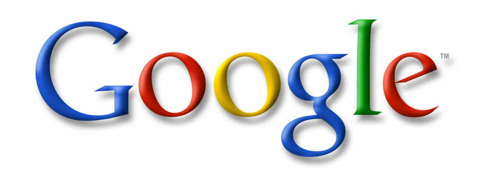
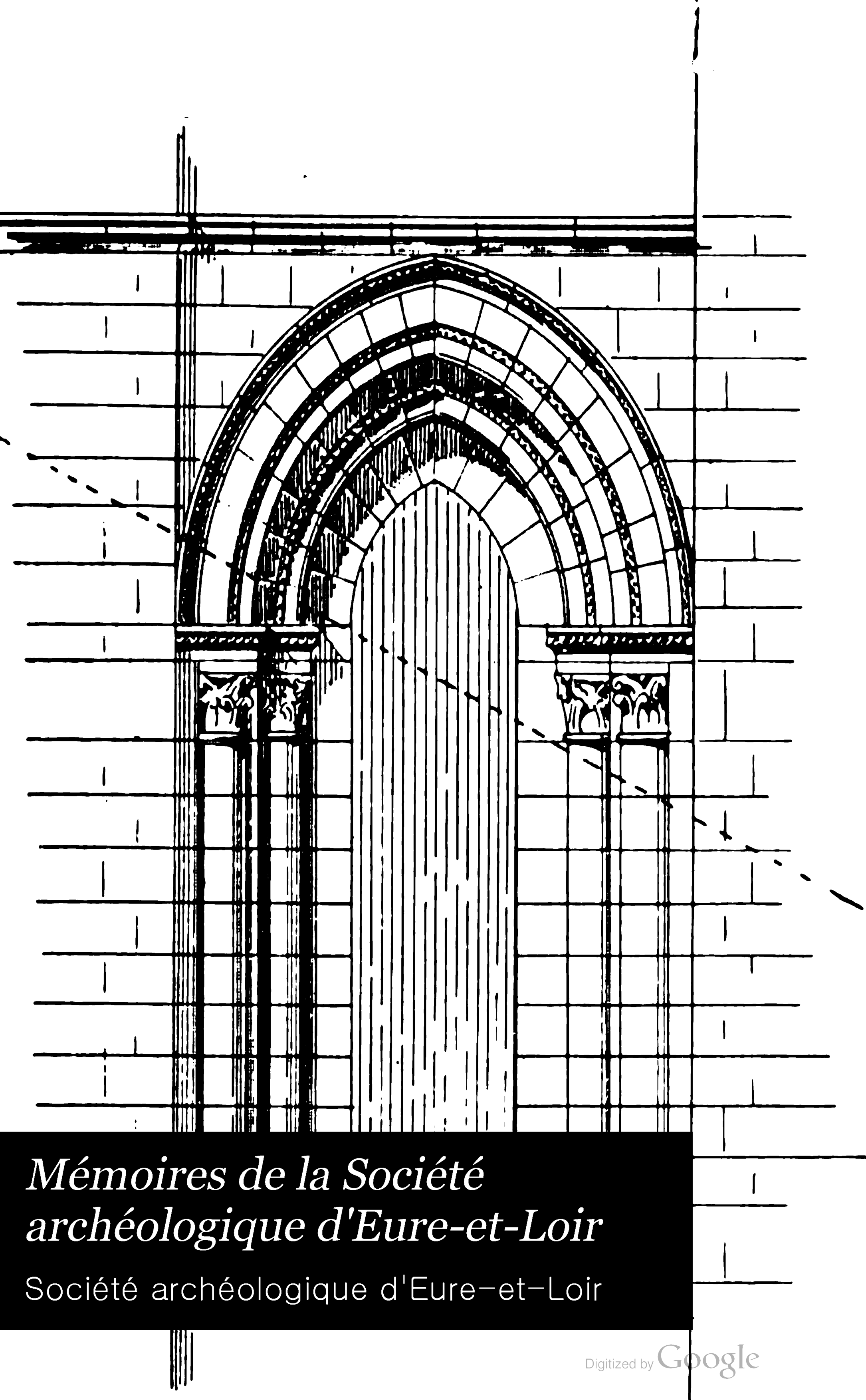



Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir
Société archéologique d'Eure-et-Loir

MÉMOIRES

—

TOME XIII

(1901-1904)

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR

—

TOME XIII

(1901-1904)



CHARTRES
A L'HOTEL DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR
16, Rue Saint-Pierre, 16

—

1904

SOCIÉTÉ ARCHÉOGIQUE D'EURE-&-LOIR

MÉMOIRES

LES FAÇADES SUCCESSIVES

DE LA

CATHÉDRALE DE CHARTRES

AU XI[e] ET AU XII[e] SIÈCLE

I

Depuis longtemps, le défaut d'unité qui dépare la façade de la cathédrale de Chartres attire l'attention des archéologues. Les trois portails romans, resserrés entre les clochers, ne correspondent qu'à la largeur de la nef au lieu de se trouver dans l'axe du vaisseau central et des bas-côtés, suivant la règle adoptée par les architectes du moyen âge. Pour expliquer cette véritable anomalie, M. Paul Durand [1], M. l'abbé Bulteau [2], M. l'abbé Clerval [3], M. Lanore [4] et M. de Lasteyrie [5] ont soutenu avec raison que les trois portes furent démontées pierre par pierre et reportées en

[1] *Monographie de Notre-Dame de Chartres*, 1881, p. 27.

[2] *Monographie de la cathédrale de Chartres*, 2[e] édit., 1887, t. I, p. 111.

[3] *Chartres, sa cathédrale, ses monuments*, p. 28.

[4] *Reconstruction de la façade de la cathédrale de Chartres au XII[e] siècle*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, t. XLIX, 1900, p. 39.

[5] *Académie des inscriptions et belles-lettres. Monuments Piot*, t. VIII.

avant des tours, mais l'histoire des transformations de la façade au XIe et au XIIe siècle est beaucoup plus complexe.

M. Lanore a résolu un point capital du problème, en prouvant que le clocher nord avait été bâti complètement hors œuvre avant le clocher sud, mais il reste encore beaucoup d'autres questions à élucider après une étude approfondie de la partie basse des tours. Il fallait s'assurer avant tout si le sous-sol de la cathédrale ne renfermait pas encore des fondations qui permettraient de déterminer avec précision l'emplacement des façades antérieures. Grâce à la bienveillance du savant architecte de la cathédrale, M. Selmersheim, j'ai pu faire exécuter des fouilles méthodiques entre le labyrinthe et la façade, avec l'aide de MM. Mouton et Esnault qui m'ont aidé à en relever le plan [1]. Je tiens à en exposer tout d'abord le résultat, en regrettant que mon confrère, M. René Merlet, n'ait pas eu le temps de collaborer à cet article [2]. Je lui dois plusieurs observations du plus haut intérêt.

Quand Lassus fit remanier le dallage en pratiquant quelques sondages, il n'avait pas songé à rechercher les anciennes substructions qui pouvaient exister en arrière des deux tours. Sa curiosité s'était bornée à faire une fouille au centre du labyrinthe au mois de janvier 1849. Il reconnut en cet endroit, suivant le témoignage de M. Lecocq [3], l'existence d'un mur en petit appareil avec cordons de briques, et il mit au jour les marches d'un petit escalier, des plaques de marbre de Campan, des tuiles à rebord et un ancien dallage formé de larges carreaux de 0 m 50. Faut-il supposer que la façade de l'une des cathédrales carolingiennes bâties après l'incendie de 858 ou après le sinistre de 962 s'élevait sur cet emplacement qui correspond à l'axe de la troisième pile de la nef? Je n'ai pu retrouver aucun plan ni aucun rapport

[1] Le plan de la cathédrale gravé dans la monographie de Lassus est très inexact.

[2] Le compte rendu des fouilles, qui forme la première partie de ce mémoire, a paru dans le *Bulletin Monumental*, t. LXV, 1901, p. 263, mais j'y ai ajouté de nouvelles remarques finales.

[3] *La cathédrale de Chartres et ses maîtres de l'œuvre*, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. VI, p. 421.

officiel sur ces fouilles, mais comme les ouvriers ont constaté que les terres avaient été remuées contre la façade de la basilique de Fulbert, du côté sud, on peut se demander si le mur en petit appareil signalé par M. Lecocq n'est pas le même que celui de la façade du XIe siècle tangente au labyrinthe.

Il était facile de fixer l'emplacement de la façade élevée par Fulbert vers la fin du règne du roi Robert, en prenant pour point de repère l'ancien mur de fond des deux galeries de la crypte, qui fut détruit au XIIe siècle, quand on allongea d'une travée ces deux bas-côtés souterrains pour les faire communiquer par des escaliers avec les chapelles basses des deux clochers. D'autre part, une petite croix rouge, peinte près de la clef de voûte de la seconde travée de la nef, quand le Chapitre fit badigeonner la cathédrale en 1771, correspondait à une dalle qui portait les traces d'un anneau dans l'axe de la nef. Comme cette pierre pouvait recouvrir une cachette à reliques, analogue à celle qui se trouve dans la plus ancienne partie de la crypte, je la fis soulever tout d'abord.

Au premier coup de pioche, donné le 9 février 1901, les ouvriers constatèrent la présence d'un mur très résistant à 0 m 15 sous le dallage. C'était le soubassement de la façade de la basilique construite par l'évêque Fulbert de 1024 à 1028[1], qui fut simplement démolie au ras du sol vers la fin du XIIe siècle. Cette façade, désignée sur le plan par les lettres A et B, s'élevait sur un alignement oblique par rapport à la façade actuelle : son axe traverse les secondes piles à quatre colonnes de la nef. Elle précédait une nef non voûtée et des bas-côtés aussi larges que dans la cathédrale du XIIIe siècle, comme le prouvent les baies de la crypte qui s'ouvrent à l'aplomb des fenêtres des bas-côtés gothiques.

Dans l'axe de la nef, le bord du labyrinthe empiète de 0 m 20 sur cette épaisse muraille, dont le parement intérieur se compose de pierres cubiques irrégulières, mesurant 0 m 18 en moyenne. Il faut en conclure que le petit appareil plus ou moins grossier était encore en usage dans le premier

[1] René Merlet et l'abbé Clerval : *Un manuscrit chartrain du XIe siècle*, p. 67.

désigné par la lettre Z, passait sous une porte centrale flanquée à l'ouest de deux contreforts qui font une saillie de 1^m 56 au droit des ressauts intérieurs. Une distance de 3 mètres les sépare de la façade actuelle bâtie sur le même alignement.

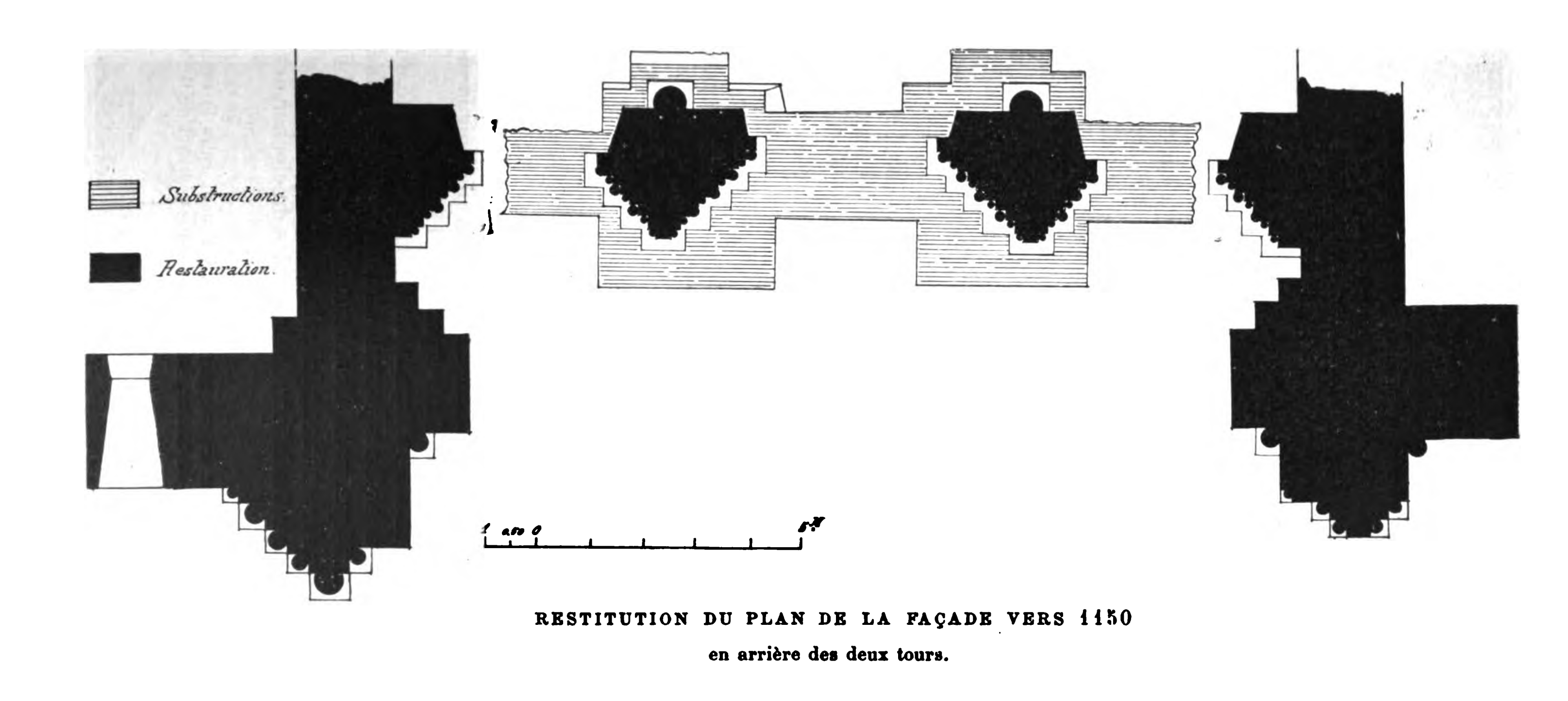
Les quatre grosses pierres d'angle des contreforts, extraites du banc de Berchères, encadrent un blocage de silex et de moellons très minces. L'examen minutieux des points où le mur central est flanqué de ressauts a prouvé qu'il y avait une liaison parfaite dans les angles. Les parements de ce mur, formés de petits moellons de Berchères mal taillés[1], sont réunis par un blocage de mortier et de silex. Son axe longitudinal correspond à peu près à celui de la seconde arcade de la chapelle du clocher nord.

Si cette façade était remontée sur son ancien emplacement, elle viendrait masquer l'une des entrées des deux chapelles basses. On serait donc tenté de conclure qu'elle est antérieure à la tour du nord, mais en faisant découvrir à 0^m 85 de profondeur les épaisses fondations en blocage de ce clocher, qui débordent de 2^m50, j'ai vu deux lits d'assises de la troisième façade posés sur les soubassements de la tour, au point marqué Z' sur le plan. L'empiètement d'une maçonnerie sur l'autre prouve que la troisième façade remonte à une époque plus récente que le clocher nord.

En poussant la tranchée jusqu'à la façade actuelle, on a rencontré ses fondations à 0^m77 de profondeur. Elles font une saillie de 0^m90 sur la face intérieure du mur au pied du portail central. Cette observation permet d'évaluer à 4 mètres d'épaisseur les soubassements des trois portes romanes. L'axe de la porte principale coïncide avec celui de la troisième façade, dont le portail central pouvait avoir la même largeur entre les contreforts espacés de 4^m20.

L'emplacement de la façade de Fulbert et de celle qui se trouve derrière les tours pouvait être déterminé par une déduction scientifique, mais la troisième façade, si rapprochée de la façade actuelle, est une véritable surprise archéologique. Le collage de ses fondations contre celles du clocher nord et

[1] L'épaisseur des lits ne dépasse guère 0^m13. A l'ouest, entre le contrefort du nord et les fondations du clocher, on voit deux assises épaisses de 0^m35.



RESTITUTION DU PLAN DE LA FAÇADE VERS 1150
en arrière des deux tours.

L'auteur a pu consulter un manuscrit ou rapporter une tradition locale qui s'était conservée à Chartres avant la Révolution, mais ce renseignement n'a pas la valeur d'un texte et permet seulement de discuter une nouvelle hypothèse. Au moyen âge, beaucoup de cathédrales furent fermées par un mur provisoire en attendant la construction de la façade. La cathédrale de Limoges en offrait un exemple il y a trente ans, et la cathédrale de Beauvais présente encore la même particularité. Pendant le démontage du porche, le Chapitre de Chartres, gardien des richesses du trésor, avait le plus grand intérêt à fermer la nef non pas avec une cloison en planches, mais avec un mur en maçonnerie. On s'explique dès lors pourquoi ses fondations recouvrent celles du clocher nord. En bouchant la seconde arcade des chapelles basses, on barrait l'entrée de l'église, mais les fidèles pouvaient pénétrer dans la crypte par les escaliers qui s'enfoncent sous les tours, en passant par les portes latérales des chapelles au nord et au sud.

L'opération du démontage dura sans doute plusieurs années : quand elle fut terminée, on démolit la façade provisoire bâtie entre les deux tours. Les traces du collage contre les clochers s'effacèrent rapidement, car aucune de leurs assises n'avait été entaillée pour relancer les pierres de cette façade. L'épaisseur des fondations prouve que le mur provisoire, épaulé par deux contreforts à l'extérieur et à l'intérieur, s'élevait assez haut pour atteindre le faîtage du toit de la nef.

II

Il s'agit maintenant d'utiliser le résultat des fouilles pour restituer les façades successives dans leur état primitif, en étudiant tout d'abord celle de la basilique de Fulbert, restaurée par l'évêque Thierri après l'incendie de 1030, et consacrée en 1037. Cette façade, construite entre 1024 et 1028, était l'œuvre d'un célèbre artiste, nommé Teudon, qui avait

fabriqué la châsse de la tunique de la Vierge[1]. Le plan de la crypte permet d'affirmer que la nef et les bas-côtés de cette vaste église avaient la même largeur que dans la cathédrale gothique. Quand Fulbert mourut en 1028, la façade, qui se trouvait au droit de la seconde pile à quatre colonnes de la nef actuelle, n'était pas précédée d'un porche, comme M. Mayeux l'a supposé [2]. Un large portail en plein cintre donnait accès dans la nef et une fenêtre de la même forme se trouvait percée dans l'axe des collatéraux au-dessus des escaliers de la crypte.

A l'angle du bas-côté méridional et de la façade s'élevait un clocher plus ancien, bâti par l'un des prédécesseurs de Fulbert. Dans son essai de restitution, M. Mayeux a trop fait empiéter cette tour sur le mur de façade [3]. D'après la miniature d'André de Mici, qui représente l'élévation latérale de la basilique de Fulbert du côté sud[4], le clocher carolingien était hors œuvre. L'artiste, ignorant les règles essentielles de la perspective, a représenté une fenêtre centrale aussi grande sur la face de l'est que sur la face du sud. M. Mayeux a percé deux baies sur chaque face, mais les lignes fuyantes qui précèdent la flèche prouvent bien que chaque fenêtre s'ouvre sur un côté différent de la tour.

A la même époque, un autre clocher dont les fondations sont encore visibles dans une cave voisine de la crypte s'élevait au nord, à la naissance du déambulatoire, mais comme l'évêque Thierri utilisa ses soubassements pour ajouter un transept à la basilique de Fulbert après l'incendie de 1030, il est impossible d'identifier cette tour avec celle qui fut reconstruite dans le dernier quart du XIe siècle, grâce aux dons généreux du doyen Adélard, mort le 26 août 1092[5].

[1] « Obiit Teudo qui frontem hujus æcclesie fecit et ipsam æcclesiam cooperuit ». René Merlet et l'abbé Clerval : *Un manuscrit chartrain du XIe siècle*, p. 184. Teudon mourut avant 1028.

[2] *La façade de la cathédrale de Chartres du Xe au XIIIe siècle*, p. 6.

[3] *Ibid.*, fig. 2 et 3.

[4] René Merlet et l'abbé Clerval : *Un manuscrit chartrain du XIe siècle*, p. 49.

[5] « Obiit Adelardus decanus qui hoc capitulem construxit et ad edificationem turris plurimum profuit ». René Merlet et l'abbé Clerval : *Un manuscrit chartrain du XIe siècle*, p. 174.

Ce chanoine avait-il fait rebâtir le clocher carolingien, dont quelques substructions sont peut-être encore enfouies à l'extérieur, au droit de la seconde travée du bas-côté sud; ou bien avait-il simplement légué au Chapitre des fonds pour la construction d'une nouvelle tour, c'est un problème historique qu'aucun archéologue ne peut se flatter de résoudre. M. Lanore a reporté ce clocher du côté nord [1], mais le choix de cet emplacement aurait bouché l'entrée primitive de la crypte.

La façade de la basilique de Fulbert, bâtie en petit appareil irrégulier et flanquée d'un clocher au sud, ne subit aucune modification avant le milieu du XI[e] siècle. A cette époque, le chanoine Raimbaud fit ajouter en avant de la façade un porche dont j'ai retrouvé les fondations du côté nord, mais ce porche, recouvert d'un plafond de bois, n'était pas voûté en berceau et surmonté d'une grande tribune, suivant l'hypothèse de M. Mayeux [2]. Sa largeur dans œuvre était de 6 mètres au lieu de 12 mètres, comme celui-ci l'a supposé. Enfin, j'ai remplacé les trois portes indiquées par le même auteur par une seule porte flanquée de baies géminées.

Le porche de Raimbaud venait-il buter au sud contre le clocher carolingien? Est-ce pour cette raison que ses fondations méridionales n'ont pas été découvertes en avant de celles des piles du XIII[e] siècle, comme du côté nord. Il est plus probable qu'une raison de symétrie avait décidé l'architecte à lui donner la même dimension de chaque côté du portail central, mais ici encore on ne peut rien affirmer.

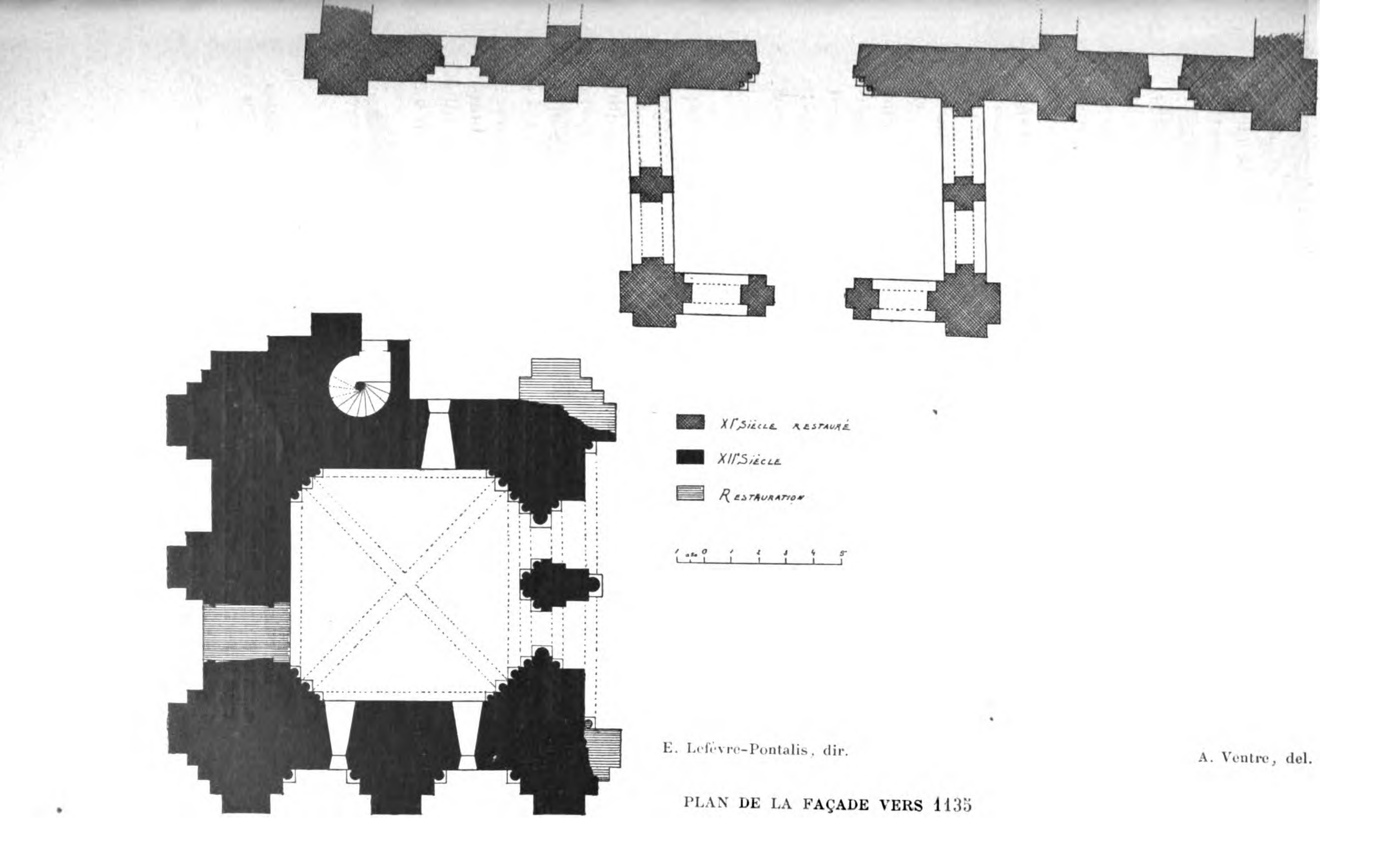
L'incendie du 5 septembre 1134 n'entraîna pas la ruine de la cathédrale de Fulbert et de la façade [3], mais le porche de Raimbaud et le clocher méridional primitif furent sans doute ravagés par les flammes, car l'Hôtel-Dieu, situé près de la façade, au sud-ouest de l'église, fut détruit de fond en comble [4]. Ce sinistre eut pour conséquence immédiate la

[1] *Revue de l'Art chrétien*, t. XLVIII, 1899, p. 334, note 4.

[2] *La façade de la cathédrale de Chartres du X[e] au XIII[e] siècle*, p. 7.

[3] « Fere tota civitate consumpta, sed per mirabilem Jesu Christi misericordiam, suæ genetricis æcclesia a flammis incumbentibus liberata « *Translationes Sancti Aniani* dans les *Analecta Bollandiana*, t. VII, p. 335.

[4] « Obiit Bernardus, qui Eleemosinam hujus ecclesiæ post incendium de pro-



E. Lefèvre-Pontalis, dir.

A. Ventre, del.

PLAN DE LA FAÇADE VERS 1135

construction de la tour nord, qui devrait s'appeler le clocher vieux. Un espace de 11 mètres environ la séparait de la basilique, mais elle masquait la façade de Fulbert dans la partie correspondante au bas-côté nord.

Suivant l'opinion de M. Mayeux, le clocher nord aurait été commencé vers 1100, et il faudrait regarder le clocher de la Trinité de Vendôme comme son prototype, en faisant remonter cette belle tour à la seconde moitié du XIe siècle [1]. Ces trois hypothèses sont tout à fait inadmissibles. La première donation pour l'œuvre de la tour du nord, mentionnée dans le nécrologe du Chapitre est celle de l'archidiacre Gautier, mort entre 1134 et 1138, c'est-à-dire après l'incendie. En outre, on travaillait encore à sa construction en 1145, d'après le texte de Robert de Torigni [2]. Le clocher de la Trinité de Vendôme, dont la flèche est identique à celle du clocher sud de la cathédrale de Chartres, n'est pas antérieur au milieu du XIIe siècle. L'étude archéologique de la tour du nord prouve que l'art du XIe siècle n'a exercé aucune influence sur sa construction, car la chapelle basse est voûtée d'ogives et les arcatures décrivent une courbe en tiers-point ainsi que l'archivolte des baies du premier étage.

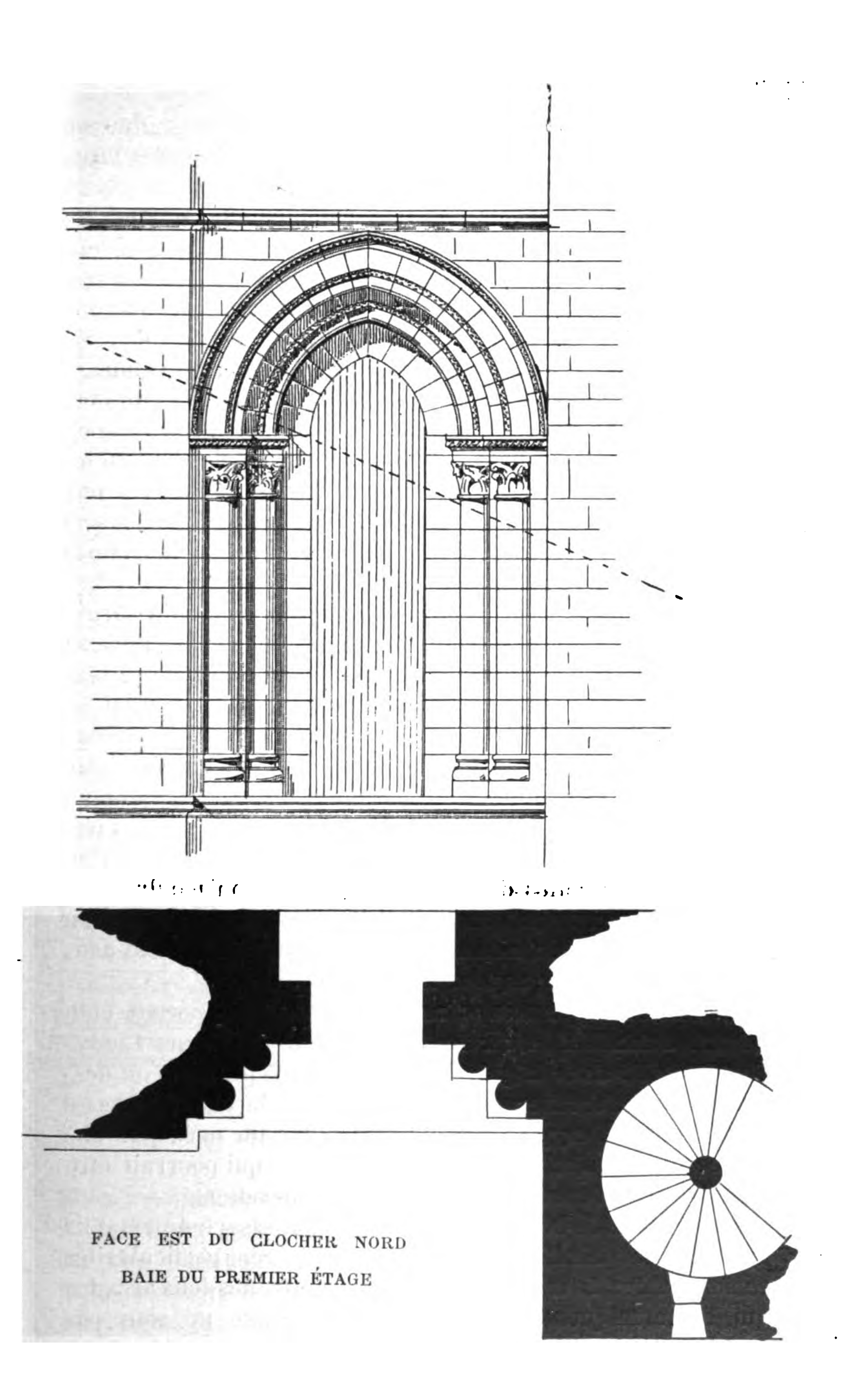
La raison péremptoire qui a permis à M. Lanore de démontrer que le clocher nord se trouvait complètement isolé en avant de la cathédrale de Fulbert, c'est l'existence d'une longue fenêtre bouchée qui était percée dans la chapelle basse, du côté de l'est [3]. L'étude de la fenêtre orientale de la tour au premier étage fournit un nouvel argument à l'appui de son opinion. Cette grande baie, destinée à éclairer la salle voûtée en coupole, ne remplit plus sa fonction aujourd'hui, car le toit du bas-côté nord vient la couper en biais au niveau de l'imposte. Encadrée par quatre colonnettes, elle s'ouvre contre la tourelle carrée de l'escalier. Les deux

prio edificavit. » De Lepinois et L. Merlet: *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, t. III, p. 58.

[1] *La façade de la cathédrale de Chartres du Xe au XIIIe siècle*, p. 8.

[2] Hoc eodem anno cœperunt homines prius apud Carnotum carros lapidibus onustos et lignis, annona et rebus aliis suis humeris trahere ad opus ecclesie cujus turres tunc fiebant. *Historiens de France*, t. XIII, p. 290.

[3] *Revue de l'Art chrétien*, t. XLVIII, 1899, p. 332.



FACE EST DU CLOCHER NORD

BAIE DU PREMIER ÉTAGE

boudins, les petits zigzags et le cordon mouluré de son archivolte en tiers-point retombent sur des tailloirs à large doucine et sur des chapiteaux garnis de feuilles et de volutes. Du côté gauche, il faut signaler sur le mur les traces de l'incendie de 1194.

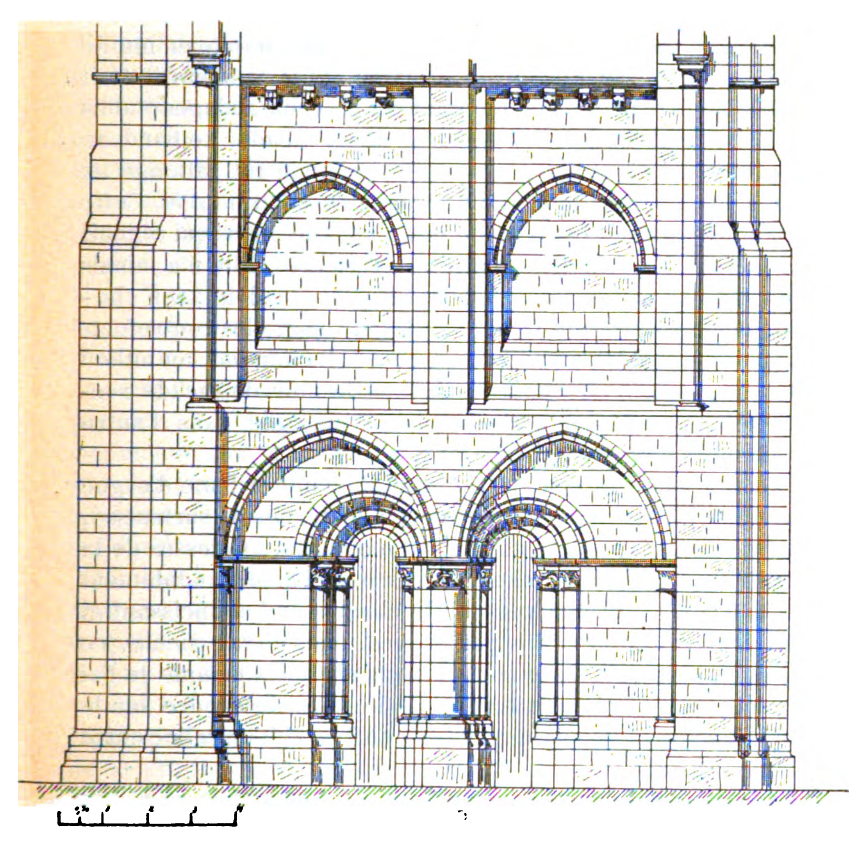
A droite, en examinant la cage de l'escalier, on voit que les travaux de la tour du nord furent interrompus quelque temps entre le premier et le second étage. En effet, les assises inférieures ont une épaisseur de lit plus grande et les retraits des contreforts subissent un changement de plan du côté de l'orient. L'architecte de cette tour n'était pas secondé par d'habiles appareilleurs, car la coupole sur couchis qui recouvre la salle du premier étage trahit beaucoup d'inexpérience dans les pendentifs, ainsi que la voûte en berceau brisé d'une petite chambre de guetteur ménagée au nord dans l'épaisseur du mur.

A l'ouest et au nord, cette tour, épaulée par de larges contreforts d'angle, présente des dispositions identiques, et le pavillon de l'horloge construit par Jean de Beauce en 1520 est simplement accolé au clocher, mais le petit portail du nord, aujourd'hui bouché, fut percé obliquement après coup au XII[e] siècle, au moment où le premier étage venait d'être achevé. Le gros boudin et les petits zigzags, qui se détachent sur son archivolte en plein cintre, descendent sur les piédroits. A gauche, les assises placées sous l'imposte ne sont pas liées avec celles du contrefort. Le cordon mouluré qui suit les claveaux vient buter du même côté sur le contrefort, à 0[m]50 au-dessus du sommier: ses baguettes s'engagent dans deux assises entaillées pour les recevoir.

M. Merlet suppose avec raison que ce petit portail était destiné à faciliter le service de l'hôpital des Saints-Lieux-Forts, établi dans la galerie nord de la crypte, où l'on descendait par l'escalier qui débouche dans la chapelle basse du clocher. La crypte est reliée à la tour du nord par une travée du XII[e] siècle, ajoutée après coup, qui pourrait être antérieure à la construction du clocher méridional.

Le côté sud de la tour du nord, que j'ai essayé de rétablir dans son état primitif, présente au contraire des particularités remarquables. Les archivoltes en plein cintre des deux arcades qui communiquent avec la chapelle basse ne sont pas

concentriques, parce que les retraits des piédroits sont moins accentués dans la pile centrale que dans les piles correspondantes. Les deux arcatures, dont la trace est bien visible sur le mur, présentaient la même anomalie et décrivaient une courbe en tiers-point, comme celles de l'ouest et du nord : l'arête de leurs claveaux devait être ornée d'un boudin.



FACE SUD DU CLOCHER NORD — RESTITUTION

Elles retombaient au centre sur un gros chapiteau orné de deux dragons qui s'abreuvent à un calice, et de chaque côté sur une colonnette : celle de droite est indiquée par une base encore visible au pied de la pile du XIII[e] siècle. L'autre colonnette fut englobée dans le mur de la façade, comme

l'indique la retombée des claveaux en pénétration. Au-dessus, le mur est orné de deux arcatures en cintre brisé soutenues par des pilastres. Il ne faut pas les considérer comme des baies bouchées après coup.

A l'angle sud-est, le contrefort était orné d'une longue demi-colonne qui se trouve engagée maintenant dans un faisceau de colonnettes du XIIIe siècle. L'architecte gothique a ménagé une encoche pour loger l'ancien chapiteau mutilé qui se trouve au niveau du premier étage, comme il était facile de le constater en montant sur les échafaudages établis pour la restauration des fenêtres de la façade. Le bandeau mouluré qui vient buter contre ce chapiteau fut rallongé au XIIe siècle avec un morceau dépourvu de dents de scie. Cette colonne descendait sans doute jusqu'au petit glacis qui régnait au-dessus des grandes arcatures inférieures. Elle n'a jamais supporté un arc, comme je l'expliquerai plus loin : son chapiteau était surmonté d'un long glacis, comme les contreforts à colonne visibles au second étage du clocher sud, au milieu de chaque face. Il est probable que le mur de façade renferme une colonne correspondante engagée dans l'autre contrefort méridional de la tour.

Quand Jean de Beauce voulut établir une tribune d'orgue en 1519, il lança une arcature en plein cintre surhaussé, garnie de trois rosaces et de fines moulures, au-dessus de la première arcade de la chapelle basse, et il modifia également la base du contrefort central du clocher en l'amincissant et en la décorant avec des petits oves, mais au XIIe siècle, ce contrefort venait s'engager dans deux glacis comme je l'ai indiqué. Ce serait une erreur de le faire descendre sur le tailloir du gros chapiteau central, où l'on voit un calice entre deux dragons.

L'antériorité du clocher nord sur celui du sud ne se déduit pas seulement du fait que cette tour se trouvait isolée, mais aussi du profil des moulures qui sont beaucoup plus fines dans la tour méridionale. M. Lanore a fait ressortir les différences entre le profil des bases et de l'archivolte des arcatures [1], mais il est utile de signaler d'autres détails aussi caractéristiques. En regardant le clocher nord, on voit que

[1] *Revue de l'Art chrétien*, t, XLVIII, 1899, p. 330,

les petits glacis taillés sur le soubassement et sous le bandeau du premier étage se composent d'une arête abattue. Dans la tour du sud, ces glacis sont rehaussés de moulures. Les longues arcatures de ce clocher ont une brisure plus accentuée que celles de l'autre tour et le profil de leur tailloir est moins lourd. En outre, les deux arcatures en tiers-point encore visibles sur la face méridionale du clocher nord, au-dessus des arcades de la chapelle basse, sont rehaussées d'un boudin et de dents de scie, tandis que les arcatures correspondantes du clocher sud, garnie d'un tore en amande bien dégagé par des cavets, décrivent une courbe plus élégante en venant s'appuyer sur deux colonnettes.

Au nord, le bandeau qui court sous les baies du premier étage se compose de deux cavets surmontés de dents de scie; au sud, le profil beaucoup plus fin est formé de deux tores bien dégagés. Les baies de la tour du nord présentent sur leur archivolte un boudin très lourd et des petits zigzags : celles du clocher méridional sont garnies de deux tores en amande flanqués de cavets et d'un cordon mouluré. La comparaison des chapiteaux, des tailloirs et des bases prouve également que le clocher nord est le plus ancien. Enfin, le premier étage de la tour du nord est dépourvu d'arcatures au-dessus des baies, tandis que cette décoration est appliquée sur l'autre clocher.

Le clocher nord dut rester hors œuvre une dizaine d'années, surmonté d'une toiture en bois provisoire qui recouvrait la coupole du premier étage. En effet, le texte déjà cité de Robert de Torigni prouve que les travaux de la tour du sud étaient en pleine activité en 1145. On peut affirmer que la façade fut avancée derrière les clochers et que les bas-côtés de la crypte furent prolongés d'une travée vers la même époque.

Pour démontrer que la tour méridionale fut toujours accolée à la cathédrale, M. Lanore fait observer qu'aucune fenêtre n'éclairait sa chapelle basse du côté de l'est [1], mais M. Merlet en a trouvé une preuve plus décisive. La salle du premier étage, recouverte d'une curieuse voûte d'ogives à claveaux plats dont les arêtes sont abattues, communique avec le

[1] *Revue de l'art chrétien*, t. XLVIII, 1899, p. 333.

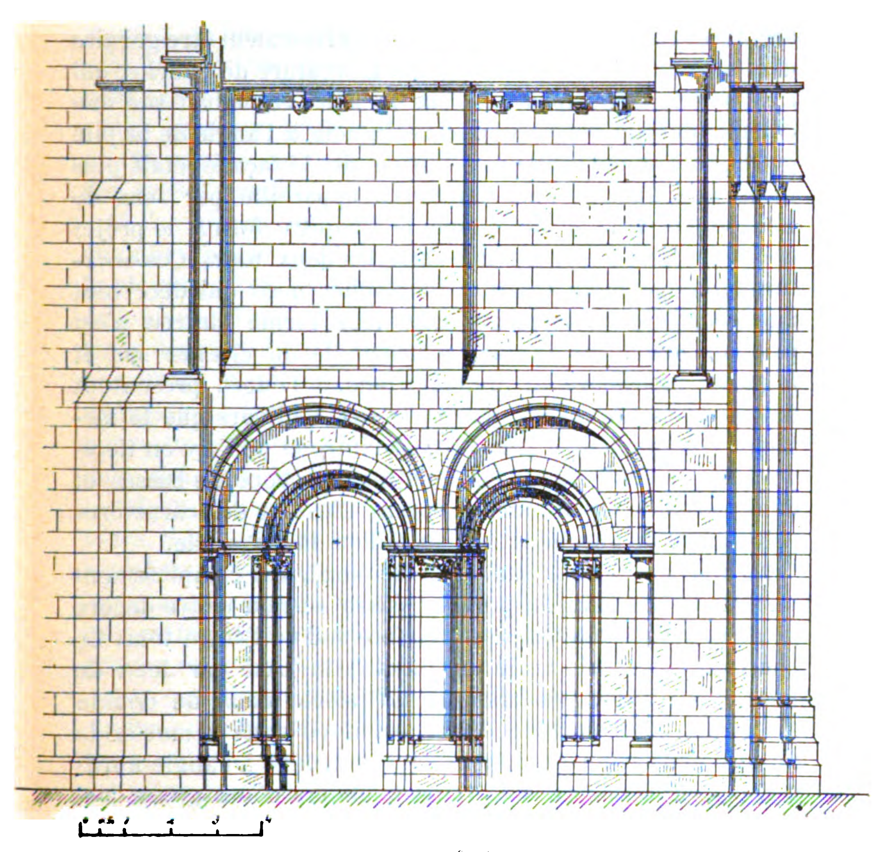
comble du bas-côté par une petite porte en plein cintre du XIIe siècle. Il faut en conclure qu'un toit en appentis fut toujours adossé dès l'origine contre la face orientale de la tour. Cette couverture primitive arrivait même un peu plus haut que les plombs du bas-côté gothique, comme je l'ai fait remarquer également du côté nord, car son solin encore visible est taillé dans les assises mêmes du clocher. L'architecte en avait donc prévu l'utilité et nos deux observations prouvent que le bas-côté sud de la cathédrale de Fulbert fut prolongé jusqu'à sa rencontre avec la tour, au moment où elle était en construction. Les travées ajoutées en avant des collatéraux devaient être recouvertes de charpente, car on ne voit aucune trace d'ancienne voûte contre la cage d'escalier des clochers.

La face méridionale de la tour du sud fut tout d'abord décorée de deux grandes arcatures en plein cintre posées sur un bahut au-dessus du sol, mais quelque temps après, vers 1150 au plus tôt, on défonça la première arcature pour percer une porte en plein cintre, aujourd'hui bouchée, qui faisait communiquer l'Hôtel-Dieu avec la chapelle basse, où venait aboutir un des escaliers de la crypte. Ses deux colonnes avec leurs socles sont plaquées contre les vieilles assises du clocher. Le boudin de l'archivolte retombe à gauche sur le tailloir, mais à droite il vient buter maladroitement sur un contrefort central de la tour, à 0 m 40 au-dessus du tailloir, comme le cordon du portail percé après coup dans le clocher nord. La décoration des socles avec leurs oves encadrés par des petits cercles, leurs trous cubiques et leurs dents de scie, le profil des bases avec leur scotie garnie de rainures et leur tore très aplati se retrouve sur le soubassement des portails de la facade, sans qu'on puisse découvrir la plus légère différence [1]. Il est donc évident que ces portails et la petite porte du clocher furent sculptés par les mêmes ouvriers.

A l'ouest, l'élévation de la tour du sud ne peut donner lieu à aucune observation particulière, parce que cette face n'a pas subi de remaniement, mais il n'en est pas de même

[1] Les bases et les socles des portails latéraux des églises de Notre-Dame d'Etampes et de Notre-Dame-en-Vaux, à Châlons-sur-Marne, présentent la même ornementation.

de la face du nord qui se trouve à l'intérieur de la cathédrale. Les deux arcades en plein cintre qui encadrent l'entrée de la chapelle basse retombent sur les piédroits dont le plan était identique à celui des parties correspondantes du clocher nord, mais, dans la seconde moitié du XIIe siècle, on



FACE SUD DU CLOCHER NORD — RESTITUTION

a découpé après coup dans les angles des pilastres huit petites colonnettes flanquées de deux cavets. Le chapiteau central fut remonté d'une assise à la même époque, pour une raison difficile à comprendre. Sa bague fut coupée en biseau pour le raccord avec les tailloirs des chapiteaux

inférieurs, et le tailloir du pilastre fut abattu pour laisser le développement nécessaire à la retombée des feuillages qui cacheraient les acanthes du pilastre sculptées après coup, si on faisait redescendre la corbeille au même niveau que les autres.

Ce gros chapiteau recevait les claveaux de deux grandes arcatures en plein cintre surhaussé, qui devaient être garnies d'un tore en amande bien dégagé. L'arcature de gauche, qui a laissé une trace apparente sur le mur, retombait sur une colonne dont la base est encore intacte à l'angle de la pile gothique. L'autre arcature, voisine de la façade, était plus large que l'arc à fines moulures appareillé par Jean de Beauce au XVI[e] siècle, quand le Chapitre forma le projet d'établir une tribune d'orgue entre les deux tours. Ces arcatures font pendant à celles du clocher nord qui décrivent une courbe en tiers-point, mais leur forme cintrée n'est pas anormale, car la face méridionale du clocher sud et la partie supérieure du premier étage, à l'ouest, présentent des arcatures du même genre. On sait d'ailleurs que le mélange continuel de l'arc en plein cintre et de l'arc en tiers-point se rencontre dans les fenêtres des chapelles basses et dans les baies supérieures des tours. C'est un des caractères principaux de l'architecture au milieu du XII[e] siècle.

Le mur du clocher sud, du côté nord, est complètement nu sous le bandeau du premier étage au lieu d'être décoré de deux arcatures comme sur la face sud de l'autre tour. Le contrefort central, taillé en sifflet à la base par Jean de Beauce en 1519, pénétrait au XII[e] siècle dans un double glacis. Le contrefort de droite est noyé dans le mur de la façade, mais celui de gauche, qui se trouve à l'angle nord-est, conserve encore cinq demi-tambours d'une grosse colonne du XII[e] siècle engagée dans un dosseret, sous les baies du premier étage. Cette colonne qui mesure 0^{m}45 de diamètre, devait faire pendant à un autre fût englobé dans la façade : ses assises inférieures maladroitement coupées prouvent que son socle se trouvait au niveau de la clef des grandes arcatures. Le chapiteau, surmonté d'un glacis, dépassait légèrement le bandeau qui se profile sous les baies, comme sur la tour du nord.

M. Mayeux suppose que cette colonne était destinée à

recevoir les arcs d'une tribune voûtée [1], mais aucun arrachement ne vient confirmer sa théorie. Les consoles du XIIIe siècle, qui soutiennent de fausses fenêtres gothiques plaquées sous le formeret des croisées d'ogives, ne furent pas retaillées dans des amorces de voûtes, comme il le prétend : elles ont été posées après coup plus ou moins adroitement. L'architecte qui avait bâti la tour du nord hors œuvre, sans prévoir les futures fondations d'un autre clocher ne peut pas avoir eu l'idée de placer une colonne d'attente. Il s'était simplement proposé de décorer deux contreforts par un fût engagé, suivant le système adopté autour du chevet des églises romanes.

Si l'architecte du clocher sud avait voulu se servir d'une colonne d'angle pour supporter un arc, il aurait eu soin de la placer en face de l'autre. Or, les axes des deux fûts sont distants de 0m60, car l'un est en dehors et l'autre à l'intérieur des piles du XIIIe siècle, séparées de la façade, au nord, par 9m90, et au sud, par 10m50. Il en résulte que le grand doubleau en tiers-point du XIIIe siècle, qui précède la première travée de la nef, se dirige en biais de l'angle du clocher sud vers le clocher nord. On peut donc affirmer que les deux colonnes furent montées en même temps que les tours, à une époque où l'espace intermédiaire devait rester à ciel ouvert. L'hypothèse d'un grand arc en plein cintre lancé après coup d'un clocher à l'autre et mesurant près de huit mètres de flèche est aussi hasardée que l'existence d'un porche entre les deux tours.

La construction des clochers se poursuivit simultanément au second étage vers 1150, comme l'indiquent les détails et les profils de leurs baies en tiers-point. La tour du nord conserve la trace d'une interruption au-dessus du premier étage. Les longs glacis qui s'arrêtent sous le second étage prouvent que l'architecte n'avait pas songé à monter la tour plus haut. Il s'était contenté de recouvrir la salle supérieure d'un toit en pavillon. En effet, le troisième étage fut entièrement bâti au XIIIe siècle. L'œuvre de Jean de Beauce ne commence qu'au niveau de la flèche et les ornements de style flamboyant qui se trouvent au-dessous de la balustrade

[1] *La façade de la cathédrale de Chartres du Xe au XIIIe siècle*, p. 16.

furent plaqués après coup sur les murs et autour de l'archivolte des baies.

Si l'on veut se faire une idée exacte de l'aspect de la façade vers le milieu du XIIe siècle, il faut restituer par la pensée les trois portails romans derrière les tours, sur les substructions retrouvées dans les fouilles, au droit de la première travée de la nef. Ces belles portes n'étaient pas fermées par des vantaux : elles s'ouvraient sur un porche recouvert de trois voûtes d'ogives bâti sur l'emplacement du porche de Raimbaud. Le porche communiquait avec les bas-côtés prolongés jusqu'aux tours et surmontés d'un simple lambris. L'architecte fut obligé de raser le clocher carolingien qui s'élevait à l'angle sud-ouest de la façade, en avant de la basilique de Fulbert. Il démolit également les parties latérales de cette façade pour faire communiquer les bas-côtés avec les travées qui rejoignaient les deux tours.

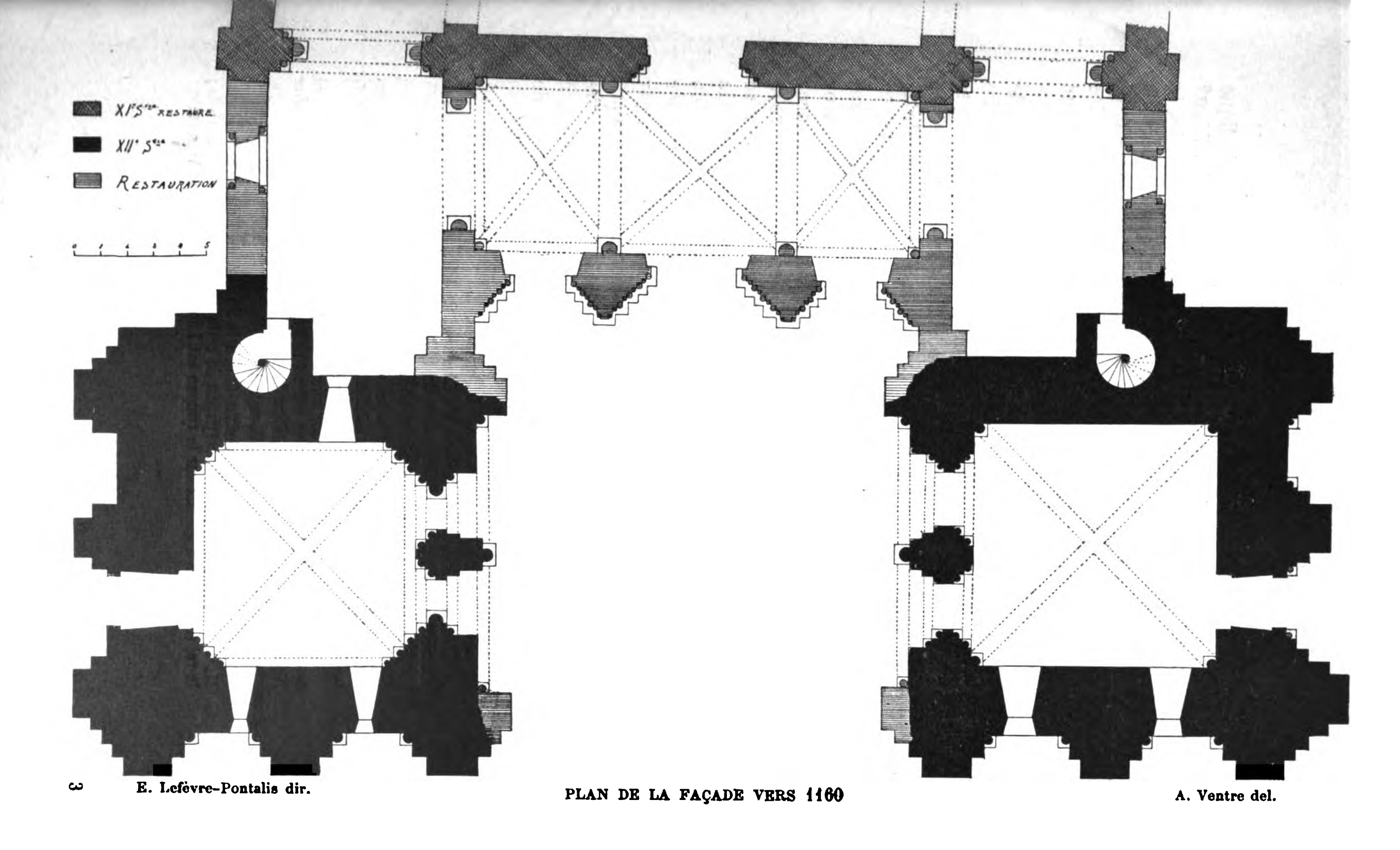
La voûte d'ogives centrale de ce porche et ses doubleaux retombaient sur les deux colonnes engagées au revers de la façade actuelle, qui furent reportées en avant des clochers avec le mur tout entier. Les nervures des voûtes latérales venaient s'appuyer sur des colonnettes d'angle dont il ne reste plus aucune trace. Au-dessus des voûtes, une grande tribune recouverte de charpente devait donner sur la nef de l'église de Fulbert par des baies percées après coup dans le mur de la façade. Cette disposition est nettement indiquée par le niveau des bases des arcatures qui encadrent les trois fenêtres de la façade actuelle à l'intérieur.

A quelle date faut-il faire remonter les trois portails encore intacts aujourd'hui ? Après les critiques de M. Lanore[1] et après les savantes observations développées par M. de Lasteyrie devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres[2], je n'ai pas l'intention d'écrire une nouvelle étude iconographique de leurs sculptures et de réfuter une seconde fois l'opinion de M. Marignan qui attribue les portes à une époque postérieure au grand incendie de 1194[3]. Viollet-le-Duc

[1] *Revue de l'Art chrétien*, t. XLIX, 1900, p. 141.

[2] *Monuments Piot*, t. VIII.

[3] *Le portail occidental de Notre-Dame de Chartres* dans *Le Moyen Age*, 1898, p. 341.



3 E. Lefèvre-Pontalis dir. PLAN DE LA FAÇADE VERS 1160 A. Ventre del.

propose l'année 1135 environ [1], M. l'abbé Bulteau indique une période comprise entre 1110 et 1149 [2], M. Wilhelm Vöge [3] adopte une date antérieure à 1145, et M. de Lasteyrie, le troisième quart du XIIe siècle. Il est évident que ces portails furent sculptés quand la construction des deux tours était déjà avancée. En comparant les bases des colonnettes, les chapiteaux et les tailloirs du clocher nord et du clocher sud avec les éléments correspondants des trois portes, on constate que leur ornementation porte l'empreinte d'un style plus élégant. J'ai expliqué plus haut comment la petite méridionale du clocher sud, aujourd'hui bouchée, avait été percée après coup, en faisant ressortir l'identité absolue des socles de ses deux colonnes avec ceux des portails de la façade. C'est un argument dont l'importance est capitale.

Plusieurs archéologues ont contesté la valeur d'un texte du nécrologe qui fait mention d'une Vierge peinte en or donnée par Richer, archidiacre de Châteaudun, pour décorer l'entrée de la cathédrale [4]. Cette donation est antérieure à l'année 1156, date où le nom du successeur de Richer se rencontre dans les chartes [5]. M. Marignan suppose que la Vierge pouvait être une statue en bois ou en pierre isolée sous un porche [6], mais il ne faut pas craindre d'identifier cette Vierge avec celle du tympan du portail de droite, car M. Paul Durand a constaté qu'elle conserve la trace d'anciennes dorures. D'ailleurs, cette statue, qui doit être regardée comme le prototype des Vierges assises de la porte Sainte-Anne, à Notre-Dame de Paris [7] et de la cathédrale de

[1] *Dictionnaire d'architecture*, t. VIII, p. 208.

[2] *Monographie de la cathédrale de Chartres*, 2e édit., t. II, p. 34. Dans la première édition, p. 50, on lit la date de 1170.

[3] *Die Anfange des monumentalen stiles im Mittelalter*, p. 122.

[4] « Decoravit etiam introitum hujus ecclesie imagine beate Marie auro decenter ornata ». De Lépinois et L. Merlet, *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, t. III, p. 19.

[5] M. René Merlet a prouvé récemment que l'archidiacre Richer était décédé le 12 janvier d'une année comprise entre 1152 et 1156. *Dignitaires de l'église Notre-Dame de Chartres*. Paris, Picard, 1900, p. XIV.

[6] *Le Moyen Age*, 1898, p. 349, note 1.

[7] Dans une communication récente faite à la Société de l'Histoire de Paris, M. de Lasteyrie fixe la date du tympan de cette porte à l'année 1180 environ; le roi représenté à genoux sur le tympan est Louis VII ou Philippe-Auguste.

Senlis, fut sans doute très remarquée par les artistes du XIIe siècle.

Enfin l'étude du porche méridional de la cathédrale du Mans peut fournir un point d'appui solide à la discussion. Ce portail, dont les colonnettes, les longues statues, le tympan et les voussures offrent une ressemblance vraiment frappante avec la porte centrale de la façade de Chartres, fut certainement bâti par l'évêque Guillaume de Passavant qui consacra la cathédrale le 28 avril 1158 [1], après avoir fait voûter la nef dont toutes les travées furent remaniées. En effet, les boudins et les petits zigzags appliqués sur les ogives du porche sont identiques à ceux qui décorent les voûtes de la nef. En outre, les figurines placées sous les retombées de la voûte du porche se retrouvent au niveau des sommiers de la première voûte de la nef. Cette date extrême de 1158 coïncide tellement avec celle de 1156 qui limite l'époque de la construction des trois portails de la façade de Chartres, que je mettrais volontiers dix ans d'intervalle entre la fondation du clocher sud et l'achèvement des portes occidentales. Quand même la Vierge donnée par l'archidiacre Richer ne serait pas celle du tympan de droite, il reste bien établi qu'on sculptait des statues semblables à celles des portails romans de la cathédrale de Chartres au milieu du règne de Louis VII.

Avant d'expliquer comment on fut amené à reporter la façade à l'alignement des clochers, il faut réfuter l'erreur commise par certains archéologues, comme M. Paul Durand [2] et M. l'abbé Bulteau [3], qui placent les trois portails romans au fond d'un porche voûté d'ogives, entre 1150 et 1194, tandis que le porche était derrière la première façade du XIIe siècle, comme je l'ai indiqué sur le plan restitué. En effet, il eût été impossible de faire retomber des nervures et des doubleaux de chaque côté du portail central. Les colonnettes qui séparent la grande porte des portails latéraux ne

[1] Ecclesiam beati Juliani multa solemnitate fecit Domino consecrari, scilicet die lunæ proxima post Quasimodo geniti. *Gesta Guillelmi* dans Mabillon. *Vetera analecta*, p. 330.

[2] *Monographie de Notre-Dame de Chartres*, p. 27.

[3] *Monographie de la cathédrale de Chartres*, 2e édit., t. II, p. 25.

sont pas du tout disposées pour recevoir des ogives. Les contreforts, flanqués de deux fines colonnettes qui montent de chaque côté de la voussure centrale et dont les assises coïncident bien avec les pierres voisines, n'ont jamais dû traverser les voûtes du porche pour épauler la partie supérieure de la façade. Leur socle a les mêmes oves et leurs bases présentent le même profil que les colonnettes des trois portails. Ces contreforts ne furent donc pas rajoutés après coup, car leur plan coïncide avec celui du pilastre inférieur flanqué de deux fûts. Enfin, ces portes se relient les unes aux autres par les sculptures de leurs piédroits, au lieu d'être complètement séparées, comme au fond du narthex de Vézelay.

Pour compléter la description de la façade bâtie derrière les tours vers le milieu du XIIe siècle, il importe de rétablir les trois fenêtres ouvertes au-dessus des trois portails. Ces baies, destinées à éclairer la tribune supérieure du porche, précédaient immédiatement le pignon dont les rampants devaient offrir une faible inclinaison. Elles sont encore intactes aujourd'hui, ainsi que les arcatures qui les encadraient à l'intérieur de la tribune, mais la fenêtre voisine de la tour du sud a été légèrement rétrécie.

La façade bâtie derrière les clochers devait paraître écrasée par leur lourde masse. Si l'architecte s'était contenté de reconstruire sur un plan plus vaste le porche qui précédait la basilique du XIe siècle, c'est que la façade de Fulbert limitait toujours la nef romane du côté de l'ouest. L'aspect de ce porche ne subit aucun changement pendant un quart de siècle environ, mais l'incendie de 1194 ne fut pas la cause déterminante du transport de la façade en avant des clochers. Cet important travail devint nécessaire à la suite d'un tassement qui se produisit sous le portail central, comme je l'ai constaté en dégageant les lézardes des fondations de chaque côté du point K.

Je crois pouvoir fixer le démontage des trois portes et des trois fenêtres à une date voisine de 1180, c'est-à-dire avant l'incendie qui détruisit la cathédrale de Fulbert. En effet, contre le mur de la façade, les encorbellements destinés à porter les fausses fenêtres du XIIIe siècle s'appuient sur une tête gothique collée contre un chapiteau de l'arcature des fenêtres de la façade. Il faut en conclure que la façade

actuelle était déjà remontée au XIIIe siècle quand on a plaqué après coup des consoles pour augmenter l'épaisseur du mur des deux tours. D'ailleurs, c'est bien au XIIe siècle qu'on a remonté les piles carrées M et N sur les fondations primitives des trois portails, comme l'indiquent leur appareil et leurs gros joints.

Parmi les preuves du remontage des portes romanes, il faut signaler le décrochement de leurs assises avec celles des tours, la réduction de la saillie d'un contrefort du clocher nord, le placage des statues, la différence de longueur entre les fûts ornés, certains raccordements maladroits et la transposition des petits chapiteaux qui représentent toutes les scènes de la vie du Christ.

Il serait fort intéressant de déterminer la provenance des pierres des trois portes qui ne furent pas extraites des carrières de Berchères. M. Esnault, surveillant des travaux, et M. Venancy, l'habile appareilleur, sont d'avis que la pierre grise des socles et du fond des piédroits est de la roche de Senlis semblable à celle des statues du XIIIe siècle qui décorent les porches du transept, mais la pierre jaunâtre des statues, des colonnettes et des tympans est plus difficile à identifier. M. Mayeux prétend qu'elle provient de la Normandie [1]. C'est une opinion bien hasardée. Je crois qu'on retrouverait le même grain dans les carrières du bassin de l'Oise.

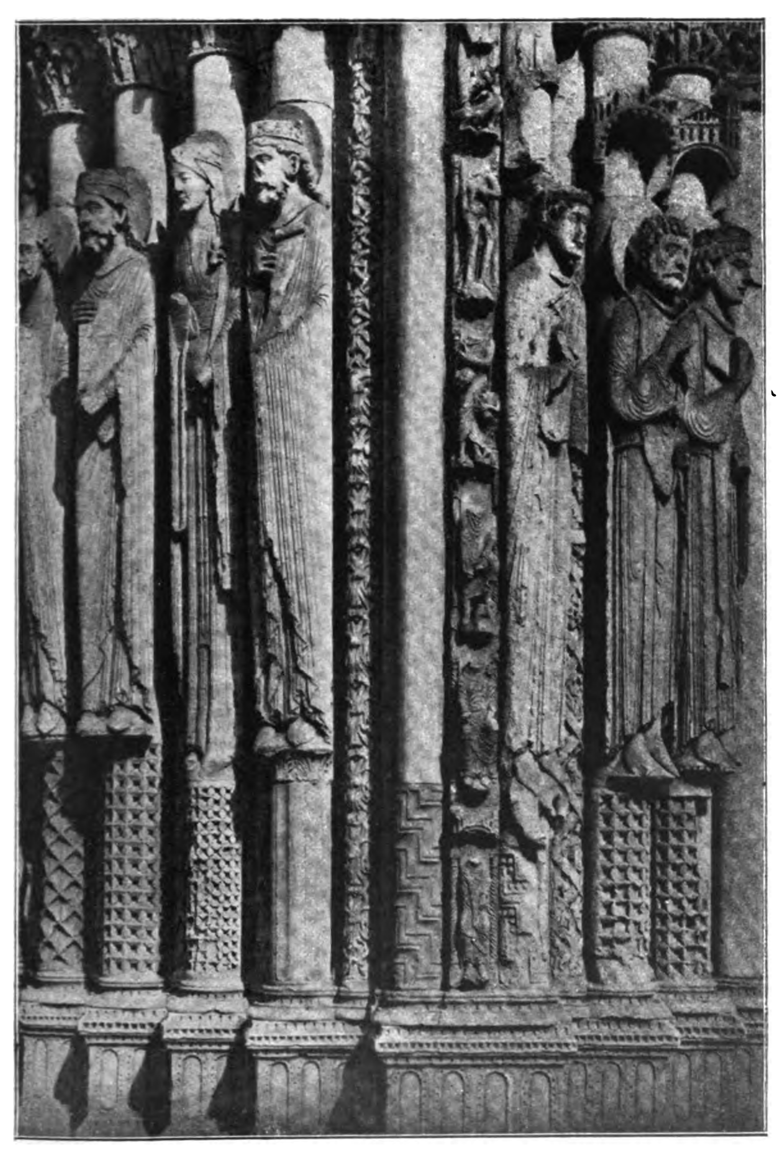
En relevant le plan de la tour du nord, M. Merlet a fait une observation du plus haut intérêt. Il a remarqué que le gros contrefort de 1 m 88 qui se trouve à côté du portail collé contre ce clocher est flanqué à gauche d'un contrefort de 0 m 50 de saillie, tandis que le contrefort de droite ne mesure que 0 m 38. Or, comme la tour du nord fut bâtie sur un plan très régulier parce qu'elle se trouvait hors œuvre, l'unique raison de cette différence, c'est que le contrefort de droite fut diminué de 0 m 12 dans toute sa hauteur quand on vint appliquer l'un des portails contre la base du clocher nord. En effet, son petit glacis inférieur, aujourd'hui coupé sur le retour, ne mesurait que 0 m 06, tandis que l'encoche faite

[1] *La façade de la cathédrale de Chartres du Xe au XIIIe siècle*, p. 10, 12 et 17.

après coup dans la pierre du socle mesure 0 m 18. Il est donc évident que les ouvriers chargés de remonter les sculptures des trois portails cherchèrent à gagner de la place à tout prix, parce que l'espace compris entre les deux tours était insuffisant pour faire tenir toutes les statues. L'ange qui tient un cadran solaire, l'âne qui vielle et la truie qui file furent encastrés dans le clocher méridional à la même époque.

Dans le portail central, les preuves du remontage de la façade sont moins apparentes que dans les deux autres. Cependant on peut se demander si la différence de longueur entre les grandes statues ne s'explique pas par leur transposition. Le premier fût à gauche, orné de losanges, est formé d'un grand et d'un petit morceau, tandis que les autres sont d'une seule pièce. Cette remarque prouve que certains fûts décorés furent rallongés avec des morceaux du même dessin. D'autres colonnettes furent sciées à la longueur nécessaire pour s'encastrer sous les pieds des personnages. Les fûts et les statues en roche jaunâtre ne font pas corps avec le massif du fond taillé dans une pierre grise, mais à l'origine les sculptures s'appliquaient mieux dans les angles rentrants disposés pour les recevoir. Ainsi les trois statues qui se trouvent sous les petits contreforts à colonnettes sont plaquées si maladroitement après coup qu'elles ne s'engagent pas dans les encoches : leur dos dépasse de chaque côté l'espace qui leur était primitivement réservé.

Le portail de gauche fut remonté contre l'angle sud-ouest du clocher nord, mais comme je l'ai expliqué plus haut, l'architecte diminua la saillie du contrefort de la tour engagé dans le mur de façade et il entailla ses deux petits glacis inférieurs pour encastrer les socles des colonnettes. Au-dessus de l'archivolte, le défaut de liaison entre les assises du clocher et celles de la façade est très visible. A droite, deux statues qui faisaient défaut ont été remplacées par des colonnes neuves. A côté, un petit fût, garni de rinceaux, se compose d'un morceau sculpté de 1m 60, surmonté d'une partie nue qui n'a pas été remplacée à l'époque moderne. Il faut en conclure que certaines colonnettes, brisées pendant le transport, furent rallongées avec un morceau de fût dépourvu de toute décoration.



E. Lefèvre-Pontalis, phot.

STATUES DES PORTAILS DE LA FAÇADE

L'étude des dais qui surmontent les statues est également bien instructive. Les uns, comme celui qui se trouve du côté gauche, au-dessus d'une femme aux longues nattes, sont rehaussés de dents de scie et présentent un caractère beaucoup plus archaïque que le dernier dais à droite avec ses petits clochers en bâtière qui reposent sur un rang de perles. Il est évident que certains dais furent remplacés dans les trois portails au moment où les ouvriers remontèrent la façade entre les deux clochers.

Le portail de droite ou porte de la Vierge, dont la largeur a été diminuée de 0 m 10, comme le prouve l'observation déjà faite sur le linteau, fut également plaqué contre la tour du sud, bien que le glacis inférieur du soubassement se raccorde avec le second glacis du clocher. Cette liaison n'est qu'apparente, car le premier glacis du clocher ne coïncide pas avec un glacis de la façade. Ce qui prouve que la tour méridionale fut bâtie avant le portail de la Vierge, c'est que le bandeau torique du clocher a été coupé pour encastrer les bases des colonnes de la porte. En outre, on entailla une assise du clocher pour y faire pénétrer le premier chapiteau à droite de la porte, qui représente l'apparition du Christ à ses apôtres. Les pierres de la tour ne furent pas relancées dans le mur de façade. Si quelques raccordements supérieurs semblent contraires à cette théorie, c'est que des assises qui formaient un ressaut entre les contreforts d'angle ont été conservées pour la liaison des maçonneries. D'ailleurs, elles ont pu être ainsi placées quand M. Lassus a restauré la façade.

Enfin, la transposition des petits chapiteaux vient fournir un dernier argument en faveur du démontage des trois portails. Ponr suivre l'histoire de la vie du Christ, il faut aller de la porte centrale jusqu'au clocher nord, puis revenir au point de départ pour se diriger vers l'autre tour. Ce défaut de suite est encore contrarié par certaines interversions. Ainsi la fête des Rameaux se trouve après la scène du baiser de Judas au Jardin des Oliviers, et le Christ lave les pieds de ses apôtres après la visite des saintes femmes au tombeau. Ces anomalies bizarres s'expliquent facilement dans l'hypothèse d'un démontage de la façade, tandis qu'un pareil désordre ne se comprendrait plus si les trois portes avaient toujours occupé le même emplacement.

M. Mayeux, qui n'admet pas le déplacement des portes, prétend qu'elles faisaient partie d'un porche où l'on entrait par deux arcades du côté sud, avant la construction de la tour méridionale [1]. L'architecte de ce clocher aurait démoli la face latérale du porche avant de diminuer la largeur du portail et de la fenêtre qui occupent le côté droit de la façade actuelle. Comme le bout du linteau fut scié du côté de la tour, M. Mayeux en conclut que le portail de la Vierge ne fut démonté qu'en partie, mais il eut été bien facile d'éviter cette opération, en repoussant le clocher de 0 m 10 vers le sud. En outre, les remarques précédentes sur le bandeau torique nettement coupé de la même tour, sur le chapiteau incrusté dans une de ses assises et sur le contrefort du clocher nord, dont la saillie fut réduite après coup, viennent contredire ce système, en prouvant que les deux tours étaient déjà bâties quand les sculptures des portails furent mises en place.

D'ailleurs, si les trois portes étaient plus anciennes que le clocher sud, comment pourrait-on expliquer la ressemblance de leurs socles avec ceux du portail qui donne accès dans la chapelle basse de la même tour, du côté du midi, car la décoration de cette porte, percée après coup, diffère de celle des arcatures et des baies? Enfin, M. Mayeux a tort de supposer que les trois portails étaient terminés avant l'incendie de 1134. Leurs sculptures portent l'empreinte d'un art beaucoup plus avancé que l'ornementation du clocher nord, commencé aussitôt après le sinistre et non pas dans les premières années du XIIe siècle, comme le même auteur l'a prétendu [2].

Il reste à étudier la partie haute de la façade. Au-dessus d'un bandeau soutenu par des modillons très restaurés, on voit trois fenêtres séparées par un pilastre entre deux colonnettes. Ce pilastre qui joue le rôle d'un contrefort, est une œuvre du XIIe siècle, mais ses chapiteaux ne sont pas antérieurs au XIIIe siècle. M. Lanore hésite sur la date des trois baies [3]. Il suffit cependant d'examiner leur forme et leur

[1] *La façade de la cathédrale de Chartres du Xe au XIIIe siècle*, p. 10.

[2] *La façade de la cathédrale de Chartres du Xe au XIIIe siècle*, p. 9 et 11.

[3] *Revue de l'Art chrétien*, t. XLIX, 1900, p. 37, note 1.

décoration pour les attribuer à la même époque que les trois portails, c'est-à-dire au milieu du XII[e] siècle.

La fenêtre centrale, légèrement brisée comme les portes de la façade, s'ouvre entre quatre colonnettes. On distingue des feuilles d'acanthe sur les tailloirs de leurs chapiteaux, comme dans les portails. Le boudin continu, qui orne l'archivolte et les piédroits, se retrouve dans la porte de la chapelle basse du clocher nord et dans les baies du second étage de la tour méridionale. Les bases à tore aplati, les tores, les dents de scie et le cordon de palmettes découpés sur les claveaux sont également appliqués à la décoration des clochers et des portes.

Les deux fenêtres latérales, dont la brisure est très légère, doivent être comparées aux baies du second étage du clocher sud avec leur boudin continu, leur tore encadré de dents de scie et leur cordon de trous cubiques qui retombent sur deux colonnettes. Celle qui est voisine de la tour du sud fut rétrécie, comme le portail inférieur, quand on remonta la façade actuelle, parce que la nécessité de gagner environ 0[m] 10 de chaque côté, s'imposait à l'architecte. Au nord, on avait entaillé un contrefort du clocher pour obtenir le même résultat. La tour du sud était certainement bâtie quand ces trois fenêtres furent remontées, car deux glacis moulurés pénètrent dans la façade au-dessus de leur appui et le bandeau à double tore du premier étage est coupé contre le mur. De même, les deux bandeaux qui encadrent le premier étage du clocher nord sont engagés dans la façade.

On a vu plus haut que la façade de la basilique de Fulbert était précédée d'un porche ajouté après coup vers le milieu du XI[e] siècle. Le second porche, voûté d'ogives, dont les trois portails romans se trouvaient derrière les deux tours, s'éleva sur le même emplacement après l'incendie de 1134, mais faut-il admettre l'existence d'un troisième porche entre les clochers? M. l'abbé Bulteau [1], M. Mayeux [2] et la plupart des archéologues répondent à cette question d'une manière affirmative, en divisant ce porche en trois nefs par deux piles isolées qui soutenaient les nervures de six croisées

[1] *Monographie de la cathédrale de Chartres*, 2[e] éd., t. II, p. 25.

[2] *La façade de la cathédrale de Chartres du X[e] au XIII[e] siècle*, p. 16.

d'ogives, mais les trois portes du fond qui décorent la façade actuelle ne présentent aucune colonnette d'angle destinée à recevoir la retombée d'une voûte. D'ailleurs, si ce porche avait été bâti en avant des trois portails romans au XIIe siècle et démoli après l'incendie de 1194, on retrouvait des arrachements au pied des tours. Or, il n'en existe pas la moindre trace.

Il ne faut pas regarder comme des débris de ce porche les deux bases romanes R et S qui se trouvent contre le socle des piles du XIIIe siècle : elles ne furent pas ajoutées après coup avec une colonne destinée à soutenir une voûte. Les fouilles ont prouvé que leurs fondations en grandes pierres de Berchères furent établies en même temps que celles des tours, car un petit glacis inférieur des clochers se continue sur ces assises. Suivant la restitution dessinée plus haut, le chapiteau de ces fûts recevait les claveaux d'une arcature en plein cintre contre la tour du sud, et la retombée d'une arcature en tiers point contre le clocher nord, où le mur de façade empiète sur la seconde arcature. Il est donc impossible de confondre leurs traces avec celles que les formerets des voûtes du porche auraient pu laisser sur les murs.

Les demi-colonnes V et W, engagées dans la pile centrale entre les arcades des chapelles, soutenaient les deux arcatures. Leur saillie serait inexplicable en admettant une autre disposition, car les architectes des clochers n'eurent jamais la pensée de recouvrir d'un porche l'espace qui sépare les deux tours. Le gros chapiteau à feuillages W, du côté sud, est à un mètre plus haut que le chapiteau orné de deux griffons qui lui fait face au pied du clocher nord. On ne pourrait pas construire des voûtes avec une pareille différence de niveau entre les sommiers. Les deux colonnettes T et U, qui se trouvent dans l'angle formé par la façade et les clochers, et les deux arcatures qui retombent sur leurs chapiteaux, où le style de la Renaissance a laissé sa gracieuse empreinte, ne furent posées qu'en 1519 quand Jean de Beauce entreprit la construction de la tribune d'orgue.

De chaque côté de la porte centrale, les grosses colonnes engagées X et Y supportaient les voûtes du porche qui s'élevait en arrière des tours et des trois portails au milieu du XIIe siècle, mais elles sont restées sans emploi après le transport de la façade. Leurs élégants chapiteaux, garnis de

feuilles d'acanthe et surmontés d'un tailloir en forme de doucine, ont été sculptés par les mêmes ouvriers que ceux des portes romanes. Autour de l'archivolte intérieure des trois portails, on distingue la trace de courbes en plein cintre qui peuvent correspondre à des arcatures lancées en 1519 pour soutenir le plancher de la tribune d'orgue et supprimées plus tard. En effet, la trace des formerets du second porche doit avoir disparu quand on a remonté la façade, car les pierres qui étaient dépourvues de sculptures furent remplacées par de nouvelles assises.

L'étude des trois baies supérieures, qui furent conservées parce que les anciens vitraux s'adaptaient à leur forme, prouve l'existence d'une vaste tribune au-dessus du porche bâti après l'incendie de 1134, entre la façade de Fulbert et les clochers. Les arcatures en plein cintre qui les encadrent retombent sur des colonnettes en saillie sur le mur, dont le socle indique le niveau du dallage de la tribune. Elles ne décrivent pas un cercle concentrique autour de l'archivolte des fenêtres par suite d'un changement d'axe qu'il faut considérer comme une preuve du démontage.

On a dégagé l'année dernière les appuis des baies latérales formés de trois marches et celui de la baie centrale dont les deux gradins avaient été recouverts d'un glacis en plâtre à l'époque moderne. Cette disposition, si fréquente au XIe et au XIIe siècle, fut au contraire abandonnée dès le commencement du XIIIe siècle. Un architecte de cette époque n'aurait pas pris soin de la conserver et il serait certainement dispensé de transporter avec les façades les deux colonnes engagées au revers du portail central ainsi que les trois arcatures supérieures, car il ne pouvait songer à monter un porche entre les deux tours, à moins de supposer qu'il avait établi un plancher de bois supportant une tribune au niveau de de l'appui des fenêtres, mais on ne voit aucune trace de trous destinés à loger des poutres.

Au contraire, en admettant que les trois portes furent démontées par suite d'un tassement vers 1180, on comprend que l'architecte ait formé le projet d'ajouter de nouvelles travées en avant du porche, pour relier la façade actuelle à celle de la basilique de Fulbert qui se conserva intacte jusqu'à l'incendie de 1194 et qui protégea les trois portails

contre les ravages du feu. En effet, le porche voûté d'ogives bâti derrière les tours au milieu du XIIe siècle ne fut pas démoli quand on démonta la façade. Les deux massifs carrés M et N, remontés après coup sur les fondations de la première façade du XIIe siècle, prouvent qu'on avait fait reposer les voûtes de ce porche sur deux colonnes isolées ou sur deux piles flanquées de colonnettes après le transport de la façade. En outre, l'appareil de ces massifs et le mortier rougeâtre des gros joints qui renferment quelques briques plates présentent bien les caractères des maçonneries du XIIe siècle. Comme il est impossible de les attribuer au XIIIe siècle, il faut bien admettre que la façade actuelle fut remontée avant l'incendie de 1194. Après avoir terminé cette opération, l'architecte démolit la façade provisoire bâtie dans l'axe des deux tours dont j'ai retrouvé les fondations, mais il dut renoncer à allonger le porche et il se contenta de couvrir d'un toit en appentis l'espace qui s'étendait entre les deux clochers.

L'incendie de 1194 eut pour conséquence la reconstruction complète de la cathédrale à l'exception de la crypte, des deux clochers et de la partie inférieure de la façade. Le maître de l'œuvre qui mettait la dernière main à la nef gothique, vers 1220, monta la grande rose de la façade après avoir supprimé le pignon du XIIe siècle. Il fit appareiller entre les tours deux grandes voûtes de largeur inégale, en faisant reposer les ogives et le doubleau intermédiaire sur des colonnettes en délit qui descendaient jusqu'au premier étage des clochers. Quelques morceaux de ces petits fûts engagés dans les rainures des dosserets, sont encore intacts. Deux piles, flanquées de colonnettes, furent établies à l'angle des tours pour soutenir les nervures et le second doubleau. Enfin, on dissimula les baies supérieures des clochers, qui auraient été coupées par les formerets, en plaquant de fausses fenêtres, semblables à celles de la nef, au moyen d'un système d'encorbellement qui permit d'augmenter l'épaisseur du mur. Au milieu du XIIIe siècle, un autre architecte éleva le troisième étage de la tour du nord, dont la flèche fut montée par Jean de Beauce, de 1507 à 1512. Il faut attribuer au XIVe siècle le pignon de la façade et la galerie des rois.

Pour compléter l'histoire des remaniements de la façade au XI[e] et au XII[e] siècle, il est intéressant de faire connaître les noms de quelques-uns des maîtres de l'œuvre de la cathédrale pendant cette période. L'architecte Bérenger qui avait construit la basilique de Fulbert est qualifié d'*artifex bonus* dans le nécrologe du Chapitre à la date du 28 octobre [1]. Il mourut entre 1028 et 1060, comme M. Merlet l'a établi, d'après l'écriture de son obit [2], et non pas vers 1180, suivant l'opinion de M. l'abbé Bulteau [3]. On peut même se demander s'il exerça ses fonctions jusqu'à l'achèvement de la cathédrale du XI[e] siècle, car c'est un artiste nommé Teudon, cité dans l'obituaire à la date du 15 décembre [4], et mort avant 1028 [5], qui éleva la façade et qui posa la toiture.

Au XII[e] siècle, le même document fait mention de l'architecte Vital qui mourut le 15 octobre d'une année antérieure à 1130 [6]. Comme il était contemporain de l'évêque saint Ives, on peut lui attribuer le remplacement des tuiles de la couverture par des feuilles de plomb entre les années 1100 et 1110 [7], mais on ne trouve aucune trace de travaux plus importants exécutés vers la même époque, car saint Ives s'appliqua surtout à décorer la cathédrale et à enrichir le trésor. Le nom plus connu du quatrième architecte, Herman, soulève un problème très délicat.

A la base de la flèche du clocher sud, l'inscription suivante, qui mesure 0 m 36 de longueur sur 0 m 16 de hauteur, est gravée sur une pierre de la lucarne exposée au nord :

HARMAN

1164 NDD

[1] Obiit Beringarius, hujus matris æcclesiæ artifex bonus. René Merlet et l'abbé Clerval : *Un manuscrit chartrain du XI[e] siècle*, p. 180.

[2] *Ibid.*, p. 105.

[3] *Description de la cathédrale de Chartres*, 1[er] édit., p. 50, note 2.

[4] Obiit Teudo qui aureum scrinium composuit in quo est tunica beate Marie et frontem hujus æcclesie fecit et ipsam æcclesiam cooperuit. *Un manuscrit chartrain du XI[e] siècle*, p. 184.

[5] *Ibid.*, p. 129.

[6] Et Vitalis, artifex hujus sancte ecclesie. *Ibid.*, p. 179.

[7] Cf. les obits de Mathilde, reine d'Angleterre, morte le 31 octobre 1118, et d'Adelaïde (12 sept.). *Ibid.*, p. 180 et 176.

Pour l'examiner de près, il faudrait monter un échafaudage assez coûteux, mais M. Lassus en a donné le fac-similé [1]. M. Durand, qui transcrit HARMANDV' parerreur, a mis en outre son authenticité [2]. M. Lecocq ne partage pas cette opinion [3], et M. l'abbé Bulteau qui ajoute le signe ', abréviation de VS, à la fin du mot HARMAN, a tort d'affirmer que l'inscription est gravée sur le boudin d'une archivolte [4]. En outre, il traduit NDD par NATO DOMINO au lieu de NATIVITATE DOMINI. M. Lanore croit à l'ancienneté des caractères, parce que la date coïncide avec celle de l'achèvement de la tour [5]. En effet, la dernière donation pour l'œuvre des clochers est celle du grand chantre Hugues qui mourut entre 1159 et 1164 [6].

La discussion doit porter tout d'abord sur la forme des lettres. Or, cette inscription est en capitales romaines, tandis que les capitales gothiques aux courbes gracieuses sont d'un usage exclusif au XIIe siècle. L'A répété deux fois dans HARMAN ne porte pas la barre centrale en forme de V et la petite barre supérieure si caractéristique à cette époque. L'R devrait être lié à l'A qui le précède et les jambages de l'M devraient s'arrondir en demi-cercle.

Entre la porte centrale de la façade et le portail de droite, on lit ROGERVS au-dessus de la tête d'un homme qui assomme un bœuf. Si c'était le nom d'un sculpteur, il serait suivi des mots ME FECIT, comme sur un chapiteau du porche de Saint-Benoît-sur-Loire. C'est sans doute le nom du donateur qui pouvait être un boucher, mais les deux R aux pieds fourchus, seules lettres communes avec un caractères d'HARMAN, présentent bien la forme en usage vers 1150. Pourquoi n'en est-il pas de même sur la lucarne de la flèche ? On peut faire la même remarque en comparant les lettres A et M de l'inscription du clocher avec celles des mots GEREMIAS PROFETA, gravés sur le phylactère d'une petite figurine de prophète

[1] *Monographie de la cathédrale de Chartres.* Atlas, pl. L.

[2] *Monographie de la cathédrale de Chartres*, p. 107.

[3] *La cathédrale de Chartres et ses maîtres de l'œuvre*, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. VI, p. 434.

[4] *Monographie de la cathédrale de Chartres,* 2e édition, t. I. p. 94.

[5] *Revue de l'Art chrétien*, t. XLIX, 1900, p. 38.

[6] De Lépinois et Merlet : *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, t. III. p. 143.

qui orne le jambage gauche de la porte voisine du clocher sud.

On a gravé des dates en chiffres romains sur les monuments et sur les pierres tombales jusqu'au commencement du XVIe siècle. L'apparition de chiffres arabes dans une inscription du XIIe siècle m'avait donc toujours paru suspecte, mais la lecture de deux savantes études de M. l'abbé Clerval permet d'affirmer qu'on connaissait à Chartres les dix chiffres arabes et la valeur de leur position décimale quelques années avant 1140 [1]. Thierry, maître des écoles et plus tard chancelier de Notre-Dame de Chartres, était en relations avec les savants de Tolède et de Toulouse qui entreprirent de répandre, dans la première moitié du XIIe siècle, les traités d'arithmétique en usage chez les Maures d'Espagne. Grâce aux traductions de livres arabes qui lui avaient été communiqués par Hermann le Dalmate, il put composer son « Heptateucon ». A Chartres, comme à Toulouse, l'emploi des chiffres arabes aurait donc pu être précoce, tout en restant une exception, mais en Espagne, les dates sont toujours en chiffres romains dans les nombreuses inscriptions du XIIe siècle que j'ai relevées.

Telles sont les observations que la lecture de cette inscription peut suggérer. Le nom d'Herman, qui ne figure pas dans le second nécrologe du Chapitre [2], n'est pas suivi du mot d'*artifex* ou de *magister* employé au moyen âge pour désigner les architectes. M. Lanore se refuse à supposer qu'un ouvrier facétieux ait gravé ces caractères pour le seul plaisir de tromper les archéologues [3], mais les dates isolées, inscrites sur un monument antérieur à la Renaissance, sont souvent apocryphes. Ainsi, M. Demaison vient de démontrer que les dates de 1381 et de 1391 signalées par M. l'abbé Cerf dans les parties hautes de la façade de la cathédrale de Reims n'ont aucune valeur historique [1]. La

[1] *L'enseignement des arts libéraux à Chartres et à Paris dans la première moitié du XIIe siècle. — Hermann le Dalmate et les premières traductions latines des traités arabes d'astronomie au moyen âge*, dans les *Comptes rendus des Congrès scientifiques internationaux des catholiques de 1888 et de 1891*.

[2] Ce manuscrit, catalogué à la bibliothèque de Chartres sous le n° 1032, renferme les obits du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle.

[3] *Revue de l'Art chrétien*, t. XLIX, 1900, p. 38.

prudence, qui doit toujours servir de guide aux archéologues, m'empêche donc d'attribuer à tel ou tel artiste le clocher sud et la façade actuelle qui s'élevait derrière les tours à l'origine, jusqu'au jour où la découverte d'un texte viendra tirer son nom de l'oubli.

En terminant cet article, je ne me flatte pas d'avoir résolu tous les problèmes soulevés par les fouilles ou par l'étude des portails et des clochers, mais les archéologues pourront discuter maintenant sur des fondations encore intactes sous le dallage, au lieu de multiplier les hypothèses pour expliquer les cinq états successifs de la facade pendant la période que j'ai étudiée. Voici comment on peut résumer ses transformations.

La façade de la basilique de Fulbert avait été bâtie entre 1024 et 1028, mais le porche roman ajouté après coup, vers le milieu du XI[e] siècle, modifia son aspect primitif. L'incendie de 1134 entraîna des remaniements plus complets quand on entreprit la construction du clocher nord, qui resta isolé pendant dix ans, avant d'être rattaché à un nouveau porche voûté d'ogives et bâti en même temps que la tour du sud. A la suite d'un tassement, les trois portails de ce porche furent reportés en avant des clochers, vers 1180. Pendant les travaux, on avait fermé la cathédrale par un mur provisoire bâti à 4[m]50 derrière la façade actuelle. La dernière transformation de la façade par la grande rose qui la décore, remonte au commencement du XIII[e] siècle. Ainsi, pendant deux siècles, chaque architecte a plus ou moins modifié l'œuvre de son prédécesseur, mais si la façade, qui semble écrasée par les tours, présente un défaut d'harmonie, sa masse imposante et la simplicité de son style ont toujours provoqué l'admiration.

[1] *Bulletin Monumental*, t. LXVI, 1902, p. 29.

Eugène LEFÈVRE-PONTALIS.

ÉTUDE

SUR

L'ABSIDE DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES

Lorsqu'on pénètre aujourd'hui au centre même de la Cathédrale de Chartres, dans ce caveau profond appelé *chapelle de Saint-Lubin*, on remarque une construction fort ancienne composée de moellons et de briques plates, présentant tous les caractères d'une muraille gallo-romaine.

Un petit caveau, autrefois le trésor, permet d'accéder jusqu'à la base même et de vérifier le départ des fondations à 2 m 40 au-dessous du sol actuel et à 6 m 15 du sol extérieur.

Au milieu même du caveau, cette muraille forme un redent d'environ deux mètres de saillie, un autre redent semblable est caché par les constructions postérieures de l'escalier du XIIIe siècle.

Cette partie, la plus ancienne de la Cathédrale, est, selon toute probabilité, l'abside même d'une des premières chapelles construites [1].

Ce ne peut être une tour de fortification, car à cette époque il y avait toujours à leur base une sorte de talus en pierre dure, qu'on ne trouve pas ici; puis les redents ne seraient pas à angles droits mais arrondis. Ce n'est que plus tard, lors de l'invasion sarrasine, que les tours de défense furent établies sur plan rectangulaire. D'autre part, la phrase des actes : « Sancti dei in veneratione dei genitricis Mariæ *infra muros* » urbis ecclesiam dedicaverunt » doit se traduire par « Ils

[1] « En face de la chapelle centrale de l'abside, celle de saint Jean-Baptiste, » et sous le sanctuaire de la Cathédrale (dit l'abbé Hénault, page 427), est un » autre souterrain très profond, dédié à saint Lubin. Ce caveau, que nous » appellerons la basse crypte, marque selon nous, l'emplacement de l'église » primitive ; c'est l'endroit où saint Altin et son compagnon Eodald évangéli- » sèrent et réunirent les chrétiens carnutes, au premier siècle. »



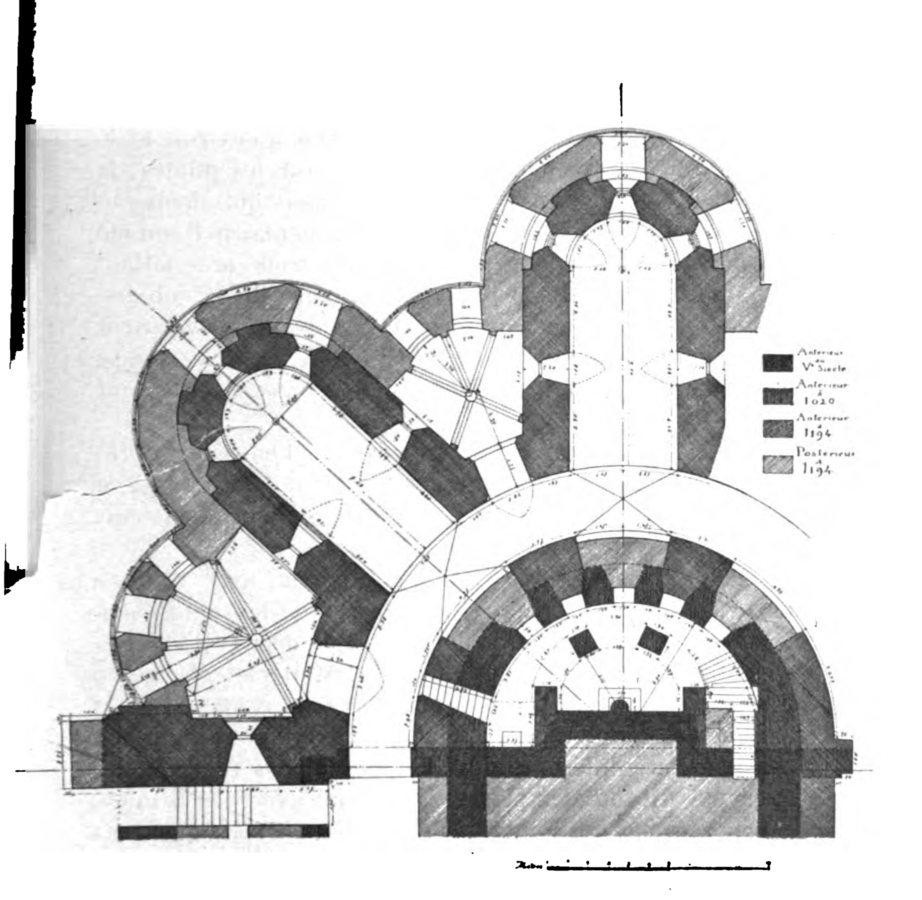
» dédièrent une église à Dieu en vénération de Marie mère » de Dieu *auprès et contre* les murs de la ville », et non « *aux pieds des murs* de la ville », comme plusieurs auteurs ont traduit, ce qui voudrait dire *extérieurement*. Or, les corbeaux soutenant les hourds des anciennes murailles sont d'ailleurs encore visibles sous les murs de soutènement de l'évêché. « Nous n'osons ajouter que cela est encore vrai » pour ces murailles gallo-romaines que nous voyons dans » le martyrium (dit l'abbé Bulteau, p. 18), car nos archéo- » logues, tout en admettant que ces constructions ne sont » pas postérieures au VIe siècle, n'acceptent pas qu'elles » soient antérieures au IIIe siècle ». Nous sommes tout à fait de cet avis. Il est certain cependant que cette chapelle est antérieure à celle de Godessald, construite au VIIIe siècle et que nous retrouverons tout à l'heure, ce serait donc celle qui fut élevée par l'évêque Castor vers 350. Elle laissait d'ailleurs extérieurement le puits des Saints-Forts, aujourd'hui retrouvé, et confirme ainsi la phrase de la Vie de saint Savinien : « Les martyrs furent précipités dans un puits de » grande profondeur, lequel est situé près de la basilique de la Mère de Dieu » *qui situs erat penes dei genitricis basilicam*, texte du manuscrit de Sens, du Ve siècle, prouvant qu'à cette époque, le puits des Saints-Forts était encore extérieur à l'église.

L'abbé Bulteau, dans sa Monographie, p. 25 et suivantes, fait une description supposée de ce que pouvait être cette première église, et nous ne doutons pas que si des fouilles étaient entreprises de l'autre côté de ces murailles, ses suppositions seraient en parties confirmées.

Brûlée en 753 par Hunald, duc d'Aquitaine, elle fut reconstruite par Godessald[1]. C'est de cette époque, croyons-nous, que date l'abside demi-circulaire dont nous pouvons voir la face intérieure dans le caveau de Saint Lubin.

Cette abside est composée d'un gros pilier central, incrusté dans la muraille gallo-romaine, de deux fortes piles carrées, de deux pilastres, placés suivant un arc de cercle, et enfin

[1] Nous n'osons affirmer que ce que nous allons dire ne peut s'appliquer à l'église reconstruite par Wulfrad en 962 ; cependant, il nous semble que l'appareil peut remonter au VIIIe siècle.



PLAN DE L'ÉGLISE INFÉRIEURE

d'un mur demi-circulaire percé de cinq baies cintrées. La construction en est d'assises de petit appareil, de 22 centimètres, aux joints larges, contenant verticalement, de distance en distance, des briques plates. La pierre est plus fine que celle de Berchères, elle ressemble à celle qu'on trouve aujourd'hui près de Marboué sur le Loir, et provient peut-être d'une carrière qui existait sous le chevet même de la cathédrale et dont on a retrouvé trace lors des réparations de l'abside. Toute cette construction s'arrête à environ 4m 36 au-dessus du sol ancien. Là se trouve, sur les piliers, la colonne et les pilastres, une assise basse qui mène au pilastre sud porte encore une moulure rudimentaire. Il semble qu'au-dessus la charpente reposait sur trois arcs allant d'un pilier à l'autre, le centre de l'enrayure sur la colonne centrale. Il n'y a aucun doute sur la nature des ouvertures cintrées qui étaient des fenêtres situées à 1m 82 au-dessus de l'ancien sol et que les constructions postérieures ont murées.

On accédait à ce martyrium, non pas par l'entrée actuelle qui est moderne, mais par un escalier dont les marches se voient dans les cinq assises basses de celui qui fut construit au XIIIe siècle pour accéder à l'église haute.

Il est à remarquer que cette construction, avec briques dans les joints, se retrouve dans les piles des deux bas-côtés actuels, ainsi que dans deux fenêtres découvertes lors des fouilles du calorifère. « Ces fouilles, dit M. Merlet (*Manuscrit » chartrain,* page 61), ont mis à jour deux fenêtres d'un aspect » antique, dont le cintre n'atteint pas les voûtes et dont la » construction, différente de celle des autres fenêtres de » la crypte, est toute en pierres, alternant avec des briques » et séparées par des joints très épais. Il est certain que dans » le principe toutes les fenêtres de la crypte étaient sem» blables à celles-là; mais, par suite de l'élévation progressive » des terrains avoisinant la cathédrale, ces baies, qui primi» tivement avaient été ouvertes au ras du sol, furent après une » centaine d'années obstruées en partie par les remblais exté» rieurs ». M. Merlet ajoute, il est vrai, p. 83: « Nous donnons » ci-contre la vue extérieure de l'une d'elles, parce qu'elle » offre un spécimen intéressant d'une construction où la brique » alterne régulièrement avec la pierre et parce que la date

» de cette construction se place d'une manière certaine entre » les années 1020 et 1024 ». Nous ne pouvons laisser passer cette affirmation, nullement justifiée d'ailleurs, sans croire que M. Merlet n'ait pas comparé la nature des matériaux de ces deux fenêtres avec ceux employés dans la construction de Fulbert. La pierre n'est pas la même, aucun joint de brique n'existe dans toute la partie du XIIe siècle, la forme et la taille diffèrent, les remblais dont il parle sont beaucoup postérieurs ; puisqu'ils n'existaient pas encore au XIIIe siècle comme nous le verrons plus loin [1]. L'église de l'évêque Castor comprenait donc déjà dans son périmètre le puits des Saints Forts, devenu un objet de vénération depuis les miracles qui s'y étaient accomplis. Elle s'étendait aussi au moins jusqu'à la sixième travée actuelle ; la nef avait la forme du rectangle, un de large sur deux de long, proportion qui est habituelle, et occupait tout le terre-plein central, aujourd'hui muré.

Cette église, brûlée en 962, rebâtie par l'évêque Vulfard, fut de nouveau incendiée en 1020. Ce fut Fulbert, le plus célèbre évêque chartrain, qui la reconstruisit. « Le saint prélat (dit » l'abbé Bulteau, p. 57) employa l'hiver de 1020 à déblayer » l'emplacement de la cathédrale. L'incendie avait été si » terrible qu'il n'était resté de l'église de Vulfard que » quelques colonnes et pans de muraille ; les tours étaient » calcinées, le martyrium ainsi que les chapelles fort endom- » magés. Lorque les déblais furent achevés, le travail de » restauration commença ; il est assez remarquable que saint » Fulbert se sert toujours du mot *restauration* quand il parle » des travaux entrepris par lui pour rétablir sa cathédrale. » C'est ce qui a fait dire qu'il l'avait seulement réparée [2]. » En effet, tout le martyrium était resté debout avec la nef et une partie des bas-côtés. Il commença donc d'abord par lui.

[1] « La crypte aux étroites fenêtres (dit l'abbé Hénault, page 429), aussi » grande, sauf la longueur, que celle qui nous reste, était donc l'œuvre de » l'évêque Wulfrad, bâtie de niveau avec le sol de la ville ». Nous croyons qu'il faut l'attribuer à son prédécesseur, mais il se peut que pour cette partie cela soit vrai

[2] « Il est donc faux d'avancer, avec tous les historiens (ajoute l'abbé » Hénault, page 429), que l'illustre Fulbert rebâtit sa cathédrale sur un plus » vaste plan, si ce n'est en longueur. C'est à Wulfrad que revient l'honneur de » ce plan grandiose, Fulbert le respecta, en réédifiant et en voûtant en pierre » les nefs latérales de sa nouvelle église. »

A cet effet, le mur demi-circulaire fut élevé de 1 m 76 environ, des arcs indépendants lancés d'un pilastre à l'autre, le tout couvert au centre par une coupole, et le déambulatoire, si l'on peut donner ce nom à cet étroit passage, voûté, par un berceau très irrégulier, comme on peut en juger par les deux amorces de ces voûtes qui subsistent encore, à droite et à gauche de l'abside gallo-romaine. La naissance de ces voûtes est à 4 m 08 du sol nouveau, car les incendies successifs l'avaient déjà surhaussé de 1 m 68. (Dans toute cette hauteur, il a été trouvé, lors des fouilles du puits des saints Forts, de nombreux débris de bois calciné.) Tout ce travail devait être terminé vers le 15 octobre 1021 puisqu'à cette époque Fulbert écrit à Guillaume d'Aquitaine. « Nous avons parachevé nos parties cachées ». (Cryptas nostras persolvimus) « et non : cryptes qui s'appelaient alors grottes ou caves. »[1] Cette dénomination pouvait parfaitement s'appliquer au martyrium, car, à ce moment, Fulbert l'enferma complètement dans le vaste déambulatoire, et les trois absidioles qui existent encore de nos jours. Il construisit d'abord, tout autour de l'ancienne abside, un mur épais de 1 m 76 environ, percé de trois arcs au droit des chapelles ; puis le déambulatoire, de 3 m environ de large, donnant accès aux trois absidioles et éclairé par quatre baies, dans les intervalles, le tout recouvert d'épaisses voûtes de blocage de silex. M. Merlet fait habilement remarquer combien ce plan se rapproche de celui de l'église de Vignory avec cette différence que cet édifice est de moitié moins grand que la cathédrale de Chartres. Les voûtes naissent à 4 m 08 du sol, les murs de 2 m 50 à 2 m 20 d'épaisseur, sont évidés partout où la poussée des voûtes n'était pas à craindre, comme on le voit au droit des fenêtres des chapelles. La construction est hâtive, en général peu soignée, pas de pierre de taille, rien que du blocage de silex et de mortier. Les fenêtres, plus larges que celles de l'église du VIIIe siècle, sont irrégulièrement appareillées ;

[1] « Tous les savants qui ont traité de l'archéologie monumentale se sont » trompés (dit l'abbé Hénault, 425), en disant que l'on a bâti des cryptes sous » nos églises du moyen âge jusqu'aux XIIe et XIIIe siècles. Il eût été mieux » de dire que l'on a élevé des églises sur d'autres devenues trop petites et déjà » envahies par l'excroissance des remblais ; et ce fut alors que celles-ci prirent » le nom de cryptes, lieux cachés ou couverts, d'après l'étymologie grecque. »

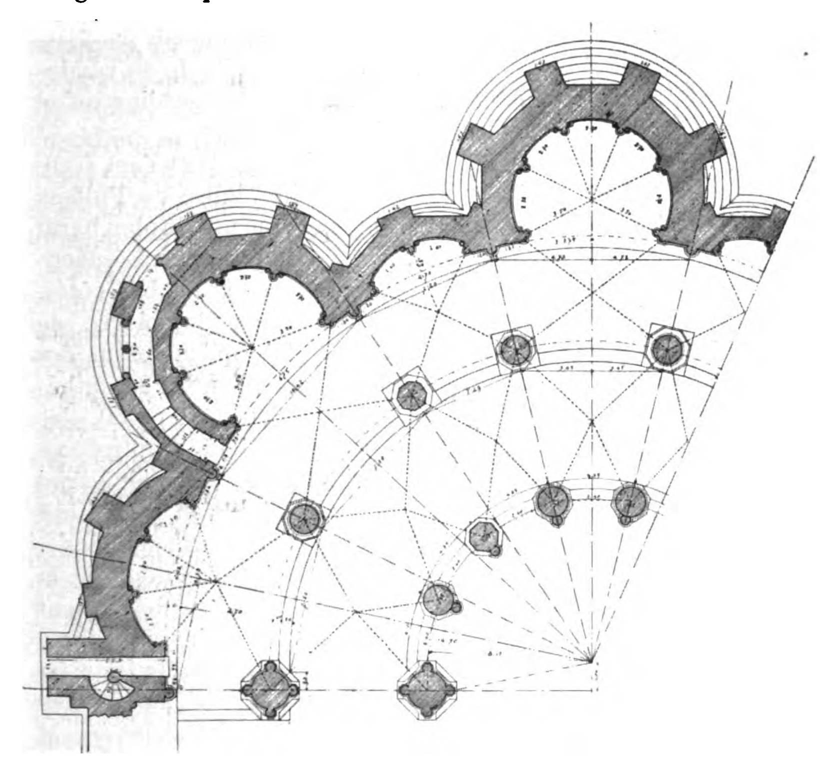
elles ont toutes trois petits claveaux courbes (au lieu d'un) formant cintre permanent. Au-dessus, de longs claveaux, presque des dalles, ne rayonnant pas toujours au centre, les joints inégaux, non saillants, la pierre à peine parementée. Dans le manuscrit d'André de Mici, nous voyons très exactement cette abside, au centre, la coupole formée par des tuiles courbes posées directement sur les reins de voûte comme à Saint-Sernin de Toulouse, à Poitiers, etc. (et non une toiture conique comme l'indique M. Merlet), puis le déambulatoire, d'où naissent les trois absidioles, également couvertes en tuiles courbes. On voit les fenêtres qui éclairent le déambulatoire entre chaque chapelle, ainsi qu'une fenêtre latérale et les trois fenêtres extrêmes de ces dernières. Existait-il un transept? nous n'oserions l'affirmer, n'ayant pas encore relevé cette autre partie de l'église, mais cela nous semble peu probable. Du temps même de Fulbert, la nef était recouverte en bois et éclairée par un étage de fenêtres au-dessus des bas-côtés. Ceux-ci par contre étaient voûtés, c'est ce qui les a conservés jusqu'à nos jours. La nef avait onze travées de longueur, comme l'indique M. Merlet et cela nous paraît vraisemblable, n'ayant pas encore porté nos recherches de ce côté ; mais il faut appliquer ici l'observation de Lecoq (Mémoires, VI, p. 420). « Dans la portion de l'église Sous-
» Terre, comprenant le sanctuaire et le chœur de l'église
» supérieure, il y aurait utilité de faire un examen approfondi
» des divers modes de construction de cette partie de l'édi-
» fice souterrain où les pieds-droits du noyau et les voûtes
» de la grande crypte sembleraient ne pas avoir été édifiés
» par la même main, soit comme appareil, soit comme genre
» de matériaux ; nous ne comprenons pas divers redents que
» l'on y rencontre et qui restent inexpliqués... Tout le terre-
» plein qui est enserré au milieu du circuit de la crypte com-
» prenant le chœur et la nef doit *recéler l'histoire ancienne et*
» *intime de notre basilique*, telle qu'elle sembla se revéler à
» nos yeux, en 1849, lorsque fut tentée une petite exploration
» souterraine au centre du labyrinthe désigné sous le nom de
» *la Lieue* ; cet essai d'investigations archéologiques mit au
» jour quelques fragments de sculpture et de marbres, et de
» plus les marches d'un escalier ; puis la paroi d'un mur en
» appareil romain, moellons et briques ; le sol était garni

» également de larges briques ayant environ cinquante cen-
» timètres de côté..... (page 429), quelques archéologues ont
» cru que Fulbert voulait désigner une église supérieure
» posée au-dessus des cryptes que nous admirons de nos
» jours ; mais cette croyance, selon nous, repose sur
» une erreur matérielle qui nous paraît assez facile à
» démontrer, si nous avons égard à des repères certains
» désignant l'ancien sol chartrain ; repères qu'on peut remar-
» quer autour de cet édifice et qui datent du XIII[e] siècle ; ce
» sont des remblais variant de 3 à 4 mètres... Dans la rue
» des Changes, le remblai fut d'environ 3 mètres, dans la rue
» Percheronne de 2 m 70 et dans celle du Cheval-Blanc de
» 2 mètres ». Ainsi se confirme l'opinion de Sablon lorsqu'il
disait, parlant de la cathédrale de Fulbert : « Elle fut repa-
» rée dans l'estat qu'on la voit à présent par les soins du
» vénérable Fulbert... Aussi l'on ne dit pas que cet illustre
» prélat l'ait rebastie et l'ait élevée, dès les fondements,
» mais qu'il l'a seulement réparée [1]. »

Nous ne pouvons donc, après ces constatations, accepter la thèse de M. Merlet donnant deux étages à l'église de Fulbert. Il a d'ailleurs dû, pour établir cette opinion, rajouter un rang de fenêtres à la miniature d'André de Mici, et dans son essai de restauration de l'abside, supprimer toute indication du caveau de Saint-Lubin et des remblais successifs du sol. Il nous montre la crypte, telle qu'elle est aujourd'hui, commettant cette erreur grave d'élever l'église supérieure de Fulbert sur des murs ayant l'épaisseur de ceux construits au XIII[e] siècle, et donnant à la nef une hauteur

[1] « Ces observations nous conduisent à affirmer une vérité pleine de surprise
» (dit l'abbé Hénault, p. 430). C'est que la crypte de Wulfrad, peut-être
» même celle de Fulbert, n'était pas souterraine, à l'origine, puisqu'elle s'éle-
» vait à fleur du sol et de niveau avec les habitations de ces temps reculés.
» C'était une église à ciel ouvert ayant elle-même sa crypte sous le sanctuaire.
» Par conséquent, déblayons par la pensée cet espace immense qui s'étend sous
» la nef centrale et le chœur de la cathédrale, dégageons ce terre-plein des
» décombres qui l'obstruent, renversons et faisons disparaître ces murs élevés
» sous les grandes arcades de la galerie, ouvrons enfin ces nombreuses travées,
» et nous aurons devant les yeux l'église de Wulfrad et peut-être celle de
» Fulbert, avec sa grande nef, son vaste chœur, ses collatéraux agrandis encore
» en bien des parties. Cette église ne devint souterraine qu'à la fin du XII[e] siècle,
» après l'incendie de 1194. Alors que les Maîtres de l'Œuvre de ce temps
» l'ensevelirent sous le colosse de la nouvelle et incomparable cathédrale. »

supérieure à celle actuelle, que d'énormes arcs-boutants peuvent seuls maintenir. Nous ne devons pas oublier cependant que c'est à M. Merlet que nous sommes redevables de pouvoir attribuer avec certitude la construction des trois absidioles au grand évêque Fulbert.



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE ACTUEL

En 1030, sixième incendie, reconstruction par l'évêque Thierri ; en 1134, septième incendie, nouvelle reconstruction. Il ne semble pas que ces sinistres aient touché à l'abside absolument protégée par ses voûtes, la nef seule en charpente fut détruite. Enfin, en 1194, un huitième incendie devait définitivement ruiner la cathédrale de Fulbert. Durant ces époques tourmentées où des sinistres partiels furent peut être plus nombreux que les chroniques ne nous l'ont appris, le

sol s'était à l'entour considérablement augmenté, l'église même se trouvait peu à peu comme ensablée par les débris amoncelés. Il faut d'ailleurs se rappeler que, construite sur la pente d'une colline dont le sommet était à l'ouest, sous la *Lieue*, là où on a trouvé l'escalier descendant dans la nef, le sol de l'église était fort incliné malgré le chœur surélevé et les escaliers dont des marches furent retrouvées par Lassus sous l'autel de la Vierge Noire. Il est facile de se rendre compte d'ailleurs de la pente du sol par les gradins qu'on remarque dans les bas-côtés, près des clochers.

Dans ces conditions, et étant donné qu'en 1194 l'art français prenait son véritable essor, la vieille église de Fulbert n'était plus de mode. Aussi l'architecte conçut-il le plan hardi et peut être unique de conserver toute la maçonnerie encore debout, de la consolider par des murs fermant les bas-côtés, de la recouvrir enfin d'un épais manteau de pierre de 2 mètres environ d'épaisseur, s'élevant jusqu'au-dessus des anciennes voûtes et, sur cette plateforme, d'élever la cathédrale actuelle. « A Chartres, dit Viollet-le-Duc, t. II, p. 459, « les » architectes du XIIIe siècle conservèrent la vieille crypte du XIe » parce que cette crypte était en singulière vénération parmi » les fidèles, et que la solidité de la construction permettait » d'asseoir la nouvelle bâtisse sur les vieilles maçonneries ». C'est ce qu'on peut observer aujourd'hui tout autour de la cathédrale, où les anciennes fenêtres de l'église du XIe sont visibles sous les arceaux du XIIIe, plus ou moins régulièrement espacés, et il est facile de se rendre compte, par un simple examen que, quoi qu'en dise M. Merlet, aucune des fenêtres de l'abside n'a été ni remaniée ni surélevée, la construction primitive est restée intacte.

En 1609, Rouillard, dans sa Parthénie, écrivait en parlant du maître-autel supérieur : « Le quel maistre autel, ancien» nement il estoit ïustement au milieu du chœur, peu s'en » falloit. Mais depuis soixante ans, ou environ, ha esté posé » plus avant, vers le chef d'icelui chœur afin de le rendre » plus spacieux, plus libre, plus commode. »

Donc, avant 1194, l'autel de la Vierge était près de la croisée du transept, derrière le jubé.

Il est certain que cet autel, suivant la tradition chrétienne, s'élevait au-dessus même de l'ancien autel qui existait, avant

l'incendie, dans l'église basse. Cet autel était donc placé au centre du terre-plein aujourd'hui existant, exactement au niveau des deux renfoncements que l'on voit aujourd'hui dans la crypte et dont l'un forme la chapelle Saint-Potentien. Pour y accéder, il fallait donc nécessairement que toutes les arcatures du terre-plein et le terre-plein lui-même fussent déblayés, ce qui est certain, puisque nous avons vu plus haut que ces arcades n'ont été murées que pour consolider l'étage supérieur, et qu'on accédait à cette partie de l'église par l'escalier situé sous la Lieue. Le puits des Saints-Forts, découvert depuis au milieu d'une de ces arcatures, était bien, ainsi qu'il est dit à cette époque, du côté de l'évangile à gauche en regardant l'autel.

Derrière l'autel, dans le mur gallo-romain formant abside, se trouvait une porte et des degrés, dont cinq sont encore visibles, conduisant au martyrium alors fermé, sauf trois fenêtres étroites. La porte du martyrium était close de fer (Félibien) ce qui correspond à la description du miracle représentant la Sainte-Châsse emportée lors de l'incendie par des hommes qui « la Chasse porterent qui l'uis de fer aus fermèrent » et étant descendus dans le caveau n'en sortirent sains et saufs qu'après l'extinction complète. A ce moment le trésor n'existait pas encore à cet endroit, puisque c'était le martyrium et que cette désignation lui fut conservée après 1194, alors qu'on y accédait par l'escalier qui conduit sous le chœur actuel.

N'en faut-il pas conclure que le fameux caveau ou prison de Saint Potentien, que nous recherchons aujourd'hui, serait tout simplement ce martyrium auquel nous accédons de nos jours par une autre issue et dont l'ouverture date de 1768, lors de la reconstruction des voûtes? Cela paraît bien vraisemblable alors, nous y retrouvons exactement tous les éléments des textes anciens: l'autel ayant à sa gauche le puits des Saints-Forts, derrière l'entrée du caveau, les portes de fer, le trésor ; toutes choses qu'il est impossible de loger dans l'étroit espace où M. Merlet prétend retrouver l'autel et le puits. Ce dernier étant situé beaucoup plus en avant qu'il ne l'avait supposé et presque à l'emplacement désigné par Félibien. C'est là une simple hypothèse que la restitution des plans successifs de la cathédrale, que nous espérons pouvoir mener à bien, confirmera peut-être.

Avant de terminer cette étude de la cathédrale, il convient maintenant de signaler l'opinion de Viollet-le-Duc (Dict. raisonné, tome, 1er page 235) sur la construction et la disposition de l'abside du XIIIe siècle « A Chartres, dit-il, le chœur de la » cathédrale présente un plan qui ne fait pas grand honneur » à son architecte : il y a désaccord entre le rond-point et » les parties parallèles du sanctuaire; les espacements des » colonnes du second collatéral sont lâches, les voûtes assez » pauvrement combinées, et malgré la grande largeur des » entre-colonnements du deuxième bas-côté il a fallu, cepen- » dant, rapprocher les piles intérieures. »

Nous ne pouvions laisser passer semblable accusation sans rechercher s'il y avait eu négligence de la part de l'architecte ou nécessité de construction.

Le plan *superposé* des deux églises nous en donne l'explication très nette.

Lorsque les architectes eurent enveloppé l'église inférieure des épaisses murailles qui devaient former le soubassement de la nouvelle cathédrale, ils se trouvèrent en face d'une plate-forme irrégulière dont peu de parties offraient une résistance assurée. Le centre même de l'abside, mal calculé dans ses tranformations successives, s'était déplacé; les chapelles de Fulbert, construites irrégulièrement, avaient leurs murs presque parallèles entre eux et ne rayonnant pas à ce centre; enfin, les nouvelles chapelles inférieures, créées entre les trois anciennes, étaient toutes inégales.

La méthode nouvelle de construction composée d'arcs-boutants et de contreforts, transportant les poussées des voûtes du centre à la périphérie, exige pour ces diverses parties une disposition rectiligne à peu près parfaite et un rayonnement concentrique.

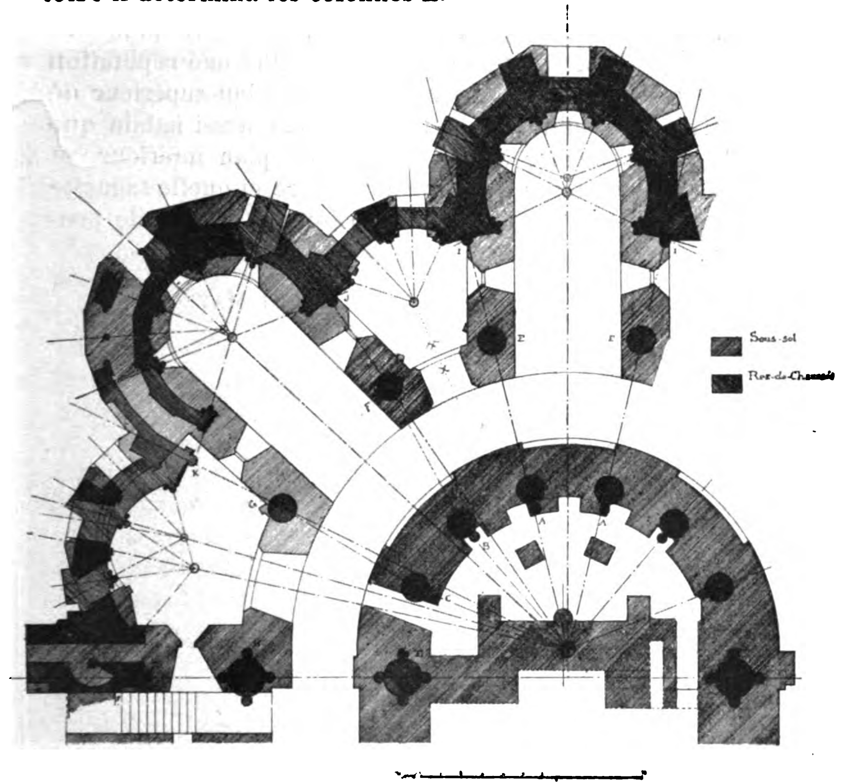
Trois sortes de points d'appuis principaux formaient trois cercles concentriques: les piliers du chœur, les piliers du déambulatoire, les contreforts entre les chapelles hautes.

Il est en effet facile de se rendre compte que, si on part d'un quelconque de ces cercles, en prenant pour fondation les murs inférieurs, on ne peut trouver une division régulière.

L'architecte, ayant constaté qu'il pouvait tracer les deux rayons de chaque côté de la chapelle médiane sans rencontrer de difficulté, prit cette division pour base.

La position des deux piliers A étant déterminée, il divisa le cercle AD en trois travées égales AB, BC et CD.

Prolongeant les rayons OA jusqu'aux piliers du déambulatoire il détermina les colonnes E.



PLANS SUPERPOSÉS DU SOUS-SOL ET DU REZ-DE-CHAUSSÉE

L'axe X de la chapelle lui donna F en prenant EX égal à FX.

Le point G fut placé au milieu de FH.

Restait à déterminer les contreforts formant butée des arcs-boutants supérieurs. Pour cela, reprenant le centre en O, il traça les rayons EI, FJ, GK, HL, et construisit ses contreforts dans leur prolongement.

Il est intéressant de voir comment l'espace JK, n'étant pas

symétrique par rapport à l'axe de la chapelle, l'architecte sut profiter de ce désaxement pour y établir le petit passage conduisant à l'évêché; de même en L.

Si nous avons été entraîné à décrire d'une façon si ardue le plan de l'abside, c'est que nous n'avons pas voulu laisser planer sur nos prodigieux Maîtres de l'Œuvre une réputation de faiblesse injustifiée. L'irrégularité du plan supérieur de Chartres est voulue; c'est un expédient aussi habile que hardi pour remédier à l'irrégularité du plan inférieur, et nous devons admirer avec quelle science et quelle sagacité ces artistes incomparables ont su résoudre ce difficile problème.

Albert Mayeux.

Chartres, le 1er octobre 1901.



LES CITÉS DE LA GAULE DISPARUES

Pour tout esprit élevé, les ruines ont un attrait. Elles sont une page d'un passé que l'imagination essaie de reconstituer. Elles nous redisent le progrès des arts, à cette époque lointaine ; la vie militaire ou l'activité commerciale, dont ce lieu, aujourd'hui désolé, fut le théâtre. Puis, elles ont leur mélancolie et leur tristesse. Là, des hommes, nos semblables, ont travaillé, aimé, souffert et leur mémoire est à jamais effacée ! Les ruines d'une ville, en particulier, nous apparaissent comme les derniers vestiges d'une grandeur déchue. *Sunt lacryonœ rerum*. Les choses, ont aussi leurs larmes. Si ces pans de murs croulants, si ces remparts renversés et couchés dans l'herbe, si ces pierres à demi calcinées pouvaient parler, ils évoqueraient de douloureux souvenirs. Là, on défendit sa patrie et sa liberté, jusqu'à la mort, là s'accomplirent des prodiges d'héroïsme. Puis, il fallut succomber, le massacre général et le pillage commencèrent. Enfin, à la lueur des édifices en flammes, on vit d'illustres captifs sortir, sans espoir de retour, de la cité embrasée, portant sur leurs épaules, le butin du barbare vainqueur. Ce n'est point ici une peinture faite à plaisir. Nous empruntons ce dernier trait à saint Prosper d'Aquitaine, qui écrivait dix ans après ces épouvantables catastrophes. Il fut témoin et acteur, dans ce drame. Nous le voyons prisonnier, et obligé de marcher entre les charriots des Vandales. Après lui, c'est saint Sidoine Apollinaire, évêque d'Arvernes, qui nous raconte les horreurs d'un siège. Ici, la résistance fut invincible, mais à quel prix ? La cité connut tous les genres de calamités, et quand, au bout de trois ans, l'ennemi se retira, les défenseurs étaient réduits à l'état de squelettes.

Cette revue des Cités disparues, nous la commencerons par le midi des Gaules.

Cémélie aujourd'hui Cimiez, sur une éminence au-dessus et près de Nice, fut une ville considérable, avant le v[e] siècle. Elle avait le titre de cité, et était le siège d'un évêque, relevant de la métropole d'Embrun. Le pape saint Léon l'unit à l'évêché de Nice, à cause de la proximité. Le pontife de cette dernière ville se qualifiait d'*Évêque de Nice et de Cémélie*. En 585, le titulaire, Catulinus, avait cessé d'unir le nom de Cémélie à celui de son siège. La cité était en ruines ou réduite à l'état de village.

Nous possédons les homélies latines de saint Valérien de Cémélie. Il était abbé d'un monastère, en ce lieu, et les auteurs le considèrent, même, comme évêque de cette ville. Il l'était encore en 455, peu avant la disparition de Cémélie.

Caturigœ. — Nous venons de parler d'Embrun, métropole ecclésiastique très ancienne. Toutefois, cette ville n'était pas la capitale de la tribu de cette contrée. Caturiges, avait cet honneur. Le bourg de *Charges*, au Nord de la Durance, en conserve l'emplacement et le nom, quelque peu défiguré. Une inscription y subsiste, avec la mention: Civitas Caturigum. — Cité des Caturiges.

Illiberis[1]. — Vers les rivages de la Méditerranée, à peu de distance de Perpignan. Des plus récentes recherches, il résulte que les Phéniciens établirent en ce lieu, une colonie, sous le nom de Pyrène. Les Ibères vinrent ensuite, et sur l'emplacement, bâtirent une *ville neuve* (en leur langue: Illi, ville — berris-nouvelle). Une rivière du même nom coulait au pied de la cité et débouchait dans l'étang de saint Cyprien. Illiberris était puissante, au moment du passage. d'Annibal.

Au IV[e] siècle, Illiberris prit le nom de la pieuse mère de l'Empereur Constantin, Helena, que l'usage a traduit par Elne. Elle avait notablement décliné, quand Constantin la releva et la restaura. Dès le v[e] siècle, elle possédait un siège épiscopal: mais n'atteignit jamais l'importance d'Illiberris,

[1] Différente d'une ville du même nom située en Espagne et où se tint un Concile.

à laquelle la carte de Peutinger conserve toujours son nom. On pense que Collioure (Caucoliberris) était son port.

La translation de l'évêché d'Elne à Perpignan, en 1602, après deux sièges désastreux en 1285 et 1474, acheva sa décadence.

Ruscino. — Voisine de la voie Domitienne, ainsi que la précédente, cette ville a donné son nom au Roussillon. Elle n'est plus représentée, dans des proportions bien réduites, que par Castel-Roussillon.

Ce village désigne l'emplacement de l'antique capitale des Sordons. Elle s'élevait au bord de la lagune, à cette époque. Là, comme à Illiberris, des substructions et des restes d'antiquités témoignent seuls de l'importance de ce centre de population.

Civitas Elusa. — La cité d'Eluse. C'est ainsi qu'elle est désignée sur un ancien Itinéraire de l'époque Gallo-romaine. Longtemps cette cité fut la métropole ecclésiastique de la Novempopulanie. Auch n'en était que le suffragant. Capitale des Elusates, elle est mentionnée par César, Pline et Sulpice-Sévère. Preuve qu'elle existait encore à la fin du ve siècle. Saint Sidoine Apollinaire dit que, dans la persécution d'Eurich, roi des Visigoths, elle perdit son évêque, comme Bazas, Comminges, et Auch[1].

Elle eut à subir les ravages des Goths, des Sarrazins et des Normands. Ce fut à la suite de cette dernière catastrophe qu'Eluse, connue depuis sous le nom de la petite ville d'*Eause*, cessa d'être un siège archiépiscopal. Auch, qui était la métropole dans l'ordre civil, hérita de cet honneur.

Beneharnum sur l'Adour, ville principale des Osquidates. Ce qui fut, depuis, le nom seul de la province, Béarn, avait été dans la plus haute antiquité le nom d'une ville et d'un évêché. Ainsi s'expriment les auteurs de la Gallia Christiana. Grégoire de Tours mentionne la ville de Benarna. Elle est citée dans le traité conclu entre Gontran et Childebert. Son nom apparaît, encore, dans le Concile d'Agde en 506; dans celui de Mâcon, à la date de 585; c'est la cité des Béarnais. Elle occupait le septième rang, parmi les villes de la Novem-

[1] Les évêques du Midi restèrent courageusement à leur poste, soutenant, par leur exemple, les défenseurs de la cité. Ils furent massacrés avec eux.

populanie. Détruite par les Normands, elle dut céder le siège épiscopal à la ville de Lescar.

Civitas Boiatium. — C'était la capitale des Boiens, un des peuples Gaulois qui émigrèrent, à travers le Norique et la Grèce jusqu'en Orient. Ils occupaient une région s'étendant du pays Basque, jusque vers les Landes. Le pays de Buch et partie du Béarn[1] occuperaient ces anciennes positions. Dans les guerres du moyen âge, le captal de Buch tient un rang distingué. Leur disparition a fait tomber, dans l'oubli, leur capitale et leur mémoire.

Alba Helviorum. — Capitale des Helviens, près du Rhône: connue encore sous le nom d'Augusta Helviorum. Un géographe attribue à une colonie de cette tribu, la fondation, en Portugal, d'Alba, connue sous le nom d'Elvas, chez les Celtici. Pline parle avec éloge du vin des Helviens: Helvicum vinum. Viviers a succédé à Alba, mais non dans la même position. C'est aujourd'hui le petit village d'Aps, sur les bords de l'Escoutay, près Viviers[2].

Ruessium. — Capitale des Vellani ou habitants du Velay. On y voyait de nombreux temples d'idoles, quand saint Georges vint l'évangéliser. On place ses ruines au village de Saint-Paulian, sur les confins de l'Auvergne. Trois évêques avaient succédé à saint Georges sur le siège de Ruessium.

Pour rester dans les limites que nous nous sommes tracées, nous n'avons, jusqu'ici, parlé que des Cités. Mais nous arrivons, dans le pays qui s'étend de Toulouse à Narbonne, à des villes plus modestes, il est est vrai, toutefois importantes, comme centres de *commerce* et lieu d'*entrepôt.* Des renseignements d'une certaine importance s'y rattachent. C'est toute une histoire. Les Volces-Tectosages, placés dans le Toulousain, et les Volces-Arécomiques plus rapprochés de Narbonne (qui leur appartenait, avant l'établissement de la Colonie des vétérans), de concert, sans doute, avec leurs

[1] Le territoire d'Arcachon dépendait de la Teste (Teste de Buch), bourg originairement formé des débris de la riche *cité* des Boyens. Dévastée par les barbares, la cité des Boyens fut, plus tard, ensevelie par les sables.

Louis VEUILLOT.

[2] C'est à Albe que s'établirent les premiers Apôtres du pays et que siégèrent les premiers évêques; jusqu'à l'invasion des Vandales, au v[e] siècle, en 404 av. J.-C. On y voit encore d'importantes ruines.

voisins, ont des plaintes graves à formuler, contre leur Prêteur Marcus Fonteius. Ils envoient une députation nationale à Rome, pour demander justice au Sénat. Leur cause est soutenue par Plutorius. Malheureusement, ils ont pour adversaire un avocat, aussi habile qu'éloquent, et qui, de plus, jouit d'un grand crédit. C'est Tullius Cicéron. Il prit deux fois la parole et ne ménagea pas la Gaule, lui qui devait se souvenir de Verrès. De quoi accuse-t-on son client? D'avoir spéculé sur la construction des voies romaines du Midi. On insinue qu'il a accepté de l'argent, des uns, pour être dispensés de la corvée, des autres, pour fermer les yeux sur les malfaçons. Fonteius est un homme rangé, d'une probité au-dessus de tout soupçon. Il jouit de l'estime des Marseillais et des Narbonnais, et de tous les Romains, qui font le négoce, dans ces parages. Quel grief élève-t-on encore contre lui?

Il a mis des droits d'octroi excessifs, sur l'exportation des vins. Les droits de transport ne sont pas de son invention. Ils ont pris naissance en Italie. Avant lui, Titurius exigeait quatre deniers, sur chaque amphore de vin. Deux autres prêteurs ont mis des impositions à Sourdan [1] que l'on place au confluent de la Garonne et de la Neste (ce qui indiquerait un transport par eau, moins désastreux pour les amphores. On reconnaît là des centres d'octrois). Pareilles redevances à Bouchalot, (près Saint-Gaudens), et à Cabaignac, bourg public entre Toulouse et Narbonne. Mais bien que Fonteius n'ait fait que suivre les coutumes de ses prédécesseurs, il s'est fait, direz-vous, de beaux bénéfices sur les produits de la contrée. Cicéron apporte ici un étrange argument: il a compté sur cet effet. Ceux qui accusent Fonteius, sans preuves, sont des Gaulois. Or, qu'est-ce que les Gaulois? Les éternels ennemis de Rome, nation aussi ennemie des dieux que de cet empire. Ils outragent la divinité, jusque dans leurs sacrifices, en immolant des hommes. — Le grand orateur, avant d'imputer ce crime aux Celtes, eut bien dû se rappeler l'amphithéâtre, où cent gladiateurs, pour le plaisir de la foule, et en l'honneur des dieux, s'entr'égorgeaient. Il leur reproche d'être des impies à l'égard des dieux de Rome,

[1] Crodunum. — Vulchalonum. — Cobiamachus.

eux qui ont profané et pillé le temple de Delphes. — On ne peut ajouter foi à leurs paroles. — Quelle fut l'issue du procès ? On l'ignore, mais il est bien à craindre que nos compatriotes n'y aient été pour leurs frais. Cependant quand je vois l'un des princes de l'éloquence faire comparaître et mettre en scène une Vestale, sœur de Fonteius et sa propre mère, pour attendrir les juges, je me sens porté à croire que, décidément, Fonteius pourrait bien avoir bénéficié sur nos amphores.

Je demande pardon de ces longueurs : mais ce discours nous apprend beaucoup de choses. Nous croyions que les belles voies romaines, tracées par des ingénieurs, avaient été construites par les légionnaires : Nos pères n'avaient eu que la peine de s'en servir. Et voilà que Cicéron dissipe notre erreur. Les Gaulois ont été réquisitionnés pour ces travaux. La structure de la voie leur est due. Par la bouche de l'orateur romain, nous apprenons l'importance du vignoble des Tectosages, le mouvement commercial dirigé, surtout, vers Narbonne. Strabon nous dit, en effet, que la Gaule, pour son trafic, avait deux débouchés principaux : Corbilon, à l'embouchure de la Loire, et Narbonne en communication avec la Méditerranée. Si l'amphore, relativement fragile, et d'un difficile transport, est toujours en usage, le vaisseau de bois, le tonneau n'est donc pas encore inventé ! Et l'on est à l'an 70 avant J.-C. On l'a attribué aux Gaulois d'Italie, et Sulpice Sévère met en scène un Celte qui dit : Ces vases que nous Gaulois nous appelons *tonneaux*.

Du crime d'impiété, si énergiquement reproché aux habitants de la Gaule, par un homme bien renseigné, il y a une conclusion à tirer. César s'est donc trompé ! Trop occupé de la guerre, passant trop rapidement d'un lieu à un autre, il n'a pas eu le temps d'approfondir. Il a vu les menhirs, au bord des chemins, et a cru reconnaître les Hermès, à peine dégrossis, de la Grèce et de l'Italie. Le Gaulois n'avait primitivement d'autre temple, qu'un cercle de pierres à ciel ouvert. Le conquérant y a vu le culte de Jupiter, Dieu du Ciel. En réalité, la religion des Gaulois n'avait rien de commun avec celle de Rome.

Ce fut après la conquête que les monuments religieux et les statues commencèrent à apparaître. Le temple d'Axo, à

Arvernes, avait dû être bâti par un architecte étranger : car il n'était pas construit à la manière gauloise qui, dans les gros murs, associait le bois à la pierre.

Ce discours, trop peu connu, élucide, comme on le voit, bien des questions. Il nous peint aussi admirablement le caractère de nos pères : subjugués mais ne courbant jamais la tête. « Ceux qui apportent leurs requêtes à votre tribunal, dit » l'orateur romain, d'ordinaire y viennent en suppliants. Allez » voir les Gaulois sur le forum. Vous les entendrez déclarer » d'une voix tonitruante, que si on ne fait pas droit, à leur » plainte, ils sont capables de recommencer la guerre ! »

Ce sont ces Tectosages intrépides qui, avec les Boïens et les Trocmes, plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, se sont taillé un royaume, à la pointe de l'épée, dans la vieille Phrygie. Ils y conservaient entre eux, le langage parlé dans la Gaule. Leur conduite, à l'arrivée de saint Paul, dans leur nouvelle patrie, prouva qu'ils n'étaient pas impies. Ils ont mérité de sa bouche, ce bel éloge qui a retenti dans toutes les Églises: « Vous m'avez accueilli comme un ange de Dieu, comme le Christ lui-même »! Cette louange, le grand Apôtre ne l'a donnée qu'une fois : c'était à des Gaulois.

En continuant notre itinéraire, nous arrivons à Gabalorum Civitas: la cité des Gabales: c'est ce peuple qui a donné son nom au Gévaudan. Sa situation est, entre les Arvernes, au Nord et les Volces-Tectosages, au Midi.

La ville capitale (de nos jours simple village, appelé Javouls) de bonne heure, posséda des évêques. Grégoire de Tours en parle en plusieurs endroits. Il raconte qu'en cette contrée, était un lac, au pied du mont Helanus, objet de superstition pour les Gaulois. Les habitants des campagnes s'y rendaient, chaque année, et y précipitaient, en forme d'offrandes et de sacrifices, des étoffes, des toisons, des pains, de la cire, etc., puis ils faisaient un festin de trois jours. Le jour de leur départ, généralement, un grand orage se déchaînait sur leur tête. L'Évêque vint et essaya de combattre cette superstition. Il n'y réussit pas. Alors, il bâtit une église, au bord du lac, et y mit des reliques de saint Hilaire. Par ses exhortations, il parvint à faire cesser ce culte superstitieux. Saint Privat, évêque de Gabale, dans la cruelle invasion de Crocus, vers 406, ne voulut pas abandonner son troupeau, et reçut l'hon-

neur du martyre. Une basilique dont saint Leuvan était abbé, sous le règne de Brunehaut, s'élevait sur le tombeau du glorieux martyr. Au xe siècle, Gabala, dont le nom primitif était Anderitum, était ruinée. Le siège épiscopal fut transféré à Mende.

Civitas Diablintum. — La cité des Diablintes : Présentement Jublains (Mayenne). On fut longtemps embarrassé pour placer ce peuple. Les uns lui assignaient le Perche pour séjour, les autres la Bretagne. Des recherches savantes et les découvertes faites, à Jublains, montrèrent que cette ville avait eu son importance, sous l'occupation Romaine. Une forteresse y avait été construite. Le nom de la cité, dans l'Itinéraire de l'époque, est Nudionnum, pour Neodunum. Nous avons vu, à Mayenne, la borne milliaire de Jublains : elle fut retirée du fond de l'eau.

Dans le gué de Saint-Léonard, qui était voisin, on a trouvé des quantités énormes de monnaies romaines (12.000), que conserve le musée de Mayenne. Les passants qui n'étaient pas sans crainte, pour traverser ce gué, jetaient ces monnaies en *ex-voto*, dans la rivière. Les femmes plongeaient, dans l'eau, des statues de terre cuite blanche, représentant Vénus Anadyomène. Le même musée en conserve toute une collection.

Jublains ou Neodunum eut des évêques. La savante étude qu'a faite, sur ce sujet, Dom Piolin, dans son histoire de l'église du Mans, ne permet pas d'en douter. Dans son *Testament*, saint Bertrand, évêque de cette dernière ville, parle des biens que possédait la *Sainte Église des Diablintes*. Or, cette qualification de *sainte*, observe le savant bénédictin, ne s'applique, à ces époques, qu'aux *cathédrales*. Les Diablintes, comme peuple, furent absorbés, à l'arrivée des Francs, en cette région, dans une sorte de petit royaume Manceau, en 495.

Cité des Arviens. — C'était une petite tribu, vers le cours de la rivière d'Erve, également dans la Mayenne.

Vagoritum était leur capitale.

Comme les Diablintes, ils furent englobés dans la nation voisine.

Vèrmand. — Augusta Veromanduorum. Le Vermandois a tiré son nom de cette ville. Des dernières découvertes

archéologiques, il résulte que Augusta Viromanduorum (aujourd'hui Saint-Quentin) était la vraie cité, disparue dans la deuxième moitié du IIIe siècle, Vermand n'était qu'un oppidum qui lui succéda comme chef-lieu [1]. L'évêché, dont Vermand jouissait, fut transféré, en 540, à Noyons, par saint Eloy. Évidemment, le passage des barbares lui avait été funeste. Le Comté, au contraire, continua pendant longtemps, d'avoir son siège à Vermand.

Viducassium Civitas. — Vieux, cité des Viducasses. Elle prit ensuite le nom d'Augustodunum. Le nom de César ou celui d'Auguste a été ainsi donné à grand nombre de villes. Située près de Thorigny, en Normandie. Dans l'Itinéraire, elle se confond avec la station de Arœ-Genuœ, entre Bayeux et Jublains. Cette ville, aujourd'hui à l'état de village, est mentionnée par Ptolémée et Pline, dans le dénombrement des peuples de la deuxième Lyonnaise. C'était incontestablement une ville. On a extrait de son sol, une inscription sur marbre, où l'on lit que les *Trois Provinces* de la Gaule ont élevé ce monument (une statue, car c'est un socle) à P. Sennius Solemnis, dans sa ville natale. La municipalité avait, avec empressement, concédé le terrain. La date des Consuls tombe à l'an 902 de Rome. Les fouilles ont encore donné deux inscriptions funèbres. Les médailles, que l'on y a relevées, font supposer qu'elle fut ruinée à la fin du IVe siècle.

La Cité des Curiosolites, disparue, près de Dinan. C'est de nos jours Corseult (Côtes-du-Nord). Sur l'indicateur des Voies Romaines, elle correspond au lieu dit: Fano Martis, sur la ligne qui, tend vers Tours, en passant par Rennes. Elle possédait un temple, dont les restes subsistent encore, sur une hauteur assez loin de l'église.

Le village est bâti sur des ruines anciennes. L'église même a été construite avec les matériaux de quelque grand édifice. Un des blocs d'un pilier de l'intérieur vient d'un tombeau. L'épitaphe s'y lit encore. Elle porte que Silicia, de la famille Africa, a poussé la tendresse maternelle jusqu'à accom-

[1] On a découvert à Saint-Quentin une inscription votive en l'honneur du dieu Auguste (de là *Augusta*) et de Volkanus. Dans les fondations de la basilique, beaucoup de débris antiques.

pagner son fils, en ces contrées : son fils lui élève ce monument.

Caletes — C'est cette tribu qui a donné son nom au pays de Caux, à Caudebec, etc. Sa capitale est inconnue. La seconde cité était Juliobona (Lillebonne), si riche en souvenirs et monuments de l'époque romaine.

Morini. — Habitants d'une partie du département du Nord et du Pas-de-Calais, réputés féroces et intraitables, chez les Romains. Les marchands n'osaient s'aventurer dans cette région. Thérouenne (Taruenna) fut leur cité. Elle a été détruite en 1555 par Charles V. Un gentilhomme de la Happetezière (hameau d'Illiers disparu) était à ce siège « sous la charge de M. de Villebon ».

En terminant cette revue, je ferai remarquer que les cités Gauloises avaient généralement deux noms : Celui de la nation et celui de la ville. Exemple : Autricum, Chartres, pour Auturicum, ville sur l'Audura ; et Carnutum civitas, cité des Carnutes.

Le nom de la nation a généralement prévalu. Dans l'histoire des Gaulois, il faut distinguer deux époques : celle de leur âge primitif, où ils vivent isolés des autres peuples, sans temples, sans statues des dieux ; et celle où selon l'expression de César, ils se sont amollis, au contact de la Province, c'est-à-dire de Marseille, dans leurs relations avec les Romains, dont, insensiblement, ils adoptent les mœurs.

Les ruines observées, sur toute l'étendue de la France, indiquaient la brusque irruption des barbares, et l'épouvante des habitants. C'est au commencement du v[e] siècle qu'il faut faire remonter ces trésors cachés ; ces pots pleins de monnaies, ces puits, comme celui de la Charente, où des vases d'or et d'argent avaient été précipités. Les médailles ne dépassent jamais l'an 400. La Justice de Dieu a voulu que le roi des Vandales eût une fin digne de ses crimes.

L'Abbé Marquis,
Doyen d'Illiers.



MONOGRAPHIE DE VER

VER-LÈS-CHARTRES, ou au moyen âge VER-SUR-EURE[1], est une paroisse de cinq cent quatre habitants, dans la banlieue sud de Chartres, dont elle est distante de sept kilomètres. Son site charmant se trouve entrecoupé de prairies, de bois, de plaines, but de promenades et d'excursions. La vallée, qui commence au petit Tachainville et se poursuit dans une assez grande largeur jusqu'à la Bonde d'un côté et à Morancez de l'autre, est arrosée par différents bras de rivières que viennent alimenter beaucoup de fontaines, assez abondantes jadis pour le service de Chartres. L'Eure, le principal cours d'eau, a déjà cinquante-six kilomètres en ligne droite, quand elle pénètre sur la commune de Ver, à Tachainville, où elle se divise en deux bras. Le principal va gagner Loché, en arrose les jardins situés sur sa rive droite, et après avoir fait tourner les moulins de la Fosse et de Loché coule dans la propriété du château ; mais son ancien lit, aujourd'hui rivière morte, a été modifié ; ses eaux furent endiguées sous le nouveau Pont de la Mère-Dieu, en 1868-69, où l'on encaissa la belle chaussée qui remplace avantageusement les fameuses passerelles ou grandes planches d'antan. Un ruisseau traverse la propriété baroniale où il arrosait les jardins dessinés par Le Nôtre, contournait autour des bâtiments de l'ancien manoir aujourd'hui démoli ; il arrose encore le pré aux Bœufs et se jette dans la rivière de l'Echevet; là aussi arrive le confluent

[1] Super Auduram. Selon du Cange, Ver désignerait un lieu planté d'aunes ou de *vernes*, arbustes nombreux dans notre vallée. La Société des Antiquaires (*Mémoires*, XI, p. 154) remarque que ce nom est donné à plusieurs autres communes qui toutes possèdent des monuments celtiques.

de la rivière principale, qui après avoir baigné les prés Lancé et Rondeau, grossit le Boisseau. Celui-ci est un faible cours d'eau, dérivé par les religieuses de l'Eau pour traverser leurs propriétés ; il passe à Gouabille et coule dans le parc de Moineaux. L'Eure reçoit sur sa rive droite les nombreuses sources qui jaillissent entre Houdouenne et Ver, les fontaines d'Houdouenne, de Reneuve, de Saint-Victur, de Saint-Caprais. A ces cours d'eau donnaient un appoint considérable d'autres ruisseaux aujourd'hui taris : Baigneloup, Teillé, le Pilet, le Corton, le Thiron, le Gland de Pézy, les petits ponts, ceux de la Saussaye et de l'Hôtellerie : ils coulaient abondamment dans le grand et le petit étang.

Ces simples notes, puisées aux archives départementales ou locales, ont été écrites à l'intention des paroissiens de Ver; elles leur rediront les gloires et les avantages de leur pays habité par des aïeux honorables. Puissent les descendants y rester et ne pas suivre l'engouement malsain qui porte vers les grands centres ; puissent-ils ne connaître qu'un seul au delà, le ciel où le printemps est éternel !

CHAPITRE PREMIER

VER CENTRE DES ASSEMBLÉES DRUIDIQUES

Au dire des savants, notre vallée aurait été le centre religieux, le mediolanum[1] où se réunissaient nos aïeux chaque année. Ainsi le pensent beaucoup d'antiquaires, parmi lesquels nous signalerons M. Quicherat qui fit une descente sérieuse pour étudier ces lieux et motiver son opinion, et M. de Boisvillette[2]. César a écrit, en effet, qu'aux environs d'Autrike, les Gaulois se réunissaient dans un lieu déterminé[3]. Or, M. de Boisvillette et beaucoup d'érudits fixent cet endroit dans la banlieue sud de Chartres, dans la vallée de Ver.

Pourquoi d'abord les anciens recherchaient-ils les vallées

[1] *Champ du milieu* ou *milieu du champ*.

[2] *Statistique*, I, p. 44, 107.

[3] In finibus Carnutum quœ regio totius Galliœ medio habetur. (*Commentaires*, César, Liv. VI, cap. IV.)

en général? Les Pélasges étant avant tout agricoles, donnaient leurs préférences aux terrains d'alluvion, aux plaines inondées tous les ans : la simple raison de culture ou de pâturage leur faisait donc préférer nos vallées à cause de leur fertilité. Voilà pourquoi nous ne trouvons les dolmens que sur les rives de nos cours d'eau. Mais il serait étonnant que l'agglomération de monuments mégalitiques nombreux et de tout genre dans notre vallée ne fut pas déterminée par une raison spéciale? Nous la trouvons dans ce fait que les Celtes tenaient chez nous leurs réunions annuelles. Quoique nombreux, tous les assistants pouvaient facilement contenir dans le vaste amphithéâtre du cirque de Ver, avec ses versants ou gradins doucement inclinés vers la vallée, la magistrature se trouvait aisément assise dans la prairie entourant les autels. Comme chez tous les peuples de l'antiquité, en effet, ces réunions étaient d'abord religieuses: on y préludait par la prière. Les Celtes avaient des idoles ou menhirs [1], simulacres gigantesques représentant le terrible Teutatès. Or depuis que la poudre a fait sauter la fameuse pierre piquée de 3^{m} de hauteur sur 2^{m} de base, située non loin des Rigoles, nous ne possédons plus qu'un menhir au milieu des prés à gauche de la route qui va de Loché à La Varenne. M. de Mortillet et ses élèves [2] l'ont inventorié, il a 1^{m} 68 de hauteur sur 2^{m} de largeur. C'est le premier de tous les blocs druidiques qui dans cette vallée se trouvent en alignement de l'ouest à l'est. — Alors s'accomplissaient les sacrifices sanglants [3]. Ces sacrifices devaient avoir lieu dans des endroits réputés sacrés par le souvenir des hauts faits des aïeux. Les savants s'accordent en effet à dire que sous nos dolmens étaient enterrés les chefs de l'indépendance celtique. Selon M. Bertrand, de Saint-Germain, c'étaient des chambres sépulcrales, des anciens tumulus débarrassés des amas de terres et de pierres dont ils étaient

[1] De *mean*, *men*, pierre; *hir*, longue. On l'appelle encore peulvan ou pilier. — Toutes nos pierres sont des ladères : « *lac'h* pierre; *deré'h*, élevé, droit, debout, sorte de grès compact, pesant et fort dur. Il y en a des carrières aux Rigoles, aux Pierres-Bègles : il y a donc eu un déplacement de plusieurs kilomètres, les moindres pèsent 18 à 20.000 kilogrammes.

[2] Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. Mai 1897.

[3] Le sacrifice non sanglant était la récolte du gui que les Druides (prêtres habitant les bois de chêne comme les bardes cultivaient les bois de bouleau) coupaient avec une serpe d'or, pour en distribuer des rameaux à la multitude.

recouverts. De fait, sous nos différents dolmens, l'on a trouvé bien des ossements. Les étymologies celtiques de Ver, Morancez, Corancez [1], prouveraient aussi que notre vallée fut jadis le théâtre de funestes guerres. Enfin nos différents champtiers ont conservé quelques vestiges de ce « mediolanum », de ces réunions antiques. Moineaux autrefois se nommait Medianellum. A côté d'Autrike, la ville du milieu des pierres, nous avons Montoury (*mons autrikum*), Villemain (*villa media*, la villa du milieu), le Buttereau. (La butte correspondante à Montoury), Vauparfonds et Vauferry, les vallées profondes ou ferrées par lesquelles la cavalerie se disséminait pour gagner l'oppidum d'Orléans par le chemin que l'on a appelé depuis le chemin de Villars et le chemin de César. Telles sont quelques données fixant dans notre vallée le lieu de la réunion des Gaulois, où ils établissaient une espèce de camp volant pour leurs assises religieuses et judiciaires. (Tacite, *Mœurs des Germains*, 28, 39).

Les dolmens [2], apparaissent très nombreux dans nos vallées, ou prairies; ce sont les vestiges du culte druidique, autels sacrés sur lesquels les Gaulois immolaient les génisses, les agneaux, et même des hommes au dire du moins de César.

Cinq groupes superbes sont souvent visités par les amateurs :

1° A gauche du chemin de Loché à La Varenne, non loin des Grandes-Planches, on cote plusieurs pierres superbes d'une masse prodigieuse;

2° A droite du même chemin, on voit plusieurs groupes cités par M. de Boisvillette.

Les deux premiers sont dirigés ouest-est. L'un est incliné avec deux supports : la table en forme de trapèze irrégulier a 3 mètres de haut sur 2 et 3 mètres de base.

[1] Morancez (*mor*, grand; *an*, bataille; *Kezou-Keuz*, deuil), grand deuil de la bataille. *Ver*, grand.
Corancez. (*cor*, petit; *an*, bataille), petit deuil de la bataille.

[2] (*Dol*, table; *men*, pierre). Pierre plate plus ou moins épaisse posée horizontalement sur d'autre pierres fichées en terre, et hautes d'environ 1 mètre. La pierre plate un peu inclinée présente à sa surface une sorte de bassin grossièrement taillé. Les juifs eux-mêmes pour ériger des autels devaient se servir de pierres immenses et informes. (Exod XX, 25. Deuter, XXVII, 5. Josue, VIII, 31). Isaïe même se plaint qu'ils immolâssent parfois sur des pierres immenses. (Isaïe, LVII, 5).

L'autre, bien plus grand, est allongé en pointes : il a 5 m 20 dans sa plus grande diagonale avec un support en place ; les autres piliers sont à côté, mais ils ont été dérangés.

Les deux autres pierres situées dans ce même pré se rapprochent de la direction nord.

La première a 5 mètres de long sur 3 m 70 de large, les angles arrondis, un seul support. Elle semble formée de deux tables superposées. La deuxième est un petit dolmen avec deux supports à côté : elle a probablement échappé aux investigations de M. de Mortillet qui n'en cite que trois ;

3° Le pré des Pierres, non loin de l'abbaye, sur la rive droite de l'Eure, présente un curieux alignement ouest-est de blocs druidiques au nombre de huit, aujourd'hui enfoncés en terre, d'une épaisseur étonnante et qui n'est certes pas le fait du hasard ;

4° Les blocs de Pierre-Pesant et des Rigoles enfouis de ci de là ;

5° La pierre-qui-tourne (le 25 décembre à minuit, dit la légende), a été dégagée par M. Cochepain et admirée par les savants de Paris.

Pour mémoire rappelons les gigantesques pierres bègles qui se voient non loin de l'arrêt de Barjouville sur la route de Chartres à Thivars.

Le polissoir ou pierre striée d'Houdouenne a 4 mètres de long sur 1 m 50 de large, et porte à un bout cinq rainures triangulaires de 0 m 05 de large sur 0 m 03 de profondeur et 0 m 30 à 0 m 40 de long avec un godet ; tout près se trouve une rainure avec deux cuvettes à droite et à gauche. C'était une pierre consacrée où le guerrier venait retremper son courage, en polissant sur ce ladère sa hache primitive de silex, au moyen de sable mouillé s'interposant entre la roche et l'instrument.

Bien plus à l'est, on voit la pinte ou puits de saint Martin, longue table de cinq mètres sur deux, achetée par la Société archéologique et la Pierre couverte, lieu d'assemblée et surtout de sépulture, la table, longue de 4 m 50, est large de 3 m 50.

Après avoir décrit le polissoir d'Houdouenne avec son grain fin et très serré, M. Paul Durand poursuit ainsi : « à peu de distance de la fontaine d'Houdouenne et au-dessous, se voit la

fontaine Saint-Victur qui est l'objet d'un pèlerinage très ancien... les jeunes enfants atteints de maladies de langueur sont immergés dans son bassin : « afin qu'ils aillent ou qu'ils reviennent ». Toute cette région est encore parsemée de gros ladères aux formes bizarres et dont la couleur tranche sur celle des broussailles et des herbes [1]. »

Nous devons à la vérité de dire que, malgré l'autorité du savant, tout ce qui a rapport au fait de plonger les enfants dans la fontaine de Saint-Victur, qu'il confond d'ailleurs avec celle de Reneuve, est de pure imagination, au rapport de tous les habitants. Il en est de même de cette appréciation formulée par un autre savant : « la fontaine de Saint-Caprais jouissait autrefois de la renommée de guérir la gale ». Actuellement ce n'est plus qu'un trou plein d'eau et sans écoulement. La fontaine de Saint-Victur, située entre les hameaux de Reneuve et de Pierre-Pesant, est un beau bassin d'eaux vives et abondantes qui, grossies par les eaux du Trou d'Houdouenne, forment un ruisseau. Cette fontaine avait la vertu de déterminer une crise chez les enfants en état de langueur ; on les plongeait dans son onde glaciale : afin, disait-on, qu'ils aillent ou qu'ils viennent; mais trop souvent ces petits malheureux s'en allaient ; ainsi parle le bon Lecocq à la note de la page 164 de *l'Astrologue* de l'année 1866. Il nous faut rectifier bien des inexactitudes.

La fontaine de Saint-Caprais jouit encore de la propriété de guérir les maladies cutanées, nombre de malades sont venus en pèlerinage de demande et d'action de grâces. Aujourd'hui la fontaine est nettoyée : les pèlerins en emportent de l'eau. Quant à la fontaine de Saint-Victur, elle n'est nullement située là où l'indique le savant chartrain, elle ne forme point un beau bassin d'eaux vives, c'est au contraire une fontaine qui, située sur la rive droite du cours d'eau d'Houdouenne, entre Ver et Pierre-Pesant ne coule que très peu. Les vieillards que nous avons consultés ne se rappellent pas avoir vu des enfants plongés dans ces diverses fontaines : au contraire, ces enfants en langueur étaient portés aux fontaines de la Roche entre Saint-Prest et La Villette.

[1] *Procès-Verbaux* de la Société archéol., t. I, p. 184 et 185.

CHAPITRE II

VER AU TEMPS DES ROMAINS

La civilisation gauloise fit des progrès sensibles; nos ancêtres avaient adopté la culture des terres et plusieurs arts utiles. Leur humeur belliqueuse, qui devint proverbiale, les poussa à franchir les bornes trop étroites de la celtique pour fonder des colonies jusqu'en Italie ; ils étaient devenus la terreur des Romains eux-mêmes.

Pendant que la Gaule et Rome se saisissent corps à corps, les Carnutes, hommes de religion, ne se lèvent que lorsque le vainqueur vient frapper la religion jusque dans son sanctuaire. Mais alors ils ne se reposèrent plus. Depuis trois ans, César leur avait imposé un chef de race royale, nommé Tageste, espion des Romains : il est massacré publiquement : terribles représailles, 200 citoyens sont livrés en otages et L. Plancus vient châtier les coupables.

54 ans av. J.-C., le départ de César est encore le signal de l'insurrection : les Confédérés envoient mystérieusement leurs étendards dans le Némée de Ver. Du milieu sacré de la terre gauloise doit partir le signal de la délivrance. Réunis dans nos bois, après les sacrifices préservateurs, ils agitent leurs glaives, prêtent le serment de combattre pour leurs autels et leurs foyers : des combats sanglants ont lieu autour d'Autrike [1] : la Gaule perd son autonomie.

Notre pays était devenu la Gaule chevelue, province romaine: César, Auguste et les autres empereurs se montrèrent les fidèles amis des Gaulois en conservant aux petits Etats leurs

[1] Comme preuve de batailles terribles dans nos contrées, nous avons :

1° Les dénominations celtiques de nos pays :

Ver signifie *grand*.

Corancez, *petit deuil de la bataille*.

Morancez, *grand deuil de la bataille*.

2° La découverte de nombreux géants dont les squelettes furent récemment trouvés à la Barrière.

Hélas des feux allumés à Montoury et au Buttreau annoncèrent à nos aïeux la défaite d'Alésia.

Gloire aux vaincus !

anciennes limites[1] : un gouverneur ou proconsul fut envoyé de Rome pour surveiller l'action de la conquête, pour y façonner aux goûts, aux travaux et aux spectacles même du vainqueur un peuple entier, se consolant de n'avoir cédé qu'au plus grand de tous les capitaines : « Habitué à brandir la pesante massue, le guerrier mania d'autres instruments, il conduisit la charrue qui pour la première fois apprit à déchirer la terre : la forêt gémit sous les coups que lui porta le fer brutal : le chêne descendit des montagnes où il dressait son front majestueux pour aller de ses débris décorer de somptueux palais[2] » : A Rome tout était grand, projets, lois, ouvrages, monuments : les Gaulois éprouvèrent bientôt de dignes effets de la munificence impériale. Destinés à faire oublier l'antique voûte des chênes et les vieilles pierres druidiques, des cirques, des temples, des aqueducs, des théâtres, mille édifices, chefs-d'œuvre des beaux-arts, s'élevèrent dans le milieu sacré d'Autrike, là où les vieilles croyances nationales étaient le plus vivaces. A la place des outils de silex et des haches de pierres des Germains, nous allons être en face de tuiles à rebord, de mosaïques, de meules et pièces romaines, etc., etc.

I. — Les passages simples et naturels des Gaulois étaient devenus des routes fameuses, solides, inébranlables, voies militaires, pour le transport des munitions, des bagages et autres impedimenta pendant les guerres précédentes. La voie romaine de La Varenne allait de Chartres à Blois par Châteaudun, passait par le bas de Luisant, suivait la vallée jusqu'au gué de La Varenne, traversait Loché, le Bois de Mivoye[3] et rejoignait La Bourdinière. Au dire des anciens qui l'ont vue, elle était très large, et faite de ladères formant un fort

[1] Pendant les deux premiers siècles de notre ère, le *civitas Carnotum* représentait assez exactement la contrée occupée par la peuplade gauloise des Carnutes. Orléans n'en fut détaché qu'au IIIe siècle. — Cf. *Les Comtes de Chartres au IXe siècle*, R. Merlet, Bulletin de la Société Arch., mars 1897.

[2] *Sainte Soline*, p. 113.

[3] Bois de Mi Voie, était un point statégique, à moitié chemin de Lèves à un point inconnu. Lèves en effet en un lieu, point central du départ des mesures itinéraires dans les Gaules : d'où le surnom de « Montagne des lieues : *mons leucarum* ». (Hist. des environs de Paris, t. V, p. 296. Edit. 1841).

blocage. Il y a quelques années, elle existait parfaitement intacte depuis Loché jusqu'au Bois : peu à peu elle s'est rétrécie, chaque riverain ensemençant la parcelle négligée pour la circulation. Chose à noter[1], elle ne coupe aucun champ sur son passage.

II. — Nous donnons ici un très court résumé des travaux substantiels faits par M. l'abbé Auboin, et relatés dans le Bulletin de la Société, 1892-93. Avec le goût artistique qui le distingue, M. Tachot, maire de Thivars, a classé les différents objets trouvés dans nos fouilles, dans un intéressant musée placé à la mairie de Thivars.

En 1890 et années suivantes des fouilles eurent lieu par les soins de la Société archéologique entre Thivars et Loché, dans des terres appartenant aujourd'hui à M. Challet Emile. Une équipe d'ouvriers mit à nu de nombreuses substructions romaines. C'étaient, au dire des amateurs, les ruines d'une villa des premiers siècles : nous avons admiré les thermes ou bains gallo-romains. Chacun contemplait la solidité et la masse de ces murailles, et emportait quelques vestiges, qui des fragments de tuiles à rebord, qui des parties de mosaïque, qui une statue de Junon, etc., etc. On trouva en particulier des fours à chaux, semblables à celui qui fut récemment découvert par M. Bucher Xavier : quelques archéologues ont cru reconnaître des fours destinés à brûler les morts dont les cendres étaient conservées : ils les appelaient des fours à incinération.

Un puits très curieux, peut-être un de ces *puticuli* dans lesquels on jetait pêle-mêle les restes des animaux.

Parmi les multiples objets inventoriés au musée de Thivars, on distingue d'abord une cuiller, dans le creux de laquelle se trouve gravé un poisson, emblème du Sauveur dans la primitive église. On a discuté pour savoir si elle aurait pu servir au sacrifice de la messe. On a trouvé aussi deux peignes avec leur gaîne : sur le bord sont gravés deux chrismes.

On distingue un monogramme AURVS. Ce nom peut bien être celui du propriétaire des peignes et de la villa. Ne

[1] Le docte abbé Sainsot relevait ce fait d'observation à la séance d'archéologie du 15 novembre 1900.

serait-ce pas lui qui aurait donné son nom à la butte voisine de Montoury mons Auri[1] ?

III. — Au haut de Loché, à la Barrière, dans une cour appartenant à M. Lamarche, deux tranchées furent ouvertes en 1890, à 1 mètre de profondeur, et quarante-cinq (!!!) squelettes furent trouvés : ils étaient placés dans toutes les directions : trois étaient ensevelis dans du charbon : d'autres avec des pierres posées sur la poitrine. Il y avait des guerriers, des adultes, des femmes avec des boucles d'oreilles, des anneaux, des vases funéraires. Etaient-ce des chrétiens? Certains l'affirmaient parce que les vases funéraires et le charbon, souvenir des parfums déposés au sépulcre du Christ, étaient, d'après Durand de Mende, un symbolisme chrétien. Mais, comme ces cadavres étaient privés de cercueil, (ceux-ci ne datent que de Constantin), et nullement tournés vers l'Orient ; la plupart des amateurs y virent des guerriers Carnutes tombés dans le grand deuil de la bataille sous César. Au reste, dans tout le chantier supérieur, il sera loisible de continuer avec succès ces découvertes macabres.

L'AQUEDUC D'HOUDOUENNE[2]

Les Romains aimaient leurs aises. Il leur fallait l'eau coulant partout, sur les places publiques comme à domicile, l'eau de fontaine ou de source. Dans ce but fut établi l'aqueduc sur la rive droite de l'Eure.

D'Houdouenne jusqu'au delà de Ver, il se compose d'une voûte plein cintre sur piédroits sans radier. Il est large de 0^{m}60, haut de 0^{m}90, tout en maçonnerie de moellon calcaire, mais de médiocre résistance à cause de l'infiltration continuelle des eaux qui l'emplissent jusqu'à l'intrados.

Un peu en deçà de Morancez, il est beaucoup mieux construit. Deux piédroits de 0^{m}45 et un radier de 0^{m}20 d'épaisseur en excellent béton de cailloux, recouvert d'un enduit de sable et de ciment, forment une cuvette profonde de 0^{m}60 fermée par une voûte plein cintre de moellon.

[1] *Mémoires* de la Société Arch. Tome IX, p. 174.

[2] Résumé de ce qu'en ont écrit de Boisvillette et les hydrologues plus récents.

épaisse de 0 m 30. Dans certaines parties tout semblait sortir des mains de l'ouvrier.

De la fontaine d'Houdouenne, où M. de Boisvilette en place l'origine, l'aqueduc traverse au nord la sente de la Bonde qu'il longe sur la droite, à trois mètres environ de distance. Du jardin de M. Tricheux où on vient de le découvrir, il quitte la vallée d'Houdouenne, pénètre dans le jardin du presbytère où nous l'avons rencontré parfaitement intact, change de direction, suit le nord pour longer la rivière et le vieux chemin de Morancez, arrive aux premières maisons du hameau de Poullain sous la grange de M. Bideaux, passe sous la façade de la maison du maréchal, coupe le moulin d'Haussepied, s'approche à 1 m 50 de l'encoignure de l'ancienne maison seigneuriale, pénètre dans la Motte, se rapproche du bas de Marteau, rejoint le clos Bruneau pour atteindre le moulin de Vauféry où il sert de fondation au seuil de la porte de la grange. Après avoir traversé le parc de M. Besnard, à 10 mètres en avant de la façade ouest, il pénètre dans la propriété de Gourdez, dans le champ des Gaudinières, dans la cour du moulin Lecomte, sort du parc du Gord sous la tourelle du mur du château, se dirige à travers les jardins maraîchers de Launay qu'il quitte pour aller au Gaillon, atteint les premières maisons de la Grappe, s'arrête au *lacus* ou château d'eau terminal qu'on a découvert dans le clos Geoffroy.

La longueur totale est de huit mille trois cent cinquante mètres, ainsi répartis :

Ver, 1,780 ; Morancez, 3,140 ; Coudray, 1,570 ; Chartres, 1,860.

Toutes les données précédentes ont été vérifiées par M. Buisson, conducteur des Ponts et Chaussées, aidé d'ouvriers qui nous ont renseigné.

En ces dernières années, la Société Archéologique confia à M. Leloup le soin de faire des tranchées pour s'assurer si le canal était alimenté uniquement par la fontaine d'Houdouenne. Les fouilles opérées du côté de Reneuve découvrirent l'aqueduc qui probablement venait capter les sources puissantes qui sourdent dans ce hameau. L'interruption des travaux empêche de se prononcer sur la tête de ce canal, mais il est certain que les eaux étaient abondantes dans notre

vallée, selon le dicton : *Si le trou d'Houdenne rompait sa bonde, il noierait tout Chartres.*

Dans une lettre de M. Bouvet-Jourdan, ce président de la Société d'Agriculture de Chartres répondait ainsi à la circulaire de la Société royale des Antiquaires de France du 15 juillet 1822 : « Les murs latéraux ou parois du canal ont été battus entre deux planches, la maçonnerie est composée de petits cailloux liés par un mortier devenu aussi dur que la pierre. C'est l'ouvrage des Romains qui regardaient Chartres que César appelle « Prœcipua » comme une ville propre à être une place d'armes ; capable de résister aux fréquentes rebellions des Gaulois. Cette opinion est confirmée par des médailles trouvées dans ces souterrains, à l'effigie d'Antonius Augustus, M. Comodus, et Maximus Pius. Le peuple des campagnes regardant cet ouvrage comme au-dessus d'une puissance humaine, l'appelle le Crau-aux-fées [1]. »

Voici comment M. Lecocq raconte les travaux faits de son temps :

« Ayant déblayé la terre qui recouvrait le conduit de la fontaine, à deux mètres de l'orifice ou embouchure qui ne laissait échapper qu'un filet d'eau, on a trouvé une palissade de pieux de chêne, barrant le canal ; derrière celle-ci, une masse d'argile blanc ayant un mètre de longueur et emplissant tout le conduit. Ce dépôt était fortement tassé, et à son extrémité une autre palissade pareille à la première existait. Lorsque le tout fut enlevé, une source d'eau limpide et abondante, provenant du côté droit est reparue. Informé de ce fait par M. Menou, de Reneuve, je me suis transporté de suite sur les lieux, là le maçon m'a déclaré que pour terminer la nouvelle fontaine, il fallut pendant dix heures épuiser l'eau qui envahissait les travaux : d'après son dire, il estime qu'il était jeté en dehors du barrage de cent cinquante à deux cents seaux d'eau de douze litres à l'heure, ce qui produirait par jour cinquante mille litres [2]. »

V. — Le peigne de Loché avec ses chrimes, disait

[1] *Bibliothèque* de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, Miscellanées, Lecocq, n° 26.

[2] *Procès-Verbaux* de la Société archéol., III, p. 194.

Mgr Lagrange, est un argument décisif en-faveur de l'évangélisation de Chartres au premier siècle. Sa découverte en effet vient à l'appui de tout ce qui avait été dit en faveur de l'apostolicité de l'église chartraine. L'histoire nous apprend que les apôtres attaquaient le paganisme au centre de ses foyers; or le centre du vieux druidisme était le territoire des Carnutes. Il est donc naturel que saint Pierre ait envoyé des héraults de la bonne nouvelle dans notre pays plus romain pour ainsi dire par ses arts et ses privilèges que la capitale du monde.

Par le zèle de ses apôtres, saint Potentien, saint Cheron, un peu plus tard saint Martin, l'évêque thaumaturge, le pays chartrain se convertit au christianisme lentement, mais assez fortement pour avoir ses martyrs au temps des grandes persécutions.

Des restes du paganisme cependant subsistèrent longtemps encore [1], et le peuple des campagnes en particulier conserva pendant plusieurs siècles un culte plus ou moins superstitieux pour les lieux autrefois vénérés comme lieux sacrés. La foi chrétienne en pénétrant de plus en plus dans les masses les éclairait et leur fit modifier peu à peu ce qu'il y avait d'irrégulier dans ces pratiques surannées. La vallée de Ver dut conserver longtemps de ces souvenirs de la religion des Celtes et des Gaulois, car elle est riche encore en fontaines qui n'ont jamais cessé d'être en grande vénération dans toute la contrée. A Ver même on possède les fontaines de Saint-Victur et de Saint-Caprais qui guérissent les douleurs, les tumeurs, la gale.

CHAPITRE III

VER AU MOYEN AGE [2]

I. **Topographie.** — Ver, ou en latin *Vernum, Vernus Villa, Sanctus Victurius de Vere*, apparaît tantôt comme une villa,

[1] Cfr. Annuaire de 1867, p. 136.

[2] Sources : Archives départementales. E. 1807 et suivants. Ces liasses contiennent plusieurs actes très anciens (1382), des parchemins in-folio, un terrier de 1534 bien conservé.

Ibid., G. 971. Registre de 1488.

Un nécrologe renfermé dans les archives de Ver. Nous avons eu la bonne

tantôt comme un nouveau bourg « *Vicus Novus* » par allusion au Vieux Vert, emplacement de l'ancien pays détruit par les Normands à plusieurs cents mètres du lieu actuel et dans la vallée. Les différents baux du Chapitre de Chartres concernant les terres de Ver sont très nombreux : Citons-en quelques-uns; G. 172, fol. 184 v, 185; G. 173, fol. 103. G. 174, fol. 23v, fol. 53, fol. 150v; G. 175, fol. 166; G. 180, fol. 365, etc.

Jean de Brausse avait un bois dans le nouveau bourg *vico novo*. Robert Brice en avait un autre abutant au cimetière.

Juxte le ruisseau était une petite courtille, près du chemin Vert tendant d'Houdouenne au château, chargée de un denier.

Juxte le chemin vieux par en bas, Marin Moydé habitait la ruelle qui va à la fontaine. Jean Labbé et Henry Simon avaient donné une courtille dans la vallée de Ver, et en marge le notaire a écrit: « Saint-Caprais » fontaine que nous avons encore.

Jean Lescuier et noble homme François Janvier possédaient une mine de terre, l'un le long du chemin de Ver à Courancez, et l'autre juxte le vieil chemin d'Houdouenne au chasteau. Mathurine Leclerc était propriétaire de trois minots sur les ouches derrière l'église, abutant à la sente de Ver à Berchères. (Aliàs : sente aux ânes).

fortune de mettre la main sur un obituaire intitulé Registrum anniversarium Ecclie de Ver: concernant les principaux bienfaiteurs de la cure de Ver, et qui jusqu'à présent n'avait point été inventorié. Il est composé de 17 pages, en latin, d'une écriture cursive très soignée, rempli d'abréviations par rapport aux prénoms des bienfaiteurs, aux champtiers, aux riverains; mention intéressante, celui qui l'a rédigé était à la fois curé et notaire de Ver, messire Jean Tiercelin, curatus et notarius. Chaque obit est accompagné de notes en français, rédigées dans la suite des temps, mais avant 1567. Ce nécrologe sur papier ordinaire (0,11 sur 0,30) débute au mois de novembre de 1470: « Post statutam synodum » après la publication des statuts de Milles d'Illiers. Les anniversaires sont de dix-huit à vingt; ce qui prouve que nos pères avaient une foi généreuse. Les aumônes qu'ils laissaient tomber dans les mains du notaire paraitraient aujourd'hui dérisoires, c'étaient le plus souvent douze ou dix-huit deniers, rarement quelques sous de Paris ou de Tours: tant c'était pitié au beau pays de France! Il faut que le donateur s'appelle Philippe ou Robert de Chartres, pour pouvoir assurer sept livres de rente! Quand cet obituaire est dûment daté, signé, paraphé et fermé, le notaire le fait suivre de différents baux concernant la location des terres de la cure. Ils sont de diverses époques (1464, 1468, 1470), écrits en français et accompagnés des cens dus au château de Ver, à messieurs du Chapitre ou de Saint-Père. Sur notre demande, le conseil municipal a voté la reliure de ce précieux manuscrit.

Benoît Danjouan [1], avait un hébergement juxte le vivier du château, Jean Boutheroue reconnaissait un jardin clos de mur d'un arpent, dedans une maison et bergerie juxte la cure, le long de la rue de Morancés, tandis que Sébastien Bucher, laboureur à Loché, tenait une maison, par derrière le vieux chemin et honorable femme Magdeleine Lemoine possédant une maison, trois espaces avec double grenier dessus, une volière, cour, jardin enclos de murs et de haye. Quoique issue de la noble famille des Pérot de Chartres, Anne Pérot, fille de soy se contentait d'une maison couverte de chaume, avec deux creux de maison doublée où il y avait four et cheminée juxte le vieil chemin de l'estang; elle était imposée pour dix deniers. Le recteur faisait valoir une mine aux Carrières [2], par où on va du moulin Flateur au moulin Gouabille, et Jourdain Geoffroy était propriétaire sur la ruelle des Pierres d'un jardin abutant au cimetière et d'autre bout à la vigne de Ver.

La métairie de Ver est constituée, elle appartient à l'office de la cuisine de Saint-Père [1] dès l'an 1487, elle comprend huit muids dix setiers de terre et trois arpents de pré. Le premier fermier est Jean Danjouan (un champtier a conservé son nom); un immense parchemin revêtu du sceau de l'abbaye (une clef et une épée) nous indique qu'il s'engage à bâtir une maison [3]. Sa bru Jehanne, veuve de Jehan Danjouan, entreprend en 1543 de bâtir un colombier.

[1] Les grandes et les petites carrières contiennent encore des pierres à bâtir, assez dures et d'un grain assez beau, mais qui ne résistent pas à la gelée. Elles se trouvent sous une faible couche de terre végétale, dans différents bancs qui montrent incrustées de nombreuses espèces de coquillages. Ces carrières, à peu près délaissées aujourd'hui, avaient été ouvertes sur une immense étendue, lors de la construction de la cathédrale, les pierres, au rapport de Souchet (IV, 380), étaient employées pour l'intérieur de l'édifice, et André Félibien dit même que les pierres du vieux clocher sont des pierres de Ver.

Quant aux ladères, exploités soit aux Rigoles, soit aux Pierres Bègles, non loin de la chapelle de Saint-Fiacre, ils étaient mis en usage pour le pavage des rues de Chartres. D'après le registre des échevins (10 février 1526), il y avait mandement de payer à Pierre Badon et à Jean Badon, carriers de Ver, la somme de 22 livres pour l'achat de cent quartiers de pierre, pour le pont de Saint-Martin-au-Val. Le 11 février 1541, les mêmes échevins ordonnaient à la dame de Ver d'amender le chemin et la chaussée de Ver.

[2] Archives dép., H. III.

[3] *Ibid.*, H. 115.

En 1483 on a distrait trois arpents de pré en une pièce à l'office du bailli du couvent : elle se trouve mentionnée dans le cartulaire de l'Eau, elle était située en la prairie du pré des pierres juxte le chemin par où on va de Ver au moulin Flatteur d'une part et le pré du célérier [1].

LOCHÉ. — *Lupchiacus*. 931, Cart. de Saint-Père, p. 27. *Locheium*, 1245. Cart. de l'Eau. *Louché*, 1405, registre des fiefs. Unique en Eure-et-Loir [2].

Les terres de la métairie de Saint-Père commençaient aux ousches [3] de Loché, non loin du four qui abutait au chemin de la Varenne ou de Bonneval à Chartres. Les chaumières étaient semblables à celle de Denis Cercle, vigneron à Goindreville, qui habitait chez nous une maison doublée, en laquelle « four, cheminée, cellier, et une croupe au bout avecq jardin » ; Simon Bertin, quoique sergent de Ver, n'avait que la moitié d'une maison cour et jardin, consistant « en un creux et demy de maison doublée et ung et demy de grange juxte Charles Leloup ». Différents champtiers sont signalés au sud et sud-est : Simon et Denis cultivaient à Epinoré, Jean Fuquin possédait un setier abutant au chemin de Loché à Dammarie, à Vaucolet ; le recteur avait une mine aux Saulx ; les religieux de Saint-Père longeaient la butte d'Anjouan non loin de Martineau où la cure avait cinq mines sur le chemin d'Houdouenne au Bois. A l'ouest apparaissent Gasdebraize, Jeanne Damour possède un minot, l'Epine Brisée, Agnès femme de Gillette, sergent, réclame un setier, la Fosse et son moulin Préaux enfin dans la censive de Saint-Père [4] ; dans ce dernier champtier : Guillaume Belot pour ses trois minots juxte le chemin de Loché aux Frous, Jean Menant pour un arpent juxte le chemin de Chartres à Préaux, Philippe du Moulin, pour un minot sur la chaussée de Préaux juxte le chemin des pasty, et bien d'autres devaient le jour de sainte Soline invariablement une oie blanche à l'abbaye de Saint-Père.

[1] *Ibid.*, H. 115. Bail en parchem. du 11 janvier.
[2] Lochea : cuiller, d'après du Cange.
[3] Ousches, terres attenantes à un village.
[4] Les prés qui n'étaient pas arrosés, s'appelaient Préaux.

HOUDOUENNE. — *Hodoenia*, 1274, 1395. Chartrier du Chapitre de Chartres. *Houdoyne*, Chartrier du prieuré de la Bourdinière, montrait sa maison seigneuriale et sa ferme relevant du Chapitre. Un acte de 1342 nous dit que Guillaume de Teligny vendait sept muids ès terroirs d'Houdouenne et des Marais ; lesquels marais alimentaient le fameux étang et la célèbre fontaine.

Vieux Vert est le champtier qui indique la position de l'ancien bourg. D'après le cadastre du XVIIIe siècle, déposé au presbytère, et d'anciens titres, le vieux Vert comprenait les parcelles 8 et suivantes, à savoir depuis le chemin de Ver à Houdouenne jusqu'au chemin du château à l'Etang, et depuis la route qui descend au lavoir, jusqu'un peu au-delà du pont de pierre. C'est là près de la fontaine Saint-Victur [1], que fut bâtie en bois la première église, dédiée au saint évêque du Mans. Lors du passage d'Hasting et de ses farouches normands, l'aqueduc fut coupé, l'église et le bourg qui longeaient le canal furent détruits ; nous en retrouvons encore les substructions et les fondations, c'est tout ce qui subsiste du vieux Vert remplaçant lui-même le centre du Ver païen, au milieu de nombreuses fontaines et de pierres immenses. Jusqu'à l'avènement des Normands, la fontaine de Saint-Victur surmontée de la croix, à côté de l'église primitive, avait remplacé le culte druidique. En 930, la paix reparaissait, l'évêque Aganon restaurait Saint-Père, la fameuse Tour s'y construisait, et les bons moines se faisaient dans leur fief de Ver les logeurs du bon Dieu, mais ils s'éloignèrent des ruines encore fumantes, cherchant à mi-côte un emplacement favorable pour y bâtir église et maisons.

Gilles Sergent était propriétaire d'un hébergement abutant

[1] Saint Martin venant assister saint Liboire, évêque du Mans, à ses derniers moments, aperçut près de la ville, un homme occupé à travailler sa vigne ; Dieu le lui montra comme devant être le successeur du mourant. Il se nommait Victeur, était sous-diacre du Mans et cultivait, en dehors du temps rempli par les fonctions de son ordre, un petit coin de terre planté en vigne, qui se voit encore à peu de distance du bourg de Rouillon. Sur l'ordre de Martin, Victur accompagna le saint au Mans, où après les funérailles de saint Liboire il fut lui-même obligé de s'asseoir dans la chaire épiscopale, aux applaudissements de tout le peuple. La fête de saint Victur, évêque et patron du Mans, se célèbre le 26 août, jour présumé de sa mort (*Histoire de l'église du Mans*, par D. Piolin).



sur la voie boucthe au vieux Vert, tandis que Jean Menou possédait la fontaine Raoul.

De l'autre côté de la vallée se trouve le Buttereau, ferme oubliée dans le dictionnaire de Lefebvre. Était-ce jadis l'emplacement d'un château ou d'une forteresse, était-ce un lieu destiné aux funérailles des guerriers illustres? Selon le docteur Chauveau, les Gaulois élevaient des buttes pour la transmission des nouvelles au moyen de feux nocturnes. Or, de cette butte d'Houdouenne on distinguait facilement les feux allumés sur les buttes de Montmiraux et de Montoury. Benoit Michel possédait cinq mines sur le Buttereau, abutant sur le chemin par où on va d'Houdouenne à Villemain.

Reneuve, ou rue neuve, indique que ce chemin a été ouvert, lorsque la voie qui est à l'est, appelée encore aujourd'hui « voie bousche » fut fermée pour la circulation. Michel Sergent y possédait cinq minots; Jean Lefebvre avait une mine près de Lescuyer et le chemin de la dite rue Neufve.

La Varenne[1] est un grand village et une seigneurie souvent cités dans le Cartulaire de l'Eau. En langue celtique, ce mot désigne le lieu de sépulture, nos dolmens auraient été des tombeaux. En dialecte germanique, il désigne une forêt servant de repaire aux bêtes fauves, qui au dix-septième siècle dévoraient les enfants : Pierre Moreau de Tachainville avait une courtille entre le pont de Loché et le village appelé Varàne, abutant sur le chemin de Bonneval, tandis que Claude Ballavoine habitait un moulin sis à l'abbaye de l'Eau juxte d'un bout le couvent et d'autre la rivière : dès le moyen âge est indiquée la fontaine de La Varenne.

Le Boisseau est un moulin ainsi appelé du bras dérivé de l'Eure, sur la rive gauche, et qui longe les prés de La Varenne et de l'Abbaye, où il se jette dans la rivière principale à l'Echevet. Quoiqu'il dépende de l'Abbaye, nous avouons n'avoir vu nulle part ce hameau signalé au moyen âge, et pourtant la tradition constante affirme son existence.

Au contraire nous avons souvent rencontré Tachainville,

[1] Varenna. Generalitet est vivarium cuniculorum seu leporum : Les francs oiseaux sont en sécurité dans la varenne par rapport au maître et par opposition aux forêts (Du Cange).

château ou moulin; ce dernier situé sur le territoire de Ver[1], point de séparation du bras « le Boisseau » d'avec l'Eure. Dans cette même vallée, à l'autre extrémité, est souvent cité le moulin « Gouabille » ou Flatteur, aujourd'hui disparu. Le mardi 27 octobre 1472, dit le registre des contrats du Chapitre[2], Jehan Fleurant le jeune demeurant en ce moulin sur la paroisse de Ver, prenait à titre de ferme du sous-doyen une place ou souloit[3] avoir maison, verger, trois mines de terre à Gouabille, juxte une métairie appelée Remenonville[4] que tient à présent Lubin Léger, juxte le chemin qui vient du moulin à Bercouville... en la censive de Monsieur de Ver et du sous-doyen à cause de sa seigneurie temporelle de Beriouville. Ce moulin appartenait à l'Hôtel-Dieu de Chartres.

Non loin étaient les prés Maulou, cinq arpents situés entre Gouabille et Moineaux. On sait que Maulou était un des députés envoyés à Henri IV pour détruire la citadelle à Saint-Maurice. Son vrai nom était Germain Le Noir, seigneur de Maulou. Au temps qui nous occupe, ce pré s'appelait ou le pré des pierres ou le pré de Moineaux, le Cartulaire de l'Eau en parle en effet comme dépendant de Saint-Père.

II. **Culte religieux**. — I. Nous relevions de la célèbre abbaye de Saint-Père-en-Vallée : en 949 le chapitre de Notre-Dame lui avait abandonné plusieurs églises, notamment la chapelle de Saint-Victur dans le petit bourg essarté, composé de maisons qui s'aggloméraient successivement[5].

Cette dépendance fut maintes fois renouvelée depuis, en 954[6], en 1105 en présence de saint Yves et de Robert, seigneur de Ver, et en 1106 où le pape Pascal confirmait ces conces-

[1] *Tageni villa* (1132). *Tachenvilla* (1193). Robert de Tachainville se croisa pour l'expédition de la Terre Sainte en 1202.

[2] Arch. dép., G. 173, fol. 8.

[3] Vieux mot de *soleo*, avoir coutume. (Diction. de Trévoux).

[4] Ce hameau de Remenonville entre Barjouville et Morancez n'existe plus aujourd'hui.

[5] Cart. de Notre-Dame, 1. 80.

[6] Cart. de Saint-Père. 1. 52.

sions[1]. Quelques années après, de nouvelles terres sises à Ver étaient concédées aux religieux de Saint-Père[2] et finalement Regnault, évêque de Chartres, spécifiait la juridiction de l'abbaye de Saint-Père sur l'église de Ver: « Ecclesiam de Vere[3]. »

Dans la ferme de Saint-Père, à côté de l'église, habitait un prieur ou abbé avec quelques moines; dans leur granges étaient recueillies toutes les redevances. Le Cartulaire de Saint-Père nous avertit que parmi les revenus ressortissant de la mense abbatiale, il fallait imputer douze deniers à l'abbé de Ver[4]. En 1244, Guillaume, prieur de Ver, est témoin d'une donation aux lépreux de Beaulieu[5], dès lors jusqu'en 1470, les documents font défaut pour mentionner les prieurs. Des corps trouvés dans ladite ferme seraient l'indice que les religieux avaient un cimetière spécial.

De l'église ou chapelle primitive bâtie probablement par les moines de Saint-Père, il ne nous reste plus qu'une belle porte romane. Deux colonnes monolithes avec griffes à la base, de chaque côté de la porte se terminaient à 1 m 80 de hauteur, pour recevoir deux chapiteaux à volutes, sur lesquels retombent deux tores simples, accompagnés de deux chanfreins agrémentés de dents de scie. Un autre tore vertical le long des pieds droits s'arrondit sans discontinuer, formant la partie la plus intérieure de l'archivolte, accompagné de deux chanfreins ornés de zigzags. Huit fenêtres, refaites en ogive, dont deux aveuglées et les autres garnies de verres blancs, éclairent la nef qui a 8m 75 de large, 18m40 de long et 7 mètres de hauteur jusqu'aux murailles. Cette partie constituait l'ancienne chapelle, dont le chevet se terminait à l'endroit où commence le chœur actuel. Lors des réparations de 1898, nous avons aperçu, au pignon, à l'intérieur, deux petites fenêtres romanes, aveuglées par le porche actuel[6]. Signalons aussi l'escalier du clocher (9 mètres de

[1] Cart. Notre-Dame, 11. 114.
[2] Cart. de Saint-Père, 11. 447.
[3] Cart. de Saint-Père, 11. 680.
[4] *Ibid.*, 11. 393.
[5] Cart. de l'Eau (Arch. dép. p. 83).
[6] Les ouvriers ont aussi découvert un trou long de 0 m 30 sur 1 m 30, poli

haut) avec sa cage visible à l'extérieur. A l'extérieur, au nord, quatre contreforts, au sud, cinq, en pierres de Ver bien endommagées, brûlées en certains endroits, montent jusqu'au haut du mur où ils arrivent assez minces pour ne pas dépasser la saillie de la corniche.

Le chapiteau est du xve siècle, car, ce dit an 1466, dit le notaire Tiercelin à la fin de son nécrologe, fut faite la tour de ladite église de Ver par Barthélemy Pasquet et fut achevée le premier jour de novembre.

Plus bas est la fontaine de Saint-Caprais[1], dont les eaux pour le baptême remplacèrent la fontaine de Saint-Victur trop éloignée.

II. La cure de Ver était à côté de la maison de Joseph Groussin, le long de la rue de Morancez, possédant un jardin juxte le chemin par où on va de l'église à Loché, et à la fontaine, et abutant au ruisseau, et un autre jardin où il y a des pierres longues par dedans. Le presbytère avait en outre des vergers près du cellier du château, un demi quartier de pré derrière le chastel, et des terres en grande quantité, puisque Me Tiercelin en loue vingt setiers à Jean Belot. Il est bien difficile d'unifier le prix du fermage qui parfois était payé, parfois aussi restait dû, Jeanne la Richère apparaît souvent comme débitrice ; quelquefois ces héritages étaient exploités par le curé lui-même d'après cette mention souvent répétée : « rector possidet. »

Les titulaires de la cure étaient distincts des prieurs résidant dans la ferme de Saint-Père, car en 1244, Guillaume, prieur de Ver, assisté de Me Michel, prêtre de Ver, et de Mathieu, clerc de la même église, était témoin d'une donation de neuf mines entre l'orme de Morancez et l'église de

par le frottement, dans lequel les guetteurs enfermaient une poutre transversale qui fermait l'église à l'intérieur : pareille observation fut faite à l'église de Morancez, au presbytère de Ver.

[1] Saint Caprais, premier évêque d'Agen (303) demandant du ciel la persévérance pour la jeune martyre sainte Foy, frappa de sa main la roche sous laquelle il s'était abrité ; une source en jaillit qui n'a jamais tari : l'eau est remplie d'une telle vertu que ceux qui en boivent sont guéris de leur langueur : cette croyance s'est accréditée à Ver par rapport à la source de Saint-Caprais dont le culte nous a été importé avec celui de sainte Foy.



Ver[1]. Nous ne connaissons comme curés de Ver que: Harrier, 1401, Moreau Jean, 1445, Martin, 1509[2].

III. — Les cent vingt paroissiens de Ver[3], généreux autant que chrétiens, sont inscrits sur les diptyques sacrés comme bienfaiteurs de l'église. La plupart ne sont que des colons occupant de simples maisons ; d'autres exploitent les hébergements ou fermes bâties de Loché, du Vieux Vert, de Houdouenne, etc., d'aucuns ne sont que de simples manants, hommes de peine, tisserands, carriers, obligés de cuire dans les fours banaux de Loché et d'Houdouenne, de couper à la faucille leurs céréales et même leurs avoines. Formé de blé méteil (mélangé de blé, d'orge et d'avoine), leur pain est bien noir ; leurs greniers ne sont pas toujours pleins, les contributions étaient déjà exigées, et Jean Gaudin pour trois minots devait onze gerbes, et une champart pour chacune dépouille, le tout à rendre à la grange champarteresse ; néanmoins, ils tiennent à être inscrits sur le martyrologe de saint Victur. Guiard, Clément, Hersend surtout, simples gens du peuple, font bonne figure dans le Cartulaire de l'Eau à côté des Isabelle de Tachainville, Pétronille, fille de Guillaume de Ver, Jacqueline, Jeanne et Gillette, filles de Nicolas de Chauney, etc.

CHAPITRE IV

VER DEPUIS 1568 JUSQU'A LA RÉVOLUTION

I. **Eglise de Saint-Victur.** — Tous les parchemins et papiers des archives sont unanimes à appeler le patron « Saint Victur ou plus rarement Victeur ». Un seul acte le nomme saint Victor, mais c'est le fait d'un bailly de Chartres, Joseph Fleuriau, qui n'y regardait pas de si près. La tradition est pareillement unanime à affirmer que notre église fut brûlée

[1] Cart. de l'Eau, Arch. dép., p. 83. Les vignes de Ver en 1250, celles de Loché en 1244 ; celles de la Varenne en 1229, sont citées dans le Cartulaire de l'Eau. Le quart d'arpent se vendait de douze à dix-huit sous, produisant un demi-baril ou costeret (252 litres).

[2] Arch. dép., E. 1810.

[3] Pouillé de la fin du XIIIe siècle.

par les protestants lorsque le 15 mars 1568 ils furent obligés de lever le siège de Chartres. Pour ne pas se heurter à l'armée du duc d'Anjou qui marchait sur eux du côté d'Ablis, les Huguenots gagnèrent Bonneval et Illiers. Par la force des choses, l'église de Ver se trouvant sur le passage de l'ennemi, devait comme ses sœurs de Morancez, de Thivars, de l'abbaye de l'Eau, se ressentir des fureurs de l'armée vaincue. Sur toute sa longueur, elle fut brûlée jusqu'aux murailles, messire Belot: « fit édifier l'an 1578 l'église de Ver, couvrir d'ardoises et portie en thuiles [1]. »

Le « mot » édifier insinuerait même que notre église aurait été détruite presque entièrement, à l'exception de la partie romane. D'après les historiens, les incursions des huguenots se répétèrent fréquemment; ce fait explique pourquoi l'on attendit plusieurs années avant de réparer les ruines de 1568, occasionnées par l'incendie dont le souvenir s'est conservé dans la tradition locale. En 1857, lors de l'établissement d'un glacis autour de la sacristie, en 1897, lors d'une réparation partielle à l'intérieur, furent trouvées beaucoup de matières brûlées, paille, blé grillé, pierres calcinées, etc. Les piliers du côté du nord ont en bien des endroits leurs pierres endommagées par suite des flammes qui les ont léchées. Il y avait plusieurs chapelles dont le pourtour s'avançait dans le cimetière, le même incendie les a détruites : les habitants ont

[1] Premier registre des états civils (0 m 11 sur 0 m 25). Il commence en 1568 selon le titre, en 1570 selon la réalité et se poursuit jusqu'en 1589. Il est de messire Pierre Larsonneur qui souhaite paix et salut au lecteur.

Le second, (0 m 13 sur 0 m 30), commencé en 1592 finit en 1643 est écrit par Me Mathurin Lemoy. Jusqu'en 1608 où fut publié le concile de Trente, on voit deux parrains et une marraine quand c'est un garçon, deux marraines et un parrain si c'est une fille.

Le troisième (0 m 13 sur 0 m 31), renferme les années 1643 et suivantes jusqu'en 1660.

Le quatrième (0 m 20 sur 0 m 30) depuis 1660 jusqu'en 1666.

Le cinquième (0 m 17 sur 0 m 27) depuis 1665 jusqu'en 1675.

Les six autres petits dont deux en très mauvais état renferment les années 1668, 1669, 1670, 1671, 1672, 1673 et 1674.

Nous sommes loin d'avoir retrouvé les quarante-cinq registres inventoriés en 1775 et remis à M. Gravelle le 14 novembre, qui en donnait décharge à M. Hazard. (Arch. dép., B. 434). Le temps et les hommes ont égaré ou perdu beaucoup de ces registres, beaucoup de liasses et de manuscrits inventoriés par M. Merlet. Ce qui reste, aux archives de Ver, en fait de parchemins, de papiers timbrés, de testaments est encore assez important, nous savons gré à M. le Maire de nous y avoir laissé glaner quelques détails locaux.

bouché provisoirement leurs baies avec des terres, pierres ou tuiles, comme nous en avons rencontré en ouvrant la chapelle des fonts. En dehors de cet incendie de 1568, il n'y en a pas eu d'autre, c'est certain, les livres des gagers que nous possédons depuis 1557 l'auraient signalé, car ils inventoriaient des faits bien moins importants. Le premier registre de l'état civil porte cette mention, suggestive : depuis ma possession, jusqu'au mois de mars en suivant, les registres furent brûlés par fortune du feu. »

Quoiqu'il en soit, messire Belot a ajouté à l'antique église romane une partie longue de douze mètres et large de huit mètres soixante-quinze ; elle forme aujourd'hui le chœur et l'abside. Il a exhaussé cette partie nouvelle, l'a maintenue par une charpente solide en bois de chêne avec aiguilles et entraits, terminés par des gueules de dragon. La construction a dû être solide, en 1681 seulement de nouvelles réparations s'imposaient. Plus tard Marin Tricheux amenait un millier de tuiles qu'employaient Roussin et ses couvreurs, tandis que Barthélemy Guiard, menuisier, faisait le lambris en 1696. En 1723 et 1752 nous assistons aux derniers travaux conduits par Gilles Menou, entrepreneur; nous possédons les diverses factures: « trois mille de tuiles pour soixante-trois livres, trente-trois livres de fer pour seize livres, clous et cire pour soixante-huit livres, fourniture de quatorze poinçons pour quarante sols, etc. »

Le pavage alors n'existait pas, ou était formé de dalles tumulaires recouvrant les dépouilles mortelles des curés, les seigneurs de Ver et même de simples manants, comme en 1773, de Pierre Panthou, serviteur meunier à la Fosse, et de bien d'autres. Le véritable dallage, commencé en 1713, continué en 1716 et années suivantes par les Rigault, maçons Limousins, comprenait des pierres de taille et des pavés ordinaires. Des boiseries régnaient autour des murailles, estimées à 396 l., lors du dernier inventaire. Bien en vogue étaient nos bâtons du Saint-Sacrement, de Sainte Barbe, de Saint Sébastien, de Notre-Dame de Septembre ; en 1728, Petay recevait trois livres pour avoir rétabli ces enseignes religieux.

Tributaire de Saint-Père, l'église relevait aussi du château de Ver, dans tout son pourtour, nous avons retrouvé la litre seigneuriale de Montmorency, large de quatre-vingts centi-

mètres, et la fabrique payait quatre sous de rente aux officiers de Madame de Loresse.

D'abord en pierre, puis en bois le grand autel était muni de ses bouquets, de ses chandeliers et de deux tableaux de la Vierge et de saint Victur ; plus tard le tabernacle dans lequel on signale un petit ciboire pour porter la communion aux malades, fut surmonté d'un dais remarquable en tapisserie ; c'est en 1774 que le peintre Petit et le menuisier Malmouche travaillèrent l'autel que nous avons encore et qui est artistement fouillé, un rétable avec quatre grands tableaux aveuglait la fenêtre du fond.

Séparé du sanctuaire par une grille de fer, estimée trente livres à la Révolution, et transportée à Chartres, le chœur offrait comme ameublement un lutrin ou aigle autour duquel trônaient Etienne Genet, Etienne David, Jean-Baptiste Menant, Louis Bucher et Jacques Périneau. A droite se voyait l'autel de la Sainte Vierge, avec la quenouille traditionnelle, ses deux parements montés sur un même châssis d'un côté blanc, et de l'autre rouge, avec des barres blanches et de la dentelle, à gauche l'autel de Saint-Pierre était accosté de deux tableaux, l'un payé soixante livres représentait le prince des Apôtres, l'autre peint par La Grange, figurait saint Paul. Les statues en bois de sainte Barbe et de saint Roch que nous possédons encore occupaient leurs autels respectifs, et le banc seigneurial était au bas du chœur.

On voyait au-dessus des portes de l'ancienne sacristie, bien fournie d'ornements, deux tableaux représentant l'un le mariage de la Sainte Vierge et l'autre la Visitation. Ils sont remplacés par une plaque en cuivre, gravée par Sergent, indiquant que la sacristie actuelle a été bâtie par le baron de Ver en 1769.

Les bancs actuels furent agencés en 1777 ; le 19 mai précédent, au retour de la procession, les principaux habitants réunis à la tablette en présence des notaires royaux avaient décidé de construire de chaque côté des bancs de six pieds de long sur trois pieds de haut et de large avec une porte en chêne ou en orme ; on fut alors obligé de murer la porte latérale du chœur.

La tablette des trépassés avec ses calottes en cuivre, ses corbillons, ses couteaux, fut brisée en 1742 par les voleurs ;

ceux-ci étaient entrés par les vitres, et la neuvième liasse des papiers de la fabrique ajoute même que les enfants de Corancez se mêlaient de pénétrer chez nous par les fenêtres : coût pour réparations, trente-neuf livres.

Refaite après l'incendie, la Tour abritait deux cloches : en 1571 le 28 octobre, une cloche, du poids de huit cents livres était baptisée sous le nom d'Anne ; c'était la grosse, descendue et remontée plusieurs fois depuis : Nouveau baptême le 6 octobre 1625 de « Suzanne » ainsi appelé par le seigneur de Montmorency qui fut son parrain ; la refonte coûta six vingt dix livres, les paroissiens payaient cinquante livres et les gagers le reste.

Enfin le 3 janvier 1709 fut bénite la cloche que nous avons et appelée « Elisabeth » par haut et puissant seigneur Simon de Tubœuf et dame Elisabeth Testu, son épouse. Au haut de la tour, dans un coffret fermant à deux clefs, étaient déposés les terriers en parchemin contenant la censive de l'église [1].

Le cimetière en 1736 fut orné d'une colonne de pierre avec une croix de fer, achetée des Jacobins pour quatre-vingt-douze livres, et montée par Gilles Menou. Le champ des morts contenait des ormes très anciens, achetés dix sols la pièce, et des pommiers à onze sols l'un : les bourrées, l'herbe et les fruits se vendaient au plus offrant sur la grille du cimetière : on sait que là aussi s'adjugeaient, après plusieurs proclamations au prône, les terres et biens de la fabrique.

Dans l'église paroissiale s'accomplissaient les cérémonies habituelles de joie et de deuil.

Le dimanche, jour de repos, était aussi le jour consacré à rendre le culte à Dieu. Dès l'aube avait lieu la première messe : le 6 décembre 1583, le curé de Ver composait avec M. Séverin Bérault, prêtre demeurant à Loché, pour qu'il dìt la messe un an durant et fît le devoir ; ses honoraires étaient de vingt-six livres ; plus tard les vicaires disaient cette première messe moyennant cinquante livres. Les autres offices du dimanche, récemment réglés par les statuts du diocèse de Chartres (p. 110), étaient fréquentés par la masse de la

[1] Cf. Questionnaire adressé à toutes les communes. Bibl. de la Soc. arch., mss. 22. Voici en substance ce qu'il contient : Eglise du XIe siècle, construite en moellons et en silex : elle forme un rectangle et se termine en hémicycle ; il y a un caveau.

population; les monitoires, les annonces légales qui s'y faisaient, les décisions qui s'y prenaient, tout prouve que l'universalité des habitants sanctifiaient le dimanche. Le 26 octobre 1777, un vol avait lieu à La Barrière, chez André Binay : les soupçons se portèrent sur un individu qui n'avait pas été vu à la messe, et qui d'ailleurs avoua sa culpabilité.

Les fêtes annuelles faisaient époque alors: Malgré la proximité de Corancez, saint Blaise était chômé ; les Rameaux n'étaient pas oubliés avec les brassées de buis fourni par les jardiniers de l'abbaye. Vainement le synode avait défendu toute dépense pour le pain et le vin de la Cène, invariablement les comptes accusent des frais pour les jeudi et samedi saints, ou absolus. A Pâques, il est fait mention du cierge bénit, et non de l'agneau pascal. Aux rogations, Gilles Menou payait à Jean Guillaume, cabaretier, pour trois pintes de vin et deux quarts de pain pour le dîner des chantres ; ceux de Thivars pourtant dînaient à part pour dix-huit sous. Dans ces différentes cérémonies, le bedeau était un personnage important : C'était lui qui faisait la buée la semaine de la saint Loup, lui qui s'occupait des cierges, à Noël, à saint Victur où le cierge devait peser huit livres ; à la messe de minuit il surveillait les chandelles de suif. A la Toussaint, Roc froc, Daudet, Hucher [1], pour sonner dans le temps déterminé par les statuts, recevaient seize livres et une pinte de vin. A eux encore de préparer le dais de damas rouge donné en 1731 par dame Elisabeth Testu, garni de quatre aigrettes de plumes d'autruche, de quatre pommes de bois avec un châssis de bois rouge, ce fut à la famille des Menou qu'était réservé de dresser les reposoirs. Mais que dire des processions lointaines ? A Notre-Dame de Josaphat nous portions un cierge, mais un autre aussi à la Dame de Chartres : A saint Taurin les chantres déjeûnaient pour six livres ; chaque année on leur payait deux paires de souliers ; c'est que annuellement on allait à saint Sébastien de Baignolet ; et l'an 1588 la fabrique pour les prêtres, les clercs, les porte-bannière et porte-clochettes, payait cinquante sols. Cette même année on soldait cinq sols à l'official qui faisait le

[1] Les registres mentionnent souvent les maîtres d'école, comme assistant à l'église où ils faisaient beaucoup de fonctions rétribuées.



sermon pour le roi ; les habitants de Ver, à l'encontre de leur châtelaine Louise de Laval, étaient ligueurs ; bien plus tard en 1715 nous les retrouvons sonnant au service du roi.

Le jeudi 1er mai 1460, une procession ambulatoire, conduite par messire Chandelier, curé de Saint-Saturnin de Chartres, avait choisi pour lieux de pèlerinage, saint Séverin de Fontenay, saint Orien de Meslay-les-Chartres où la danse des morts venait d'être reproduite en fresques, et saint Victur de Ver. Malheureusement, sur les cinq heures du soir, après le chant des Vêpres dans la chapelle des Trois-Maries de Mignières, le tonnerre grondait sur la vallée de Corancez, et les douze cents pèlerins demandaient à ce l'on ajournât la visite projetée aux fontaines de saint Victur et de saint Caprais : c'est ainsi que le clergé et les fidèles de Ver qui étaient allés au-devant des Chartrains, s'en revinrent désappointés de n'avoir pu fraterniser avec eux[1].

Le mercredi 5 juillet 1595, il y avait procession générale de Saint-Père à Saint-André pour demander de l'eau, on portait la châsse de Madame sainte Soline : Philippe Hurault, le jeune abbé, la présidait avec le Conseil, les clercs et les paroissiens de Saint-Hilaire, de Mainvilliers, de Champhol et de Ver : tous restèrent à dîner au couvent « ut moris est[2] ». Les mêmes paroisses se retrouvaient en procession générale, encore pour obtenir de l'eau, à l'église Saint-Maurice le vendredi 4 juillet 1603, mais on ajoute qu'autour des reliques de sainte Soline chaque église avait sa croix, sa bannière, ses clercs, ses chantres, auxquels s'étaient joints tous les officiers de la justice[3].

Mais le 17 octobre Ver devait se trouver chaque année dans l'église Saint-Père, pour l'offrande d'une oie blanche à cause de trois mines de terre sises à Préaux. En 1596, le jeudi 17, c'était messire Jean Charreau, prêtre à Ver, qui la présentait en manteau, comme homme serviteur ; l'annaliste ajoute que le fait ne fut pas trouvé bon par tous[4]. Aussi l'année suivante, le vendredi, c'était Michel Percheron, meunier au

[1] Lecoq, *Astrologue*, 1866, p. 164.

[2] Reg. du fr. François, fol. 250v. Bib. de la Soc. Archéol., xv. 26, mss.

[3] *Ibid.*, fol. 251v. Arch. dép. H. 38.

[4] Reg. de François Rocu, fol. 255 v.

moulin de Loché, neveu de Bordier, le fermier, qui ne put venir à cause des gens d'armes, l'oie était blanche et avait un ail pendu au cou; ce fut précisément François Rocu qui dit la messe [1]. L'oie était donnée à Michel P. pour qu'il l'engraissât d'ici la Toussaint. Il était bien dit que ce devait être une oie blanche et grasse, mais le plus souvent ce n'était qu'un jars bien maigre et bien sec [2]. Comme en l'an 1598. Cette année-là, continue le frère François, le samedi fête de Madame sainte Soline, la présentation de l'oie fut faite à l'offrande de la grand'messe par un laboureur de Loché, nommé Hammelin Charreau, frère de messire Jehan Charreau. Bien maigre fut trouvée l'oie, baillée à nourrir à frère Jacques Ferron, sous-prieur qui en fit ce qu'il voulut, et bailla en récompense deux volailles au couvent, c'était préférable au jars.

L'église de Ver avait aussi, hélas, ses jours de deuil. Les maladies graves, la vieillesse à son déclin affligeait-elle nos ancêtres, le prêtre leur apportait les secours de la religion: vaisseau d'argent où sont les saintes huiles, crucifix avec pied, rituel, tout est inventorié. Dès 1670 nos registres font mention de la réception des sacrements, sauf dans les cas assez rares de morts subites qui d'ailleurs sont signalées. Après le décès, le corps était, parfois même le jour de la mort, conduit à l'église où étaient disposés rideaux, chandeliers, chasuble de camelot noir. Le service funèbre, composé de vigiles, commendaces, messes, s'accomplissait à la lumière des cierges ouvrés; puis, d'après les dispositions testamentaires, le corps était inhumé ou dans le cimetière, ou très fréquemment dans l'église, on se croyait ainsi plus près de Dieu et plus près de ses amis. Parfois on distribuait à l'issue du service de l'enterrage la somme de cent sols à vingt pauvres pour prier Dieu pour le salut du royaume, le plus souvent pour le trépassé. Mais les gagers étaient tenus de faire inscrire sur le martyrologe le jour du décès; on recourait à ce nécrologe pour annoncer les messes anniversaires ou de l'octave, les Trentains grégoriens, les bouts de l'an. Le 22 août 1580, les héritiers de messire Belot deman-

[1] *Ibid.*, fol. 257 v. Arch. dép., H. 38, fo 192 v.

[2] Reg. de François Rocu, fol. 288.

daient toutes les semaines, un an durant, une messe pour le vénéré défunt; et le 20 novembre 1571, on célébrait le service du bout de l'an pour Pierre Menou du Buttereau; le 23 février 1581 était dit un autre service avec un demi-muid de blé donné aux pauvres. Les libera reviennent à chaque page, tant le souvenir du défunt était vif; tantôt ils sont chantés comme en 1583 devant le crucifix, au retour de la procession des dimanches, tantôt comme en 1585, au cimetière après la première messe, sur la fosse, un an durant, etc. Dès cette époque nous voyons exister le service général pour les trépassés, en 1576 par exemple il avait lieu le le 3 janvier, le 22 mai, le 26 mai, le 14 août, le 2 octobre, etc.

II. **La Fabrique**. — Mgr Louis Guillard avait ordonné en 1526 [1] de choisir des hommes notables pour administrer les biens des églises. A l'origine, ils étaient au nombre de deux gagers, remplissant surtout le rôle des trésoriers de nos jours. Ils entraient en charge au jour des Rameaux, exerçaient leurs fonctions pendant un an, et parfois plusieurs années. Ils étaient élus à l'unanimité des voix sauf en 1759 où ils réunissent seulement la majorité des voix: « le sieur curé prins feu et s'est emporté contre le général des habitants, attendu que les gagers ne lui convenaient pas. Les gagers sortants au contraire persistèrent à les trouver bons et solvables. » Eh oui, solvables!

Combien il était triste de donner des assignations contre certains délinquants, certains marguilliers surtout comme en 1750 qui s'en allaient furtivement emportant une partie des deniers! Ces deniers se composaient des quêtes, des gâteaux, des laix, des chandelles, des bancs, des revenus fabriciens. Nous possédons la plupart des comptes, faits en grande partie sur parchemins ou sur des feuilles timbrées, rendus à la tablette devant les notaires royaux et les notabilités de la paroisse, visités et approuvés par l'autorité épiscopale seule compétente alors, comme en 1701, 1718, 1723, 1740, 1784. Ayant prêté serment, les Rendant Compte enregistraient la délivrance des testaments, celui:

[1] Statua synodi carnot., p. 84.

D'Andrée Genvrin, donnant cinqunte-six sols cinq tournois en 1655[1].

De Marie Heurgué donnant un minot aux arpans en 1658[2].

De Marie Huillery, veuve Froc, donnant trois livres six sols en 1665[3].

De Jacqueline Leroy, donnant neuf quarts aux ousches de Ver en 1666[4].

De Perrine Rousseau, veuve Proust, léguant un minot et demi aux ousches de Ver, en 1666[5].

De Jeanne Roullin, femme Bré, donnant une maison au Vieux Vert en 1678[6].

De François Parier, marchand, délaissant quatre-vingt-dix livres en 1681[7].

De Jean Modé, abandonnant une mine aux Carrières en 1701[8].

De Louis Collas, avocat, donnant trois cents livres, en 1708[9].

Afin de soulager leur paroisse, ils portaient la diminution des tailles en offrant une couple de chapons; Jean Isambert et Mathurin Blondeau baillaient à titre de ferme pour trois, six ou neuf ans à Jean Faure, laboureur à Loché, comme au plus offrant les vingt-sept setiers, cinq quarts de terres fabriciennes. Auparavant, ils avaient eu soin d'en prendre saisine et possession : le 4 décembre 1678, les gagers ouvraient les huis et les fenêtres d'un creux, à eux donné, remaniaient les pierres de lieux et autres, arrachaient les herbes qui poussaient dans les coins. Le vendredi 12 janvier 1663 devant le tabellion Mathurin Bertin comparaissaient Jean Collas et Etienne Séguin qui avec les témoins se

[1] Arch. de Ver, papiers de la fabrique, 1, liasse n° 3.

[2] *Ibid.*, *ibid.*, n° 6.

[3] *Ibid.*, *ibid.*, n° 8.

[4] *Ibid.*, *ibid.*, n° 10.

[5] *Ibid.*, *ibid.*, n° 9.

[6] *Ibid.*, *ibid.*, n° 14.

[7] *Ibid.*, *ibid.*, n° 15.

[8] *Ibid.*, *ibid.*, n° 15, devant Pérot, curé.

[9] *Ibid.*, *ibid.*, n° 19.

transportaient sur un minot de terre au champtier de Loché, donné à la fabrique: là ils remuaient pierre, arrachaient l'herbe, le tout en signe de vraie possession au vu et su de ceux qui ont voulu voir et connaître, personne ne s'y opposa. Nous les savons encore, nos gagers, payant soixante livres d'honoraires à messire Pérot, curé; soixante-dix-huit livres à M. Vallet, en 1791; quatre-vingts livres pour fondation acquittées par le citoyen Gravelle, curé. Eux aussi inventoriaient leurs biens et leurs registres; leurs récollements de 1693, de 1718, de 1789, de 1793 sont très détaillés et curieux: miséricordieux quand même, ils s'assemblent capitulairement pour faire remise du fermage à François Isambert: c'était dans l'année désastreuse de 1788 de lugubre mémoire: le dimanche 13 juillet, à sept heures et demie du matin, s'était déchaînée une tempête épouvantable; ce cyclone avait renversé la maison de l'abbaye de l'Eau et l'église de Sours, ravagé plus de quatre-vingts paroisses et le bon curé Gravelle ajoutait qu'il était à la veille de manquer de pain; la Révolution y a pourvu.

HONORABLES

1587. Hilaire Gonnier, Martin Menant.
1589. Pasquier Poullain, Menou Hilaire.
1639. Jacques Dumiers, Michel Lemaire.
1644. Jacques Bertin, Gervais Collas.
1657. Noël Pottier, Jules Menou.
1663. fean Collas, Estienne Séguin.
1667. Mathurin Bertin, Jean Binay.
1668. Anne Genurin.
1671. Noël Chardonneau, Marin Menant.
1673. Chardonneau, Gabriel Leclerc.
1675. Marin Tricheux, Sébastien Bucher.
1677. André Brault, Barthélemy Huré.
1680. Guillaume (laisné), Jacques Panthou.
1684. Robert Hergault, Jacques Choupart.
1685. Gabriel Chardonneau, Nicolas Petit.
1687. Martin Bernier, Guillaume Normand.
1689. Alexandre Guiard, Jacques Bidault.
1691. Gabriel Dugon, Jean Modé.
1694. Pierre Collas, Jean Huré.
1695. Jacques Bérault, François Laillier.
1697. Barthélemy Guiard, François Binay.

1701. Jean Menou, Mathurin Bertin.
1711. Pierre Tricheux.
1715. Jacques Challange.
1716. Jean Menant.
1717. Jean Genurin.
1718. Jacques Bertin.
1719. Toussaint Cailleaux.
1720. Gilles Menou.
1721. André Cointard.
1722. Jean Menou.
1723. Mathurin Menant.
1725. Mathurin Biney.
1726. Jérôme Bertin.
1727. Jean Faune.
1728. Sévérin Guiard.
1729. André Biney.
1730. Pierre Menant.
1732. François Collas.
1733. Jean Isembert.
1734. Mathurin Blondeau.
1735. Pierre Leroy.
1736. Mathurin Brault.
1738. Jacques Paragot.
1739. Julien Leguay.
1740. Jean Mauzaize.
1741. Pierre Jousselin.
1742. Jean Heurgué.
1743. Jean Bernier.
1744. François Challange.
1745. Louis Genet.
1746. Etienne Dallonne.
1748. Jean Biney.
1750. Jean Menant.
1751. Jean Dieu.
1752. Pierre Poitrimol.
1753. Gilles Menou.
1755. François Boivin.
1756. Jacques Bertin.
1757. Jean Biney.
1758. Marin Paragot.
1759. Jacques Chenard.
1760. François Landry.
1761. Toussaint Binay.
1762. Jeanne Guillaume, Vve Bertin.
1763. Jean Menant.
1764. André Binet.
1765. Jérôme Bertin.
1766. Jérôme Aubouin, tailleur.
1767. Marie Caille, Vve Binay.
1768. Nicolas Hamard.
1774. Gilles Menou.
1775. Jean Paragot.
1778. Denis Hurgué.
1779. Toussaint Menant.
1780. Jean Brault.
1781. Blaise Aubry.
1782. François Isambert.
1783. Louis Laigneau.
1784. Mathurin Biney.
1785. Jean Morizeau.
1786. Jean Guillaume.
1787. Charles Modé.
1788. Jean Guillaume.
1790. Pierre Dallonne.

III. **Le presbytère de Ver.** — La maison curiale, mentionnée dans le terrier de 1534, a cédé la place au presbytère actuel. Ses murs très épais, sa porte monumentale, ses fenêtres hautes et larges à carreaux étroits, son immense trou renfermant une poutre en chêne, piquée des vers, laquelle servait à barricader l'intérieur, tout justifie le millésime 1658 inscrit sur la grosse poutre tranversale, servant d'entrait et de support à la statue de Notre-Dame du pont de la Mère-Dieu. Là souvent, notamment en 1659 et 1699, se passaient les

testaments et les locations de terre ; d'après un inventaire de 1775, la disposition des pièces n'est pas changée [1], ne sont pas changés non plus les ladères mentionnés jadis comme agrémentant les jardins de la cure. Les titulaires sont vénérables et discrètes personnes

Belot Pierre, il apparaît en 1540 et 1565 [2], il assiste à l'incendie de l'église ; il la réédifie et meurt en 1580 ; un trentain de messes est célébré pour lui.

Larsonneur Pierre, probablement vicaire d'abord, succède au vénérable vieillard précité.

Lemoy Mathurin (1586), démissionnaire en 1642, décédé en 1646 le 3 avril, par le vouloir de Dieu ; le jeudi suivant son corps fut inhumé dans le chœur de l'église : aiant sagement gouverné son troupeau avec fidélité l'espace de soixante ans : « Je prie Dieu, ajoute le rédacteur du registre, de m'assister afin que sagement je puisse m'acquitter de sa gloire. »

Dubois Marin (1643), mourut en 1660 à l'âge de 42 ans ; son corps fut inhumé dans l'église par le prieur curé de Morancez.

Pérot Michel (1660), démissionnaire en 1684 où les registres ne sont plus signés, fut inhumé en 1689 à Saint-Aignan, centre de la famille célèbre des Pérot.

Levasseur Jean apparaît de 1685 jusqu'en 1713, où il n'est rien payé pour les honoraires du curé. D'après l'inscription conservée, il faisait le bardeau de l'église en 1696. Il mourait le 19 avril 1713 et était inhumé dans le chœur du côté de l'épître.

Havard n'est resté que huit mois [3], en 1715.

Lochon, n'apparaît que l'espace d'un an en 1716 [4].

[1] Arch. dép. B. 434.

[2] *Ibid.*, G. 973. Il est indiqué comme payant un cens à la prêtrière d'Houdouenne. Le dixième registre des états civils de Thivars indique qu'un messire « Pierre Tiercelin » était curé de Ver en 1611, année où il mourut après avoir gouverné cette cure neuf ans ou environ : nous avouons n'avoir vu aucun acte ou signature de ce prêtre ; peut-être n'était-il que vicaire.

[3] Archives de Ver. Pop. de la fabrique, liasse 5, n° 18.

[4] *Ibid.*, *ibid.*
Les registres de l'état civil de Ver sont paraphés par Soyon Jean, curé de Ver (1716) : ou bien il est resté très peu de temps, ou il y a confusion avec Lochon pour Soyon.

Vallet Pierre (1717), fait le bardeau de la nef en 1742, étaient gagers Pierre Jousselin et Jean Heurgué. Démissionnaire en 1750, il meurt en 1755.

Lecomte Gilles (1751), est inhumé en 1775 dans le chœur après vingt-six ans d'administration et soixante ans d'âge. Le 14 novembre de cette même année, à la requête de Chapron, maréchal, époux de Marie Lecomte, les scellés étaient mis à la maison presbytérale, la levée avait lieu le 20 en suivant[1].

Gravelle Jean (24 avril 1776)[2]: il prête serment à la Révolution.

Les vicaires ou prêtres employés à Ver furent:

Messires Gagur Antoine, 1742; Toussaint, 1582; Séverin Bérault, 1583; Jean Charreau, 1596; François Martin, de 1620 à 1637; Vauquelin Jacques, cité en 1642, avec aucune pratique.

IV. **Bailliage de Ver.** — Au bailliage de Chartres qui au moins depuis 1751 tenait ses audiences au premier pilier de la Tour de Chartres pour juger les différents de notre paroisse, ressortissaient les causes graves intéressant la baronnie. De nombreuses liasses[3], de volumineux registres[4] mentionnent l'appel, la défense de la cause soutenue parfois par le fameux Pétion de Villeneuve. Le bailli était à la fois juge présidial, criminel, et juge de police: Il constatait les morts violentes ou accidentelles. Le 10 janvier 1746, Marie-Anne Laigneau, en revenant de la pâture sur une bête asine, tomba dans la rivière en traversant le gué, et se noya; il fallut donner un certificat de catholicisme. Le 15 décembre 1757, vers six heures après-midi, fut trouvé le cadavre d'une fille morte dans la rivière du moulin de La Fosse ou le biais de Loché. Elle portait un corset bleu de serge, une cotte de froc rouge, des bas de laine rouge, une coeffe de toile blanche, avec un tablier en toile; la justice laissa ces effets à ceux qui l'ensevelirent. Le 25 novembre 1780 avait encore

[1] Arch. dép., B. 434.
[2] *Ibid.*, *ibid.*
[3] Arch. dép., B. 421.
[4] Arch. dép., B. 435.

lieu une descente de justice : Alexis Menant, de Corancez, avait été trouvé mort, la tête, le corps et les cuisses sur une pièce de terre appartenant au Chapitre, les jambes sur une pièce de l'abbaye, au champtier de l'Étang, au-dessus des Marais, à trois cent trente pieds des fourches patibulaires. Le 17 mars 1777, Victor Leclerc, de La Varenne, portait une plainte contre les sieurs Marceau-Desgraviers et Bruant, qui tiraient sur ses oies; les deux fusils furent confisqués, etc.

Le bailli arrêtait aussi les dilapidations des braconniers: le 1er août 1744, Pichot, entrant dans l'eau, se mettait aux pieds et aux jambes des drogues, et prenait quantité de poissons le long des jardins de l'abbaye: défense fut faite de pêcher au panier et même à la ligne ; le 7 août 1764, François Esnault, garde, venait se plaindre, le bras en écharpe: vingt-deux particuliers du Coudray, armés de fusils, chassaient sur les terres de M. de Tubeuf, le garde, en voulant arrêter les dégâts qu'ils faisaient dans les blés, depuis la Garenne jusqu'aux Rigolles, fut maltraité. A la justice encore de prononcer les séparations de bien. Le 4 août 1761, Perrine Challange était proclamée séparée d'avec son mari, Renard, meunier à Brûlé. Au rapport de Marie-Claire Bertin, veuve de François Beauffier, maître d'école, couturière en journée au moulin, sous prétexte que le pot qui était au feu ne bouillait pas, ledit Renard se mit en grande colère contre sa femme : il se saisit de la pelle à feu dont il donna des coups sur la tête de sa femme ensanglantée.

Le bailliage veillait aussi à la voirie : le 19 avril 1760, tous les habitants étaient tenus de travailler au rétablissement du chemin de Ver à Loché, le seul par lequel le sieur Curé était obligé de passer pour porter les sacrements aux habitants de Loché, d'Houdouenne et de La Varenne. Quant aux difficultés suscitées par le pont de la Mère-Dieu, les documents abondent.

Citons uniquement la plainte du 12 août 1749, constatant que le pont n'était construit que de grosses pierres et de ladères bruts sans aucune liaison de mortier. Le 20 juillet 1767, avait lieu le procès-verbal de la visite de l'Échevet qui avait cinq pieds et demi de long sur trois pieds et demi de haut avec une ouverture de six pouces.

Entre les mains du bailli (qui lui-même avait besoin d'un certificat de vie chrétienne) prêtaient serment ses assesseurs, les messiers, les gardes, les tabellions. Les messiers étaient choisis à l'issue de l'office, la cloche sonnante; ils montraient des certificats de bonne vie et mœurs délivrés par messieurs leurs curés, ils s'engageaient à dénoncer le dommage sans pouvoir faire aucun accord, et recevaient deux sols par setier de terre ensemencée, et autant par chaque arpent de pré et de bois.

Ils exerçaient leur surveillance sur les voleurs, les oies, les chiens errants, et en particulier les braconniers: ils étaient élus tous les ans et parfois choisis d'office.

Voici quelques messiers: Michel Vaucelle, 1739; Gilles Leclerc, 1751; Jean Chesneau, 1753; Pierre Brault, 1754; 1756, Claude Meslard, qui alterne longtemps avec Roch Brault et Pierre Panthou.

Les gardes-chasses ou verdiers, choisis par le baron, devaient faire preuve de suffisante loyauté et prudhommie, et ne pas faire grâce aux délinquants partout où ils se montraient dans la plaine, dans les bois, dans la rivière. Que de rapports nous avons? celui de Jacques Charon rendant visite en 1786 à la cabane de Claude Huvette, berger, chez Charles Modé à Houdouenne: il y trouva deux filets en fil retord, l'un à perdrix, l'autre à poisson: confisqués les filets par ordre de Pauvert, brigadier de la maréchaussée. Quelle loyauté rare dans Pierre Bertin! Il était en tournée pour découvrir les auteurs de rupture dans les bois, quand il rencontre Jeanne Boulé coupant des branches de bois vert... Prise en flagrant délit, la boissière, connaissant le côté faible du garde, lui offre de quoi boire! Bertin se redresse froissé: « Je sers fidèlement mon maître, réplique-t-il, » il refuse la pièce et il dresse procès-verbal.

On sait d'ailleurs que toutes les ordonnances étaient publiées au prône et affichées à la porte de l'église.

Les tabellions ou notaires préposés aux ventes, aux contrats, aux testaments, habitaient la grande Maison, occupée aujourd'hui par la ferme de M. Challet. Le plus souvent ils étaient à la fois receveurs du château, et même gardes.

Le premier tabellion à Loché était, en 1574, Germain Lemaire.

Une liasse des archives[1] contient de très nombreux actes passés au nom du Chapitre devant Germain Lemaire, notaire à Ver :

Acquêts du 10 avril 1574, par Mathieu Belot, homme de bras, demeurant à Ver, de deux boisseaux de terre au terroir des ousches de Ver d'un bout au chemin tendant d'Houdouenne à Ver, huit deniers de cens par septier.

Acquêts du 9 may 1574, par Guillemette Danjouan, à Ver, de deux boisseaux au terroir des carrières pour unze livres, huits deniers de cens par septier.

Acquêts du 7 septembre 1574, par la même Guillemette, d'un septier d'un bout à la sente aux Asnes tendant de Villemain à Préaux, chargé de 10 gerbes.

Acquêts par Pierre Menou, laboureur à Ver, au nom et comme tuteur et curateur d'Alinne Menou, fille mineure (1574).

Acquêts par Jehan Lemaire qui a acquis de Marin Pichot, marchand, demeurant à Houdouenne, un creux de maison doublée, où il y a une cheminée avec place de masure, de Pierre Bordier, texier en toilles, demeurant à Houdouenne, qui a acquis de Bordier, un minot trois quarts de terre en une pièce au terroir du chemin de la Haye de Prunay.

Acquêts par Jacques Panthou, laboureur à Corancez, paroisse de Dampmarie, cinq minots au terroir de Vaugirard.

Acquêts par Marin Damoiseau, ung jardin clos de murs au Vieux Ver.

Acquêts par Guillemin Denis ung demi minot aux ousches de la vallée de Ver, juxte le chemin d'Houdouenne à Loché, etc., etc.

Les autres tabellions furent Nicole Bertin en 1585, Joseph Lemaire en 1612, Jean Genvrin en 1616, Julien Poulain en 1643, Jacques Bertin en 1654.

Cette famille des Bertin occupa le notariat pendant plus d'un siècle. L'étude était importante, d'après un récollement sommaire, elle avait cinquante-neuf registres, cinq cent quatorze minutes, vingt-quatre pièces attachées ensemble, et des liasses innombrables. Par malheur, le 24 août 1767, Petey, le

[1] Arch. dép., G. 975.

procureur fiscal et le greffier, se transportaient à la Grande Maison de Loché, sommaient René Chauveau de leur ouvrir. et faisaient l'inventaire ; ils posaient quatre sceaux sur deux bandes de papier appliquées sur une grande armoire, c'était le trésor pour renfermer les titres de la seigneurie. Montant l'escalier ayant vue sur la rue de Loché, ils mettaient pareillement les scellés dans les chambres du second étage. Finalement les tablettes furent vendues trois livres. En 1779, le dernier des Bertin fut remplacé par Nicolas Girot, feudiste, qui démissionnait le 28 janvier 1782 et cédait la place à Jean-Jacques Féraudel, prédécesseur de Peluche ; l'étude était transportée à Chartres.

V. **Juridiction de l'abbaye de Saint-Père.** — Nous avons vu plus haut les raisons de la juridiction de Saint-Père sur la paroisse de Ver, voyons maintenant son étendue et son exercice. Cette abbaye possédait le lieu et le manoir de la métairie de Ver, maison, granges, étables, bergeries, cours et jardins, le tout clos, juxte le chemin de Morancez à Houdouenne d'autre bout, près de l'église et la rue commune. Trois muids deux minots de terre y étaient joints ainsi répartis, quatorze setiers près le chemin de Chartres à Dammarie, six mines au Carreau, dix-huit setiers en trois pièces, appelées la Petite-Motte ; un quartier de pré par devant la métairie, près le chemin du château et le cours de l'eau, deux arpents en la prairie de Muret, vingt setiers au champtier de la Vacherie, cinq mines aux Coutures, quatre setiers au Crot du Bois, quatre setiers à Gas-de-braise, trois minots à la Justice, sept setiers à Marinvan, cinq setiers à Loché, et dix autres aux vallées de Thivars. Les conditions du fermage sont pour le preneur de payer cinq muids de blé méteil, c'est-à-dire deux parties de blé froment et l'autre de seigle, douze livres de beurre et deux chapons ; il doit en plus héberger le couvent qui vient au nombre de dix personnes célébrer le divin office la veille et le jour de saint Victur qui sont le dernier jour d'août et le premier de septembre ; il lui faut en plus traiter les religieux le jour de la recette. Assemblés capitulairement le prieur et les frères passaient bail, le samedi 10 mars 1601 à Michelle Bertin, veuve

Jean Rousseau [1], le 31 mars 1610, à Jean Gonnier [2] en 1618 au mois de février à Mathy Menant conjointement avec Gilles Beloys [3] le 13 mai 1645 à Pierre Gonnier, cultivateur à Loché, et à André Chifflet, laboureur à Ver [4]; il serait trop fastidieux de continuer la série de ces baux que nous avons tous enregistrés: notons quelques particularités, en 1703, le 30 janvier, il est question d'un quartier de pré proche le château neuf; en 1727, le 7 juillet, Pierre Tricheux fermier et sa femme Christine Lejards, s'engagent à apporter le jour de Saint Victur à chacun des religieux un gâteau bien conditionné; les heureux titulaires du gâteau sont dom Philippe Charon, sous-prieur, François de Guittebert, Pierre Antheaume, François Noirault, Thomas Durand, Guillaume Grisel, Augustin Sohier, Louis Daligre, Jean Cormuran, Joseph Duvancel. N'allez pas croire que les bons religieux étaient exigeants; le 3 août 1602, par suite d'une tempête, tous les blés avaient été abattus, ils faisaient aussitôt une remise sur le fermage [5]. Les bons religieux s'intéressaient aux biens de la terre: ils imitaient le Chapitre qui, en 1535, faisait sonner tous les jours, pendant une heure, à six heures, la cloche des biens, depuis Quasimodo jusqu'à la Trinité; plus tard, en 1643, par suite de la fondation de Jean Girardot, la cloche sonnait jusqu'à la Saint Remy. Les bénédictins de Saint-Père depuis la Quasimodo jusqu'à la Toussaint sonnaient aussi leur grosse cloche pour exciter les fidèles à prier Dieu à l'intention des biens de la terre [6].

Si les novices allaient manger de la crème à Mainvilliers dans les temps de paix, ils venaient aussi à Ver célébrer la fête patronale, mais laissons la parole au chroniqueur: « Le lundi 31 août 1598 fut assemblé le chapitre après dîner en la salle du couvent pour nommer des religieux qui aillent faire office ce jourd'hui à Vêpres et demain tout le jour de M. Saint

[1] Arch. dép., H. 115, pchm. 6 feuilles.

[2] *Ibid.*, 8 f. pchm. 8 feuilles, sceau en cire.

[3] *Ibid.*, double bail, l'un de pap. 8 feuil. l'autre de parch. 10 fol.

[4] *Ibid.*, pchm. 13 fol.

[5] Répertoires d'actes capitul. par le frère François Rocu. Bibl. de la Société Arch. xv, 26 mss., f° 251.

[6] Pintard. Bibl. de la Société arch., f° 60 v., mss. 43.

Victur patron du lieu et village de Ver, nous sommes accoutumés de toute antiquité d'envoyer deux ou trois prêtres, avec un diacre et sous-diacre, avec un ou deux novices selon l'occurrence [1], et quant migou deux des garçons et serviteurs domestiques de céans; sauf en 1590 qui était l'année de devant le siège mis devant Chartres, tout le royaume de France était en grand trouble à cause des guerres civiles, comme étant l'année du plus grand effort; personne n'osait sortir des villes sans être pris et rançonné; pour cette occasion l'on délaissa d'aller faire l'office au dit lieu de Ver, l'on chargea le curé du lieu de faire le service le jour et vigile de Saint Victur, pour cette année-là seulement et sans tirer à conséquence, craignant par trop le danger d'aller nous faire prendre sur les chemins pleins de gens d'armes, voleurs, tant d'une part que d'une autre, et payer une rançon pour sept ou huit personnes. Les pitaulx et villageois de Ver grondèrent et murmurèrent de quoi l'on n'y avoit point esté [2], la dicte année. Le tout se pacifia le plus doucement que l'on put, apaisant les dits rustiques qui menaçaient déjà ne vouloir plus dîmer ou champarter; pourquoi on recommença l'année du siège 1591: « Quelle fête c'était donc à Ver, surtout quand l'abbé de Saint-Père daignait venir présider en portant la mître et la crosse, en donnant la bénédiction en habits pontificaux comme c'était son droit reconnu par le pape Jean XXII, en 1442, sur les terres dépendant de Saint-Père [3]. »

Cette coutume est-elle plus singulière que l'offrande de l'épervier faite par le sieur de Maintenon, le 15 août, en plein chapitre, plus bizarre que la suivante racontée par le chroniqueur de Saint-Père: « Le samedi 16 octobre 1598 fut faite la fumée de genièvre accoutumée à faire dans cette église (Saint-Père), par Jehan Burryer et Charles Charpentier, novices, lesquels commencèrent à une heure après midi afin de finir à quatre heures pour les Vêpres où le peuple afflue par dévotion ou autrement [4] ». Autre temps, autres mœurs: dans le sein du vénérable Chapitre, il y avait également un

[1] Reg. de François Rocu, f° 285.

[2] *Ibid.*, f° v. 285.

[3] Pintard, f° 49. Bibl. de la Société archéol., n° 43.

[4] Reg. du frère François, f° 289.

chanoine chargé pendant la messe de recevoir aussi une oie blanche comme redevance. Aux critiques déplacées, faites par un savant qui respectait pourtant d'ordinaire les usages antiques [1], nous préférons l'explication pieuse de Mgr Pie : « C'était, dit-il, un symbole de la virginité de Soline, comme le fil de soie était la marque de son martyre, comme la gousse d'ail, signe de force, rappelait ce que la virginité et le martyre avaient demandé à Soline de générosité. »

VI. **Mœurs et usages.** *a) Les Maisons.* — Les chaumières de nos pères avaient leur bouge en contre-bas du sol : l'on y descendait par une ou plusieurs marches : on parlait souvent d'un creux de maison doublée, dans lequel il avait four et cheminée.

En lisant les testaments et les inventaires, nous voyons que l'ameublement ressemblait beaucoup au nôtre, en 1666 : six draps de lit tant bons que meschants ; neuf couvre-chefs, un lict et une couchette, une couverture de lict telle quelle, cinq pieces de vesselle destein : chaudrons de fonte ; table, tréteaux, etc. En 1669, un creux à Loché se vendait vingt livres tournois. Juxtaposé était un creux de grange couverte de chaume, une étable en sinax avec un jardin clos de murs en beauge ; à côté de l'étable, les écuries aux mulets avec leur auge et râtelier en bois d'aune, etc.

Un peu de luxe commence à apparaître dans les fermes : en 1640, on en voit qui sont couvertes en tuiles avec plusieurs chambres basses : l'inventaire du 3 mai 1763, dans la ferme de Marie-Anne Louvard, femme de Jean Binay, régisseur de M. Tubeuf, nous montre cinq chevaux, six douzaines de pigeons, deux bergeries avec soixante-dix-huit bêtes à laine, huit vaches, un taureau, deux veaux ; trois douzaines de volailles. Cinq cents bottes de foin et des montres nombreuses de blé et d'avoine. Selon l'inventaire de la Grande Maison, fait cette même année, elle comptait plusieurs étages ; plusieurs salles, cabinets de toilette, buffets, parasols, fusils, etc., c'était déjà le bien-être.

b) Habitants. — Ver, avec ses laboureurs qui occupaient

[1] Mémoires de la Société, tome VI, Lecoq.

la ferme de Saint-Père, possédait différents corps d'état, les tailleurs comme Damien Pottier, Gabriel Mulot, les tisserands comme Pierre Panthou, Etienne Seiguin, des sabotiers, des cabarretiers, des bergers comme François Froc, des couvreurs comme Pierre Travers et Jacques Choupart, sans oublier les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle[1].

Loché était fermé au sud par des portes qui ont donné le nom de Barrière à ce quartier : Les liasses de la fabrique signalent : Damoiseau et Poitrimol, charrons ; Guiard Barthélemy, menuisier ; Leroy, maréchal ; Jules Menou, couvreur en ardoises ; Michel Charpentier, boulanger ; Denis Leloup, maçon ; François Parier, Marin Renost, Jacques Brault, marchands ; et la veuve Imbault, couturière[2].

Reneuve comptait les familles des Daudet, savetier, et des Menou, charpentier.

Houdouenne possédait les Collas, les Dallonne, laboureurs, les Modé, locataires de la ferme du Chapitre, où le cens était payé.

Le Buttereau était occupé par les Genvrin en 1603 et 1691, qui s'allièrent aux Bertin, et les Menant en 1711 : Pierre Menou les avait précédés sans laisser de descendants.

Pierre Pesant n'existe dans aucune liasse ni dans aucun registre : on fait mention de la veuve Pesant Pierre (Reg. de 1663), d'une autre Marie Pesant qui mourut à Loché en 1663, et des controusches de Ver sises juxte les pierres à pezant.

c) Les Terres. — Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, le paiement de la location s'effectuait en blé méteil bon loyal et marchand. Chaque setier se louait deux minots huit quarts de blé, en 1699, Barthelemy Guiard prenait à bail pour neuf dépouilles les vingt-deux setiers des terre de l'Œuvre, moyennant quatorze setiers de blé rendu au marché de Chartres ou sur les murs du cimetière. En 1775, le même lot

[1] Registre de Ver, 1656, 14 mai : « décédé en la ville de Baïonne Jacques le Prince revenant de voyage, ainsi qu'il appert par le certificat de l'hopital de Bordeau qui fait aussi mention du décès de Pierre Buscher, natif de ceste paroisse, ayant fait aussi le voyage. »

[2] Papiers de la fabrique, 5 I, n° 57. Payé à la veuve Imbault, couturière, pour la façon de deux surplis, 3 livres.



se louait deux cents livres en argent, et quatre muids de blé, de même qu'une mine à Trizay trouvait fermier pour trois livres. Les conditions ordinaires du bail sont ainsi exprimées dans un acte du fermier du pressoir[1]. Le preneur sera tenu de: « dument labourer, fumer, cultiver et ensemencer les dites terres par les saisons ordinaires; d'habiter ladite ferme avec leurs domestiques, de la garnir de meubles, chevaux et bestiaux en quantité suffisante, d'étaupiner, de fumer et d'entrenir les seignées et fossés; de couper en coupes ordinaires le bois de la Garenne, d'y laisser des baliveaux en quantité suffisante, d'entretenir les bâtiments en bon estat..., etc...

» Laisseront les preneurs toutes les pailles, fumier et fourages et engrais, moyennant... 10 chapons, 12 pollets bons et gros: 12 livres de beurre frais: 400 gerbes de chaume tout javelé, prêt à être employé. »

Souvent encore le preneur était obligé de payer les frais du marché pour la livraison, mesurage et déchargeage, moyennant quoi les gagers payaient le dîner à Chartres pour 40 sols. Parfois la mévente exigeait des frais supplémentaires pour un garde grains qui recevait 3 liv., 7 s., 6 d.

d) Les Malheurs. — Par suite des « guaises » de Gouabille à Muret, et de Loché à La Varenne, de la mauvaise chaussée de Ver au bourg, les chemins n'étaient guère praticables, et les grandes eaux empêchaient souvent la circulation. Ces inondations étaient fréquentes: aussi l'autorité publique s'émut-elle : de grands travaux furent entrepris en 1762 aux Grandes Planches: nous y voyons occupés les différents corps d'état: Paragot, meunier, fournit les pierres; Poitrimol, charron, avec Gilles Menou travaillent les planches auxquelles ils ajoutent des gardes-fous. Entre temps, pour le chemin de Ver à Morancez, et la rue du Friche, des tombereaux de sable à charger, et à écarter, empêchaient les ouvriers de chômer : ils étaient payés quinze sols par jour, et un équipage de cinq chevaux pendant quatre journées et demie coûtait 27 livres.

Tantôt c'étaient les fauves qui enlevaient et dévoraient

[1] Arch. dép., E. 1810.

les enfants: Le premier registre des actes civils raconte ainsi un accident de ce genre : « 20 août 1581, fut inhumé Denys, fils de Pierre Daudet, aagé de 8 ou 9 ans; fut lequel prins dans le pré que l'on appelle « Coudreys » par une beste sauvage laquelle le print par le millieu du corps, lui fendit tout le ventre. L'enfant s'écria : sa mère vint à lui, le print par le bras et l'osta à ladite beste, laquelle jettait par terre ladite femme et de rechef reprint l'enfant par le milieu du corps qui cria à haulte voix : «Adieu, ma mère,» joignant les mains : et icelle beste le porta depuis des dits prés jusques de lautre costé du chemin de boyau : le monde survint : la beste lascha l'enfant demy mort qui vesquit environ 12 heures. »

Tantôt c'étaient des épidémies, comme dans les années 1661, où il y eut 33 morts ; 1662, où il en eut 49, le fléau ne cessant qu'en 1665; tantôt c'étaient des maladies inconnues, comme celle qui frappait, en 1674, Barbe Trochard, femme de Mathurin Bertin, etc. Mais toujours la religion et la charité chrétienne[1] séchaient les larmes de l'épreuve. Les testaments qui nous restent prouvent la bonne intelligence entre les familles.

En 1666, Jacqueline Leroy donnait à la veuve Godefroy, sa cousine, une couverture blue, à cause de la bonne amitié qu'elle lui a rendue.

En 1678, Jeanne abandonnait des linges dans le milieu desquels il y avait une autre toile faite à l'aiguille, sa robe violette, sa robe verte, tout cela en guise de reconnaissance.

En 1681, François Parier, donnait à son filleul quarante livres, une fois payées, pour être mis à intérêt jusqu'à sa majorité : le même abandonnait à Marie Bertin, sa servante, dix livres outre le service qui lui est dû le jour de saint Jean-Baptiste ; le même enfin léguait à Françoise Leroy, veuve de Godefroy Leger, six livres pour prier Dieu pour le repos de son âme.

[1] Reg. de Ver, 1645, le 14 novembre : fut inhumé le corps d'un pauvre homme mendiant de porte en porte. Étant éloigné de son païs, il devint malade, fut recognu par plusieurs bonnes personnes, lui aidant, le sollicitant par charité en sa maladie. Vivant en la crainte de Dieu, et en la foi de notre Mère la sainte Église, recognu pour tel par moy curé soussigné. Dubois.

Comme de nos jours, certains ménages co-habitaient longtemps ensemble; le 16 avril 1584 était inhumée Barbe, femme de Mathurin Bélot, âgée de quatre-vingts ans, et qui avait été avec son mari, soixante-un ou soixante-deux ans, remarque le registre. Les aumônes, filles de la charité, affluaient abondantes, dans le temps des malheurs: c'étaient les bonnes demoiselles Recoquillé, qui ayant déjà fait une fondation en faveur des séminaristes pauvres, ajoutaient soixante livres de rente pour des missions à donner à Ver de huit ans en huit ans [1]. C'était l'abbaye qui nourrissait nos pauvres, c'était la baronnie de Ver qui en 1783 faisait passer au bureau de bienfaisance mille quatre cents livres et pour procurer de l'ouvrage aux ouvriers, instituait les ateliers de charité, travaillant au chemin de Ver à Morancez.

Ver ressentait le contre-coup des malheurs publics. Le souvenir des Anglais hantait la mémoire de nos aïeux; ils montraient le polissoir d'Houdenne comme l'instrument sur lequel les Anglais aiguisaient leurs armes, la Mare aux Anglais, près de Tachainville, comme un lieu de leur étape; on aurait même rencontré des boulets dirigés contre l'ancien manoir assiégé par ces soldats d'Outre-Manche. Le 10 mars 1437, les échevins de Chartres [2] faisaient un voyage à Orléans, pour faire savoir aux marchands qui s'apprêtaient à ramener du blé chez nous, que les Anglais occupaient toute la Beauce, et que nulle puissance n'était capable de les guetter. Et pourtant le traité de Brétigny datait de loin (1360) qui avait pu donner quelques espérances de pacification. Vers 1470 pourtant, le ciel est rasséréné et le notaire-curé, messire Tiercelin, peut tranquillement travailler à son nécrologe. Mais quelle pitié dans notre beau pays.

Après, ce sont les Reîtres, ramassis de suisses, d'allemands et d'anglais à la solde des huguenots, qui s'imposent à notre contrée, vivant à nos dépens. Auneau sera leur tombeau, mais en attendant, le 1er juillet 1562, douze cents de la compagnie de Roquendoff s'acheminant au camp de Blois, devaient séjourner à Morancez et refluer chez nous : aussi M. d'Eguilly, lieutenant, ordonne-t-il aux gens du plat pays de mener à

[1] *Mémoires* de la Société Archéol. d'Eure-et-Loir. Tome X, p. 312.
[2] Reg. des échevins de 1437 à 1438.

Chartres, blé, vin, bétail et autres meubles, pour mettre le tout en sécurité : les meuniers, au cas que l'ennemi approche, devront retirer en ville les fers de leurs moulins et d'en abattre les ailes [1]. Des doléances furent bien adressées à la duchesse de Ferrare qui ordonna une enquête ; mais comme il arrive la plupart du temps, elle ne produisit aucun résultat satisfaisant pour le beauceron. Des courtisans chartrains qui ne voyaient aucun mal chez le paysan lui signalèrent un seul inconvénient remarqué par eux : « quelques compagnons ont ôté de nuit les filets de quelques preneurs d'alouettes ; ils se sont emparés de celles qui étaient prises, et à trois lieues de Chartres, au village de Chamblay, il ont mangé les dites alouettes le lendemain vendredi » [2] ! Malgré ses multiples processions blanches à Chartres, Henri III n'avait pu gagner la confiance des Chartrains qui doutaient de son orthodoxie. Le 15 janvier 1577 toutes les paroisses surburbaines s'associaient avec celles de la ville pour créer la Ligue, destinée à la manutention de la religion catholique [3]. Ver donna son nom, ses registres nous indiquent des dépenses votées pour subvenir aux frais des fortifications. Et pourtant Ver avait une châtelaine fortement soupçonnée de favoriser le protestantisme, la demoiselle de Loché, madame de Laval n'était guère orthodoxe. Le 27 mai 1578 on accordait facilement aux protestants comme cimetière le jardin de cette dame, sis hors la porte Guillaume, devant le monastère des Filles-Dieu [4] ; plus tard on saisissait deux muids de blé, à elle appartenant, pour être converti en farine au magasin de la ville. Malgré tout, les gagers de Ver élisaient un homme vivant et mourant qui fut son vassal au nom de la fabrique, mais ils entretenaient aussi de bonnes relations avec les chartrains. Vers ce temps-là (1581), les villages et les bourgades aux environs de Chartres sont infectés de la peste : on défend aux taverniers de tenir cabaret dans le cloître le 8 septembre, jour de grande affluence [5]. Trois années d'épreuve pour les habitants de Ver,

[1] Reg. des échevins de 1560 à 1564.
[2] *Ibid.*, de 1551 à 1569.
[3] *Ibid.*, de 1577 à 1607.
[4] *Ibid.*, de 1577 à 1607.
[5] *Ibid.*

eux aussi visités par le fléau : comme les chartrains il leur faut porter la verge blanche, une clochette au bout ; leurs maisons sont marquées et croisées. Messire Larsonneur visitait les malades, portait le surplis passé seulement au col comme les clercs tonsurés, mais entrait-il dans les maisons pour administrer les moribonds, ou les malades se présentaient-ils aux fenêtres et aux portes, ainsi que cela se pratiquait à Chartres, nous l'ignorons ? Au reste les cas de mort ne furent pas très nombreux. Entre temps se passaient des procédés tracassiers de la part du seigneur de Morancez. M. de Ligneris n'était pas orthodoxe : ceux qui passaient par le grand chemin du roi de Chartres à Melay, étaient battus à Morancez par ses gens et ses serviteurs ; on ne portait plus à la ville ni grain ni vin. Il fallut une sentence du 27 janvier 1583 pour rendre le chemin libre [1]. Visite princière le 2 août 1584 : M. de Cheverny, chancelier de France, gouverneur général de Chartres, devait souper à l'abbaye de l'Eau : les échevins de Chartres, les édiles de Ver se transportaient au couvent pour lui faire un présent de vin [2]. En 1585 la peste cessait, mais l'armée étrangère et ceux de la nouvelle religion étaient aux environs, le 19 novembre 1587, M. de Sourdis ordonnait plusieurs corps de garde. Au mois de juillet 1588, le roi attendit à Chartres le duc de Guise qui fut reçu avec un tel applaudissement que le roi même en fut jaloux ; le peuple de trois à quatre lieues à l'entour, averti de la venue du duc à Chartres était accouru, à peine pouvait-il se défendre de crier : Vive Guise [3] ! Le 30 septembre de cette même année, le roi allant à Blois empruntait notre chemin de Bonneval ; hélas, il n'était pas pavé partout, on le remplit à la hâte de gravois, et l'on acclama chevaux, coches, carosses et autres trains et harnois en grand nombre [4] : Ce n'était plus le train du pieux pèlerin qui venait de Paris à Chartres, à pied, c'était le train de l'organisateur de la tragédie de Blois. Assassin du duc de Guise, le roi est excommunié ; Chartres se rallie de plus en plus à la Ligue : le 17 mars 1589, Chéron,

[1] Reg. des échevins de 1577 à 1607.

[2] *Ibid.*

[3] Manuscrit anonyme de la bibl. de la Société Arch. d'Eure-et-Loir, f° 42.

[4] Souchet, VII, p. 163.

élu et fermier de la châtelaine de Ver, est appelé à deux heures à la chambre de ville pour se purger du serment d'avoir bien tout livré, meubles et deniers appartenant à Mme de Loresse. Les paroisses voisines de Chartres travaillent aux fortifications; ils fournissent quinze hommes: Sours et Berchères se sont abstenus, chaque habitant payera six écus sols et un écu d'amende. Tout est en désarroi, les troupes de Châtillon et de Sourdis logent à Thivars et à Ver[1], le Béarnais est là, l'ennemi fait une extrême diligence, menant son artillerie jusqu'à Luisant, le long de Pouavilé, près de l'abbaye de l'Eau, près du pont du Muret et contre le bois de Ver, la capitulation de Chartres put seule donner quelque temps de répit.

e) Les Écoles de Ver.— Une ordonnance datée du xve siècle avait pour but de rattacher de plus près aux curés les clercs, résidant au moyen âge à Loché, et chargés depuis d'inculquer selon la méthode de Gerson les éléments de la religion et de la grammaire. Au commencement du xviiie siècle, nous voyons les maîtres d'école affectés simultanément au service de l'église et à l'enseignement[2]. La cinquième liasse des papiers de fabrique (n° 3) nous indique que l'on fit pour 13 livres de réparations à la maison d'école, dès l'année 1727. Où était-elle située? Les archives départementales[3] nous la dépeignent ainsi: « une maison et une chambre servant d'écolle où il y a fours et cheminée, cour, jardin de un minot et demy, clos de murs de beauge, assise au bout du village de Loché, à la Barrière juxte le chemin du pressoir, de Loché à Mignières et la grande rue au Bois ». Voici quels en furent les titulaires:

MM. Pierre Robin, 1717; Jacques Petay, 1719; Tafforeau, 1733; Vincent Huchet, 1742; Etienne Huchet, 1756; Etienne Leroy, 1782.

Pendant qu'à l'exemple des Sabotières, ou Sœurs de Saint-

[1] Souchet, VIII, p. 243.

[2] Pap. de la fabrique, 5 l., n° 20. 1717. Payé au maître d'école pour avoir balayé l'église: 6 fois deux sous... cy 12 s.
Ibid., 5 l. n° 43. Payé à Vincent Huchet pour son salaire d'avoir servi l'église et sonné à la Toussaint, 15 liv. 15, de même en 1756, en 1785.

[3] Arch. dép., E. 1808.

Paul (1682), les Dames de l'abbaye s'occupaient des petites filles de la paroisse, une idée religieuse inspirait, au début du XVIIIe siècle, à Madèleine David, la pensée de léguer à la fabrique 3.000 livres pour l'établissement d'une école de filles. Par son testament du 22 juin 1719, M. de Tubeuf y ajoutait mille livres. Les rentes, en 1721 et en 1752, étaient touchées par messires les curés, délégués à cet effet par les habitants, puis versées entre les mains des maîtresses d'école jusqu'au jour fatal du 17 avril 1792 où Leroy, maître d'école, porta tous les titres au district de Chartres (papiers de la fabrique, 10e liasse).

CHAPITRE V

VER AU TEMPS DE LA RÉVOLUTION.

Ver ne s'est pas associé — du moins son cahier ne nous est pas parvenu — aux doléances que 282 paroisses ont présentées à Chartres le 2 mars 1789. Les plaintes portaient sur les augmentations des impôts occasionnés par les exigences des seigneurs et la décadence de l'agriculture.

Le cahier le mieux documenté est celui de Morancez rédigé par maître Girot notre ancien tabellion (Annuaire 1848) : il indique les causes du dépérissement de la culture dans la brièveté des baux, la destruction des corps de ferme et le défaut de laboureurs. Les événements répondirent par cet affreux cataclysme qui sema partout des ruines lamentables.

Nos marguilliers font encore un inventaire du mobilier de l'église en 1789, mais ils perdent en 1790 le titre de gagers pour former le conseil général de la communauté de Ver qui, le 22 avril 1792, à l'issue des vêpres paroissiales, et le 16 juin 1793, au son de la cloche, après la publication faite précédemment, se réunit dans la maison commune. Un dernier récollement du mobilier est fait le 6 pluviôse an II, et la voiture de Louis Laigneau mène au district de Chartres toute l'argenterie et cuivrerie de l'église dont le prix atteignait mil neuf cent quatre-vingt-dix livres : les différents ornements sont mis aux enchères : les armoiries autour de l'église sont effacées : les fleurs de lys et les armes ôtées des

croix et de la cloche : un curé constitutionnel nommé Wauriscoste est chargé du service religieux.

Le 12 avril 1791, la municipalité de Ver demande pourtant à conserver son église : ce qui lui est octroyé. Elle est vendue à M. Mirey, chaufournier à Chartres, qui la laisse à l'usage de M. Gravelle, curé assèrmenté [1].

On tire le salpêtre des murailles, le dallage est enlevé, le caveau seigneurial est violé, les cendres de dame Elisabeth Richard sont jetées au vent, et le 5 vendémiaire (an III) 35 livres 25 d. furent accordés à la commune pour dépense qu'elle a faite « afin de retirer de la ci-devant église le cercueil de plomb. »

Le presbytère seul resta intact, le 27 messidor an IV, un honnête homme « Etienne Mirey » déjà acquéreur de l'église, l'achetait moyennant 1.350 livres, y bâtissait une partie neuve l'an V et le donnait en bail à M. Gravelle, curé constitutionnel : une note de M. Fétu dans son registre de 1804, nous apprend que ledit Gravelle tout en étant officier de l'état civil faisait régulièrement les baptêmes dont il nous dresse la liste. Peut-être même célébrait-il la messe, au moins vers 1799, car Gosset nous dit dans son registre que l'an VIII, le préfet de Chartres avait défendu expressément de sonner la cloche pour inviter les citoyens à l'exercice d'un culte quelconque et avait imposé aux ministres du culte l'obligation de serment de fidélité à la Constitution : il nous raconte en outre que l'an X, le 23 ventôse, un vol fut fait au préjudice de Gilles Menou, percepteur à Loché, pendant que celui-ci était à la messe.

Le château était terminé en 1783 : au moment de la Révolution, le baron s'étant avisé de faire quelques réparations les gens crurent naïvement que M. Tubeuf démolissait la toiture pour en faire des balles au profit des étrangers. Cette calomnie ouvrit à la famille de Ver, toutes grandes, les portes de l'exil. Il était temps, car quelques jours après, le château était vendu, acheté et démoli. Ses principales pièces

[1] Pap. de fabrique. 9 l. n. 6, 6 pluviôse an II : Nous nous sommes mis en possession des clefs, attendu que le citoyen Gravelle était sur le point d'abdiquer : il ne disait plus de messe, il est dû au citoyen Leroy, sacristain et maître d'école, 75 livres.
Fait dans l'église sur les 6 1/2 du soir.

d'ornement servirent à décorer l'hôtel du Grand Monarque, à Chartres, bâti de ses dépouilles, le 4 frimaire an II. On amenait à Chartres du château de Ver, huit voitures de bois et de fer confisquées sur l'émigré Watbois Ferrière.

A Gilles Menou (1792) et à Gravelle Jean-Baptiste (1792), succéda Gosset Jacques Nicolas (1793) qui fut maire pendant la Révolution. Ancien président du parlement de Toulouse, il avait acheté du district l'immense propriété de l'Abbaye de l'Eau. Il rédigea un registre, aujourd'hui perdu, qui débutant l'an VII, passe sous silence les années sanglantes, mais décrit les fêtes princières célébrées le 14 juillet an VIII à Ver : « Tous les travaux sont suspendus ce jour et le lendemain, la jeunesse étant invitée à des danses champêtres autour de l'arbre de la liberté. La générale a été battue, et la garde nationale s'est rassemblée chez le capitaine Isambert : à trois heures, en corps bien ordonné, ayant en tête la musique suivie de tous les habitants, s'est transportée chez l'adjoint (Auguste Genet) où à son apparition la garde a fait une décharge de mousqueterie : de là, on s'est rendu chez le maire où des décharges et des évolutions militaires ont eu lieu, courses, jeux, etc. »

Entre temps, Leroy, maître d'école, portait à Chartres tous les titres de rente affectée aux écoles : la chaussée était à nouveau réparée : le 8 novembre 1790, le cordonnier de Morancez, instructeur de la milice de Ver, recevait sa solde, et l'on payait à la veuve Etienne Huchet, 2 liv. 4, pour chandelle et poudre à canon fournies à la garde nationale : tandis que Jean Isambert présentait aux députés Vangeon de Coudray et Enault de Bonville, une requête pour la remise de la taille.

Le plus succinctement possible, analysons les registres, assez embrouillés d'ailleurs, du district de Chartres pendant la révolution. On sait que les biens des églises et des seigneurs, réputés biens nationaux, devaient être vendus au profit de la municipalité, qui comme de raison n'a pas touché un sol de bénéfice. En la grande salle des séances, sise à Chartres en la maison ci-devant conventuelle de Saint-Jean-en-Vallée, paroisse Sainte-Foy, Daniel Chartier, Étienne Jumentier, et Jean Drouin, administrateur, procèdent à la vente.

Biens de la fabrique de Ver : Onze minots au terroir de Ver, affermés à Chrétien pour quarante-trois livres, adjugés à Pierre Bourdeloup ; onze minots vendus à Chevard Vincent notaire, pour trois mille trois cents livres ; un demi-arpent au pré Rondeau, adjugé à Pierre Lefebvre pour deux mille cinq cent vingt-cinq livres ; une mine juxte le citoyen Coubré, aux vignes de Ver, vendu pour huit cent vingt-cinq livres à Pierre Jattier, jardinier à Morancez ; trois minots juxte d'un bout le chemin de Berchères à Morancez et d'autre bout le citoyen Saint-Laumer, adjugé pour mille quatre cent soixante-cinq livres à Louis Labbé et à Jean Chedeville. Un jardin à arbres fruitiers, juxte le chemin du Vieux-Vert, adjugé pour quinze cents livres à Louis Binet, laboureur, etc.

Biens de la cure : Trente setiers de terre affermés avec les herbes des courtilles de Saint-Caprais et les Verjolins, à Nicolas Hamard, laboureur à Ver, pour vingt-quatre setiers de blé et six chapons, adjugés au deuxième feu, pour sept mille huit cent vingt-cinq livres à Louis Julien Coubré, fils, bourgeois de la paroisse de Saint-Michel, qui s'en dessaisit en faveur de Barthélemy Huart Delamarre, bourgeois de Saint-Aignan[1].

Biens de Saint-Père : La ferme et métairie de Vert consistant en bâtiments nécessaires à l'exploitation, cour, jardin, clos, trois muids, trois setiers, deux minots de terre labourable, trois arpents, trois quartiers de pré en deux pièces, l'une en la prairie de Muret, près le moulin de Gouabille, le tout affermé à Nicolas Hamard pour quinze cents livres, fut vendu le mercredi 9 février 1791, à Huart Delamarre, ancien président de l'élection de Chartres, au septième feu, pour le prix de trente-six mille livres[2].

Quinze setiers de terre à Préaux, trois arpents et un quartier à Ver, affermés à Mathurin Binet, laboureur à Loché moyennant seize setiers de blé, furent adjugés le jeudi 31 mars 1791, pour onze mille cinq cents livres à Achart, maire de la municipalité de Thivars[3].

Cinq arpents de pré de Gouabille de l'évêché de Chartres

[1] Arch. dép., fonds de la Révolution. District de Chartres, II, nº 58.

[2] *Ibid.*, *ibid.*, nº 23.

[3] *Ibid.*, *ibid.*, nº 58.

et de l'abbaye de Saint-Père réunis, affermés à Mathurin Chenard, laboureur à Morancez, furent vendus le jeudi 10 mars 1791, au quatrième feu, à Paillart, secrétaire, pour Bazin, aide des contributions[1].

Une pièce de cinq arpents, dans la prairie de la Grappe, près l'abbaye, divisée par rigoles, relevant de la chapelle de Saint-Sauveur affermée à Jean Modé, laboureur à Barjourville, fut adjugée le mercredi 23 février 1791, au septième feu, au sieur Bazin, ancien aide-directeur, pour neuf mille six cent vingt-cinq livres.

Enfin, pour nous restreindre, quatre arpents et demi de pré à deux herbes en deux pièces, près du pré Chataille, dépendant des Carmélites, affermés à Gabriel Hureau, charretier à Loché, pour cent-vingt livres et quatre poulardes, furent adjugés au troisième feu pour quatre mille six cents livres à Boullay, curé de Vacheresse-les-Basses: c'était le cinquième lot de la vente qui avait lieu le mardi 25 octobre 1791[2].

Nombreuses sont les ventes des terres appartenant à l'émigré Vatbois-Ferrière, et qui étaient affermées à Nicolas Hamart. Signalons parmi les acquéreurs, Belzenne, instituteur à Ver, qui le quatrième jour complémentaire de l'an IV achète quelques arpents plantés en bois, Vincent Chevard, notaire, Etienne Mirey, chaufournier, et surtout Gosset, ancien président, qui se partagent les prés de Lancez sur le pied de quatre à cinq mille livres l'arpent; Saïnsot, l'architecte, était plus habile, il en achetait beaucoup par l'entremise de Jacques Hurtault, concierge à l'administration du district: tous les prés, réputés excellents, étaient affermés au citoyen Moret, ci-devant concierge du château. Combien la plupart de ces ventes officielles étaient dérisoires : le 16 juillet 1791, on adjugeait sans débat une courtille contenant un quartier, sise près le pont de Ver, à Delamarre, bourgeois à Chartres, rue du Chien-Vert, pour trois cents livres et trois arpents de pré à Bazin, autre bourgeois rue des Epars, pour quatre mille huit cent vingt-huit livres[3]. Le lundi

[1] Arch. dép., fonds de la Révol., II, n° 11.

[2] *Ibid.*, *ibid.*, IV, n° 131.

[3] *Ibid.*, IV, n° 113.

12 décembre suivant, au contraire, il y avait des enchères multiples pour des mêmes biens de la cure. A propos d'une courtille plantée en bois blanc, Louis Binet mettait quatre cents livres, Jacques Heurtault, menuisier à Chartres, donnait une surenchère de cent livres : c'était Desgorces, taillandier à Chartres, qui en devenait adjudicataire pour six cent trente livres [1]. Le jeudi 9 février 1792, il s'agissait d'une autre petite courtille, appelée la courtille du Verger-aux-lisses, également de la cure : se trouvent amateurs, Michel Delamare, citoyen actif, pour cent livres, Louis Binet, charretier à Ver, pour deux cents, Huart Delamare, pour deux cent cinquante, Coubré Saint-Loup, pour trois cents : on alluma quatre feux, Binet resta acquéreur pour six cent dix livres [2]. Des femmes même s'en mêlaient ; le jeudi 12 avril 1792, après le deuxième feu, une demoiselle Barbereau, fille majeure à Chartres, prenait possession pour quinze cents livres d'un arpent de pré, relevant du ci-devant Grand Séminaire, dans la prairie Lancé, affermé à Etienne Genet, sabotier, pour soixante-trois livres [3].

CHAPITRE VI

VER DEPUIS LA RÉVOLUTION (1804-1901)

a) L'église. — M. l'abbé Jean-René Fetu, ancien vicaire de Lèves jusqu'en 1792, époque de sa déportation en Angleterre, après avoir été nommé curé d'Houville en 1802, était installé en 1804 à la tête de la paroisse de Ver. Aidé par M. le comte de Ferrière et la fabrique, il se met à l'œuvre de la réparation. Mirey fournit des pavés pour la nef et le chœur qui sont restaurés, des tuiles pour couvrir la partie mauvaise de la toiture, de la chaux pour refaire les piliers. Chaque corps de métier travaille de concert : citons en courant Joseph Challange, Jean Périneau, Louis Bucher, Joseph Tasset, Simon Leclerc, etc. La commune elle-même vient en aide. Desteuques, peintre décorateur, redonne un vernis gris

[1] Arch. dép., fonds de la Révol., V, n° 1076, lettre G.

[2] *Ibid.*, V, lettre M, n° 1126. C'est la courtille de Verjeolins.

[3] *Ibid.*, *ibid.*, lettre K., n° 1187.

de perle au maître-autel, aux trois tableaux. [La Résurrection, saint Caprais, saint Victur; leur vétusté les a fait remplacer dernièrement par des statues] au portique du chœur. Successivement, la chaire, le banc d'œuvre, le confessionnal, les bancs du chœur ont été renouvelés.

Le maître-autel en pierre artistement fouillé, les sept verrières du chœur, la gracieuse chapelle de la Sainte Vierge ouverte en 1866 par le zèle victorieux de M. l'abbé Proust et ornée de quinze vitraux sortis des ateliers des Carmélites du Mans ressortent davantage depuis la réfection des murailles et du bardeau primitif.

b) Le Presbytère. — Lors du numérotage des maisons, l'an IX, le presbytère portait le numéro 71, et était occupé par Mirey de Chartres, précédemment acquéreur. La commune l'achetait en 1806, et le premier novembre de cette même année M. l'abbé Fétu s'y installait : c'était la religion qui allait refleurir. En 1811 et années suivantes, le presbytère était réparé, les boiseries de la cuisine faites, les murs de soutènement du jardin et ceux du cimetière restaurés. M. Fétu mourait le 21 janvier 1829 à l'âge de 75 ans : la fabrique faisait poser une croix de fer sur sa tombe.

Après un court passage de M. l'abbé Dallier, M. l'abbé Chavigny (1829-1836) faisait aimer sa paternelle juridiction de tous ses paroissiens, attristés de son départ pour la cure de Saint-Laurent à Nogent-le-Rotrou. M. l'abbé Gouache (1836-1851) sut donner une impulsion au mouvement religieux de la paroisse, terrifiée par l'attentat perpétré sur son pasteur devenu alors curé de La Loupe. C'était à M. l'abbé Saturnin Proust (1851-1884) qu'il était réservé de recueillir les fruits de zèle de ses prédécesseurs, pendant une glorieuse période de trente-trois ans.

c) Messieurs de la Fabrique :

1806 et années suivantes. — André Aufroy. — Simon Leclerc. — Siméon Menou. — François Genet. — Louis Bucher. — Comte de Ferrières. — Marin Chrétien. — Jean Aubouin. — Joseph Tasset. — Jean Brault. — Mathurin Levacher. — Jean-Baptiste Genet — Sébastien Choupart.

1820. Joseph Challange. — Charles Modé. — Jean M. Travers, Thomas Heurdier. — Laigneau Heurgué. — Thomas Heurgué.

1832. Vincent Menou.

1833 et années suivantes. — François Regnier. — Jean Pierre Tasset. — Jacques Voisin.

1843 et années suivantes. — Aubouin Brault. — Jean Guillaume.

1856. — Eugène Menant. — Regnier François.

1866. — David François. — Menou Florentin. — Regnier Joseph.

1884 et années suivantes. Menou Gilles. — Taillebois Charles, Genet Jean-Baptiste. — Dufour Joseph.

d) La Mairie. — Sauf en 1852 où le Conseil municipal fut suspendu, l'entente existait entre les différents pouvoirs : les successions dynastiques nous laissaient indifférents : M. Genet, adjoint pendant quinze ans, prêtait serment de fidélité à la Constitution en 1800: de même, en 1815, et en 1848, M. Levacher, la main levée, jurait de maintenir le gouvernement.

1793 — 1814. MM. Gosset, maire, Genet, adjoint.
1814 — 1821. Richer, maire, Levacher, adjoint.
1821 — 1827. Comte de Ferrières, maire, Chrétien, adjoint.
1827 — 1830. Levacher, maire.
1830 — 1840. Durand, maire.
1840 — 26 février. Legrand, maire.
1840 — 5 juillet. Levacher Mathurin, maire, Menou Denis, adjoint.
1845. — Guillaume Jean, adjoint.
1855. — Genet Jean-Baptiste, maire, Ferrand Jean, adjoint.
1859. — Ferrand Jean, maire.
1865. — Menou Denis, maire, Dumuids Jean, adjoint.
1870. — Cartier Jean, maire, Jousselin Pierre, adjoint.
1871. — Menou Denis, maire, Cartier Jean, adjoint.
1874. — Cartier Jean, maire, Challet Elie, adjoint.
1878. — Binet, maire, Ferrand, adjoint.
1884. — Challet Arsène, maire, Brault Hippolyte, adjoint.
1888. — Binet Augustin, maire, Jousselin Eugène, adjoint.
1889. — Jousselin Eugène, maire, Chuteau Augustin, adjoint.
1892. — Jousselin Eugène, maire, Chuteau Augustin, adjoint.
1896. — Jousselin Eugène, maire, Challet Emile, adjoint.
1900. — Jousselin Eugène, maire, Challet Emile, adjoint.

e) Les écoles. — Les leçons de nos vieux maîtres d'école semblent à peine avoir été momentanément interrompues

pendant la Révolution. Voici quels furent les titulaires de l'école de Ver, dans ce siècle :

An III. 23 brumaire. MM.	Menant Jean-Baptiste.
An IV.	Belzenne [1].
An VII. 13 ventôse.	Menant Mathurin-Pierre.
1813.	Menant Jean-Georges, † 1851.
1840.	Champion Victor, démiss. en 1860.
1860.	Hetté Jules.
1868.	Lesage Philippe.
1871. 1er février.	Robert Félix.
1871. 6 avril.	Bire Adrien.
1872.	Trubert Jules.
1878.	Girard.
1881.	Arnoux.
1894.	Marie.
1898.	Téton Eugène.

Située au haut de la Barrière, l'école fut transférée le 3 avril 1809 près du presbytère : les vieillards se rappellent avec plaisir les leçons de leur vieil instituteur, à la fois bedeau et sonneur. En 1835, Chrétien échangeait pour la vieille école son logis qui fut aménagé peu à peu jusqu'à ce que le nouveau palais scolaire, terminé en 1884, eût satisfait aux exigences académiques.

1. *École des Sœurs de Notre-Dame.* — Rêvant un bien sérieux pour sa paroisse, M. l'abbé Proust avait résolu, malgré sa pauvreté, de faire revivre le couvent de l'abbaye de l'Eau pour l'instruction des enfants. A mi-côte, assez loin de la rivière, pour n'en pas éprouver l'humidité, assez près du bourg pour éviter l'isolement, il bâtit de ses propres deniers une école qu'il agrandit successivement, et qu'ouvrit le 8 décembre 1855 sœur Marie-Joseph, née Fanny Guichard. Cette première supérieure prouva combien son zèle et ses talents avaient emprunté aux montagnes familiales du Jura de ténacité et de constance. Seule d'abord, puis secondée par d'autres aides, elle donna un grand développement à

[1] Il habitait une maison de la fabrique en haut de Loché ayant cour et jardin, le 17 septembre 1793, elle fut mise en vente, mais non adjugée. (Fonds de la Révol., archives dép. VI. n. 432).

l'éducation de l'enfance; les nombreux succès remportés, et les encouragements prodigués même aujourd'hui à l'établissement par MM. les inspecteurs prouvent que la religion favorise l'enseignement.

A l'école est annexé un Pensionnat.

2. *École municipale de filles.* — Plus tard, au moment des lois récentes sur les écoles, un nouvel établissement voté par le Conseil municipal, fut ouvert le 13 janvier 1872, par Mme Arnoux, à laquelle succédèrent en 1894, Mme Marie, et, en 1898, Mme Téton.

HISTOIRE DE L'ABBAYE ROYALE

DE

NOTRE-DAME DE GRANDCHAMP

L'ancienne abbaye de Grandchamp, ordre de Prémontré, faisait jadis partie du doyenné de Mantes et de l'archidiaconé du Pinserais, diocèse de Chartres. La petite paroisse de Grandchamp, qui tire son nom de l'abbaye, est, depuis le concordat de 1801-1802, réunie pour le culte à la paroisse de la Haute-Ville, doyenné de Houdan, diocèse de Versailles; elle est limitrophe de la paroisse de Boutigny, diocèse de Chartres [1]. Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir compulser à loisir un Inventaire abrégé portant la date de 1726, grâce à la bienveillance de M. Adolphe Fontaine, propriétaire en 1879, de ce qui reste de l'ancienne abbaye de Grandchamp. C'est ce document qui nous sera, pour partie et par rapport surtout aux chartes françaises, un guide sûr dans ce travail assez difficile que nous entreprenons, sous les précieux auspices de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir [2].

Nous avons puisé aussi d'utiles et nombreux renseignements dans Hugues d'Estival [3], la *Gallia Christiana*, et la *France Pontificale*. Nous avons copié sur des originaux ou des pièces authentiques, des chartes latines, à la bibliothèque Nationale, à celle de Sainte-Geneviève, aux Archives

[1] Grandchamp est à 34 kilomètres de Chartres, à 12 kilomètres de Nogent-le-Roi, à 14 kilomètres d'Epernon, à 15 kilomètres de Montfort et à 10 kilomètres de Houdan, son chef-lieu de canton.

[2] L'abbaye de Grandchamp intéresse l'histoire chartraine au premier chef. Sur 38 paroisses dans lesquelles elle avait des revenus, 20 appartiennent au diocèse actuel de Chartres, et la plupart des autres paroisses sont voisines de ce diocèse.

[3] *Præmonstratensis ordinis Annales.*

nationales, mais surtout aux Archives de Seine-et-Oise. Enfin quelques titres ou documents nous ont été fournis par des personnes obligeantes que nous remercions vivement, M. le comte de Dion au premier rang, M. l'abbé Guérin, curé des Essarts-le-Roi et auparavant de la Hauteville, M. Breton, autrefois receveur de l'enregistrement, à Houdan, M. Pignot, receveur de rentes, à Septeuil, etc.

C'est par erreur que le R. P. Louis de Gonzague, dans ses *Archives Norbertines de France,* indique un carton de pièces originales, à Soubise, sous la cote L. L. 1. 593 : ces pièces ont rapport au Prieuré de Grandchamp, ordre de Cîteaux, diocèse de Meaux; c'est la cote S. 4, 243-51 qu'il faut consulter au sujet de l'abbaye de Grandchamp, ordre de Prémontré, jadis diocèse de Chartres. Il est à remarquer que des quatre abbayes de Prémontrés qui faisaient, à l'origine, partie du diocèse de Chartres, celle de l'Etoile en fut distraite en 1697, lors de la formation du nouveau diocèse de Blois, dans lequel furent compris les archidiaconés de Vendôme et de Blois. Les trois autres abbayes, du moins ce qui en reste, appartiennent, depuis 1801 au diocèse de Versailes, savoir : Abbecourt paroisse d'Orgeval près Poissy, Joyenval paroisse de Retz, réunie à Chambourcy, et Grandchamp. Cette dernière abbaye ne fut peut-être pas la plus importante des quatre, mais telle qu'elle était, surtout dans les premiers siècles de sa fondation, elle produisait un bien fort appréciable au point de vue de la Religion et même à celui des intérêts matériels : c'était ce que cherchaient ses fondateurs et ses membres après leur sanctification personnelle.

Cette histoire comprendra la série des abbés de Grandchamp, les bulles et chartes données en sa faveur et parvenues jusqu'à nous. Un court appendice résumera l'état actuel de ce qui reste de cet ancien monastère et aussi celui de l'église de Gambaiseuil, premier séjour des Prémontrés en ces contrées. Nous laisserons en manuscrit des actes moins importants que nous tenons à la disposition de ceux qui voudraient les consulter.

Abbé A. Gautier,
curé de Boutigny-sur-Obton, Eure-et-Loir.
(1860-1888).

Paris, juin 1899.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Saint Norbert, mort en 1134, archevêque de Magdebourg, fonda dès 1120, l'ordre des chanoines de Prémontré, sous la règle de S. Augustin que Dieu lui avait révélée [1].

Quelques-uns de ces religieux vinrent, plusieurs années avant 1178, s'établir à l'ombre de la modeste église de Gambaiseuil, pour y servir Dieu et honorer la Vierge Marie, par la prière, la méditation, les fonctions du saint ministère, y faire défricher les terres incultes. Un des prieurs de cette maison, Guillaume est cité en 1188, dans une bulle du pape Clément III « Willelmo priori sancte Crucis de Gambaiziolo » : or ce prieuré a été l'origine de l'abbaye de Grandchamp. C'est pourquoi on lit sur une liasse des Archives nationales de Paris : « Gambaiseuil, berceau de Grandchamp ». C'est aussi pour cette raison que nous verrons plus loin un certain nombre de donations ou d'actes relatifs aux religieux de Gambaiseuil. M. A. de Dion pense que l'abbaye de Grandchamp a été fondée en 1180, par Simon III, comte d'Evreux, seigneur de Montfort [2]. Du reste, il est certain que l'abbaye de Grandchamp existait déjà en 1178, d'après la copie authentique d'une charte de donation en sa faveur qu'on lira plus loin.

Amicie, comtesse de Leycester, seconde femme de Simon III [3], dès 1165, signalée dans les bréviaires chartrains, comme la fondatrice de l'abbaye de Grandchamp, l'aurait été de concert avec son mari dès 1178, ou même avant, et aurait seulement, en 1208, confirmé les donations précédentes, faites en faveur des religieux prémontrés de Grandchamp. Cette origine est désormais incontestable. Nous y reviendrons toutefois, en quelques lignes, à l'occasion de cette charte. Gambaiseuil

[1] *Præmonstratensem ordinem instituit, divinitùs acceptâ per visum regula à Sancto Augustino*. (Office de Saint Norbert).

[2] Du même, on lit dans le *Dictionnaire topographique du Cartulaire des Vaux-de-Cernay* : « il y avait à Grandchamp l'abbaye de Notre-Dame, fondée vers la fin du XII[e] siècle par les Seigneurs de Montfort-l'Amaury. »

[3] La première s'appelait Mahault.

devint alors une cure à la nomination de l'abbé du nouveau monastère[1]. L'abbaye de Grandchamp fut ainsi établie dans la paroisse assez voisine de Curet ou Saint-Jacques-du-Hillois, à laquelle elle donna plus tard son nom. Toutefois la petite église de ce dernier vocable existait encore en 1238 et même en 1249 et 1271[2].

La paroisse de Saint-Jacques du Hillois (Illeium) avait son siège à Curet (*Curetum, Cureium*); elle était composée des hameaux des Bouleaux, Champeaux, Pincourt (Pinicurtis), du Breuil, au moins pour partie. De nombreux ossements ont été trouvés, vers 1800, dans la cour de la ferme de M. Jacques Vorimord, au centre dudit hameau de Curet, emplacement, selon toute apparence, de l'ancienne église et de l'ancien cimetière de la paroisse Saint-Jacques du Hillois. A l'appui de notre assertion, voici ce que nous lisons dans le Cartulaire de Saint-Thomas d'Epernon: 1217, avril, de Cureto.....
» Reginaldus de Muncione, Dei gratiæ carnotensis episcopus,
» dilecto nostro *A. Presbytero de Cureto, ejusque successo-*
» *ribus,* damus et concedimus decimas novalium intra fines
» Parrochie sue constitutas, ita tamen quod pro bono pacis
» inter ipsum et Priorem de Sparnone, Patronum ejusdem
» ecclesie, perpetuo observande..... » Et encore: « Curet, aujourd'hui Grandchamp, était à la collation du Prieur d'Epernon » (A. de Dion). Par ailleurs, nous lisons dans le Pouillé de 1738 pour le diocèse de Chartres: « Abbaye de Grandchamp. Patronne, la Sainte-Vierge. Ordre de Prémontré. Collateur et présentateur, le Roy. Revenu 2.000 livres, par Houdan ». Et plus loin: « Grandchamp, paroisse, prieuré-cure. Patron. Saint Blaise. 50 communiants. Revenu, 700 livres. Présentateur, l'Abbé du lieu, A. P. D. M., Conférence et poste de Houdan. Election de Montfort-l'Amaury. »

Le blason de l'abbaye de Grandchamp était « d'argent à l'arbre de sinople ». (Armorial général). Le monastère, l'Abbé

[1] Gambaiseuil, l'abbé de Grandchamp est présentateur, fête patronale, sainte Croix, 25 communiants, conférence, poste et élection de Montfort (Pouillé de 1738).

[2] Ces sortes de translations eurent lieu dans le cours des siècles pour un assez grand nombre de monastères de toute observance : dûment autorisés au préalable, et souvent favorisés par un généreux bienfaiteur, les religieux choisissaient un emplacement, sinon plus vaste, au moins plus sain, plus fertile et plus sûr.

et le prieur de Grandchamp avaient chacun leur sceau particulier, qui sont conservés aux Archives Nationales de Paris[1].

Grandchamp est aussi appelé quelquefois, à tort selon nous, « Grandval ». (Voir Géographie de dom Vaissette). Hugues d'Estival, dans les Annales de Prémontré, qualifie cette abbaye de fille de ce dernier monastère.

Il est dit dans l'Inventaire de 1726 : « Le cartulaire de l'abbaye royale de N.-D. de Grandchamp est un volume in-folio, dont le papier est timbré, relié en veau, avec une couverture de basane ; c'est le recueil de tous les titres et papiers qu'on a pu recouvrer jusqu'à l'année 1684 et depuis, concernant les droits et les biens de l'abbaye de Grandchamp, fait et dressé dans ladite année, par les soins de feu Mre François-Gaspard Antoine, abbé commendataire de ladite abbaye. On y a ajouté onze actes faits et recouvrés depuis, dont quatre sont paraphés et signés par le sieur Legrand, prévôt de Saint-Germain-en-Laye, ce qui porte leur nombre total à

[1] Le premier sous le n° 8226, sceau ogival, XIIIe siècle, haut de 46 m/m, large de 30 m/m, au milieu, avec cette légende : « *Signum conventus Grandis campi* ». Au sommet, sorte de croix pattée, (plutôt que colombe figurant le Saint-Esprit), en chef, berceau forme baldaquin rudimentaire où repose l'Enfant Jésus; dans l'ogive paraît une étoile; deux têtes fines de lévriers affrontées en ferment les extrémités; au-dessous pendent deux lampes à trois chainettes; à la base du champ, la sainte Vierge, couchée, de gauche à droite, sur un lit antique; au bas, on croit distinguer un croissant levé; c'est la naissance de N.-S. J.-C. dans la grotte de Bethléem.

Le second, n° 8740, sceau ogival, XIIIe siècle, hauteur 48 m/m, avec cette légende : « *S. Abbatis Grandis C[ampi]*. Il représente de face un abbé du temps (Jean Ier 1271-1284), revêtu d'une longue aube finement brodée, et d'une chasuble à l'antique, tenant une crosse de la main droite, sa tête est rasée en forme de couronne. Ce sceau et le précédent sont la reproduction exacte de deux sceaux originaux, encore adhérents à deux queues étroites de parchemin, contenant promesse de célébrer et faire célébrer des messes, ou dire des prières pour le repos de l'âme de Louis IX, roi de France, et de plusieurs de ses parents (1271).

Le catalogue de M. Douet d'Arcq, qui cite ces deux sceaux, fait aussi mention d'un sceau ogival du prieur de Grandchamp : « *S. Prioris de Grandi Campo* », provenant du musée du Louvre, disparu peut-être dans l'incendie de 1871. Il veut parler sans doute du suivant : Sceau rond de 42 m/m, (n° 9,310), avec cette légende : *Sigillum Prioris de Grandi Campo*, XVIIe siècle (1608), il représente la sainte Vierge, debout, dans une noble attitude, vue de face, drapée à l'antique, couronnée d'un fleuron, nimbée, portant sur son bras gauche l'Enfant Jésus, aussi nimbé, soutenant de la main droite le globe du monde que surmonte une croix. A droite et à gauche de ce groupe, sur terrasse de 4 degrés, s'élèvent deux édicules ou tours crénelées à toits pointus.

235, ainsi qu'on les a trouvés dans les originaux dont le cartulaire est la copie. Mais pour l'autoriser et lui donner la force de l'original, en cas que les titres originaux viennent à se perdre, il a fallu recourir à l'autorité légitime et aux formes de justice dont les actes sont : un arrêt du Parlement, rendu le 11 juin 1683, qui ordonne la collation des titres de l'abbaye de Grandchamp, à la requête de l'abbé Antoine, par devant M. le Prévôt de Saint-Germain-en-Laye, conformément au concordat passé le 4 décembre 1681 ; une requête du 22 septembre 1683, présentée *ad hoc* audit prévôt, par ledit abbé; une assignation aux parties, du 12 février 1684, par exploit de Duhamel, huissier royal, à l'effet susdit; et le 15 février 1684, la collation des titres par le sieur prévôt de Saint-Germain-en-Laye, sur les originaux, en présence du sieur Antoine, abbé de Grandchamp, et de R. P. Humblot, prieur du collège de Prémontré, à Paris. »

Ainsi autorisé, le cartulaire fut indûment retenu, après la mort de son fils, par le père de l'abbé Antoine, racheté de lui, le 10 mai 1720, par le père de l'abbé Fournier, pour la somme de 300 livres. Ce cartulaire contenait, entre autres choses remarquables, une petite histoire de la fondation de l'abbaye de Grandchamp, des différentes révolutions qui lui sont arrivées par les incendies, les guerres civiles, etc.

Nous ne savons s'il existe encore ; sa perte serait vraiment regrettable. Nous n'avons eu entre les mains que l'Inventaire abrégé, fait et dressé en 1726, sur ledit cartulaire, par les soins de M[re] Michel-Georges Fournier, abbé commendataire de l'abbaye royale de N.-D. de Grandchamp, diocèse de Chartres, concernant ses droits, biens et revenus. Cet inventaire est rédigé en français.

ABBÉS RÉGULIERS

1178. — *Sous un abbé dont le nom ne nous est pas parvenu, Simon d'Anet donne à l'Abbaye de Grandchamp le fief et les terres de Saint-Germain-le-Gaillard, paroisse de Guainville, diocèse de Chartres, pour y établir un prieuré à certaines conditions. I. N..... (1178).*

« In nomine sancte et individue Trinitatis, Amen. Ego

» Symon, miles et dnus de Agneto, (Anet)[1] notum facio
» omnibus ad quos presentes littere pervenerint, quod, de
» assensu et voluntate uxoris mee, dedi et concessi in puram
» et perpetuam eleemosynam Eccletie beate Marie Grandis
» campi (Grandchamp)[2] et canonicis in ordine Premonstra-
» tensium, Deo ibidem desservientibus, feodum meum quod
» vulgo nuncupatur Saint-Germain-le-Gaillard, et omnia
» dependentia ejusdem loci, sicut inferiùs declaratur, cum
» omni jure, dominio et libertatê, situatum in terrâ meâ de
» Guinvilla (Guainville), sub tali formâ *quod abbas dicti*
» *loci* tenebitur amodo mittere unum de canonicis suis qui
» mysteria divina ibidem faciat pro salutê meâ et uxoris
» mee et precipue pro animabus omnium amicorum, ante-
» cessorum et successorum nostrorum. Savoir Tenth mittere Deo? Petereà dedimus
» vobis quadraginta arpenta nemoris juxtà Brollium de
» Guinvilla, sicut per metas dividitur, et triginta et septem
» arpenta terre arabilis propè locum *adjacentem*, et duodecim
» in loco qui dicitur de angulo nemoris, et quatuor arpenta
» pratorum, et duo arpenta terre insimul in Parochia de
» Nantelio (Nantilly), juxtà rivulum de Nigra (Vesgre).
» et pratum Guillelmi Brunchardi, dni de Nantelio, et feo-
» dum Richardi de Gareneriis (Garennes, près Ivry-sur-
» Eure) et duo arpenta terre in duabus peciis de aliâ parte
» predicti rivuli ; unum juxta iter quod ducit de Nantelio
» predicto ad Calceiam (La Chaussée-d'Ivry), et unum arpen-
» tum sub itinere de Guinvilla, et tria arpenta, unum de
» Ribaust et alia duo propinquiora, et unam domum cum duo-
» bus hortis in dicta Parochia, et unam aliam ante crucem
» de Ibreio (Ivry-sur-Eure), cum accessoriis suis ; viginta
» quoque et octo arpenta vinearum, vel eo circa, in pluribus
» peciis, que sita sunt inter Nantelium et Guinvillam et
» dictum locum sancti Germani : que predicte videlicet
» vineo, prata, horti, hospitalia et terre valent singulis
» annis in censivis quindecim libras et duos solidos turonen-
» ses annui redditus in festo sancti Remigii apud sanctum
» Germanum ; et omnes res predictas do et concedo vobis

[1] Ou « Alneto. »

[2] Abbaye établie primitivement à « Gambaiseuil » dit une note explicative des Archives nationales.

» in puram et perpetuam elemosynam per manus nostras » tanquam census vestros pacifice et quiete et sine ullâ » coactione vendendi in perpetuum possidendas, cum suis » accessoriis scilicet amendis, vendis, censivis et omnibus » aliis redhibentiis, quoquo modo possent accidere : in cen- » sivis nichil juris vel consuetudinis, sine justitia seu domi- » nio, mihi vel meis heredibus retinendo in eisdem, exceptâ » magna justitiâ tantummodo. Insuper dedi vobis centum » solidos parisienses annui redditus in prepositurâ mea de » Agneto, in octavâ Natalis Domini, tali lege servata quod » dicti canonici tenebuntur in futurum singulis dominicis et » in perpetuum celebrare missam in capella mea de Agneto. » Etiam dedi et concessi eisdem ut molant in molendino » meo de Calceiâ (la Chaussée-d'Ivry) duos sextarios bladi » omnibus hebdomadis, ita liberè et quiétè ; si autem opus » fuerit eisdem in hebdomada plusquam duos sextarios bladi » molere de illo, plus agro dabunt rationabile paletum, » secundum quod magis vel minùs molant. Dedimus etiam » vobis vivum nemus ad edificandum locum sancti Germani » et mortuum nemus ad comburendum et communem pastu- » ram ad pecudes vestras, et tres decem porcos francos » à pasnagio in tota foresta mea de Agneto, eundo et rede- » undo, liberos et quictos. Ut autem tota scripta series » inconcussa et inviolata sine fine semper valeat perseverare » presentem paginam sigilli nostri testimonio fecimus robo- » rari. Nos autem tenorem dictarum litterarum dedimus, » concessimus et à nobis promittimus in perpetuum inviola- » biliter observari. Facta est autem haec carta regnante » Ludovico rege Francorum [1], anno ab Incarnatione Do- » mini millesimo centesimo septuagesimo octavo, sep- » timo Kalendas Iunii. Huic donationi adfuerunt testes : » Thomas sacerdos de Guinvilla et Radulphus sacerdos de » Nantelio, Ricardus sacerdos de Agneto et cum istis Hugo » Dumesnil et Guido frater ejus, Guillelmus Bruncharius, » Robertus Crassa lingua, Henrycus Marmoet, Petrus Leu- » rie, Bernardus de Vilet [2]. Collatio presentis copie facta est

[1] Louis VII, dit le Jeune, (1137-1180).

[2] Villiers-en-Désœuvre, ou hameau entre Garennes et Guainville, ou bien Villette, près Mantes.

» ad illius originale integrum, per me publicum authoritate » apostolica Curie Carnotensis notarium juratum debite, » (juxta edictum regium descriptum et insinuatum), in pago » de Mittenvilla predicte Carnotensis dioecesis commorantem, subscriptum, illaque facta, fuit dictum originale cum » presenti collatione restitutum. Anno Dñi millesimo sexcentesimo quadragesimo (1640), die vigesima secunda mensis » decembris. Signum « Gaillard (ou Guillard) cum parapho [1].

1121-1202. — *Echange de 2 serves entre l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris et l'église de Granchamp.*

« De escambio inter nos et Ecclesiam Grandis campi de » duabus ancillis, » scilicet Bergia filia Aalis et Odelina » filia Isabelle.

» Dei gratiâ venerabili, sancte Genovefe abbati ejusque » religioso conventui, Johannes humilis Prior Grandis-» campi [2], salutem in salutis Auctorem. C. presentis » schedule [3] continentia dilectioni vestre significamus quod » Bergiam filiam Aalis, que de familia Nostra erat cum » omni successione sua vobis, omni reclamatione sopita, quit-» tamus sicut et escambio nobis Odelinam filiam Isabelle, » que ditioni vestre cum omni successione suâ obnoxia erat, » quittam clamare curastis, ut de ipsa de cetero gaudeatis, » sicut et nos de vestra, nobis liberè concessa gaudere omni » modè affectamus ?... (à l'encre rouge) consignantibus (9) [4] » Lisiaco et Itâburge uxore Engien » [5] (Cartulaire de Sainte-Geneviève de Paris du XIII[e] siècle, transcrit d'un plus

[1] Cette copie authentique de l'original intact sur parchemin,..... signée « Guillard », notaire de la Cour épiscopale de Chartres, fut elle-même collationnée par « Maillard », greffier royal : collatio presentis copie facta est ad collationem membraneam signatam « Guillard », curie episcopalis notarius, per me regi... à commentariis, « Maillard ». (Archives nationales, sur papier moyen de 2 sols, généralité de Paris).

[2] S'agit-il ici d'un prieur de l'abbaye de Gambaiseuil — Grandchamp, diocèse de Chartres, ordre de Prémontré, ou d'un prieur de Grandchamp, diocèse de Meaux, ordre de Citeaux ? La première hypothèse nous semble plus probable.

[3] Cédule.

[4] Consentientibus ?

[5] D'Enghien.

ancien; entre un acte de 1177 et un autre de 1203) (indiqué par M. de Dion).

1188, 28 novembre. — *Clément III confirme au prieur Guillaume et aux autres religieux de Sainte-Croix de Gambaiseuil, le lieu où sont bâties leur maison et église et la chapelle de Saint-Germain-le-Gaillard, paroisse de Guainville.*

« Clemens tertius, episcopus, servus servorum Dei, dilec-
» tis filiis... Willelmo Priori sancte Crucis de Gambesolio [1]...
» Propterea quasdam possessiones, quecumque bona eadem
» Eccletia juste et canonice possidenda in futurum conces-
» sione Pontificum, largitione regum vel principum, oblatione
» fidelium, seu aliis justis modis prestanter dominio poterit
» adipisci, firma vobis vestrisque successoribus perillibata
» permaneant, in quibus hec propiis duximus exprimenda
» vocabulis, locum ipsum Sancte Crucis [2], ecclesiam sancti
» Germani cum pertinentiis suis, etc. [3]. Datum Laterani per
» manum Moysis, sancte Romane Ecc1etie subdiaconi, vicem
» agentis cancellarii, quarto Kalendas decembris, Indictione
» octavâ, Incarnationis Dñi an° mill° cent° octogesimo octavo,
» Clementis Pape nostri anno secundo. »

Voici cette bulle en entier en français : Bulle du Pape Clément III, datée de Latran, la 2e année de son Pontificat, le 4 des Calendes de décembre (28 novembre) 1188, (indiction 8e), adressée aux Prieur et religieux de Gambaiseuil, par laquelle il déclare qu'il prend sous la protection du Saint

[1] Au sujet du séjour des Prémontrés à Gambaiseuil, M. A. de Dion écrit qu'on peut mettre en tête des abbés, ci-après, quatre noms dont on ignore la place et qui résidèrent peut-être à Gambaiseuil : Giraud, mort le 15 novembre, Mathieu, Raould, Robert, cité au nécrologe d'Abbecourt à la date du 30 janvier. Au contraire, Fisquet dit : ces quatre abbés et un premier qui apparaît en 1216, Baudoin, sont nommés dans des titres authentiques et dans des nécrologes, mais l'absence de date empêche de leur donner un rang précis dans la série des abbés du monastère de Grandchamp, ils doivent appartenir au XIIIe ou au XIVe siècle.

Quoi qu'il en soit, nous les ajouterons à ceux dont les dates ou même les actes sont connus.

[2] Sa vieille et curieuse église attend une restauration nécessaire (1899).

[3] La chapelle de Saint-Germain-le-Gaillard, paroisse de Guainville, était un Prieuré simple de l'ordre de Prémontré, valant 75 l. en 1738.

Siège l'église de Sainte-Croix, « voulant que l'ordre canonique » qui y est établi sous la règle de saint Augustin, y soit tou- » jours inviolablement observé. Il les confirme dans la pos- » session des biens qu'ils possèdent et possèderont ensuite » légitimement, et nommément du lieu où est leur église de » Sainte-Croix, avec toutes ses dépendances; la dîme de la » paroisse de Saint-Jacques-du-Hillois [1]; celle de la paroisse » de Bretagnolles (proche Serez diocèse d'Évreux); de 40 sols » dans la Prévôté de Gambaiseuil, et de 3 muids de blé sur » le moulin qui y est situé; de la terre qu'ils ont dans le » territoire de Serville (ferme d'Ogis), et dans celui de » Charize (à Râville paroisse de Cherisy); de l'église de » Saint-Germain-le-Gaillard, paroisse de Guainville, avec » toutes ses appartenances, et de la chapelle de Saint-Blaise » du Tilleul près Conches, diocèse d'Évreux, avec toutes ses » dépendances. Il ne veut pas que personne exige d'eux la » dîme des novales qu'ils cultivent de leurs mains. Il leur » permet de recevoir sans contradiction, les clercs ou » laïques qui quitteront le siècle pour se faire religieux chez » eux, et défend à aucun d'eux de sortir de ce lieu après sa » profession, si ce n'est pour embrasser une religion plus » étroite, sans la permission de son Prieur, et à toute per- » sonne de les retenir, en étant sortis sans cette précaution. » Il ratifie et confirme toutes les libertés, immunités, et » toutes les coutumes anciennes et raisonnables, accordées » à leur église et jusque-là obervées. Il veut qu'ils reçoivent » de l'évêque diocésain (s'il est catholique et dans la com- » munion du Saint-Siège, sinon de tout autre évêque qu'ils » voudront, revêtu de l'autorité apostolique), le saint Chrême, » l'Huile sainte, la consécration des autels et des églises et » l'*ordination des chanoines*. Il leur permet, dans le temps » d'un interdit général, de faire l'office divin dans leur » église, à portes closes et sans son de cloches. Enfin, il » ordonne qu'après la mort de leur Prieur, ils n'en recon- » naissent point d'autre que celui qu'ils auront élu canoni- » quement, d'une commune voix, et sans fraude ni violence ». (Inventaire de 1726).

[1] C'est maintenant la paroisse Saint-Blaise de Grandchamp (Inventaire de 1726).

1190 ou 1192. — Le Cartulaire contient un acte latin par lequel Robert d'Ivry (de Ibreio), fait savoir que, de son consentement, Guillaume de Serez [1] a donné en pure aumône à la maison de Gambaiseuil tout le droit de dîme qu'il avait, par suite de succession, dans les dîmes de Sérez (Inventaire 1726).

1199, 22 janvier. — *Regnault de Monçon, évêque de Chartres, confirme aux abbé et religieux de Grandchamp les donations de de Simon IV, seigneur de Montfort.*

« R[eginaldus] Dei gratia Carnot. ep. dilectis filiis frat. in » ecclesia beate Marie de Grandi campo Deo servientibus, sa- » lutem. Cum a nobis petitur quod justum est (et honestum), » tam vigor æquitatis quam ordo exigit rationis, ut per solli- » citudinem officii nostri ad debitum perducatur effectum, » ea propter, dilecti in Kristo filii, vestris justis postulationi- » bus grato concurrentes assensu, eleemosinas illas quas dile- » ctus consanguineus nost., vir nobilis Symon dñus Montisfor- » tis, assensu Aalis uxoris sue, et filiorum suorum Almarici et » Symonis, ecceletie vestre misericorditer contulit et perpetuo » concessit, sicut in ipsius authentico vidimus, videlicet » novem modios bladi apud Hosdaneum (Houdan) [2] in molen- » dino senescalli annuatim in quadragesimâ recipiendos et » percipiendos in die quâ recipiuntur census ipsius de Hos- » deneo... et quidquid idem Symon in posterum vobis lar- » giretur, devotioni vestre confirmamus,契 preterea unum » sextarium annone quem Guido de Monasterio (du Moûtier) [3] » miles dedit, et unam minam annone et sex denarios quos » Paganus [4] frater ejus in granchiis suis annuatim habendos » perpetuo vobis concesserunt, et duodecim denarios cen- » suales quos Willelmus de Drocis [5] suprà domum suam de » Monteforti vobis consulit, et minam annone quam Guari- » nus [6] castellanus de Hosdeneo in granchiâ suâ de Tiunvillâ

[1] De Cereis (Inventaire et Annuaire).
[2] Hosdeneh, Hosdenc, Hosdanum.
[3] Le Moûtier, paroisse d'Orgerus, diocèse de Versailles.
[4] Payen.
[5] Guillaume de Dreux.
[6] Guarin ou Guérin.

» (Thionville) vobis concessit; et unum sextarium annone » quem Robertus Francus[1] super terram suam de Pin[2] vobis » contulit, et quod cumque in posterum justis modis, Deo » propitio, poteritis adipisci, devotioni vestre confirmamus, » et tâm presenti scripto quam sigilli nostri aucthoritate robo- » ramus. Datum Carnoti (Chartres) an° gr. m° c° nonagesimo, » nono xj Kalendas Februariis (Archives de Seine-et-Oise). » MM. Moutié et A. de Dion adoptent « xj Kalendras » : Januarii 20 décembre 1199, au lieu de 20 janvier 1200 (n. st.)

1200-1206-1216. — Baudoin, premier abbé connu de Grandchamp.

1200. — Extrait d'un acte latin par lequel Robert d'Ivry (de Ibreio) fait savoir qu'il ratifie la cession et donation faite avec serment entre les mains de Robert de Roye, alors élu évêque d'Évreux, à Guillaume, curé de Saint-Martin-d'Ivry, et à Gautier, curé d'Oulins, par Raould-le-Blanc, Hugues Veel et Laurent, de tout ce qu'ils possédaient et avaient tenu jusque-là illicitement dans la dîme de Sérez donnée aux religieux de Gambaiseuil.

1205, 20 septembre. — *Ratification d'une donation de terre à la Ronce paroisse des Pinthières.*

« Universis presentes litteras inspecturis, Isabellis domina » de Rueis[3], salutem in Dño. Noverint universi tam pre- » sentes quâm futuri quodcum Johannes dictus de Clarem- » bauld, clericus, dederit in puram et perpetuam eleemos- » ynam Ecctie beate Marie Grandiscampi et canonicis ibidem » Deo servientibus et servituris, duodecim arpenta terre » arabilis, vel circiter, sita in territorio Runcie, ego dicta » Isabellis ejusdem feodi domina, dictam donationem seu » eleemosynationem rerum omnium supradictarum volo, lau

[1] Robert-le-Franc.

[2] Serait-ce « Pincourt, Paincourt, hameau de Grandchamp ou de Saint-Lucien, « Pini curtis », ou mieux « Pagani curtis » de Hugues « Pains », père de Guy, cité par A. Cassan, p. 239.

[3] Rutz, paroisse de Coulombs « Rus, villa » (1028), Rues, 1249, ancienne seigneurie.

» do, concedo et approbo, et tanquâm domina feodi omnium » supradictorum, amortifico ab omni jure, ita quod dicti reli- » giosi Eccletie dicte beate Marie Grandiscampi dictam » eleemosynationem omnium suprà dictorum in manu mor- » tuà teneant in perpetuùm, pacifice, libère et quietè et » sine coactione vendendi vel extrà manum suam ponendi, » ratione quâcumque cogente, adme cujuslibet juris causâ » pertinente. In cujus rei testimonium presentes litteras » sigilli mei dictis religiosis caractere tribui sigillitas. Actum » an° Dñi M° CC° quinto, mense septembri, die martis post » exaltationem sancte crucis ».

(Fragment de sceau ogival adhérent à lacs de parchemin, sur lequel paraît partie du corps d'une femme debout, avec ce reste de légende « Sabel ». Au dos de cette charte est écrit: De terrâ versùs la Ronce) (Archives de Seine-et-Oise).

1207. — Le cartulaire contenait un acte latin, passé devant Guarin de Cierrey, évêque d'Évreux, par lequel Guillaume, curé d'Ivry, et Gautier, curé d'Oulins, mentionnés l'an 1200, restituent, aux religieux de Sainte-Croix de Gambaiseuil-en-Yveline, une partie de la dîme de la paroisse de Sérez qu'ils avaient retirée ou rachetée (quam redemerant) de la main laïque et ensuite résignée entre les mains dudit sieur Évêque, lequel en confirme la cession ou restitution qu'ils en font auxdits religieux aussi bien que la donation qui en avait été ratifiée par la charte de noble homme Robert d'Ivry, en l'an 1190 ou 1192, citée plus haut (Inventaire 1726).

1208. — Extrait d'un acte latin, passé devant Luc, évêque d'Évreux, par lequel lesdits Guillaume et Gautier font pareille cession ou donation que ci-dessus à l'Abbaye de Sainte-Croix de Gambaiseuil-en-Yveline de la moitié de la dîme de blé dans la paroisse de Sérez et du droit de charroi *tàm tractum quàm decimas*, qu'ils avaient acquis de plusieurs laïques qui les possédaient comme par droit héréditaire, savoir : de Guillaume, prévôt de Sérez, deux setiers de chaque muid des dîmes; de Henry de la Chaussée (de Calceiâ) id.; de Geoffroy de Sérez, id.; de Raould-le-Blanc, une mine de chaque muid; de Hugues Veel et Laurent, id.; de Robert de la Féerière, un minot de chaque muid, et de Guillaume

Botin, id. Laquelle cession ou donation ledit évêque confirme, ratifie et fait sceller de son sceau (Inv. de 1726).

1208, juillet. — « Amicie, comtesse de Leycester, dame de » Montfort, reconnait *avoir donné* aux religieux de Gambai- » seuil, dans les bornes de la forêt d'Yveline [1] le lieu appelé » Grandchamp (pour s'y établir désormais), le droit de patro- » nage sur l'église paroissiale de Saint-Jacques-du-Hillois, » près Grandchamp; tout le bois de la haye proche dudit » lieu [2], toutes les bruyères et toutes les terres, labourables » ou non, qui sont autour de ladite maison, et des pâturages » pour leurs bestiaux; le droit de mettre chaque année 140 » porcs dans ladite forêt d'Yveline, francs et quittes de tout » pasnage, et d'y prendre du bois vif pour bâtir leurs maisons, » granges ou fermes, et du bois mort pour leur chauffage, » sans néanmoins qu'ils puissent donner ni vendre aucune » chose de la dite forêt : *le tout provenant du patrimoine de* » *ladite dame* qui prétend ne s'en réserver aucun domaine ni » juridiction, sinon la haute jùstice; à la charge que dans » lesdits lieux de Grandchamp, il y aura à perpétuité six » chanoines prêtres avec leur abbé et autant de novices que » l'abbé jugera à propos, pour y faire le service divin en » l'honneur de Dieu et de la sainte Vierge, pour le salut de » ladite comtesse et de ses amis ». (Le dit acte scellé de son sceau de cire verte où il y a d'un côté impression d'une femme avec de l'écriture et de l'autre un lion pendant sur lacs de soie verte et couvert d'une toile ancienne [3]).

[1] Forêt de Montfort et de Saint-Léger, partie de celle de Rambouillet.

[2] 1204, 4 mai « 160 arpents de terre dans son bois ou forêt Hoël pour défricher, bâtir et cultiver » ; origine du Prieuré de Saint-Jean-de-Hoël-le-Bois, paroisse de Bourdonné.

[3] Article IVe de l'Inventaire de 1726, intitulé : Biens à Grandchamp, dans son territoire et aux environs, pour la fondation de l'abbaye.

Cet en-tête, rédigé sur le Cartulaire original, et le texte de la leçon des bréviaires chartrains, au 29 novembre fête de saint Saturnin, évêque de Toulouse et martyr, savoir : « Monasterio Grandiscampi diœcesis carnotensis quod fundaverat Amicia, Montfortensis comitissa », doivent s'entendre d'une confirmation, en 1208, de donations précédentes, puisqu'il est avéré que Simon III, dit le Chauve, a fondé l'abbaye de Grandchamp dès 1178, du consentement et de la volonté d'Amicie, sa seconde femme, comtesse de Leycester et dame de Montfort. A plus forte raison faut-il entendre dans le sens d'une confirmation ou d'une nouvelle donation, en 1214, par Simon IV, seigneur de Montfort, ces mots :

20 mars 1211. — *Bulle d'Innocent III, confirmative de la donation de la chapelle ou église du Prieuré de Saint-Germain-le-Gaillard, etc., et de privilèges au profit des religieux de l'abbaye de Grandchamp.*

« Innocentius tertius, Episcopus, servus servorum Dei, » dilectis filiis, abbati monasterii Grandis Campi, ejusque » fratribus, etc... Propterea quascumque possessiones, que-» cumque bona idem monasterium impresentiarum juste et » canonice possidet, aut in futurum concessione Pontificum, » largitione regum vel principum, oblatione fidelium, seu » aliis justis modis prestanter dominio poterit adipisci, firma » vobis vestrisque successoribus perillibata permaneant, in » quibus hec propriis duximus expri- menda vocabulis locum » ipsum in quo prefatum monasterium situm est, cum omni-» bus pertinentiis suis, grangias de Hoël, de Ogis et de Vil-» lanis [1], cum omnibus earum pertinentiis; apud Ebroicum [2], » Ecclesiam sancti Germani cum pertinentiis suis, etc. Datum » Laterani per manus Johannis sancte Marie in Cosmedin » Diaconi, Cardinalis sancte Romane Eccletie Cancellarii, » decimo tertio Kalendas Aprilis, Indictione decimâ quintâ

« Abbatiam Grandiscampi sub beate Virginis patronicio erexit dotavitque »; de même que ces autres mots des « Annales Prœmonstratensis ordinis » (p. 1764): « Canonicos ex Prœmonstrato submisit Gervasius abbas » doivent s'appliquer à un envoi subséquent par l'abbé Gervais de nouveaux chanoines pour aider ou remplacer les premiers. C'est donc à tort que Fisquet, dans sa France pontificale, affirme, après Hugues d'Estival (1734-1735) et la Gallia Christiana (1744), que le fameux Simon IV de Montfort, fonda, sous l'invocation de la Sainte Vierge, à l'abbaye de Grandchamp sur les confins de ses vastes domaines, en mémoire de la célèbre victoire de Muret, qu'il remporta le 12 septembre 1213, sur les Albigeois, ayant à leur tête Raymond, comte de Toulouse, et Pierre, roi d'Aragon, qui y fut tué.

Jean Lhermite, Juge de Paix de Montfort, dans la notice historique de cette ville (1825), et Armand Cassan, Sous-Préfet de Mantes, dans sa statistique historique de cet arrondissement (1833), ont suivi les mêmes errements.

Généreux autant que vaillant, Simon IV, s'il ne fut pas le fondateur, fut néanmoins un insigne bienfaiteur de l'abbaye de Grandchamp dès 1199, ou même avant, surtout en 1213 et 1216. D'ailleurs les termes même de la donation d'Amicie qui reconnaît au passé, en français du moins « avoir donné », etc. à défaut des expressions propres d'une charte latine devenue introuvable, permettent de supposer que ladite comtesse avait fait des donations aux religieux de Gambaiseuil avant de les établir définitivement à Grandchamp.

[1] Villanis pour « Villare ».

[2] C'est plutôt « Ibreium », Ivry-sur-Eure, dit la « Bataille », bourg voisin.

» Incarnationis Dnice, an° mill° ducent° undecimo, Ponti-
» ficatus vero Domini Innocentis Pape, tertii, anno quinto
» decimo[1]. »

La même bulle, tronquée en latin, est traduite au long en français dans l'inventaire de 1726, en ces termes : « 1211,
» 20 mars, bulle du pape Innocent III, datée de Latran le 13 des
» Calendes d'avril, indiction 5e, l'an 1211, la 15e année de son
» pontificat, adressée aux abbé et religieux de N.-D. de Grand-
» champ, par laquelle il leur prescrit, accorde et ordonne
» les mêmes choses et en mêmes termes que Clément III
» dans la bulle précédente (28 novembre 1188), *aux religieux*
» *de Gambaiseuil* (qui depuis quelques années étaient établis
» à Grandchamp, dit la note de l'inventaire de 1726) ; sinon
» que dans la confirmation des lieux et biens qu'ils possé-
» daient dès ce temps-là, il ajoute les granges de Houel,
» d'Ogis et de Villiers[2], l'église de Saint-Germain-le-Gaillard,
» l'église de Lignerolles[3], avec toutes leurs appartenances,
» et les dîmes qu'ils avaient dans la paroisse de Sérez ; qu'il
» défend à tout évêque, ou autres, d'exiger et de recevoir
» pour leurs dîmes, plus qu'il n'en avait été requis de leurs
» prédécesseurs jusqu'alors, ni autres actions nouvelles et
» indues ; qu'il défend à toute personne *de faire bâtir de nou-*
» *veau, aucune église ou oratoire dans l'étendue de leur paroisse*,
» *sans le consentement de l'évêque diocésain ou du leur ;* qu'il
» ordonne qu'il soit permis à toute personne de choisir
» sa sépulture dans leur église, à moins qu'elle ne soit
» excommuniée ou interdite, sauf le droit des églises dont les
» corps des morts seront enlevés, et qu'il leur accorde la
» pleine liberté de racheter légitimement et de retirer d'entre
» les mains laïques les dîmes et autres biens de leurs églises
» qui en auraient été usurpés ou détenus ». (Inventaire).

1211, février. — Extrait d'un acte latin d'un évêque de

[1] Collationné sur le registre des titres de l'abbaye de Grandchamp, et rendu à l'instant, par Louis Guillon, seigneur de Fonteny, notaire et garde-notes du Roy à Saint-Germain-en-Laye, soussigné, au sieur Antoine, abbé de Grandchamp, à sa réquisition, ce jourd'huy, 24 septembre 1686, signé « Guillon de Fonteny », et au bas « gratis » (Archives nationales de Paris).

[2] Proche Ivry-sur-Eure.

[3] Cure du diocèse d'Évreux à la nomination de l'abbé de Grandchamp.

Chartres dont le nom est exprimé par la première lettre qui est un « G » (erreur du copiste, c'est un « R », Regnault de Mouçon, évêque de Chartres (1183-1217, ou 1218), par lequel il confirme la donation faite par son cher cousin [1] Symon, comte de Montfort et duc de Narbonne, à Dieu et à N.-D. de Grandchamp et aux chanoines dudit lieu, des chapelles de *Saint-Jean de Hoël,* de *Saint-Thibault-du-Breuil*, de *Saint-Antoine d'Ogis*, avec les dîmes et oblations qui y ont été données, etc., comme aussi de la dîme du Hillois, des deux côtés, ainsi qu'elle est entre le Breuil et Grandchamp (Inventaire 1726).

1213, 27 avril. — Extrait d'une charte latine du 5 des calendes de mai, par laquelle Amicie, comtesse de Leycester, dame de Montfort, ratifie la donation faite en sa présence, à l'église N.-D. de Grandchamp, par Falque de Chartres, femme de Messire Pierre de Poitiers et de son consentement, de toute la part qui lui appartient dans une maison sise à Chartres, rue de Beauvais *(in vico qui dicitur bellum videre)* pour en jouir en toute propriété après son décès; pour plus de sûreté, la donatrice a fait lire par son mari l'acte de donation en plein chapitre du monastère et en a mis l'écrit sur l'autel de la sainte Vierge, en présence de plusieurs témoins dont 5 sont nommés (Inventaire 1726).

1213, 20 août. — Simon IV, seigneur de Montfort, comte de Leycester (duc de Narbonne, vicomte de Béziers et de Carcassonne [2]) par une charte latine, datée de cette dernière ville, adressée à l'abbé et aux religieux de Grandchamp, leur confirme toutes les donations que leur avaient faites Simon III, son père, et Amicie, sa mère. Cette charte ou on lisait, entre autres, ces mots : *dedimus vobis duos sextarios salis in portu de Confluente, in festo sancte Crucis persolvendos*, n'a que le préambule aux Archives nationales, sous cette rubrique :

[1] « Dilectus consanguineus noster... » comme dans l'acte du 20 janvier 1199, v. st. Voir plus loin pour les titres de « comte et de duc » donnés à Simon de Meft, ou pris par lui dès 1211, ou même avant.

[2] Ces trois derniers titres (qu'il prit dès 1209) lui furent conférés ou confirmés seulement en 1215, par le pape Innocent III, au concile de Latran (J. Maillard).

« Extrait du Cartulaire de l'Abbaye Notre-Dame de Grandchamp, pour l'année 1213 ». La charte ci-après, 8 mai 1216, la complète.

1215. — Sentence, extraite du latin, rendue par Luc (Lucas), évêque d'Évreux (1203-1220) dans le procès mû devant lui entre l'abbé, le couvent de Grandchamp et Robert, curé de Cérez, au sujet des dîmes qui leur avaient été données devant ledit Luc et devant Guarin de Cierrey, aussi évêque d'Évreux (1193-1201), par Guillaume, Prévôt de Cérez, Guillaume, curé d'Ivry et Gautier, curé d'Oulins, qui les avaient retirées des mains laïques; par cette sentence, Luc adjuge ces dîmes aux abbé et religieux de Grandchamp, suivant la reconnaissance, faite en sa présence, avec le serment de ne les plus inquiéter à ce sujet, que la moitié des dîmes de tout le territoire de Cérez leur appartient *tàm in tractu quâm in fructu.*

1215, mars. — Pierre de Richebourg (*de divite burgo*), chevalier, du consentement d'Aveline, sa femme, et de Henri, son fils aîné, ratifie et amortit, avec promesse de garantie, l'acquisition faite par l'abbaye de Grandchamp de Chrétien Balbux de Bû, pour 18 livres parisis, de 10 arpents de terre, sis dans le fief dudit seigneur, entre Serville et le bois de Bû, proche Macaille, au bout (*propè Makalium quod dicitur* « au bout »). Pour garantie de cette terre, les religieux ont remis audit chevalier 20 sols parisis qu'il leur avait donnés en aumône et assignés sur le péage de Saint-Lubin-de-la-Haye, tant qu'ils en jouiront paisiblement (Inventaire).

1216, 8 mai [1], — *Simon IV, comte de Leycester, seigneur de Montfort, confirme comme en 1213, les donations faites par son père et sa mère et y ajoute les vignes de Houdan, un avenage à Méré.*

« Venerabilibus et dilectis in Xristo abbati totique conven-
» tui Grandiscampi Symon de Monteforti, Dei Providentia
» dux Narbone, comes Toloze et Lecestrie, Carcassone et
» Bitterie vice comes, salutem in Domino. Cum venerabilis et

[1] La date de 1206 à la cote des Archives de Versailles doit être fausse : c'est le 8 mai 1216 d'après le contexte.

» Karissima mater ac domina nostra Amicia, comitissa Leces-
» trie et domina Montisfortis, circa fundationem et edifi-
» cationem eccletie vestre) de Grandicampo devotionem
» habuerit maxima mac (quoniam singularem adhibuerit dili-
» gentiam, dona et beneficia plurina eidem eccletie ac fra-
» tribus ibidem Deo in ordine Premonstratensi servienti-
» bus et servituris, pietatis intuitu conferendo, nos super hec
» plurimum Domino gratulantes, piamque ac laudabilem
» ipsius devotionem diligenter approbantes, omnes quas pro
» salute Karissimi Patris nostri Symonis dnî Montisfortis et
» nostra, nec non antecessorum et successorum nostrorum,
» assensu et voluntate Alicie, uxoris nostre, Almarici
» Karissimi Primogeniti nostri et Guidonis etaliorum libe-
» rorum nostrorum, jam dicte eccletie vestre olim elemosy-
» natas diversis temporibus dederamus que in diversis cartis
» erant scripte, ad preces *venerabilis et dilecti Patris Balde-*
» *vini* (Baudoin), abbatis et conventus vestri, in hâc solâ
» cartâ fecimus annotari, sicut vobis per diversas cartas
» confirmabantur, (itâ) per istam solam vobis similiter confir-
» mantur, Pro salute igitur anime nostre ac eorum dequibus
» est expressum, titulo eleemosyne, pure ac libere dedimus
» et concessimus eccletie vestre memorate ac vobis et
» omnibus fratribus ibidem Deo servientibus, locum ipsum
» in quo Eccletia vestra et domus vestra *sita est*, scilicet *Gran-*
» *dem Campum,* et totam brueriam ad excolendum que eidem
» domni est vicina, etiam sexagenta arpenta nemoris ad
» mensuram arpentorum carnutensium, in hayâ que est
» proxima circà septum ejusdem loci, jure perpetuo liberè
» et quietê possidenda, ita quod vos possitis dictum nemus
» claudere, conservare, vendere et exstipare, quocumque
» modo volueritis in proprios usus impendere ; *Jusque quoque*
» *Patronatûs eccletie Sancti Leodegarii* (S. Léger-en-Iveline) ;
» centum etiam et sexaginta arpenta terre *in nemore* quod
» dicitur *Hoël ad* exstirpandum et excolendum ; unum quoque
» modium melioris Hibernagii in grangiâ de Mereio : (Méré,
» près Montfort-l'Amaury) hec igitur omnia vobis possidenda
» concessimus sicut Karissima mater et Domina nostra vobis
» dederat et concesserat ; insuper et vobis concessimus
» locum qui dicitur *Gambeziolum cum* omnibus suis justis
» pertinentiis, stagnuum nostrum cum molendino nostro de

» *Gambeis*, que sicut libere ut primitus possedimus ita et vos
» possidentis in perpetuum, dedimus etiam vobis novem
» modios bladi in molendino nostro de *Hosdeneo*, quod
» decitur senescalli, singulis annis per menses proportiona-
» liter recipendos, tali lege inviolabiliter servatâ quôd, si
» molendinarius per menses determinatos novem sextarios
» non reddiderit, pro amendâ viginti solidos vobis persolvat;
» tres quoque modios avene in campiparte nostrâ de
» Charmayâ vobis dedimus annuatim recipiendos; insuper
» dedimus decem libras parisienses in molendino nostro de
» Folleret de Sparnone, quas in festo Sancti Remigii statui-
» mus annuatim persolvendas; viginti quoque alias libras
» Parisienses in prepositurâ nostrâ de Hosdeneo in festo
» Sancti Dionysii, et decem libras Parisienses in Prepositurâ
» Montisfortis in festo omnium sanctorum singulis annis
» recipiendas vobis similiter assignamus; dedimus etiam
» vobis totam vineam nostram de Hosdeneo *et ducentas*
» *scutellas*[1] *in Prepositurâ* nostrâ de Gambeis, in exaltione
» sancte crucis recipiendas, ac tres sextarios salis in portu
» nostro de *Confluente*. (Conflans-Sainte-Honorine) in eodem
» festo sancte crucis persolvendos. Preterea concessimus
» vobis in villâ nostrâ de Hosdeneo unum *Hospitium*[2], ab omni
» talliâ vel corveiâ, telonio et pedagio in totâ terrâ nostrâ,
» eundo et redeundo, emendo et vendendo, liberum et
» quictum, ita tamen ut hospes ad escubiarum, claustratio-
» num et equitatuûm nocturnas vicinorum suorum tenebitur
» consuetudines. Quasdam insuper eleemosynas ab anteces-
» soribus nostris institutas, que Prebende vocantur, eccletie
» vestre in perpetuum consignamus, scilicet apud Hosdeneum
» (Houdan) tres Prebendas et dimidiam, que valent per
» singulas hebdomadas duos solidos et obolum parisienses,
» et apud Montemfortem tres que valent per singulas hebdo-

[1] 200 écus, d'après l'Invre de 1726, et M. de Dion.

[2] Origine peut-être de l'hospice-hôpital de Houdan, comme nous le verrons en 1239 de celui de Montfort par Amaury. M. l'abbé Gauthier, curé de Saint-Cyr, dit dans son Pouillé du do de Versailles, que l'hospice-hôpital de Houdan fut fondé par Olivier, commandeur de l'ordre apostolique pour 10 pauvres vieillards et 10 malades pauvres. Selon M. Cassan, l'Hôtel-Dieu de Houdan qui était à l'origine la maladrerie de Saint-Mathieu, fut fondé au commencement du XIIIe siècle.

» madas viginti et unum denarios, et apud Rupemfortem » (Rochefort) unam que valet quâlibet ebdomadâ septem » denarios; volumus autem his omnibus super addere quod » si ballivi nostri redditus istos prescriptos prefixis terminis » vobis nom reddiderint, quisque pro amendâ dilationis » quadraginta solidos vobis persolvat; concessimus etiam » vobis omnem pasturam per totam Aquilinam (forestam), et » centum quadraginta porcos quictos à pasnagio, et omne » nemus (vivum) ad edificationem domorum vel grangiarum » vestrarum in Aquilinâ, mortuum quoque nemus ad usus » vestros necessarium; quas videlicet domos et grangias » volumus exprimi nominatim, silicet domum Grandis Campi, » domum Gambesolii; grangiam de Ogis, grangiam de Villari. » Dedimus insuper vobis singulis annis in perpetuum pisca- » tionem in stagno nostro de Alneto, in vigiliâ sancti Arnulphi » faciendam cum quibus cumque ingeniis, exceptâ sagenâ, et » hoc ad pitanciam fratrum et adventantium qui in prefato » festo anniversarium Patris nostri celebrabunt. Si quis autem » quintam partem testamenti sui, vel minus vobis et eccletie » vestre conferat, volumus donationem illius liberam et » quictam esse, concessimus et confirmamus. Quod ut ratum » et firmum permaneat in perpetuum presens scriptum sigilli » nostri munimine confirmamus. Actum apud Pontem super » Yonem [1], an° Dñi mill° ducent° sexto decimo et octo mensis » maii [2] ». Ce titre était scellé en cire verte où paraissait un homme à cheval, d. p. et d. p. un lion pendant sur lacs de chanvre, couvert de soie noire, et par dessus une couverture de cuir blanc (Inventaire de 1726). Les héraldistes donnent en effet pour armoiries à Simon IV (de gueules au lion d'argent, la queue fourchée et passée en sautoir).

1216. — Extrait d'une autre charte latine du même Simon de Montfort, duc de Narbonne, comte de Toulouse et de

[1] Il s'agit ici de Pont-sur-Yonne, chef-lieu de canton à 12 kil. de Sens: « Apud Pontem super Yonem », pour Yconam, Ycaunam.

[2] Cette charte est-elle de 1206 comme l'indique l'en-tête de la cote aux Archives de Versailles. Nous croyons qu'il faut lire « anno Dnî mill° ducent° sexto decimo 1216 » « octo mensis maii », le 8 mai. M. A de Dion met « le 10 ou 11 mai 1216 ». Du reste il est dit dans l'Inventaire de 1726, que cette charte (copie de 1684 environ), fait suite à celle de 1213 et la répète, donc...

Leycester, etc., par laquelle il approuve et confirme la donation faite à l'église de Grandchamp et aux chanoines dudit lieu, par Gautier Winchester, croisé pour l'expédition de Terre Sainte, de tout ce qu'il avait dans le champart de la Charmoye.

1216. Extrait d'un acte latin par lequel Reginald[1], évêque de Chartres, qui l'adresse à l'abbé et au couvent de Grandchamp leur accorde et leur confirme, à eux et à leur église, la dîme des novales ou terres qu'ils ont défrichées et cultivées ci-devant, ou cultiveront ci-après, à leurs dépens, dans son diocèse, pour en jouir librement et à toujours, suivant le privilège qu'il a vu leur avoir été accordé par N. S. P. le Pape Clément III, en 1188; et il fait défense à toute personne de les molester ou inquiéter au sujet desd. dîmes de novales.

1217, 17 octobre. — *Arbitrage entre l'abbaye de Saint-Magloire et celle de Grandchamp, au sujet des dîmes de l'Eveline* (*Yveline*).

« Omnibus p̃ntes lr̃as inspecturis, Villelmus, abbas S^ti^ Johis, » magister Philippus, officialis, et Henricus, canonicus seno- » nensis, in Dño salutem. Abbas et conventus stî Maglorii pari- » siensis pecierunt in jure eoram nobis judicibus à Dño Papa » de legatis, ab abbate et conventu Grandiscampi, Premons- » tratensis ordinis, decimam novalium in Aquilinâ, quam jus » suum exspectare instancius asserebant, tum ex regum dona- » tione, tum ex sedis Apostolice confirmatione, tum quia deci- » mam pasnagii habuerunt, et etiam in pluribus locis circum » adjacentibus, eisdem rationibus, decimam bladi habebant. » Dicti vero abbas et conventus Grandiscampi è contrario » responderunt se esse per privilegia liberos et immunes à » solutione decime supra dicte, eo quod propriis laboribus et » sumptibus dicta novalia excolebant. Tandem testibus ex » parte abbatis et conventus S^ti^ Maglorii receptis, attestatio- » nibus publicatis, confessionibus, rationibus et allegationi- » bus utriusque partis auditis, privilegiis etiam diligenter » inspectis et plenius intellectis, de prudentûm virorum » consilio, dictos abbatem et conventum Grandiscampi per

[1] Regnauld de Mouçon.

» definitivam sentenciam absolvimus à prestatione decime » terrarum suarum quas exstirpaverant et colebant propriis » laboribus et sumptibus antè concilium generale ultimo » celebratum (1215), quandiu sic excoluerint. De residuis » novalibus adjudicantes decimam abbati et conventii S[ti] » Maglorii, rationibus suprà dictis. In cujus rei memoriam et » testimonium presentem cartam sigillis nostris fecimus » roborari. Actum an° gratie M° CC° decimo septimo, mense » octobri vigilia B[i]. Luce evangelistæ » (B. nat[le] m. 5413, p. 301). Nota. Comme on le verra au 18 février 1219, une bulle d'Honorius III cassa cette sentence, sur l'appel interjeté par l'abbé et les religieux de Grandchamp.

1218, 25 ou 27 juin, Simon IV, comte (seigneur) de Montfort, dit le Machabée de son siècle et le fléau des Albigeois, est tué au siège de Toulouse ; le jour de Saint Arnould, 27 juillet, les religieux de Grandchamp célébraient son anniversaire (nécrologe de Marcheroux).

1218, décembre. — *Hérembert de Boutigny, chevalier, du consentement d'Isabelle, sa femme et de ses trois fils, donne, pour le salut de leurs âmes, à l'église de Grandchamp et aux chanoines dudit lieu, toute la pièce de terre située proche la Ronce, parroisse des Pinthières.*

« Notum sit presentibus et futuris quod ego Erembertus de » Botiniaco, miles, annuente Isabellâ ; uxore meâ, et filiis » meis Gastone, Robto et Bartholomeo, pro salute anime » mee, et ejusdem Isabellae, uxoris mee, et omnium heredum » et amicorum meorum, dedi et concessi in puram et perpe» tuam eleemosynam Deo et Eccletie Beate Marie de Gran» dicampo et canonicis Premonstratensis ordinis ibidem Deo » servientibus, totam illam peciam terre mee que sita est » juxta Runciam, que circiter quinque arpenta estimatur, » ità ut istam peciam sine diminutione, integram, liberè et » quietè perpetuo possideant, essartent et, sicut utilitas » ipsorum exigit, in suos usus redigant, quod ut ratum et » inconcussum in perpetuum permaneat, presentem cartam » sigilli mei testimonio volui roborari Actum an° gr. M° CC° » octavo decimo, mense decembri. »

Original en parchemin aux Archives de Seine-et-Oise. Au dos est écrit : « De Eleemosynâ Eremberti de Botigniaco, de » terrâ apud la Runce. »

1219, 18 février. — Extrait d'une bulle d'Honorius III, datée de Latran, le 12 des Calendes de mars, avant Pâques, l'an III[e] de son Pontificat, aux abbés et religieux Prémontrés, par laquelle, après avoir interprété la constitution du concile général de Latran (1215) dans son vrai sens, contre la fausse et intéressée interprétation de plusieurs au sujet de la dîme des novales de ces religieux, il défend à toute personne d'exiger d'eux, ni extorquer les dîmes des novales qu'ils auront cultivées depuis ce concile ou qu'ils cultiveront dans la suite, de leurs propres mains à leurs dépens.

1219. — *Guillaume de Pampooil (Pampou)*[1], *chevalier, donne à l'abbaye de Grandchamp une maison, sise à Epernon, et 4 sols de cens annuel.*

« Universitati fidelium notum fiat quod ego Willelmus, » miles de Pampooil, annuente Isainâ uxore meâ, pro salute » meâ et ejusdem uxoris mee et patrum et matrum et » liberorum meorum, et precipue fratrum meorum Matthei, » Jocelini (Jacobini) et Galfridi, cessi locellum et galtadi » sedem in puram et perpetuam eleemosynam Deo et » eccletie beate Marie et canonicis Premonstratensis ordinis » ibidem Deo servientibus, quamdam hostisiam meam apud » Sparnonem, cum omni integritate suâ, qtûor solidos cen- » suales annuatim reddentem in festo Sancti Remigii, quam » videlicet hostisiam Eremburga petcatia (precaria) tenet ; » ut ipsi eam eâdem libertate et quietè possideant quâ » ego et antecessores mei possedimus. Quod ut ratum et » stabile in perpetuum permaneat presentem cartam sigilli » mei impressione roboravi. Actum an° gr. M° CC° nono » decimo. (Archives de Versailles).

1220, 4 mai. — Gautier, évêque de Chartres et Robert abbé

[1] Pampolium in Drocensi, fief à la Musse, commune de Boutigny, selon le cartulaire de N.-D. de Chartres. Un autre fief « la Michaudière », inconnu dans la dite paroisse, est mentionné dans la déclaration de 1547.

de Coulombs, attestent avoir vu, lu et examiné plusieurs pièces concernant les droits et privilèges des abbés et religieux de Grandchamp, la bulle de Clément III (28 novembre 1188); la bulle d'Innocent III (20 mars 1211); la confirmation en 1216, par Réginald, évêque de Chartres, de l'exemption de la dîme des novales en leur faveur; la charte de donation au même monastère par Amicie, comtesse de Leycester, dame de Montfort (8 juillet 1208); la sentence restrictive des juges des délégués du Pape 17 octobre (1217) pour les abbé et couvent de Grandchamp, ont déclaré les abbés et religieux de Grandchamp exempts et absous de la dîme de leurs novales.

1220. — Extrait d'une charte latine d'Adélaïde (Alix de Montmorency), veuve de Simon IV, comtesse de Leycester et dame de Montfort, par laquelle elle donne à l'église et aux chanoines de Grandchamp, la somme de cinq livres ou 100 sols parisis de rente annuelle, à prendre au jour de la fête de Sainte Marguerite, sur le port de Conflans-Sainte-Honorine, pour le repos de l'âme de Guy son fils, comte de Bigorre, dont l'obit sera célébré le 30 novembre, fête de Saint André, et pour confirmation de ce don elle a fait sceller cette charte de son sceau (Inv.).

1225. — *Guermond (ou Germond) de Maroil (Mareil-sur-Mauldre[1]) confirme et amortit une pièce de terre de 5 arpents du don d'Hérembert de Boutigny (Inventaire 1726).*

« Herembertus de Botiniaco, bone memorie miles, pro » salute suâ et omnium amicorum suorum, eleemosygnavit » eccletie beate Marie et conventui Grandiscampi Premons- » tratensis ordinis, totam peciam terre sue, sitam in territo- » rio ville que vocatur Runcia, sicut ex ipsius carta audivi et » intellexi, quam eleemosynam ego, tanquàm legitimus » dominus feodi, laudatam et gratam habui, et fideliter eisdem » jure perpetuo pacificè et integrè possidendam concessi, et » eamdem me garantisare et conservare bonâ fide promisi; » quod ut ratum et inviolatum permaneat, présentes litteras

[1] Marolles, paroisse de Broué, selon les Archives de Seine-et-Oise; le nom de « Guermond » s'est perpétué dans cette commune.

» in munimem et testimonium perpetum sigilli mei impres-
» sione confirmavi. Actum an° gr. Mill° C°C° vigesimo quarto »
(Archives de Seine-de-Oise). Au dos est écrit : Carta Germundi de Mareil, de terrâ la Runce.

1226, 13 janvier. — Extrait d'une autre charte latine d'Adélaïde (Alix), datée des Ides de janvier, par laquelle elle donne aux religieux de Grandchamp, pour le salut de l'âme de Guy, son fils, comte de Bigorre, cent autres sols de rente sur le port de Conflans-Sainte-Honorine, au jour de la fête de sainte Marguerite; Amaury, son fils aîné, comte de Toulouse, ratifie et approuve ce don, et fait sceller l'acte de son sceau et de celui de ladite dame sa mère. (Inv[re]).

1226, avril. — Extrait d'un acte latin par lequel Ponce, dame du Boulay, veuve de Regnauld de Gambais, donne à perpétuité à l'abbaye et couvent de Grandchamp pour le salut de son âme et de celles de ses prédécesseurs toute la dîme qu'elle avait dans le territoire du Boulay, sise dans la paroisse Saint-Aignan de Gambais, et ce, du consentement et de la volonté de Robert, son fils, seigneur de Gambais, sans en rien retenir, ni réserver pour elle ni pour ses héritiers. (Inv[re]).

1226. — Extrait d'un acte latin par lequel Gautier, évêque de Chartres, confirme et ratifie, non seulement la précédente donation de la dîme du Boulay, faite à l'abbaye de Grandchamp, par Ponce, dame du Boulay, mais encore celle de Rutz [1], donnée ci-devant à ladite abbaye par Robert de Rutz, pour l'âme de son père, et général[t] toutes les dîmes que ladite abbaye possède par la concession de ses prédécesseurs évêques de Chartres, sans que personne la puisse inquiéter ni molester à ce sujet. (Inv[re]).

1228, janvier. — *Acte passé devant maître Robert, official de Chartres, par lequel Symon de la Ronce, présent, confirme avec serment de n'y jamais contrevenir, la donation faite, en 1218, par Hérembert de Boutigny, chevalier, son père, à*

[1] De Rueis, P[e] de Coulombs.

l'abbaye de Granchamp, d'une pièce de terre, sise proche la Ronce, et le don fait par Hélisende, dame de Boutigny, veuve de Hugues de Garné (Garnay), d'une pièce de terre sise au terroir de Cloches.

« Mgr Robertus, officialis carnotensis, omnibus presentes » litteras inspecturis, salutem in Dño. Universitati vestre » notum facinus quod Symon de Runcià in presentià nostrà » constitutus, peciam illam terre que vocatur le Baleir[1], » sitam juxta Runciam, quam bone memorie Herembertus » de Botiniaco, miles, pater tuus, dedit » in perpetuam ele- » emosynam abbatie Grandi scampi, nec non etiam illam terre » sitam in territorio de Clocheis (Cloches), quam dictam » eleemosynam. Helissendis quondàm uxor Hugonis de Gar- » neio (Garnay) quittavit et concessit predicte abbatie integre » et absque diminutione ppetuo pacifice possidendam appro- » bavit, promittens, tactis sacro sanctis, quod nichil in » premissis nec per se nec per alium de cœtero reclamaret. » Quod ut inviolabiliter observetur ad peticionem partium » presentes litteras sigilli Curie carnotensis munimine fecimus » roborari. Actum an° Dñi M° CC° vicesim° octavo mense » Januario » (Arch. de Versailles.)

1228, 29 juin. — Extrait d'un acte latin d'amortissement d'un pré au Coudray d'Adainville, passé le 3 des Calendes de juillet, par Haimeri de Boutigny, chevalier (miles), comme bailli de la terre de Vivien de Boutigny, son frère, lors à l'armée contre les Albigeois, dans le fief duquel ce pré est situé; promettant de faire ratifier le présent acte par son frère toutefois et quantes.

1228, décembre. — Extrait d'un acte latin par lequel Gautier, évêque de Chartres, donne et confirme à l'abbé et à l'église de Grandchamp, toutes les dîmes qu'ils ont possédées jusqu'ici dans la paroisse de Bouhoux (Béhoust), et ce, du consentement et de la volonté de Mre André, curé (Persona)[2].

[1] Baler, danser, sauter.

[2] Au XVIe siècle, le mot « Persona » désigne un clerc faisant desservir le bénéfice dont il était pourvu par un prêtre auquel il abandonnait une petite portion de son revenu, mais en était-il ainsi dès le temps de S. Louis?

1229. — Thibaud, 2e abbé. Le cartulaire de l'abbaye du Bec le cite comme abbé de Grandchamp en 1229 (Fisquet).

1129, janvier. — Extrait d'un acte latin passé, devant Eudes, doyen de Mantes[1], par lequel Henri Doudefais tient quittes l'abbé et l'église de Grandchamp de tout le droit qu'il avait sur un arpent de terre que Regnauld de Champisambart, chevalier, avait donné à cette abbaye, promettant de ne pas contrevenir à cet amortissement, ni par lui ni par d'autres. (Inventaire).

1229, mars. — Extrait d'un acte latin, passé devant maître Robert, official de la cour épiscopale de Chartres, par lequel Pierre de Poitiers vend à l'abbaye de Grandchamp, pour le prix de 180 livres tournois, l'autre moitié de la maison sise à Chartres qu'il avait acquise avec défunte Falque, sa première femme, et ce, du consentement d'Odeline, sa seconde femme, à laquelle il promet de remplacer cette somme sur d'autres héritages qu'il achètera pour son douaire.

1229-1240. — Gautier, 3e abbé.

1229. — Extrait d'un acte latin par lequel Hervé, seigneur de Gallardon, donne à l'abbaye de Grandchamp, pour le salut de son âme et de celles de ses prédécesseurs, et *à condition de célébrer son anniversaire,* plusieurs maisons sises à Gallardon, rue Richenoul, leur permettant même d'appuyer sur les murs de la ville ces maisons qui y sont contiguës et qui sont tenues de lui par Emerline, veuve de Jan Buvre et par ses héritiers.

1229. — *Acte passé devant Eudes, doyen de Mantes, par lequel Guillaume Galopin et sa femme donnent à l'abbaye de Grandchamp une maison sise à Epernon.*

« Omnibus presentes litteras inspecturis, Odo, decanus de » Meduntâ, salutem in Dño. Notum sit quod Willelmus Galo» pin de Bordoniaco et Emelina, uxor sua, in presentiâ meâ » dederunt in eleemosynam eccletie Grandis campi quidquid

[1] Il est qualifié de curé de Gambais en 1231.

» habebant et habere poterant apud Sparnonem in quâdam » hostisiâ cujus hostisie medietatem dederateidem eccletie » defunctus Almaricus de Bordiniaco; dictus vero Willelmus » et Emilia, uxor sua, in manu nostrâ fiduciaverunt quod de » cetero nec per se, nec per alios in dictâ hostisiâ reclamarent » aliquid. Et hoc totum factum est de assensu et voluntate » Johannis Galopin, Patris ejusdem Villelmi supra dicti. In » cujus rei testimonium presentes litteras sigilli mei munimisie » ad peticionem partium fecimus roborari : Actum an° Dñi » M° ducent° vicesimo nono ». (Arch. de Versailles).

1230, octobre. — Sentence arbitrale, tirée du latin, rendue par Maître Robert, official de la cour épiscopale de Chartres, sous le règne de S. Louis (1226-1270), roi de France, par laquelle, après quelques procédures faites contre l'abbé et religieux de Grandchamp, par Jehan Mercier, Eudes, son frère, et Jacqueline sa sœur, au sujet de la maison sise à Chartres, que ceux-ci prétendaient leur appartenir, après le décès de défunte Falque, première femme de Pierre de Poitiers, les parties s'en étant rapportées à ce que dirait haut et bas l'official, sous peine de cent marcs d'argent (centum marcharum argenti), de part et d'autre, il a condamné Jehan, son frère et sa sœur, à céder aux dits religieux la moitié de maison qui leur avait été donnée par Falque : ce à quoi Jehan, Eudes et Jacqueline ont obéi. En foy de quoi ledit official a fait sceller ladite sentence du sceau de la cour de Chartres. (Inv^re^).

1231. — Extrait d'un acte latin par lequel *Eudes, doyen de Mantes et curé de Gambais,* après quelques poursuites faites par lui contre les abbé et religieux de Grandchamp au sujet de la dîme du Boulay, sise dans ladite paroisse, *par devant deux juges délégués du Pape,* savoir le doyen et chantre de tous les saints de Mauritanie (Mortagne?) et le prieur de Cantarabie, s'est enfin accordé avec eux, savoir, que la dîme du Boulay lui restera et à ses successeurs curés de Gambais, et que les abbé et religieux de Grandchamp, au lieu de ladite dîme, percevront à perpétuité, deux setiers d'hyvernage (hybernagium, blé d'hiver) et deux setiers d'avoine, à prendre dans sa grange de Gambais, et celle de

ses successeurs curés, et ce, dans l'octave de la fête de la Toussaint. (Inv^re^).

1232, septembre. — *Barthélemy de Boutigny, chevalier, et Marguerite, sa femme, donnent à l'église de Granchamp et au chapitre dudit lieu, de l'ordre de Prémontré, un arpent et demi de terre, sis au terroir de la Ronce.*

« Ego Bartholomœus de Botiniacho, miles, notum facio » omnibus ad quos presens pagina pervenerit, quod ego » assensu et voluntate Margarite uxoris mee et heredum » meorum, ad devotam peticionem Dne Isabelle, matris mee, » eleemosynavi Eccletie beate Marie Grandiscampi et capitulo » loci ejusdem premonstratensis ordinis, unum arpentum et » dimidiam terre mee site in territorio Runcie, cujus elee- » mosyne equipollenciam dicta domina mater mea excam- » biavit mihi in terrâ suâ de sancto Projecto[1], quoniam » vicinior et commodior erat dicte Ecclesie. In cujus rei » testimonium pretens scrimptum seribi feci et sigilli mei » munimine roborari. Actum an° mill° C° C° XXX° secundo, » mente septembri ». (Arch. de Versailles).

1232, septembre. — Extrait d'un acte latin par lequel Barthélemy de Boutigny, chevalier, du consentement d'Isabelle, sa mère, de Marguerite, sa femme, donne à l'abbé et aux religieux de Grandchamp, en perpétuelle aumône, 4 pièces de terre sises au terroir de Boutigny..., la 3e tenant d. c. *à Guillaume de Cloches, écuyer,* et d. c. Guill. Regnault; la 4e contenant 4 arpents environ proche la taupinière, d. c. et d. b. le pré de (Henri) de Richebourg; il leur donne encore *80 arpents de terre labourable avec les dîmes, sis en leur chapître* (c'est leur maison de Grandchamp), situés dans la paroisse S.-Jacques-du-Hillois, au lieu dit Goulafreux (gula vafrosa), tenant d. c. au chemin de Nogent, d. c. aux étangs de Saussay, paroisse de Boutigny, d. b. aux terres du chapître de Chartres; selon le contenu de leurs bornes, *le tout pour le salut de son âme et celui de ses dites mère et femme et de tous ses héritiers et amis.*

[1] S. Prest, suivant M. A. de Dion; l'original porte de St° P° j^t^ « de S. Project » par le contexte. (Inv^re^ 1726).

1234, mai. — Extrait d'un acte latin par lequel Regnauld de Mothon du Boulay-Thierry, chevalier, du consentement *d'Hodériode, sa femme, et de Hugues, son frère, vend au monastère de Grandchamp,* pour le prix de 35 livres tournois, dont il les tient quittes, la censive, domaine et justice, et tout le droit qu'il avait ou pouvait avoir sur une maison sise à Chartres, rue de Beauvais (in vico qui dicetur bellum videre), avec promesse de ne jamais contrevenir à cette vente, etc.

1234, juin. — Garnier de Moricheux[1], ratifie, comme seigneur de fief, la donation faite à l'abbé et au couvent de Grandchamp d'une pièce de terre sise sur la rivière d'Eure (super Auturâ) derrière Chandres, par Yves d'Ormois, qui la tenait dudit Garnier, lequel ne s'en réserve que 12 deniers de cens.

1235, mai. — Extrait d'un acte latin, passé devant Maître Raould, official de la Cour épiscopale de Chartres, par lequel Regnauld du Boulay-Thierri (de Bolleto Terrici), reconnaît la vente faite ci-dessus au monastère de Grandchamp de la censive, du domaine et justice et de tout le droit qu'il pouvait avoir sur ladite maison, en présence d'Hérodiade, sa femme, et de Hugues du Boulay, son frère, etc.

1235, mai. — *Simon de la Ronce et Sybille, sa femme, reconnaissent devoir au monastère de Grandchamp trois mines[2] de grain sur une pièce de terre sise proche le Marchais de Grossiviche.*

« Omnibus presentes litteras inspecturis, Odo decanus » meduntius salutem in omnium salvatore. Noverit univer- » sitas vestra quod Simon de Runciâ et Sybilla uxor sua, » in nostrâ presentiâ constituti, recognoverint se debere » monasterio Grandiscampi premonstratensis ordinis tres » minas bladi, medietatem hybernagü et medietatem avene » ad mensuram novigentem, super quâdam peciâ terre, » sitâ juxta Marchesium Grossiviché[3], quas tres minas

[1] Serait-ce Bois-Richeux, commune de Néron?

[2] « Trois muids de grain dans l'*Annuaire d'Eure-et-Loir.*

[3] Grossiniche?

» dictus Simon et heredes sui, vel quicumque dictam terram
» tenuerint, singulis annis, absque intervallo in crastino
» Sancti Remigii monasterio reddere de cetero tenebuntur.
» In cujus rei testimonium presentes litteras ad peticionem
» dicti Simonis de Runciâ et uxoris sue fečimus sigillari; qui
» dictus Simon et uxor sua ad hoc juridictioni nostre se sup-
» posuerunt.

» Actum anno Dñi mill° ducent° tricesimo quinto, mense maio. » (Archives de Versailles).

1235, juin. — Extrait d'un acte latin, passé devant l'official de l'Archidiacre du Pinserais, par lequel Pierre de Cherisy et Oudarde, sa femme de lui autorisée, de son consentement et de celui de Jean, leur fils, de Théophane et Aales, leurs filles, de leurs maris, tous présents, ont reconnu *avoir vendu au monastère de Grandchamp une pièce de terre sise à la Manochère*, paroisse de Grandchamp, pour 25 livres tournoiz dont ils se sont trouvés payés. (Invre).

1235, octobre. — Extrait d'un acte latin, passé devant Gilon, doyen d'Epernon, par lequel Bercher de Jonvilliers reconnaît *avoir vendu au monastère de Grandchamp pour 8 livres parisis*, dont il s'est tenu payé, toute la terre qu'il *tenait en fief de Robert Michaëlis,* située dans les territoires d'Ecrosnes et de Jonvilliers, et à l'instant Robert et Jean d'Ecrosnes, chevaliers, seigneurs du fief de ladite terre, ont ratifié cette acquisition et l'ont affranchie de tout le droit qu'ils pouvaient y avoir, sans s'en rien réserver, ni pour eux, ni pour leurs héritiers.

1235, novembre. — Extrait d'un acte latin par lequel Jean d'Ecrosnes, chevalier, amortit, comme seigneur de fief, toute la terre que Gilbert Le Bor d'Ecrosnes, et Isabelle, sa femme, avaient en fief de Robert Michaëlis, située au terroir dudit Ecrosnes, et *qu'ils avaient vendue au monastère pour le prix de 13 livres chartraines*, aussi amortie par ledit Robert; l'un et l'autre sans s'en rien réserver du droit qu'ils peuvent y avoir comme seigneurs du fief.

1235, décembre. — Extrait d'un acte latin, passé devant

Gilon, doyen d'Epernon, par lequel Robert Becquet et Jacqueline, sa femme, promettent, sous peine de 60 sols, de faire ratifier par Nicolas, fils de chrétien Balbux, quand il sera parvenu en âge légitime, la *vente* faite au monastère de Grandchamp par *Denis Barbou*, Jean et Etienne, ses frères, et Emengarde et Hélisende, ses sœurs, et Henry, mari de ladite Hélisende, et par Raould Nicart et Aveline, sa femme, de toute la terre qu'ils avaient à Ecrosnes, lieu dit le Marchais Gaultier, et pour assurance de leur promesse de ratification, ils ont donné audit monastère en contre-pleige (in contrà plegium) toute leur dîme de la terre de Boceaux (Bocellerum).

1235, décembre. — Extrait d'un acte latin, passé devant Gilon, doyen d'Epernon, par lequel Denis Barbou et Théophane, sa femme, et tous les dénommés en l'acte précédent, et Jean d'Ecrosnes, chevalier, ratifient la vente de la terre du Marchais Gaultier et la quittent de tout le droit qu'ils pouvaient y avoir.

1236, février. — Extrait d'un acte latin, passé devant l'official de l'archidiacre de Chartres, par lequel Etienne, dit le Prévôt d'Ecrosnes, et Pétronille, sa femme, vendent aux abbé et religieux de Grandchamp, pour le prix de 15 livres et demi chartraines, dont ils les quittent, une pièce de terre labourable située en la paroisse d'Ecrosnes, ledit la Haye Héraud (haya Eraud), proche le chemin qui va au Marchais Gaultier, contenant deux setiers de semence, en la censive de Jean d'Ecrosnes, chevalier, avec promesse de garantie, et dame Aily, sa femme, a ratifié ladite vente.

1236, 14 août. — Sentence arbitrale, extraite du latin, rendue par maître Gautier, official d'Orléans; Thomas, chantre et Hémery, chanoine de S. Pierre, subdélégué du chefvecier de S. Pierre de Viron (vironensis), à Orléans, juges délégués par N. S. P. le Pape, par laquelle, Robert, curé de Serez, ayant renoncé à l'appel frivole qu'il avait interjeté au Saint-Siège pour décliner leurs juridiction et jugement, et ayant reconnu que la moitié des dîmes de Serez appartient, par un droit perpétuel, aux abbé et religieux de Grandchamp, tam

in tractu quam in fructu, lesdits juges les leur adjugent et imposent sur ce fait audit Robert un silence éternel!

1236, décembre. — Extrait d'un acte latin par lequel Robert Michaëlis amortit de tout droit la Terre de Bosseret, située au terroir d'Ecrosnes, qu'Etienne, dit le Prévôt et Perrine, sa femme, *avaient vendue*, en sa présence, au *monastère de Grandchamp, pour le prix de 30 l. t.*, le quittant et affranchissant, comme seigneur de fief, de tout le droit qu'il pouvait y avoir.

1236, décembre. — Extrait d'un acte latin passé devant Gilon, doyen d'Epernon, par lequel Arnould, dit Sarrazin, de Gayes (Guast, Gas), et Odeline, sa femme, *reconnaissent avoir vendu au monastère de Grandchamp, 18 l. t., dont ils le quittent*, toute la terre qu'ils avaient et qu'ils tenaient *en fief* de Robert Michaëlis, lequel reconnaît aussi ratifier ladite vente, et l'affranchit, comme segr. de fief, de tout le droit qu'il pouvait y avoir.

1237, mars. — Extrait d'un acte latin passé devant Gilon, doyen d'Epernon, par lequel Guérin de la Roche et Lagarde, sa femme, *ont reconnu avoir vendu, suivant l'usage du pays, au monastère de Grandchamp, une pièce de terre,* située au terroir d'Ecrosnes, qu'ils tenaient de Pierre, chevalier, seigneur dudit lieu, lequel ratifie *ladite vente*, sauf 10 sols de cens.

1238, 19 mars. — Extrait d'un acte latin du vendredi après le dimanche Lœtare, par lequel Luc, évêque d'Evreux, confirme le bail à cens fait par Robert Bordin, curé de Sérey, *du consentement de ses paroissiens, pour l'utilité de son Eglise Saint-Remy, aux religieux de Grandchamp, pour le prix de 7 sols tournois de rente annuelle*, payables à ladite église, d'une pièce de terre, à elle aumônée par dame Alberrède d'Ivry, pour en jouir par lesdits religieux à perpétuité.

1238, 19 mars. — Extrait d'un acte latin, passé devant Eudes, doyen de Mantes, par lequel Raoul de Bourdonné (de Bordiniaco), confirme, du consentement d'Hélisende, sa femme, *la*

donation faite au monastère de Grandchamp par Marie, veuve de Thomas, dit Belotin, d'une maison sise à Condé-sur-Vesgre, et l'affranchit, comme seigneur de fief, de deux setiers d'avoine et de 22 deniers de cens qu'elle lui devait.

1238, avril. — *Amaury V, comte de Montfort, etc., confirme les donations faites par ses ancêtres à l'abbaye de Grandchamp, et y ajoute plusieurs autres biens.*

« Almaricus, comes montisfortis, Dei providentiâ (dux » Narbone, comes Tolose) [1] et Francie constabularius, uni- » versis adquos presens scriptum pervenerit, salutem in eo » qui fecit rectos corde. Quod cum venerabilis et dilecti » nostri, abbaset conventus Grandiscampi premonstratensis » ordinis carnotensis dioecesis cartas reverendorum caris- » simorum antecessorum nostrorum dona et libertates et » beneficia plurima continentes ab eisdem sibi et eccetie sue » pure et caritatim im perpetuum collata inspiciends obtu- » lissent, primo cartam sancte recordationis Symonis domini » montisfortis, reverendi patris nostri, ac etiam Amicie, » avie nostre, carissime matris sue, quia circà fùndationem » et edificationem eccletie vestre de Grandicampo devo- » tionem habuerint maximam, propter amorem Dei et » Gloriosissime virginis Marie, nos autem hujus novelle » plantationis et tenuitatem et teneritudinem diligenter atten- » dentes, tam pro nostrâ nostrorumque salute qui superstites » sumus quàm venerabilium predecessorum nostrorum de » quibus expressum est in cartis vestris, et omnia sicut here- » ditario jure tenemus, libenter volumus et confirmamus, » et primo damus et confirmanus, et primo damus et con- » firmanus vobis locum ipsum in quo ecclesia vestra et » domus vestra, scilicet Grandemcampum sita est, *jus quoque* » *patronatûs ecclesie parochialis sancti* Jacobi de Illeio (Saint- » Jacques du Hillois), que situata est infrà muros domûs » vestre, et totum nemus, terras, bruerias propè locum adja- » centes, cum omni jure, dominio et proprietate, quem » locum omnem et appertinentias volumus denominare et

[1] Amaury V avait, dès 1223 abandonné ces deux titres au roi Louis VIII, il y substitua celui de comte de Montfort, il devint connétable de France en 1230. (J. Maillard).

» declarare. Et primo contiguatur remiseiis de Charmaiâ » et de Cureto deindè vie que ducit de predictâ Char- » maîâ ad Couldretum usquè ad iter Walardonis (Gallar- » don), quod iter continuatur usque ad metas nemorum » Couldreti, et nemorum vobis eleemosynatorum; deindè » contiguatur territorio de Couldreto usque ad Brollium, » deindè vie que ducit de predicto Brollio ad Botiniacum » (Boutigny), duntaxat usque ad terras Pincii montis, » et de dictis terris ad vallem que continuatur per vadum » cervarum (mare aux biches), usque ad iter quod ducit » de Hodaneo ad Nogentum Heremberti (Nogent-l'Erem- » bert); duntaxat usque ad remiseias suprà dictas de » Charmaiâ et Cureto. Item terram que sita est in Parochiâ » vestrâ de Hylleio (Hillois) a Bartholomeo de Botigniaco, » milite, eleemosynatam, scilicet octoginta arpenta terre que » gula vafrosa, vulgariter Goulafreux, nuncupatur, confir- » mamus; et que etiam predicta terra situatur ex unâ parte » vie Novigento et contiguatur stagnis de Salcetrio (Saussay), » et ex alterâ parte terris Capituli carnotensis, sicut per » metas plures a terris vestris separantur; in omnibus tamen » salvo jure alieno et unicâ Domo nostrâ que *vulgariter* » *Champeaux nuncupatur, cum hostisiâ et aliis suis perti-* » *nentiis,* videlicet sexaginta et decem arpenta terre propè » domum predictam cum omni dominio et juris dictione nobis » et heredibus nostris in perpetuum retinemus.

» Pretere à damus et confirmamus locum qui dicitur Gam- » besiolum et quadraginta arpenta nemoris situata inter » metas Presbyterorum et teras vestras quas habetis ibidem; » et octoginta arpenta nemoris que carissima Alicia, mater » nostra, vobis dederat, et alia sexaginta arpenta et etiam » alias terras et prata que ibidem de longo tempore possi- » detis, vobis et Eccletie vestre dimittimus in perpetuum. » Dedimus etiam omnem pasturam bestiarum vestrarum in » predictis locis de Gambesiolo et Grandi Campo, in toto » dominio nostro, eundo et redeundo, et etiam centum qua- » draginta porcos francos et quictos à pastagio in totâ forestâ » aquilinâ; ità tamen ut in dictâ forestâ hebergamentum, » domunculam aut parcum ad custodiam vestrorum pecorum, » nisi urgente necessitate, non faciatis, sed in his locis de » Gambesiolo et aliis vicinis à vobis in futurum acquirendis :

» Pariter etiam vivum nemus ad edificandum (et reedifican-
» dum) domos et grangias vestras, et mortuum ad combu-
» rendum. Confirmamus etiam vobis tres sextarios salis
» tradendos annuatim in portu nostro de Confluente, de dono
» reverendissimi Symonis Montisfortis comitis, Patris nostri,
» in Exaltatione sancte Crucis recipiendos admensuram quâ
» nobis mensuratur. Et nos Almaricus alios tres sextarios
» (salis) addidimus pro escambio ducentarum scutellarum et
» pro piscatione unâ in stagno nostro de Alneto, et duobus
» sextariis castanearum, in eodem festo et mensurâ eâdem
» recipiendos; et similiter centum solidos parisienses in
» predicto portu de Confluente (Conflans-Sainte-Honorine)
» percipiendos pro anniversario carissimi fratris nostri Gui-
» donis, comitis Bigoriensis, faciendo in festo sancti Andree,
» de dono carissime domine et matris nostre; et nos annua-
» tim confirmamus vobis, et similiter omnia prata nostra de
» Prœllo et Vittreo (Presle et Vitry), et unam hostisiam et
» duodecim arpenta terre in *Parochiâ de Gambesio apud*
» *Mansiunculas* (Maisoncelles), et etiam eleemosynam Galterii
» de Wincestrio quam dederat vobis caritatim, scilicet
» parvum campipartem suum de Charmaiâ (la Charmoye), et
» quidquid Odo Pincii Montis, miles, habebat seu aliquando
» habuerat instagno predicti loci de Charmaiâ.

» Confirmamus etiam vobis, tanquàm dominus feodi, elee-
» mosynam Venerabilis Patrui nostri Guidonis, domini de
» Monteforti, *scilicet omnia essorta sua de Bena* (Beynes), et
» sexaginta arpenta terre arabilis juxtà prefata adjacentia;
» stagnum quoque et molendinum nostrum de Gambesio, que,
» sicut quietius et liberius ea possedimus, nos et antecessores
» nostri, ità et vobis eadem in perpetuum possidenda cari-
» tatim confirmamus; et etiam octo arpenta terre arabilis
» existentia inter prefatum molendinum et nemus Epichel
» (le Bois l'Epicier), et etiam unam peciam prati juxtà sta-
» gnum de Porcheret, et unam aliam peciam prati sub
» calceiâ predicti stagni, ex dono *Johannis Larchier de Adin-*
» *villâ* (Adainville). Dènuo mortificamus viginti quatuor
» arpenta terre appellata les *hayes Alneti* juxtà viam pari-
» siensem, pertinentia Capelle *sancti Johannis de Hoëllâ*
» (Hoël), situata in Parochiâ de *Basinvilla* (Basainville), que
» vobis dederat *Guido, dominus de Rupe Guidonis, miles* (La

» Roche-Guyon). Item, si quis quintam partem testamenti
» sui, vel minus, vobis vel Eccletie vestre conferre voluerit,
» donationen illam liberam ratam, et quictam esse conces-
» simus et confirmamus; et generaliter damus et confirma-
» mus vobis et eccletie vestre omnes eleemosynas et dona-
» tiones, per nos et antecessores nostros factas in toto
» comitatu et dominio nostro, ubicumque sint situate et à
» quibuscumque sint date, cum omni jure, dominio et
» proprietate, scilicet domos, terras, vineas, nemora, prata,
» bruerias, stagna, pascua, omnes que franchisias, libertates,
» immunitates, preexpresso ratas et gratas habentes;
» damus, volumus, laudamus, ratificamus et approbamus, ut
» tota suprà dicta series inconcussa et inviolata sine fine
» valeat, semper perseveret; pro autem tenore dictarum
» litterarum promittimus et obligamus nos et heredes nostros
» inviolabiliter observare. Actum anno gratie millesimo
» ducento trigesimo octavo, mense aprili. » Collationné à l'original par moi notaire apostolique en cour de Rome, soussigné, le 30e jour de juillet 1673, signé « F. Gaillard » (ou Guillard) Archives nationales.

1239, juillet. — Extrait d'un acte latin par lequel Gascion (Gaston) de Vitray, chevalier, confirme la vente faite aux abbé et religieux de Grandchamp, par Guillaume Laurent de Serville, Michel, dit le Prévôt de Marchezais, son frère, pour le prix de 12 livres tournois, d'une pièce de terre à Ogis que les vendeurs tenaient en fief de lui. Il ratifie comme seigneur féodal, cette vente, sans en rien retirer, sauf six deniers parisis de cens annuel, payables à Germainville, sous peine de 7 sols 6 deniers d'amende.

1240, juin. — (G. Gautier) abbé de Grandchamp, ordre de Prémontré, assiste, comme témoin, avec plusieurs autres abbés ou religieux, à la vente de la mairie de Berchères-l'Évêque par Renaud (Reginaldus) chevalier (miles) de la dite paroisse, à Messire Aubry Cornut, évêque de Chartres, (ex Chartulario episcopi carnotensis).

1240-1248. — Gilles Ier, 4e abbé.

1240, février. — Acte de l'official de Chartres par lequel il affirme avoir visé, examiné et fait sceller du sceau de ladite officialité, pour plus grande sûreté, une bulle de Clément III, que lui a exhibée Gilles abbé de Grandchamp, laquelle il a trouvé bullée et nullement viciée, et dans laquelle il a remarqué le pouvoir accordé à l'abbé et aux religieux de Grandchamp de faire bâtir des oratoires dans leurs granges et cours, sauf le droit des évêques diocésains, d'y célébrer l'office divin quand il sera nécessaire, pour eux et leur famille, et de les y admettre à la confession, à la communion et sépulture, à moins que quelques-uns n'aient un domicile particulier dans le voisinage; et enfin l'exemption des dîmes sur leurs novales; une bulle d'Honorius III, datée de Latran, le 12 des Calendes de mars (18 février 1219) avant Pâques, l'an 3e de son Pontificat, aux abbés et religieux de Prémontré et autres dudit ordre, par laquelle, après avoir interprété la constitution du concile général de Latran (1215) dans son vrai sens, contre la fausse et intéressée interprétation de plusieurs au sujet de la dîme des novales desdits religieux, il défend à toute personne d'exiger ni d'extorquer la dîme des novales qu'ils auront cultivées depuis ledit concile ou qu'ils cultiveront dans la suite de leurs mains ou à leurs dépens (Inventaire 1726).

1241, mai. — Extrait d'une charte latine par laquelle Bouchard, seigneur de Montmorency, et Isabelle, sa femme, donnent aux religieux de Grandchamp 10 sols de rente à prendre sur le péage (ou port) de Conflans-Sainte-Honorine, au dimanche *Lætare, Jerusalem*, pour se procurer des anchois ou harengs en saumure, *ad alectia comparanda adopus dicti conventus*, sous peine contre le receveur de ses revenus, qui manquerait à leur payer cette somme au jour dit, de 6 deniers d'amende payable par lui de son fonds, par chaque jour de délai.

1242, juillet. — Jacques de Boutigny amortit de tous droits féodaux, comme seigneur de fief, deux arpents de terre, sis proche Beauterne, vendus aux religieux de Grandchamp pour le prix de 9 livres par Simon Pointel de Changé (Champgé); et deux autres arpents donnés aux mêmes par défunte Oudarde de la Musse (Inventaire).

1243, novembre. — Béatrix d'Albon[1] de Vienne en Dauphiné, comtesse de Montfort, donne à l'abbé et aux religieux de Grandchamp 10 livres de rente à prendre sur le cens de Villeneuve, et 7 livres 6 sols 2 deniers sur les cens des Essarts-le-Roi, en échange de pareille rente à prendre, savoir : 22 livres sur le domaine de Houdan et 5 livres 6 sols 2 deniers sur les prébendes de ladite ville. L'abbé et les religieux de Grandchamp firent remise de ces rentes pour servir de dot à la fille de ladite comtesse, mariée à Simon de Nigelles.

1244, février. — Simon de Villeneuve, chevalier, du consentement d'Isabelle, sa femme, de Jean, leur fils aîné et de leurs autres enfants, donne, pour le salut de l'âme de ladite Isabelle, et faire leur anniversaire à l'église de Grandchamp, les trois maisons qu'elle tenait de lui à Maingournois (paroisse de Maintenon) sans en rien réserver ni pour lui, ni pour ses héritiers. (La déclaration de 1547 mentionne ce fief).

1245. — Bochard (Bouchard), chevalier, seigneur de Marly (Mallei) (1226-1250) et Agnès, sa femme, donnent à l'abbaye de Grandchamp 6 sols de rente sur le domaine et la prévôté de Gallardon. Adam, chevalier, seigneur dudit lieu, amortit cette donation.

1246. — Robert d'Illou et sa femme donnent à l'abbaye de Grandchamp 60 sols et obole de censives, dites tercens sur celles de Gallardon. Adam, chevalier, seigneur dudit lieu, amortit cette donation, mais il se réserve la haute justice avec le meurtre et toute mêlée (sanglante) *cum sanguine et omni mesleiâ,* etc.

1247, février. — Extrait d'un acte latin, passé devant l'official de Chartres, par lequel Regnauld de Curet et Isabelle, sa femme, de lui autorisée, de son consentement et de celui de ses fils, Étienne, Pierre et Clément, de ses filles Agnès et Barge, tous présents audit acte, ont reconnu avoir vendu au

[1] Béatrix épousa Amaury V en 1214. M. J. Maillard la nomme « Béatrix de Bourgogne Viennois. »

monastère de Grandchamp, en fief comme ledit Regnauld les tenait de Hugues de Curet, son neveu, 8 arpents de terre, lieu dit la Pommeraye et la Conche, pour le prix de 24 livres tournois dont ils se sont tenus pour payés, avec promesse de garantie.

1247, février. — Hugues de Curet, comme seigneur de fief où sont situés lesdits 8 arpents de terre, confirme ladite vente, du consentement de Béatrix sa femme, d'Henri et Robert, ses frères. Il prie Jean, comte de Montfort, du fief duquel ladite terre est mouvante, d'en confirmer la vente.

1247, mai. — *Simon des Pinthières, chevalier, ratifie les dons faits aux religieux de Grandchamp et les acquisitions qu'ils ont faites dans la censive de Houdan.*

« Ego Simon de Espincteriis notum facio omnibus presentes » litteras inspecturis quod ego omnes vineas quas viri reli- » giosi abbas et conventus Grandiscampi, ordinis premons- » tratensis acquisiverunt in censivis meis apud Hodaneum, » videlicet unam vineam que dicitur le Goais, quam emerant » à Martino dicto Ace, vineam defuncti Roberti de Gambeis, » militis, quaterterum quod habuerunt de Radulpho, dicto » Berdel, quaterterum hibernagii [1]; vineam quam emerant à » Stephano dicto (l'étranglé) strangulatus, vineam quam » emerant de Adam carnifire [2] unam peciam vinee quam » habuerunt de eleemo synâ defuncte (Isabelle) relicte Radul- » phi Fabri; vineam quam habuerunt de defuncto Tureio, » dicto Poutrel; vineam defuncte Heudeborgie; quamdam » peciam quam habuerunt à defuncto Theobaldo, clerico; » volui, laudavi et concessi eccletie Grandiscampi, nichil » mihi vel meis heredibus retinens in dictis vineis preter » census meos. Promisi insuper quod contrà dictas acquisi- » tiones per me vel per alium non veniam in futurum. In » cujus rei testimonium et munimen ad peticionem dictorum

[1] Au Borgis, dit le texte de l'Inventaire.

[2] On trouve vers 1203 : « Eudes Bourreau, nom propre (Archives historiques du diocèse de Chartres, p. 49, 25 décembre 1896). Peut-être faut-il ici traduire ce mot par « boucher » : en effet, en 1257 et auparavant, on trouve au sujet d'une rente, un maître des bouchers, à Blois et ailleurs sans doute : « per manus magistri carnificum » (histoire des Templiers, p. 164).

» abbatis et conventûs presentes litteras scribi feci et sigilli » mei impressione roboravi. Datum an° Dni m° ducent° qua» drag° sept°, mense maio » (Archives de Versailles).

1248-1261. — Guillaume Ier, 5e abbé, est cité dans la charte ci-après de Jean Ier, comte de Montfort, juillet 1248.

1248, juillet. — Raould de Bourdonné, chevalier, remet à l'abbé et aux religieux de Grandchamp une coutume qu'il avait dans leurs bois de Houel et de la Ferrière, et leur donne pour le repos de son âme et de celle de ses amis, du consentement d'Hélisende, sa femme, une pièce de pré appelé le pré Clichet, sans en rien réserver, ni pour lui, ni pour ses hoirs (Inventaire).

1248, juillet. — *Jean Ier, comte de Montfort, confirme les donations faites par ses ancêtres à l'abbaye de Grandchamp, et en ajoute de nouvelles.*

Carta Johannis, comitis Montisfortis.

« Venerabilibus dilectis in Xristo abbati totique conven» tui Grandiscampi, Johannes de Monteforti, Dei Provi» dentiâ dux Narbone, comes Tolose, Worcestrii et Leces» trie, vice comes Bitterie et Carcassone, Salutem in Dno » (suit le préambule de la charte de Simon IV (1216)... Le texte de 1248 continue « ad preces venerabilis et dilecti » Patris *Willelmi*, abbatis, et conventûs vestri, in hâc solâ » cartâ fecimus annotari... Pro salute igitur anime nostre ac » eorum de quibus est expressum, in titulo eleemosyne... » dedimus et concessimus eccletie vestre memorate... Gran» dem campum et totum nemus usque in villam de Couldreis » (le Coudray)... jus quoque patronatus eccletiarum sancti » Projecti (église de Saint-Project démolie vers 1800)[1] et » sancti Leodegarii in aquilinâ; ducenta arpenta terre ara» bilis juxtà locum de Grandicampo et quatuor arpenta » nemoris in loco qui vocatur Ferraria (la Ferrière) et tri-

[1] Prieuré de l'ordre de Prémontré, revenu, année commune, 1000 fr. (1709), 550 fr. en 1738.

» ginta arpenta terre arabilis cum tribus hospitibus Feuche-
» rolii (Feucherolles) et apud Ogis viginta quatuor arpenta
» et locum ipsum qui dicitur Gambeziolum (Gambaiseuil) cum
» suis justis pertinentiis et cum omni jure, dominio et liber-
» tate. Insuper dedimus vobis quadraginta quatuor libras
» parisienses super census et totam receptionem nostram
» Montisfortis in festo omnium sanctorum; triginta quoque
» et duas libras parisienses in censu nostro de Hosdeneo
» (Houdan) et novem modios bladi in molendino nostro quod
» dicitur Senescalli (du sénéchal)... et etiam quindecim libras
» parisienses super census nostros de Gambeis (Gambais) et
» Espineta (l'Épinette) in festo sancti Remigii; et unum modium
» bladi in molendino nostro magno de Condeto (Condé-sur-
» Vesgre) et unum sextarium in parvo, et septem hospites in
» dictâ villâ situatos cum dominio et libertate. Intereà con-
» cessimus vobis in villâ nostrâ de Hodenc unum hospitium [1]
» et unam hostisiam apud Curetum (Curet) [2] cum suis perti-
» nentiis, videlicet hortos, vineas, terras cum septem arpentis
» prati...concessimus etiam centum et sexaginta arpenta terre
» juxtà Altum Brollium (Haut-Breuil) pro uno capellano qui
» singulis septimanis et in perpetuum in capellâ [3] beate vir-
» ginis et martyris Catharine (missam) celebrare tenebitur.
» Etiam dedi vobis omnia hospitia de Alto et Parvo Brollio-
» cum suis pertinentiis, salvo jure alieno, cum suis accesso-
» riis, scilicet amendis, vendis, saisinis et omnibus aliis
» redhibentiis quocumque modo possent accidere, in censivis
» nichil mihi vel meis heredibus retinens in eisdem, in jure
» vel in consuetudine, sivè jurisdictione seu dominio. In super
» predictas eleemosynas et donationes per nos et anteces-
» sores nostros factas, cum omni dominio, solâ exceptâ
» magnâ justitiâ tantum modo, vobis et eccletie vestre in
» perpetuum confirmamus. Dedimus etiam vobis locum qui
» dicitur Boscus Dei, et ducenta arpenta terre arabilis, cum
» decimis et pertinentiis suis in parochiâ de Hermerario

[1] Origine peut-être de l'hospice-hôpital de Houdan.

[2] Sur la façade d'une ancienne ferme de Curet, on lit la date de 1774, jadis peut-être « l'hostise » dont il est ici question.

[3] Chapelle de Sainte-Catherine-de-Riveray au Bas-Breuil, commune de Condé-sur-Vesgre.

» (Hermeray), cum omni jure, dominio et proprietate; et
» prætereà quatuor modios bladi in grangiâ nostrâ de Mereio
» (Méré) infrà festum omnium sanctorum, scilicet tres modios
» hybernagii et unum avene, annuatim persobvendos; quas-
» dam insuper eleemosynas ab antecessoribus nostris insti-
» tutas per villas nostras, que Prebende vocantur, eccletie
» vestre in perpetuum assignamus, scilicet apud Hodench tres
» prebendas ac dimidiam que valent singulis ebdomadis duos
» solidos et obolum parisienses, et apud Montemfortem tres
» que valent... viginti et unum denarios... et apud Rupem-
» fortem (Rochefort) unam que valet... septem denarios...
» Ut autem suprà scripta servari inconcussa et inviolata sine
» fine valeant per sanctam presentem paginam, sigilli nostri
» testimonio fecimus roborari, nos autem dictarum litterarum
» tenorem volumus, concedimus, approbamus sicut a nobis
» promittimus inviolabiliter observari. »

« Actum an° gratie mill° ducent° quadrag° octav° mense
» Julio » (Archives de Versailles).

Nota. — Cette charte est sans doute une copie de 1684, sur papier gris, fort. Le mot « Johannis » remplace celui de « Simonis » qui est barré sur ladite feuille; le copiste ayant été probablement trompé d'abord par l'entière similitude du Préambule. Le titre porte : « Fondation de Jean Ier, comte de Montfort, en mil deux cent quarante-huit, au mois de juillet, confirmation par ledit comte des dons faits à l'abbaye de Grandchamp par Amicie, comtesse de Montfort, etc.

1248, décembre. — Extrait d'un acte latin par lequel Robert, chevalier, seigneur d'Ivry, confirme le bail à cens de 7 sols tz de rente d'une pièce de terre de l'église de Sérez, contenant un acre [1], bail fait aux religieux de Grandchamp, par Messire Robert Bordin, le 19 mars 1238, et l'affranchit avec l'hébergement (ou maison) qui s'y trouve, de toute redevance envers lui, ne s'en retenant rien de tout ce qu'il pouvait y prétendre, ni pour lui, ni pour ses héritiers.

1249, janvier. — Extrait d'un acte latin, par lequel Raould,

[1] 50 ares environ.

dit Béchavoine, officier du roi de France, donne aux abbé et religieux de Grandchamp sa part de tout le champart d'un champ de terre labourable, sis au terroir de Curet, en sa censive et domaine, qu'il retient pour lui et ses héritiers, lequel champ tient de lui Raould, prêtre de Curet (Invent.).

1249, 14 janvier. — Extrait d'un acte latin, par lequel Regnauld, fils aîné de Garnier, seigneur d'Ormoye (de Urneiâ)[1] confirme la ratification faite, en juin 1234, par son père, du don d'une pièce de pré par Yves d'Ormoye, et en outre l'amortit et la décharge pour toujours des 12 deniers de cens retenus par son père, et de tous autres droits et redevances.

1250, mars. — Extrait d'un acte latin par lequel Henri de Vicray (ou Vitray), écuyer, confirme la donation faite aux religieux de Grandchamp par Pierre de Sivry[2], prêtre, de 5 arpents de terre sis en son fief d'Ogis, pour en jouir librement et paisiblement.

1251, octobre. — Extrait d'un acte latin par lequel Eudes de Montpinçon, gentilhomme (miles) et Marie, sa femme, donnent au monastère et à l'abbaye de Grandchamp, pour le repos de leurs âmes et faire leur anniversaire : 1° un setier de blé à prendre sur le principal moulin de Condé-la-Poterie[3]; 2° un arpent de terre, près l'étang de Hoël, avec une pièce que Jeanne, mère dudit Eudes, avait déjà donnée à la dite abbaye ; 3° un arpent de terre près la Fontaine Garnier et la Féerière ; 4° deux setiers de blé à prendre dans sa grange de Montpinçon, ainsi, que ladite abbaye les avait perçus ci-devant par la charité de ses prédécesseurs. (Inventaire).

1252, janvier. — *Ratification, par Eudes de Montpinçon, des dons faits par Symon de Beauterne.*

« Ego Odo de Pinciomonte, miles, notum facio omnibus

[1] Ormoy, commune près Nogent-le-Roi.

[2] De Syvreio, Civry-la-Forêt, canton de Houdan.

[3] Condé-sur-Vesgre.

» presentes litteras inspecturis quod defunctus Symon,
» miles, filius defuncte Eufemie de Basterno[1], dedisset in
» puram et perpetuam eleemosynam venerabilibus viris
» religiosis abbati et conventui Grandis Campi Premons-
» tratensis ordinis, omnem campipartem et omne campi-
» pastagium, cum omnibus redditibus et aliis redhibentiis
» quos habebat in terris sitis in territorio de la *Planche*
» *au Biart*, ego de cujus feodo movent predicta, dictam
» eleemosynationem volui, concessi, ratam habui et accep-
» tam; et omnem campipartem et campipastagium, et
» omnes alios redditus et redhibentias eleemosynatos, cum
» omni jure feodali, dominio et quocumque jure alio habe-
» bamus vel habere poteramus, in puram, quictam, perpe-
» tuam eleemosynam dictis religiosis; volens et concedens
» quôd dicti teneant in manu mortuâ omnia superius anno-
» tata; promitteus quod contra dictas eleemosynationes et
» gratificationes, per me vel per alium, non veniam in futu-
» rum, nec dictos religiosos compellem de cetero ponere
» extrà manum, quam etiam jam pridem firmè ego et heredes
» mei, tanquàm domini feodi tenebimur defendere et garan-
» tisare (donationem), quod ut predicta rata et firma perma-
» neant ego assensu et voluntate Marie bone memorie uxoris
» mee presentes sigilli mei munimine confirmavi. Actum an°
» Dnî mill° ducent° quinquagesimo secundo, mense Januario ».
(Original en parchemin aux Archives de Versailles).

1252, janvier. — Extrait d'un acte latin par lequel Hugues de Curet, écuyer, confirme avec amortissement, la vente faite au monastère de Grandchamp, par Eremburge, veuve d'Arnould-le-Boulanger de la Charmoye, de 2 arpents 1/2 de terre, sis à la Manochère, que ladite dame tenait de Clément et Etienne, fils de défunt Regnauld de Curet, à champart et 13 deniers de cens, dont il décharge ledit monastère lui cédant, du consentement de Béatrix, sa femme, tout le droit féodal et domaine, pour en jouir librement, sans champart.

1252, octobre. — Extrait d'un acte latin, passé devant l'official de Chartres, par lequel Guillaume de Marchezais, écuyer,

[1] Beauterne, paroisse de Boutigny.

amortit et affranchit de tous droits qu'il pouvait avoir, avec promesse de garantie, les 5 arpents donnés aux religieux de Grandchamp par Pierre de Sivry, prêtre, en mars 1250, pour en jouir toute propriété, domaine et main morte.

1252, décembre. — Guillaume des Orgerus[1] chevalier, amortit et affranchit de tous ses droits féodaux un arpent de terre labourable, sis près les hayes de Béconcelles, ci-devant donné et aumôné aux abbé et religieux de Grandchamp par Regnauld du Mesnil-sur-Aubeton (ad Albitium) écuyer, fils de feu Thomas, chevalier, etc., à la charge d'un anniversaire chaque année dans leur église.

1253, mars. — Extrait d'un acte latin, passé devant l'official de l'archidiacre du Pinserais, par lequel Thomas, dit le Moine, *a reconnu avoir vendu à l'abbaye de Grandchamp,* pour le prix de 9 liv. 10 sols tournois, 3 arpents de terre labourable qu'il avait acquis, situés à Condé-sur-Vesgre, près la terre de Pierre le Féron, prêtre dudit Condé, lesquels il tenait d'Eudes de Montpinçon, gentilhomme, à 9 sols de cens, ces 9 l. 10 sols tournois lui ont été payés par les religieux et il les en tient quittes.

1253, mars. — Extrait d'un acte latin par lequel Eudes de Montpinçon, écuyer, amortit lesdits 3 arpents de terre, et les affranchit des 9 sols tournois de cens dont ils étaient chargés envers lui par an, priant au surplus Guillaume de Condé, écuyer, duquel il tient ladite terre, de confirmer cette vente et concession.

[1] Orgerus, jadis Béconcelles, Biscancellæ (Seine-et-Oise) ; son église située au hameau du Moûtier était autrefois à la Présentation du Prieur de Basainville, paroisse limitrophe (Pouille du diocèse de Chartres, 1738). Avant cette époque et dès 1098, la paroisse de Béconcelles est donnée, avec celles de Basainville et Boinville-en-Pinserais, doyenné de Mantes, à l'abbaye de Marmoutier, par une charte de saint Yves, évêque de Chartres, sous réserve d'un cens annuel de 10 sols, à la fête de la Pentecôte : « Duo altaria, altare scilicet de Basenvillâ » et altare de Bisconcellis... altare etiam de Bovenivillâ... monachis majoris » monasterii perpetualiter habenda concessimus... eâ conditione ut, singulis » annis, non participante archidiacono, censum X solidorum in festivitate Pente- » costes, à monachis Episcopus habeat ». (Archives historiques du diocèse de Chartres, 25 novembre 1895).

1254, janvier. — Extrait d'un acte latin par lequel Guillaume de Beauvoir (de bello videre), écuyer, promet de garantir un arpent de terre à Ogis, Pe de Serville, devant la porte de la grange, aux religieux de Grandchamp, lequel leur avait été donné en pure aumône par feu Michel, chevalier.

1255, 11 novembre. — Extrait d'un acte latin, passé devant l'official de l'archidiacre du Pinserais, par lequel Guillaume Bégulier, de Condé-sur-Vesgre, du consentement d'Alix, sa femme, fait remise aux religieux de Grandchamp d'un setier, moitié froment, moitié avoine, sur les 6 qu'il avait à prendre par an sur leur grange d'Ogis, mesure de Dreux, et *leur vend 5 autres setiers pour 18 sols tournois,* afin d'en jouir en main morte, etc.

1255, décembre. — Extrait d'un acte latin, passé devant l'official de l'archidiacre du Pinserais, par lequel Pierre, dit Touraye, fils de défunt Etienne de Modon, et Guillaume de Courcelles, tous deux écuyers, amortissent et affranchissent de tous droits qu'ils pouvaient avoir, les 5 arpents de terre sis proche la grange d'Ogis, du don de Pierre de Civry, prêtre. (Invre).

1255, janvier (1256, n. st.). — *Laure, comtesse de Montfort, ratifie et amortit le don fait par Jean, son frère, à l'abbaye de Grandchamp, de 200 arpents de terre composant le fief du Bois-Dieu, paroisse d'Hermeray.*

« Universis presentes litteras inspecturis, Laura de Mont- » forti, salutem in Dño. Notum facimus quod cûm pie » memorie Johannes, quondàm comes Montisfortis, frater » noster Karissimus dedisset in eleemosynam viris religiosis » abbati et conventui Grandiscampi ducenta arpenta terre » in bosco qui dicitur Boscus Dei, nos dictam eleemosynam » volumus, concedimus et approbamus, et quidquid juris » habebamus, seu habere poteramus in dictis ducentis » arpentis terre quictamus ex nunc in futurum dictis reli- » giosis, ob remedium anime nostre et antessorum nostro- » rum, tenendam? ab eis in perpetuum, liberè, pacifice et » quietè. Quod ut ratum et firmam permaneat, presentes lit- » teras sigilli nostri munimine fecimus confirmari. Actum

» anº Dñi millº CCº quinquagesimo quinto, mense janua-
» rio »[1]. (Scellé sur lacs de fil blanc, « avec cyre ou paste » blanche, portant impression d'une femme et « escripture » tout à l'entour).

1256, février (1257). — *Laure, comtesse de Montfort, ratifie les dons faits par Amaury, son père.*

Carta Lore de Monteforti de eleemosynâ Almarici, condâm comitis Montisfortis.

» Ego Lora de Monteforti, dña de Sparnone[2], omnibus hec » visuris notum facio quod cùm Karissimus, Pater noster » Almaricus bone memorie, condâm comes Montisfortis, ob » remedium anime sue, legaverit, proutin testamento suo » vidi plenius contineri, viginta libras parisienses annui » redditûs pro tunicis emendis ad usus pauperum, capiendas » videlicet ad census de Bareteriâ medietatem, reliquam » verô medietatem ad census de Pascero (Passerio), singulis » annis in festo sancti Remigii, in capite octobris devidendis » ipsis pauperibus, unam medietatem per manus abbatis de » vallibus sarnarii; alteram verô per manus abbtìs Grandis-» campi. Ego prenominata Lora eamdem voluntatem prefati » genitoris mei volens benigniter prosequi et ad effectum » ducere, predictum legatum ratum habeo et confirmo, et » pro remedio anime ipsius patris et mee (matris?) Volo et » assigno quôd de predictis viginti libris capiantur decem » libre parisienses, singulis annis, ad census meos de Bara-» teriâ in termino suprâ scripto par manus... Abbtis Grandis-» campi, pro tunicis, sicut dictum est, adusus pauperum » emendis, et per ipsum abbatem qui pro tempore obfuerit » per terram Montisfortis solummodo, prout melius expedire » viderit pauperibus, infesto omnium sanctorum dividendis; » itâ tamen ut de prefatâ pecuniâ, sivè tunicis, nichil in usus » abbacie prenotate convertatur. Quod ut robur et firmita-» tem perpetuam obtineat, presentes litteras sigilli mei » munimine confirmavi. Actum nº Dñi millº CCº quinquage-» simo sexto, mense februario ». (Arch. de Seine-et-Oise).

[1] Copie du XVIe siècle aux Archives de Rambouillet. (Communiqué par M. A. de Dion).

[2] Epernon échut à Marguerite de Montfort, selon M. J. Maillard.

1256, avril. — *Ratification et amortissement du don du Bois-de-Dieu, par Jean III de Nesle* [fils du], *comte de Soissons*[1], *beau-frère de Laure, comtesse de Montfort.*

« Johannes filius comitis suessionensis, dominus de Chimeio (Chimay), et Margarita ejus uxor, universis presentes » litteras inspecturis, salutem in Dño. Noverit universitas » vestra quod nos volumus, concedimus et approbamus » quod religiosi viri abbas et conventus Grandiscampi ha- » beant et in perpetuûm possideant ducenta arpenta terre » arabilis sita in loco qui dicitur *Boscus Dei*, que karissimus » Frater noster Johannes, bone memorie, comes quondâm » Montisfortis, dedit et concessit in puram et perpetuam » eleemosynam abbatie predicte. Et quidquid nos con- » suetudinis seu jurisdictionis habebamus seu habere potera- » mus in predictis ducentis arpentis terre, penitûs quictamus » abbati et conventui suprà dictis; promittentes bonâ fide » quod contrà eleemosynam istam nec per nos, nec per alium » veniam in futurum. In cujus rei testimonium et munimem » presentibus litteris sigilla nostra duximus apponenda, Actum » an° Dñi M° CC° quinquagesimo sexto, mense aprili. » (Non signé, mais scellé de deux scelx de cyre en paste blanche pendant à deulx lacs de parchemin, l'un portant la figure d'un lion et l'autre d'une femme, ayant les deulx sceaulx escripture tout à l'entour [2].

1258, 25 juillet. — *Confirmation et... amortissement faits à l'abbaye de Grandchamp, par Eudes de Montpinson, chevalier, et Marie, sa femme, d'un pré à Adainvillle, du don de Pierre de Beauterne, écuyer.*

« Universis presentes litteras inspecturis, Odo de Montepi- » cheo[3] (de Pinciomonte), miles, salutem in Dño. Notum sit » quod Petrus de *Balterno*, scutarius, dedit et legavit eccletie

[1] Sceau de Jean III de Nesle, comte de Soissons : « d'azur semé de fleurs de lis d'or, au lion d'or brochant sur le tout. (P. Anselme).

[2] Ladite copie a été collationnée aux originaulx, en la présence de religieuse personne frère Blaise Noël, prieur claustral de ladite abbaye, et procureur des abbé et religieux dudit lieu, par moi greffier du bailliage d'Epernon, soubsigné, le mardi dix-neuvième jour d'Apvril, l'an mil cinq cent soixante-neuf. « J. Huast. » (Communiqué par M. A. de Dion).

[3] Montpichou, dans l'inventaire de 1726, pour « Montpinson ».

» Beate Marie de Grandicampo, et canonicis ejusdem loci,
» in plenâ voluntate suâ, nobis annuentibus [1], in puram et
» perpetuam eleemosynam, quoddam pratum situm apud
» Adenvillam, infeodo nostro. Quam donationem et legatio-
» nem prati volumus, laudamus, concessimus et approba-
» mus, nichil juris seu dominii vel alicujus redhibentie nobis
» vel heredibus nostris in dicto prato retinentes ; volentes
» quod dicti canonici teneant amodo in manu mortuâ pratum
» suprâ dictum. In cujus rei testimonium presentes litteras
» sigilli nostri munimine sigillavimus. Actum an° Dñi M°C°C°L°
» octavo die vigesimo quinto Julii, in festo sanctorum, Jacobi
» et Xristophori ». (Arch. de Versailles).

1260, 9 novembre. — Guillaume Ier, abbé de Grandchamp, permet à l'abbé de Neauphle-le-Vieux de faire célébrer le service pour lequel Henry du Mesnil-sur-Aubeton, paroisse de S. Project, lui a laissé 8 livres de rente. (Histoire de l'abbaye de Coulombs).

1261, mai. — Les religieux de Grandchamp s'engagent à célébrer un anniversaire pour Jean Larcher, seigneur d'Adainville, à cause du don d'un pré proche l'étang du gué Porcheret.

1262-1270. — Germain, 6e abbé de Grandchamp, est cité en mai 1269, dans l'affranchissement, par Guillaume des Pinthières, de vignes à Houdan, comme nous le verrons à cette date dans une charte latine.

1265, juillet. — Extrait d'un acte latin, passé devant l'official de l'archidiacre de Chartres, doyen d'Epernon, par lequel Garnier de Guast (Gayes, Gas), prêtre, rachète, au moyen de 6 livres chartraines, la moitié de la dîme de Ponceaux (Poncellorum), paroisse de S. Martin-de-Nigelles, engagée à l'abbaye de Grandchamp, par Pierre Tarzon de Guast et Mathilde, sa femme, sur des terres situées en la paroisse

[1] Gautier du Mesnil Regnault, du consentement de Jeanne, sa femme, confirme ce don et l'affranchit de 3 deniers de cens.

d'Ecrosnes (Scronis), de laquelle somme de 6 livres, Etienne, procureur de l'abbaye, a quitté ledit Garnier.

1265, 21 août. — Extrait d'un acte latin, daté de Condé, diocèse d'Evreux, le 12 des Calendes de septembre, par lequel Raould IV de Chevry, évêque d'Evreux (1263-1269), ratifie et approuve la sentence arbitrale, rendue par Etienne, archidiacre de Chartres, et Jean de Montfort, chanoine d'Evreux, sur le différend entre les abbé et religieux de Grandchamp, et Roger, curé de Sérez, au sujet de la moitié des dîmes de lin et de chanvre dans ladite paroisse, il confirme donc auxdits religieux cette moitié de dimes pour la posséder paisiblement, comme ils jouissaient de la moitié des autres dîmes, savoir : blé, orge, avoine, vesces, vin, pain et autres légumes, à la charge néanmoins de payer au curé de Sérez, tous les ans, au jour de S. Remy, 3 sols tournoiz de rente à prendre sur les maisons et terres qu'ils possèdent dans ladite paroisse et qui tiennent à la cure ou église dudit lieu. (Inv^{re}).

1265, décembre. — *Don de deux setiers de blé, par Jean de Villeneuve, écuyer, et Amélie, sa femme.*

« Ego Johannes de Villanovâ [1], miles, notum facio omnibus » presentes litteras inspecturis quod ego et Amelina, uxor » mea benigna, assensu et voluntate Almarici, filii mei Primo- » geniti, nec non et aliorum liberorum meorum, dedimus et » concessimus ob remedium anime mee, et propter anniversa- » rium nostrum et antecessorum meorum faciendum, in puram » et perpetuam eleemosynam religiosis venerabilibus abbati » et conventui Grandiscampi Premonstratensis ordinis duos » sextarios bladi ad mensuram de Sparnone, habendos et » capiendos à dictis abbate et conventu, vel eorum mandato, » ex nunc in futùrum, singulis annis in festo sancti Remigii, » in grangiâ nostrâ de Villanovâ; promittentes quod contrà » dictam eleemosynam dictis abbati ac conventui à vobis » factam per nos vel per alium non veniemus in futurum,

[1] Villeneuve « S. Nicolas », d'après le titre des Archives de Versailles, à tort, selon le contexte.

» imo tàm nos quàm heredes nostri sivè successores, seu » quicumque tenuerint dictam granchiam meam, dictos duos » sextarios dictis abbati et conventui, vel eorum mandato, » singulis annis in festo sancti Remigii, reddere tenebuntur, » et etiam defendere et garantisare. Et si tàm nos qùam » heredes nostri, sivè successores, seu quicumque dictam » granchiam tenuerint, pro solutione dictorum duorum sex- » tariorum bladi dictis abbati et conventui, vel eorum man- » dato, ad dictum festum faciendâ defecerimus, tàm nos » quàm heredes nostri, sivè successores, seu quicumque » dictam granchiam pro tempore tenuerint, dictis abbati et » conventui vel eorum mandato, pro quâlibet hebdomadâ » dilationis, sex denarios turonenses pro amendâ reddere » tenebuntur, et ad hoc nos et heredes nostros et succes- » sores quos cumque relinquo obligatos et oneratos, Ego de » de cetero Johannes, dnûs feodi, dictam eleemosynam dic- » tis abbati et conventui, ut Deus est sanctus, volui, laudavi, » et per appositionem sigilli mei confirmavi, jus et dominium » quod in dictis duobus sextariis bladi habebam et habere » poteram, in futurum in dictos abbatem et conventum » penitus transfero. Actum an° Dñi M° C° C° sexagesimo » quinto, mense decembri ». (Original aux Archives de Versailles).

1266, mai. — Extrait d'un acte latin par lequel Henri de Vicray (de Vicreio), gentilhomme, du consentement et de la volonté d'Ide, sa femme, d'Amaury, son fils aîné, et de ses autres enfants, confirme et amortit la donation que Jeanne, sa mère, avait faite à l'abbaye de Grandchamp d'un arpent de terre labourable, situé proche Mulcent [1] et reconnaît l'avoir reçu des abbé et couvent de Grandchamp, pour le tenir d'eux à raison de 4 sols six deniers, payables chaque année dans l'octave de S. Remy, à quoi il s'oblige sous peine d'amende de 6 deniers par jour de délai.

1269. — Extrait d'un acte latin, passé devant l'official de l'archidiacre du Pinserais, par lequel Guillaume de Courcelles,

[1] Mulcent, petite commune près de Septeuil, canton de Houdan (Seine-et-Oise).

écuyer, amortit 2 pièces de terre à Forget et Ogis, du don de Pierre Gouyon, et Agnès, sa femme, fait aux religieux de Grandchamp, *à la charge d'un anniversaire dans leur église pour le repos de leurs âmes.*

1269, mai. — *Guillaume des Pinthières, écuyer, du consentement de Pétronille, sa femme, amortit de tout droit, toutes les vignes sises à Houdan, tant de don que d'acquisition, appartenant aux religieux de Granchamp et en outre 5 sols tournoiz payables par an au jour de S. Remy.*

« Ego Guillemus de Espincteriis, armiger, notum facio » omnibus presentes litteras inspecturis quod ego, assensu et » voluntate Petronille unoris mee, volo et concedo, ob sinceram dilectionem quam ergà antecessores meos hactenùs » habuerunt viri religiosi abbas et conventus Grandiscampi » *et propter anniversarium nostrum in ecclesiâ suâ singulis* » *annis faciendum*, quod ipsi teneant et in manu mortuâ pos- » sideant, tamquàm perpetuum dominium et in proprietatem, » libere, pacificè et quietè, et sine coactione vendendi, » vel extrâ manum suam ponendi, omnes illas vineas quas » usque in hodiernum diem apud Hosdaneum, tâm ratione » censive quàm ratione campi partis, in feodo et dominio et » censivâ meâ acquisierunt. Volo etiam quod ipsi recipiant » et habeant et possideant, singulis annis, infesto sancti » Remigii, quinque solidos turonenses, quos dedit eisdem, » nomine eleemosyne, defuncta Eustachia, mater pie memorie » Symonis de Espincteriis, militis, quondàm patris mei, modo » quo ipsi eos antèa habere et recipere consueverant. » Insuper volo et concedo quod ipsi teneant et in manu » mortuâ possideant, et sine coactione vendendi; vel extrâ » manum suam ponendi, unum arpentum et dimidium terre » cultibilis situm in territorio quod vocatur « marc d'argent, » intrà terram Presbyteri de Hosdaneo et terram Roberti le » cirier; Quod arpentum et dimidium terre dono eisdem » religiosis et concedo, assensu et voluntate dicte Petronille, » unoris mee, quictum ab omni campitarte et campipastagio » et censu et omnibus aliis redhibentiis quibuscumque, *in* » *escambium cujusdam* sextarii bladi quod habuerunt de censivâ » dicti Symonis de Espincteriis, militis, quondàm patris mei;

» quod sextarium bladi in granchiâ meâ de Espinteriis, sin-
» gulis annis, in festo sancti Remigii, habere et recipere
» idem consueverant. Omne jus dominii et proprietatem et
» quodcumque jus in dictis vinis abipsis, ut dictum est,
» acquisitis, et in dictis quinque solidis turonensibus et in
» dicto arpento et dimidio terre quod habebam vel habere
» poteram, in dictos abbatem et conventum ex me penitùs
» transferendo; nichil juris aut antique consuetudinis seu
» redhibentie cujuscumque mihi vel meis heredibus retinens
» in eisdem. Imo tàm dictas vineas quàm dictam terram et
» dictos quinque solidôs turõnz, quantùm in me est, morti-
« fico et promitto, fide perfectâ, corporali, *in manu R. fra-*
» *tris Germani nostri, abbatis dicti loci,* quod contrà promissa
» vel aliquid de promissis, per me vel per alium, non veniam
» in futurum. Imo omnia et singula prout superius sunt
» expressa, promitto me fide, ut Deus est sanctus, perfectâ,
» corporali, garantisare dictis religiosis et defendere, tan-
» quàm Dnûs feodi legitimus, contrà omnes et volo et concedo
» quod dicti abbas et conventus de dictis vineis et de dictâ
» terrâ et de quinque solidis turõnz, acquisitis in feodo et
» dominio et censivâ meâ, purè et absolutè suam plenam
» faciant voluntatem, vendendo sivè alienando, sivè alio quo
» cumque modo, proût sibi meliùs viderint expedire; et si
» contingat quod fratres mei, seu aliqui ab ipsis causam
» habentes contrà promissa vel aliquid de promissis veniant,
» et dictos abbatem et conventum super eisdem perturbent,
» vel impediant quominûs ipsi de possessione dictarum
» vinearum et solidorum turon, et dicti arpenti et dimidii
» liberè fruantur, prout superius est expressum, dicti abbas
» et conventus dictum sextarium bladi in granchiâ meâ de
» Espincteriis, singulis annis, in festo sancti Remigii, capiant
» et habeant, sicut antèa capere et habere consueverant,
» et ego et heredes mei, sivè successores qui cumque dictis
» abbati et conventui sex libras turõnz, pro dampnis et pro
» usuris reddere tenebimur, et ad hec et ad omnia et singula,
» prout superiùs sunt expressa, tenenda et facienda obligo
» me ergà dictos abbatem et conventum, seu heredes meos
» cùm eorum successoribus universis et singulis, relinquo
» obligatos et etiam oneratos, que ut predicta rata et firma
» permaneant, ego presentes litteras sigillo meo confirmavi.

» Actum an° Dñi M°C°C°LX° nono, mense maio ». (Archives de Seine-et-Oise).

1269, juillet. Extrait d'un acte latin par lequel Raould de Spedon, chanoine d'Evreux, pour le salut de son âme et de celle de feu Pierre, son oncle, autrefois curé de S. Martin de Bourdonné, *donne à l'abbaye et monastère de Grandchamp, un pré* qu'il avait audit Bourdonné, situé près le moulin de Valois, entre le pré qui fut à Guérin de Beausse et celui que les religieux possèdent depuis longtemps en ce lieu; lequel pré le donateur tenait de Thomas des Barres à 3 deniers de cens par an, à la Toussaint, à la charge par les abbé et religieux d'un *anniversaire, par an, pour l'âme de son oncle, et un pour la sienne, après son décès.* (Inv^re^).

1271-décembre 1283. — Jehan Ier, 7e abbé.

1271, 11 février. — A cette date, une lettre circulaire de Philippe III, dit le Hardi, était adressée aux abbayes du royaume afin de demander des prières pour son père, Louis IX, roy de France [1]; pour son frère, Jean, comte de Nevers [2]; pour son beau-frère, Thibauld, roy de Navarre [3]; pour sa femme Isabelle [4]; son chapelain, Vivien-du-Bois, est porteur de ladite circulaire. (Cartulaire Normand, n° 801).

Voici en quels termes éloquents et émus, l'abbé Jehan répond à cette royale missive : « Abbas et conventus Gran» discampi, carnotensis diœcesis, excellentissimo suo Domino » Philippo, Dei gratiâ regi Francorum illustri, sui humiles et » devoti et oratores assidui, frater, J. (ohannes), ejusdem » permissione abbas Grandiscampi totusque ejusdem loci con» ventus Carnotensis diocesis, subjectionem cum orationibus » humilibus et devotis. Litteras vestras per venerabilem et » discretum capellanum vestrum de Bosco exhibitas, carè

[1] † 1270.
[2] † 3 août 1270.
[3] † 4 décembre 1270.
[4] † 23 janvier 1271.

» recepimus, valde de vestris desolationibus desolati. In
» quibus vidimus inter cœtera contenta ut animas felicis
» memorie Domini Ludovici, quondàm illustris regis Francorum, genitoris vestri nec non etiam Domini J(ohannis)
» quondam comitis Nivernensis, fratris vestri, etiam Th(eobaldi) quondâm regis Navarre, sororii vestri, et etiam illustris regine Domine Isabellis, uxoris vestre, defunctorum, piis
» missarum et devotarum orationum suffragiis divine misericordie commendemus et faciamus in ecclesiasticis locis nobis
» subjectis commendari, Nos attendentes peticionem vestram
» esse justissimam cùm nichil sit quod clariore luce prefulgeat quod nostra fides in principe et quod pium est orare
» pro mortuis, et dilectionem quam predecessores vestri
» ergà monasterium nostrum semper habûere et vos, favente
» divinâ clementiâ semper habebitis in futurum, dominationi
» vestre in vitâ et morte, et animabus illorum pro quibus
» rogasti, plenam participationem omnium bonorum spiritualium tàm in missis quàm in jejuniis et orationibus ac
» aliis serviciis et eleemosynis et bonis aliis, duximus concedendum. Adèo quod de cetero in perpetuum, singulis annis,
» eorum anniversarium faciemus et in nostro martyrologio
» illos scribemus. Et specialiter quilibet nostrûm sacerdos
» octo missas pro animabus predictorum defunctorum celebrabit. Et etiam de speciali gratiâ quoddam annuale pro
» animâ illustris genitoris vestri Ludovici quondàm regis
» Francorum, et illustris regine (Isabellis) uxoris vestre, in
» ecclesiâ nostrâ et in locis nostris faciemus celebrari. Et
» alii qui sacerdotes non sunt quisque trià psalteria dicet
» pro animabus (defunctorum) predictorum. Quod Excellentia vestra ad precem, dicti capellani vestri, tenore
» presentium duximus intimandum. Valeat Excellentia vestra in Domino Jesu qui vos conservet Ecclesie sue et regno
» vestro per tempora longiora, Datâ die Mercurii in festo
» beati Johannis apostoli, anno Dnî M° C° C° L° XX primo ».
(Communiqué par M. A. de Dion, de Montfort-l'Amaury).

1271, mai. — Extrait d'un acte latin passé devant l'official de l'archidiacre du Pincerais, dans l'église de Chartres, par lequel *Raould, prêtre, curé de Curet, donne au monastère de Grandchamp,* 14 arpents de terre labourable, dont 11 situés

près la croix *de Curet*, en la censive de Raould Béchavoine, et les trois autres en celle de la demoiselle N. de Chaudejouxte, lieu dit les graviers; *à charge par les religieux de célébrer un anniversaire, après sa mort,* dans leur église, et de lui donner, par semaine, sa vie durant *50 petits pains, 30 blancs et 20 noirs, et 4 muids de vin* qu'il devait recevoir à Houdan, ce qu'ils ont accepté et promis.

1273, avril. — *Robert de Marchezais, chevalier, ratifie la donation faite à l'abbé et aux religieux de Grandchamp, par feu Robert, son père, de 2 setiers de blé et 2 setiers d'avoine, à prendre sur la grange des dîmes de Garancières, près Dreux :*

« Ego Robertus de Marchais; miles, notum facio omni-
» bus presentes litteras inspecturis quod vir pie memorie
» Robertus de Marchez, quondàm pater meus, dedisset in
» puram et perpetuam eleemosynam religiosis Abbati et
» conventui Grandiscampi; *propter anniversarium unum in*
» *eccetiâ dicti loci, singulis annis à canonicis ibidem* Deo et
» Beate Marie servientibus, faciendum, duos sextarios bladi
» et duos sextarios avene suprà decimam suam de Garen-
» ceriis percipiendos et habendos, singulis annis à dictis
» abbate et conventu, infrà octavam sancti Remigii, in
» granchiâ decimarum de Garenceriis, ad mensuram dro-
» censem, Ego dictam eleemosynam volo, laudo, concedo et
» approbo, volens et concedens quod dicti abbas et conventus
» dictos duos sextarios bladi et duos sextarios avene, nomine
» eleemosyne, singulis annis ad dictum terminum in gran-
» chiâ predictâ et ad dictam mensuram, percipiant, habeant
» et in manu mortuâ possideant, liberè, pacifice et quietè;
» quos jam dictos duos sextarios bladi et duos sextarios
» avene, tam ego quàm heredes mei, sivè successores qui-
» cumque *tenebuntur* reddere, singulis annis, abbati et con-
» ventui predictis, indictâ granchiâ, addictum terminum
» et admensuram prenotatam. Ad hoc obligo me et heredes
» meos et successores quoscumque — obligatos et etiam
» oneratos — relinquo; et ut predicta rata et firma perma-
» neant, ego presentes litteras sigilli mei munimine confirmo.
» Actum anº Dñi MºCCº septuagesimo tertio, mense aprili ».
(Arch. de Versailles).

1274, juin. — Extrait d'un acte latin par lequel Pierre, dit le Mignon de Guillandry, écuyer, et Guérin son frère, font à l'abbé et couvent de Grandchamp, à perpétuité, don de 9 sols tournois qu'ils avaient droit de percevoir sur 9 arpents de terre, sis dans le fief *de Curet*, dont ils jouiront désormais en toute propriété et domaine. Par reconnaissance, les religieux leur ont accordé la faveur de *se souvenir d'eux toutes* les semaines à la messe qui se dit dans leur église pour l'âme de feu *Robert de Curet*, leur frère [1], et de faire tous les ans *son anniversaire* au jour de son décès (Inv^re^).

1275, 25 novembre. — Extrait d'un acte latin par lequel *Mathieu de Marchezais, prêtre,* donne et remet à l'église et aux chanoines de Grandchamp, *à la charge d'un anniversaire* par chacun an, pour le repos de son âme, 3 setiers de blé et autant d'avoine qu'il avait droit de percevoir par chacun an, sur leur grange d'Ogis; il amortit de tous droits et redevances envers lui et ses héritiers ou ses successeurs, 5 arpents de terre labourable, sis en son fief, dont Robert, maire de Serville, leur avait donné 2 arpents, Etienne Payen, clerc, un demi-arpent; un arpent 1/2 tenu encore par Robert Baudry et Simon Lesné, et le 5e arpent qu'ils avaient acquis de Guillaume Hugues et Alix sa femme, pour en jouir en main morte et domaine féodal (Inv^re^).

1278, 7 février (n. st.). — *Donation conditionnelle par Jean de Condé-sur-Vesgre, à l'église future de Champ-en-Yveline, et, à son défaut à l'abbaye des Vaux-de-Cernay, à celles de Grandchamp et de Joyenval.*

» De duobus [2], sextariis tàm bladi quàm avene apud cam-
» pum de Aquilinâ, juxtà Granchiam monilialium Portûs-
» Regis, 7 febr. 1278 (n. st.). Universis presentes litteras
» inspecturis Officialis Curie Pissiacensis salutem in Dño.
» Noveritis nos anno Domini millesimo ducent° septuag°
» septimo, die lune post purificationem beate Marie Vir

[1] **Nota.** Nous voyons ici un exemple frappant de concession du privilège l'association spirituelle.

[2] Il s'agit dans le texte de 3 setiers de blé et d'autant d'avoine.

» ginis, vidisse testamentum defuncti Johannis de Condeto, » sigillatum quatuor sigillis unà cum sigillo proprio ejus- » dem, videlicet sigillo N... de Gambesiolo, curati sui, » Dionysii filii dicti Johannis, magistri Johannis filii sui, et » sigillo Roberti de Condeto, fratris sui, quibus fiduciam » adhibemus quantum ad hec, inquo testamento inter » cetera clausula que sequitur :

» Preterea volo et dispono quod si contingat ecclesiam » fieri in Campo Aquiline, quod rector ecclesie habeat et » percipiat in horreo meo campi Aquiline, singulis annis, » *tria sextaria bladi et tria sextaria avene* (annui) redditûs, in » festo sancti Remigii, eidem persolvenda,ità tamen quôd » rector eccletie qui protempore fu (erit) in die obitûs mei, » *anniversarium meum in eâdem* ecclesiâ faciat et facere te » neatur, Si vero in loco predic[to] et ecclesiam ut dictum » est fieri non contingat, volo quod monachi sivè conventus » beate Marie *Vallium Sarnaii in quorum* abbaciâ meam » sepulturom elegi, habeant et recipiant, annis singulis, in » festo beati Remigii, tres minas bladi et tres minas avene, » et monachi sivè conventus ecclesiarum *Grandis Campi et* » *Gaudii Vallis*, videlicet quelibet eccletia, unum sextarium » bladi et unam minam avene, singulis annis in eodem festo » beati Remigii. in horreo meo Campi Aquiline, ità quod » faciant ad facere teneantur, annis singulis, *anniversarium* » *meum in die* obitûs mei. »

» Item testamentun Eustachie, relicte predicti Johannis de » Condeto, sigillatum sigillo magistri de Gambesiolo, tunc » curati ejusdem Eustachie, cui sigillo et testamento fidem » adhibemus, in quo testamento inter cetera continetur clau- » sula que sequitur :

» Ceterûm volo et ordino in testamento meo quod si con- » tigerit ecclesiam fieri in Campo Aquiline quod rector » ecclesie ejusdem habeat et percipiat annis singulis, in festo » beati Remigii in h[orreo] nostro campi Aquiline, super » heredes seu successores meos hereditatem nostram dicti » loci pro tempore tenentes seu possidentes, pro ratâ ipsos » contingente (parte) trià sextaria bladi et avene pro toto, » *pro anniversario meo*, annis singulis, in die obitûs mei, in » ipsâ ecclesiâ à rectore sivè capellano loci ejusdem faciendo. » Si vero ibidem ecclesiam fieri non contigerit, volo quod

» abbacia Vallium Sarnarii, in dicto h[orreo] meo, annis sin-
» gulis, in festo beati, Remigii habeat et percipiat, ut
» dictum est, de predictis tribus sextariis bladi et avene ter-
» tiam partem, et abbacia *Grandiscampi* similiter terciam
» partem, et abbacia *Gaudii Vallis* similiter tertiam par-
» tem in dicto festo beati Remigii, sicùt superius est
» expressum, ità quod monachi trium abbaciarum predic-
» tarum, annis singulis, in die obitûs mei, *anniversarium*
» *faciant* et facere teneantur, etc., etc. »

» Intereà magister Johannes de Condeto, clericus, filius
» et heres dictorum Johannis et Eustachie, unà cum aliis, et
» executor testamentorum eorumdem... promisit fide prestitâ
» se satisfacturum, anno quolibet, de cetero, dictis religiosis
» Vallium Sernarii de dictâ donatione pro dictis anniversariis
» faciendis in dictâ ecclesiâ pro portione ipsum contingente
» in premissis, quamdiu vixerit et predicta possidebit et
» heredes sivè successores suos, post decessum suum, pro
» portione quemlibet contingente in successione ipsius de
» premissis; asserens tamen in campo Aquiline nullam eccle-
» siam post predicta legata sivè testamenta fuisse constitu-
» tam sivè institutam, se et heredes suos quoàd premissa
» tenenda et inviolabiliter observanda dictis religiosis obli-
» gando; promittens sub dictâ fide quod contrâ premissa, vel
» aliquid de premissis, vel per se vel per alium non veniet in
» futurum, nec venire aliquatenùs attemptabit. In cujus rei
» testimonium sigillum nostrum presentibus litteris duximus
» apponendum. Datum ann° Domini M°CC° septuagesimo die
» lune predictâ. » (Original en parchemin, Inventaire, p. 14,
l. 4, n° 8, Bibliothèque nationale, Cartulaire des Vaux-de-Cernay, p. 751)[1].

1278, novembre. — Extrait d'une charte latine par laquelle, Jean, comte de Soissons, et Marguerite, sa femme, du consentement de Jean leur fils, donnent à l'abbé et couvent de Grandchamp une rente de 10 livres parisis à prendre au

[1] Le lieu de Champ-en-Yveline aurait été situé sur la paroisse de Saint-Léger. Il est cité à propos des fiefs qui en 1218 dépendaient du Comté de Montfort « Li cens du Champ d'Eveline » ; il est aussi nommé dans le Cartulaire des Vaux-de-Cernay. Il y eût, du reste, successivement deux monastères dans la paroisse de Saint-Léger, dont un prieuré à Planoys (Planet). (J. Maillard).

jour de saint Remi, sur les cens de leur ville de Gambais, à leur défaut, sur ceux de la Charmoye, par échange de 10 sols de rente qu'ils devaient prendre sur l'Epinette, ladite rente amortie et affranchie de tous droits, pour en jouir en main morte.

1282, 13 décembre. — Extrait d'une charte latine adressée aux abbé et religieux de Granchamp, par laquelle Jehan II [1], comte de Montfort (et de Toulouse, vicomte de Béziers et de Carcassonne), confirme toutes les donations que leur avaient faites ses prédécesseurs, Amaury V (1238, avril); Jean 1er (1248, juillet) et même celles de Simon IV (1216, 8 mai). Il ratifie entre autres le don de 2 maisons, 9 arpents de pré et 16 arpents de terre par Regnauld du Coudray; celui de 3 maisons, 7 arpents de pré, 7 arpents de terre proche le chemin du Breuil; celui de 14 arpents proche la Guaize Guymont (gué, vadum) et 6 proche l'étang de Porcheret, en deux pièces, par Jehan Larcher, seigneur d'Adainville; celui de 24 arpents en plusieurs pièces, dans ladite paroisse, par Raoul. Il leur donne 14 arpents près le ruisseau de Curet, sa maison et dépendances audit lieu ; 8 arpents de terre proche l'étang de Saussay, et ses terres de Beauterne ; ses terres et maison proche la mare aux biches, et 7 arpents de vigne à Erfant (lieu inconnu), avec trente arpents de terre en plusieurs pièces ; 80 arpents de terre proche la Feérière ; une maison à Epernon à la descente du château, avec 3 arpents de vigne; une maison à Boutigny et 13 arpents de terre ; sa maison du Mesnil-Condict, paroisse de Faverolles, 10 sols parisis sur le domaine de Montfort et 20 livres sur celui de Gambais et les prébendes de Houdan. (Inventaire).

1283, 23 novembre. — *Littere domine comitisse suessio-*

[1] Dans la généalogie des comtes de Montfort (dictionnaire de Moréri) on ne voit, dit l'Inventaire, qu'un « Jehan » de 1241 à 1249 ou 1250; c'est une erreur : d'après M. J. Maillard, l'aîné des six enfants de Yolande de Dreux, d'abord reine d'Ecosse, puis duchesse de Bretagne, porta le titre de Jehan II, comte de Montfort, et nous voyons sa mère, comtesse de Montfort, comme sa tutrice et dame souveraine, affranchir en 1294, 14 arpents de terre, sis à Condé-sur-Vesgre, achetés par les religieux de Grandchamp à Mre Jehan, dit François, prêtre, curé de Houdan.

nensis, de XL solidis turonensibus et X libris turonensibus pro pauperibus. Vid. oct. 1287.

» Universis presentes litteras inspecturis officialis suessio-
» nensis, salutem in Domino : Noverint universi nos anno
» Domini M°CC° octogesimo septimo, die mercurii post festum
» beati Dionysii, in testamento nobilis mulieris defuncte do-
» mine Marguarete de Monteforti, quondàm comitisse sues-
» sioniensis, quod sic insipit :

« En non dou Père, et dou Fil, et dou Saint-Esperit, Amen.
» Je, Marguerite de Montfort, comtesse de Soissons, en ma
» bonne mémoire et en bonne santé de mon cors, fais, devise
» et ordenne mon testament en ceste manière, etc. ; et sic ter-
» minatur in datâ : cis miens présens testamens fu fais et or-
» dennés l'an de grâce mil deus cens quatre vins et trois, le
» mardi devant la sainte Katerine, prout primâ facie appa-
» rebat, inter cetera in dicto testamento contenta, duas clau-
» sulas vidisse contineri, quarum tenor talis est : Je lais pour
» Dieu et en aumosne as églises, c'est assavoir des Vaus de
» Sarnai, de Haut-Bruière et de *Grant-Champ*, à chascune des
» abbiés, quarante sous chascun un pour *faire mon anniver-*
» *saire*, à penre chascun an au travers de ma ville de Gam-
» bais, et se li travers ne suffisoit à ce faire, je vvel com les
» prengne à mes avainnes de la Charmoie. Je lais pour Dieu
» et en aumosne dis livres chascun au pour acheter coteles
» et soulers pour départir chascun an as povres de mes villes
» de la terre de Gambais, par les vvart l'abbet des Vaus de
» Sarnai, l'abbet de Grant-Champ et la personne de Saint
» Aignien [1], à penre chascun an à mes moutons de Bourdein [2],
» et se li mouton ne suffisoient à ce faire, je veul com
» prengne le remanant à mes avainnes de Bourdein... (Bour-
» donné).

« In cujus visionis testimonium, presentibus litteris sigil-
« lum curie suessionensis est appensum. Datum ut suprà.

Signé : « P. de Morigniaco, per copiam. »

(Original en parch. — Inv., p. 135, l. I, n° 17).

1284, septembre. — *Littere Margarite, comitisse sues-*

[1] Saint Aignien, patron de l'église de Gambais.

[2] Bourdein, pour Bourdonné, près Gambais.

» *sionensis, de X libris pauperibus, distribuendis singulis* » *annis per manus domini abbatis Vallium Sarneii*[1]. »

« Je, Marguerite[2] de Montfort, comtesse de Soissons, fais » savoir à tous ciaus qui ces présentes lettres verront et » oront que je doins et reconnois avoir donné et laissiet » pour Dieu et en aumosne dis livres de tournois, chascun » an, pour acheter coteles et solers pour départir, chascun » an, as povres de mes viles de la terre de Gambais, par les » vvart l'abbet des Vaux de Sarnai, l'abbet de *Grant-Champ* » et la personne de S. Aignien, à penre les devant dis livres, » chascun an, à mes moutons de Bourdein[3], et se li mouton ne » suffisoient ce à faire, je veil con prengne le remanant à mes » aveines de Bourdein. Et à ce faire tenir et fermement paier » chascun an, oblige, je moi et mes oirs, et tous mes biens » meubles et héritaiges. Et pour que ce soit ferme chose et » estable, j'en ai données ces lettres saelées de mon propre » seal[4], qui furent faites l'an de grasce mil deus cens quatre » vins et quatre ans, au mois de septembre ». (Orig. en parch. — Inv. p. 135, l. I, n° 16 *bis*). (Vaux de Cernay).

1285-1286. — Geoffroy, 8e abbé.

1285, 13 octobre. — *Geoffroy, dit Manceau, se reconnaît débiteur d'une rente de blé.*

« Universis presentes litteras inspecturis Officialis carno- » tensis salutem in Dño.

» Noveritis nos litteras sigillo nostro sigillatas que sequun- » tur, non abolitas, non cancellatas, nec aliquâ sui parte » vitiatas ut primâ fatie apparebant, vidisse et de verbo ad » verbum legisse in hec verba : Universis presentes litteras » inspecturis Officialis carnotensis salutem in Dño. Noveritis » quod in nostrâ presentiâ constitutus Gaufridus, dictus

[1] Le texte ajoute : « Abbatis Grandis Campi et persone Sancti Aniani (de Gambais).

[2] Marguerite, second enfant d'Amaury VI et de Béatrix de Bourgogne-Viennois, sœur puînée de Jean Ier, comte de Montfort, mariée avant l'an 1256 à Jean, fils de Jean II, comte de Soissons. Elle mourut après l'an 1288.

[3] Pour Bourdouné, près Gambais.

[4] Sceau de Marguerite. — De cire verte : une dame debout. Légende : ...ARGARE ...EFORTI ONE

» Manseau, armiger, filius Agnetis de Viabonâ, et defuncti » Friderici quondàm ejus mariti, confessus fuit et recognovit corâm nobis se et dictam matrem suam debere singulis annis nomine annui redditûs religiosis viris abbati et » conventui Grandiscampi ordinis Premonstratensis carnotensis diocesis rantam seu partem istius Gaufridum et ejus » matrem contingentem de decem et octo sextariis bladi » secundùm quantitatem quam tenent et possident de terrâ » et hereditate Ade, dicti Harenc, quondâm militis et Dñi » de Praivillâ ad eos devolutam ex successione seu testamento ipsius defuncti Ade, et se rantam seu partem ipsos » contingentem, de dictis decem et octo sextariis bladi de » anno ultimo preterito eisdem religiosis minimè solvisse. » Predictam rantam seu partem ipsius Gaufridum et matrem » suam predictam contingentem de predictis decem et octo » sextariis bladi de anno ultimo preterito, onus ejusdem insuper in se suscipiendo totaliter pro matre suâ garantisavit » idem Gaufridus, et fide (mediâ?) promisit se redditurum » et solviturum dictis religiosis, vel eorum mandato, ad festum sancti Remigii proximè venturum. Promisit et per » salutem suam idem Gaufridus se de cetero dictis annis » singulis sequentibus rantam ipsum et matrem suam contingentem de predictis decem et octo sextariis bladi reddituros et solvituros dictis religiosis, vel eorum mandato, » quolibet anno, ad festum sancti Remigii; obligans propter » hec idem Gaufridus dictis religiosis se et heredes suos universos et singulos et omnia bona sua mobilia et immobilia, » presentia et futura. Et nos, hoc audito, dictum Gaufridum, » in hoc consentientem, ad promissa reddenda dictis religiosis, ut dictum est in scriptis, sententialiter condempnamus. Preterea *religiosus vir Gaufridus*, *permissione divinâ* » *abbas abbatie Grandiscampi* predicti, ipsum armigerum et » matrem suam predictam de omnibus arreragiis dicti redditûs ad datam presentem litteram quittavit et absolvit » penitùs et expressè nomini suo et conventûs abbatie suprà» dicte. Datum an° Dnì mill° ducent° octogesimo tertio, die » mercurii antè nativitatem Dñi.

» Et nos actum vidimus et testificamur datum presentis » testificationis an° Dnî M°CC° octogesimo quinto die sabbati » post festum sancti Dionysii ». (Arch. de Seine-et-Oise).

1286, mars. — *Ratification par Robert de Marchezais d'un don fait par sa mère.*

« *Universis presentes litteras* inspecturis, Robertus de Mar-
» cheix, miles, salutem in Dõ. Cum Dña et mater mea defunc-
» ta dederit et concesserit in puram et perpetuam eleemosy-
» nam religiosis viris abbati et conventui Grandiscampi
» unum sextarium bladi et unum sextarium avene ad men-
» suram drocensem, ob anime sue, nec non antecessorum nos-
» trorum remedium, percipiendos annuatim in granchiâ de
» Garenceriis, ego dictus Robertus, miles, donationem et
» eleemosynam predictam laudo, confirmo et approbo, pro-
» mittens *fide mediâ quod* contrà hec omnia per me vel per
» alium non veniam in futurum; quinimo promitto defendere,
» garantisare dictos duos sextarios contrà omnes. Et ad hec
» tenenda et fideliter observanda obligo me et heredes
» meos sivè quoscumque successores. In cujus rei testimo-
» nium feci presentes litteras sigilli mei munimine roborari.
» Actum an° Dĩ M°CC° octogesimo sexto, mense martio ».
(Arch. de Seine-et-Oise).

1294, juillet. — Geoffroy, abbé de Grandchamp, est, avec Robin de Neufville [1], chevalier, un des exécuteurs testamentaires de Simon Brétèche (Brisetête), chevalier, qui laisse pour veuve Pérette de Grosrouvre; led. Robin fonde pour lui un anniversaire à l'abbaye de Neaufle-le-Vieux. (A. de Dion).

1295, mars. — Extrait d'un acte latin par lequel Bouchard, seigneur de Mailly (Marly), écuyer, donne à l'abbaye de Grandchamp 36 sols de rente sur les cens de Gallardon en échange de 2 muids 1/2 de vin et 10 sols de rente sur les vignes de Mailly, et sur les cens de Meulan, à la charge *d'un service des morts,* par an, *pour ses prédécesseurs, et une messe* de la Sainte Vierge pour lui *pendant sa vie*, et, après son trépas, *une messe des morts* (Inv^{re}).

1301, 18 février. — Acte en français, passé devant Guillaume

[1] Son sceau globuleux de 0,02 centimètres de diamètre porte une hermine ? Légende : S. Robini de Novâ Villâ (Arch. du château de Galluis).

Thiboust, garde de la Prévosté de Paris, le samedi devant la fête de S. Pierre, par lequel Symon Songart (Bongars) de Boutigny, écuyer, donne à l'église et aux chanoines de Grandchamp pour le salut de son âme et de celle de feus son père, sa mère, son frère, une pièce de terre labourable et forières y tenant, comme elle se poursuit et comporte, sise devant la porte de S. Project, tenant d. b. au chemin de *Boutigny-le-Moustier*, au moulin du Mesnil-Anbeton, et, d. b. à la terre des demoiselles de Goussainville, et trois arpents de terre assis près des murs de Saint-Project, sur le chemin de Boutigny à ce moulin jusqu'à la rivière, etc. Ce don fut ratifié, le 18 mars 1301, par Eustace de Primars, veuve de Simon Bongars, lequel à cause de son douaire, lui avait assigné une rente de 35 sols sur les cens de Boutigny, avec chapon, géline et autant de terre ailleurs.

1303, 8 février. — Extrait d'un acte latin par lequel Pierre de Messalenc (Mezelan)[1], écuyer, seigneur de la Haye (Saint-Lubin de) et Jeanne de Brétigny, sa femme, donnent[2] au monastère de Grandchamp, à la charge d'un anniversaire chaque année, pour le repos de leurs âmes et de celle de Marguerite de Ponceaux, mère de Jeanne, la 5e partie de la tenûre et fief qu'ils ont à Râville, relevant de Pierre de Ponceaux, écuyer, consistant en terres labourables, maison et bois proche les vignes de Râville, en foy et hommage.

1304, février. — Premier amortissement de ces biens par Philippe de Richebourg, seigneur de la Forest (de Forestâ)[3]. Deuxième amortissement des mêmes biens par Jean de Muzy et Luce, sa femme, à la *charge d'un anniversaire*.

1303, 22 février. — Malgré les termes si précis des donations de Robert de Marchezais, de son père et de sa mère, leurs héritiers ne furent pas toujours fidèles à payer aux religieux

[1] Fief de la paroisse de Villiers-le-Mahieu. Les armoiries de Pierre de Mézelan étaient « d'argent au lion de gueules » (Armorial du XIVe s.)

[2] Ils vendront quelque temps après cette terre et ce fief à l'abbaye de Grandchamp.

[3] Commune de Civry-la-Forêt.

de Grandchamp la part qui leur incombait. Il y eut appel à ce sujet aux plaids de Châteauneuf-en-Thimerais, devant Oudart Gosseaume, vicomte de cette châtellenie, lequel condamna Robert le Baveulx, seigneur de Garancières près Dreux, consentant d'ailleurs, à payer au monastère de Grandchamp trois muids de grain, moitié blé, moitié avoine, et cent sols tournois, etc. (Arch. de Seine-et-Oise [1]).

1324. — Extrait d'un acte latin, par lequel Pierre de Condé, clerc de Charles IV, dit le Bel, roy de France, donne en pure aumône pour le salut de son âme, à l'église et aux chanoines de Grandchamp, la sõe de 16 livres parisis de rente annuelle et perpétuelle, à prendre sur sa terre et fief nommé vulgò le fief Regnauld Gaulard, situé au baillage de Gisors, dans l'échiquier de Rouen, pour en *jouir en main morte*, priant *humblement* le roy, *de les amortir et confirmer* (Inventaire).

1325, juillet. — Acte en français par lequel Philippe de Morhier, chevalier, sire de Villiers-le-Morhier [2], du consentement de Jean le Morhier, son fils aîné, ratifie et confirme la donation (dont on n'a pas le titre primordial), faite par ses prédécesseurs à l'abbé et au couvent de N.-D. de Grandchamp, d'une maison appelée la Halloterie, sous le Moustier d'Yesmes [3] et proche son domaine, avec terres labourables, prés et pâtures ; il les amortit et les affranchit de 12 sols 6 deniers de cens et de tous autres droits ; il leur cède 6 sols avec deux poules de redevance ; lui et ses fils apposent leur sceau à cet acte.

1329-1365 ? — Jehan II, 9e abbé.

1329, 13 octobre. — Par un acte latin fait à l'abbaye de Grandchamp sous l'abbé Jehan II, une messe est fondée

[1] Les armoiries de Robert le Baveulx étaient « de gueules à 3 chevrons d'argent » (Gilles Bouvier, 1420).

[2] Armoiries de la famille : « de gueules à la fasce d'or, acc. de 6 coquilles d'argent, 3. 2. 1. » (Gilles Bouvier, 1320). Devise : « Morhier, de l'extrait des Preux. »

[3] Ancien nom de Villiers-le-Morhier (Huemes).

chaque jour, à soleil levé, par Amaury de la Charmoye, chanoine de Laon (Laudunensis), aumônier du roi Philippe IV, dit le Bel, et feu Jehan son frère, tous deux seigneurs de la Hauteville, en reconnaissance de beaucoup de dons faits à l'abbaye de Grandchamp, entre autres le fief des Châtelliers[1], une somme de 300 livres tournois..., et par messire Sainctes (Sanctius, Sanche) de la Charmoye, leur oncle[2], ou procurés par leur moyen du feu roi Philippe IV, dit le Bel, et ses enfants, et du roi Philippe VI de Valois, à présent régnant, pour le repos des âmes des donateurs, de leurs parents et amis.

1332, 31 mai. — Contrat en français passé devant Colin-le-Cordier, tabellion à *Nogent l'Erembert*, par lequel noble homme Jehan de Morhiers, chevalier, amortit de tout droit de foy et hommage la maison des Châtelliers, paroisse de Chaudon, savoir, 80 arpents de terre, 14 l. de cens, 10 arpents de pré, 8 poules dues à carême prenant.

1335, juillet. — 2e amortissement des Châtelliers par Lettres Patentes en français de Philippe, roi de Navarre, comte d'Evreux, d'Angoulême, de Longueville et de Mortaing, avec les appartenances ci-dessus désignées, et 30 arpents de terre tenus de Robert, dit Courcol, écuyer, à 10 sols de cens, qui les tient de Jean du Boulay[3], écuyer; lequel est vassal du roi de Navarre.

1339, 31 mai. — Titre nouvel, passé devant Colin-le-Cordier, clerc tabellion juré en la châtellenie de *Nogent l'Erembert*, par lequel Jean Potier, maire du Mesnil-Condict, paroisse de Faverolles, reconnaît être tenu de payer le jour de la Toussaint, aux abbé et couvent de Grandchamp, un setier de blé

[1] Cette maison et ses dépendances avaient été données par eux en pure aumône aux religieux de Gambaiseuil et de Grandchamp (*sic*), comme l'ayant acquise de « Avenast ». bourgeois de Chartres.

[2] Cet insigne bienfaiteur de Grandchamp trépassa à Paris, l'an de grâce MCCCXIII, jour de la commémoraison des défunts, priez pour l'âme de lui. (Sur écusson dans l'église de la Hauteville).

[3] Le Boulay, hameau où est l'église de Gambais.

de rente annuelle et perpétuelle, à cause de 2 arpents de terre sis au terroir de la Cigogne, qui lui viennent de Pierre Le Riche et de feu Bonnet.

1344, décembre. — 3e amortissement des fiefs et maison des Châtelliers, etc., par Lettres-Patentes de Philippe VI de Valois, roi de France, comme seigneur suzerain.

1365-1372. — Jehan III, 10e abbé, dut administrer Grandchamp dès 1355, du moins, son nom paraît sur des chartes authentiques du mois d'août 1365 et du mois d'octobre 1372 (Fisquet).

1355, 4 juin. — Contrat passé devant Michel le Charron, prêtre, tabellion de la châtellenie de Gambais, par lequel messire Jean Alleaume, chanoine de Tournay, comme seul héritier et exécuteur testamentaire de feue Jeanne, sa sœur, veuve de Jean de Bouret[1], écuyer, délivre aux abbé et religieux de Grandchamp un setier de blé de rente annuelle et perpétuelle, à prendre au jour de la Toussaint sur la dîme de Prasville, en vertu du testament de la dite Jeanne, à la *charge d'un anniversaire pour elle dans leur église*, sans préjudice de 4 setiers et mine de blé qu'ils ont droit de percevoir sur cette dîme du don de noble homme Simon d'Orvilliers, chevalier.

1365, 9 août. — Jehan, par la grâce de Dieu humble abbé de l'église Notre-Dame de Grandchamp, donne quittance scellée de son sceau, au graînetier du Roi, de deux setiers de sel à la mesure de Conflans-Sainte-Honorine (Gaignières).

1368, novembre. — Frère Charles de Fansux, prêtre, religieux de l'abbaye de Grandchamp, reçoit comme fondé de pouvoir de l'abbé Jehan, un acte de foy et hommage de Jacques de Maillard, écuyer, seigneur de l'Aunay et du Breuil.

[1] Bourray, paroisse de Villiers-le-Morhier, où sont de grands moulins sur la rivière d'Eure, etc.

1372, 20 novembre. — Frère Jehan III, abbé de Granchamp, donne quittance à Madame Blanche, femme de Philippe VI de Valois, roi de France, de dix livres tournois de rente qu'il a reçues d'honorable homme et saige Guillaume le Barbier, vicomte et receveur de Vernon, au jour et fête de S. Michel (archange), à prendre sur le fief Gaulard (Gaignières).

1372-1377. — Guillaume II de Curet, 11e abbé.

1372, 17 décembre. — Frère *Guillaume de Curcio* (de Curet), abbé de Grandchamp, promet obéissance à Guarin, évêque de Chartres (Livre noir de l'évêché).

1373, 9 octobre. — Frère Guillaume donne quittance pour Madame Blanche, reine de France, au vicomte et receveur de Vernon, de 10 livres tournois de rente due à l'église de Grandchamp, à prendre le jour de S. Michel, sur le fief Gaulard (Gaignières).

Sous cet abbé l'abbaye de Granchamp subit des dommages sur lesquels nous avons quelques détails. Nous lisons, en effet, dans un accord passé (1373-1376) entre l'abbaye de Grandchamp et Jehan de Bourbon, comte de la Marche, de Vendosme et de Castres, sure (sire) d'Epernon, et Catherine, sa femme, au sujet de la rente due aux religieux sur le moulin Folleret d'Epernon, que ledit moulin est détruit et vaquant, par suite des guerres avec les Anglais.

1375. — Des Lettres-Patentes de Marie de Luxembourg, comtesse de Vaudemont, dame de Joinville et de Houdan, déclarent que le moulin Sénéchal[1], sur lequel l'abbaye de Grandchamp avait une rente, est en ruines.

1377, 10 mars. — Frère Guillaume, abbé de Grandchamp, donne quittance à Madame Blanche, *reyne* de France, de 8 livres parisis de rente due à l'abbaye de Grandchamp, à

[1] A Houdan.

prendre au jour de Quasimodo sur la recepte de Gisors, à cause du fief Goulard (Gaignières).

1378-1383. — Jehan IV, 12e abbé, est mentionné le 16 octobre 1378 et le 20 nov. 1383, où il donne des quittances de huit livres parisis au vicomte et receveur de Gisors, etc., à cause du don de Pierre de Condé. Fisquet ajoute : le nécrologe du monastère de Grandchamp cite, à la date du 22 décembre, sans indication d'année, un abbé Jean Landri ; ce nom, dit-il, désigne certainement l'un des deux Jean qui, dans le cours du XIVe siècle, portèrent la crosse abbatiale à Grandchamp, c'est une erreur. Nous verrons Jean VI, dit Landri, cité comme abbé de ce monastère de 1523 à 1528, c'est-à-dire au commencement du XVIe siècle.

1383-1404. — Pierre Ier, 13e abbé.

1384. — Une messe haute est fondée à perpétuité pour le repos de l'âme de Marie, femme de Simon Poquette, à cause du don de 5 sols de rente à prendre sur son hôtel de Beauterne paroisse de Boutigny.

1394. — Le 9 juillet eut lieu, en présence de messire Etienne Morhier et de l'abbé de Grandchamp, de Guillaume Louet, bailli de Montfort, de sieur Simon de Flacourt, etc., la reddition des clefs, du donjon et de la basse-cour de la ville de Houdan, entre les mains de Guillaume Prunier, lieutenant du bailli, et garde des sceaux de la châtellenie dudit lieu, au nom du fils du duc de Bretagne, comte de Montfort (M. A. de Dion).

1395, 23 septembre. — Frère Pierre, humble abbé de Grandchamp, donne quittance à Gautier Petit, graînetier de Pontoise pour le roi, de 24 livres parisis pour trois années de rente, et deux setiers de sel pour les hôtes de l'abbaye, etc. *Le 14 mars 1404,* le même abbé reçoit 8 livres parisis de rente des mains de Jehan, vicomte et receveur de Gisors, « à cause de la fondation de notre église de Grandchamp[1]. »

[1] Ainsi s'exprime le texte des quittances originales.

1405-1413. — Gilles II, 14e abbé.

1406, 12 mars. 1407, 30 septembre. 1413, 17 juillet. — Frère Gilles, humble abbé de Grandchamp, donne quittance aux sieurs Robert Delatre, Jehan Quaire, Jehan Leroy, vicomtes et receveurs de Gisors et de Pontoise, de huit livres parisis et quatre setiers de sel, mesure de Paris, etc.

1413, 7 mars. — Sentence des requêtes de Paris qui maintient les religieux de Grandchamp dans la possession de 4 muids de blé et 50 sols de rente sur le domaine de Houdan : la Cour confirme l'accord qui avait été fait le 27 juin 1375 au sujet de ce droit que le sieur Morhiers reconnaît.

1414-1416. — Vincent, 15e abbé. — Dès 1413, 9 mars, avant Pâques, et en 1416, le 8 novembre, frère Vincent, par la permission divine, humble abbé de Grandchamp, reconnaît avoir reçu de Jehan Leroy, vicomte et receveur ordinaire de Gisors, 8 livres parisis de rente que l'abbaye avait droit de prendre chaque année, sur le fief Gaulard et sur les aumônes à recevoir en la Prévôté et châtellenie de Lions-la-Forêt.

1424, 13 décembre. — Acte en parchemin sous-seing privé d'aveu et dénombrement du fief du Bas-Breuil, rendu à l'abbaye de Grandchamp par Jean de Recoing [1].

1430. — Jean Barrillet, 16e abbé de Grandchamp et Jean Bertier, prieur, sont cités dans un acte du tabellion de Gambais du 7 mars (A. de Dion). (Nous préférons 1430 à 1530).

1430. — Simon Morhier, chevalier, seigneur de Villiers, prévôt de Paris pour les Anglais, poursuit la vente judiciaire du château, châtellenie et prévôté de Houdan, et reconnaît les rentes de l'abbaye de Grandchamp (Archives de Seine-et-Oise).

---

[1] Jean de Recoing, son père sans doute, était tabellion au bailliage de Montfort en avril 1403.

1451-1460. — Guillaume III, 17e abbé, est cité dans des titres authentiques depuis l'année 1450 jusqu'au mois de mai 1460. C'est à l'un des trois Guillaume qu'il faut rapporter la mention du nécrologe du monastère de Grandchamp rappelant la mémoire d'un abbé de ce nom, mort le 16 août, dit Fisquet. Il est certain, du moins, d'après le même (p. 157, diocèse de Chartres) qu'un abbé de Grandchamp, nommé Guillaume, assista le *19 décembre 1451*, avec Jean, abbé de Coulombs, et Robert, abbé de Neauphle-le-Vieux, à la translation de la chasse de S. Marcoul, dans l'église collégiale de Mantes, par Pierre Bèchebien, évêque de Chartres.

1458, 10 mars. — Rév. Père en Dieu Guillaume transige avec les officiers de messire de la Trémoïlle au sujet des setiers de sel que l'abbaye de Grandchamp à droit de prendre sur le port de Conflans-Sainte-Honorine. Il atteste avoir reçu, au jour et fête de sainte Croix, 4 setiers de sel de messire Raôuld du Refuge par les mains d'Alexandre Lorget, graînetier de Pontoise.

1460, 6 mai. — L'abbé Guillaume donne quittance de 2 setiers de sel pour la provision de l'abbaye de Grandchamp, comme elle a droit, depuis la fondation de son église, et 38 sols 8 deniers parisis pour le 3e setier.

1461-1491. — Pierre II de Verradis, 18e abbé, quelquefois, appelé « de Béradis de Sérantes », (Fisquet), « de Senantes » lisons-nous sur une quittance de 3 setiers de sel, etc. (10 avril 1461), signée Bézardis, avec sceau noir presque entier y adhèrent[1]. L'inventaire de 1726 porte : « Pierre », « Pierre de Béradis », « de Bérardier », à moins que ces divers noms ne désignent deux abbés distincts.

1466, 14 juin. — Acte en français, passé devant Guillaume le Normand, tabellion à Dreux, par lequel Guérin, bourgeois en ladite ville, prend de l'abbaye de Grand Champ la ferme

[1] Ce sceau de 0m025, dont la légende est peu lisible, représente à senestre une main tenant une crosse, à dextre, un petit écusson surmonté d'une croix.

d'Ogis (paroisse de Serville), alors en ruines [1], à titre de rente annuelle, pour un muid de blé pendant 10 ans, et ensuite pour un muid de blé et demi-muid d'avoine.

1466, 8 août. — *Fr. Pierre*, abbé de Grand Champ, et ses religieux baillent *le fief Figueil*, en plein fief, à Robert Guyton [2], à la charge de faire édifier, dans 3 ans prochains au dit lieu, un *logis à demeure* [3]*;* selon son pouvoir, pour *le prix de 14 écus d'or soleil à la couronne de France,* ayant à présent cours pour *22 sols parisis*, par chaque pièce. Ledit bail fut confirmé le 16 août 1466 par *Hubert, abbé de Prémontré.*

1472, 28 juin. — Contrat en français, passé devant Alain Pillot, prêtre, tabellion-juré à Houdan [4], par lequel Girardin Rigault, écuyer, natif de Beauvais, et d^lle^ Jeanne, sa femme, de lui dûment autorisée, à l'effet des présentes, demeurant à présent *au lieu de Curet,* font à l'abbaye de Grand Champ *donation générale de tous leurs biens...* s'en retenant la jouissance leur vie durant, pour, après leur décès, en jouir les dits religieux en toute propriété, à condition d'être pour toujours associés à leurs prières et offices faits chaque jour dans leur église (Inv^re^).

1473, 4 juin. — *R. Fr. Pierre, abbé de Grand Champ,* figure dans une transaction sous seing privé, passée néanmoins devant Boëtard et Comtesse, notaires au Châtelet de Paris, entre l'abbaye de Grand Champ et le fondé de procuration de Mre Louis, seigneur de la Trémoille, chambellan du roi Louis XI, etc.

1474, 13 avril. — Acte passé devant Philippe Dumoulin, prêtre, tabellion à Gambais, par lequel ledit Rigault et sa femme *font une dernière cession de tous leurs biens* sis à Curet et ailleurs, pour une rente viagère.

[1] A cause des guerres avec les Anglais au cours du XIVe et du XVe s.

[2] Marchand et laboureur à Garancières.

[3] La maison, les granges, les étables, le colombier à pied de ce fief étaient en ruines; d'un côté la rue « Dieu ».

[4] On trouve « Alain Pillot, prêtre, 1461, substitut-tabellion à Bû », le même sans doute.

1474, mai. — Frère Nicolas Busebarre (ou Brisebarre) est prieur de Houel, paroisse de Bourdonné.

1474, 6 décembre. — *Pierre de Bézardier*, abbé de Grandchamp, par un contrat en français, passé devant Jean Lepaige, clerc substitut-juré sous Jean Duquesnois, tabellion de la ville et châtellenie de Gambais, donne à bail, pour *10 sols t.*, à Saint-Remy, à Jacques Leconte, demeurant au Breuil, une masure et jardin d'un arpent de terre avec demi arpent de pré, et 9 arpents de terre audit terroir.

1483, 10 mars. — Devant Pierre Gauthier, clerc commis du tabellion de Houdan, M[re] Pierre, abbé de Grandchamp, et ses religieux baillent, à titre de cens, à Thomas Legrand, laboureur à Bourdonné, un demi arpent de terre, sis près la fontaine et la rivière de Valois (c'est la rivière de Vesgre).

1485, 10 décembre. — Par contrat en parchemin, passé devant Jean Langlois, clerc substitut-juré au tabellionné de Houdan, R. P. Pierre de Bérardier, abbé de Grandchamp, baille, à titre de cens, à Pierre Bouvier, 20 arpents de terre, entre les coutures de Grandchamp et le chemin de Chartres, à la charge de bâtir un logis sur partie desdites terres et de payer, par an, 12 deniers par arpent, plus 6 deniers à Noël et une poule pour les logis.

1487, 12 novembre. — Frère Pierre, abbé de Grandchamp, donne quittance de 8 livres parisis de rente, due à l'abbaye sur la vicomté de Gisors, à cause, dit-il, de la fondation de notre église de Lignerolles ? (Gaignières).

1491, 14 mai. — M[re] Pierre de Berradis, abbé de Grandchamp, du conseil de son chapitre, baille, à titre de cens, 18 arpents de terre à Robin Lesné de Condé-sur-Vesgre, à raison de 12 deniers tournois et un chapon à Noël, pour l'arpent de l'Étrise, et 3 sols tournois pour La Forière, au jour de Saint-Martin (Inventaire).

1492, 10 août. — Révérend Père en Dieu Pierre de Berardier, dit de Serantes (ou Senantes), humble abbé de Grandchamp, donne quittance de 12 livres parisis de rente, dues à l'abbaye par le roy. notre sire, sur la récepte de Gisors.

1488-1496. — Pierre III de la Houssaye, 19e abbé.

Il est mentionné dès le 29 du mois... 1488, comme abbé [1] de Grandchamp, dans un contrat passé devant Pierre Gauthier, tabellion à Houdan, par lequel lui et ses religieux donnent à titre de cens annuel portant lods, etc., à Jean Lesage du Tartre-Gaudran, 9 arpents de terre, etc. Pour le 9e arpent, le preneur sera tenu dans trois ans, d'y faire bâtir une maison valant 100 sols tournois.

1489, 31 mai. — Contrat passé devant Jean Langlois, clerc juré de Girault le Maître, principal tabellion à Gambais, par lequel l'abbé de Grandchamp baille à titre de cens annuel et perpétuel, portant lods, etc., à Jean Bouchery le jeune, pour 13 sols tournois par an, une maison, prés, pâtis, bois, sis à Écluzelles, paroisse de Charpont.

1496, 8 janvier. — Bertrand Dupuis, qui se dit humble abbé? de Grandchamp, donne quittance à Jacques Roland, *escuier*, vicomte et receveur de Gisors, de 8 livres parisis de rente, dues à l'abbaye « à cause de la fondation de notre église. »

1499-1510. — Charles Ier du Hautbois (de Alto ligno), 20e abbé.

Messire Charles du Hautbois, conseiller du roi en sa cour de Parlement (31 juillet 1486), président de la chambre des enquêtes, cité comme maître des Requêtes en décembre 1500, fut chanoine de l'église de Paris; il était, dès le 17 décembre 1492, abbé de Livry-en-l'Aunois, près Paris, abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de S. Augustin sous l'invocation de la Sainte Vierge. Nous le voyons, au commencement de l'année 1499, abbé commendataire de Grandchamp, diocèse de Chartres. Il devint évêque de Tournay en 1505 [2].

1499, 28 janvier. — Messire Ch. du Hautbois, comme abbé

[1] Régulier ou commendataire, ou bien en compétition avec le précédent.

[2] Fisquet, Diocèse de Paris, t. II, p. 485; Diocèse de Chartres, p. 163-165.

commendataire de Grandchamp et se portant fort, en cette partie, des religieux de ladite abbaye, par lesquels il promet, en cas de besoin, de faire ratifier les présentes, baille, à titre de cens, au sieur Pierre de Barthomier, clerc du roi en sa chambre des comptes, et seigneur d'Olivet, paroisse de Gambais, un étang et un moulin en ladite paroisse.

1499, 12 avril. — Frère Marc Lesné, prêtre, religieux, passe un bail comme fondé de procuration des abbé et couvent de Grandchamp.

1500. — La masure, la chapelle et les jardins de l'ancien prieuré de Gambaiseuil ne sont plus clos de murailles, mais dans le plus triste état.

1500, 23 mai. — Par contrat devant Jean le Sénéchal et Barth. Perrauld (ou Perravet), notaires au Châtelet de Paris, Messire Ch. du Hautbois baille, à titre de cens annuel et perpétuel, à Martin Chardin, Jean Bertin et Pierre Alexandre, laboureurs, 200 arpents, tant prés que terres et bois, le tout assis en la forêt de Montfort, au lieu dit Gambaiseuil, appartenant à l'abbaye de Grandchamp, à raison de 3 sols t. par arpent de terre et bois, et de 7 sols 6 deniers par arpent de pré, avec 12 chefs de poulaille, à la charge par lesdits preneurs de faire édifier sur lesdits lieux une solide maison garnie de granges, étables, bergeries et autres édifices nécessaires à une bonne métairie, etc.

1502, 7 novembre. — Par contrat en parchemin, passé devant Pierre Briant (Bréant?), maître tabellion à Gambais, messire Jean Morant, comme fondé de procuration de messire Ch. du Hautbois, abbé commendataire de Grandchamp, en date du 31 décembre 1501, et du consentement des religieux de ladite abbaye, reconnaît avoir donné à titre de cens annuel, à Denis Broquet, laboureur à Boutigny, pour 15 deniers t. par arpent, au jour de S. Remy, 6 arpents de terre à Goulafreux (goule affreuse, *gula vafrosa?*)

1506, 1er juillet. — Messire Jean Loppin, avocat au Châtelet, est condamné envers l'évêque de Tournay, abbé commenda-

taire de Grandchamp, à lui exhiber les lettres d'acquisition faite par le défenseur de Pierre Pineau, etc., or cet évêque de Tournay n'est autre que messire Ch. du Hautbois, lequel, élu à ce siège le 6 décembre 1505, le céda en 1513, avec le consentement du Pape Léon X et du roi de France Louis XII, à Louis Guillard, qui devint évêque de Chartres en 1525. (Fr. Pontif.). Il mourut le 10 juin 1513. Il faut croire, d'après la date de la bénédiction de son successeur, qu'il avait résigné son titre d'abbé commendataire vers la fin de 1509 ou au commencement de 1510.

1510-1513. — Bertrand Dupuis, 21e abbé.

Au mois de janvier 1497, il administrait l'abbaye de Grandchamp comme prieur ou fondé de pouvoir. Évrard de la Mark, évêque de Chartres, lui donna la bénédiction abbatiale le 29 janvier 1510. (Fisquet).

1513-1523. — Jean V de Tulli, alias Lefèvre, 22e abbé.

Il reçut la bénédiction abbatiale d'Evrard de la Marck, évêque de Chartres, le 17 avril 1513, et mourut, croit-on, en 1523. (Fisquet). En 1519, sous son administration, eurent lieu plusieurs enquêtes et procédures, écrites en latin, sur parchemin, entre l'abbaye de Grandchamp et un curé de Serez, diocèse d'Évreux, au sujet de la dîme de ladite paroisse.

1523-1528, 10 août. — Jean VI Landry, 23e abbé.

Dans un contrat passé devant Bagot, tabellion à Gambais, messire Jean Landry, abbé de Grandchamp, et tout le monastère, achètent, de Denis Barbier, orfèvre à Condé-la-Poterie [1] et de Guyonne Barbier, sa fille, pour 15 liv. t., la somme de 6 sols de rente à prendre sur plusieurs héritages sis audit Condé.

Au 22 décembre... est mentionné un anniversaire pour l'abbé Jean Landri. (A. de Dion).

1528-1535-1540. — Guillaume IV Maillard, 24e abbé.

[1] Condé-sur-Vesgre.

De 1530 à 1648, cueillerets de cens dus au Prieuré de Saint-Germain-le-Gaillard, avec les noms des censitaires sur lesquels on fit des saisies en différentes années.

1531, janvier. — Frère Christophe Tassin succède à frère Flamicheau, comme prieur de Saint-Germain-le-Gaillard.

1531, 10 juin. — Lettres royaux en forme de rescissions adressées au bailly de Chartres, à la requête de frère Christophe Tassin, religieux profès de l'abbaye de Grandchamp, Prieur de Saint-Germain-le-Gaillard :

« A tous ceux qui les présentes verront ou oyront (ouïront)
» etc. Lesdites lettres portant que s'il appert au bailly que
» frère Jehan Flamicheau, prédécesseur dudit Tassin, ait
» aliéné la plus grande partie du domaine du Prieuré,
» sans avoir observé les formalités en tel cas requises, le
» bailly pourra casser et annuler les baux et contrats
» d'aliénation, faire restituer les fruits, et permettre audit
» Tassin de faire contre les détenteurs des biens les pour-
» suites nécessaires. »

1531, 14 juillet. — Poursuite contre les détenteurs des biens dudit prieuré, à l'effet de leur retrait.

1532, 22 février. — Arrêt, confirmé le 21 août 1533, du Parlement de Paris, sous François Ier, lequel maintient les religieux de Granchamp dans le droit de chauffage et de pasnage dans la forêt de Montfort, d'y prendre du bois vif marqué par le gruyer, d'y mettre 140 porcs dans le temps de la glandée, etc.

1533, 16 février. — Jean Le Pelletier, l'aîné, fils de feu Thomas, demeurant à Germonval, paroisse de Gallardon, vend à l'abbaye de Grandchamp les trois parties d'un quartier de vigne, pour dix livres.

1533, 20 février. — Acquisition d'un quartier de vigne sis à Gallardon, champtier de Beauregard, et d'une pièce idem au Vignon, de Pierre Feuillet, tisserand, pour 25 livres 10 sols, par l'abbé de Grandchamp, acceptant par Regnaud

Garnier. — 1533. Fr. Jacob Corbonnois est procureur de l'abbaye de Grandchamp.

1533, 23 novembre. — Contrat passé devant Nicolas Cheron, tabellion à Houdan, par lequel messire Robert Laccolé, prêtre, curé de Berchères-sur-Vesgre, vend au monastère de Grandchamp, stipulant et acceptant par frère Christophe Tassin, religieux de ladite abbaye, pour le prix de 90? livres dont il l'acquitte, une pièce de terre plantée en vigne de 3 quartiers, assis au territoire de Coulombs, tenus en la censive desdits religieux, au prix de 9 deniers de cens pour ladite pièce, par an, au jour de Saint-Rémy. Ledit contrat ensaisiné le 16 février 1534 par le receveur des religieux de Coulombs.

1534-1535. — (Audiences). Procès entre l'abbaye de Grandchamp et Olivier Percheron pour arrérages de rentes. (Bailliage de Maintenon, Arch. dép., Biblioth. nation.).

1534, 6 mars. — Extrait d'un arrêt en latin (l'an 21e du règne de François Ier, roi de France), du Parlement de Paris, qui maintient les religieux de Grandchamp dans le droit de percevoir par an 8 setiers mesure de Houdan, moitié blé, moitié mars, sur la dîme du prieuré de Prasville, en cause d'appel interjeté par Mre François Amyot, prieur de Prasville, à ce condamné par une sentence rendue au bailliage de Montfort-l'Amaury, confirmée, ainsi qu'aux dépens de l'appel, taxe réservée à la cour. (Inv.)

1534, 7 mai. — Sentence de la table de marbre qui maintient les religieux de Grandchamp dans le droit de chauffage, pasnage, etc.; pour bâtir et entretenir leurs bâtiments, ils prendront le bois qui, après visite faite, leur sera marqué et délivré par le gruyer de la forêt de Montfort.

1534, décembre. — Extrait, fait en la Chambre des Comptes, d'un contrat, passé devant Briant, tabellion à Gambais, portant donation à l'abbaye de Grandchamp, par Philippe Guerroust, marchand demeurant à Gallardon, et Guillemette, sa femme, de 5 quartiers de vigne... sis audit

Gallardon... en considération de ce que Jean Guerroust, leur fils, a été reçu religieux profès de ladite abbaye, promettant de l'entretenir encore deux ans aux écoles de Paris. (Inv.).

1535. — Sur résignation de frère Christophe Tassin, frère Antoine Gilbert, religieux de Grandchamp, devient prieur de Saint-Germain-le-Gaillard.

1535, 31 janvier. — Contrat passé devant Elie Bagot, tabellion à Gambais, par lequel l'abbaye de Grandchamp échange 9 quartiers de vigne à Gallardon, avec Pierre Moreau, contre 6 arpents de terre sis à Grandchamp, ledit échange accepté par R. P. Guillaume Maillard [1], religieux, abbé de Grandchamp, et fait but à but et sans aucun retour, à la charge de 15 deniers de cens annuel envers ladite abbaye, et 9 deniers de cens envers le seigneur de Gallardon respectivement.

1535, 30 octobre. — Commission adressée au bailly de Chartres, à la supplication de frère Antoine Gilbert, religieux de Grandchamp, prieur de Saint-Germain-le-Gaillard, à l'effet de reprendre l'instance commencée par frère Tassin, pour le retrait des biens aliénés en 1494, par frère Flamicheau (on ne voit rien de définitif).

1537, 13 décembre. — Lettres-patentes du roi François Ier, portant commission à Messires du Parlement de juger le procès d'entre les religieux d'Épernon et ceux de Grandchamp sur leurs preuves et moyens réciproques, au sujet de leurs prétentions sur des héritages sis à Curet, paroisse de Grandchamp.

1540, 1er septembre. — Copie de contredits fournis par l'abbé de Grandchamp au procès intenté par Mgr le Cardinal de la Valette, comme prieur d'Épernon, au sujet de plusieurs

[1] Guillaume Maillard, abbé de Grandchamp, était peut-être de la famille des de Maillard du Breuil, dont les armoiries furent « d'azur au chevron d'or, acc. de 3 fers de pique d'argent. » (Arm. gén.).

héritages sis à Curet, dont suit un arrêt du 23 décembre 1540, par lequel les religieux de Grandchamp ont gain de cause.

1547, 12 mars. — Grandchamp, Curet et les Bouleaux sont déclarés fiefs, Saint-Projet aussi ; (de même en 1684). Il y avait alors à Granchamp « l'abbé, 8 religieux prêtres, des novices et serviteurs. »

Christophe de Harville, 1540?-1547-1556, 25e abbé. — (François Ier meurt le 31 mars 1547).

Mentionné pour la première fois le 12 mars 1547, comme abbé de Grandchamp à l'occasion d'une déclaration de revenu temporel faite par lui et ses religieux devant le bailly de Montfort; il est probable que Christophe de Harville était déjà abbé de Grandchamp avant cette date [1].

1549. — Contrat passé devant Jean Brisset [2], tabellion royal à Gambais, par lequel frère Antoine Gobert, curé de Gambaiseuil, et frère Blaise Noël, curé de Grandchamp, au nom et comme procureurs de l'abbaye, baillent à titre de loyer, pour 6 ans, à Jean Godard, laboureur, demeurant à la Hauteville, les droits du champart de cette paroisse pour 10 setiers de grain, savoir, 6 setiers de seigle, 2 setiers de méteil et 2 setiers d'avoine, le tout mesure de Houdan, loyal et marchand, à livrer à l'abbaye le jour de Saint-Martin d'hiver.

1551, 29 janvier. — Sentence du Grand-maître des Eaux et Forêts, de l'Ile de France, Antoine de Clermont, confirmative et explicative de celle du 7 mai 1534, à la charge que, durant la paisson et glandée, les religieux de Grandchamp seront tenus de mettre et parquer leurs porcs dans le logis des marchands, sous peine de confiscation des dits porcs et amende arbitraire.

[1] Il était fils de Fiacre ou François de Harville, Seigneur de Palaiseau et de Renée de Rouville; son oncle Esprit de Harville, sous-doyen de Chartres, lui donne, vers 1529, la terre de Millemont et la Perruche. Armoiries : « de gueules à la croix d'argent chargée de coquilles de sable. (Arm. de Montfort). »

[2] On peut rapporter à ce Jean Brisset, les Brisset de Dreux dont Paul-Honoré Brisset décédé le 7 novembre 1898, curé de Saint-Augustin, à Paris.

1556, 10 avril, après Pâques. — Lettres-patentes, données à Blois par le roi Henri II, pour assurer aux religieux de Grandchamp 80 cordes de bois de n'importe quelle essence, dans la forêt de Montfort.

— —

1556-1564. — Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, 26e abbé. — (Antoine Gilbert, prieur claustral).

Né en 1515 [1], Odet de Coligny, frère de l'amiral de ce nom, devint cardinal du titre de Saint-Serge le 4 novembre 1533; archevêque de Toulouse, 1535-1553; évêque de Beauvais, 20 octobre 1535, abbé de Saint-Benoist-sur-Loire; de Ferrières-en-Gâtinais, 15 juillet 1556; de Saint-Bénigne de Dijon: des Vaux-de-Cernay, de Grandchamp, etc. (A de Dion).

1556, 14 octobre. — Il comparaît, par procureur, à la rédaction de la coutume de Montfort, comme abbé commendataire de Grandchamp, etc. En cette qualité, lui et ses religieux, prieur et couvent, sont représentés par Antoine Gilbert, prieur claustral, et Blaise Noël, religieux et curé de Grandchamp, assistés de maître Antoine Beauvais, leur procureur.

1560. — Il fait profession de protestantisme, 1564, il résigne tous ses bénéfices, 1564, 1er septembre, il se marie en Angleterre où il s'était réfugié après son apostasie; il y meurt en 1570 ou 1571. (Morèri).

1561, 24 avril. — Ordonnance de Catherine de Médicis, reine de France, mère du roi Chartres IX, comtesse de Montfort, pour le payement à l'abbaye de Grandchamp de 4 muids de blé sur le moulin Sénéchal de Houdan, et des arrérages du passé, suivant appréciation.

1567. — Les Huguenots pillent, brûlent l'abbaye de Grandchamp, des églises, entre autres celle de Broué qui fut mise à sac, le clocher de la tour de Prouez, etc. (Annuaire d'Eure-et-Loir, 1864).

[1] Le 10 juillet 1517, selon d'autres historiens. Sa famille avait pour armes: « de gueules à l'aigle d'argent, au vol abaissé, membrée, becquée et couronnée d'azur. »

1568, 15 mars. — Lors du siège de Chartres par les Protestants, et de la délivrance de cette ville par Notre-Dame de la Brèche, l'abbaye de Grandchamp éprouve un désastre plus complet, plus lamentable. Nous lisons, en effet, dans la *Gallia Christiana,* qu' « en 1568, les Calvinistes en fureur livrè- » rent le monastère de Granchamp aux flammes, après avoir » massacré tous les chanoines à l'exception d'un seul qui » abjura la foi catholique. Celui-ci, plus scélérat encore que » les hérétiques eux-mêmes, excita les soldats à tuer ses » frères, dont un, trahi par les aboiements d'un chien, fut » tiré d'une cave où il s'était refugié. On l'enterra tout » vivant jusqu'aux épaules et sa tête servit de but à des » joueurs de boules ou palets[1]. »

1569, 10 avril. — Copie d'une charte du mois d'avril 1254, fut collationnée aux originaux en présence de religieuse personne frère Blaise Noël, prieur claustral de l'abbaye de Grandchamp, et procureur des abbé et religieux dudit lieu.

1571 (ou même avant) 1596. — René Ier de Joigny[2], 27e abbé.

1571, 10 juin. — Bail passé devant Jacques Chevillard, tabellion royal à Gambais, à Séverin Oulbrac de treize arpents de terre à Saint-Project près Boutigny.

1574. — Pierre Petit, Prieur claustral de l'abbaye de Grandchamp. (A. Moutié).

1574. — Louis de Manneville, sieur de la Mormaire, étant mort, l'abbaye de Grandchamp s'oppose à la vente de ladite seigneurie, à cause d'une rente de 30 livres à elle due ; mais

[1] « Cœnobium illud, anno 1568, furentes Calvinistæ voracibus flammis tradi- » derunt, canonicis omnibus interemptis, prœter unum qui, ejuratâ fide catho- » licâ, ipsis etiam hoereticis sceleratior, eorum animos incitavit in necem suo- » rum fratrum, quorum unus, quum in latebram se conjecisset, à latrante cane » proditus, vivus effotâ terrâ obrutus est, ejus autem caput disco ludentibus » meta apponitur ». (*Gallia Christiana*).

[2] Cet abbé était-il de la famille de Robert de Joigny, évèque de Chartres, 1315-1326 ? nous l'ignorons.

le 18 mai 1582, cette rente est achetée par Jean de Saint Paul qui voulait acquérir cette terre. (Tabellionné de Montfort).

1575, 7 mai, (ou 22 avril 1577). (1re aliénation). — Aliénation pour deniers royaux de la terre de Gambaiseuil adjugée au sieur Nicolas de Pîtres [1] au profit du sieur Jacques de Mansel, seigneur de Saint-Léger-en-Artois; moyennant 950 livres tournois et 2 sols 6 deniers pour livre, par contrat passé devant les commissaires subdélégués au diocèse de Chartres, pour le fait de l'aliénation accordée au roi Henri III par le Pape Grégoire XIII, de la somme de 50.000 écus du bien temporel des églises du royaume, vente consentie par l'abbaye de Grandchamp à l'acquit de la somme de 312 écus soleil pour sa part de ladite imposition, soit 1.068 livres 15 sols 6 deniers payable au sieur de Montescot, receveur des décimes du diocèse de Chartres.

1577, 15 mai. (2e aliénation). — Par contrat (passé devant les commissaires subdélégués au diocèse de Chartres), pour le fait de l'aliénation accordée au roi Henri III par le pape Grégoire XIII, de la somme de 100.000 livres du bien temporel des bénéfices du royaume [2], vente de la terre et seigneurie d'Ogis adjugée au sieur Nicolas de Pîtres au profit du sieur de Mansel, seigneur de Saint-Léger-en-Artois? moyennant 800 livres et 1 sol 6 deniers par livre, soit 860 livres [3], afin d'acquitter la somme de 600 livres à laquelle l'abbaye de Grandchamp était taxée pour sa quote-part de ladite imposition.

1585, 15 juillet. — L'abbaye de Grandchamp est de nouveau pillée et ruinée par les Protestants qui brûlent son église,

[1] C'est peut-être le père de Jean de Pîtres, tabellion royal à Montfort de 1577 à 1608.

[2] L'inventaire porte : jusqu'à la somme de 100.000 livres sur le diocèse de Chartres ?

[3] Sous réserve de foy et hommage.

après avoir brûlé celle de Juneauville près Mantes et plusieurs autres aux environs[1].

1585, 2 octobre. (3e aliénation). — Par contrat (passé devant les commissaires subdélégués au diocèse de Chartres), pour le fait de l'aliénation accordée au roi Henri III, par le pape Sixte V, de la somme de 50.000 écus du bien temporel des bénéfices du royaume, vente, après criées et enchères, en la chambre du conseil de la Tour du roi à Chartres, au sieur Truchon, au profit du sieur Jean Barthomier, écuyer, seigneur d'Olivet, d'un écu et demi et une poule de cens à prendre sur plusieurs héritages sis à Gambais, le Boulay, Feucherolles, moyennant 175 livres et 2 sols 6 deniers par livre, afin d'acquitter la somme de 42 écus 2 tiers à laquelle l'abbaye de Grandchamp était taxée pour sa quote-part de 1689 livres imposées au diocèse de Chartres.

1587, 11 août. — Contrat en français passé devant Jean Guignard, notaire royal à Chartres, dûment scellé ledit jour, par lequel Messire René de Joigny, abbé commendataire de Grandchamp, stipulant par Antoine Petit, religieux et prieur claustral de ladite abbaye, a donné et constitué à Michel Gondoin, marchand demeurant à Hoël, paroisse de Bourdonné, la somme de 150 écus d'or soleil, en échange d'une rente annuelle et perpétuelle de 12 écus et demi d'or soleil en faveur de ladite abbaye. Ces 150 écus et demi d'or soleil provenaient de la vente de 7 livres 10 sols tournois de cens que les religieux avaient droit de prendre sur plusieurs héritages situés au Bois-Dieu, paroisse d'Hermeray, et étaient d'abord destinés à l'acquit de leur quote-part de la somme de 50.000 écus d'or soleil accordé par le pape Sixte V au roi Henri III sur le bien temporel des bénéfices des églises du royaume.

1588, 23 mai. — Contrat de vente et rétrocession à Nicolas Oudard, garde de la forêt de Montfort, de la seigneurie et terre de Gambaiseuil, par dame Marie Delaunay, veuve de feu messire Jacques de Mansel, seigneur de Saint-Léger-en-Artois,

[1] Jean Lhermitte, (1825) ; Armand Cassan, (1833) ; Emile Réaux. (Histoire de Maule, 1866).

pour le prix de 888 livres, à la charge que ces biens seront tenus en foy et hommage de fief de l'abbaye.

1589, 26 septembre. — Requête aux royaux commissaires du conseil privé de Sa Majesté par le frère Guillaume Durier (ou Danier), prieur de Saint-Germain-le-Gaillard, à l'effet, vu la modicité des revenus dudit prieuré, d'être déchargé de la somme de 127 livres 4 sols tournois à laquelle ce bénéfice était imposé chaque année. Il fut fait droit à cette demande le 29 septembre, par jugement dedits commissaires.

1591, 15 décembre. — Bail à ferme de la dîme du Buisson-Garembourg, paroisse de Guichainville, fait à Pierre Lemerciër, pour neuf ans, à commencer en 1593, moyennant 2 écus d'or soleil par an.

1597-1601. — René II Pau, 28ᵉ abbé.

1598. — Jean Lyas, religieux, révérend frère Cyr Gaubourg, religieux profès de Grandchamp.

1597, 14 janvier. — Dans un contrat passé devant Louis Bayonne, notaire à Montfort, messire René Pau, chanoine et sous-chantre de l'église de Paris, abbé commendataire de Grandchamp, accepte pour 860 livres, du consentement des religieux de ladite abbaye, d'une part, et de dame Marie Delaunay, veuve de feu Jacques de Mansel, seigneur de Saint-Léger-en-Artois, d'autre part, le retrait de la terre et seigneurie d'Ogis, aliénées pour ladite somme audit seigneur de Saint-Léger, le 22 avril 1577 (ou 15 mai 1575.)

1599, 27 avril (4ᵉ aliénation). — Par contrat, passé devant les commissaires subdélégués, au diocèse de Chartres, pour l'aliénation d'une partie du revenu temporel des bénéfices du royaume, accordée au roi Henri IV, par le pape Clément VIII, du consentement et à la requête de messire René Pau, abbé commendataire de Grandchamp, vente, en la chambre de l'officialité de Chartres, à Jean Moreau, marchand, demeurant à Nogent-le-Roi, au prix de 1.032 livres tournois et 2 sols 6

deniers par livre, des fief et seigneurie des Châtelliers, terroir de Chaudon [1], consistant en 7 livres de menus cens, une poule, 5 arpents de pré et une petite dîme à prendre sur 80 arpents de terre en la dite paroisse, pour acquitter la somme de 380 écus à laquelle l'abbaye de Grandchamp avait été taxée, à la charge par l'adjudicataire de payer lesdites 1,032 livres, etc., au sieur de Montescot, receveur des décimes du diocèse de Chartres et de tenir le tout en foy et hommage de ladite abbaye, etc.

1601-1606. — Adrien de Gueschard, 29e abbé.

1600. — Frère Cyr Gaubourg fondé de procuration ; 1603, le même, prieur claustral.

Issu d'une noble famille et docteur en théologie de la Faculté de Paris, Adrien de Gueschard est cité comme abbé régulier de Grandchamp par la *Gallia Christiana*.

« Au commencement (non à la fin du XVIIe siècle, comme » l'écrit à tort Fisquet) il releva, autant qu'il lui fut possible, » l'abbaye de Grandchamp de ses ruines et restaura tel quel » ses bâtiments détruits par les fureurs de la guerre, mais peu » après l'incurie des abbés commendataires amena sa des- » truction totale » (*France pontificale*); il serait plus juste de dire « sa destruction partielle », comme nous le verrons au 35e et au 38e et dernier abbé [2].

1600, 15 mai. — Contrat, passé devant Guillaume le Charpentier, tabellion royal à Evreux, par lequel frère Cyr Gaubourg, prêtre, religieux de l'abbaye de Grandchamp, comme fondé de procuration des abbé et autres religieux, donne à titre de loyer, pour 12 ans, à raison de 2 écus par an, terme de Noël, à Pierre Lemercier, bourgeois en la paroisse de Saint-Aquilin d'Evreux, les 2 parts de la petite dîme du Buisson-

[1] C'était à l'origine un castel ou fortin élevé contre les incursions des normands, non loin de la rivière d'Eure.

[2] « Restitutas post aliquot annos regulares cedes, iterum secula decimo ineunte, » inter bellorum tumultus devastatas, utrumque reparavit Adrianus de Gueschard, » abbas regularis, (1601-1606). Verum paulò post commendatariorum (abbatum) » incuria sempiternam loco ruinam intulit. » (*Gallia Christiana*).

Garembourg, terroir de Guichainville, laquelle se perçoit sur 36 acres de terre [1].

1601, 8 octobre. — Dans un contrat en parchemin, passé devant Jacques Chevillard, tabellion à Gambais, frère Adrien de Gueschard, abbé de Grandchamp, reconnaît avoir baillé, à titre de cens annuel, portant lods, etc., à Pierre Baril de la Ribauderie, plusieurs arpents de terre, pour 15 deniers de cens par arpent.

1603, 19 juin. — Par procuration de frère Adrien de Gueschard, abbé de Grandchamp, frère Cyr Gaubourg, prieur claustral, baille à titre de cens, portant lods, etc., à Thibault-Menu et Jacques Laumailler, laboureurs demeurant à Beauterne, paroisse de Boutigny, 20 arpents trois quarts de terres labourables, bruyères et friches, assis à la butte de Champeaux, pour 12 deniers de cens par arpent, à Saint-Remy.

1606-1612. — Cyr Gaubourg, 30e abbé, issu d'une famille de Houdan, selon M. A. de Dion.

1606, 17 septembre. — Bail à cens, du révérend frère Cyr Gaubourg, abbé de Grandchamp, à Pierre Baril, d'un arpent 59 perches de terre à la Ribauderie, pour 15 deniers de cens annuel par arpent.

1607, 26 février. — Acte de foy et hommage, passé devant Simon Bernier, tabellion à Gambais, de la terre et seigneurie de Gambaiseuil, rendu en cérémonies accoutumées, à l'abbaye de Grandchamp, en présence de frère Jean Lyas, religieux, par Jean Petit, Marie Oudard, sa femme, etc.

1607, 23 mai. — Frère Cyr Gaubourg, par contrat passé devant Toussaint Fabre, substitut de Jean de Pîtres, tabellion royal à Montfort, transige avec les héritiers Oudart au sujet de la seigneurie de Gambaiseuil.

1608, 2 mai. — Sentence rendue en la Prévôté de Grand-

[1] L'acre vaudrait environ 50 ares.

champ portant bail à titre de cens, au sieur Jean Legendre, avocat au Parlement, de 80 arpents 3/4 de terres novales en bruyères à Gambaiseuil, nommé le champ au diable, pour le prix de 8 livres par chaque arpent, payables comptant, et 15 deniers de cens annuel, portant lods, ventes, etc., à la charge de faire des fossés autour desdites terres.

1608, 20 octobre. — Acte passé devant Nicolas Olivier, tabellion à Gambais, par lequel l'abbé et les religieux de Grandchamp, à la requête de dame Elisabeth de Garrault, veuve de Pierre de Gravelle, seigneur de Beauterne, donnent à Jean de Gravelle, son fils mineur, acte de souffrance du fief Figueil, en attendant qu'il ait l'âge requis pour en rendre foy et hommage et donner aveu et dénombrement à ladite abbaye.

1610, 14 septembre. — Acte passé devant Jacques Chevillard, tabellion à Gambais, de foy et hommage du fief du Bois-Dieu paroisse d'Hermeray, rendu à l'église de Grandchamp, par Guillaume Ragouleau, comme fondé de bonne procuration pour Louis Artus, écuyer, seigneur de Feuquerolles, seigneur dudit fief.

1611, 15 avril. — Sentence rendue par René Olivier, prévôt de Grandchamp, portant adjudication, après plusieurs publications, bail à cens et vente d'une place et grange tombée en décadence, étant la grange presbytérale de Gambaiseuil, à messire Constant Bunel, curé dudit lieu, comme plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix de 18 livres de rente et 12 deniers de cens, par an, portant lods, saisines, etc.

1612-1620. — Guillaume V de Sissey (ou Cissey), 31e abbé. (1615, Ozias Lefèvre, économe de Grandchamp).

1612, 20 juillet. — Acte de foy et hommage des fief et terre de Haut-Champeaux, passé devant Nicolas Olivier, tabellion à Gambais, par Philippe Toullery, écuyer, seigneur de Champeaux, rendu à l'abbaye de Grandchamp, à la principale porte d'icelle, avec toutes les cérémonies ordinaires d'un vassal,

reçu par le sieur de Cissey, abbé, assisté de quatre de ses religieux, à la charge de bailler aveu, etc. [1].

1612, 28 août. — Acte double, passé devant Nicolas Olivier, tabellion royal à Gambais, d'aveu et dénombrement du fief du Bas-Breuil, rendu par Antoine, fils de Pierre de Malaunay, 1° un corps d'hôtel, etc.

1613, 2 août. — Par acte passé devant Chevillard, tabellion à Gambais, frère Guillaume de Sissey, abbé de Grandchamp, reconnaît avoir reçu du sieur Moreau la somme de 423 livres pour le surplus de la vente des Châtelliers, portant constitution de rente racquittable au profit de l'abbaye de Grandchamp, avec ratification des religieux de l'abbaye, lesquels ont consenti et signé en présence du prieur du collège de Prémontré à Paris et du prieur de Joyenval. (Inventaire).

1615, 21 juin. — Contrat passé devant Nicolas Olivier, tabellion royal à Gambais, par lequel Ozias Lefèvre, économe de l'abbaye de Grandchamp, donne à titre de rente et cens à Jean Bourdon, un petit jardin, clos de fossés, assis au Breuil près la chapelle Saint-Thibauld [2], dépendant de l'abbaye, d'un bout la rue Saint-Thibauld.

1619, 21 décembre. — Acte de foy et hommage avec aveu et dénombrement, du Haut-Breuil, dit la mairie ,et d'une partie du fief du Bas-Breuil, rendu à l'abbaye de Grandchamp, devant Nicolas Olivier, tabellion royal à Gambais, par Adrien, fils de Christophe de Maillard, écuyer, seigneur du Breuil.

[1] Le fief de l'ancien Bas-Champeaux était autrefois situé entre la Mare aux Biches et le Breuil, les seigneurs de Montfort le possédaient à cause de la Châtellenie de Gambais. Dans icelle maison il y avait un puits qui servait au public pour les habitants de ce village du Bas-Champeaux, où il ne se voit à présent aucun vestige, et où on a peine à trouver le lieu où étaient les maisons. Les dernières, au nombre de 17, furent brûlées en 1609, et depuis les matériaux en ont été emportés ailleurs. (Déclaration de revenu temporel de l'abbaye de Grandchamp, en 1684).

[2] Située au Breuil, paroisse d'Adainville ; prieuré de peu de valeur, titulaire inconnu, à la nomination et collation de l'abbé de Grandchamp, démolie en 1793.

1620-1657. — François Ier de Cocherel [1], 32e abbé.

L'abbé François de Cocherel est mentionné pour la première fois comme abbé de Grandchamp, en marge de la déclaration du revenu temporel de l'abbaye (12 mars 1547), pour avoir inauguré sa mauvaise administration en faisant abattre, dès 1620, la haute futaie de l'abbaye au préjudice de ses religieux [2].

1622-1623. — Certifié et passé un acte... devant frère Jean Lyas, religieux de Grandchamp, prieur de Mr Saint-Germain-le-Gaillard, membre dépendant de ladite abbaye.

1624, 27 juillet. — Une sentence du Châtelet de Paris adjuge à Me Thierry Dupont, comme procureur de Clair Chauveau, pour 262 livres annuelles ; 9 quartiers de vigne terroir de Gallardon, saisis sur Marin Dupray à la requête de messire François de Cocherél, abbé commendataire de Grandchamp, par Ozias Lefèvre, économe de l'abbaye, demeurant à Bourdonné, commissaire établi à la régie desdites vignes.

1626, 22 décembre. — Mémoire en forme de procès-verbal de visite de la ferme d'Ogis, paroisse de Serville, faite par messire François de Cocherel, abbé commendataire de Grandchamp.

1608-1630-1640. — Déclarations fournies, aveux rendus au prieur de Saint-Germain-le-Gaillard par les détenteurs des biens en la censive dudit prieuré. *Nota.* Les 6 dernières années sont passées au nom de Mr Dumazis, écuyer, seigneur de Nuisement, comme ayant charge du sieur prieur de Saint-Germain-le-Gaillard.

1626, 22 février. — Acte passé devant Nicolas Olivier, tabel-

[1] Les armoiries de la famille de Cocherel étaient « de gueules à 3 fasces d'or et 3 chevrons brochant du même ». (Armoirial général) ou « coupé or à trois fasces de gueules et argent, à 3 chevrons de pourpre. » (Riétstap).

[2] Il y avait, paraît-il, de superbes châtaigniers parmi ces arbres centenaires, dont plusieurs furent employés, dit-on, pour la charpente de l'hospice de Nogent-le-Roi.

lion royal à Gambais, de foy et hommage, avec les cérémonies ordinaires du fief du Bas-Breuil à l'abbaye de Grandchamp par Emmanuel de Hélin, écuyer, seigneur de Villeneuve et du Bas-Breuil, comme l'ayant acquis de Jacques de Millery, sieur de la Jaunière, avec offre d'en donner aveu et dénombrement.

1630, 15 mai. — Quittance. « Nous François de Cocherel [1],
» abbé commendataire de Grandchamp, avons reçu de noble
» homme Guillaume Dinichet; sieur de Boulehart, commis à
» la recepte ordinaire du domaine de Montfort-l'Amaury, la
» somme de 94 livres tournois, au lieu de blé, pour un quar-
» tier eschu le 1er jour d'avril dernier, sur la somme de 376
» livres tournois que nous avons droit de prendre chaque
» année sur le domaine du comté de Montfort, etc.; signé
» F. de Cocherel [2]. »

1632. — La maison de Gambaiseuil est dite de nouveau en décadence.

1635, 7 août. — Transaction entre frère Rabier, prieur de Saint-Germain-le-Gaillard, et messire Maignan, curé de Gilles, devant Alexandre Legrand, notaire royal et chartrier soussigné, à la résidence de... par laquelle, pour éviter toute contestation, le sieur Maignan consent à rendre au prieur Rabier les titres ou papiers de son prieuré, la clef de la chapelle, à la charge par ce dernier de lui rembourser les labours et semences de l'année courante.

1632, 2 juin. — Bail à rente par contrat passé devant Sébastien Belle, tabellion royal à Gambais, consenti à François Rouet et Jean Foreau, d'une maison en ruine et décadence, de terres et prés à Gambaiseuil, pour 3 livres racquittables de 48 livres, en termes égaux.

[1] 1630, 18 avril, messire François de Cocherel est parrain à Montfort, d'un enfant de Charles Barthomier, sieur de Feucherolles. (A. de Dion).

[2] Original sur parchemin souple, coupé au bas, à la place où était le sceau. (Archives de Versailles).

1640, 7 février. — Extrait des registres et contrats... passés et arrêtés devant Charles Egasse, tabellion royal en la châtellenie de Gambais, résidant à Condé-sur-Vesgre, dont la teneur suit: « du 7 février 1640, après midi, arrêté au logis » du Juré soussigné, ...fut présent religieuse personne frère » Jean Rabier, prêtre, religieux profès de l'église N.-D. de » Grandchamp, prieur de Saint-Germain-le-Gaillard, paroisse » de Guainville, lequel a reconnu et confessé avoir baillé à » Marin Marjot, laboureur à Planguet (Plagnes), à titre de » ferme loyer et prix d'argent, pour 6 années, le revenu du » dit prieuré, moyennant 16 livres tournois par an, à la charge » en outre de faire dresser un terrier du fief de Saint-Germain- » le-Gaillard. »

1643, 22 mai (1er Concordat). — L'abbé François de Cocherel passe un concordat avec frère Jean Souillard, prieur, et les religieux de l'abbaye de Grandchamp, devant Charles Egasse, tabellion royal à Gambais, en ces termes : « il » promet de donner aux religieux 750 livres pour les orne- » ments de leur église, ses réparations et celles des bâti- » ments; il leur accorde la jouissance de la ferme de » Grandchamp, de la maison et lieu abbatial, avec jardin » derrière la grange, jusqu'au rũ et à l'allée verte, le colom- » bier, le clos et le circuit de l'abbaye; il leur cède aussi le » pré Saint-Thibault, 4 livres de rente à prendre sur la ferme » d'Ogis : à condition que les religieux l'acquittent de toutes » décimes et autres charges, etc., sous-peine, pour la » partie contractante en défaut, de cent (100) livres d'a- » mende. »

1643, 13 juin. — Visa de la cure de Grandchamp, par messire Roch Guignard, religieux de l'abbaye, sur provisions en cour de Rome, pour résignation à lui faite par frère Jehan Souillard.

1644, 9 janvier. — Par contrat passé devant Jehan Chemin, notaire à Montfort-l'Amaury, retrait est fait des deux tiers de la Seigneurie de Gambaiseuil, acquis pour l'abbaye de Grandchamp, contre Elie, seigneur de Boisroger, et Marie de Sabrevois, sa femme, pour la somme de 900 livres, et

100 livres d'épingles pour la dame de Boisroger, empruntées par le dit monastère au sieur et dame des Carnaux.

1646. — Par contrat passé devant Sébastien Belle, tabellion royal à Gambais, messire François de Cocherel, abbé commendataire de Grandchamp, donne, à titre de rente annuelle et perpétuelle, pour le prix de 18 livres, payables chaque année au jour de Saint Martin d'hiver, à Jehan Richer, vigneron à Coulombs, un arpent de terre, partie en vignes et l'autre en terre labourable.

1650, 11 août. — Procuration est donnée par frère Jehan Rabier, religieux de l'abbaye de Grandchamp, prieur de Saint-Germain-le-Gaillard, à messire Dumazis, écuyer, seigneur de Nuisement, à l'effet de poursuivre le payement des censives du dit prieuré, droits seigneuriaux, etc.

Du 4 août au 4 novembre 1650. Poursuites contre différents censitaires du dit prieuré. Plusieurs sentences du bailli du fief de Saint-Germain-le-Gaillard condamnent les détenteurs à passer déclaration, etc.

1650, 30 novembre. — Aliénation de ce fief. « Contrat en » parchemin devant Michel Letourneau, tabellion royal, » notaire et garde notes à Bouthigny, sous le principal de » Montfort-l'Amaury. Furent présents en leur personne, » frère Roch Guignard, prieur-curé de l'abbaye et couvent » de N.-D. de Grandchamp, et frère Jehan Rabier, religieux » de ladite abbaye, prieur de Saint-Germain-le-Gaillard, » lesquels confessent avoir présentement reçu du sieur » Achille Demazis, écuyer, seigneur de Nuisement, demeurant » en la paroisse de Gilles, à ce présent, la somme de 500 » livres tournois, pour achat du fief de Saint-Germain-le-» Gaillard et ses dépendances, etc. [1] »

1650. — Quittance donnée devant Michel Letourneau, notaire royal à Bouthigny, principauté de Montfort-l'Amaury, par frère Roch Guignard, prieur curé de Grandchamp et

[1] Le prieuré de Saint-Germain-le-Gaillard était à la collation de l'abbé de Grandchamp, et rapportait 75 livres. (Pouillé de 1738).

frère Rabier, prêtre, religieux profès de ladite abbaye, prieur de Saint-Germain-le-Gaillard, à messire Desmazis[1], sieur de Nuisement, de ladite somme de 500 livres. *Nota*. Il paraît que cet acte n'a pas été valable, peut-être parce que l'abbé commendataire du temps et même l'abbé général de Prémontré n'y étaient point intervenus. (Inventaire).

1651, 1er décembre. — Frère Roch Guignard, prieur, curé de l'abbaye Notre-Dame de Grandchamp, établi au régime temporel et spirituel de ladite abbaye par le Général des Prémontrés, promet de payer à Jean Declèves, avocat du roi au criminel, 617 livres 12 sols, pour reste de diverses sommes de deniers, blés et autres choses. (Tabellionné de Montfort).

1655, 1er mai. — Devant Jean Polly, tabellion royal à Gambais, Ch. Evette, officier de la Reyne, avoue tenir en plein fief et hommage, cheval de service et autres droits seigneuriaux quand le cas y échet, de l'abbaye de Grandchamp, le fief, terre et seigneurie du Haut-Champeaux, une maison, granges, étables, etc., 15 arpents de terre labourable à la butte, 17 arpents en bois et bruyères.

1655, 29 octobre. — L'abbé de Cocherel vend pour 16.000 livres la terre et seigneurie de Gambaiseuil à Nicolas de la Reynie, intendant du duc d'Epernon. Le 29 mai 1656, celui-ci cède le tout à messire Etienne d'Aligre, chancelier de France.

1657, 3 septembre. — Frère Jehan Rabier, religieux profès de l'abbaye, ancien prieur de Saint-Germain-le-Gaillard, est inhumé au chœur de l'église de céans (Grandchamp) par le frère Roch Guignard, prieur-curé. L'abbé François de Cocherel mourut vers 1657, âgé de 61 ans environ.

[1] On trouve pour Armoiries de cette famille : de « gueules à la fasce chargée de 3 merlettes de sable » (P. Anselme). — Jean des Mazis au comté de Montfort « porte de gueules à la fasce d'or, chargée de 3 merlettes de sable ». (Armorial du temps de Charles VII, 1422-1461). — Sanguin des Mazis, seigneur du Tronchet, « porte d'azur à la bande d'argent, 3 glands d'or en chef et 2 pattes de griffon d'or en pointe ». (P. Anselme).



1658-1678. Charles II de Cocherel, 33e abbé.

(2e Concordat). Le 1er acte important à signaler sous son administration, est le concordat passé entre lui et les religieux de son abbaye, portant cession de plusieurs objets pour leur lot, en ces termes :

1660, 3 novembre. — Contrat passé devant Denis Lepage, notaire royal en la ville, bailliage et châtellennie de Houdan, entre messire Ch. de Cocherel, chevalier, seigneur de Bourdonné, Dampierre-sur-Avre, etc., lieutenant des armées du roy, gouverneur des villes et grand bailly du Comté et bailliage de Montfort-l'Amaury, etc., tant en sa qualité d'héritier de feu messire François de Cocherel, son frère, en son vivant abbé commendataire de Grandchamp, que comme se portant fort de messire Charles de Cocherel, son fils, pourvu de ladite abbaye, étant de présent en son château de Dollainville [1], d'une part, et frère Simon Aveline, prieur, frère Letourneau, sous-prieur, frère Roch Guignard, religieux profès de Grandchamp, et messire J.-B. Pénillon, abbé régulier d'Abbecourt, délégué pour l'effet des présentes par messire Augustin Letellier, abbé de Prémontré et général de tout l'ordre, d'autre part, par lequel les parties sont convenues de ce qui suit : « le sieur de Bourdonné, au nom de » son fils, abandonne aux prieur et religieux de Grand- » champ, la ferme y attenant, à charge de toutes répara- » tions, les bois qui l'entourent et ceux du Coudray, etc.

» Le sieur abbé s'est réservé la maison abbatiale avec » son jardin : Le tout à forfait. Il s'engage aussi à faire ho- » mologuer à ses frais ce concordat et se désiste du traité » qu'il a fait avec les Prémontrés de la Réforme relative- » ment à l'incorporation de l'abbaye de Grandchamp à la » nouvelle observance, etc. Le tout solidairement avec les- » dits religieux. »

Mais rien n'est stable ici-bas ni même bien observé, surtout les concordats. Nous en avons la preuve dans un mémoire adressé par les religieux de Grandchamp au Révérend Père de la Chaise, confesseur du roi, pour implorer son aide, lui faire connaître les menaces, les violences des abbés

[1] Commune de Dannemarie, près Houdan.

de Cocherel, se prévalant d'une lettre de cachet de sa Majesté contre l'arrêt rendu en faveur des religieux, lesquels demandent une enquête et supplient humblement le roi de vouloir bien faire déterminer un nombre de religieux suffisant pour s'acquitter du service divin dans cette abbaye, mise de règle en commende, depuis 74 ans, en faveur de MM. de Bourdonné, etc.

1662. — La ferme d'Ogis, dépendant de Grandchamp, est incendiée par la faute du fermier, comme l'attestent plusieurs sentences portées contre lui. (Inventaire).

1663, 13 octobre. — Procès-verbal de visite faite à l'abbaye de Grandchamp par frère J.-B. de Pénillon, abbé d'Abbecourt, commissaire député à cet effet par messire Augustin le Tellier, abbé et chef général de l'ordre de Prémontré, (1er octobre 1663); le prieur Roch Guignard étant curé titulaire de Grandchamp et seul religieux profès de ladite abbaye.

1666, 12 janvier. — Sentence des trésoriers de France qui ordonnent le payement aux religieux de Grandchamp de la moitié de la somme de 384 livres de rente due à l'abbaye, au lieu de blé, sur le domaine de Montfort, suivant le concordat fait entre eux et messire Charles de Cocherel, leur abbé.

1670, 3 juillet. — Messire Charles de Cocherel, abbé commendataire de Grandchamp, fait en cette dernière qualité, hommage à Gédéon Pierre de Johannes, sieur du Mesnil-Aubeton, pour 22 arpents de terre sis à Saint-Project, et paye un rachat de 120 livres. (Tabellionné de Houdan). (A. de Dion).

1671, 17 décembre. — Acte de foy et hommage, aveu et dénombrement, passé devant Dagron, tabellion à Gambais, rendu à l'abbaye de Grandchamp, en présence de frère Simon Aveline et de frère Roch Guignard, prêtre, religieux, curé de Grandchamp, en l'absence de messire Charles de Cocherel, abbé commendataire, par Gédéon de Hélin, écuyer,

sieur du Bas-Breuil[1], qu'il avoue tenir nûment et en plein fief de ladite abbaye.

1672, 8 et 10 décembre. — Visa de la Cure de Saint-Léger-en-Yveline et provisions de plein droit par Monseigneur l'évêque de Chartres, pour messire Louis Dauvergne ; il est reconnu qu'elle est à la nomination de l'abbé de Grandchamp ; acte d'intronisation de messire l'archidiacre du Pinserais.

1674, 16 août. — Brevet latin du ministre Michel Colbert pour l'union des menses conventuelles des abbayes de Grandchamp, Vermand, du Jards et du Mont-Saint-Martin, au collège de Prémontré à Paris, attribuant leurs revenus à l'entretien et à la formation des étudiants ainsi qu'à la réception des religieux du même ordre venant à Paris pour affaires[2].

1674, octobre. — Lettres patentes du roi Louis XIV, confirmatives des brevets d'union desdites menses (29 mars et 16 août 1674), signées « Louvois, Colbert », et au bas « Vu Daligre[3]. »

1676, 26 mars. — François-Charles de Cocherel, abbé commendataire de Grandchamp, frère Roch Guignard, prieur-curé de l'abbaye, frère Alexandre Denormandie et frère Charles Laisné, religieux, ajoutent à la vente de la seigneurie et terre de Gambaiseuil, une rente de 6 livres pour les droits de justice appartenant à l'abbaye. (A. de Dion).

1677, 12 janvier. — Acte passé devant Jean Belle, tabellion royal à Gambais, portant procuration au frère Gazon, prieur de Grandchamp, pour les autres religieux de l'abbaye afin d'agir contre leur abbé messire Charles de

[1] Paroisse de Condé-sur-Vesgre.

[2] Ad alumnos sustentandos et instituendos atque ad excipiendos nostri ordinis religiosos et undequàque negotiorum causâ Parisios adventantes. (Colbert)... « Ad alimoniam studentium » (*Gallia christiana*).

[3] « Pour entretenir des religieux mendiants de l'ordre de Prémontré à Paris, y avoir des lieux réguliers, et y former une communauté qui, dans la suite, servira de séminaire à tout l'ordre. »

Cocherel, aux fins d'un nouveau partage des revenus, etc., attendu que les précédents leur étaient trop onéreux.

1677, 31 mai. — Pierre Cochart, procureur au bailliage de Montfort, fait hommage à messire Roch Guignard, prieur de Grandchamp, à l'entrée de l'abbaye, pour la terre de Gambaiseuil, acquise d'Étienne d'Aligre, le 28 août 1676, par François Bitault [1], chevalier, seigneur de Riou, Bléor [2], et Gambaiseuil (Tabellionné de Montfort, A. de Dion).

1678, 28 octobre. — Devant le notaire de Montfort, démission pure et simple de l'abbé Charles de Cocherel.

1680-1719. — François II Gaspard Antoine, 34e abbé.

(Frère Roch Guignard, prieur-curé de Grandchamp, Jean-Baptiste Bréget (ou Bréguet), qualifié prieur de Grandchamp le 26e jour de juin 1679, en l'absence de frère Jean Brizot, etc. Il devient, après lui, prieur de S. Project en 1680, où il est inhumé le 26 avril 1693; messire Romain de la Roche, prieur-curé de la paroisse S. Blaise de Grandchamp, 22 septembre 1697-1699). (Registres de Granchamp).

L'abbé François-Gaspard Antoine, est cité comme abbé commendataire de N.-D. de Granchamp, le 22 février 1680. Il dut sans doute sa nomination au crédit à la Cour de son père, Jean Antoine, écuyer et porte-arquebuse du roi. Il est qualifié de docteur en théologie en 1693, ou même avant cette époque. Chanoine et archidiacre du Pinserais en l'église cathédrale de N.-D. de Chartres, il prêta serment en cette qualité le 16 décembre 1693, et fut remplacé dans cette fonction, le 23 avril 1703, par Gaspard de Fogasse de la Bastie, docteur en théologie. (*Archives historiques du diocèse de Chartres*).

1680. — L'abbaye de Grandchamp, jadis restaurée par Adrien de Gueschard, abbé régulier, est de nouveau incendiée, par accident fortuit, feu du ciel ou imprudence. (*Gallia christiana*).

[1] Ne serait-ce pas « Berthault ? »

[2] Ou Pléor.

1680. -- Procédures contre Jean Pouchet, prêtre, curé de la Hauteville, et Jean Méneray, pour avoir enlevé des gerbes du champart de cette paroisse. (Pas de sanction).

1680, 22 février. — Curieuse lettre du P. Gazon au tout puissant ministre Colbert, sous forme de plaintes contre l'abbé Antoine. (Voir manuscrit).

1680, 9 et 12 décembre. — Procès-verbal de visite de l'abbaye de Grandchamp, par le R. P. Hugues Gallien, prieur de Vermand diocèse de Noyon, commissaire député par Monseigneur Michel Colbert, abbé de Prémontré, chef général de l'ordre, en présence des deux seuls religieux [1], le P. Alexandre Denormandie, procureur, et le P. Guignard, prieur-curé de Grandchamp.

État de ce qui se trouve dans le couvent : dans l'église, petit calice, ciboire, soleil ou ostensoir d'argent ; demi-corps ou buste de bois doré où est renfermé le chef [2] de Saint-Saturnin, évêque de Toulouse et martyr, tabernacle doré ; 10 grands chandeliers de bois rouge et la croix; 2 bras (d'applique) dorés; encensoir, lampe, bénitier de cuivre, ornements sacerdotaux et linges d'autel usés ou ordinaires, 2 cloches et une horloge. — Aux écuries, 3 chevaux dont 2 boîteux, et 1 poulain ; — aux étables, 3 vaches, etc. Les dettes passives sont plus considérables que les actives ; parmi celles-ci on compte 50 écus pour la pension du frère Norbert Thubœuf. Le revenu annuel de l'abbé est estimé en total à 1.712 livres, celui des religieux à 1.111 livres.

1681. — Procès-verbal de visite faite à l'abbaye de Grandchamp par frère Pierre-Norbert Humblot, prieur de Joyenval [3], en vertu de la commission donnée par messire Michel Colbert, le P. Roch Guignard, étant curé titulaire de Grandchamp, et le P. Alexandre Denormandie, profès d'Abbecourt, procureur.

Deux actes importants marquèrent l'administration de l'abbé Antoine.

[1] Il y en avait 8 en 1547.

[2] Peut-être portion antérieure du crâne.

[3] Paroisse de Retz réunie à Chambourcy, près Poissy.

Le premier est relatif à un 3e concordat entre l'abbé de Grandchamp, d'une part, et l'abbé général de Prémontré et les religieux du collège de l'ordre à Paris, d'autre part, pour l'union de la mense conventuelle de Grandchamp à ce collège.

1681, 4 décembre (3e concordat). — Après deux brevets royaux dont le dernier en latin (1662-1674), non exécutés, commissions, procès-verbaux, visites, requêtes des religieux, inventaires, lettres-patentes du roi Louis XIV, bulles du pape Innocent XI (20 octobre 1677), le 4 décembre 1861, devant Nora et Chassin (Nerva et Clersin?), conseillers du roi, notaires de sa Majesté, en son châtel de Paris, soussignés, furent présents Illustrissime et Révérendissime seigneur Michel Colbert, conseiller du roi et son aumônier, abbé de S. Jean, chef général de Prémontré, d'une part, le R. P. Henri Ducauroy, procureur général dudit ordre, le R. P. Pottier, prieur dudit collège, Antoine Norbert de la Boullaye, bachelier de Sorbonne, et messire François-Gaspard Antoine, abbé commendataire de Grandchamp, assisté et autorisé de son père messire Jean Antoine, écuyer, d'autre part; en présence d'Illustrissime et Révérendissime père en Dieu, messire François de la Chaise, conseiller du roi et son confesseur ordinaire. Après avoir examiné les titres et enseignements de l'abbaye de Grandchamp, le sieur abbé et le sieur général de Prémontré ont reconnu que « tous les revenus n'allaient qu'à » la somme de 2.700 livres par an [1], dont 900 livres revenant » aux religieux étaient insuffisants pour vivre et entre- » tenir la régularité. Ils sont donc convenus de ce qui suit: » tous les revenus de l'abbaye de Grandchamp appartien- » dront à l'abbé, à la charge de payer les décimes ordinaires » et extraordinaires; la pension de l'oblat [2], celle de 150 livres » due au religieux qui sera pourvu de la cure ou vicairerie » perpétuelle desservie dans l'église de l'abbaye, d'entre-

[1] Selon un inventaire de 1709, le prieuré-cure de Grandchamp, Curet et les Bouleaux, avait une dîme estimée 300 livres; plus 150 livres données par l'abbé et 150 livres fondées et placées sur les postes par messire Langlois, ancien prieur-curé. — D'après le Pouillé de 1738, le revenu de l'abbaye de Grandchamp était de 2.000 livres seulement.

[2] Soldat invalide dans une abbaye ou prieuré de nomination royale.

» tenir les fermes de toutes réparations viagères [1]. L'abbé » de Grandchamp consent, pour lui et ses successeurs [2], à » ce que la mense conventuelle de l'abbaye soit transférée » au collège de Prémontré, à Paris, pour y demeurer unie à » perpétuité, et, au lieu du revenu de cette mense il a pro- » mis de payer par an audit collège, la somme de 850 livres. » Le sieur abbé général et les religieux de collège seront » tenus de décharger l'abbé de Grandchamp du service divin » qui était dû dans l'église de l'abbaye et de faire célébrer » chaque jour les messes dans leur chapelle... Le religieux » pourvu de la cure de Grandchamp y fera seul les fonctions » curiales et l'abbé commendataire sera tenu de lui fournir » pour son logement une salle servant jusqu'ici de réfectoire » aux religieux, de lui céder une petite grange, un demi- » arpent de terre pour son jardin, le tout dépendant de » l'abbaye; de laisser encore à son usage la nef de son église. » Par contre, le curé sera tenu de célébrer tous les mois une » messe de Requiem pour les fondateurs et bienfaiteurs de » l'abbaye et de fournir le luminaire nécessaire pour le ser- » vice divin. La croix et le calice de l'abbaye ayant été » transportés au collège de Prémontré, l'abbé général et ses » religieux ont promis de fournir en échange dans les » 6 mois, à l'église de Grandchamp, un calice de vermeil du » poids de 2 marcs, 7 onces, 5 gros. Il sera fait un inventaire » double des titres et papiers de l'abbaye pour être mis dans » un coffre fermant à deux clefs et deux serrures, lequel » sera apporté au collège. *La relique du chef de saint Satur-* » *nin restera à perpétuité dans l'église de l'abbaye* [3]. Il sera » fait un arpentage figuré des biens, terres, de l'abbaye à » frais communs des parties, pour être mis dans ledit coffre. »

Nota. — Il faut remarquer que l'autorité de l'évêque de

[1] Le sieur abbé, par suite du présent concordat, reçoit le tout en l'état où il se trouve maintenant, suivant le procès-verbal du sieur de Pénillon, abbé d'Abbecourt, du 28 mai 1674; celui du bailly de Houdan fait à la requête du sieur abbé, le 7 décembre 1679; et celui du R. P. Humblot, prieur de Joyenval, du 12 juin 1681.

[2] Du vivant de l'abbé et de ses proches consécutivement pourvus de l'abbaye de Grandchamp. (Inventaire).

[3] Elle y est encore, plus ou moins intacte. (Voir l'appendice « État actuel de Grandchamp »).

Chartres n'a point été nécessaire pour le concordat, à cause de l'exemption de la juridiction épiscopale.

1682, 22 février. — Au début de la carrière abbatiale de messire Antoine, il lui fut accordé, par lettres-patentes du roi Louis XIV, données à Saint-Germain-en-Laye, signées « Louis » et plus bas « Le Tellier » un privilège personnel de sauvegarde exemptant l'abbaye de Grandchamp de tous logements et réquisitions militaires. (Voir le manuscrit).

1682, 18 mai. — Un arrêt du roi Louis XIV, rendu en son Conseil d'État à Versailles, pour homologuer et confirmer le concordat, du 4 décembre 1681, ordonne qu'il soit exécuté selon sa forme et teneur, et qu'à cet effet toutes les lettres nécessaires soient expédiées. Signé « Colbert ».

1683. — Acte de foy et hommage rendu à l'abbaye de Grandchamp par dame Géneviève Haissen, veuve Denis Macé, pour le fief de Gambaiseuil, à cause de menus cens à prendre sur 80 arpents de terres labourables.

1683, 4 juin. — Arrêt du Parlement qui commet le Prévôt de Saint-Germain-en-Laye pour procéder à un inventaire double des titres de l'abbaye de Grandchamp.

1684, 12 février. — Assignation est donnée aux parties, et le 15 février il est procédé devant ledit Prévôt, juge royal, à la collation des titres de l'Inventaire sur le Cartulaire, rédigé lui-même sur les originaux, en présence de messire Antoine, abbé de Grandchamp, et du R. P. Humblot, prieur du collège de Prémontré. (Inventaire).

1683, 28 septembre. — Une requête est présentée au sieur Prévôt au sujet de cet inventaire.

IIe acte important de l'administration de l'abbé Antoine, confection du Cartulaire. (Voir le résumé page 5, aux observations préliminaires).

1685, 27 février. — Saisie féodale dûment signifiée au sieur Charles Deprez du fief du Haut-Champeaux, par Jean

Blin, huissier royal, à la requête de l'abbé de Grandchamp, faute de foy et hommage, devoirs et droits dus et non payés par le sieur de ce lieu, comme tuteur de Louis, fils mineur de Louis Evette et de Françoise Legras, ses père et mère.

1688, 16 janvier. — Christophe Moreau, agent d'affaires de messire l'abbé Antoine, vend, pour 65 livres, tous les lapins des bois de l'abbaye de Grandchamp. (A. de Dion).

1688, 12 mars. — Les trésoriers généraux des finances de France, à la requête de messire François-Gaspard Antoine, abbé commendataire de Grandchamp, demandant le payement des arrérages des 4 muids de blé sur le moulin Sénéchal de Houdan, rendent une sentence conforme : 2 muids pour l'abbé, 2 pour les religieux.

1688, 6 juillet. — Nicolas Richart, receveur général de l'abbaye de Grandchamp, vend pour 600 livres, la coupe de 26 arpents 2 tiers de bois au bosquet de Gambaiseuil, lieu dit la sente aux Moines.

1689, 24 janvier. — Vu le brevet de nomination par le roy de messire François-Gaspard Antoine pour l'abbaye de Grandchamp, les bulles du Pape à ce sujet, et l'acte de sa prise de possession; vu sa requête, les trésoriers des finances de Rouen ordonnent le payement des revenus de ladite abbaye sur les domaines de la généralité de Rouen [1].

1692, 11 janvier. — Intervient le consentement des religieux du collège de Prémontré à Paris, rue Hautefeuille, lesquels autorisent messire Antoine, abbé commendataire de Grandchamp, à rembourser aux héritiers du sieur de Flaixelles la rente de 100 livres, au principal de 2.000 livres, constituée par les religieux de Grandchamp; signé au bas : « frère Pierre Ferry » [2].

[1] Où l'abbaye de Grandchamp avait des revenus.

[2] Religieux, Procureur général de Prémontré en 1694-1695 ; abbé de la Val-Dieu en 1704.

1695, 9 mars. — Accord fait double, sous seings privés, entre messire Michel Colbert, général de Prémontré, et frère Pierre Ferry, religieux, procureur général dudit ordre, d'une part, et messire Antoine, abbé commendataire de Grandchamp, d'autre part, au sujet des arrérages de la pension annuelle de 850 livres, due au collège de Prémontré pour la mense conventuelle de ladite abbaye du 15 janvier 1686 au 9 mars 1695. (Archives nationales).

1697, 30 avril. — Inhumation dans l'église de Grandchamp, par messire François-Gaspard Antoine, abbé commendataire, etc., du corps de frère Roch Guignard, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, prieur-curé de Grandchamp, l'espace de 54 ans?, âgé de 97 ans et 6 mois; décédé après avoir reçu les sacrements prescrits par l'église; le présent acte a été dressé en présence de MM. Vriquet, prêtre, curé de l'hôpital royal de Saint-Julien-les-Chartres, Jean Meslin, curé de Thionville, et Cléophas Caillou [1], curé de Dannemarie, lesquels ont signé.

1704, 16 juillet. — Messire Antoine, abbé de Grandchamp, bénit le mariage de Pierre-Henry Chapelin et Louise Maillard, en présence de François Le Breton, chevalier, seigneur de Châteauroux et de Guillaume Moussard d'Argentan.

1705, 2 décembre. — Devant maître Marcel, notaire à Houdan, vente du fief de Champeaux par Louis Evette au sieur Marc Antoine frère de l'abbé François-Gaspard Antoine.

Nota. — Vers 1709, la chapelle de Saint-Jean de Hoël-le-Bois, paroisse de Bourdonné, prieuré simple, avec 42 arpents de terre sablon, est donnée par maître Dutartre, notaire, à bail emphytéotique moyennant 200 livres par an; vendue l'an II au sieur Galles de Condé, 4,500 livres; démolie quelque temps après.

1710. — L'abbé Antoine donne procuration, pour gérer les biens de l'abbaye de Grandchamp, à Charles Lanquest, huissier à cheval du Châtelet de Paris, demeurant à Montfort. (Minutes de maître Brault).

[1] Est-ce le même qui fut plus tard curé de Houdan? C'est assez probable.

1710, 12 juillet. — Antoine Langlois, prieur de Grandchamp, est confirmé par le bailli de Montfort dans le droit de lever la dîme à la 15e gerbe, dans la paroisse de Grandchamp, contre Charles de Besset, seigneur de la Chapelle, gentilhomme du roi. (A. de Dion).

1717, 21 avril. — Messire l'abbé Antoine transige avec monsieur de Luynes, duc de Chaulnes, et consent à recevoir par an, à la saint Martin, la somme de 460 livres au lieu de blé; par contrat devant Romilly et Veillard, notaires au Châtelet de Paris.

Messire François-Gaspard Antoine fut aussi abbé commendataire de la Noue au diocèse d'Évreux. Il mourut le 15 février 1719.

(1719-1751. — Michel-Georges Fournier, 35e abbé).

(1701-1746. — Marc-Antoine Langlois, prieur-curé de la paroisse Saint-Blaise de Grandchamp).

(1747. — Jean-Laurent Mottet, prieur-curé de Grandchamp).

Messire Michel-Georges Fournier, conseiller en la Chambre souveraine du clergé pour la ville de Soissons, prêtre, chanoine de ladite cathédrale, fut nommé abbé commendataire de Grandchamp, par brevet royal du 25 janvier 1719. Son père était trésorier de France et premier Commis aux Affaires Étrangères à Versailles, où il est dit résider lui-même en 1729. C'est son père qui racheta, le 20 mai 1720, du père de l'abbé Antoine, pour la somme de 300 livres, le Cartulaire que ce dernier avait fait rédiger avec tant de soin sur les originaux. C'est ainsi que fut réparée une véritable injustice de l'un par la généreuse intervention de l'autre, sans que nous en soyons beaucoup plus avancés puisque nous ne possédons plus ce précieux Cartulaire, mais seulement l'Inventaire que fit dresser dessus en 1726, l'abbé Fournier. C'est grâce à cet Inventaire abrégé, dernière épave échappée au naufrage révolutionnaire que nous avons pu reconstituer en grande partie l'ensemble du Cartulaire et rédiger cette histoire de l'abbaye de Grandchamp.

Sous l'abbé Fournier, d'assez grandes dépenses furent

faites pour réparer l'abbaye de Grandchamp. Au préalable, le 17 mars 1738, eut lieu une adjudication d'anciens baliveaux de chêne, âgés de 40 à 150? ans, sur 37 arpents environ de bois de la vente aux Moines, triage de Gambaiseuil, pour 3.298 livres... réduits de 329 livres 16 sols à cause du 10e prélevé en faveur des pauvres communautés religieuses de filles.

1739, 27 avril. — Expédition d'adjudication des réparations de l'abbaye de Grandchamp, savoir : au clocher, aux bâtiments et fermes, consistant en couverture de tuiles neuves, charpente, carrelage, murs de clôture, ferrures, etc. Ces travaux furent adjugés au rabais après troisième feu éteint, pour 1.550 livres à Pierre Pian, entrepreneur de bâtiments à la Hauteville. (Archives nationales).

1741, 12 septembre. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne la délivrance des deniers restant de la vente des bois ci-dessus de l'abbaye de Grandchamp pour être employés aux réparations du collège de Prémontré à Paris, église, lieux réguliers, et notamment du clocher qui menace une ruine prochaine de vétusté.

1742, 5, 6, 7 février. — Quittance est donnée de 1.557 livres employées aux réparations du collège de Prémontré à Paris.

Cette somme fut payée aux divers entrepreneurs, en présence des conseillers notaires du roi, du sieur Nicolas Simonet son architecte, par les soins de frère Georges Biberon, prêtre, religieux de l'ordre de Prémontré et procureur dudit collège.

1746, 29 décembre. — Messire Marc-Antoine Langlois, prieur-curé de la paroisse Saint-Blaise de Grandchamp, muni des Sacrements de l'Église, est inhumé, à l'âge de 74 ans environ, par messire Jean-Laurent Mottet, prieur-curé de Saint-Project, dans le cimetière de céans, selon ses dernières volontés, en présence de MM. les curés et vicaires voisins : Jean Grollet, curé d'Adainville, Delaisse, curé de Condé, Houbigant, curé de Boutigny, Jean-Marie Coudret, vicaire, Louis Duhan, curé des Pinthières, Louis Drouet,

curé de Prouais, Brunet, curé de la Boissière, Jean-Baptiste Lebègue, curé de la Hauteville-la-Charmoye, Dautancourt, curé de Faverolles, Compagnon, vicaire de la paroisse de Grandchamp. (Registres de Granchamp).

1747, 1er mars. — Quittance. « Je soussigné, abbé commen-
» dataire de Grandchamp, ordre de Prémontré, reconnaît
» avoir reçu de messire Durier, prieur du collège de Pré-
» montré à Paris, la somme de 1.524 livres, en argent et
» quittance, pour les deux tiers du droit de quint, déduction
» faite du quart, à cause de l'acquisition de la terre de Gam-
» baiseuil, située dans la mouvance de l'abbaye de Grand-
» champ, faite, au mois de décembre 1746, par son Altesse
» Sérénissime Monseigneur le duc de Penthièvre, moyennant
» la somme de 15.240 livres, de laquelle somme de 1.524
» livres, et de toute chose, je quitte mon dit sieur prieur.
» A Versailles, ce 1er mars 1747 : « Fournier, abbé de Grand-
» champ. »

Nota. — Il y a apparence que les religieux du collège ont touché leur tiers du droit de quint. (Archives nationales).

Messire Michel-Georges Fournier mourut à Versailles le 9 mai 1751, âgé de 61 ans. (Fisquet).

1751-1765. — Louis-Armand de Saint-Bon, 36e abbé.

Messire Louis-Armand de Saint-Bon, prêtre, docteur en droit canon, ancien chapelain du roi Louis XV, fut nommé abbé commendataire de Grandchamp en 1751, par brevet royal. Il est qualifié de religieux de Prémontré dans un contrat de 1763, et est dit habiter Versailles.

La situation pécuniaire était, paraît-il, fort embarrassée.

1753. — Un procès s'élève devant le Grand Conseil et ensuite devant le Parlement de Paris, pour le prieur et le collège de Prémontré auquel est unie la mense conventuelle de l'abbaye de Grandchamp, contre le sieur de Saint-Bon, abbé commendataire, et contre la direction de ses créanciers, afin de voir déclarer commun avec les dits religieux

leur contrat d'union et l'abandon des biens dudit sieur abbé à ses créanciers.

1754, 6 septembre. — Requête d'intervention des religieux du collège de Prémontré dans les contestations existant entre le sieur de Saint-Bon, abbé commendataire de Grandchamp, et ses créanciers.

1754, 30 octobre. — Arrêt qui ordonne que les religieux de Prémontré seront payés, par privilège, sur les revenus de l'abbaye de Granchamp.

1763. — Abandon par l'abbé de Saint-Bon de tous ses biens à ses créanciers.

1763, 10 mai. — État estimatif de l'actif de messire l'abbé de Saint-Bon, entre autres : revenu du Prieuré de Boisville-la-Saint-Père, 1.250 livres; ferme de Barainville en dépendant, 800 livres, etc., malheureusement son passif dépassait son actif.

1763, 2 août. — Intervient un contrat d'union de ses créanciers, lesquels fixent la pension alimentaire du sieur de Saint-Bon à la somme de 2.400 livres par an, à compter du 1er mai 1763, payables de trois mois en trois mois et par avance.

1763, 27 septembre. — Un arrêt d'homologation du contrat d'abandon des biens du sieur abbé de Saint-Bon est rendu et explique le mauvais état de ses affaires : « Louis XV,
» par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre au pre-
» mier huissier... le sieur Louis-Amand de Saint-Bon, prêtre,
» docteur en droit, ci-devant notre chapelain, demeurant à
» Paris, rue d'Anjou-au-Marais, paroisse de Saint-Jean-en-
» Grève, est âgé et infirme : il ne lui a pas été possible
» de s'acquitter de ses dettes, attendu que, depuis 1750,
» tous ses revenus se trouvent arrêtés par les saisies et
» oppositions qui ont été faites sur lui, entre les mains de
» ses différents fermiers, locataires et débiteurs, par ses
» créanciers. Signé : « Louis », « Jean Gaygnat », écuyer,

» conseiller secrétaire du roy, maison et couronne de France
» et de ses finances; « Nicolas Cothereau », notaire royal à
» Boisville-la-Saint-Père, en Beauce... devant N., le notaire
» royal (de) Beauvilliers ». (Imprimés aux Archives natio-
» nales).

1764, 4 janvier. — Arrêt du Parlement qui condamne messire l'abbé de Saint-Bon à payer 850 livres aux religieux du collège de Prémontré, par privilège, sur les revenus de l'abbaye de Grandchamp, notamment sur les revenus des dîmes de Sérez, diocèse d'Évreux.

1754, 10 février. — Exécutoire de ce jugement.

L'abbé de Saint-Bon mourut vers la fin de 1764, ou au commencement de janvier 1765, date de la nomination de son successeur.

1765-1784. — François III Arnaud, 37e abbé.

François Arnaud est, sans contredit, le plus célèbre des abbés commendataires de Grandchamp. Il naquit le 21 juillet 1721, à Aubignan, dans le comtat Venaissin, de Joseph-Louis Arnaud et de Marguerite-Rose Cattrier. Il était encore très jeune lorsque son père, violoniste distingué, alla demeurer à Carpentras où son fils fit de brillantes études dans le collège des Jésuites. Épris des beautés de Virgile, d'Horace et de Cicéron, il cultiva avec succès la littérature latine; Homère lui fit vouer un culte fidèle à la langue grecque. Ayant embrassé la carrière ecclésiastique, il alla au séminaire de Viviers faire sa théologie et reçut les ordres sacrés. Il exerça peu le ministère sacerdotal. Il se rendit familiers les chefs-d'œuvre de l'antiquité.

En 1753, il vint à Paris où il se révéla bientôt par des compositions qui jouirent de la plus éclatante faveur, tandis que l'urbanité de ses mœurs, le charme de sa conversation, le firent rechercher avec empressement. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres l'admit dans son sein en 1762. Doué d'une imagination vive, son érudition est toutefois choisie; son enthousiasme pour les Lettres et les Arts l'inspire dans ses écrits.

Il resta quelque temps attaché en qualité de secrétaire

des commandements au roi de Wurtemberg, alors au service de la France.

En 1765, l'avocat Gerbier voulut le récompenser d'avoir gagné, par le secours de sa plume, une cause importante pour le clergé de France, contre l'ordre des Bénédictins; il sollicita et obtint pour l'abbé Arnaud de Mgr de Jarente, évêque d'Orléans et ministre de la Feuille des Bénéfices, l'abbaye de Grandchamp. Sa nomination est du mois de janvier 1765.

Dans la suite, l'abbé Arnaud devint lecteur et bibliothécaire de Monsieur et historiographe en survivance de l'ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel.

Élu le 20 avril 1771 membre de l'Académie française, il y prononça le 13 mai suivant, un discours sur le *Caractère des langues anciennes comparées avec la langue française.*

Collaborateur de Suard, il soutint avec une ardeur peu digne d'un ecclésiastique, la philosophie du XVIIIe siècle dont il s'était d'abord montré l'adversaire.

Enthousiaste de la musique dans laquelle il excellait, il fut admirateur passionné de *Glück* et soutint une guerre d'épigrammes avec Marmontel, partisan de Piccini.

(On peut voir, dans la *France pontificale*, un aperçu de ses ouvrages).

Il jouissait d'une forte constitution, mais atteint d'une affection scorbutique, il négligea d'appliquer à temps les remèdes convenables. Il succomba à Paris le 2 décembre 1784, dans sa 64e année.

Les œuvres complètes de l'abbé Arnaud ont été imprimées à Paris, en 1808, 3 volumes in-8°, par les soins de son compatriote L.-V. Bourdon.

En 1769, Jean Noël, curé de Gambaiseuil, avait fait option de la portion congrue de 500 livres, avec le presbytère, jardin, casuel, rentes fondées, et avait abandonné à l'abbé de Grandchamp les dîmes grosses et menues, lainages et charnages.

En 1773, l'abbé Arnaud avait obtenu, pour les possessions de l'abbaye, des lettres à terrien, lesquelles furent entérinées à Montfort, le 27 juillet 1778. (Greffe IIII, L. H.). Il eut le titre et les revenus d'abbé commendataire de Granchamp pendant près de 20 ans, de janvier 1765 au 2 décembre 1784.

1785-1791. — Antoine Tourteau, 38e et dernier abbé.

(25 décembre 1786, Pierre-Guillaume Gautier est prieur-curé de Grandchamp).

Originaire du midi, Antoine Tourteau, aliàs Tortorel, naquit en 1730, à Beaucaire, (jadis diocèse d'Arles, Bouches-du-Rhône), maintenant diocèse de Nîmes (Gard), de J.-B. Tourteau et de N. Chieuss. Cadet de famille, sans doute, il dut embrasser de bonne heure la carrière ecclésiastique.

Quoi qu'il en soit, il était déjà chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris lorsqu'il fut nommé, vers le 15 octobre 1785, abbé commendataire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Grandchamp, diocèse de Chartres. Sa résidence ordinaire devait être Paris, du moins il est dit l'habiter au mois de juin 1789, cour du Palais de Justice, paroisse de la Sainte-Chapelle.

Un des premiers actes de son administration fut de passer, le 7 novembre 1785, devant le notaire du bailliage de la Boissière, un bail à loyer de la *dixme* de Gambaiseuil, pour neuf années au premier janvier prochain 1786, et récoltes au mois d'août suivant, à messire Jean-François Latouche, prêtre et curé de Gambaiseuil (lequel signe ici « curé d'Adainville »), sur tous les grains, foins et autres sujets à la *dixme* de la paroisse, appartenant à l'abbé de Grandchamp, comme faisant partie de son abbaye, moyennant *120 livres de loyer-fermage* par chacune des 9 années. Cet acte fut passé en présence de Toussaint François, garde-chasse, Pierre Gohier, domestique, qui ont signé avec les contractants, la minute contrôlée à Nogent-le-Roi par le sieur Marre.

« 1786, 23 janvier (lisons-nous dans une note des Archives » nationales), « j'ai reçu de M. Antoine Tourteau, abbé com» mendataire de Grandchamp, la somme de 50 livres qu'il » donne à la fabrique de Gambaiseuil pour l'aider à faire » l'acquisition de livres nouveaux nécessaires à l'église ». » Latouche, curé de Gambaiseuil. »

1786, 19 novembre. — En l'absence de l'abbé Tourteau, le corps de Jean-Laurent Mottet, prieur-curé de la paroisse Saint-Blaise de Grandchamp, âgé de 74 ans environ, muni des sacrements de l'Eglise, fut inhumé dans le cimetière de céans, par M. Lapeyre, curé de la Hauteville, en présence

de MM. Lair, curé de Thionville-sur-Aubeton, Faget, curé de Saint-Project, Francis Mesnil, curé d'Adainville, et des Frères de la Charité de Prouais [1].

1786, 18 juillet. — Une requête est présentée au roi en son Conseil d'Etat, par M. Antoine Tourteau, titulaire de l'abbaye de Grandchamp, surchargée, expose-t-il, de bâtiments tous dégradés et dont plusieurs tombent de vétusté : attendu que le suppliant, depuis environ neuf mois qu'il est nommé à cette abbaye, loin d'en avoir rien tiré jusqu'à présent, se trouve en avance des sommes qu'il a empruntées pour payer ses bulles et fournir aux frais de sa mise en possession ; qu'il est ainsi dans l'impuissance de reconstruire ou de réparer les bâtiments qui sont en ruines ; travaux urgents estimés 12.395 livres, par Pierre Pian, maître maçon expert, à la Hauteville, que d'ailleurs le sieur Arnaud, son prédécesseur immédiat, est mort insolvable, comme il résulte de la renonciation à sa succession par acte du 22 mars 1785, demande qu'il plaise à Sa Majesté de lui permettre, par dispense de Lettres-Patentes, et sur simple délivrance, de faire la coupe de 40 arpents de bois environ au triage de Gambaiseuil, lieudit la vente aux Moines, dépendant de la forêt de Montfort.

Il fut fait droit à la demande de l'abbé Tourteau : 37 arpents 75 perches de bois dépendant de l'abbaye de Grandchamp, ci-dessus indiqués, furent adjugés, l'an 1787, en la maîtrise de Saint-Germain-en-Laye, moyennant 500 livres l'arpent ; recettes : 18.875 livres, principal de l'adjudication. (Archives nationales).

1784. — Le 23 janvier avait eu lieu dans la vieille église de Grandchamp, l'inhumation de Mlle Marie-Henriette Fournier, âgée de 82 ans, munie des sacrements de l'Eglise ; fille

[1] Souvent absent ou infirme, Jean-Laurent Mottet, chanoine régulier de l'abbaye de Grandchamp, avait publié, le 22 février 1756, au prône de la messe paroissiale, le mandement donné par Mgr Pierre-Augustin Bernardin de Rosset de Fleury, évêque de Chartres, premier aumônier de la Reine, etc., au sieur Louis-Noël Claye, prêtre, de desservir *in divinis* le prieuré-cure de Grandchamp et d'y faire toutes les fonctions curiales, afin que ce prieuré ne fut pas destitué de pasteur. (Registre de Grandchamp).

de feu messire Michel Fournier, trésorier de France et premier commis des Affaires Etrangères, et de feue M[me] Marie-Anne Guerreau? par messire Charles Guyot, curé des Pinthières, en présence de, etc. Le 9 septembre, 1786, inhumation dans la vieille église de Grandchamp, de M[lle] Marie-Julie Fournier, âgée de 74 ans, munie des sacrements, etc., fille de, etc. (Registres de Grandchamp). Or, ces deux défuntes étaient les sœurs de feu l'abbé Fournier, en son vivant, commendataire de Grandchamp, mort à Versailles, le 9 mai 1751, âgé seulement de 61 ans.

1789, 23 juin. — Frère Vigor [1], prieur général de l'ordre de Prémontré, liquidateur de la succession de feu frère Jean-Laurent Mottet [2], remet au frère Gautier [3], chargé de la réforme de Prémontré, prieur-curé de Grandchamp, Saint-Jean de Hoël-le-Bois et Saint-Blaise du Tilleul près Conches diocèse d'Evreux, le prix des meubles qu'il a achetés à ladite succession, à condition qu'il se chargera de faire exécuter aux bâtiments du prieuré de Grandchamp, toutes les réparations auxquelles seraient tenus les héritiers du frère Mottet et celles du prieuré de Saint-Blaize du Tilleul.

1787, 23 juin. — Copie de quittance du droit de rachat pour raison du fief des Châtelliers et ses dépendances, par M. l'abbé Tourteau, au lieu seigneurial de Villiers-le-Morhier, à M. Louis, duc de Noailles et maréchal de France, comte de Nogent-le-Roi et Montfort-l'Amaury.

1789, 15 mai. — Devant M[e] Régnier, notaire à Bourdonné, aveu et dénombrement sont rendus à l'abbaye de Grandchamp, par Louise-Geneviève Dutartre, dame de Bourdonné, veuve de messire Delaleu, pour les fiefs Figueil, Saint-Jean de Hoël-le-Bois et le Bas-Breuil

[1] Est ce le même que frère Etienne Vigor, chanoine titulaire de Prémontré, vicaire desservant de Bouligny en 1765? le même que frère Vigor, prieur de Saint-Project en 1775? Nous ne savons au juste.

[2] Ancien prieur-curé de Grandchamp.

[3] Est-ce le même que Pierre Gautier dernier curé de Grandchamp? Nous le croyons.

Du 11 août 1787 au 20 septembre 1790, l'abbé Tourteau paye au sieur Pian, maçon à la Hautevile et au sieur Libert, maçon à la Boissière, 5.000 livres environ pour réparations ou reconstructions à la ferme d'Ogis, paroisse de Serville, et à la ferme de Grandchamp[1], 113 livres au sieur Juran de Paris, prix d'un carreau bleu turquin, pour les armes, etc. [2]; au sieur Coliati, 60 livres pour la décoration du reliquaire de saint Saturnin, etc. ; 654 livres au sieur Buron, architecte ; 2.911 livres en espèces sonnantes au sieur Marquet, entrepreneur de bâtiments à Montfort.

Il avait touché 14.850 livres des mains du receveur des domaines, et 1.200 livres par quittance devant Mes Monnier et Guillart, notaires à Paris. — Une somme de 12.000 livres environ fut employée par lui pour reconstruire en partie la maison abbatiale de Grandchamp.

1790, 20 juin. — Arrêté de compte entre M. l'abbé Tourteau et le sieur Pierre Monthagon, directeur des domaines de la Généralité de Paris, savoir, les recettes à la somme de 20.919 l. 15 s. 11 d., et les dépenses à pareille somme.

A peine les travaux considérables dont nous venons de parler, soit à Grandchamp, soit à Ogis, paroisse de Serville, étaient-ils terminés et soldés, que la révolution éclate. Les ordres monastiques sont abolis (1790).

L'abbé Tourteau, justement à cause des réparations ou reconstructions importantes qu'il avait poursuivies avec ardeur aux différentes dépendances de son abbaye, devait être respecté, aimé des habitants, des artisans de Grandchamp et des paroisses voisines : c'est ce qui explique qu'il n'ait pas quitté alors, au moins pour longtemps, le séjour de Grandchamp où sa présence nous est du reste marquée par quelques mots des registres de la paroisse que continuait d'habiter aussi l'ancien prieur-curé, Pierre Guillaume Gautier, soit comme agent municipal, soit comme syndic ou administra-

[1] Aux granges et colombier.

[2] S'agit-il des armoiries de Grandchamp « d'argent à l'arbre de sinople » (Armoirial général) ou de celles de l'abbé Tourteau ? Nous pensons qu'il s'agit ici de ces dernières qui étaient, pour sa famille « d'azur à la tour d'argent surmontée de 2 colombes affrontées d'argent ». (P. Anselme).



teur de la commune [1]. En effet, nous y lisons: « le 24 frimaire » an V (4 décembre 1796), décès de Barthélemy Bonnard, fils » de Laurent Bonnard, négociant, et de Marguerite Gayon, » âgé de 34 ans, natif de Salon en Provence, mort au domi- » cile du citoyen Antoine Tourteau ». (Reg. de Granchamp.) Quoi qu'il en soit, le moment fatal arrive où l'abbaye de Grandchamp est vendue comme bien national.

Le 11 thermidor an III (29 juillet 1795) [2], adjudication de la maison abbatiale de Grandchamp [3], ancien propriétaire, l'abbaye de Grandchamp, savoir, la maison du fermier avec ses dépendances, terrains, garenne, jardin, pâtures, terres labourables et prés, le tout contenant 138 (cent trente-huit) arpents 96 perches, situées communes de Grandchamp, Condé-sur-Vesgre et Adainville; adjudicataire ou commanditaire, Morin, défenseur officieux à Montfort, pour Tourteau, demeurant à Grandchamp. Montant de l'adjudication « 240.000 » livres, somme payée? en assignats? (Archives de Seine-et-Oise).

D'où il semble résulter que l'abbé Tourteau n'avait pas émigré.

Incidemment et comme venant de la même origine : « n° 24-26 ventôse an V (16 mars 1797), adjudication de 123 arpents de bois, en deux parties, situés terroir de Grandchamp, ancien propriétaire, l'abbaye de Grandchamp, adjugés à Benjamin Jacob, demeurant à? moyennant 201.000 livres; somme payée? en assignats?

Nous ignorons si l'abbé Tourteau continua d'habiter Grandchamp quelque temps après 1796, mais c'est probable. Quoi qu'il en soit, il mourut à Paris le 6 mai 1814, en son domicile, 15, rue de Seine, ainsi que le prouve l'extrait de son acte de décès: « Antoine Tourteau, aliàs Tortorel, né en

[1] Pierre-Guillaume Gautier avait sans doute prêté serment à la constitution civile du clergé, etc. Natif d'Argentan, diocèse de Séez, fils de Pierre-Guillaume Gautier et de Anne Dumont, il mourut dans le ci-devant presbytère de Grandchamp, âgé de 49 ans environ, le 25 frimaire an V (15 décembre 1796). (Registres de Grandchamp.)

[2] Registre des domaines nationaux, répertoire des actes de ventes, District de Montfort-l'Amaury, mars 1793, n° 749.

[3] Le presbytère avec son jardin, le cimetière et l'église ne sont pas compris dans cette vente.

» 1730 à Beaucaire, abbé commendataire de Grandchamp,
» et chanoine de la Sainte Chapelle de Paris, fils de Jean-
» Baptiste Tourteau et de N. Chieuss, décédé le 6 mai 1814,
» à l'âge de 84 ans, en son domicile, 15, rue de Seine.
» Témoins : N. professeur, N. négociant ». (Archives du quai Henri IV, n° 30, grandes archives de l'état-civil de Paris, 4e arrondissement (ancien XIe).

Voici, du reste, l'acte plus explicite de ses obsèques religieuses, paroisse Saint-Germain-des-Prés, à Paris. « L'an
» 1814, le 6 [1] mai a été présenté en cette église, le corps
» d'Antoine Tourteau, ancien (abbé) commendataire de Grand-
» champ (au diocèse de Chartres), et chanoine de la Sainte
» Chapelle de Paris, âgé de 84 ans environ, décédé rue de
» Seine, n° 15 ; et lui ont été rendus les honneurs funèbres
» prescripts par la religion catholique, en présence de Jean-
» Louis Tourteau d'Orvilliers [2], chevalier, conseiller du roi
» en ses conseils, ancien maître des requêtes ordinaires de son
» hôtel, neveu du défunt, demeurant à Paris, rue Basse-du-
» Rempart, n° 12, et Achille-Louis (Baptiste) Tourteau de Sep-
» teuil, demeurant rue Neuve-des-Capucines, n° 11, petit
» neveu du défunt lesquels ont signé avec nous le présent acte.»
J. L. Tourteau, d'Orvilliers, chevalier, A. L. (B) Tourteau de Septeuil.

Le nombre des abbés de Grandchamp réguliers ou commendataires serait de 43, y compris le premier cité en 1178, mais sans nom propre, et quatre autres, nommés, au commencement de cette histoire, comme appartenant au XIIIe ou au XIVe siècle, mais sans date fixe.

A la mort de l'abbé Tourteau, la propriété de Grandchamp passe à Jean-Louis Tourteau, marquis d'Orvilliers, son neveu [3], lequel la vendit le 9 février 1825, à M. Voisin Breton, avoué à Paris, savoir : la ferme, les prés et maisons pour la

[1] (7 mai).

[2] Canton de Houdan.

[3] Grandchamp, petite commune de 80 habitants, formée des hameaux de Curet, les Bouleaux, Pincourt ? des maisons du Breuil ? et de la ferme de Champeaux. La maison de Grandchamp appartient à M. Tourteau, marquis d'Orvilliers ; elle est à 2 lieues au sud de Houdan, à 15 lieues entre l'ouest et le sud-ouest de Paris, par Houdan et la grande route de Brest. (Environs de Paris, 1817. Oudiette.)

somme de 50.000 francs comptant, 10.000 francs avaient été payés par quittance séparée de 1824, année ou l'achat avait eu lieu par acte sous seing privé [1].

1827, 12 mars. — Ordonnance royale autorisant un bail emphytéotique de 99 ans, consenti audit M.. Voisin Breton, d'un terrain de 14 ares 03 centiares, où se trouvaient l'ancien presbytère, avec cave, et un jardin, du côté de l'ancienne ferme, moyennant une rente annuelle de 30 francs au profit de la fabrique de l'église de la Hauteville, paroisse à laquelle est réunie pour le culte la commune de Grandchamp.

1836, 30 avril. — « Ordonnance royale autorisant la dite » fabrique à recevoir en échange, dudit sieur Voisin, une mai- » son et jardin estimés 1.700 francs, contenant 12 ares 76 cen- » tiares, pour servir de presbytère, à la paroisse de la Hau- » teville, contre l'ancienne église de Grandchamp avec son » chemin ou cour d'accès, ainsi que le mobilier qui en dépend, » le tout propriété de ladite fabrique et estimé 1.537 francs. » M. Voisin s'engage à conserver la partie de l'église qui se » trouve sous le clocher, ainsi que celle qui est sous le cintre » en pierres (travée de voûte) qui fait suite au clocher ; à » réparer à ses frais cette partie de l'église et à la mettre en » état de servir de chapelle, où seront conservées les reli- » ques de saint Saturnin, objet de la vénération des fidèles ; » à laisser l'accès libre de ladite chapelle aux habitants de » Grandchamp, pour les fêtes patronales de saint Blaise, » 3 février, saint Jean-Baptiste, 24 juin, etc. » (Voir soumission de M. Voisin, 1er septembre 1835).

« La même ordonnance royale autorise la commune de » Grandchamp, comme propriétaire, à céder audit M. Voisin » l'ancien cimetière, attenant à ladite église, contenant 7 ares » 73 centiares estimés 74 francs, à charge de se conformer » aux prescriptions des articles 8 et 9, du 23 prairial, an » XII. »

M. Adolphe Fontaine devenu, en 1879, propriétaire du domaine de Grandchamp, l'agrandit beaucoup dans le cours

[1] Soit pour éviter des frais, soit pour plus de sûreté du fait des anciens propriétaires.

d'une douzaine d'années par des constructions nouvelles, des achats de terres et bois. Il fit restaurer et orner avec goût la chapelle, établie sous le clocher, reste imposant de l'ancienne église de l'abbaye. Pleins de courtoisie, M. et Mme Fontaine exerçaient envers leurs visiteurs une grande bienveillance.

1894, 21 mai. — Le domaine de Grandchamp, comprenant l'ancienne maison abbatiale devenue château, les Champeaux, bois-taillis, bruyères, friches, 205 hectares d'un seul tenant, le tout pouvant former deux fermes, passe [1] dans les mains d'un nouvel acquéreur, M. Descors.

(*A suivre*). Abbé Gautier.

[1] Etude de Me Renould, notaire à Houdan.

CATALOGUE DES MANUSCRITS

ET PIÈCES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR

1856-1903

La Bibliothèque et les Archives de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir comprennent des manuscrits et pièces qui forment environ 440 articles, sous 189 numéros[1].

Ces documents sont particulièrement relatifs au Pays Chartrain.

Leur propriété est le résultat de l'existence de la Société depuis 1856 : dons divers, mémoires d'histoire locale non publiés, papiers administratifs, acquisition même. Il convient de dire que la plupart d'entre eux ont été offerts, en 1881, par la famille de M. Adolphe Lecocq, membre fondateur.

[1] Le prêt à domicile des manuscrits et pièces est interdit par l'article III du Règlement.
Ils sont : ou *communiqués sur place*, par le Bibliothécaire, aux jours de séances de la Société (une fois par mois), et à telles autres dates à déterminer à l'avance d'un commun accord, — ou *envoyés en communication*, s'il y a lieu, dans la salle de lecture d'une Bibliothèque publique, après demande par écrit au Président de la Société, accompagnée de l'acceptation de l'établissement dépositaire.

On y trouve quelques originaux des XVe, XVIe et XVIIe siècles; la majorité consiste en autographes et copies, du XVIIIe siècle, et surtout des XIXe-XXe siècles. Les suivants semblent les plus précieux :

Doyen, Histoire de Chartres. — **9** et **10** —
Du Parc, Antiquitez des Chartrains. — **58** —
De Bouville, Généralité d'Orléans. — **17** —
Bar des Boulais, Antiquités du Perche. — **20** —
Dépêches à l'ambassadeur de Suède. — **1202** —
Seigneurie de Vérigny. — **1160** —
Providence de Chartres. — **40** —
Comptes de Chartres pour 1789, 1790. — **1234** —
Société populaire de Chartres. — **26**, XIV —

Plusieurs fourniront les éléments de départ pour des travaux utiles, tels que le Répertoire archéologique, le Glossaire, la Biographie et la Bibliographie d'Eure-et-Loir.

Ce Catalogue a été dressé dans le but de contribuer à leur conservation et divulgation.

Il y a, en ce qui concerne le fonds Lecocq, un avantage et un écueil que les travailleurs voudront bien remarquer. Les copies sont précieuses sans doute, en ce sens qu'elles multiplient les exemplaires, facilitent les recherches, et jalonnent avantageusement le terrain; mais, on ne doit pas oublier qu'elles ne dispensent pas des sources; il sera toujours nécessaire de les collationner avec soin.

Lecocq fut, peu ou prou, jusqu'à 35 ans, tonnelier et marchand de vins en gros. Ce bourgeois timide, affligé d'un bégaiement très caractérisé, était par nature un silencieux; il s'adonna à la lecture, avec plus de bonne volonté d'abord que de méthode. Pendant trente années, il besogna seul, par une tenacité toute beauceronne, et publia une centaine d'études qui l'ont placé au premier rang parmi les chroniqueurs chartrains. Cependant il garda toujours sensiblement apparentes les marques de sa formation défectueuse, et, jusqu'à la fin, il eut besoin d'un correcteur pour ses traductions du latin et même pour son orthographe en français. C'est indiquer le crédit que l'on doit accorder à ses notes; elles ont du moins le mérite de le montrer à l'œuvre. Les

circonstances l'ont fait, et non l'école; il a été lui-même. conteur charmant. Avec le temps, sa manière s'était perfectionnée.

La parole vibrante d'Arcisse de Caumont avait trouvé en cet homme un écho durable; il devint, de plus en plus, l'hôte assidu des Archives d'Eure-et-Loir, de la Bibliothèque et des Archives municipales de Chartres alors en voie d'organisation, de la Bibliothèque Royale, Impériale ou Nationale, de la Bibliothèque Mazarine. Sa mémoire prodigieuse et son esprit d'ordre l'auraient certainement mieux servi, si l'occasion lui avait été donnée de s'orienter. Il a employé les sources manuscrites ou imprimées en compilateur avisé plutôt qu'en critique. L'outillage bibliographique de notre époque, bien différent de ce qu'il était à ses débuts, n'excuse plus certaines ignorances; puisse son exemple être salutaire !

On ne saurait constater sans regret la façon dont les manuscrits ont été reliés (1881), sans avoir été soumis préalablement à un triage, qui eût séparé les articles imprimés de l'inédit et des documents annexes, et classé le tout par ordre chronologique. Les notices de chaque numéro y suppléeront dans la mesure du possible. Les objets et les crédits se prêtaient mal à une autre combinaison.

Tous sont en bon état de conservation, sauf les nos 8, 31 et 32, qui ont été détériorés par l'eau, dans la Porte-Guillaume, où la Société était provisoirement installée.

M. LANGLOIS.

Chartres, 14 avril 1903.

---

1. Procès-Verbaux, Correspondance et Rapports, 1856-1886 (documents publiés pour la plupart dans les *Procès-Verbaux* et les *Mémoires*).

T. I. Procès-verbaux (première rédaction), 1856-1863. — 277 feuillets. 380 sur 250 millim. Rel. chagrin.

II. Rapports (QUESTIONNAIRE ARCHÉOLOGIQUE), 1856-1863. — 468 feuillets, 375 sur 240 millim. Rel. chagrin.

III. Procès-verbaux (rédaction définitive), 1856-1858. — 29 feuillets. 345 sur 235 millim. Registre.

IV. Correspondance, 1856-1863. — 229 feuillets, 375 sur 240 millim. Rel. chagrin.

V. Procès-verbaux, Correspondance, Rapports, 1863-1872. — 456 feuillets. 335 sur 240 millim. Rel. toile.

VI. Procès-verbaux, Correspondance, Rapports, 1863-1872. —

f°s 55-69, Lefèvre, Statistique scientifique d'Eure-et-Loir : population, agriculture, industrie.

f°s 153-170, Person, Etoiles filantes des 12-14 nov. 1869. — 296 feuillets. 330 sur 225 millim. Demi-rel. toile.

VII. Procès-verbaux, Correspondance, Rapports, 1872-1886.

f° 2, la Porte Guillaume en 1875.

f°s 93-100. Guillon (E.), Dolmens et souterrains à Lutz et à Civry.

f°s 101-102, Delachaume, Ruches à cheptel.

f° 205, plan du souterrain de Martainville (Voves). 266 feuillets. 345 sur 225 millim. Demi-rel. basane.

VIII. Procès-verbaux, Correspondance, Rapports, 1872-1886.

f° 2, excursion à Montlouet (souterrain) et à Bleury (fresque).

f°s 118-121, travaux de MM. Bouthemard à la Cathédrale.

f°s 129-140, Guillon (E.), Les Autels-Villevillon, état-civil.

f°s 163-164, origine des mots Corancez et Morancez.
f°s 250-255, la Société d'Apiculture d'Eure-et-Loir en 1881. — 275 feuillets. 245 sur 190 millim. Demi-rel. basane.

IX. Correspondance et Rapports : publications, bibliothèque, musée ; 1867-1902.
f°s 5-8, lettre de Mlle M.-C. de Janssens sur le projet de *Répertoire Archéologique d'Eure-et-Loir*.
f°s 12-13, lettre de M. l'abbé Métais (1895, 18 déc.) proposant la publication du *Cartulaire de Josaphat*.
f°s 23-24, observations de M. le Dr A.-G. Gillard sur le tirage et le marché d'imprimeur. — 41 feuillets. 310 sur 210 millim. Broché.

X. Correspondance et Rapports : demandes de renseignements, informations, découvertes ; 1887-1902.
f°s 28-30, dolmen de la pierre des Monts ou d'Aumont (Meslay-le-Grenet). — 30 feuillets. 310 sur 210 millim. Broché.

XIXe siècle. Papier. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

2. Manuscrits ajournés, 1856-1863.

f°s 1-27, Janvrain (P.-A.), Gallardon.
f°s 28-30, Lecocq (Ad.), Acte de paternité au XVIe s.
f°s 31-41, Merlet (L.), Proclamation de la paix de Paris (1763).
f°s 42-49, Ozeray (M.), Des Carnutes.
f°s 50-51, Lejeune, Horoscope... (poésie).
f°s 52-60, Ravault (G.-R.), Siège de Montargis (poésie).
f°s 61-75, Lépinois (E. de), Le Théâtre à Chartres.
f°s 76-78, Transaction pour droits curiaux à Coullons (diocèse de Bourges), en 1630, copie.
f°s 79-86, Courtois (Jules), Un pâté de Chartres (poésie).
f°s 87-89, Gillet-Damitte, L'Alouette (poésie).
f°s 90-94, Niquevert, Alice et Gehendrin.
f°s 95-98, Joliet, Vingt ans (poésie).
f°s 19-104, Lutho (poésie).
f°s 105-108, Morin (A.-S.), Notice sur le poète chartrain Renault.

XIXe siècle. Papier. 108 feuillets, 375 sur 240 millim. Rel. chag. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

3. **Mémoires**, 1856-1861.

T. I, 1856-1858, 386 feuillets.

II, 1858-1860, 373 feuillets.

III, 1860-1861, 177 feuillets.

XIX[e] siècle. Papier. 375 sur 240 millim. Rel. chagrin. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

4. Boisvillette (de), **Statistique archéologique d'Eure-et-Loir**, 1864.

XIX[e] siècle. Papier. 371 feuillets. 375 sur 240 millim. Rel. chagrin. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

5. **Musée**.

T. I, Registre d'entrée, ouvert en 1865; p. 5-16, n[os] 119-450; p. 395-396, liste des donateurs en 1865 et 1866.

II, Catalogue ou registre d'entrée méthodique, depuis 1856 (suite du **ms. 5353**; longtemps déposé avec les objets au Musée de Chartres).

XIX[e] siècle. Papier. 400 et 400 pages. 430 sur 285 millim. Registre. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

6. **Congrès scientifique de France**, trente-sixième session, à **Chartres** (septembre **1869**).

T. I et II, Comptes rendus des séances et rapports.

XIX[e] siècle. Papier. 364 et 290 feuillets. 320 sur 225 millim. Portefeuille. (Don Congrès scientifique).

7. **Exposition** artistique et industrielle d'Eure-et-Loir, à **Chartres**, en **1869**.

T. I, Procès-verbaux du Comité d'organisation (première rédaction, par M. Lucien Merlet).

f° 7, séance du 3 nov. 1868.

f° 74, séance du 11 avr. 1869.

75 feuillets. 355 sur 240 millim. Demi rel. toile (Don Elie Dubois).

II, Procès-verbaux du Comité d'organisation (rédaction définitive).

f° 2, séance du 3 nov. 1868.

f° 82 v°, séance du 27 mai 1869.

166 feuillets. 220 sur 180 millim. Cahier.

III, Correspondance, devis, circulaires et comptes rendus imprimés.

197 feuillets. 320 sur 215 millim. Portefeuille.

IV, Correspondance, récompenses.....

599 feuillets. 320 sur 215 millim. Portefeuille.

V et VI, Talons des récépissés (n[os] 1-1431). 102 et 101 feuillets. 300 sur 195 millim. Carnets.

XIX[e] siècle. Papier. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

8. **Factums concernant le Pays Chartrain**, imprimés (annotés par un magistrat), et manuscrits.

1° Ph.-C. Baudry, contre Fr. Chaillon de Joinville; 1739 (*Mézières-en-Drouais*; legs entre conjoints), 7 p.

2° Ph.-C. Baudry, contre Fr. Chaillon de Joinville; 1740 (*Mézières-en-Drouais*; legs entre conjoints), 6 p.

3° Princesse de Condé, contre princesse de Conti (*Anet*), 37 p.

4° Nicolas Defrançois, contre François de La Chaussée; 1750 (*Belleville-la-Saucelle*, ferme d'O...), 28 p.

5° H.-A. de Latteignan, contre H. Dumaitre; 1743 (*Béville-le-Comte*; cens), 7 f.; *ms*.

6° E. Despréaux, contre administrateurs de l'Hôtel-Dieu de *Châteaudun*; 1724 (*Cheminières*; bail), 11 p.

7° M.-Magdeleine Jolivet, contre Vincent Beausergent son mari et Jean Marlot; 1698 (*Nogent-le-Roi*, Ecluzelles), 122 p.

8° Vincent de Beausergent, contre M.-Magdeleine Jolivet, fille majeure; 1698, 29 p.

9° Jeanne-R. Bertrand, contre Jean-Louis Mauclerc et Marie-Françoise Mauclerc; 1742 (séparation de biens), 42 et 8 p.

10° Fr. Gautier, contre Fr. Baillon sieur de Blanpignon; 1726 (acquisition), 18 p.

11° M.-Anne Philippe, contre Joseph Seublet d'Heudicourt; 1738 (transaction), 14 p.

12° Macé et L. Renou et L. Larsonnier et Marguerite Lamet, contre Pierre Courtin; 1743 (succession de Louis-Fr. Renou, curé d'Unverre), 16 p.

13° P. Nicole, contre Berman et consorts; 1707 (*Béthonvilliers*), 6 p. (2 ex.)

14° A.-M. de Chaumont de La Galaisière, contre marquise de Beringhen et N. Corrigout; 1739 (*Brou*, nullités de saisie féodale), 12 p.

15° René Rigault, contre A. de Meaux de Vallière; 1728 (*Happonvilliers*; acte antidaté), 16 p.

16° et 16° *bis* Coignet, contre dame de Blagny demoiselle de Congis et sieurs de Gaillardbois; 1739 (*Montdoucet*; droit de succéder en collatérale), 17 p. (2 ex.)

17° Coignet, contre dame de Blagny et consorts; 1739 (*Montdoucet*), 7 p.

18° A.-M. de Montigny de Congis... dame de Blagny.., contre J.-Denis Coignet; 1739 (*Montdoucet*), 8 p. et 1 tableau.

19° de Gaillardbois et consorts, contre Le Vayer et consorts; 1749 (*Souancé et Montdoucet*), 22 et 2 p.

20° Dame de Parseval, contre de Bretignières; 1745 (*Nogent-le-Rotrou*; succession de La Mairie, chan. de S. Jean), 4 p.

21° Dominique de Bellon, contre abbé de Brancas; 1739 (*Chartres*; prébende de N.-D.), 24 p.

22° Fr. Benoist légataire de Marie de Senainville, contre Remy Geuffroy...; 1734 (*Chartres*; legs entre conjoints), 12 p.

23° Fr. Benoist légataire de Marie de Senainville, contre Remy Geuffroy...; 1735 (*Chartres*; legs entre conjoints), 12 p.

24° *Arrêt du Parlement*. — Nicolas Pierre, contre Philipes Le Beau; 1701 (*Chartres*; legs entre conjoints), 4 p.; voir 36°.

25° Denis Blin, contre Pierre Henriet et J.-J. Prevost; 1765 (*Chartres*; droits des inspecteurs aux boissons), 18 p.

26° Jean Beurier, contre Mathurin de Leauë (suite); (*Chartres*; legs entre conjoints), 8 p.

27° Jean Beurier, contre Mathurin de Leauë (autre suite); (*Chartres*; legs entre conjoints), 4 p.

28° M. Boudon, M.-L. Jeanson, H. Estienne, contre P.-M. Clavier et P.-N. Marie; 1740 (*Chartres*; propriété des offices), 8 p.

29° François de la Flèche chanoine, contre Duhan... (*Chartres*; prébende de N.-D.), 3 p.

30° et 30° *bis* Fr.-L. Gaucher, contre P. Brochard...; 1727 (Chartres; prescription du doüaire), 8 p. (2 ex.)

31° Henry Gault et chapitre de Chartres, contre Fr. de Brisay grand vicaire et official (*Chartres*; doyenné du chapitre), 9 p.

32° Administrateurs du Bureau des Pauvres et J. Gobinet, contre... de Bricourt; (*Chartres*; bureau des pauvres), 4 p.

33° J. Gueau de Courteilles et J. de Ploteroze, contre Jeanne Roger; 1751 (*Chartres*, coutume de côté et ligne; succession Pierre Mauger de Crécy), 50 p.

34° M.-Fr.-G. Herpin et M.-A. Herpin, contre J.-B. Chabot; 1752 (*Chartres*; legs entre conjoints), 18 et 4 p.

35° A.-N. de La Rochefoucault, contre marquis de Villegagnon; 1746 (succession de Montandre), 20 p.

36° Philippe Le Beau, contre Nicolas Pierre (*Chartres*; legs entre conjoints), 9 feuillets, *ms.*

Nicolas Pierre, contre Philippe Le Beau...; 6 feuillets, *ms.*; (voir 24°).

37° Mousseau, contre Procureur-Général (*La Loupe*; cumul d'offices), 10 p.

38° M. Saillery de la Corbière, contre A. de Carnazet; 1728 (*Chartres*; legs entre conjoints), 15 p.

39° Officiers du bailliage de Chartres, contre officiers du siège royal de Châteauneuf-en-Thimerais (*Champrond*; ressort), 26 p.

40° Ch.-D. de Turgis des Chaises et M.-A.-R. de Turgis, contre Le Courtois Guillaume de Turgis et autres (exhérédation), 28 p.

41° Prieur et religieux de Josaphat, contre... de Meaucé... (*Jouy*; aliénation de biens ecclésiastiques), 12 p.

42°-63° Charles-Guillaume de Broglie, contre princes de Condé et de Conti; 1729-1739 (*Senonches*; succession François-Marie de Broglie).

[42°, 9 p.; — 43°, 3 p.; — 44°, 8 p.; — 45°, 1729; 11 p.; — 46°, 1730; 25 et 1 p.; — 47°, 1730; 4, 4 et 3 p.; — 48°, 17 février 1731; 21 p.; — 49°, 1734; 14 p.; — 50°, 1734; 20 p.; — 51°, 1734; 20 p.; — 52°, 1734; 20 p.; — 53°, 1734; 60 p.; — 54°, 1735; 38 p.; — 55°, 1735; 11 p.; — 56°, 1735; 3 p.; — 57°, 1735; 27 p.; — 58°, 1735; 33 p.; — 59°, 1735; 50 p.; — 60°, 36 p.; — 61°, 1738; 42 p.; — 62°, 1739; 38 p.; — 63°, 1739; 15 p.]

64° et 65° Princes de Condé et de Conti, contre Charles-Guillaume de Broglie; 1730, 1739; 24, 15 et 1 p.

XVIIIe siècle. Papier. 65 pièces en 3 portefeuilles. 370 sur 265 millim. (Don famille Lecocq).

9. Extrait par Guillaume Doyen de l'*Histoire du diocèse et de la ville de Chartres par le chanoine J.-B. Souchet* (XVIIe siècle), sur un extrait de 1701.

XVIIIe siècle. Papier. 56 feuillets. 380 sur 250 millim. Demi-rel. veau. (Don famille Lecocq).

10. Histoire de la ville de **Chartres**, du Pays Chartrain, et de la Beauce, **par** Guillaume **Doyen**, (ms. autographe; publiée en 1786).

T. I, première rédaction, 394 feuillets.

II, deuxième rédaction, 435 feuillets.

III, table de l'imprimé, 19 feuillets.

XVIIIe siècle. Papier. 380 et 400 sur 250 millim. Demi-rel. veau et brochage. (Don famille Lecocq).

11. « **Recherches** et observations **sur les Loix Féodales**, sur les anciennes conditions des habitans des villes et des campagnes, leurs possessions et leurs droits », **par** Guillaume **Doyen** (ms. autographe; publiées en 1779).

XVIIIe siècle. Papier. 130 feuillets. 380 sur 250 millim. Demi-rel. veau. (Don famille Lecocq).

12. « **Orages** observés dans le bassin supérieur **de la Voise** », en 1865-1868, par le Dr **Harreaux** (rapports et cartes).

XIXe siècle. Papier. 37 feuillets. 320 sur 205 millim. Demi-rel. basane. (Don Harreaux).

13. Commission de météorologie, études sur la **prévision du temps** (relevés du 4 septembre **1866** au 30 juin **1867**, par M. **Person**, directeur d'Ecole Normale).

XIXe siècle. Papier. 302 feuillets. 225 sur 340 millim. Demi-rel. basane. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

14. Expédition collationnée de la « **Déclaration généralle des biens du Chapitre Notre-Dame de Chartres**... donnée lors du terrier de **1676**, étant aux archives du Duché de Chartres... »

XVIIe siècle. Papier. 64 feuillets. 340 sur 225 millim. Demi-rel. toile. (Don famille Lecocq).

15. Registre des délibérations des **Consuls des Marchands de Chartres**, du 2 décembre **1788** au 2 novembre **1790**. (incomplet).

XVIIIe siècle. Papier. 46 feuillets. 340 sur 225 millim. Demi-rel. basane. (Don famille Lecocq).

16. « Notice sur les **découvertes antiques** faites à **Chartres** depuis **1846** jusqu'en **1850**, par suite de l'établissement de l'embarcadère du chemin de fer, par H. **de Widranges** (publiée, en substance, dans les *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir,* t. II, p. 196-208).

XIXe siècle. Papier. 45 feuillets. 325 sur 210 millim. Demi-rel. basane. (Don H. de Widranges).

17. « Mémoire sur la **Généralité d'Orléans**, dressé par M. **de Bouville**, intendant, en **1698**. »

XVIIe siècle. Papier. 88 feuillets. 385 sur 255 millim. Demi-rel. basane. (Don famille Lecocq).

18. **Terrier** de l'abbaye **de Saint-Père** de Chartres, **1777-1789**, par Guillaume **Doyen**.

f° 4, expédition de l'acte chargeant Doyen, en 1777, du relevé des plans et revenus.
f° 11, v°, réception des ouvrages, le 21 déc. 1789.
f°s 12-36 et 37-51, copie, par Lecocq, des plans et légendes de Doyen.
f° 52, copie, par Lecocq, de la « Table analytique du Cartulaire de dom Muley en ce qui regarde Chartres et ses environs. »
f° 58, copie, par Lecocq, de la « Table des droits, revenus et charges de l'abbaye de Saint-Père dans Chartres et les environs. »

XVIIIe et XIXe siècle. Papier. 65 feuillets. 410 sur 285 millim. Demi-rel. toile. (Don famille Lecocq).

19. « Catalogue topographique de la Bibliothèque » (en cours).

T. I, n°s 1-7.500.

II, n°s 7.501-20.000.

XXe siècle. Papier. 300 et 500 feuillets. 315 sur 205 millim. Registre rel. toile. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

20. « Recueil des **Antiquitez du Perche**, des comtes et seigneurs dudit païs, fondations et batimens des monastères et choses notables dudit païs, par Léonard **Bar**, s^r **des Boulais**, de Mortagne au Perche, en l'an 1613. »

(Copie, par Du Clot, en **1743**, pour Monsieur de Bourneuf; une 1re édition a été publiée en 1894 sur des copies postérieures à 1771).

XVIIIe siècle. Papier. 176 feuillets. 350 sur 225 millim. Rel. basane. (Don famille Lecocq).

21. Glossaire de la Beauce et du Perche, « Patois d'Eure-et-Loir. »

T. I, Réponses des Instituteurs au *Questionnaire* de l'Inspecteur d'Académie (1868), pour les arrondissements de Chartres, Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou. —505 feuillets, 380 sur 260 millim. Demi-rel. basane.

II, Supplément et Réponses diverses, pour Bonneval

(canton), Charbonnières, les Châteliers-Notre-Dame, Prunay-le-Gillon, Voves (canton). — 64 feuillets, 245 sur 200 millim. Broché.

III, Réponse (1874) de E. Guillon, instituteur (voir **ms. 5006**) pour Lutz-en-Dunois, 672 mots; (copie, par Ad. Lecocq). — 14 feuillets; 315 sur 205 millim. Broché.

IV, Répertoire alphabétique (1867) des mots et des phrases, par Ad. Lecocq. — 4328 fiches; 120 sur 90 millim. en paquets.

XIXe siècle, Papier. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

22. Questionnaire Archéologique d'Eure-et-Loir, 1856. — Réponses des maires, curés, instituteurs; **1857.**

T. I, arrondissement de **Chartres**, 409 feuillets.

II, arrondissement de **Châteaudun**, 183 feuillets.

III, arrondissement de **Dreux**, 479 feuillets.

IV, arrondissement de **Nogent-le-Rotrou**, 206 feuillets.

V, arr. de **Chartres, Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou** 452 feuillets.

VI, tableaux comparatifs des Réponses, 20 feuillets.

(La table générale a été publiée dans les *Procès-verbaux de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir,* t. X, p. 374-378). Voir aussi, *ms. 1232*, les Réponses des Conducteurs des Ponts et Chaussées au *Questionnaire Archéologique* à eux adressé par M. de Boisvillette, ingénieur en chef, pour la *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir.*)

XIXe siècle. Papier. 5 vol. de 320 sur 245 millim. Demi-rel. basane, et 1 vol. de 495 sur 320. millim. broché. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.)

23. « Mémoire géographique historique et statistique sur la commune de **Friaize, par J. Poullard**. élève sortant de l'École Normale primaire de Chartres, — suivi d'un Appendice [et d'une carte]; octobre 1877. »

XIXe siècle. Papier. 51 feuillets. 320 sur 205 millim. Demi-rel. basane. (Don J. Poullard.)

24. « Notice historique et géographique sur la commune de **Nottonville** [carte], **par Chantegrain**, instituteur-adjoint à Brou » (1876).

XIXe siècle. Papier. 120 feuillets. 320 sur 205 millim. Demi-rel. basane. (Don Chantegrain).

25. « **Biographie de M. Lair** (Jean-Louis-César), peintre d'histoire, de paysages historiques et de portraits, **par** Alphonse-Alexandre **Niquevert**, de Paris : 1856. »

XIXe siècle. Papier. 35 feuillets. 320 sur 205 millim. Demi-rel. basane. (Don A. Niquevert).

26. Histoire Chartraine; documents et notes, recueillis par AD. LECOCQ.

T. I, **Cathédrale de Chartres**;
- f° 3, maîtres de l'œuvre (ms. autographe [première rédaction], documents annexés; publié dans les *Mémoires,* t. *VI*, p. *396-476*).
- f° 121, sinistres.
- f° 154, pendant la Révolution, 1790-1800 (copie de l'imprimé : *Récit de la fête... de la Raison... le 9e frimaire l'an 2e...* ; documents annexés).
- f° 219, copie de l'imprimé, *Petit traicté... par Estienne Preuost... 1558*, et bibliographie. — XVIIIe-XIXe siècle. 257 feuillets.

II, (Mélanges).
- f°s 3-8, ancien trésor de N.-D. de Chartres.
- f°s 35-57, 75, entrée des évêques de Chartres [J. Lescot (1643), de Lubersac (1780)].
- f°s 58-74, table du *Recueil de documents* de *Pintart* (B. M., ms. 1014).
- f°s 77-79, copie de la lettre imprimée du P. Ansart, 1783, faisant savoir qu'il avait l'intention de composer une Histoire de Chartres.
- f°s 90-104, notes de Paul Parfait pour *La Foire aux Reliques*.
- f°s 111, revenus de l'évêché de Chartres en 1780.
- f°s 113-121, juridiction du Chapitre N.-D.

f°s 122-162, horloges de N.-D. de Chartres.

f°s 163-199, livres liturgiques et imprimeurs chartrains.

XVIIIe-XIXe siècle. 274 feuillets.

III, **Biographie et Bibliographie**, 238 feuillets.

f°s 3-156, notes biographiques par Hérisson et par Lecoq sur d'Aligre, Angelet, Anquetin, Ballay, Barbereau, Bargemont, Belly, Bernard de Chartres, Béron, Beurrier, de Boisgiloud, de Boisvillette, Bonnange, Bonnet, Borville, Bourdoise, Boutrays, Bouvard, Brault, Bridan, Brissot, Chasles, Chevard, Chouayne, de Cochefilet, Collardeau, Coudray, Danchet, Daudiquier, Delacroix-Frainville, Deshayes, Desportes, Delavoipierre, Doreau, Doublet, Doullay, Duhan, Dulorens, Duparc, Durand, Dussaux, Fleury, Fret, Gallot, Gambier, Gendron, Godeau, Godet des Marais, de Goussainville, Grugé, Guéau de Reverseaux, Guillard, Hallier, Hérisson, Horeau, Hoyau, Huvé, Huilery, Jacottet, Jallon, Janvier de Flainville, Jobey, Lavolé, Laillier, Lebreton, Lechenevix, Lefebvre, Lejeune, Le Maréchal, de Lépinois, Lescarbault, Liron, Loreau, Lucquet, Marceau, Marie, de Mérinville, Morin, Moullin, de Neuville, Nicole, Ozeray, Paragot, Panard, Parfait, Pedoue, Périnet, Petey, Petion, Philidor, Philippe de Dreux, Pierre de Chartres, Poussemotte, Poilvillain (aveu de 1537), Recocquillé, Regnier, Rostaing, Rouillard, Rouillé, de Sainctes, Saint-Ursin, Salmon, Sergent-Marceau, Ségouin, Simon, de Sully, Talbot, Touche, Truchis, Valladon (Thérésa), Vallis, Walras, de Vendôme, Verguin.

f°s 158-162, Mention des portraits de d'Aligre, Aubertin, Barbreau, Belleau, de Blois, Bourdoise, de Bullion, de Chartres, de Courcillon, Danchet, Deshais-Gendron, Desportes, Dulorens, Diane de Poitiers, de Dreux, d'Estampes, Félibien, de Fetigny, de Fontenay, Fourré, de Garlande, Godeau, Godet des Marais, Guignard, Hallier, Hurault, Ives de Chartres, La Guesle, Langlois, Le Bossu, Lenfant, Lescot, Metezeau, de Neufville, Nicole, Norry, Panard, Pedoue, Philidor, Regnier, de Rotrou, Rouillé, Rueil, Sablon, de Sainctes, Suireau, Trivulce, de Valois, Vialart.

f°s 166-178, additions à la *Bibliothèque Chartraine*...

par dom Liron, 1719 (écrivains et hommes illustres : environ 1.100 noms).

f°s 179-196, ouvrages d'auteurs du Pays Chartrain (environ 250) existant à la Bibliothèque Municipale de Chartres.

f°s 197-236, Jehan Le Maçon, Jehan de Beausse.

IV, **Biographie**, 294 feuillets.

f°s 4-51, musiciens.

f°s 52-72, artistes et artisans.

f°s 73-293, Bouchet (Laurent), Brière (Jacques), Chaline, de Champrond, Chapelle (Jean) (2 grav.), de Chartres, Chauveau-Lagarde, Chevard, Collin-d'Harleville, Conard, Delagrange, Desrues, Dreux du Radier, Frescot, Grand-Jean.

(aux f°s 137-141, trois pièces relatives aux religieuses de la Providence de Chartres en 1781).

V, **Biographie** (suite), 316 feuillets.

f°s 4-314, Illiers (Miles d'), Lair, Lecocq, Leduc, Mangot, Marotteau, Martin de Gallardon, Massot de Launay, Moisant, Parrault, Pitou, Plume, Poncelin de la Roche Tillac, Rogeard, Rotrou, Sablon, Souchet, Soulas d'Allainval, Thiers.

VI, (Mélanges), 193 feuillets.

f°s 52-72, visionnaires.

f°s 165-192, statue de Saint Christophe.

VII, (Mélanges), 339 feuillets.

f°s 1-52, 88-89, maisons de Chartres (extraits, des censiers du Chapitre, XVIe-XVIIIe siècle, et des procès-verbaux de ventes, fin du XVIIIe siècle ; A. d'E.-et-L.).

f°s 53-60, fédéralisme à Chartres, dénonciations, an II an III (extraits des registres du Conseil général, A. M.).

f°s 66-67, le château de Maintenon et ses aqueducs (voir, t. X).

f°s 76-77, notice sur le Palais des Noces à Chartres.

f°s 90-110, extraits de 6 vol. d'inventaires du Chapitre N.-D. (A. d'E.-et-L.).

f°s 297-305, extraits du registre de Guillaume Bouvart, 1529-1560 (A. d'E.-et-L.).

f°s 111-339, extraits des titres des abbayes de Saint-Père et Saint-Jean en Vallée, des paroisses de Saint-Aignan, Saint-Saturnin, Saint-Maurice, Saint-Martin-le-Viandier, Saint-Hilaire, Saint-Barthélemy, Sainte-Foy, Saint-André (**Livre de Bois**, avec les notes du chanoine Brillon, publié en partie par M. l'abbé Métais dans *Pièces détachées*, I).

VIII, (Mélanges), 345 feuillets.
f°s 4-85, Bibliothèque de Chartres, anciennes écoles, établissement de l'imprimerie.
f°s 116-122, Société Archéologique d'Eure-et-Loir, papiers d'*Archives*.
f°s 253-277, copies de lettres à Gaignières relatives au Pays Chartrain.
f°s 290-319, théâtre de Chartres.
f°s 320-324, thèses historiées.

IX, (Mélanges), 383 feuillets.
f°s 29-33, épreuve du *Nobiliaire d'Eure-et-Loir par M. Lucien Merlet.*
f°s 35-72, notes relatives à un projet de *Nobiliaire d'Eure-et-Loir.*
f°s 73-208, Saint-Aignan de Chartres : confrérie de la Croix (copie de l'imprimé de 1755), ouverture de l'église, projets de démolition, limites de la paroisse, extraits des registres.
f°s 262 et suiv., extraits des registres des paroisses Sainte-Foy, Saint-Martin-le-Viandier, Saint-Maurice, Saint-Michel, Saint-Saturnin.

X, (Mélanges); 467 feuillets.
Extraits, de manuscrits et d'imprimés (Miscellanées) de la Bibliothèque Municipale de Chartres, et de pièces des Archives d'Eure-et-Loir. [en grand nombre ; sans ordre, ni références].

XI, 36 feuillets.
Copie des *Essais ou anecdotes historiques concernant la ville et marquisat de Gallardon en Beauce par Saulnier, en 1773, pour Mme de Montmorency-Laval.* (B. M., ms. 1601).

XII, **Corporations de Chartres**, xve-xviiie s., 371 feuillets. (basoche, bouchers, boulangers, bourreliers, changeurs, chapeliers, charrons, chirurgiens, cordiers, cordonniers, écrivains, épiciers-merciers, éviers, fourbisseurs, imprimeurs-libraires, maçons, maréchaux, menuisiers, [musiciens, voir t. IV], notaires, orfèvres, parcheminiers, pâtissiers, peintres, pelletiers, potiers d'étain, revendeuses, selliers, sergers, serruriers, taillandiers, tailleurs, tanneurs et corroyeurs, tapissiers, taverniers, tonnelliers, vanniers).

XIII, **Congrégations et hôpitaux à Chartres**, xve-xviiie s., 307 feuillets.

(Abbayes de Saint-Père, Saint-Jean, Saint-Cheron; Cordeliers, Providence, Saint-Martin-au-Val; — aveugles, pauvres, pestiférés.)

XIV, **Chartres à travers les âges**, en... 1568, 1789, 1792, 1814 et 1815; 286 feuillets.

f°s 47-50, legs Remond (1818) en faveur des écoles (extrait de 1822).

f°s 87-98, reconnaissances des xve-xviie s., originales.

f°s 117-127, papiers originaux de la Société populaire de Chartres; fructidor an II à ventôse an III.

f°s 130-137, pièces relatives à la couverture de la Cathédrale après 1789.

f°s 147-154, rapport autographe de Sergent-Marceau sur l'organisation des fêtes décadaires à la Cathédrale du 4 nivôse [24 déc. 1793], (publié dans les *Mémoires de la S. A. d'E.-et-L.*, IX, 220-237, d'après la copie).

XV, **Congrégations à Chartres**; 323 feuillets; extraits, par MM. Lecocq et Roullier, des Archives d'Eure-et-Loir (Évêché, Chapitre, Hôtel-Dieu, Saint-Cheron, Jacobins, Minimes, Cordeliers, Filles-Dieu, Visitation, Carmélites, Providence, Saint-Maurice, Union chrétienne, Aveugles, Ursulines, Eau, Saint-Père, — huguenots).

XVI, (Mélanges), 376 feuillets.

f°s 2-15, Chartrains mesnagiers d'Arras, 1480.

f°s 80-102, Foire de Saint-Barthelemi à Chartres.
f°s 103-143, copie de l'imprimé : *Dissertation... sur la fontaine... de S. Maurice, à Chartres* (aux petits-prés), *1702, par J. Cassegrain.*
f° 344-361, pompiers de Chartres.

XVII, (Mélanges); 327 feuillets.

XVIII, 78 feuillets. Copie de la *Notice sur le poète Renault par A.-S. Morin* (voir, **ms. 2**).

XIX, 66 feuillets. Copie des « Dates et chroniques chartraines de l'année 1839 (janvier et février) ». (Notes et extraits d'imprimés par Lejeune : **polémiques de Didron et Lejeune** [L'Assomption de Bridan].)

(xve)-xixe siècle. Papier (et parchemin). 275 sur 210 millim. 19 vol. Demi-rel. toile. (Don famille Lecocq).

27. (Mélanges). Extraits des Archives Municipales de Chartres.

f°s 4-208, siège de 1568, correspondance administrative sous Louis XIV, période révolutionnaire (registres du Conseil général, t. III, V, VI, VII);.....
f°s 209-251, domaine de Chartres au xviiie siècle.
f°s 252-457, comptes de Chartres, 1377, 1558 — an III.

xviiie-xixe siècle. 457 feuillets. 275 sur 210 millim. Demi-rel. toile. (Don famille Lecocq).

28. « Les Apophtegmes les plus memorables des anciens, pour le Roi. »

xviiie siècle. Papier. 125 feuillets. 275 sur 210 millim. Demi-rel. toile. (Don famille Lecocq).

29. (Mélanges).

f°s 3-6, « Testament de mil sept cent cinquante-quatre en faveur de 1755 », fait à Cherville en Beauce.
f°s 7-21, « Recherches et notice sur les murailles de Chartres... par Hérisson », mai 1831.
f°s 25-47, « Cérémonies et observances de l'église de Chartres, avec les charges des marguilliers clercs et laïcs ». [« Le manuscrit d'où tout ceci est tiré est cité

par M. Thyers, curé de Champrond, dans son *Traité de l'Exposition du Saint-Sacrement* page 223; il dit qu'il est de 1330. »]

f°s 51-72, Traduction du *Ptocotrophe urbis Carnotensis* de Vincent de La Loupe, 1557.

XVIIIe-XIXe siècle. Papier. 78 feuillets. 245 sur 195 millim. Demi-rel. toile. (Don famille Lecocq).

30. Notices publiées par *Doublet de Boisthibault*. Copies, par Ad. Lecocq.

XIXe siècle. Papier. 176 feuillets. 240 sur 190 millim. Demi-rel. toile. (Don famille Lecocq).

31. (Mélanges). Extraits d'imprimés relatifs aux sciences.

f°s 3-19, cadran solaire *(Petit Dictionnaire de Physique)*.

f°s 20-32, recettes *(Dictionnaire encyclopédique)*.

f°s 33-61 *(Chimie de Vauquelin)*.

f°s 62-77, traité du typhus.

f°s 78-94, traité d'accouchement, donné par M. Puzos.

f°s 95-98, mémoire de M. de Puymaurin sur la conservation des corps. *(Histoire... de l'Académie des Sciences... 1788)*.

XVIIIe siècle. Papier. 97 feuillets. 245 sur 195 millim. Demi-rel. toile. (Don famille Lecocq).

32. (Mélanges).

f°s 3-4, copie de l'édit de Henri II (1556) sur les déclarations de grossesse.

f°s 84-102, Délices de l'Italie (1813) et notes sur la Russie, par Moisant (autographe).

f°s 103-105, vers sur l'incendie de Chartres en 1758.

XVIII-XIXe siècle. Papier. 125 feuillets. 245 sur 195 millim. Demi-rel. toile. (Don famille Lecocq).

33. *Histoire de Bonneval par Beaupère*. Copie, par Ad. Lecocq. (B. M., ms. 1181).

XIXe siècle. Papier. 57 feuillets. 250 sur 195 millim. Demi-rel. toile. (Don famille Lecocq).

34. *Petit traité, composé par Estienne Préuost... touchant Nostre Dame de Chartres, 1558.* — Copie de l'imprimé, par Ad. Lecocq.

XIXe siècle. Papier. 18 feuillets. 265 sur 200 millim. Demi-rel. toile. (Don famille Lecocq).

35. « *Parthenie ou Histoire de Chartres par Claude Sauare marchand, 1664* » (B. M., ms. 1597). — Copie, par Ad. Lecocq.

XIXe siècle. Papier. 60 feuillets. 250 sur 195 millim. Demi-rel. toile. (Don famille Lecocq).

36. **Journal de Jean Bouvart** *et de ses continuateurs, 1521-1714 et 1746-1760* (B. M., ms. 1090; copie). Copie, par Ad. Lecocq.

XIXe siècle. Papier. 61 feuillets. 240 sur 185 millim. Demi-rel. toile. (Don famille Lecocq).

37. *Panégyrique de la ville de Chartres... par Ch. Challine, 1642.* — Copie de l'imprimé, par Ad. Lecocq.

XIXe siècle. Papier. 32 feuillets. 335 sur 185 millim. Demi-rel. toile. (Don famille Lecocq).

38. « **Journal de Jehan Parrault,** curé de Vitray-en-Beauce, **1574-1625** » (Archives d'Eure-et-Loir). — Copie, par Ad. Lecocq.

XIXe siècle. Papier. 266 feuillets. 125 sur 190 millim. Demi-rel. toile. (Don famille Lecocq).

39. Notes, tirées des portefeuilles de Gaignières et des registres de Guillaume Laisné, relatives aux évêques de Chartres (XVe-XVIIIe s.) et à divers, par Ad. Lecocq).

f°s 25-30, « inventaire des reliques, vases, ornements, linges, etc... de la sacristie [de l'abbaye de Bonneval] fait dans le mois de janvier 1782 ».

XIXe siècle. Papier. 61 feuillets. 210 sur 165 millim. Demi-rel. toile. (Don famille Lecocq).

40. (Mélanges).

f°s 2-17, « l'Enseignement mutuel à Chartres; scènes historiques, par A. P. C.; janvier 1829 ».

f°s 29-51 « Motifs ou Raisons de l'institution... des Filles de la **Providence** de la ville **de Chartres**, ...Statuts... » ; XVIIe siècle (une note, du XVIIIe s., attribue l'écriture au chanoine Pedoue, fondateur de la Congrégation).

f°s 52-120, copie d'imprimés et de manuscrit, par Ad. Lecocq :

Exhortation faicte par... François de Lorraine duc de Guise.

Petit traicté... par Etienne Préuost, 1558.

Relation... feu... clochers... (1674) par Jean Robert.

Brief discours du siège de Chartres en 1568 par Simon de Givès.

f° 122, notice sur Neuville-la-Mare (Gironville), pays de S. Lomer.

f°s 123-124, instruction pour connaître la marche du cadran horizontal de M. Touraille, (23 juin 1803).

XIXe siècle. Papier. 124 feuillets. 210 sur 170 millim. Demi-rel. toile. (Don famille Lecocq).

41. Additions à la *Bibliothèque Chartraine de dom Liron.* (129 noms). — Extraits, par Ad. Lecocq, du ms. 17.006 des Fonds français de la Bibliothèque Nationale.

XIXe siècle. Papier. 155 feuillets. 210 sur 170 millim. Demi-rel. toile. (Don famille Lecocq).

42. **Biographie Chartraine** (environ 225 noms). — Copie, par Ad. Lecocq, de Hérisson (B. M., ms. 1044), avec quelques notes.

XIXe siècle. Papier. 361 feuillets. 230 sur 180 millim. Demi-rel. basane. (Don famille Lecocq).

43. **Recherches chartraines**; copies et notes, prises par Ad. Lecocq, à la Bibliothèque Municipale de Chartres, aux Archives d'Eure-et-Loir et à la Bibliothèque Nationale.

T. I, Recherches sur l'**Histoire** de la ville **de Chartres, par P.-E.-N. Bouvet-Jourdan** (B. M., mss. 1026, 1070, 1521) ; copie, de 1852 ; 291 feuillets.

II, **Bailliage de Chartres** ; 268 feuillets.

III, **Recueil sur l'Histoire de Chartres par Janvier de Flainville** (B. M., ms. 1011, t. III et II) ; I, Abbayes-Collège ; 329 feuillets.

IV, ... II. Commanderie-Hôtel de Ville ; 337 feuillets.

V, ... III. Incendies-Voyages ; 349 feuillets.

VI, **Siège de Chartres en 1568**, extraits, des mss. de Duparc et de l'abbé Estienne, et du Compte des habitants ; 87 feuillets.

VII, f°s 1-143, **Histoire Chartraine** contenant les antiquités des Chartrains... par **Duparc** (B. M., mss. 1045, 1158, 1506).
f°s 144-158, De la Ville de Chartres et ses antiquités...
f°s 159-206, Chronologie... des évêques de Chartres... (B. M., ms. 1022, f°s 1-55).
f°s 207-221, **Essai topographique** (ou topographie) de **Chartres** et du département d'**Eure-et-Loir**, par **Marie Saint-Ursin**, médecin, 221 feuillets.

VIII, « **L'histoire de l'esglise** collegiale et parochialle **de Sainct Maurice les Chartres**, selon les originaux, manuscrits, traditions anciennes du chappitre et fabrique de la mesme esglise 1671 » **par** Claude **Savart** (B. M., ms. 1065) ; 65 feuillets.

IX, **Réception de Chanoines de Chartres**, 1493-1789 (A. d'E.-et-L., G. 294 et 295) ; 110 feuillets.

X, **Consuls de Chartres** et tribunal de commerce, du XVIe au XVIIIe siècle ; 119 feuillets.

XI, Déclaration de cens à **Chartres** en **1553** ; par 425 propriétaires à 54 ayants droit ; 61 feuillets.

XII, *Table* chronologique des *arrêtés* du *corps municipal de Chartres*, du 23 février *1790* au 14 brumaire *an IV*, et des *arrêtés des Maires* depuis le 6 mai 1800 jusqu'au 31 décembre 1860 ; 141 feuillets.

XIII, « Extraits... du Journal **Le Glaneur**... d'Eure-et-Loir, 1830-1852 » ; 438 feuillets.

XIV, ... des **Registres des tabellions du Chapitre de Chartres de 1357 à 1778**, (A. d'E.-et-L.; 297 feuillets.

XV, ... des **Registres capitulaires du Chapitre de Chartres** du XIIIe au *XVIIIe siècle* (B. M., mss. 1007-1009); 511 feuillets.

XVI, ... des **Minutes des notaires de Chartres**, du xve et du xvie siècle: Estienne Badoux, Hézard, Robert Saillard, Jehan Le Maçon, Jean Guignard l'aîné, Mathurin de Baigneaulx, Jacques de Laval, Jehan Guignard le jeune, Claude de Baigneaulx, Guillaume Lohu, Guillaume Lambert, Jacques Lambert, Mathurin de Baigneaulx : 201 feuillets.

XVII, ... de l'**Histoire de Chartres de Souchet** (B. M., ms. 1069); 172 feuillets.

XVIII, ... de l'**Abrégé de l'Histoire chronologique de Chartres par Pintard** (B. M., ms. 1068); 217 feuillets.

xixe siècle. Papier. 230 sur 180 millim. Demi-rel. basane. (Don famille Lecocq).

44. Copie des Extraits des **Registres des Echevins de Chartres**, par Ad. Lecocq ; (A. M.; [C. 1. a. - C. 1. e]).

T. I, (1437-1576), reg. 1-30; 409 feuillets.

II, (1576-1607), reg. 31-62; 301 feuillets.

III, (1607-1627), reg. 63-70; 310 feuillets.

IV, (1627-1651), reg. 71-76; 268 feuillets.

V, (1651-1677), reg. 77-84; 318 feuillets.

xixe siècle. Papier, 250 sur 200 millim. Demi-rel. basane. (Don famille Lecocq).

45. Siège de Chartres par Henri IV en **1591**; rapport de Georges Babou de la Bourdaisière, gouverneur de Chartres (Bibliothèque Nationale, ancien fonds 5986). Copie, par Ad. Lecocq (les cinq premiers feuillets manquent).

xixe siècle. Papier. 28 feuillets. 195 sur 150 millim. Cahier. (Don famille Lecocq).

46. « Copie de plusieurs **lettres** [34] **de** feü **M. Thiers** adressées à un de ses amis de province [l'abbé Pinguenet, de Reims], collationnées sur les lettres originales dudit S[r] Thiers »; 1675-1697. (Publiées, en 1852, dans le *Bulletin du Comité historique des Monuments écrits,* III). — Copie (1861), par Ad. Lecocq.

XIX[e] siècle. Papier. 43 feuillets. 190 sur 145 millim. Cahier. (Don famille Lecocq).

47. Notes prises aux séances du **Congrès scientifique** de **Chartres** en **1869** (du 6 au 12 septembre), par Ad. Lecocq.

XIX[e] siècle. Papier. 22 feuillets. 190 sur 145 millim. Cahier. (Don famille Lecocq).

48. (Mélanges).

f[os] 1-16, extraits de la Topographie françoise.... *de Claude Chastillon, 1648,* par Ad. Lecocq.

f[os] 17-28, « *Règlement pour la formation, organisation, discipline, police, et service, de la Garde Nationale Chartraine,* 1789 »; copie de l'imprimé.

XIX[e] siècle. Papier. 28 feuillets. 190 sur 145 millim. Cahier. (Don famille Lecocq).

49. « Journal des choses plus mémorables advenues à **Chartres** et ès environs, **1579-1592** » pendant la Ligue, par un bourgeois de Chartres (Bibliothèque Nationale). — Copie, par Ad. Lecocq, 1862.

XIX[e] siècle. Papier. 269 feuillets. 240 sur 190 millim. Demi-rel. toile. (Don famille Lecocq).

50. « Journal...... [le même que le **ms. 49**, par le même; fragment, s'arrêtant en 1589 (ms. 49, f[o] 47 v[o], 10[e] ligne).] »

XIX[e] siècle. Papier. 79 feuillets. 155 sur 200 millim. Broché. (Don famille Lecocq).

51. « Ephémérides et **chronique** locale **de Chartres**, du 1[er] janvier **1852** au 31 décembre **1854** », par Ad. Lecocq.

XIX[e] siècle. Papier. 388 (76) feuillets. 230 sur 190 millim. Demi-rel. basane. (Don famille Lecocq).

52. Catalogue avec figures de la collection de monnaies romaines de M. Des Haulles (1867).

XIXe siècle. Papier. 70 feuillets. 240 sur 155 millim. Broché. (Don Des Haulles).

53. « De l'origine de la Chevalerie. »

XVIIIe siècle. Papier. 83 feuillets. 240 sur 200 millim. Rel. basane. (Don famille Lecocq).

54. « Quelques notes sur l'église de **Vernouillet-les-Dreux** (Eure-et-Loir) », (par l'abbé Gabriel Aiglehoux).

XIXe siècle. Papier. 40 feuillets. 220 sur 170 millim. Cahier. (Don G. Aiglehoux).

55. **Hopital des Aveugles de Chartres**.

fos 4-67, « Table... chronologique des titres et papiers qui restent à l'hôpital des Aveugles de Chartres..... » (XIIIe-XVIIe siècle). »

XVIIe-XIXe siècle. Papier. 75 feuillets. 280 sur 180 millim. Demi-rel. basane. (Don famille Lecocq).

56. Notes, par Ad. Lecocq, membre de la Commission du **Plan de Dreux en 1725** *(P.-v. de la S. A. d'E.-et-L., t. II)*; croquis (par G. D., 1861).

XIXe siècle. Papier. 15 feuillets. 155 sur 150 millim. Cahier. (Don famille Lecocq.

57. « **Un coin du Perche-Gouet** ». Notice historique sur la ville et baronnie de **Brou**, par P. Chantegrain, instituteur, 1877

XIXe siècle. Papier, 165 feuillets, 220 sur 180 millim. Broché. (Don P. Chantegrain).

58. (Mélanges).

fos 5 vo-40, « L'**histoire chartraine** contenant les antiquités des Chartrains et de leur ville de Chartres...... par **Duparc** » (fragment, jusqu'au IXe siècle), (B. M., mss. 1045 et 1158): XVIIe siècle.

fos 42-61, « Nom des **rues** de la ville **de Chartres** », notes autographes du chanoine Brillon ; XVIIIe siècle.

f°s 62-86, « Table alphabétique des **rues**, ponts, tertres, et autres lieux **de Chartres** » par Ad. Lecocq ; XIXe siècle.

f°s 87-130, « **Histoire** en abrégé du monastère **de Josaphat** », 1668. (B. M., mss. 1163 et 751) copie, par Ad. Lecocq ; XIXe siècle.

f°s 134-148, « Copie de différents actes..... concernant plusieurs biens, droits de patronage, et autres, donnés aux abbé et religieux de **Josaphat**........., cinq... et traduits....., extraits d'un cayer composé de 62 feuillets..... », XVIIIe siècle.

XVIIe-XIXe siècle. Papier. 300 sur 200 millim. Demi-rel. toile. (Don famille Lecocq).

59. **Bibliothèque**. Registre de la reliure, depuis 1902, t. I, 136 pages. 190 sur 143 millim.

XIXe siècle. Papier. Cahier. (Archives de la Soc. A. d'E.-et-L.).

60. « **Memoires** et recueil d'observations envoiées à l'académie roïalle de **chirurgie** et autres, qui n'ont point encore paru, **par** Michel Jacques **Durand**, m^e ès arts, en chirurgie, oculiste et chirurgien de S. A. S. Mong^r le duc d'Orléans, **1768**. »

XVIIIe siècle. Papier. 103 feuillets. 230 sur 180 millim. Rel. parchemin. (Don famille Lecocq).

[**61-1150**. Imprimés].

1151. Catalogue des **entrées** (dons) du **Musée** et de la **Bibliothèque** de la Société A. d'E.-et-L. depuis **1856** jusqu'à **1898** ; d'après les *Procès-verbaux*, par M. **Georges Durand**.

XIXe siècle. Papier. 125 et 310 fiches. 132 sur 198 millim. Paquet. (Don Georges Durand).

1152. **Bibliothèque**. Catalogue par ordre alphabétique des **matières**, par M. Albert Chamberland, archiviste-bibliothécaire, 1898-1899.

XIXe siècle. Papier. 876 fiches. 75 sur 125 millim. Paquet. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

1153. **Bibliothèque**. « Registre des sorties » ou **emprunts**, depuis 1866.

XIXe siècle. Papier. 152 pages. 435 sur 280 millim. Registre. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

1154. Bibliothèque. t. I, Catalogue méthodique, 1856-1889. [Manuscrits; — Imprimés: théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres, histoire; publications périodiques et mélanges; — Iconographie : dessins et gravures, photographies, estampages, cartes et plans] (suite du **ms. 5353**).

t. II, Registre d'entrée, 1865-1900 [nos 273-2078, et périodiques.]

XIXe siècle. Papier. 400 et 400 pages. 435 sur 290 millim. Registres. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

1155. Archives administratives de la **Bibliothèque** Municipale **de Chartres** (local, conservateurs, acquisitions, prêt); **an XII-1850**.

XIXe siècle. Papier. 71 feuillets. 330 sur 220 millim. Broché. (Don A. Guillen).

1156. Passe-ports (9); délivrés à Alençon, Eu, Saint-Jean-d'Angély, Vendôme, Senonches, Orléans, Choury, Chartres; **an VII-1815**.

XVIIIe-XIXe siècle. Papier. 9 feuillets. 340 sur 230 millim. Broché. (Don A. Guillen).

1157. Collège de Chartres. —

T. I, Pièces diverses [état des élèves, 1832-1835], 1781-1837; 67 feuillets.

II, Composition de prix (vers 1830); 19 feuillets.

III, Pièces justificatives des comptes de 1841; 252 feuillets.

IV, Pièces justificatives des comptes de 1843; 165 feuillets.

V, Pièces justificatives des comptes de 1848; 123 feuillets.

XVIIIe-XIXe siècle. Papier. environ 330 sur 220 millim. Broché. (Don A. Guillen).

1158. Table alphabétique d'un Registre [R. des Echevins, 1764-1787, 124 feuillets] des Archives Municipales de Chartres; (rédigée vers 1782, puis complétée).

XVIIIe siècle. Papier. 30 feuillets. 310 sur 200 millim. Broché. (Don famille Lecocq).

1159. « Onze jours à Chartres, en 1836 »; d'après les notes du président Perterrieu-Lafosse.

XIXe siècle. Papier. 5 feuillets. 280 sur 220 millim. Broché. (Don J.-Ch. Traversier).

1160. Titres de la seigneurie de **Vérigny** (**1458-1770**); 31 pièces.

1e, Acquisition par Jeanne Le Baveux, dame d'O, à Vérigny ; 7 novembre **1458**.

2e, 3e, 4e, Acquisitions par Jehan d'O, à Vérigny; 3 décembre **1479**.

5e, 6e, 7e, Acquisitions par Jehan d'O ; 3 octobre **1480**, 18 mars **1481**, 26 avril **1481**.

8e, Partages entre Jehan d'O, Charles d'O, et Anne d'O, femme de Pierre d'Orgemont, seigneur de Méry, des successions de Charles d'O, chevalier, et Loyse de Gentilz, leurs père et mère, et de Loys d'O, leur frère; 21 février **1534**.

9e, Acquisition par Charles d'O; 8 avril **1537**.

10e, Aveu par Charles d'O à Jehan d'Estouteville, seigneur de la Gastine et de Villebon, pour le bois d'O (Saint-Denis-des-Puits); 5 mars **1538**.

11e, Aveu par le seigneur de Saint-Laurent au seigneur de Vérigny pour une terre à Saint-Denis-des-Puits; 5 février **1559**.

12e, 13e, 14e, Arrests du Parlement concernant la succession de Charles d'O; 31 décembre **1598**, 2 janvier 1599, 5 février **1599**.

15e, Aveu par Louis de Fontenay à Charles de la Vieuville pour le bois d'O ; 18 avril **1612**.

16e, 17e, Aveux par Charles de la Vieuville, — au seigneur de Villebon et de la Gastine, 9 octobre **1617**; — à Rachel de Cochefillet, duchesse de Sully, 30 juillet **1629**.

18e, Décret d'adjudication de la seigneurie d'Emerville à Charles de la Vieuville ; 19 mars **1644**.

19e, Nomination d'arpenteur ; 30 janvier **1649**.

20e, 21e, 22e, 23e, 24e, 25e, 26e, Lettres patentes du Roy accordées à Mre de la Vieuville.... ; juillet **1645**; — **arrêts du**

Conseil d'Etat ; 8 juillet **1645** ; — sentences à la Cour des Aides ; 5 juin **1646** et 18 juillet 1646 ; sentence de l'élection de Chartres ; 7 août 1646 ; — (pour changement d'élection).

27e, 28e, 29e, Aveux ; 28 mai **1752** ; 12 novembre **1763** ; 17 avril **1766**.

30e, Bail par Charles Brochet de la Forte-Maison ; 29 juillet **1770**.

31e, Aveu et dénombrement par René Choppin seigneur d'Arnouville.... à Charles Brochet de la Forte-Maison, seigneur de Vérigny ; 8 avril **1779**.

xve-xviiie siècle. Parchemin. Dans un carton.

1161. René **Le Febvre** (1648-1730) ; 14 pièces.

1re, Testament de Françoise le Balleur, épouse de René Le Febvre, écuier, porte-manteau du roi, demeurant à **Nogent-le-Rotrou** ; xviie siècle (incomplète).

2e, Nomination à la charge de porte-manteau ; 30 avril **1648**.

3e, Requisition d'enregistrement ; 11 juillet **1648**.

4e, Ordonnance de la Cour des Aides ; 25 septembre **1649**.

5e, Contrat de mariage de René Le Febvre avec Marguerite Bouthier ; 23 août **1651**.

6e, Démission en faveur de René-Joseph Le Febvre, son fils ; 27 août **1659**.

7e, Brevet de survivance ; 28 août **1659**.

8e, Rente dûe par les héritiers de René Le Febvre, 18 octobre **1673**.

9e, Lettres de rescision obtenues par Marguerite Bouthier, 3e femme de René Le Febvre, et veuve, contre François-Jacques de Mauduisson, époux de Marie Le Febvre, née du 1er mariage ; 26 mars **1676**.

10e, Arrest du Conseil d'Etat, 28 août **1676**.

11e, Reconnaissance de la rente dûe par Marguerite Bouthier aux Ursulines de Nogent-le-Rotrou ; 25 octobre **1685**.

12e, Lettre de sauvegarde ; 19 décembre 1696.

13e, Lettres d'Etat en faveur de Le Febvre d'Ivry, chevau-léger ; 1er septembre **1695**.

14e, Contrat de mariage de René Le Febvre seigneur d'Ivry,

demeurant à la Pinnelière, paroisse de Grey, au Maine, avec Hélène Etiennette Bodin ; 15 avril **1730**.

XVIIe-XVIIIe siècle. Parchemin. Dans un carton.

1162. Blaise **Bouthier** (1647-1695) ; 8 pièces.

1re, 2e, 3e, Constitutions de rentes par Blaise Bouthier, avocat au Parlement, époux de Léonor Guinot ; 1er juillet **1647** ; 5 octobre **1651**, 6 septembre **1669**.

4e. Nomination de Blaise Bouthier au canonicat de **Chartres** vacant par le décès de Pierre Trudaine ; 10 octobre **1673**.

5e, 6e, 7e, Nomination à l'archidiaconé de Blois ; 3 et 4 avril **1676**.

8e, Nomination au vicariat général de Chartres ; 10 août **1695**.

XVIIe siècle. Parchemin. (Dans un carton). (Don Roger Durand).

1163. Nomination de Pierre **Fougeu**, comme doyen du **chapitre** de **Chartres**, à la résignation de Robert Bouete ; **1638**.

1164. Déclaration par divers au profit du **chapitre de Saint-Jean** de **Nogent-le-Rotrou** de la métairie des Boullais (Saint-Victor-de-Buthon) ; 22 juin **1612**.

1165. Reconnaissance par Pierre Basché de Moulinière, marchand, demeurant à **Châteaudun**, envers M. Pierre-Louis **Rossard**, avocat au Parlement, conseiller du Roi à Boigency, et Pierre-Jean Duval..., 10 janvier **1752**.

1166. Reconnaissance par Claude **Mallier**, chevalier s^r du Houssay (**Montboissier**), en faveur de Anthoine Le Vassor, s^r de Villangeart ; 26 avril **1659**..

1167. Acquisition par Anthoine **Le Vassor**, conseiller du roi, lieutenant de la prévosté de **Bonneval**, de cinq boisseaux de terre ; 7 novembre **1644**.

1168. Aveu par Me Jehan **Beloys**, procureur au bailliage de **Chartres** pour les fiefs des Jouetz et Moterels (**Béville-le-Comte**) ; 6 août **1577**.

1169. Prise de possession du champ des Murs (**Margon**) par Denis **Hubert**, bailli de **Nogent-le-Rotrou** ; 15 juin **1577**.

1170. Vente par Macé **de Hervellant**, seigneur de **Guignonville**, à Estienne Lesné ; 19 juillet **1604**.

1171. Quittances par Guillaume **Chevalier**, avocat, procureur fiscal de **Longny**, François Verdier, verdurier de la maison du roi, et Noel Benoist, à Gilles Blondeau, sieur de Courmoullin (**Condeau**) ; 24 juin **1624** ; (incomplète).

1172. Quittance pour la **maison** de la grande bourse, grande rue (**Chartres**) ; 29 avril **1627**.

1173. Constitution de rente par Gilles Morin, Marie Du Pont, et Louise Vallée, demeurant à **Nogent-le-Rotrou**, à Regnault Bourbon ; 20 mai **1668**.

1174. Bail par les bénédictins de **Tiron** des dîmes de **Brunelles** ; 4 juillet **1634**.

1175. Bail par Marie **Le Vassor** à Louïs Lamiraut de terres à **Bonneval** ; 22 février **1684**.

1176. Don de rente par Madelaine Le Blanc à la fabrique de Saint-Pierre de **Châteaudun** ; 1er avril **1628**.

XVIe-XVIIIe siècle. Parchemin. 14 pièces. Dans un carton. (Don Roger Durand).

1177. **Archives** Municipales **de Chartres** ; (1841).

f° 1, Réponse au questionnaire du Ministre (1829).

f°s 2-7, Inventaire des boites : actif et passif, révolution, actes enregistrés sur minutes, choléra-morbus, histoire de Chartres.

XIXe siècle. Papier. 7 feuillets. 400 sur 250 millim. Broché. (Don A. Guillen).

1178. Vente de **livres liturgiques** de **Chartres**, en l'an V.

XVIIIe siècle. Papier. 3 feuillets. 310 sur 220 millim. Broché. (Don A. Guillen).

1179. Notes Chartraines.

f°s 1-5, extraits par Roux, des Histoires de Chartres, de Souchet et de Duparc.

f°s 6-7, moulins à eau et moulins à bras, par de Boisvillette.

f° 8, objet gaulois trouvé à Bazoches-les-Hautes, note, par de Boisvillette.

f° 9, réparations à l'église Saint-Aignan de Chartres par Jehan de Beausse en 1513 ; copie d'acte, par Ad. Lecocq.

f° 10, testament de Jean Touville, 1422, en faveur de Saint-Cernin de Chartres; copie d'acte, par Ad. Lecocq.

f° 11, transaction au sujet du Clos l'Evêque, 1322; copie d'acte, par Ad. Lecocq.

f° 12, envoi au Roi des vases sacrés de Saint-Martin le Viandier, 30 novembre 1562; copie d'acte, par Ad. Lecocq.

XIX[e] siècle. Papier. 12 feuillets. 310 sur 200 millim. Broché. (Don famille Lecocq).

1180. « Précis, pour les marguilliers de la fabrique de Saint-Jacques d'**Illiers**, défenseurs; — contre M. **Patas de Mesliers**, seigneur du marquisat d'Illiers, demandeur » [signé: **Janvier de Flainville**]; (pain bénit; **1787**).

2 feuillets. 360 sur 240 millim.

1181. S[r] Guillaume **Doyen**, géographe demeurant à Chartres, défendeur et demandeur incidemment suivant ces présentes; — contre les s[rs] Prieur et Religieux de **Saint Père** en Vallée d. Chartres, demandeur et défenseur incidemment », (terrier; 11 avril **1788**).

4 feuillets. 320 sur 210 millim.

1182. « Mémoire, pour l'abbé et les religieux de l'abbaye de **Coulombs**, et les doyen et chanoines de Saint-Etienne de **Dreux**... défenseurs d'une part; — contre les héritiers de feu M. **Bernard de Montigny** demandeurs d'autre part ». (Mairie de **Marville-Moutier-Brûlé**).

f[os] 17-21, « Réflexions sur le Mémoire de Monsieur l'abbé de Coulombs. »

21 feuillets. 310 sur 190 millim.

1183. Abbaye de **Saint-Cheron** les Chartres.

f[os] 1-2, mémoire pour le s[r] Billion contre les religieux, (cens).

f° 3, demande de transaction dans un procès du terceau.

f° 4, acquisition d'une maison « rue de la corrayrie. »

4 feuillets. 310 sur 220 millim.

1184. La communauté des **Merciers** de Chartres contre le **Chapitre Notre-Dame**. — Copie d'une sentence du 21 avril 1594.

6 feuillets. 360 sur 235 millim.

1185. **Archives** Municipales de **Chartres**. — « Extrait des pièces renfermées dans le carton des **marchands** forains et horzains ». (**1593-1772**).

2 feuillets. 370 sur 235 millim.

1186. Ch.-Fr. **Villetrouvé**, prêtre assermenté, mis en surveillance à Chartres par le Préfet d'Eure-et-Loir (8 brumaire **an IX**).

1 feuillet. 320 sur 205 millim.

1187. Etats pour le **Chapitre** Nôtre-Dame **de Chartres** des **exemptions** du droit d'entrée ; 5 octobre **1774**.

4 feuillets. 230 sur 145 millim.

1188. Droits à percevoir par les Aides, sur les boissons et autres denrées, à Chartres ; (après **1715**).

8 feuillets. 325 sur 210 millim.

1189. Coutumier pour les (4) cloches et les tapisseries et tapis (chœur et chaire).

2 feuillets ; 325 sur 210 millim.

XVIII[e] siècle. Papier. Broché. (Don famille Lecocq).

1190. Don par J. Caresme d'un tableau à l'église de **Lèves**, 1816.

1 feuillet. 340 sur 230 millim.

1191. Inventaire du mobilier de l'église de **Lèves**, 1831.
3 feuillets. 340 sur 215 millim.

XIX[e] siècle. Papier. Broché. (Don A. Guillen).

1192. Commanderie de **Sours**.

f° 1, déclaration... conforme à l'arpentage de 1751 ;
f° 3, bail de 1772 ;
f° 29, extrait des Archives de Malte (6 mars 1659), relatif à Sours et Arville, du 30 juin 1792.

XVIII[e] siècle. Papier. 34 feuillets. 300 sur 200 millim. Broché. (Don Lestrade).

1193. Aveux rendus par les seigneurs de **Valainville** au Dunois, 1448-1644.

2 feuillets. 320 sur 205 millim.

1194. « Réflexions sur un mémoire de M. le Marquis de Chepy, et sur des observations du commissaire au terrier du comté de Dunois, pour raison du fief de la **Fontaine-Ronde.** »

4 feuillets. 320 sur 205 millim.

1195. Bail des droits seigneuriaux de la Madeleine du Petit **Beaulieu**, 1762.

2 feuillets. 310 sur 205 millim.

1196. Liste des titres et papiers de la Madeleine du Petit **Beaulieu**, 1789.

2 feuillets. 310 sur 205 millim.

1197. Consultation de Salomon (Orléans, 1785), sur la **censive** de Beauvoir et de **Babilone** à Chartres.

6 feuillets. 310 sur 200 millim.

XVIIIe siècle. Papier. Broché. (Don A. Guillen).

1198. Mémoire à joindre au plan topographique et hydrographique d'**Eure** et **Loir**, par l'Ingénieur en Chef.

1199. Exposé des projets pour joindre l'**Eure** et le **Loir**, par l'Ingénieur en Chef.

XIXe siècle. Papier. 19 et 8 feuillets. 310 sur 205 millim. Broché. (Don de Boisvillette).

1200. Militaires à **Chartres** (1789-1823).

f° 2, enrôlements pour la Vendée (juillet 1793).

f°s 3-7, établissement d'un régiment (1789-1791).

XVIIIe-XIXe siècle. Papier. 56 feuillets. 370 sur 275 millim. Broché. (Don A. Guillen).

1201. Certificats d'apprentissage et de bonne conduite délivrés en 1757 et 1765 au jardinier Schaffarzek (en allemand). Traduction, par M. le Pasteur Lehr.

XVIIIe siècle. Parchemin. 2 pièces. En deux cartons.

1202. Lettres (3) au marquis de Feuquières, ambassadeur en Suède. — 2 lettres chiffrées, du 29 déc. 1672 (8 f.) et du 5 février 1675 (2 f.); signées Louis, et contresignées Arnaud. 1 lettre d'envoi, chiffrée, du 21 mai 1673 (1 f.) signée Arnaud de Pomponne.

XVIIe siècle. Papier. 12 feuillets. 370 sur 250 millim. En trois cartons.

1203. Nomination de Noël Perdrau à la charge de sergent-royal à Orléans, 1760.

XVIIIe siècle. Parchemin. 1 pièce. En un carton.

1204. Objets trouvés : à **Souancé** (agrafe mérovingienne, 1851), **Châteaudun** (tombeau mérovingien), et **Châteauneuf** (sceau de Charles de Valois) ; notes et dessins.

XIXe siècle. Papier. 3 feuillets. 320 sur 215 millim. En un carton.

1205. Mandat d'arrêter et de conduire à la **Bastille**, 1775.

XVIIIe siècle. Papier. 2 feuillets. 350 sur 245 millim. (Don Collier-Bordier).

1206. Documents relatifs à la publication du **Cartulaire** de **Notre-Dame de Chartres**.

XIXe siècle. Papier. 37 feuillets. 310 sur 205 millim. Broché. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

1207. Note sur un tableau (1789) placé dans la chapelle Sainte Geneviève à Saint-Etienne-du-Mont et cédé à l'église de **Tiron**.

XIXe siècle. Papier. 1 feuillet. 250 sur 045 millim. En un carton.

1208. Dolmens de **Montlouet** ; lettre, 1857.

XIXe siècle. Papier. 4 feuillets. 265 sur 195 millim. En un carton. (Don P.-A. Janvrain).

1209. Découverte gallo-romaine à **Vert-en-Drouais** ; lettre, 1857.

XIXe siècle. Papier. 4 feuillets. 250 sur 190 millim. En un carton. (Don La Mésange).

1210. Découverte d'un sceau à **Illiers**, 1859 ; lettre.

XIXe siècle. Papier. 3 feuillets. 210 sur 140 millim. En un carton. (Don Jules Barbier).

1211. Découverte d'un sceau à **Montreuil**, 1857 ; lettre.



XIXe siècle. Papier. 2 feuillets. 210 sur 140 millim. En un carton. (Don La Mésange).

1212. « Recherches sur l'origine du dolmen... de **Margon**, fouilles exécutées en décembre 1880; compte rendu, 21 planches (125 pierres); par J. **Foulon**, instituteur. » (Tiré à 10 ex. sur l'autographe).

XIXe siècle. Papier. 32 feuillets. 320 sur 220 millim. Broché. (Don J. Foulon).

1213. « Etudes sur la commune de **Beaumont-les-Autels**, par T. **Thibault**, instituteur. » 1876.

Compte rendu, par Ad. Lecocq.

XIXe siècle. Papier. 47 et 3 feuillets. 240 sur 190. Broché. (Dons T. Thibault et Ad. Lecocq).

1214. Etude sur les antiquités d'**Ymonville**, par **Lagrue**, instituteur; 1876.

XIXe siècle. Papier. 15 feuillets. 315 sur 200 millim. Broché. (Don Lagrue).

1215. Etude sur la commune de **Prasville**, par **Ledoux**, instituteur; 1876.

XIXe siècle. Papier. 10 feuillets. 315 sur 200 millim. Broché. (Don Ledoux).

1216. « Historique des Ecoles de **Coulombs**, par **Boucher**, instituteur », 1877.

XIXe siècle. Papier. 6 feuillets. 315 sur 200 millim. Broché. (Don Boucher).

1217. « Documents historiques et statistiques de la commune d'**Epeautrolles**, » par **Trubert**, instituteur; 1875.

XIXe siècle. Papier. 6 feuillets. 315 sur 200 millim. Broché. (Don Trubert).

1218. « Résumé historique et description géographique et administrative de la commune de **Boisville-la-Saint-Père**, 1877; » par **Leprince**, instituteur.

XIXe siècle. Papier. 42 feuillets. 315 sur 200 millim. Broché. (Don Leprince).

1219. Liste des maires, instituteurs.... de **Nogent-le-Phaye** (1679-1876), par A. **Bire**, instituteur.... 1878.

XIXe siècle. Papier. 6 feuillets. 315 sur 200 millim. Broché. (Don A. Bire).

1220. **Saint-Sauveur-Levasville**. Copie du Nécrologe de 1775, et des inscriptions de l'église (pierre tombale de Marie de Groulard, 1712; construction du lambris, 1566), et lettre d'envoi (1882), par l'abbé Leroux, curé.

XIXe siècle. Papier. 6 feuillets. 315 sur 200 millim. Broché. (Don Leroux).

1221. « Coup d'œil archéologique »; éléments.

XIXe siècle. Papier. 27 feuillets. 260 sur 195 millim. Broché.

1222. Compte-rendu, par Ad. Lecocq, du travail de Chantegrain sur **Nottonville** (1877).

XIXe siècle. Papier. 2 feuillets. 240 sur 185 millim. Broché. (Don Ad. Lecocq).

1223. « Inventaire des plans [61] pour la confection du **plan** de la ville **de Chartres** » avant **1750**, par les membres de la Commission, 3 déc. 1858.

XIXe siècle. Papier. 4 feuillets. 235 sur 185 millim. Broché. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

1224. Mosaïque de **Mienne**, 1857; lettre de Fillon.

XIXe siècle. Papier. 1 feuillet. 270 sur 220 millim. Broché. (Don de Boisvillette).

1225. Abbaye de **Tiron**. « Table des biens contenus dans la liève de la cellererie faite en 1742. » Copie.

XIXe siècle. Papier. 7 feuillets. 320 sur 210 millim. Broché. (Don de Boisvillette).

1226. Abbaye de **Coulombs**. Affiches (2) de vente, 1869; lettre de Henry Reverdy; copies (1710) de chartes de 1133 et 1150.

XIXe siècle. Papier. 7 feuillets. 280 sur 220 millim. Broché.

1227. Pierres tombales à **Gallardon** (Le Vacher) et à **Aunay-sous-Auneau** ; lettres et dessins de P.-A. Janvrain, 1857.

XIXe siècle. Papier. 4 feuillets. 265 sur 200 millim. En un carton. (Don P.-A. Janvrain).

1228. Armorial des **de Monmorillon** ; armoiries peintes (sans dates ni filiations).

XIXe siècle. Parchemin. 3 tableaux. (Don Vinsot).

1229. « Monographie de **Fontenay-sur-Conie**, par l'abbé Ernest **Bellanger**; 1900. »

XIXe siècle. Papier. 271 feuillets. 270 sur 210 millim. Broché. (Don E. Bellanger).

1230. Notes de **Bibliographie Chartraine**, par Ad. Lecocq.

f°s 2-14, Incunables de la Bibliothèque Municipale de Chartres (80 n^{os}).

f°s 15-28, Livres liturgiques de Chartres : missels, manuels, heures, synodes, livres de chant (107 n^{os}).

f°s 29-37, Publications chartraines depuis le XVIe siècle (65 n^{os}).

f°s 38-65, Ouvrages sur les localités d'Eure-et-Loir (200 n^{os}).

f°s 66-173, Ouvrages d'auteurs du Pays Chartrain (683 n^{os}).

f°s 174-190, Bibliographie des travaux de Ad. Lecocq : imprimés, manuscrits, copies, extraits, notes, — par lui-même. (213 n^{os}).

f°s 191-200, Liste de pièces de théâtre (385 n^{os}).

XIXe siècle. Papier. 200 feuillets. 370 sur 260 millim. Rel. toile. (Don famille Lecocq).

1231. Notes et dessins sur plusieurs **églises** et sur quelques **monuments** d'**Eure-et-Loir**, par **Paul Durand** (2 vol. ; voir la table dans les *Procès-Verbaux de la S. A. d'E.-et-L.*, X, 378-379).

XIXe siècle. Papier. 210 et 169 feuillets. 370 sur 260 millim. Rel. toile. (Don Mme Paul Durand).

1232. Réponses des Conducteurs des Ponts et Chaussées au Questionnaire archéologique d'**Eure-et-Loir** de l'Ingénieur

en chef (1859) : **églises, pierres druidiques, camps romains** (voir la table dans les *Procès-verbaux de la S. A. d'E.-et-L.*, X, 380).

XIXe siècle. Papier. 93 feuillets. 370 sur 260 millim. Rel. toile. (Don de Boisvillette).

1233. Notes Chartraines, par Ad. **Lecocq**.

T. I, f°s 23-25, bas-relief de **Mervilliers**.

f°s 26-27, chapelle Sainte-Anne à **Fontaine-la-Guyon**.

f°s 28-34, Essais historiques sur le marquisat de **Gallardon**.

f°s 35-42, **Sours**.

f°s 50-57, maladreries au Pays Chartrain.

f°s 85-89, garnisons au Pays Chartrain.

f°s 97-106, Société Centrale d'Eure-et-Loir (1862).

f°s 107-131, droits et **usages féodaux**.

f°s 132-144, moisson en Beauce.

f°s 145-147, vignoble chartrain.

f°s 148-163, canalisation de la Beauce.

f°s 164-193, rage, marais de la Conie, fontaines miraculeuses.

(Imprimés, extraits); 193 feuillets.

II, 171 feuillets.

III, (Mélanges).

f° 13, copie du Journal d'un prêtre chartrain écrit sur un **Ordo** de 1792.

f°s 23-27, 36, notes sur les travaux envoyés au Concours d'Instituteurs, 1876.

f° 28, « Visite à l'Eglise de Santeuil », par « Paul Durand ».

f° 31 « Cloche de Rouvray-Saint-Denis », (notice et 2 dessins).

f^ts 34-35, notices imprimées sur Janville et Le Puiset, par Gillet-Damitte.

f°s 38, « Gallardon », lettre de Janvrain, 1857 ; 2 dessins de C. Sauvageot (chapiteaux).

f°s 64-68, dolmen de Margon, 1881 ; (notes et dessins).

f°s 69-85, préhistorique (notes et dessins).

f° 97, lettre autographe du Dr Lescarbault à Le Verrier, 1859.
fos 98-102, débats de l'affaire Michel Chasles contre Vrain-Lucas (autographes, 1870).
fos 114-115, Les Archéologues; extrait des *Mystères comiques* de Baumgarten, 1878.
fos 117-126, marchés pour la cathédrale, xive-xviiie siècle. — 129 feuillets.

xixe siècle. Papier. 370 sur 260 millim. (Don famille Lecocq).

1234. Comptes des dépenses de la ville de **Chartres** pour **1789, 1790**, et **l'an XII** (1803-1804).

xviiie-xixe siècle. Papier. 150 feuillets. 370 sur 260 millim. Rel. toile. (Don A. Guillen).

1235. Papiers de la **Garde Nationale** de **Chartres**, (**1789-1851**).

xviiie-xixe siècle. Papier. 2 vol. 140 et 160 feuillets. 370 sur 260 millim. Rel. toile. (Don A. Guillen).

1236. **Bazoches-les-Hautes**. Notes sur un terrain qui renferme des **médailles** antiques par J. **Gillet**.

xixe siècle. Papier. 2 feuillets. 300 sur 210 millim. Broché. (Don J. Gillet).

1237. « Notes sur les **institutions scholastiques** en France et sur quelques professeurs célèbres, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la mort de Louis XIV, par **P. Chantegrain**. » 1875.

xixe siècle. Papier. 36 feuillets. 315 sur 205 millim. Broché. (Don P. Chantegrain).

1238. « Notice biographique sur quelques professeurs chartrains, par P. **Chantegrain**. » 1875.

xixe siècle. Papier. 7 feuillets. 315 sur 205 millim. Broché. (Don P. Chantegrain).

1239. « Les huissiers à **Pussay**, par M. l'abbé **Guillon** ».

3 feuillets. 275 sur 220 millim.

1240. « Les guetteurs au **clocher** de la Cathédrale de Chartres, par M. l'abbé **Guillon**. »

XIX[e] siècle. Papier. 9 feuillets. 315 sur 205 millim. Broché. (Don abbé Guillon).

1241. **Règlement.**

f[os] 1-8, Règlement de la S. A. de l'Orléanais, 1849; imprimé.

f[os] 9-22, Projet et Règlement de la S. A. d'Eure-et-Loir, 1856.

f[os] 22-26, Projet de Règlement de la S. centrale d'Eure-et-Loir, 1862; imprimé.

f[os] 27-28, Règlement pour les Archives et le Musée de la S. A. d'E.-et-L., 1865, par E. Rossard de Mianville.

f[os] 29-58, Règlements de la S. A. d'E.-et-L. de 1866, 1899, et 1900 (imprimés); ampliation de la signature ministérielle. Décret présidentiel de 1900.

XIX[e] siècle. Papier. 58 feuillets. 315 sur 210 millim. Demi-rel. basane. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

1242. **Correspondance du Ministère** de l'Instruction publique et de la S. A. d'E.-et-L.; t. I (1856-1899); 46 feuillets.

XIX[e] siècle. Papier. 350 sur 220 millim. Broché. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

[**1243-5000**. — Imprimés].

5001. Notices pour les **pierres tombales** de Pierre Besnard, Jehan Duboys, Antoine Heurtault, Lubine Guiblet dans l'église de **Gallardon**; et lettre (1902), par le D[r] A.-G. **Gillard**.

XX[e] siècle. Papier. 6 feuillets. 310 sur 200 millim. Broché. (Don A.-G. Gillard).

5002. **Exposition** archéologique **d'objets d'arts**, à Chartres, en **1858**.

T. I, Organisation; 122 feuillets. 330 sur 220 millim. Broché.

f[os] 1-7, rapports préliminaires, par M. Person (mars et avril).

f[os] 15-67, comptes des dépenses.

f°s 68-73, l'Ameublement civil, par Armand Marchand.
f°s 74-102, la Peinture, par Camille Marcille.

II, Entrées des objets (environ 1230 n^os) et noms des exposants; 135 feuillets. 310 sur 200 millim. Registre.

III, Contrôle de l'entrée des visiteurs (du 9 mai au 6 juin). 50 feuillets. 310 sur 200 millim. Cahier.

XIXe siècle. Papier. (Archives de la S. A. d'E.-et-L. et don Robin-Massé).

5003. Pièces justificatives des **Comptes** des Recettes et Dépenses (publications, bibliothèque, musée, fouilles, appariteur, divers); 1856-1902.

XIXe-XXe siècle. Papier. 45 dossiers (manque 1885). en 5 cartons. 300 sur 220 millim. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

5004. Papiers administratifs (finances): local.... legs.... publications.

T. I, 1893-1902; 47 feuillets. 320 sur 230 millim. Broché.

XIXe-XXe siècle. Papier. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

5005. Découverte archéologique à **Varize** et **Civry**, 1875; rapport (*P.-v. de la S. A. d'E.-et-L.*, V, 333-334) et plan, par Eug. Sautton.

XIXe siècle. Papier. 2 feuillets. 310 sur 200 millim. Broché. (Don E. Sautton).

5006. « Renseignements divers sur la commune des **Autels-Villevillon**; statistique, géographie, histoire, glossaire », **par E. Guillon**, instituteur, 1874 (publié en partie dans *Mémoires, VII*, 46-90).

[Le Glossaire (de 672 mots) manque; voir **ms. 21**, III].

XIXe siècle. Papier. 26 feuillets. 310 sur 200 millim. Broché. (Don E. Guillon).

5007. « Les Pompiers à Chartres, avant la Révolution », par l'abbé « J. Guillon; 1903. »

XXe siècle. Papier. 7 feuillets. 310 sur 200 millim. (Don J. Guillon).

5008. Notes courantes et plans de P. Buisson, ancien conducteur principal des ponts et chaussées; 1876-1897.

T. I, *Tableau de la ville de Chartres.... en 1750* (noms des rues); recherches préliminaires et additions. — 28 feuillets.

II, fouilles à Chartres. — 29 feuillets.

III, conservation de la Porte-Guillaume (1881). — 10 feuillets.

IV, fouilles et découvertes en Eure-et-Loir [gallo-romain : Voves (1879), Prasville (1894), Loché-Thivars (1892), Houdouenne (1897); — mérovingien : Saulnières (1876); — divers : Clévilliers (1884), Sours (1888), Dampierre-sous-Brou, Souancé (1890]). — 68 feuillets.

[**5009-5150**. — n^os réservés aux Manuscrits et Pièces à entrer.]

5151. « Inventaire des **publications** à vendre ou à distribuer. » 1900.

XIXe siècle. Papier. 92 pages. 300 sur 190 millim. Cahier. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

5152. **Archives** Municipales **de Chartres**. « Répertoire des pièces contenues dans le carton intitulé : création des municipalités en 1790, assemblées primaires et de commune. »

XIXe siècle. Papier. 1 feuillet. 290 sur 185 millim. Broché. (Don A. Guillen).

5153. Abbaye de l'**Eau**. Déclaration des biens (1682-1751); sentence de 1579. Prieuré de Sainte-Foy.

XVIIIe siècle. Papier. 6 feuillets. 260 sur 200 millim. Broché. (Don A. Guillen).

5154. Emprunt municipal de **Chartres**, 1789.

XVIIe siècle. Papier. 2 feuillets. 230 sur 175 millim. Broché. (Don A. Guillen).

5155. Annonces, affiches et avis divers du Pays Chartrain; 1781-1788; extraits, par Ad. Lecocq.

XIXe siècle. Papier. 47 feuillets. 230 sur 185 millim. Broché. (Don famille Lecocq).

5156. Revue Archéologique, 1842-1855; extraits, par Ad. Lecocq.

XIXe siècle. Papier. 19 feuillets. 200 sur 160 millim. Broché. (Don famille Lecocq).

5157. « La Société Archéologique d'Eure-et-Loir »; circulaire par M. l'abbé Sainsot (1899).

XIXe siècle. Papier. 4 feuillets. 230 sur 180 millim. Broché. (Don Sainsot).

5158. « Sièges de Chartres de 1568 et 1591, emplacement de l'artillerie ennemie ; par A.-H. Gibon ; 1901 ».

XXe siècle. Papier. 4 feuillets. 230 sur 180 millim. Broché. (Don A.-H. Gibon).

5159. « La collection d'objets d'art et de curiosité d'une bourgeoise de Paris, originaire de Dreux (Garnier, XVIIe s.) par V.-E. Veuclin ; 1901 ».

XXe siècle. Papier. 9 feuillets. 230 sur 180 millim. Broché. (Don V.-E. Veuclin).

5160. « Beaucerons et Russes ; leurs premières relations ; par V.-E. Veuclin ; 1901 ».

XXe siècle. Papier. 5 feuillets. 225 sur 185 millim. Broché. (Don V.-E. Veuclin).

5161. Exposition des beaux-arts à Chartres, en **1893**; reçus d'entrées d'objets (nos 1-300) et de visiteurs (nos 1-1527, 1-2000); recettes; tombola; règlement.

XIXe siècle. Papier. 120 et 95 feuillets. 220 sur 140 et 320 sur 230 millim. Talons. Broché. (Don P. Amblard).

5162. Exposition rétrospective à Chartres, en **1896**; reçus d'entrées d'objets (nos 1-1015) et de visiteurs (nos 1-2187); comptes.

xixe siècle. Papier. 12 feuillets. 320 sur 220 millim. Talons. Broché. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

5163. Procès-verbaux de la **Commission de Publication**, depuis 1899; tome I.

Tome I, 142 feuillets. 230 sur 185 millim.

xixe-xxe siècle. Papier. Cahier (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

5164. Au **Musée Condé** (Chantilly, 21 juin 1899); notes d'art, **par** M. Raoul **Denisart.**

xixe siècle. Papier. 23 pages. 230 sur 180 millim. Broché. (Don R. Denisart).

5165. Poésies de Frédéric Blay, Mme Rabot des Portes, C. Touche, J.-Ch. Traversier.

xixe siècle. Papier. 18 feuillets. 280 sur 225 millim. Broché. (Dons auteurs).

5166. Notre-Dame de Grandchamp (fin), par M. l'abbé A. Gautier.

xixe siècle. Papier. 33 feuillets. 260 sur 180 millim. Broché. (Don A. Gautier).

5167. « Montoury (Thivars) et le Buttereau (Ver); étude sur le « Mediolanum » gaulois, par M. l'abbé Guillon, curé de Ver-les-Chartres. » (1903).

(xxe siècle. Papier. 27 feuillets. 225 sur 175 millim. Broché. (Don Guillon).

5168. « Etude philologique : l'expression « Ficher le camp », par M. le Pasteur Henry Lehr. » (1903).

xxe siècle. Papier. 3 feuillets. 215 sur 175 millim. Broché. (Don Henry Lehr)..

[**5169-5350.** — n^os réservés aux Manuscrits et Pièces à entrer.]

5351. Statistique des districts, cantons, paroisses (474), hameaux d'**Eure-et-Loir**; (inachevée).

xviiie-xixe siècle Papier. 52 feuillets. 170 sur 110 millim. Demi-rel. parchemin. (Acquisition vente Chevrier).

5352. Rectifications à l'état-civil de **Chartres**, 1812-1830. Accusés de réception du Procureur des avis donnés par l'officier d'état-civil.

XIXe siècle. Papier. 10 feuillets. 190 sur 150 millim. Cahier. (Don A. Guillen).

5353. Bibliothèque et **Musée** (commencement des **mss. 1154 et 5**).

1° Inventaire des objets offerts (1856-1857) : antiques et objets d'art (15); imprimés (35); dessins, gravures, cartes, plans, estampages (8). — 4 feuillets. 290 sur 230 millim. Broché.

2° Catalogue méthodique (1856-1865) des imprimés, manuscrits, cartes, gravures, plans, estampages et peintures. — 163 et 67 fiches. 150 sur 75 millim. Paquet.

3° Catalogue méthodique (1856-1865) des livres et manuscrits, et des vues, dessins, cartes, plans, portraits, estampages, empreintes, sculptures et curiosités archéologiques. 92 feuillets. 300 sur 200 millim. Registre.

Par Ad. Lecocq, archiviste.

XIXe siècle. Papier. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

5354. Essai d'une **Bibliographie Chartraine du XIXe siècle**, par M. l'abbé **Sainsot**, 1892; (environ 350 auteurs d'Eure-et-Loir); incomplet du commencement.

XIXe siècle. Papier. 20 feuillets. 220 sur 160 millim. Broché. (Don Sainsot).

5355. Lucien Merlet, président de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, par M. l'abbé **Sainsot**; 1899.

XIXe siècle, Papier. 6 feuillets. 220 sur 160 millim. Broché. (Don Sainsot).

5356. « Recherches et antiquités sur les ruines; cantons de **Courville** et de **La Loupe**, [par] Gouabault, berger. Friaize, 1854. » — Note (1859), et lettre (1861), du même Gouabault, « cantonnier temporaire », adressées à Lefèvre.

XIXe siècle. Papier. 14 feuillets. 200 sur 160 millim. Broché. (Don Lefèvre).

5357. « Rapport sur les fouilles opérées dans l'abbaye de l'Eau, février-mars 1900 », par M. l'abbé « Jules Guillon, curé de **Ver**. »

XIXe siècle. Papier. 4 feuillets. 200 sur 155 millim. Broché. (Don Guillon).

[**5358-5500**, — nos réservés aux Manuscrits et Pièces à entrer.]

2045. Généalogie Chartraine. Catalogue de lettres de faire part et des billets d'inhumation (depuis 1899) conservés à la Bibliothèque.

XIXe-XXe siècle. Papier. 42 feuillets. 160 sur 100 millim. Cahier. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

10001. Bibliothèque. Catalogue topographique des **estampages** (environ 150), 1902.

XIXe siècle. Papier. 92 feuillets. 150 sur 95 millim. Cahier. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

13701. Bibliothèque. Catalogue topographique des **clichés typographiques** (environ 600), 1901.

XIXe siècle. Papier. 70 feuillets. 230 sur 175 millim. Cahier. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

15501. Bibliothèque. Catalogue des cartes, plans, atlas, photographies, clichés photographiques, 1902-1903.

XIXe sicle. Papier. 368 pages. 150 sur 100 millim. Cahier. Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

20000. Bibliothéque et **Musée.** Catalogue général alphabétique et méthodique des collections de la S. A. d'E.-et-L.; (en voie d'exécution).

XIXe-XXe siècle. Papier. Fiches de 75 sur 125 millim. Meuble, dans la salle de lecture. (Archives de la S. A. d'E.-et-L.).

INDEX

L

M

Q

R

S

T

U

V

Y

MÉMOIRES ET NOTES

DU CAPITAINE DUPONT, A MAINTENON

NAUFRAGÉ DU RADEAU DE LA MÉDUSE

PRÉFACE

Ces mémoires du capitaine Dupont, naufragé de la frégate *La Méduse* et l'un des survivants du *Radeau de la Méduse*, qu'illustra le célèbre peintre Géricault, apporteront sans aucun doute des détails inédits sur ce naufrage historique.

Ces mémoires, écrits de la main du capitaine Dupont, ont été retrouvés par nous, dans les papiers de la famille, l'authenticité ne laisse donc aucun doute et les rend précieux au point de vue historique. La première partie m'appartient ainsi que différentes lettres dont, en annexes, seront reproduits un grand nombre de passages. La seconde partie appartient à M. Quatrebœuf, de Nogent-le-Roi. Enfin, une lettre écrite par son frère, Pierre-Noël Dupont, est entre les mains de M[lles] Dupont, de Maintenon. Pour bien indiquer comment ces pièces nous sont parvenues nous donnons ici la filiation de la famille.

Pierre Ollivier Dupont (surnommé le « Père la Poirette », vigneron à Pierres, près Maintenon, épouse Madeleine Jehannet)

1. Madeleine Dupont, née le 9 décembre 1772, épouse Paul Hottron
   1. Michel Hottron, épouse Marianne Maillard
   2. Madeleine-Marie Hottron, épouse Jacques-François Druyez
2. Pierre-Noël Dupont, né le 12 janvier 1774, épouse Marguerite Chapet
   1. Pierre-André Dupont, ép. Louise Hottron
   2. Marguerite Dupont, ép. Anthoine Gauthier
3. **Daniel - Gervais DUPONT**, né le 6 mars 1775, décédé le 6 juillet 1850 — **Capitaine retraité. Naufragé**
4. Joseph Dupont, né le 5 mars 1777, décédé le 2 février 1778
5. Marie Dupont
6. Marie-Jeanne Dupont, née en 1781, décédée le 13 septembre 1863
7. Marie-Louise Dupont, née le 14 juin 1783, épouse François Lecœur
   1. François Lecœur, épouse Adélaïde Riot
   2. Henri Lecœur, épouse Madeleine Corbonnois

Les noms soulignés sont ceux des possesseurs

1. Louise Hottron, épouse Ferdinand Deschamps	Marcel Deschamps, épouse Marceline Duval	Louise Deschamps, ép. Georges Mithouard.
2. Louis-Michel Hottron, épouse N.	1. Louise Hottron, épouse N. Gobert	1. Paulin Gobert. 2. Juliette Gobert. 3. Émile Gobert.
	2. Marcel Hottron	
	3. Henri Hottron	
3. Pascal Hottron, épouse N.	1. Palmyre Hottron, épouse Jules Auger	
	2. Marceline Hottron, ép. Jules Lhomme	
1. Victorine Druyez, épouse Félix Vanmacher	Albert Vanmacher, épouse Eugénie Landurié	
2. Charles Druyez, épouse Séraphine Berjault	Émile Druyez, épouse Marie Canus	
1. Sophie Dupont, décédée		
2. *Noémie Dupont*		
3. *Marie Dupont*		
1. Antoine Gauthier, ép. N.	Clotilde Gauthier, épouse Esther Boutillier	1. Henri Boutillier. 2. Louise Boutillier.
2. Elisa Gauthier, ép. Louis-Théodore Quatrebœuf	*Henri Quatrebœuf,* ép. N.	1. Gabrielle Quatrebœuf. 2. Maurice Quatrebœuf.
3. Sophie Gauthier, épouse Léon Petit	1. Léontine Petit, épouse Donnard Turquet	Madeleine Turquet.
	2. Marie Petit, épouse Paul Goupil	

de la Méduse, Chevalier de la Légion d'Honneur.

1. Désirée Lecœur, épouse Adrien Leroy	Marie Leroy, épouse Henri Fourmilleau	
2. Émile Lecœur, épouse Alicia Ménager	Eugénie Lecœur, épouse Alphonse Coulon	1. Émile Coulon. 2. Alice Coulon.
Eugène Lecœur, ép. Juliette Lebeaux	1. Georgette Lecœur 2. Henri Lecœur	

des manuscrits du capitaine DUPONT.

Ces mémoires, dont la rédaction définitive est un peu postérieure à 1843, puisque des particularités de cette époque y sont indiquées, sont la reproduction de petits cahiers, dont un est entre mes mains, qui sont, surtout pour la première partie, presque des notes d'étapes, ils sont très simplement la relation de la vie d'un modeste et brave soldat, *écrite par lui-même*, presque au jour le jour, pour charmer sans aucun doute les longs séjours dans les colonies, sa captivité en Angleterre et la monotonie des longues traversées qu'allongeaient trop souvent les vents contraires, ou les inconstances des océans.

Ces mémoires sont divisés en deux parties :

La première partie comprend le récit de ses étapes, voyages et campagnes depuis son engagement volontaire, contracté le 1er septembre 1792, jusqu'au 7 juin 1814, date de son retour d'Angleterre où il était prisonnier de guerre depuis 4 ans — puis une deuxième campagne à la Guadeloupe et son second retour en France en novembre 1815.

La deuxième partie relate son voyage au *Sénégal*, son naufrage sur la *Méduse* puis sur le *Radeau* près du Banc d'Arguin et enfin sa campagne au Sénégal, d'où il revint en France le 28 janvier 1817, après vingt-cinq années passées au service de la France, sous trois gouvernements successifs avec un inaltérable dévouement.

Pendant ces vingt-cinq années, il parcourut la France du nord au sud, de l'est à l'ouest, par des marches et contremarches imposées par les circonstances de la guerre ; il erra et vogua sur l'Atlantique au gré des vents et des hasards des guerres maritimes d'alors, soutenues toujours contre nos ennemis séculaires, les Anglais, et à travers mille dangers, à chaque instant côtoyant la mort.

Son père lui avait fait donner, ainsi qu'à son frère Pierre Dupont, engagé volontaire comme lui et qui fit la campagne d'Italie, une certaine instruction, grâce à laquelle il put devenir capitaine dans l'infanterie de l'armée coloniale de l'époque.

Le capitaine Dupont avait soin d'ailleurs, au fur et à mesure de son élévation en grade, dans les moments de loisirs laissés par le service, d'augmenter son bagage scientifique et littéraire : c'est ainsi qu'il mit à profit sa captivité en Angleterre pour s'assimiler la langue du pays et se perfectionner

dans l'étude de la langue française et de l'histoire. Aussi l'on pourra voir que la seconde partie des mémoires est bien mieux écrite que la première, c'est que son instruction s'était perfectionnée.

Ses notes, prises au cours de ses nombreux voyages sur terre et sur mer et dans ses séjours aux colonies, sont émaillées de remarques judicieuses de tout ordre, qui décèlent un remarquable esprit d'observation. Une des choses les plus intéressantes que l'on y trouvera, c'est la peinture de l'homme par lui-même sans qu'il le cherche.

Les qualités qui se détachent dans le récit qu'on va lire sont, chez le soldat, le courage, le sang-froid et la discipline. Cet homme est resté pendant 20 ans aux colonies sans revoir sa patrie et, dans son récit, jamais une plainte ! Chez le citoyen son amour pour la Patrie qu'il servit sous la *Première République*, puis sous l'Empire et sous la royauté, avec un égal dévouement, quelle que fut la devise inscrite dans les plis glorieux du drapeau de la France.

E. L.

ÉTATS DE SERVICES, CAMPAGNES ET ACTIONS

Pour donner une idée nette de ce que pouvait être la vie militaire d'un soldat au début de ce siècle, nous résumons sous cette forme, celle du capitaine Dupont [1].

Gervais-Daniel Dupont était fils de Pierre Dupont et de Marie-Madeleine Jeannet, domiciliés d'abord à Pierres, puis à Maintenon (Eure-et-Loir) [2].

Il naquit à Pierres, près Maintenon le 6 mai 1775. **1775**

Il s'engagea avec son frère aîné Pierre Dupont le 1er septembre 1792 ; il était âgé de 17 ans.

Il fut promu Caporal le 12 mai 1793 (23 prairial an I)

[1] Cet état de service est tiré du petit cahier où le Capitaine Dupont inscrivait ses notes.

[2] Extrait de baptême de Gervais-Daniel Dupont : « L'an mil sept cent soixante-
» quinze, le six mai, il a été baptisé par moy soussigné, *Gervais Daniel*, du
» légitime mariage de *Pierre Dupont* et de Madeleine Jeahennet, ses père et
» mère ; son parraint Daniel Dupont, sa marraine Marie-Louise Viennois, qui
» ont signé le présent acte ». Signé : Daniel Dupont, Marie-Louise Viennois.
ESNAULT, Curé.



Sergent le 1er vendémiaire an III
Sous-lieutenant le 15 prairial an IX
Lieutenant à la 66e demi-brigade le 4 thermidor an XI
Capitaine sur le champ de bataille le 3 février 1810.

Il fit en France les campagnes de 1792-1793 (an II an III), contre les Vendéens et les Chouans.

En l'an III il fut envoyé à la Guadeloupe sur la gabarre *La Normande* et contribua à l'occupation ou à la défense de cette île contre la flotte anglaise de l'an III à l'an XII de la république, 1806, 1807, 1808, 1809 et 1810 de l'Empire.

Le 6 février 1810, le gouverneur de la Guadeloupe ayant capitulé, il devint prisonnier de guerre des Anglais et fut interné en Angleterre.

Rentré en France, le 7 juin 1814, il fut placé dans un des trois bataillons supplémentaires du 62e de ligne à destination de la Guadeloupe et embarqué le 22 novembre sur la *Superbe*.

Rentré en France le 17 octobre 1815, il fut licencié au Havre le 5 novembre 1815.

Rappelé par lettre ministérielle le 2 mai 1816, pour servir dans le bataillon du Sénégal, il fut embarqué le 7 juin 1816 sur la frégate *La Méduse* qui fit naufrage sur le Banc d'Arguin le 2 juillet 1816 et *débarqué*, si l'on peut s'exprimer ainsi, sur le Radeau le 5 juillet.

Il séjourna 12 jours sur le Radeau de la Méduse et fut recueilli le 17 juillet par le brick l'*Argus* avec *quatorze* de ses compagnons encore vivants sur environ *cent cinquante* qui avaient été déposés sur cette fatale machine.

Débarqué au Sénégal, il fut envoyé au camp de Dakar, puis à Gorée en qualité de commandant de l'île, par M. Schmaltz, gouverneur du Sénégal le 20 novembre 1817.

Mais les douleurs causées par les souffrances de toute espèce, endurées sur le radeau, avaient altéré sa santé ; il fut forcé d'interrompre sa carrière militaire.

Il fut réformé le 28 janvier 1817 ; il rentra en France et à Maintenon le 14 février 1817, où il vécut de sa retraite.

Il fut adjoint au maire de cette ville et capitaine de la garde nationale en 1848, bien qu'âgé de 75 ans [1].

[1] Son neveu Pierre Dupont, père des demoiselles Dupont encore existantes, était sous-lieutenant pour le service actif.

Il mourut le 6 juillet 1850 et il repose dans le cimetière de Maintenon aux côtés de sa sœur Marie-Jeanne qui partagea sa retraite.

Sur sa tombe on lit cette inscription :

A LA MÉMOIRE DE
GERVAIS DANIEL DUPONT
CAPITAINE RETRAITÉ
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
ET L'UN DES NAUFRAGÉS DE LA MÉDUSE
DÉCÉDÉ LE 6 JUILLET 1850
DANS SA 76e ANNÉE

Une croix de la Légion d'honneur est sculptée sur la pierre qui recouvre la dépouille glorieuse du capitaine Dupont.

E. LECŒUR, *l'un de ses petits-neveux.*

Le naufrage de la Méduse arriva le 2 juillet 1816. Les parents le connurent le 12 septembre par les journaux et crurent que le capitaine Dupont avait péri, mais dès le lendemain 13 le rapport du chirurgien Savigny fut publié par les journaux qui donnèrent les noms des quinze survivants du radeau. De l'extrême affliction ils passèrent à la joie. Ce renseignement est donné par une lettre que son frère lui écrivait le 7 octobre 1816, qui est entre les mains de Mlles Dupont et que nous sommes heureux de pouvoir publier.

A Monsieur, Monsieur DUPONT, Capitaine
au Baton du Sénégal, au Sénégal
Afrique.

Maintenon, 7bre 1816.

Mon cher frère,

Nous venons de recevoir ta lettre du 20 juillet dernier où nous y trouvons le récit de tes malheurs, mais nous les avons appris dès le 12 septembre par le Journal ; le 1er nous mit dans la plus grande affliction, voyant que sur 147 hommes, 15 seulement avait échappé au nauffrage, nous t'avons cru du nombre des morts, mais le lendemain à 2 heures du matin, M. Ameline, directeur de la poste aux lettres vint chez nous avec le journal du

13 septembre ou étoit encore le récit du nauffrage de la Méduse fait par M. Savigni second chirurgien à bord de la frégate; son récit est très détaillé et finit par donner les noms des 15 qui ont échappé avec lui. De la douleur ou nous étions nous passames à celui de la joie en voyant ton nom en tête des sauvés. Ce monsieur te fait figurer 3 fois : la 1re il dit que les soldats se voyant perdus, se mirent à boire jusqu'à perdre la raison, portèrent l'intention de se défaire de leurs chef et de détruire le radeau enfin par suite vous en vintes à un combat gal, que le mat se brisa et peu s'en fallut qu'en tombant il ne cassa la cuisse au Capitaine Dupont, que tu fus Jetté à la mer par les soldats, qu'eux te retirèrent et te mirent sur une Barrique d'où tu fus arraché par les séditieux qui voulurent te crever les yeux avec un canif; que dans ce combat, il y eut 60 à 65 hes qui perdirent la vie, un tiers tués et les 2/3 noyés de désespoir.

La 2e fois il dit : que le 17 au matin le Capitaine Dupont jettant ses regards sur l'horison apperçut un navire et nous l'annonça avec joie, mais que le navire disparut un instant après, et la 3e fois il te met en tête des sauvés.

Toi mon cher frère tu nous dis que s'est ton S. Lieutnt qui a tué le malheureux soldat qui vouloit te crever les yeux. Ce monsieur mérite de la part de toute la famille la plus grande reconnoissance, dis lui qu'un tel Bienfait ne s'effacera jamais de notre mémoire; nous serions bien aise de connoître son nom et son pays, nous faisons des vœux pour qu'il soit du nombre des 15 échappés du nauffrage.

A combien d'épreuve avez vous été mis mon cher frère pendant votre séjour sur le radeau, il paroit d'après le récit mentionné cy dessus que vous officiers vous aviez à lutter contre les élements, et contre ses furieux qui vouloit vous jetter à la mer, Cette idée nous fait frémir, il faut que la providence vous ait regardés en pitié, puis que vous avez échappé et que ses mal intentionnés ont péri, eux qui étoit en très grand nombre contre vous.

Il n'y a personne en voyant le récit de vos malheurs qui ne soyent attendris Jusqu'aux larmes. tous ces Messieurs de Maintenon avec qui tu as passé l'hiver y ont pris beaucoup de part, et m'avoit prié aussitôt que J'aurais reçu de tes nouvelle de leurs en faire part. J'ai été chez MM. Le maïre, le juge de paix, Mr *Claye*, Mr *le Curé*, chez la famille hottron et chez Mr Rabourdin et toute notre famille qui monts tous chargé de t'assurer leurs amitié et respect aussitôt que Mr *Gaspard* vit ton nom sur le recit il nous le fit dire croyant nous l'apprendre.

Il faut à présent que Je te parle de nouvelles du pays. nous

avons eu une année très humide nous navons fini de ramasser les Bled que le 3 octobre encore il y a des pays qu'il y en a encore. Nous n'irons en vendange qu'à la fin de ce mois, encore que la vendange murisse il y en aura Bien moitié moins que l'an passé.

Je finie mon cher frère en te souhaitant une bonne santé et suis avec amitié ton frère

DUPONT.

Toute la famille te font bien des compliments.

Mr les officiers en retraite à Maintenon m'ont chargé de t'assurer leurs amitié.

J'ai pr nouvelle à t'apprendre que Le Cœur est père de deux garçons à présent.

Il y a un Jeune homme de Chartres qui faisait partie de votre Baton il étoit dans les chalouppes et il a écrit à ses parens depuis, en faisant mention de votre nauffrage.

Le 12 Juillet nous étions à la noce de Cadet Beaurain, il est marié a une fille de la Brouelle de St Martin, ainsi tu vois qu'à cette époque il y avait différence entre toi et moi.

André Lamarre est marié à une fille de deffunt Gascoin Cadet qui étoit de son vivant serrurier à Maintenon.

Le Capitaine Dupont avait écrit plusieurs fois en France du Sénégal. Nous trouvons sur le petit cahier où il écrivait ses notes, fo 2, ro.

Écrit en France de l'hôpital (de Saint-Louis) le 20 juillet; écrit en France le 18 octobre 1816; écrit le 19 novembre, écrit au maire de chez moi le 26 janvier 1817; écrit en France le 15 mars. Malheureusement aucunes de ces lettres ne nous sont parvenues.

NOTA

Toutes les divisions en chapitres et paragraphes ne sont pas dans le manuscrit, nous les avons mises pour faciliter la lecture.

PREMIÈRE PARTIE

GUERRES EN VENDÉE ET AUX ANTILLES

1792. — La Patrie est en danger.

§ Ier. — DÉPART POUR L'ARMÉE

1792. La Patrie est en danger.

I. — **Premières étapes.** — Je suis parti de Maintenon, le 16 septembre mil sept cent quatre-vingt-douze [1]. J'avais à cette époque dix-sept ans et trois mois. Nous avons eu pour première étape Rambouillet. *On m'a fait compter depuis mon service du premier septembre parce que le bataillon, c'était le 2me d'Eure-et-Loir, avoit été formé à Chartres le 1er.* Nous avons été à Versailles. On nous a fait coucher dans une Église. Nous avions pour lit des planches; ce qui était bien dur pour de jeunes soldats. Le lendemain à Paris, ou nous avons resté cinq jours. Logé dans un hôtel, nous étions six logés ensemble, où j'ai été bien traité, la ville de Paris nous donnoit quarante sols par jours, parce que nous étions du pays de Monsieur Petion qui était maire de Paris à cette époque là [2]. J'aurais bien voulu y rester plus longtems.

A Lagny, il y a une belle fontaine. C'est à Lagny que j'ai commencé à apprendre l'exercice.

Crécy, logé à la ferme du château, nous y avons resté quelque tems.

[1] Il s'engagea au moment de la réquisition révolutionnaire nationale du 23 août, en même temps que son frère qui devint par la suite sergent-major pendant la campagne d'Italie, mais fut réformé à cause de sa mauvaise dentition qui ne lui permettait plus de déchirer les cartouches ni de manger du biscuit.

[2] Petion fut nommé président de la Convention nationale trois jours après.

Ensuite nous avons été à Meaux pour former le 1er bataillon du régiment de la Réunion; nous étions logés dans le Couvent abandonné des Visitandines. C'est à Meaux que j'ai bu de la bierre pour la 1re fois.

Ensuite à Chessy, village au-dessus de Meaux, de là j'ai **1793.**
obtenu une permission pour venir à Maintenon. Passé à Claye, Paris, Versailles, Rembouillet, Épernon et Maintenon, ou j'ai été prévenu à la fin de janvier que le bataillon qui venoit de Meaux se rendoit sur les côtes de Cherbourg pour y tenir garnison et que je le rejoindrois à Passy [1].

Parti de Maintenon le deux février (1793), par Bû et Passy. Le lendemain à Évreux; j'étais logé chez un tanneur riche. Le surlendemain à Beaumont-le-Roger. Bernay séjour, j'étois encore logé chez un tanneur nouvellement marié. J'ai été très mal.

Lisieux, Argentan, Caen, grande ville capitale du Calvados, c'est là, où j'ai vu les premiers bâtimens à voiles. Bayeux nous y avons eu séjour et nous y avons fait grandement le mardi gras. Saint-Lô, chef-lieu du département de la Manche, Carentan, Valognes, nous y avons resté quinze jours. La Hougue le 1er mars (1793) nous étions casernés au fort, c'est là où j'ai vu tirer le premier coup de canon. Saint-Vaast, ou j'ai été fait caporal, le 23 Prairial, première année de la République (12 mai 1793). Barfleur petit port de mer, L'ile Cathiou fort environné d'eau à la marée haute, Saint-Vaast, parti le 22 octobre même année pour aller dans la Vendée faire la guerre aux royalistes.

II. — Campagne contre les insurgés Bretons. — Valognes, Carantan, Coutances, Granville, port de mer qui envoie beaucoup de navires sur le Banc de Terre-Neuve pour y faire la pêche de la morue, c'est à Granville que j'ai mangé des huitres pour la première fois. Avranches, séjour, Mortain, Saint-Hilaire [2], Fougères, où nous avons eu la première affaire avec l'armée royaliste. Rennes, belle ville, capitale de la Bretagne, population [3], ... habitans. Nous y avons resté quelques jours. Saint-Aubin, Antrain, Fougères 2e fois; Antrain

[1] Pacy-sur-Eure.
[2] du Harcouet.
[3] *Illisible.*



idem, Pontorson, Dol, où nous avons eu une seconde affaire avec les Vendéens [1], Pontorson, où en sautant la rivière, je suis tombé dans l'eau, je m'y serois noyé sans un caporal des grenadiers, nommé Marchand, qui m'a retiré en me prenant par le collet de mon habit. Avranches où nous sommes restés plusieurs jours à nous remettre de nos fatigues. Antrain, Rennes, pour la 2e fois, pendant que nous y étions le feu a été mis à l'église Toussaint où étoient les chevaux de l'artillerie, une partie ont été brûlés, heureusement que les maisons qui avoisinoient l'église ont été préservées.

III. — Campagne contre les Vendéens. — Chanteau-Briant, Condé, Angers, capitale de Maine-et-Loir. Nous avons fait lever le siège de la ville qui était attaquée par l'armée royaliste qui la serroit de près. Suette [2], Beaugé, Claye [3]. Nous avons attaqué l'armée royaliste pendant qu'elle voulait faire le passage de la rivière *le Loir*, à la Flèche [4]. Nous étions sous les ordres du général Vasterman. La Flèche, Foulletourte, au Mans, dans la forêt de sapins étant en tirailleurs nous avons commencé l'attaque [5], ensuite le corps d'armée du général Tilly a chargé en masse et a chassé l'armée royaliste du *Mans*, qui a été mise dans une déroute complète. Le surlendemain, nous sommes partis du Mans par la route de Laval, mais étant à peu près à quatre lieues on nous a fait prendre une autre route qui nous a mené à Sablé. C'est à Sablé que j'ai mangé du pain de pomme de terre et que je l'ai trouvé bon — La Flèche, Durtal, Suette et Angers. Je m'y suis bien reposé de mes fatigues, pendant un mois que nous y sommes restés. C'est à Angers la première fois que je suis allé au spectacle.

[1] C'était le 23 novembre — C'est dans cette journée que mourut criblé de coups en embrassant sa cocarde tricolore le jeune Barra dont le corps fut transporté au Panthéon.

[2] Seiches.

[3] Clefs.

[4] Commandés par Larochejacquelin.

[5] Marceau commandait en chef.

IV. — Retours offensif des Vendéens à la suite des noyades de Carrier. — Brissac, dans les premiers jours de février, Chollet, Mortagne [1]. — Un dépôt m'étant venu aux oreilles et le bataillon partant pour les herbiers, j'ai été envoyé à Chollet. Le lendemain de mon arrivée à l'hôpital, on vint me prévenir qu'il partoit le même jour, un convoi de malades, pour Saumur, qu'il ne tenoit qu'à moi d'en faire partie, mais dans la nuit mon dépôt avoit crevé et me trouvant mieux j'ai remercié, et j'ai bien fait parce que le convoi a été égorgé sur la route. En sortant de l'hôpital j'ai resté à Chollet en convalescence en attendant le bataillon qui devoit y revenir. 1794.

Quelques jours après le retour du bataillon, l'armée royaliste est venue nous attaquer et nous a chassé de Chollet, nous avons battu en retraite à travers champ; mais moi qui étoit encore convalescent, je n'ai pas pu suivre la colonne et je me suis trainois comme je pouvois en enfonçant dans les terres l'abourées j'usqu'à mi jambe. Je me croyois bien perdu, étant a bout de mes forces, je me suis détourné et j'ai apperçu un cavalier de l'armée royaliste qui avoit arrêté un volontaire de notre colonne. Je me suis dit : il va le tuer et après ce sera mon tour, je pensais bien à mon fusil, mais il ne valait rien; alors je me resout [2] à toujours marcher, croyant à chaque instant recevoir un coup de sabre sur la tête. Quand j'eu traversé la pièce de terre, j'ai trouvé un grand fossé dans lequel l'eau couloit bien fort, heureusement je me suis trouvé vis-à-vis d'un saule qui étoit tombé en travers, j'ai passé dessus et j'ai pensé que le cavalier royaliste ne pouroit pas y passer. Après le fossé il y avoit une côte assez rapide à monter, je l'ai montée sans regarder derrière moi et en soufflant bien; quand j'ai été au haut, je me suis arrêté pour respirer et je n'ai plus revu mon Vendéen; j'étais bien en arrière de la colonne et je voyois seulement quelque trainard qui m'indiquoit le chemin qu'il faloit que je suivisse pour arriver à Saint-Lambert [3] où étoit allé le bataillon, mais quand la nuit a été venue, on avoit mis du feu dans le clo-

[1] *Sur Sèvre.*

[2] Terme beauceron pour je pris le parti de.

[3] du Lottay.

cher ce qui me servoit de guide. Lorsque j'ai été arrivé bien fatigué, nous nous sommes logés dans les maisons abandonnées par les habitans. Nous n'y avons pas trouvé de vivres, mais les caves étoient pleines de vin, mes camarades en cherchant ont trouvé du cidre en bouteille qui nous a bien désaltéré et le lendemain nous nous sommes remis en route pour le Ponts-de-Cée, où nous sommes arrivés dans la journée et alors nous sommes sortis de la Vendée pour ne plus y rentrer, dieu mercy. Nous avons resté un mois aux *Ponts-de-Cée*, couchés sur la paille ou la vermine nous mangeoit, j'y ai même attrapé la gale pour complément de bonheur.

V. — Départ pour Brest. — Angers, Ingrande, Ancenis, Mauves, et le Cellier; notre compagnie étoit logée dans le presbytère, nous y avons trouvé une bonne cave remplie de vin, on n'étoit pas malheureux. Les soldats fesoient la soupe avec du vin blanc. Nantes, arrivés à minuit on nous a fait coucher dans une église en attendant le jour et le lendemain nous avons été logés en ville, c'étoit pendant la disette 1794. J'étois logé chez des gens bien riches qui n'avoient pas de pain, nous leur donnions du nôtre et ils nous donnoient le vin et la viande à discrétion, nous y avons resté trois jours et en partant nous leur avons laissé notre pain — Savenay où l'armée royaliste avait été battue quelque temps avant notre arrivée.

La Roche-Sauveur[1], il y a depuis que j'y ai été un beau pont bâti sur la Vilaine, un des plus beaux qu'il y ait en France, les bâtiments qui remontent à Redon et qui en descendent passent à la voile par dessous. La Roche-des-Trois, petite ville à deux lieues de là, il y a halle et marché; j'étois logé chez un billardier et c'est là que j'ai commencé à jouer au billard — Malestroit, petite ville aussi bien agréable. J'y ai resté les mois de mai et juin. Redon, petit port de mer. On y construit des bâtiments marchands. Il y a une belle prairie. J'y ai resté en garnison les mois de juillet et août. Revenu à

[1] Ci-devant La Roche-Bernard. La Convention pour honorer la mémoire du président du directoire du district nommé *Sauveur*, massacré par les insurgés au pied d'un calvaire, en saluant le Christ et criant Vive la nation, Vive la République ! donna son nom à la ville qu'on appela la Roche-Sauveur.

la Roche-Sauveur, y avoir resté le mois de septembre. Musillac, Vannes, chef-lieu du département du Morbihan, il y a un beau quai, de belles promenades et un petit port à une lieue de la mer, elle y communique par le canal du Morbihan — Locminé, Pontivy qui a bien changé de face depuis que j'y suis passé. Il y a un canal et des casernes maintenant. Carhaix, Roterdam [1], la Feuillée, Landerneau, petit port de mer; nous devions y coucher, mais on nous a fait partir pour Lesneven, Brigognan. J'y ai été fait sergent le 1er Vendemiaire an 3 de la République (22 septembre 1794). Je suis revenu à Lesneven pour y montrer l'exercice à des recrues que nous avions reçues. Je ne savois pas seulement ma théorie et je montrois ce que je ne savois pas.

§ II. — VOYAGE AUX ANTILLES

I. — **Départ de Brest.** — Brest pour y embarquer pour la Guadeloupe. Nous avons passé la revue dans la cour de la marine et nous sommes embarqués le même jour, sur la gabare la Normande qui étoit en rade. Nous étions quatre compagnies du bataillon à bord et quatre autres compagnies sur *le Duras*, gabare de même force que *la Normande*, et la compagnie des grenadiers étoit embarquée sur la frégate *l'Astrée*. C'étoit le trente Vendemiaire (22 8bre) que nous sommes embarqués, nous avons resté longtemps en rade avant de partir, nous avions des permissions pour descendre à terre. Le 16 novembre 1794 nous avons mis à la voile le matin, de la rade de Brest par un bon vent, nous avons perdu la terre de vue dans la journée, nous avons fait bonne route toute la journée et toute la nuit. Le lendemain j'ai demandé à un marin si nous étions loin de terre, il m'a dit que nous étions bien à soixante ou soixante-dix lieues des côtes — Et après le vent a changé, il s'est mis debout, si bien qu'une dixaine de jours après, j'ai redemandé à des marins si nous étions bien loin, ils m'ont répondu que nous étions peut-être à quarante lieues de Brest. Il paraît que les

[1] C'est Rostrenen.

courans nous avoient raproché de terre, nous avons resté comme cà une quinzaine de jours. Ensuite les vents ont changé, et nous avons fait bonne route, et nous avons attrapé les vents alisés. Nous avons toujours eu vent arrière et trente-huit jours après nous avons passé le tropique du Cancer. Quelques jours avant nous avions perdu un sergent de notre compagnie, nommé Lancelin, de Saint-Piat[1], et puis un soldat qui est tombé à la mer, ce sont les seuls qui soient morts pendant la traversée.

1795. **II. — Escarmouche avec des vaisseaux anglais.** — Le 5 janvier 1795, étant près d'arriver, nous avons aperçu un vaisseau et une frégate, on a envoyé la frégate *l'Astrée* pour les reconnoître, quand elle les a eu reconnus pour des bâtimens Anglois, elle a tiré plusieurs coups de canons pour prévenir l'amiral françois qui nous commandoit et qui *montoit* le vaisseau françois *l'Hercule*, que c'étoit des bâtimens ennemis. On a fait le branle bas pour se préparer au combat, tous les bâtimens se sont mis en ligne pour prêter le côté aux Anglois, *la Normande* devoit attaquer la première, nous avions quatorze canons de quatre et de six. J'entendois dire à des marins de notre bord que quand nous serions par le travers des bâtimens Anglois, que d'une borbée ils nous couleroient, ce qui n'étoit point rassurant. Pendant ce tems là la nuit étoit venue et au moment d'attaquer les Anglois, le capitaine de *la Normande* s'est apperçu que les autres bâtimens de notre convoi avoient changé de route, et qu'ils se sauvoient toutes voiles dehors, notre capitaine a fait mettre toutes les voiles dehors, aussi nous les avons bientôt rattrapés et dépassés. Il n'est resté que *le Duras* que les Anglois ont attaqué et pris, après un combat assez long. Je n'avois jamais vu *la Normande* marcher comme cette nuit là.

III. — Arrivée aux Antilles. — Un moment après nous étions sous *la Désirade* qui est une petite île dépendant de la Guadeloupe, après nous avons aperçu la grande terre de la Guadeloupe[2], nous avons passé devant le village de Saint-

[1] Près Maintenon.

[2] La pointe des châteaux.

François que nous laissions à tribord, Marie-Galante nous restoit à babord et le jour s'étant fait nous avons vu toute la terre de la Guadeloupe qui nous paroissoit si belle, nous étions tous joyeux.

Nous avions parti de France au moment où la terre étoit couverte de neige et les arbres dépouillés de leurs feuilles et nous arrivions dans un pays bien cultivé et les arbres avec toutes leurs feuilles et dans le mois de janvier et après cinquante jours de mer et bien ennuyés de ne voir que le vaste océan et ses poissons volans.

IV. — Débarquement à la Guadeloupe. — Le six janvier nous avons jetté l'ancre sous le fort Fleur-d'Épée qui est en avant de la rade de la Pointe-à-Pître. Nous avons resté plusieurs jours avant de débarquer; on nous a fait faire quelques jours de quarantaine parce qu'il y avoit eu à bord de *la Normande* quelques cas de petite vérole. Les troupes qui se trouvoient sur les autres bâtimens ont débarqué le lendemain à la Pointe-à-Pître, et nous on nous a débarqués dans l'île à cochons qui est à l'entrée de la rade on nous avoit fait une grande tente pour nous abriter, et nous préferions être là mangés des maringoins et des moustiques que d'être resté à bord, nous y trouvions quelques fruits et nous avions toute l'île pour nous promener. Nous y avons resté quelques jours et ensuite il est venu des embarcations nous chercher pour nous porter à la Pointe-à-Pître.

Le lendemain de notre arrivée à la Guadeloupe il a paru deux bâtiments de guerre qui venoient vent arrière, on supposoit que c'étoit le vaisseau et la frégate anglais qui venoient pour attaquer les bâtimens qui se trouvoient mouillés sous le fort Fleur-d'Épée, on les a fait rentrer bien vite en rade, et après ces deux bâtimens sont venus mouiller sous le fort, c'étoit la frégate *La Concorde* et la corvette *La Perdrix*, qui venoient des États-Unis; nous étions bien fâchés de ne les avoir pas rencontrées le jour que nous avons rencontré les Anglais, car ils ne nous auroient pas pris *le Duras*, nous nous serions trouvés de force pour leur répondre.

Lorsque étant dans l'île à Cochons, je voyois tous les bâtimens de la ville, je me disois, mais les maisons n'ont point de cheminée cela a plus l'air de granges que de maisons

d'habitation. Mais je ne savais pas encore qu'on pouvoit se chauffer sans feu. Par derrière ces grands bâtimens que je voyois et qui sont des magasins, ils y a des petites cuisines. pour faire le manger. Les croisées n'ont pas de vitres, il n'y a que des persiennes pour avoir de la fraîcheur.

La ville de la Pointe-à-Pitre est une belle ville. les rues sont toutes tirées au cordeau, la population pouvoit être de dix mille âmes. La ville a pris le nom de Pointe-à-Pitre d'un habitant nommé Pitre qui avoit une cabane sur la pointe de terre où est bâtie la ville.

Je me rappelle que lorsque nous étions sur la promenade pour passer la revue à notre débarquement, je vis une négresse, qui étoit venue nous voir, elle avoit dans ses bras un petit enfant blanc, je me disois en moi-même : mais elle va le noircir et comment peut-on confier un enfant aussi blanc que cela à une négresse aussi noire?

Après notre revue passée on nous a logés dans des magasins, nous avions pour lit des peaux de bœufs séchées pour nous coucher. La plume n'est pas de saison dans ce pays-là.

V. — Attaque de la Pointe-à-Pitre par les Anglais. — Quelque tems avant notre arrivée les Anglais avoient été chassés de la Pointe-à-Pitre et de la Grande terre et s'étoient retirés au Camp Saint-Jean, en face de la ville et séparé par la rade, il y avoit une bonne portée de canon de la ville au camp. Les Anglais dans une nuit se sont embarqués dans des chaloupes pour venir surprendre la ville et le fort La Victoire. mais ils ont été si bien reçus qu'ils y ont laissé beaucoup de monde. *Victor Hugues*, qui gouvernoit alors, a été obligé de se sauver de la ville où il étoit couché, sa culotte à la main ; il a gagné le fort et s'est placé à une pièce de canon et a ainsi encouragé la garnison par sa présence, tout le monde a fait son devoir et les Anglais ont perdu beaucoup de monde.

Voyant qu'ils ne pouvoient pas rester dans la ville ils se sont formés en masse pour se retirer par les Abymes pour gagner leur camp en traversant la Rivière salée, au bac qui s'y trouve, mais sur le chemin des Abymes il y avoit une redoute et deux pièces de canon qui y avoient été placées pour se garder du dehors. Mais l'officier qui y commandoit voyant les Anglais se former en masse pour se retirer par là, a fait

tourner les deux pièces du côté de la ville et quand ils ont été à portée de mitraille il a fait faire feu et les a criblé ; beaucoup se sont jetés dans les marais qui sont des deux côtés de la route des Abymes et le lendemain les nègres les fesoient prisonniers. Depuis ce moment la Pointe-à-Pitre et la Grande-Terre ont été tranquilles.

Quelques jours après notre arrivée en ville, étant de garde sur le port, j'ai été si malade que le soir on m'a relevé de ma garde ; j'avais un vomissement et un débordement de bile si fort que je ne pouvais plus y tenir ; arrivé à la caserne je me suis couché sur les peaux de bœufs, où j'ai bien dormi toute la nuit et je me suis réveillé le matin guéri et ne sentant plus rien de mon indisposition. J'ai toujours présumé que cela m'avoit sauvé d'une maladie que les Européens éprouvent toujours en arrivant dans les colonies.

VI. — Départ pour la Basse-Terre. — Le 15 janvier parti pour la Basse-Terre. Nous sommes embarqué sur des chaloupes qui nous ont conduit par la Rivière salée à la Baie Mahaut, où nous avons trouvé une goëlette pour nous porter à la Basse-Terre. Le premier jour nous avons été coucher, après avoir passé devant le Lamantin et Sainte-Rose, à Deshayes [1], petit port, et le lendemain à la Basse-Terre, capitale de la Guadeloupe et résidence du gouvernement et de l'administration. En arrivant nous avons été casernés au fort Saint-Charles, maintenant fort Richepanse.

C'est étant à la Basse-Terre que j'ai vu faire du sucre pour la première fois, parce que nous sortions nous promener dans la campagne aux environs et nous avons vu couper la canne et faire le sucre. C'est aussi dans les environs que nous avons vu les premiers caféiers.

VII. — Prise de possession des îles hollandaises : Saint-Martin et Saint-Eustache. — Le premier mars embarqué pour aller prendre possession des îles hollandaises. Le 1er jour avoir été coucher à Deshayes et parti le lendemain, par un bon vent, nous avons été deux jours et sommes débarqué à Simson-Baie, île Saint-Martin et de là nous avons fait route

[1] Deshayes petit port, de la Basse-Terre, près le Gros-Morne, au N.-O.

par terre pour gagner Amsterdam, capitale de la partie hollandaise. Nous y avons resté que trois jours et nous sommes repartis, quatre compagnies de notre bâtaillon, pour Saint-Eustache. Nous y sommes arrivés dans la même journée, la traversée n'étant que de huit lieues. Les Hollandais nous ayant remis les forts, on a hissé le pavillon Français à côté du pavillon Hollandais, et les troupes hollandaises montoient la garde avec nous, et nous avons vécu en bonne intelligence ainsi qu'avec les habitants de l'île pendant deux ans que nous y avons resté en garnison.

Saint-Eustache est une petite île de trois lieues de circonférence, qui étoit bien riche avant la guerre de la Révolution. Son port étoit ouvert à toutes les nations et étoit franc. Aussi il s'y fesoit un grand commerce, mais la guerre lui a causé sa ruine.

Il y avoit autrefois un volcan qui est éteint, et qu'on nomme le Bol et qui est aujourd'hui rempli de broussailles.

A Saint-Eustache il y a beaucoup de Juifs, nous étions logés auprès de leur synagogе et nous les entendions prêcher et chanter de notre caserne. J'y ai entré une fois, c'étoit toujours le soir qu'ils s'y réunissoient.

1796. **VIII. — Attaque de Saint-Eustache par une flotte anglaise.** — Le trente-un janvier je me trouvois détaché à la batterie Dewind qui est dans la partie Sud de la colonie et en vue de Saint-Christophe, qui appartient aux Anglois, quand je vis quatre bâtimens anglois appareiller et faire route pour venir attaquer les bâtimens françois qui se trouvoient dans la rade. J'ai bien vite envoyé un homme de mon poste, prévenir le Gouverneur, que deux vaisseaux et deux frégates fesoient route pour Sainte-Eustache, et quand ils ont été à portée de canon, j'ai commencé le feu, mais ils m'ont fait beaucoup d'honneur, ils ne m'ont pas répondu. Ils se réservoient pour la rade, mais on les a si bien reçus qu'ils ont été obligés de laisser arriver vent arrière et de se retirer du combat pour réparer leurs avaries. Nous ne les avons plus revus.

IX. — Retour à la Basse-Terre et attaque par une frégate anglaise. — Parti de Saint-Eustache à la fin de 1796 pour retourner à la Guadeloupe. Dans la nuit de notre départ et sous

le vent de Saint-Christophe et au moment où nous y pensions le moins, il nous est arrivé un coup de canon d'une frégate angloise qui nous donnoit la chasse, j'étois malade de la maladie de mer dans ce moment-là, j'ai été bientôt guéri ainsi que tous mes camarades qui se trouvoient pris comme moi de la maladie de mer.

Nous étions trois goëlettes, les deux premières se sont sauvées, mais la troisième a été prise et je me trouvais dans la première. Le lendemain au jour nous n'avons plus rien vu et nous sommes arrivés le lendemain à la Basse-Terre, nous avons été casernés au Champ d'Arban. A compter de ce moment, j'ai été fait sergent instructeur et je n'ai plus guère 1797.
monté la garde tout le temps que j'ai resté sergent.

X. — Départ pour Marie-Galante. — Parti de la Basse-Terre 1798.
pour aller tenir garnison à Marie-Galante. Le premier jour aux Trois-Rivières, deuxième journée à la Capesterre, troisième journée au Petit-Bourg et embarqué de suite dans des embarcations pour la Pointe-à-Pitre. Et parti le lendemain pour Marie-Galante. J'y ai resté deux ans bien tranquille, 1799.
j'y fesois les fonctions d'adjudant sous-officier.

Marie-Galante est une petite île dépendante de la Guadeloupe qui a environ une vingtaine de lieues de circonférence, pays assez plat et qui a à peu près 20.000 habitants, Christophe Colomb la découvrit en 1493. Elle est à dix lieues de la Guadeloupe, à la même distance des Saintes et à peu près à la même distance de la Dominique.

§ III. — RÉVOLTE DES NÈGRES

I. — Le retour à la Basse-Terre. — A la batterie, caserné au fort Saint-Charles, où j'ai été fait sous-lieutenant, le 15 floréal de l'an neuf de la République (5 mai 1801).

II. — Révolte des Nègres de la Pointe-à-Pitre. — Les 1800.
nègres s'étant révoltés à la Pointe-à-Pitre, on nous a fait 1801.
partir de la Basse-Terre, pour marcher contre eux. Nous avons été jusqu'à Sainte-Marie et là il est venu des ordres pour retourner à la Basse-Terre. Mais quand j'ai été rendu

à la Capesterre je me suis trouvé si fatigué qu'il m'a été impossible d'aller plus loin. Le bataillon a continué sa route et moi le lendemain on m'a embarqué dans un canot pour me rendre à la batterie.

Etant arrivé en rade, la mer étoit très grosse et nous empêchoit de débarquer, cependant il est venu un canot du port pour me chercher. Quand j'ai été dans le canot les nègres m'ont demandé si je savois nager, comme je savois que lorsque vous dites que oui, ils ne viennent pas à votre secours, je leur dis que non, alors ils me dirent que je restasse tranquille, et je m'assisse dans la chaloupe, ils se sont mis à ramer pour gagner la terre. Ordinairement à la troisième lame ils rament fort, car il y a toujours un petit intervalle plus calme et il faut profiter de cet intervalle pour gagner la terre. C'est ce que l'on a fait et nous avons débarqué sans accident. Des nègres nous attendoient sur le bord de la mer et on enlevé la chaloupe en arrivant à terre et moi dedans et je n'ai même pas été mouillé. Si j'avois dit que je savois nager, et que la chaloupe eut chaviré, ils m'auroient laisser me retirer comme j'aurois pu sans me donner aucun secours, et quand j'ai été à terre on m'a fait porter sur un brancard à l'hôpital, où j'ai resté assez longtemps pour me rétablir.

1802. **III. — Arrestation des troupes de la garnison par les nègres.** — Le dix-sept février 1802 (26 pluviôse) nous avons été arrêté par les nègres, tous les officiers du bataillon qui se trouvoient à la batterie, on nous a enfermés dans une casmate, et une forte garde a été mise pour nous garder, et comme on nous emmenoit en prison, le feu étoit en ville. J'entendis des soldats noirs qui disoient que c'étoit les blancs qui avoient mis le feu et qu'il falloit les égorger. J'ai entendu un nègre près de moi qui disoit qu'il avoit envie de me passer sa bayonnette au travers du corps, ce n'étoit point très tranquillisant.

J'ai dit au sergent qui commandoit le détachement qui nous conduisoit, les propos que j'avois entendus, il a fait taire ses hommes (qui nous conduisoient en prison) et nous avons passé la nuit assez tranquillement.

Le lendemain tous nos amis de la ville venoient nous voir

et nous apportoient ce dont nous pouvions avoir besoin en comestibles, les femmes venoient aussi nous voir, mais sur les quatre heures de l'après-midi, on a fait fermer les portes du fort et fait lever le pont-levis. Nous avons vu un plus grand déployement de force, on faisoit charger les armes à la garde, on est venu faire l'appel des prisonniers, on nous fesoit sortir, on prenoit nos noms, nous pensions qu'ils vouloient nous faire fusiller dans les fossés du fort, mais nous en avons été quittes pour la peur. Quand l'appel a été fini et qu'ils ont eu pris nos noms, on nous a fait rentrer dans la prison.

Sur les dix heures du soir, on est venu nous prévenir qu'on alloit nous embarquer, ce qui a eu lieu de suite. On nous a fait conduire par une garde, jusqu'au bord de la mer, où des chaloupes nous attendoient pour nous conduire à bord d'une goëlette anglaise qui était mouillée en rade. Aussitôt que nous avons été embarqués le bâtiment a levé l'ancre et a mis voile pour la Dominique où nous sommes arrivés le lendemain. Nous y avons trouvé le général *La Crosse* qui avoit été arrêté à la Pointe-à-Pitre et qui avoit aussi été embarqué pour la Dominique.

Nous avons resté quelques jours au Roseau, après quoi nous sommes embarqués pour Marie-Galante où étoient mouillées deux frégates françaises. Arrivés à Marie-Galante nous avons attendu l'arrivée de l'expédition qui venoit de France, pour soumettre les révoltés.

IV. — Reprise de la Grande-Terre. — La Division est arrivée le treize floréal (quatre mai 1802), nous l'avons rejointe le lendemain entre Marie-Galante, la Désirade et la Grande-Terre. Quand nous avons eu rejoint la division on nous a fait passer de dessus la frégate où nous étions, sur le vaisseau l'Invincible, et les troupes qui étoient à bord, on les a fait passer à notre place, parce que le général Richepanse vouloit entrer de suite dans la rade de la Pointe-à-Pitre avec toutes les frégates, ce qu'il ne pouvoit faire avec les vaisseaux.

Nous avons mouillé avec les deux vaisseaux au-dessus du fort Fleur-d'Épée, où nous sommes débarqués pour nous rendre par terre à la Pointe-à-Pitre. Ainsi, après l'entrée des

frégates dans la rade, le général est descendu à terre, à la tête des troupes et a pris possession de la ville sans tirer un coup de fusil. Le général Pelage qui commandoit à la Guadeloupe depuis l'insurrection a remis son commandement et a été envoyé en France, où il est mort depuis.

V. — Reprise de la Basse-Terre sur les nègres. — Son chef d'état-major, une partie de ses officiers et partie des troupes se sont sauvés à la batterie pour se deffendre; mais dès le lendemain le général Richepanse a fait partir presque toutes les troupes sur les deux vaisseaux qui étoient mouillés sous Fleur-d'Épée avec une frégate ou deux, qui sont arrivés le lendemain à la batterie. Ils ont fait leur débarquement malgré les nègres, qui se sont renfermés dans le fort où il a fallu les assiéger pour les réduire. Au bout de quelques jours ils ont évaqué le fort et se sont retirés au Matouba [1], on les a poursuivis, mais ne voulant pas se rendre ils se sont fait sauter. Ceux qui se sont sauvés se sont retirés dans les bois.

Pendant ce tems-là, nous étions restés à la Pointe-à-Pitre. Quelques jours après j'ai été envoyé à Marie-Galante, parce que j'avois mal au pied et que je ne pouvois pas marcher, et quand j'ai été guéri, je suis revenu à la Basse-Terre.

VI. — Expédition de Carthagène pour la vente des nègres. — Le 5 messidor (24 juin 1802) je reçus ordre pour m'embarquer sur la frégate La Didon, avec un détachement de notre bataillon, nous allions à Carthagène, ville d'Amérique, pour y déporter et vendre les nègres rebelles de la Guadeloupe. Nous sommes partis six frégates et la mouche *Le Cerf*. Les frégates étoient : *La Didon*, *La Consolante*, *La Concorde*, *La Volontaire*, *La Romaine* et *La Salamandre*, qui étoient comme nous chargées de noirs.

Nous sommes partis le sept par un bon vent et bonne brise. Huit jours après notre départ nous avons aperçu *Curaçao*, île hollandaise [2] et le lendemain nous avons, le soir, aperçu les montagnes de Sainte-Marthe, qui ont trente à quarante

[1] Le Morne le plus élevé de l'île, où existait un autre fort.

[2] Du groupe des îles Sous-le-Vent.

lieues de tour et qu'on aperçoit de 30 lieues en mer et le lendemain matin nous nous trouvions au pied, quoique à trois lieues de terre, il falloit regarder en l'air pour voir le sommet qui étoit couvert de neige, cela nous surprenoit beaucoup, parce que nous étions au quatre juillet et par les huit degrés de latitude nord et trois cens trois de longitude ouest. Dès la veille quand la *vigie* a crié terre les officiers de la frégate ne savoient que penser de voir le sommet tout blanc.

Nous avons fait bonne route toute la nuit, ainsi nous en étions peut-être bien à vingt lieues quand on a crié terre! Dans la journée nous avons passé devant la ville de Sainte-Marthe et nous sommes arrivés le lendemain à *Boucachique* qui est le fort qui ferme la rade de *Carthagène* et nous avons mouillé auprès.

Beaucoup d'officiers ont été le lendemain dans les embarcations en ville, moi je n'ai pu y aller parce que j'avois mal au pied. J'ai cependant un jour descendu à terre tout près de notre mouillage, où nous faisions de l'eau pour la frégate. J'avois pris un fusil pour chasser avec plusieurs officiers, j'ai tué une perruche, il y en beaucoupa dans cet endroit-là.

Carthagène est une très belle ville, très riche, et la capitale de la province du même nom, par la latitude de 10 degrés et quelques minutes nord.

VII. — Retour à la Guadeloupe. — Le 26 messidor (16 juillet) nous avons reçu ordre pour repartir pour la Guadeloupe, porter des dépêches au Gouverneur et le prévenir qu'on n'avoit pas pu vendre les noirs que nous avions. On a fait repasser ceux qui étoient sur *La Didon* sur les autres frégates et nous avons mis à la voile.

Le quatre thermidor (23 juillet) nous avons eu un fort coup de vent, Nous nous trouvions à cette époque entre Saint-Domingue, la Jamaïque et la côte ferme.

Le 6 nous avons aperçu deux frégates anglaises au vent à nous, elles ont voulu lutter de vitesse avec nous, mais voyant que *La Didon* marchait mieux qu'elles, elles nous ont quitté et elles ont fait une autre route. Le même jour nous avons aperçu la terre de la Jamaïque. Le six (25 juillet), nous avons doublé les Grenouëlles.

Le sept (26 juillet) nous avons aperçu plusieurs frégates au vent à nous, une d'elles s'est détachée des autres pour nous reconnoitre et sans mettre pavillon elle a fait route comme nous ; mais sur les quatre heures de l'après-midi, voyant que nous marchions mieux qu'elle, elle a viré de bord, sous la petite terre de la Navasse, pour rejoindre les autres.

Le même soir nous avons aperçu la pointe du Cap Tibéron[1] de l'île Saint-Domingue.

Le 8 thermidor (27 juillet) au jour, nous étions près de terre. Nous avons trouvé un vaisseau et une frégate françoise, après les signaux d'usage, on a reconnu que c'était le vaisseau le *Duguay-Trouin*[2]. La frégate étoit démâtée de son mât d'artimon par un coup de tonnerre.

Le 9 nous avons vu un brick françois qui nous paroissoit venir de France et qui alloit au *Port-au-Prince*, nous étions vis-à-vis la Pointe-aux-Fous.

Le même jour nous avons été virer de bord près et devant la rade du môle Saint-Nicolas. Il y avoit trois frégates françaises mouillées dans le port. Nous avons remonté le long de la côte jusqu'au vent de l'île de la Tortue. Les officiers de la frégate engageoient le capitaine à aller jusqu'au *Cap François*, mais il n'a pas voulu y relâcher et il a bien fait, car on m'y auroit probablement fait débarquer avec le détachement comme on a fait au détachement qui étoit sur la frégate la *Cocarde*, qui y a débarqué et tous les hommes y sont morts.

Le lendemain nous avons débouqué entre Ignagues et les Cayques, deux petites îles qui sont très basses[3]. Nous avons remarqué en débouquant un navire qui étoit échoué sur des récifs qui avancent une lieue dans la mer. Il n'y a qu'un pied ou deux d'eau et nous avons pris la pleine mer.

Le douze du même mois (31 juillet) sur les quatre heures du matin nous avons eu des grains et du tonnerre qui nous ont fait serrer toutes nos voiles. Le tonnerre est tombé à demie portée de pistolet de notre poupe, un peu par la hanche de babord. Nous avons continué notre route sans rien rencon-

[1] Tiburon.

[2] Le Capitaine Dupont a écrit le duc et troin.

[3] Elles font partie des îles Bahama.

trer jusqu'au vingt-trois thermidor (11 août 1802) que nous avons parlé à une goëlette américaine qui nous a dit venir d'Antiguoa, île anglaise, et le vingt-quatre (12 août) au matin nous nous sommes trouvés au vent de *l'Anguille*, St-Martin, St-Barthélemy, St-Eustache, St-Christophe, Nièves et Monserrat.

Le lendemain au matin nous étions sous le vent de la Guadeloupe, nous étions dans un calme plat, aussi nous avons eu la visite de beaucoup de marsouins qui venoient faire des calipettes[1] devant nous. Plusieurs officiers du bord leur ont tiré des coups de fusils chargés à balle, sans pouvoir les blesser. La balle ricochoit sur leur dos et n'entroit pas.

Le 26 nous sommes entrés aux Saintes, où nous avons mouillé.

§ IV. — SÉJOUR PACIFIQUE AUX ANTILLES

I. — Nouvelle organisation de la garnison. — Le premier fructidor (19 août 1802) j'ai reçu ordre de me rendre, avec mon détachement, à la Basse-Terre. Le détachement ayant été incorporé dans la 15e demi-brigade a été rejoindre son corps, moi j'ai resté jusqu'au treize (31 août) que j'ai reçu l'ordre de me rendre à la Capisterre pour faire provisoirement le service de mon grade dans la septième compagnie du troisième bataillon de la soixante-sixième demi-brigade.

II. — Faux départ pour la France. — Le 25 brumaire an XI (16 novembre 1802) je me suis rendu avec une permission à la Basse-Terre où j'avais reçu une lettre qui m'annonçoit que je devois me tenir prêt à partir pour France, ce que je désirois.

Parti le 27 brumaire (18 novembre) j'ai embarqué sur la corvette *La Consolante*, nous avons été jusqu'à 25 degrés 30 minutes, nous avons toujours eu beau tems. La corvette la Foudroyante nous a fait signal qu'elle faisoit beaucoup d'eau. Nous avons viré de bord et nous sommes revenus jusque sous le vent de la Martinique pour la convoyer, où la voyant près d'arriver nous avons repris notre route pour la France. Arrivés par les vingt-trois degrés nous avons manqué de

[1] Expression de patois beauceron qui veut dire culbute.

couler. La corvette faisoit quatre-vingt pouces d'eau à l'heure, nous avons viré de bord aussi pour relâcher à la Martinique. Nous avons resté deux jours en rade de Fort-Royal. On nous avoit mis un détachement de noirs pour pomper, car nous étions tous bien fatigués de pomper. Alors on nous a expédiés pour la Pointe-à-Pître ; on nous a donné une corvette pour nous convoyer jusqu'à la Guadeloupe. En sortant de la Martinique nous avons reçu un coup de vent terrible qui nous a beaucoup jettés sous le vent de la Dominique. Dans la nuit nous avons perdu la corvette qui nous convoyoit. Nous lui avons fait des signaux toute la nuit, elle ne nous a pas répondu.

Le lendemain au matin, nous l'avons aperçue au vent à nous, elle nous a fait des signaux que nous n'avons pas compris. Nous lui en avons fait aussi, elle ne nous a point répondu. Le mauvais temps nous a obligé de relâcher à la Basse-Terre. Nous sommes arrivés le 27 frimaire (18 décembre 1802.) J'ai débarqué le même jour avec les officiers qui étoient comme moi passagers sur la corvette.

Lors de mon débarquement, moi et les autres officiers, nous nous sommes présentés chez le commandant de la place, qui étoit notre chef de bataillon. Quant il m'a vu il m'a demandé pourquoi j'étois parti ; je lui ai dit que j'avois reçu de lui une lettre pour mon départ pour la France et que j'en avois profité parce que je désirois rentrer en France. Il m'a dit que lorsqu'il avoit signé les lettres il ne s'étoit pas aperçu qu'il y en avoit une pour moi, qu'il étoit par trop occupé et que j'aurois du aller le voir, que je n'aurois pas parti, mais je m'en étois bien donné de garde, présumant bien qu'il auroit retiré la lettre. A présent, me dit-il, voulez-vous rester ? Je lui ai dit que si il me l'ordonnoit je resterois. J'avois eu trop peur de me noyer, et j'ai resté.

III. — Reprise de possession de Saint-Martin.— Le 18 nivôse (8 janvier 1803) j'ai reçu ordre pour entrer dans la compagnie des chasseurs du 3e bataillon de la 66e 1/2 brigade. Le 21 du même mois, j'ai reçu un autre ordre pour aller tenir garnison à St-Martin. Le 22 nous sommes embarqués sur la frégate *La Didon*. Parti le même jour nous sommes arrivés le vingt-quatre (21 janvier) dans la rade du Marigot **1803.**

de la partie françoise. Les Anglois n'avoient point encore reçu l'ordre de nous remettre le pays. Nous avons resté jusqu'au vingt-quatre janvier que nous avons levé l'ancre, pour aller mouiller à la Grande-Baie dans la partie hollandaise où nous sommes débarqués le 25 janvier.

On m'a envoyé avec mon détachement au fort Amsterdam, avec les Hollandais qui y étoient en garnison. La frégate est repartie pour la Guadeloupe.

Le 26 janvier 1803, les Anglais ayant reçu l'ordre de nous remettre la partie française, nous sommes partis du fort Amsterdam et le même jour nous avons fait route par terre et nous avons pris possession du pays le même jour, les Anglais s'étant embarqués.

1804. J'ai resté à St-Martin jusqu'au 17 fructidor an 11 (4 7bre 1805).
1805. J'ai passé mon tems bien agréablement à St-Martin, toujours fêtés par les habitans qui nous envoyoient des chevaux quand ils vouloient nous avoir chez eux.

Notre commandant étant mort, je suis resté seul avec un capitaine d'artillerie qui a pris le commandement de la colonie, et qui m'a envoyé à la Guadeloupe, porteur de dépêches annonçant la mort de notre commandant.

IV. — **Envoi en mission à la Guadeloupe**. — Je suis parti le dix-sept fructidor (30 août 1805) j'ai été à St-Barthélemy où j'ai été obligé de rester plusieurs jours pour attendre un bâtiment neutre pour me porter à la Guadeloupe. Partis de St-Barthélemy le 24 fructidor sur une goëlette suédoise qui partoit pour la Dominique et qui devoit me mettre à terre en passant à la Basse-Terre, nous avons mouillé dans la rade de St-Christophe, où étant il est venu une embarcation à bord pour faire la visite. Moi qui avois un passeport suédois et aussi des dépêches pour le Gouverneur de la Guadeloupe, je ne savois où les fourrer. L'officier m'a fait ouvrir ma malle, heureusement qu'il n'a pas fouillé jusqu'au fond, parce qu'il les auroit trouvées et j'aurais été arrêté comme François et mis en prison comme prisonnier de guerre.

Parti le lendemain pour continuer notre route, j'ai été débarqué à la Basse-Terre en passant et la goëlette a fait sa route pour la Dominique.

En arrivant à la Guadeloupe j'ai appris que j'étois nommé

lieutenant dans la 5e compagnie du 3e bataillon de la 66e 1/2 brigade. J'ai été rejoindre ma compagnie qui étoit détachée à Dossé où j'ai resté quelque tems, jusqu'au moment où la 66e 1/2 brigade a pris le nom de 66e régiment de ligne, d'après la nouvelle organisation. Les officiers ayant pris leur rang d'ancienneté, je me suis trouvé placé dans la 7e compagnie du 3e bataillon. Nous avons parti pour aller tenir garnison à la Pointe-à-Pitre.

V. — Retour à la Grande-Terre et séjour à la Pointe-à-Pitre. — Partis le 23 frimaire an 13 (14 novembre 1805) de la Basse-Terre, nous étions embarqués sur un bateau caboteur. Le premier jour nous avons été aux Saintes. Le lendemain, après avoir mis à la voile, nous avons eu gros tems. Après avoir traversé le Canal, et près de la terre de la Guadeloupe, une lame s'est embarquée sur notre bateau, nous avons manqué de couler; sans la présence d'esprit d'un capitaine marchand qui se trouvait à bord, qui a fait amener la grande voile, nous aurions coulé. Quand cet accident nous est arrivé j'étois couché sur le pont ayant la maladie de mer. J'ai bientôt été ressuscité. J'ai sauté bien vite à la pompe, et nous nous sommes sauvés de cette manière. Le capitaine du bateau avoit perdu la tête, il ne savoit plus ce qu'il falloit faire. Comme le bâtiment étoit trop chargé, on a laissé arriver vent arrière pour nous débarquer à la Grande-Anse des trois rivières et nous avons ensuite fait route par terre pour la Pointe-à-Pitre.

Le Canal des Saintes est mémorable par le combat qui a soutenu l'Amiral François de Grasse, sur le vaisseau *La Ville de Paris* en 1782. Il avoit sept vaisseaux anglois contre lui. Il ne s'est rendu que quand il n'a plus eu de munitions à son bord. Ils chargeoient les canons avec des sacs de gourdes[1] au lieu de mitraille. Il y avoit à bord plusieurs millions, que l'Amiral *de Grasse* avoit pris aux Anglois à St-Eustache et qu'ils leur a rendus de cette manière.

Arrivé à la Pointe-à-Pitre le 28 frimaire an 13. Le lende-

[1] La gourde est une monnaie en usage aux colonies.

main, j'ai parti avec un détachement pour la Baie-Mahault, et je suis rentré à la Pointe-à-Pitre le 10 [1].

VI. — Séjour à la Pointe-à-Pitre. — Nous étions casernés au fort la Victoire, au milieu de la ville, et qui la dominoit, mais je crois que maintenant ce fort n'existe plus ; toutes les terres du morne ayant été transportées dans les marais des Abymes pour les remplir. C'est à cette époque qu'on a com-
1806. mencé l'église que le tremblement de terre du 8 février 1843 a détruite ainsi que la ville qui étoit si belle, les rues toutes tirées au cordeau, on comptoit dans la ville dix mille âmes et quand elle a été détruite vingt mille, ainsi elle avoit augmenté de moitié depuis que j'en suis parti.

J'avois alors 27 ans [2]. Je me portois bien. J'étois lieutenant de première classe et j'y ai eu bien du plaisir. Le service n'étoit point fatiguant.

1807. **VIII. — Séjour aux Saintes.** — Le 20 avril 1807 nous sommes partis de la Pointe-à-Pitre pour aller tenir garnison aux Saintes. Nous y sommes restés jusqu'au vingt janvier dix-
1808. huit cent huit. L'île est très petite mais elle est bonne pour sa rade où vont hiverner les bâtimens de la Basse-Terre. Il y avoit trois forts que les Anglais ont détruit, quand ils ont pris les Saintes en 1809, mais qu'on a fait réparer depuis.

Après neuf mois de garnison à la Basse-Terre, je suis encore retourné aux Saintes le trente septembre 1808, nous
1809. y sommes restés jusqu'au cinq mars 1809, que nous sommes repassés à la Basse-Terre. C'est un mois après notre départ que les Anglais se sont emparés des Saintes et qu'ils ont détruit les forts

§ V. — GUERRE AVEC LES ANGLAIS

I. — Combat de l'anse à la Barque. — Le 17 décembre il est arrivé de France deux gabarres, avec des troupes et des vivres, mais elles n'ont pas pu gagner la rade de la Basse-

[1] Nivôse.

[2] Le manuscrit dit 27 ans, mais le capitaine Dupont avait alors 31 ans.

Terre, elles ont été obligées de rentrer à l'Anse-à-la-Barque, parce que les Anglois qui croisoient devant la Basse-Terre, leur ont donné la chasse. Etant mouillées à l'Anse-à-la-Barque elles sont allées jusqu'à toucher la terre, elles ont débarqué les troupes et l'argent qui étoit à bord et se sont embossées.

Je devois partir pour Deshayes avec un détachement, mais lorsque j'ai passé devant l'Anse-à-la-Barque, le commandant des troupes de la Guadeloupe s'y trouvoit déjà. Il m'a fait débarquer avec mon détachement pour rester avec lui.

Nous avons passé la journée bien tranquilles, mais le lendemain dans l'après-midi, les Anglais ayant reçu plusieurs bâtiments de haut bord de renfort, sont venus nous attaquer, un vaisseau de 74 pièces de canon et une frégate de 44 sont venus s'embosser contre la batterie qui n'avoit que cinq pièces de canon, se sont mis à la canonner.

Au commencement de l'action on m'avoit ordonné de rester en bataille dans le fond de la baie. J'avais masqué mon détachement par une cabane en bois qui se trouvoit là. Mais les boulets venoient si fort dans la direction où je me trouvois, que je venois de faire changer mon détachement de position pour me placer derrière un petit morne, qui étoit tout près, lorsque le général m'envoya un aide de camp, me donner l'ordre de me porter bien vite à la Batterie. En passant par la maison où je m'étois d'abord mis, je vis qu'il y étoit déjà bien tombé des boulets et que où j'étois placé, il en avoit passé un qui m'auroit coupé les jambes, si j'y avois resté.

La mitraille et les boulets tomboient si drus, que je dis à mon détachement qu'il falloit prendre la course pour se rendre à la Batterie. La mitraille tomboit comme la grêle. J'ai parti le premier. Tous mes hommes m'ont suivi, pas un homme n'a été touché. Une fois dans la Batterie nous étions à couvert par l'épaulement. La mitraille et les boulets pleuvoient sur le corps de garde qui se trouvoit sur une petite éminence et un peu en dehors de la Batterie. Nous faisions un feu de file sur la frégate qui se trouvoit plus près de nous que le vaisseau, et quand nous apercevions les matelots dans les hunes nous tachions de leur faire descendre la garde.

Au bout d'une heure de combat, les Anglais voyant qu'ils

ne pouvoient pas réduire la Batterie se sont décidés à faire un débarquement pour nous chasser. Le commandant de l'artillerie de la Guadeloupe, qui étoit avec moi dans la Batterie, me dit lieutenant nous allons abandonner la Batterie parce que nous n'avons plus de munitions. Je lui ai dit qu'il ne falloit pas, que nos hommes avoient encore chacun un coup à tirer et qu'après nous recevrions les Anglais à la bayonnette. Mais un moment après je me suis aperçu qu'il étoit parti avec ses canonniers, mes soldats voyant cela, sont partis aussi. Je restois seul avec mon sergent. Il a fallu partir aussi, mais avant de quitter la Batterie, j'ai déchargé ma carabine sur la première chaloupe et j'ai eu l'agrément de voir tomber l'officier qui la commandoit. Je me suis retiré avec mon sergent en battant en retraite et d'arbre en arbre et en tirant des coups de fusil. Et lorsque j'ai eu rejoint le général il a été bien content de me voir, il m'en a témoigné sa satisfaction.

II. — Combat de Deshayes. — Le lendemain j'ai reçu une lettre de notre colonel qui m'ordonnoit de me rendre à Deshayes avec mon détachement. Le colonel dans sa lettre me disoit qu'il étoit chargé de la part du Capitaine-Général *Ernouf*, de me marquer la satisfaction du Général, qui étoit content de la manière dont je m'étois conduit à l'Anse-à-la-Barque.

Parti le 21 pour Deshayes, j'ai couché à la Pointe-Noire, et le lendemain, je suis arrivé à mon poste. L'escadre anglaise étoit mouillée pas loin de là, sur la côte, il m'étoit défendu de les laisser débarquer.

1810. Le 13 janvier 1810, dans l'après-midi je vis une embarquation qui venoit dans la rade avec pavillon parlementaire. J'envoyai un homme du pays qui parloit anglois la prévenir que je ne pouvois pas recevoir de parlementaires, qu'il falloit qu'il allât à la Basse-Terre. Voyant qu'ils vouloient venir à terre malgré la défense que je leur fesois, je fis tirer un coup de fusil à balle pardessus leur tête. Ils persistèrent à vouloir venir à terre, alors j'avais ma carabine chargée, j'en ajustoi un sur le derrière de la chaloupe et je lui flanquai une balle dans la cuisse. La chaloupe revira de bord, porta son blessé à bord de l'escadre. C'étoit le neveu de l'amiral et

pour le venger ils ont formé une division de chaloupes avec beaucoup de monde de débarquement et sont venus attaquer le bourg de Deshayes ; un brick de guerre est venu s'embosser pour protéger les chaloupes et nous envoyoit des boulets et de la mitraille ; pendant ce tems-là j'avois réuni mon détachement. J'ai fait tirer sur les Anglais sans pouvoir les empêcher de débarquer. Ils ont mis le feu aux cases qui étoient couvertes en paille. Alors voyant que je ne pouvois plus rester à Deshayes, je me suis retiré à la Pointe-Noire où j'ai resté jusqu'au vingt-trois janvier. J'ai reçu ordre du général de me rendre à la Basse-Terre.

En passant à l'Anse-à-la-Barque, le Directeur d'artillerie me dit que je serois probablement récompensé pour la manière dont je m'étois conduit à l'Anse-à-la-Barque. J'arrivai le même jour à la Basse-Terre.

A mon arrivée je reçus tout l'arriéré qui m'étoit dû, parce que depuis neuf mois on ne nous donnait que des acomptes ; mais les deux gabarres brûlées à l'Anse-à-la-Barque avoient eu le temps de débarquer et d'envoyer l'argent au gouvernement et pendant que j'étois encore à Deshayes on avoit payé tous les officiers du régiment et un de mes camarades avoit touché pour moi et il m'a remis mon argent quand je suis arrivé.

III. — Combat de Matouba. — Le 30 janvier 1810, les Anglais ont fait leur débarquement sous le vent de la Guadeloupe, au marigot de l'Anse-à-la-Barque, où nous avons eu un capitaine de blessé. Ce même jour nous sommes montés au Matouba prendre position. Je me suis trouvé aux avant-postes avec une garde de trente hommes, j'y ai passé deux jours et deux nuits sans rien voir. Je faisois bonne garde, mais dans la nuit que j'ai été remplacé, les Anglais se sont présentés, après quelques coups de fusil, le poste s'est replié, et le lendemain trois février, dans la matinée, nous avons sorti quatre compagnies de notre régiment de la position où nous étions retranchés sur le morne Bel-Air, pour marcher sur eux. Nous les avons repoussés, nous avons eu un capitaine de tué.

Dans l'après-midi, deux autres compagnies ont encore fait une sortie, mais je n'en faisois pas partie. On a tué bien du

monde aux Anglais. Un lieutenant de nos voltigeurs s'est battu contre un soldat anglais, il a reçu quatorze blessures, mais il a tué son adversaire qui étoit bien plus fort que lui. Les Anglais l'ont fait prisonnier.

J'ai été fait capitaine le cinq, ainsi que le lieutenant qui avoit reçu quatorze blessures, notre adjudant-major aussi. Notre nomination comptoit du 3 février 1810 et sur champ de bataille.

IV. — Capitulation de la Guadeloupe. — Le 6 février les Anglais sont entrés au Matouba par les bois, n'ayant pu y pénétrer par notre côté. Quand le général Ernouf a vu les Anglais dans le Matouba il a envoyé un de ses aides-de-camp avec un pavillon blanc pour demander à capituler. Nous avons été très surpris quand nous avons vu le pavillon blanc sur le Gouvernement; et il a capitulé le même jour.

Je n'ai jamais de ma vie eu aussi froid que quand j'ai été sur le morne Bel-Air, surtout quand venoit le matin. Nous étions habillés pour les pays chauds, mais sur ce morne il faisoit très froid, aussi j'y ai gagné un fort rhume qui m'a bien fait souffrir. Pendant que nous étions sur ce morne, les Anglais qui se trouvoient de l'autre côté du ravin, nous envoyoient des boulets et des obus qui venoient éclater au milieu de nous, mais sans nous blesser personne.

C'est pendant que l'on capituloit que mon capitaine est allé au quartier général et qu'il m'a appris que j'étois nommé capitaine ainsi que mes camarades dont j'ai parlé plus haut. Lui étoit nommé chef de bataillon.

§ VI. — SÉJOUR EN ANGLETERRE

I. — Départ pour l'Angleterre. — La capitulation étant signée le sept février 1810, nous avons déposé nos armes en avant des forts que nous occupions le 8 février et nous avons remis tous les postes aux Anglais et nous nous sommes embarqués le même jour. Ma compagnie avec deux autres ont été embarquées sur *l'Azincourt*, bâtiment de transport. Le restant de notre régiment a été embarqué sur d'autres bâtiments. Le commandant du convoi étoit sur *l'Azincourt*.

La veille de notre départ, j'étois allé chercher ma malle qui étoit encore en ville, chez un ami, où je l'avais déposée. Nous avons entendu plusieurs coups de canon. Je me suis rendu sur le bord de la mer. C'étoient les bâtiments Anglais qui mettaient à la voile, parce qu'une frégate étoit venue pendant la nuit, presque au milieu d'eux, c'étoit la frégate française *La Néréide* qui arrivoit de France. Mais voyant tant de bâtiments mouillés à la Guadeloupe, le capitaine français a pensé de suite que c'étoit l'escadre anglaise qui étoit mouillée là, et il a fait arriver vent arrière pour se sauver. Plusieurs frégates et bricks anglais ont mis précipitamment à la voile pour courir dessus, mais ils n'ont pas pu la rejoindre, et elle leur a échappé.

II. — Traversée de l'Océan Atlantique. — Le 24 février, nous avons mis à la voile pour l'Angleterre. Nous avons passé le lendemain en vue de Montserrat, Nièves, St-Christophe, St-Eustache, St-Martin et l'Anguille et nous avons pris la grande mer. Nous avons bien été jusque par les quarante et quelques degrés, mais le quatorze de mars, une tempête s'est levée et qui étoit des plus terribles. A bord de *l'Azincourt*, nous avons eu la vergue du grand hunier qui s'est cassée, ce qui nous a fait rester en arrière du convoi, que nous avons perdu de ce moment pour ne plus le retrouver. Nous avons su depuis que deux bâtiments s'étoient abordés pendant la nuit et avoient manqué de se couler l'un et l'autre. Un autre a eu une lame si forte, que ça lui a emporté son capitaine et tous les hommes qui se trouvoient sur le pont, ses embarquations et sa drôme. Le bâtiment s'est presque rempli d'eau, et sans les Français qui se trouvaient à bord, le bâtiment auroit eu bien du mal pour gagner un port anglais. Dès l'après-midi du quatorze nous avions perdu tous les bâtiments de vue. La nuit la mer a été très forte. Le lendemain quinze, la même chasse et le même vent.

Nous nous trouvions par le travers du Banc de Terre-Neuve. Nous nous trouvions aux environs de l'équinoxe et quelques jours avant ou après on a ce temps là. La tempête passée on a remis une autre vergue en place et nous avons continué notre route.

Le vingt nous en avons encore reçu une autre, mais bien

moins forte que la première. Après le vent est passé à l'est et nous avons eu vent contraire. Le 25 nous avons trouvé un bâtiment américain, chargé de planches, qui était démâté de tous ses mâts. Le bâtiment étoit entre deux eaux et rempli d'eau, l'équipage étoit réfugié sur les planches. On leur a demandé en passant s'ils avoient besoin de quelque chose, ils ont répondu que non. Il n'étoit pas loin de la terre d'Irlande.

Le 30 mars nous avons vu l'Irlande. Nous avons suivi la côte toute la journée et par un beau tems. Nous étions très près de terre, nous apercevions les maisons le long de la côte, et le lendemain 31 nous avons mouillé à Cowes, belle rade très vaste et bien fortifiée. Aussitôt que nous avons été mouillés, il est venu beaucoup d'embarcations qui nous apportaient des vivres. Nous étions bien aise d'avoir du pain frais et de la viande fraiche, parce que depuis notre départ de la Guadeloupe nous ne mangions que du mauvais biscuit et de la viande salée.

Reparti de Cowes le premier avril et le 2 passé entre les Sorlingues et le cap Lizard et par un brouillard bien épais, nous n'avons pas pu voir la terre. Nous sommes arrivés à Plymouth le trois. Nous avons resté en rade jusqu'au huit que nous sommes débarqués à Mille-Prison.

III. — Séjour dans le sud de l'Angleterre. — Le dix-sept nous sommes partis pour aller en cantonnement à Moreton-Hampstead. En sortant de Prison pour nous rendre à notre cantonnement nous avons trouvé une berline pour nous mener, car les Anglais ne vouloient pas que nous allassions à pied, de crainte que nous ne vissions leur pays ou que nous puissions nous échapper. Nous avons été diner à Cavistock[1] et coucher à Moreton. Nous avons vu en passant Dartmoor-Prison, où il y avait déjà bien des Français prisonniers et où devoient venir nos soldats et nos sous-officiers que nous avions laissés à Mille-Prison.

En arrivant à Moreton nous avons trouvé plusieurs officiers de notre régiment qui avaient été pris neuf mois avant

[1] Le manuscrit dit Tavistock.

nous, aux Saintes; cela nous a fait plaisir de trouver de nos camarades. Ils connaissoient où il y avoit des logemens à louer et nous n'avons couché qu'une nuit à l'auberge du Grand-Amiral qui étoit la meilleure de Moreton. Le lendemain nous étions tous logés en chambre garnie. Nous avons resté à Moreton pendant deux ans. Cela m'a donné le tems d'apprendre le français, un peu d'histoire et commencer d'apprendre l'anglais.

Nous étions libres, mais nous n'avions pour nous promener sur chaque chemin ou route, qu'un mille. Sur chaque route il y avoit un poteau que nous ne pouvions pas dépasser, sous peine d'aller en prison à bord des pontons ou de payer une guinée, qui valoit vingt-cinq francs à celui qui nous avoit pris. Le soir il falloit rentrer au logis, on sonnoit la cloche, c'est-à-dire à cinq heures en hiver, à sept au printems et à neuf heures dans les jours les plus longs. Un soir je m'en revenois avec celui qui logeoit avec moi, il y avoit peut-être un grand quart d'heure que la cloche étoit sonnée, en passant pres des halles, il y avoit deux mauvais gars d'Anglais cachés sous les halles, qui nous ont dit que l'heure étoit passée. Ils ont été chez le commissaire faire leur déclaration qu'ils nous avoient vus après la retraite, et le commissaire nous a fait appeler le lendemain pour nous prévenir qu'il y avoit une déclaration de faite contre nous, qu'il falloit que nous donnassions chacun une guinée, sinon, que nous irions en prison pour avoir *broqué* notre parole. Nous avons payé de suite et sans mot dire.

1812. **IV. — Changement de cantonnement.** — Dans le mois de février 1812, nous avons reçu ordre de l'Amirauté, pour changer de cantonnement. On nous trouvoit à cette époque trop près des côtes de France, c'étoit au moment ou la France devoit avoir la guerre avec la Russie. Mais ce qu'il y a de certain c'est qu'on nous a mis dans le nord de l'Angleterre au lieu de rester dans le midi.

Partis le 20 février pour Kampton à douze milles de là, nous y avons trouvé des officiers français prisonniers, qui venoient aussi de la Guadeloupe. Nous avons passé la journée avec eux. Ils avoient aussi reçu l'ordre pour changer de cantonnement, ils sont partis quelques jours après nous.

Le lendemain nous avons été à Corrington [1], vingt milles, à Bornestable [2], onze milles, à Ilfra-Comb, dix milles. Traversé le canal de Bristol le même jour, par un beau tems, vingt-quatre milles pour arriver à Swansea. Nous étions là dans le pays des mines de houille et de fer, pays bien montagneux et bien aride, on y voyoit de bien pauvres maisons et le pays ne produit pas seulement de grains, il ne récolte qu'un peu d'avoine pour faire du gruau et des pommes de terre avec quoi les habitants se nourrissent. A Neath, huit milles, à Lam et Flag, dix milles, à Breknoch [3], vingt-deux milles, à Hay, quinze milles, à Kingston, douze milles, à Presteign, sept milles, à Knighton, six milles, à Lan, sept milles, à Bishops-Castle, six milles. Il y avoit aussi dans cette ville des Français prisonniers sur parole, à S'hrewsbury, vingt milles. S'hrewsbury est la capitale du Salopshire, grande ville très commerçante d'Angleterre.

Nous y sommes arrivés un dimanche au matin. Nous avons demandé à déjeuner dans une auberge, on nous a dit qu'on n'avoit rien à nous donner, que c'étoit le dimanche, qu'on ne faisoit rien cuire ce jour là, qu'on ne pouvoit nous donner que du café au lait; cela ne nous arrangeoit guères, mais il fallut en passer par là. Nous aurions pourtant bien mangé une côtelette, mais pas possible, car le dimanche en Angleterre toutes les boutiques sont fermées.

V. — Séjour dans le nord de l'Angleterre. — Après notre déjeuner nous avons été coucher à White-Church, vingt milles. Mais c'étoit notre dernière marche ; et nous y sommes restés en cantonnement. Il y avoit déjà des Français arrivés 1813
avant nous. White-Church est une ville de deux mille âmes, mais bien plus jolie que Moreton, et bien plus commerçante. Le pays est plat et bon pour les céréales et pas loin du pays de Galles, de manière que nous ne brûlions que du charbon de terre, qui y étoit assez bon marché. Le charbon y arrive par un canal, et de belle ardoise qu'on tire aussi du pays de

[1] Le Manuscrit dit Torrinton.

[2] Dans le Manuscrit Bornetable.

[3] Dans le Manuscrit Brescon.

Galles, aussi toutes les maisons en sont-elles couvertes. Le port où tout cela débarquoit étoit devant la croisée de ma chambre. C'est dans les environs que j'ai vu des charrues qui avoient deux ou trois *socs*. Les charretiers de labour, quand ils avoient pris leur raille [1], quittoient les mancherons de la charrue et se mettoient à côté pour toucher les chevaux, et la charrue alloit toute seule.

Nous avons resté deux ans à White-Church et jusqu'au moment de la paix 1814.

VI. — Retour à Plymouth. — Le 21 mai parti pour rentrer en France. Le premier jour nous avons été coucher à Drogton, le lendemain Woolver-Hampton, le troisième jour à Birmingham, très grande ville manufacturière d'Angleterre. Sa
1814. population est de cent mille âmes, elle est à environ trente lieues de Londres. Le lendemain nous avons passé dans le pays de Glowcester [2] et Worcester pays des meilleures terres de l'Angleterre, il y avoit belle apparence de récolte tant en grains qu'en fruits, c'est un pays comme notre Normandie. Bristol, grande ville commerçante et port de mer bien marchand. Le lendemain à Exester, la cathédrale est belle et la ville est aussi bien commerçante. Moreton où nous avons repris nos anciennes habitudes. Nous avons ordre de rester à Moreton jusqu'à ce que l'on nous envoyât des ordres pour nous rendre à Plymouth pour embarquer pour la France.

Nos malles que nous avions mises au roulage à White-Church n'arrivoient point, il falloit attendre qu'elles arrivassent pour partir. Par exemple nous avions bien plus de liberté que lorsque nous y étions la première fois, mais ennuyés de voir que nos malles n'arrivoient point, je me suis décidé à partir seul, je me suis arrangé avec un de mes camarades qui devoit rester pour attendre nos effets et les retirer et qui devoit m'amener ma malle à Blaye, où nous devions nous rendre — et je suis parti de Moreton le 5 de juin, jour de ma naissance [3], pour aller coucher à Prince-

[1] Pour raie, mot beauceron.

[2] Dans le manuscrit, Goncester.

[3] Le tableau de la famille dit le 6 mars et l'acte de baptême est du 6 mai.

Town prison, mais voyant qu'il étoit encore grand jour, j'ai été jusqu'à Peck-Lane, où j'ai couché. Le lendemain je me suis rendu à Plymouth devant le Bureau de Mille-Prison, où je n'ai pas entré. Mais je ne fesois que d'arriver lorsqu'on a demandé s'il y avoit des officiers Français prêts à partir. Nous nous sommes trouvé deux et après avoir pris nos noms, on nous a dit que nous embarquerions à six heures du soir et nous avons été déjeuner. Nous avons passé la journée à nous promener en ville, ce qui ne nous étoit pas permis la première fois que nous y étions arrivés.

§ VII. — RETOUR EN FRANCE ET A MAINTENON

I. — **Traversée de la Manche**. — Le 6 juin dans l'après-midi nous nous sommes embarqués sur un bâtiment anglais qui devoit nous mener en France, l'Officier avec qui j'étois et le capitaine du bâtiment anglais. Quand nous sommes arrivés à bord, il y avoit des marins français qui sortoient de la prison de Dartmoor, qui étoient embarqués depuis le matin et qu'on n'avoit pas laissés libres en ville, on les avoit conduit de suite à bord.

Aussitôt notre arrivée à bord, on a levé l'ancre et mis à la voile pour Morlaix. La mer étoit belle, nous avons passé la nuit et une partie de la journée du lendemain pour traverser la Manche qui peut avoir une trentaine de lieues de large de Plymouth à Morlaix. Nous avons passé sous le fort du Taureau pour entrer dans la rade. Quand je me suis vu entrer dans le port, j'ai été tranquille, j'étais sûr de revoir mon pays. Quand la marée a été tout à fait basse, nous sommes descendus du bord sans chaloupe parce que le bâtiment se trouvoit sur le côté et sur le sable, c'est pourquoi nous n'avions pas besoin d'embarcation pour aller à terre. Nous avions deux lieues pour aller à Morlaix que nous avons faites par terre. Ainsi les sept juin 1814 j'ai rentré en France. J'ai resté à Morlaix pendant trois jours en attendant qu'on nous délivrât une feuille de route.

II. — **Voyage de Morlaix à Blaye**. — J'ai parti de Morlaix le 10 juin pour Rennes. Le premier jour j'ai été coucher à

Belle-Isle[1], sept lieues ; à Guingamp, quatre lieues. Guingamp est une petite ville assez jolie. L'Eglise et la place sont belles. Le lendemain à Châtelaudren[2], trois lieues. Ensuite à St-Brieuc, chef-lieu du département des Côtes-du-Nord, quatre lieues ; à Lamballe, quatre lieues ; Broons, six lieues ; à Montauban, quatre lieues. J'avais les pieds si fatigués que j'ai loué un cheval pour me porter jusqu'à *Rennes* le lendemain, j'avais neuf lieues à faire.

A Rennes j'y ai resté plusieurs jours, en attendant qu'on nous paie notre feuille de route. — A Bain, neuf lieues ; à Nozay, neuf lieues ; à Nantes, dix lieues, mais j'avois pris la diligence à Rennes pour faire ce trajet là, que nous avons fait dans une nuit et comme nous sommes arrivés de bon matin, après m'être fait payer notre route, nous nous sommes remis en route pour Montaigu et nous avons été coucher à St-Fulgent. Le lendemain à Chantonay et couché à Ste-Hermine. Nous avons passé après à Marans où nous avons déjeuné et couché à La Rochelle qui est un port marchand. Le lendemain nous avons passé à Rochefort sans nous y arrêter, quoique ce soit un port de guerre, où on construit des vaisseaux et des frégates. La ville est belle, les rues sont bien alignées. Nous apercevions les vaisseaux sur les chantiers, il y en avoit plusieurs. Rochefort est très malsain, nous avons été coucher à Saujon. Le lendemain à Royan, petit port de mer pour nous embarquer et nous rendre à Bordeaux. Nous avons attendu que la marée montât pour partir. C'étoit le jour de la St-Jean. Quand la marée a commencé à monter et que le bâtiment a été à flot nous sommes partis et nous sommes arrivés à Bordeaux dans une marée et sur les huit heures du soir. En remontant la rivière nous sommes passés devant Pauliac, où étoient mouillés les bâtiments anglais pour prendre leurs troupes pour les ramener en Angleterre. Nous sommes aussi passés devant Blaye et son pâté.

Le lendemain, je suis redescendu à Blaye où étoit le débris du 66e régiment pour être réorganisé et prendre le numéro 62. Nous avons resté à Blaye un mois avant qu'on organisât le régiment, et puis nous devions attendre que tout

[1] En terre.

[2] Dans le manuscrit Châteaulaindren.

le régiment fût réuni parce qu'il étoit bien disséminé. Deux bataillons étoient à Strasbourg, qui avoient fait partie de l'armée du Nord. Un autre étoit à Bayonne qui avoit défendu la place quand les Anglais en fesoient le siège et trois bataillons de la Guadeloupe, prisonniers en Angleterre, etc., etc. A la fin de juillet le général Willate est venu organiser trois bataillons pour rester en France et trois autres étoient formés pour retourner à la Guadeloupe et je me suis trouvé destiné pour ces trois derniers bataillons.

L'organisation finie, nous nous sommes rendus à Bordeaux pour prendre la route chacun de notre pays, en attendant que l'expédition fût prête à partir.

III. — Voyage de Bordeaux à Maintenon. — Parti de Bordeaux le sept août. Nous étions six officiers qui avoient pris une voiture qui venoit à Paris, pour chacun cinquante francs. Nous faisions quatorze à quinze lieues par jour. Nous couchions toutes les nuits. Le premier jour, nous sommes venus coucher à St-André de Cubzac, en passant à *Graves* pays au bon vin, nous avions fait notre provision de chacun une douzaine de bouteilles, qui nous ont servi tout le long de la route pour vin de dessert. Lorsque je suis arrivé à Maintenon j'en avais encore une pour ma part et une qu'un de mes camarades m'a donné cela m'a fait deux, que j'ai apportées à la maison pour en faire goûter à mes parens. A St-André de Cubzac, on passoit la Dordogne dans un bac, mais aujourd'hui on passe sur un beau pont, l'un des plus beaux de France, les navires passent à la voile par dessous.

Nous avons été coucher la première journée à Montlieu. Le lendemain nous avons déjeuné à Angoulême et couché à Ruffec. Déjeuné à *Quoi ?* et couché à Poitiers. Déjeuné à Châtellerault, pays où il y a une fabrique d'armes à feu et pays aux fabricans de ciseaux, de couteaux, et autres petites bagatelles. Nous sommes venus coucher aux Ormeaux, le lendemain venus coucher à Tours ; déjeuné à Château-Regnault et couché à Vendôme. Déjeuné à Cloyes, passé le Loir et entré dans le département d'Eure-et-Loir. Couché à Châteaudun. Le lendemain déjeuner à Bonneval et couché à la Bourdinière. Venus ensuite déjeuner à Chartres et je suis arrivé à Maintenon.

La première personne que j'ai vue en arrivant c'étoit mon oncle Vaudelais qui étoit à sa porte avec son bonnet blanc. J'ai dit à un de mes camarades de voyage : voilà mon oncle. Nous avons descendu chez le père Deschamps à l'Image St-Denis. J'ai fait venir une bonne bouteille de vingt sous pour régaler mes camarades et j'ai dit que c'étoit du vin du pays. Pendant que nous la vidions j'entendois un compagnon de voyage qui disoit à Mme Deschamps que j'étois d'ici ; elle lui a dit qu'elle ne me connoissoit pas (je crois bien, il y avoit vingt-deux ans que j'étois parti). C'étoit un dimanche et on alloit à vêpres, et quand j'ai entendu qu'il lui disoit mon nom, je suis parti avec un de mes camarades pour Larue, j'ai reconnu plusieurs personnes en traversant Maintenon et Larue, mais je ne me fesois pas connoître et je suis arrivé chez mon père, sans être connu, que j'ai trouvé en bonne santé, ainsi que ma mère qui vivoit encore à cette époque-là.

Aussitôt mon arrivée, tout le monde arrivoit à la maison, les uns me disoient bonjour mon frère et d'autres : bonjour mon cousin, bonjour mon oncle, etc., etc. C'étoit à n'en plus finir. Plusieurs ouvroient de grands yeux parce que nous étions deux, celui qui étoit avec moi étoit habillé en militaire et moi j'étais en bourgeois. Il étoit plus petit que moi, et on disoit : celui-là ne doit pas être lui, parce qu'il est trop petit, alors on étoit obligé de revenir à moi pour m'embrasser et moi aussi pour les embrasser. Ainsi la reconnaissance faite tout s'est bien passé et dans la plus grande cordialité.

Nous avons passé le restant de la journée à Larue, nous y avons couché et le lendemain de grand matin nous nous sommes remis en route pour Rambouillet pour rejoindre notre voiture qui y avoit été coucher, car nous devions nous rendre *à Paris*, pour y voir notre colonel qui y étoit et prendre ses ordres et savoir quand nous repartirions pour rejoindre notre régiment qui devoit s'organiser à l'île
1814. d'Oléron. J'ai resté à Paris cinq jours, j'y étois le jour de la St-Louis 1814. Après je suis revenu à Maintenon, où j'ai resté jusqu'au treize de septembre que je suis parti pour l'île d'Oléron.

J'ai été obligé de prendre la route d'Orléans à Chartres, parce que ma malle que j'avois mise au roulage à Blaye pour

Chartres n'y étoit pas encore arrivée, on m'a dit à Chartres qu'elle étoit peut-être à Orléans, ce qui m'a fait prendre cette route. J'ai été coucher à Janville et le lendemain passé par Artenay, à Orléans, arrivé à bonne heure j'ai été voir au roulage, on m'a dit que ma malle n'y étoit point. Je me suis remis en route et j'ai été coucher à Meung. A Beaugency, déjeuner à Blois, couché à Amboise. Le lendemain à Tours, grande et belle ville. Montbazon, Sorrigny et couché à St-Maur. A Port-de-Pilles et couché aux Ormeaux. A Dangé, déjeuné à Châtellerault et couché à Poitiers. Ensuite déjeuné à Lusignan et couché à St-Maixent. A Niort, j'y ai déjeuné et couché à Rohan-Rohan. Déjeuné à Mausé et couché à La Rochelle, où je suis arrivé le vingt-deux septembre 1814. Le lendemain je me suis embarqué pour l'île d'Oléron. Je me suis trouvé embarqué avec notre colonel et d'autres officiers qui arrivaient de *Paris*.

§ VII. — DEUXIÈME CAMPAGNE A LA GUADELOUPE

I. — Retour à l'île d'Oléron. — Le lendemain de notre arrivée à l'île d'Oléron, mon ancien capitaine qui étoit chef de bataillon et qui commandoit le 1er, vint me dire que le colonel me demandoit et que c'étoit pour me prévenir qu'il avoit fait choix de moi pour commander la compagnie des grenadiers du troisième bataillon qui étoit à *Dolus* en garnison. C'étoit le lieutenant qui la commandoit provisoirement. Nous avons resté quelque temps à *Dolus,* ensuite nous avons été à St-Pierre en attendant notre embarquement. Pendant que nous étions à St-Pierre, notre premier bataillon est parti pour la Guadeloupe sur un vaisseau de guerre. Nous en attendions un autre qui n'est arrivé dans la rade de l'île d'Aix que dans les premiers jours de Novembre. C'étoit le vaisseau *Le Superbe* qui sortoit de sur les champtiers *d'Anvers*.

II. — Embarquement et départ pour la Guadeloupe. — Nous avons embarqué le 22 novembre et parti le 24 pour la Guadeloupe. Et rentrés le 25 dans la Baie des Basques,

parce que les vents étoient contraires, nous avons resté dans la Baie jusqu'au trois décembre. Les vents ont changé et nous avons remis à la voile, mais vingt-quatre heures après les vents ont tourné au sud-ouest et nous ont tenus dans le golfe de Gascogne jusqu'au vingt-deux décembre. Pendant ce tems nous avons eu tempête sur tempête, après quoi nous avons fait route et nous sommes sortis du golfe de Gascogne après une cape de dix-huit jours. On appelle cape ne point faire route et n'avoir pour voile que le foc d'artimon pour maintenir le bâtiment. Nous avons vu en passant les îles Désertes et Madère, île qui appartient aux Portugais et quarante-huit heures après celle de Palma, île des Canaries appartenant aux Espagnols. Nous n'avons pu apercevoir le Pic de Ténérif, parce qu'il étoit couvert de nuages.

A partir de ce moment nous avons fait vent arrière, parce que nous avions les vents alizés et nous faisions bonne route.

Le premier janvier 1815, nous étions par les vingt-cinq degrés sept minutes de latitude et trente-un de longitude. Au soleil levant, le commandant du vaisseau (M. Halgan) a fait arborer le pavillon français et a fait monter les marins sur les vergues et a crié avec eux par trois fois : *Vive le Roi*. Sur les sept heures du matin, nous nous sommes tous habillés en petite tenue et nous avons rendu une visite de corps à nos chefs, et ensuite nous avons été conduits par eux chez le commandant du vaisseau et chez l'intendant de la Guadeloupe qui étoit aussi passager avec toute sa famille sur le vaisseau. Le commandant nous a reçus dans son salon qui étoit superbe. Le tems étoit beau et la journée s'est passée en divertissements. Les matelots et les soldats dansoient le soir sur le pont. La musique de notre régiment jouoit des symphonies sur le pont. C'étoit la première fois depuis notre départ de la rade de l'île d'Aix, parce que pendant que nous étions à la cape on ne les voyoit pas. A partir de ce jour, tous les soirs ils ont joué et fait danser sur le pont les matelots et les soldats, qui tous étaient gais et contents.

III. — Baptême du Tropique. — Le deux le tems étoit aussi très beau, le courrier du Bonhomme *Tropique* a été annoncé du haut de la grande hune du grand mât et par trois coups de fouet, et après avoir demandé qui nous étions et d'où nous venions, il est descendu par les étais de hune du grand

mât, sur le pont et a remis des paquets cachetés, de la part du bonhomme Tropique, annonçant son arrivée pour le lendemain, au commandant du vaisseau, à Monsieur l'intendant et à notre colonel. Après quoi il est remonté, par où il étoit venu dans la hune. J'oubliois de dire que lorsque le courrier étoit dans la hune et avant de descendre, il y a eu un coup de tonnerre fait avec la caisse d'un de nos tambours, et qu'ensuite il pleuvoit de la grêle sur le pont, qui n'étoit que des pois pour représenter la grêle.

Le lendemain jour destiné pour la cérémonie du baptême, le bonhomme Tropique est arrivé, sur les dix heures, dans la hune du grand mât, accompagné de sa suite qui consistoit de sa femme, c'est-à-dire un vieux matelot qui étoit habillé en femme, d'un grand prêtre et de sa suite, de deux anges qui étoient deux mousses, de deux courriers, de gendarmes, de diables, etc., etc., et après s'être encore informé du nom du vaisseau, de celui qui le commandoit et de quel port il venoit, ils sont descendus sur le pont en grand costume, ont fait le tour du vaisseau et ont été sur le devant pour couper la figure du navire ; mais le commandandant s'y transporta et leur donna la pièce, et ils ont baptisé le vaisseau, parce que c'étoit la première fois qu'il passoit le tropique. Le commandant *Halgan* fut parrain et Madame de Guillermy fut marraine.

Ensuite toute la procession revint au pied du grand mât où une chapelle avoit été faite avec des pavillons de différentes nations. Ils commencèrent la cérémonie qui nous amusa beaucoup. On commença par Monsieur l'intendant et sa famille, et ensuite passèrent les officiers de vaisseau qui n'avoient pas encore passé le tropique. Les officiers de notre régiment qui n'avoient pas encore reçu le baptême et la cérémonie finit par le petit état-major.

Le serment, qu'on exigeoit de ceux qu'on baptisoit, étoit qu'ils ne convoitiseroient jamais la femme d'un marin, et ceux qui avoient tenu quelques mauvais propos sur les marins et leurs femmes, on leur faisoit baiser le revers du St-Sacrement, un plat en bois qui étoit rempli de noir mêlé avec du suif, de manière que lorsqu'ils sortoient de la chapelle, ils avoient la figure toute noire.

Ensuite, le siège sur lequel ils étoient assis étoit une

planche placée en travers sur un baquet rempli d'eau et lorsque l'on avoit envie de faire quelques farces, deux hommes étoient placés à chaque bout de la planche et à un signal donné, ils tiroient la planche et celui qui étoit assis dessus tomboit dans le baquet et dans l'eau, ce qui faisoit rire tout le monde, excepté le baptisé. Le baptême a fini par le baptême général des soldats et des marins, mais ce fut avec la pompe qu'on les baptisoit. Et le restant de la journée se passa en s'amusant à s'arroser les uns les autres avec des seaux d'eau.

IV. — Route vers la Guadeloupe. — Le 4, bonne route et beau tems. Le 5 notre grand mât de hune cassa et la journée du 6 se passa à le changer. Le 7 à la pointe du jour nous eûmes un orage (ce qui est bien rare dans le mois de janvier) accompagné de forts coups de tonnerre et d'éclairs qui nous firent changer les vents. Ils passèrent au sud-ouest et se trouvèrent par conséquent debout. Le 15 les vents ayant repassé à l'est nous avons repris notre route à l'ouest.

Le 19 au matin, après un grain, la vigie aperçut un nuage qui avoit apparence de la terre, c'est pourquoi elle cria : terre ! Le bruit s'en répandit bien vite par tout le vaisseau. Tout le monde monta sur le pont pour la voir, mais on s'aperçut bientôt qu'on s'étoit trompé. Les officiers de marine nous dirent que ce ne pouvoit pas être la terre, qu'ils en étoient encore d'après leurs calculs à 50 lieues. On nous dit que nous ne pourrions la voir que sur les deux ou trois heures du matin.

Enfin le 20 janvier, sur les 4 heures du matin, on cria : Terre ! et on reconnut que c'étoit Marie-Galante. On a mis en panne pour attendre le jour et quand on a vu bien clair, on a fait route et on a aperçu en passant la Dominique, ensuite la Guadeloupe et les Saintes qui nous restoient sous le vent. Le coup d'œil est charmant quand on est entre ces îles-là. Vous apercevez La Capisterre et la Guadeloupe et toute la côte. Vous apercevez de belles plantations, de belles maisons d'habitation, une belle campagne bien plantée de canne à sucre, café et autres choses, une belle chute d'eau qui vient de la Soufrière, et qui tombe peut-être de soixante à soixante-dix mètres de haut dans un grand bassin et qui forme après une rivière.

Le jour que nous sommes arrivés le tems étoit calme, on apercevoit la fumée du volcan qui montoit droite et très haut. La mer étoit belle, nous filions six nœuds, ce qui fait deux lieues à l'heure.

Nous aperçumes en passant devant Marie-Galante que le pavillon français y flotoit. Nous fûmes assurés que les Anglais nous avoient remis la Guadeloupe et ses dépendances.

V. — Débarquement et installation à la Basse-Terre. — 1815. Le même jour vingt janvier 1815, après quarante-huit jours de traversée, nous avons jeté l'ancre dans la rade de la Basse-Terre sur les dix heures du matin. Nous vîmes en même temps arriver beaucoup de canots qui venoient de terre, qui apportoient à bord beaucoup de nos amis. Le commandant du vaisseau envoya une embarcation à terre avec un officier chez M. le gouverneur pour prendre ses ordres. Le canot revint une heure après avec la réponse que nous débarquerions dans l'après-midi.

Après notre débarquement nous allâmes loger notre troupe au fort Richepanse et les officiers logèrent chez les bourgeois.

Le lendemain 21 janvier, j'ai été commandé avec ma compagnie pour assister au service funèbre qu'on faisoit pour Louis 16. Le jour de Pâques j'ai encore assisté, avec ma compagnie, à la messe du gouverneur et de l'état-major. C'étoit toujours ma compagnie qui assistoit à toutes ces cérémonies, parce que les autres compagnies de grenadiers étoient campées au camp Beau-Soleil avec leurs bataillons.

Quand les appartements des officiers ont été finis au fort de Richepanse, nous avons été nous y installer. Nous étions parfaitement, nous avions un beau coup d'œil sur la mer, sur la rade, sur la ville et sur la campagne. Nous étions trop bien, nous n'avons pas pu y rester.

DÉPART DE LA GUADELOUPE

VI. — Reprise de la Guadeloupe par les Anglais. — Dans le mois de mai 1815, nous avons apris la rentrée en France de l'Empereur et son arrivée à *Paris*. On a arboré le pavillon

national au lieu et place du pavillon blanc. Alors les Anglais ont fait une expédition pour la Guadeloupe et s'en emparer. Le 8 août ils ont fait leur débarquement sur trois points différents et nous ont forcés de nous retirer au morne Howel, où nous avons capitulé le onze du même mois pour rentrer en France.

VII. — Rembarquement sur une frégate anglaise. — Embarqué le treize pour les Saintes. Le 17 nous avons passé à bord du Fox, vieille frégate anglaise qui rentroit en Angleterre pour être refondue. Le 21 nous avons mis à la voile de la rade des Saintes. Nous avons mouillé à la Basse-Terre le même jour. Repartis de la Basse-Terre le 22 à deux heures après-midi. Le 23 nous avons passé à Montserrat et notre capitaine a été voir son père qui en étoit gouverneur. Le 24 vû *Nièves*, St-Christophe, St-Eustache et St-Martin. Le 25 nous avons retrouvé les bâtiments de notre convoi que nous avions perdus de vue depuis la veille en nous arrêtant à Montserrat.

Le 26, calme ; le 27, calme ; le 28, petite brise.

VIII. — Tempête sur l'Atlantique. — Le 29, le tems est mauvais sur les deux heures de l'après-midi, il s'en est suivi un ouragan des plus terribles et qui a duré jusqu'au 31 au matin. Nous avons été obligés, pendant la tempête, de jeter à la mer : les canons, une chaloupe, plusieurs ancres, des mâts de rechange, des boulets et plusieurs pièces de bois d'acajou qui se trouvoient sur le pont de la frégate, etc., etc. Nous avons été obligés de donner un détachement de nos soldats aux Anglais pour les aider à pomper. La frégate faisoit beaucoup d'eau et ce qui n'était pas consolant c'est que nous étions sur une vieille frégate que l'on renvoyoit en Angleterre.

Pendant la tempête, nous avions perdu de vue les bâtiments qui étoient sous le convoi du Fox et dans l'après-midi nous avons rallié avec deux, le 3e s'est trouvé perdu de vue.

VIII. — Reprise de la route. — Le premier septembre bonne brise et bonne route. Le 2, beau tems, route nord-est

1/2 nord, mais bonne. Le 3, de même; nous avons pris le *Times* à la remorque, parce qu'il avoit ses mâts cassés depuis le 29 août et qu'il avoit aussi eu ses voiles déchirées. Le 2, nous avons rencontré une goélette américaine qui alloit à la Martinique, qui avoit perdu pendant la tempête sa chaloupe, son eau et ses compas. Nous lui avons donné une barrique d'eau, une marmite et un compas. Le 4, route au nord-est, beau tems. Le 5 et le 6, rien de nouveau; le 7, calme; le 8, calme; le 9, vent contraire et route au nord-ouest, petite brise; le 10, rien de nouveau; le 11, de même; le 12, vent du sud-ouest, bonne route.

Le 13, bonne route, nous avons pris le *Faune* à la remorque parce qu'il ne marchoit pas assez bien et dans la nuit il l'a coupée, parce que la mer étoit trop grosse, ce qui le fatiguoit trop. Et nous avons eu une petite tempête qui a duré jusqu'au quinze, mais qui n'étoit pas aussi forte que celle du 29 août.

Le 15, beau tems; le 16, de même; le 17 aussi très beau tems; le 18, petite brise, cap au nord-est, bonne route; le 19, de même. Le 20 brouillard. Le 21 nous avons repris le *Faune* à la remorque. Le 22, beau tems; le 23, de même; le 24 tempête qui a duré jusqu'au 25. Le 26, nous avons jeté un homme mort à la mer. Les 27, 28 et 29, beau tems et le soir il a fait un coup de vent qui a duré jusqu'au jour. Le 30 beau tems.

Le premier octobre, un raz de marée; le 2 calme. On a sondé sans trouver le fond. Le 3, arrivé à hauteur de Ouessant, on a sondé de nouveau et on a trouvé 60 brasses d'eau. Le 4 nous avons vu la côte d'Angleterre en nous levant et nous l'avons suivie toute la journée de six heures du matin, étant vis-à-vis l'île de Wight, nous faisions bonne route, vent arrière et toutes voiles dehors. La marée descendoit, nous avons resté à la même place sans avancer, mais quand elle s'est mise à remonter nous avons avancé bien vite et nous avons mouillé sur la rade de Ste-Hélène le soir même. Nous avons trouvé à notre arrivée dans la rade de Portsmouth l'*Hydre* que nous avions perdue depuis le 29 août pendant la tempête; comme l'*Hydre* marchoit bien il étoit arrivé depuis quatre jours.

IX. — Traversée de la Manche et retour à Maintenon. — Le 7, nous avons reçu ordre de l'Amirauté de faire route pour le Havre-de-Grâce, mais il a fait un mauvais tems qui nous a empêché d'appareiller. Le 10, nous sommes partis et avons été trois jours pour gagner le Havre. Nous avons débarqué le 13 au soir et passé une mauvaise nuit dans le bureau de la Marine. Le lendemain nous avons été logés chez les bourgeois.

Le 4 novembre, nous avons été licenciés et nous sommes partis le 5 pour Honfleur. Le 6, pour Lisieux; le 7, pour Bernay; le 8, pour Evreux; le 9, pour Dreux et le 10 pour Maintenon, d'où je croyais bien ne plus sortir. Mais dans le mois d'avril dix huit cent seize, j'ai reçu un ordre pour me rendre à l'île de Ré, où il se formoit un bataillon pour le Sénégal. Je me suis rendu à Paris pour tâcher de me faire exempter et me faire remplacer, mais on m'a dit que quand je serois rendu à l'île de Ré, on me feroit remplacer. J'ai resté à Maintenon jusqu'au 27 de mai. Arrivé à l'île de Ré l'expédition n'étoit pas encore partie. Un capitaine commandoit provisoirement ma compagnie, il a été bien fâché quand il m'a vu arriver, il croyoit bien partir à ma place, mais il a été obligé de me remettre le commandement de ma compagnie et de s'en aller en demi solde. Il étoit marié, avoit femme et quatre petits enfants en bas âge. C'est pourquoi il auroit bien voulu partir à ma place, pour avoir la solde entière.

Voir à présent la seconde partie : « Naufrage de la *Méduse.* »

DEUXIÈME PARTIE

VOYAGE EN AFRIQUE PAR TERRE ET PAR MER EN 1816

§ 1er. — DÉPART DE L'ILE D'AIX

Le 7 de juin nous nous sommes embarqués[1] à bord de la frégate la Méduse, commandée par Monsieur Roi de Chaumaraix[2], mouillée dans la rade de l'île d'Aix. J'avois ce jour-là un grand mal de dent. Aucuns des passagers n'étoient encore embarqués. Ils arrivèrent successivement les jours suivants. Ce fut le 12 que M. Schmaltz, colonel et commandant pour le roi au Sénégal s'embarqua avec sa famille.

Le 17 sur les 8 heures du matin nous appareillâmes, le vent n'étant pas très bon, nous obligea de louvoyer pour sortir de la rade. Il y avoit en compagnie avec nous, la corvette *l'Echo* (M. Cornet de Venancourt), le brick *l'Argus* (capitaine Parnageon), et la gabarre *la Loire* (M. Gicquel Destouches). Sur les 4 heures de l'après-midi on aperçût un signal que *la Loire* faisoit et qui demandoit à mouiller, alors la

[1] Il y avait 3 compagnies de chacune 84 hommes qui formaient le bataillon dit d'Afrique, commandé par un chef de bataillon, M. Poinsignon.

[2] Le vrai nom est Du Roys de Chaumareys. — Le ministre de la marine Dubouchage confiait par faveur à d'anciens émigrés, à des ombres d'officiers, le commandement d'expéditions importantes. M. le vicomte de Chaumareys qui n'avait jamais été qu'enseigne de vaisseau reçut ainsi le commandement de la frégate la Méduse.

Au retour, La Chaumareys, pour punition de l'abandon de la frégate et du radeau, fut dégradé et condamné à trois ans de prison militaire par le Conseil de guerre maritime de Rochefort, le 3 mai 1817, après deux journées de débats. Il fut aussi privé de ses décorations et condamné à payer les frais d'impression de cent exemplaires du jugement.

marée montoit et elle dérivoit. On lui signala de mouiller, ce qu'elle fit et nous aussi. Nous mouillâmes dans la baie des Bosquets, jusqu'à 8 heures du soir que nous appareillâmes de nouveau, la marée descendoit et nous favorisoit pour sortir. La brise n'étoit pas très forte, nous passâmes une nuit assez agréable. Le lendemain 18 nous n'apercevions plus la terre. Les vents étoient au nord-est et nous avions vent arrière. Ce même jour on voyoit la plus grande partie des passagers qui ne savoient où se fourer pour rendre leur déjeuner et leur dîner, les figures étoient décomposées et à chaque instant ces Messieurs portoient ce qu'ils avoient mangé aux poissons qui, sans doute, s'en arrangeoient très bien. Moi qui étois, comme beaucoup d'autres qui avoient déjà embarqué, spectateur de tout cela, nous nous amusions, car on ne plaint jamais ceux qui ont le mal de mer, quoiqu'ils souffrent beaucoup.

Le 19 même tems, petite brise. Le 20, de même. Le 21 nous doublâmes le cap Finistère avec un vent plus fort, mais très bon, le 22 le vent devint plus fort, mais toujours bon. Nos passagers trouvoient que la mer étoit mauvaise, mais la vérité est qu'elle étoit très belle pour des marins. Sur les 4 heures de l'après-midi, la corvette *l'Echo* nous signala qu'elle avoit perdu un homme qui étoit tombé à la mer. Elle mit de suite une chaloupe à l'eau, mais toutes ses recherches furent inutiles, l'homme avoit disparu. Ce facheux accident nous occasionna deux heures de retard. Le 23, même continuation de tems et de route. Nous filions 12 nœuds à la minute, ce qui faisoit 4 lieues à l'heure [1]. Sur les 5 heures de l'après-midi on aperçût beaucoup de souffleurs et de marsouins qui venoient très près de la frégate. Au même moment un mousse, qui avoit mis son linge sale à la traîne, en voulant le retirer, le linge l'emporta ; de suite un cri se fit entendre de la batterie : un homme à la mer ! On mit de suite en panne, c'est-à-dire qu'on masqua les voiles pour empêcher que la frégate ne marchât, mais cela demanda du tems. On mit une chaloupe à l'eau, on jeta de suite la bouée de sauvetage, le malheureux la manqua. La chaloupe fit des recherches mais ne trouva personne, elle revint après

[1] La lieue marine est de 5.556 mètres.

trois heures de recherches. La mer étoit très grosse pour une petite embarcation et les matelots qui étoient dedans eurent mille peines à rattraper le bâtiment. Le 24 nous perdîmes de vue la gabarre la Loire et le brick *l'Argus,* qui, n'étant pas aussi bons voiliers que la *Méduse* et *l'Echo*, restèrent en arrière. Nous filions ce jour-là 13 nœuds.

II. — Visite à l'île Madère. — Le 25 nous louvoyâmes dans la nuit pour reconnaître l'île de Madère, par la latitude de laquelle nous étions, et le 26, à la pointe du jour, nous aperçûmes la terre, ainsi que les îles de Porto-Santo et les îles Désertes ainsi nommées parce qu'elles ne sont point habitées. Lorsque nous fûmes vis-à-vis le port de Madère[1], notre capitaine de frégate, qui nous avoit toujours promis qu'il y toucheroit et qu'il y enverroit une chaloupe, changea de suite de projet et fit courir au large, nous n'y allâmes donc point, mais nous passâmes si près de terre que nous pouvions distinguer facilement le monde qui s'y promenoit. L'île nous parût très bien habitée et très bien cultivée.

Le 27 bon vent et rien de remarquable. Nous passâmes la nuit à louvoyer pour aller à Ténérif par la latitude de laquelle nous étions. Le 28 au matin nous entrâmes dans la rade ; on ne mouilla point, mais on envoya une chaloupe à terre, plusieurs officiers de marine y furent, ils y restèrent presque toute la journée. La ville où ils débarquèrent se nomme Ste-Croix. Nous restâmes à louvoyer et nous eûmes le tems d'examiner le pic qui est connu sous le nom de Pic de Ténérif, et que l'on voit de loin en mer. Il y avoit encore de la neige dessus, ce spectacle est très beau aux yeux des voyageurs. La ville paroit très grande et très belle et l'île paroit très bien cultivée, elle appartient au roi d'Espagne. Le gouvernement reçut très bien nos officiers et les invita à rester jusqu'au soir pour voir, à la promenade, les beautés espagnoles, on ne les voit point le jour, la chaleur étant excessive. Ils ne purent accepter son invitation, étant obligés de se rendre à bord, afin de ne pas trop nous retarder. Ils nous rapportèrent, en revenant à bord, des figues, des bananes, des oranges, des citrons, des poires, des

[1] Funchal, capitale de l'île.

pêches, des abricots et du bon vin blanc dit de Ténérif, etc., etc.

Le 29, bon vent, rien de nouveau. Le 30, de même. Le 1er juillet nous reconnûmes le cap Barbas[1] sur le continent d'Afrique. Je fus frappé de la stérilité du pays, je n'aperçus que des déserts de sable blanc, pas un arbre, ni aucun autre vestige de verdure. Nous passâmes, ce jour-là, le tropique du Cancer. Nos passagers et nos marins qui n'avoient pas encore passé le tropique, reçurent le Baptême, comme cela se pratique ordinairement. Nous étions tous assez joyeux, mais nous manquâmes dès ce jour de nous jeter à la côte, nous avions été trop près de terre, et, d'après le dire des marins, les courants sont très forts et y portent toujours.

III. — Causes du naufrage de la Méduse. — Dans la nuit du premier au deux, la corvette *l'Echo,* qui avoit toujours fait route avec nous, fit plusieurs signaux de nuit avec des falots, pour nous prévenir que nous allions trop près de terre. L'officier qui étoit de quart ne les comprit pas ou ne voulut pas les comprendre, car ces Messieurs se croyent trop instruits et incapables de commettre aucune erreur, mais malheureusement ils se trompent souvent, c'est ce qui arriva. On ne voulut point répondre aux signaux de *l'Echo*, elle fit sa route et nous perdit dans la nuit.

Le 2 juillet, au matin, on aperçut le cap Blanc. Nous faisions route au sud et nous aurions dû la faire au sud-ouest. Dès le matin j'entendis des passagers dire que si nous continuyons notre route nous nous jetterions sur le banc d'*Arguin.*

IV. — Naufrage de la Méduse. — On jeta la sonde, on trouva 36 brasses d'eau sous nous. Sur les deux heures de l'après-midi on sonda de nouveau, on ne trouva que 15 ou 16 brasses. On fit prévenir le capitaine qui étoit dans sa chambre, qu'il n'y avoit que 15 ou 16 brasses d'eau, il demanda, sans faire attention à ce qu'on lui disait, quelle voilure on avoit. On lui dit qu'on avoit les voiles majeures, il di de faire mettre les Bonnettes. Un instant après on rejeta l

[1] C'est le cap Bojador.

sonde, on ne trouva que 6 brasses. Enfin à trois heures la Frégate se jeta sur le *Banc-d'Arguin*, toutes voiles dehors, par le plus beau temps possible. La mer étoit très belle, nous filions 6 nœuds quand elle s'échoua, notre avancée dans le sable a été d'environ trois longueurs de frégate, et elle pouvoit avoir enfoncé de trois pieds dans le sable.

J'étois dans la batterie occupé à faire quelque chose, lorsque je vis notre capitaine de frégate sortir brusquement de sa chambre avec un air effaré, en disant : nous touchons. Comme la frégate avait beaucoup d'air, elle donna successivement des secousses qui devinrent de plus en plus fortes. Ceux qui se trouvoient sur le pont lorsqu'elle toucha me dirent qu'ils pensèrent tous tomber en arrière et que la mâture manqua de tomber aussi. Dans le premier moment, on dit que nous étions à marée basse, ce qui nous donna l'espoir de remettre la frégate à flot, à marée haute ; mais point du tout nous étions à marée haute. Le mal étoit fait, on auroit pu le réparer en jetant nos canons, nos boulets, une partie de nos vivres, nos gueuses, qui étoient dans la batterie et dans la Ste-Barbe, à la mer ; la mâture peut-être aussi, afin d'alléger la frégate au moins de trois pieds ; mettre les chaloupes à la mer et porter des petites ancres au moins à 300 brasses par derrière la frégate, afin de nous retirer par où nous étions entrés. On mit bien les chaloupes à la mer, on porta une petite ancre à environ cinquante brasses, mais on ne jeta rien à la mer ; si bien que quand on vira au cabestan, la frégate ne remua point. On reporta une grosse ancre à environ 15 brasses, car on ne put aller plus loin, parce que cette ancre étoit mal placée sur le derrière de la grande chaloupe. Toutes les dispositions que prirent nos Messieurs les officiers de Marine furent sans succès et cela ne devoit pas être autrement. Notre capitaine, qui n'étoit pas plus marin que moi et qui n'avoit point embarqué depuis 25 ans, auroit été beaucoup mieux à sa manufacture de tabac [1] que sur la *Méduse ;* encore n'avoit-il jamais embarqué que comme aspirant ou enseigne de vaisseau. J'ai appris, depuis peu, par différentes personnes, que des paris avoient

[1] La Restauration avait été chercher M. de Chaumarays à Bellac (Haute-Vienne) où il était receveur.



été faits à Brest, par les marins qui connoissoient ses moyens de navigation, que la frégate ne rentreroit pas dans un port de France, ils avoient bien raison ; ses officiers, qui ne s'entendoient point entre eux, voyoient chacun différemment les uns des autres, de manière que celui qui se trouvoit de quart ordonnoit une manœuvre, et celui qui le remplaçoit après en ordonnoit une autre, ainsi de suite. Si nous avions eu pour capitaine un marin tout cela ne seroit pas arrivé, il auroit commandé et se seroit fait obéir. Le meilleur esprit possible régnoit parmi les matelots et les soldats, tous remplis de bonne volonté. Malgré le travail forcé qu'on leur faisoit faire jour et nuit, on n'a jamais entendu une plainte ni un murmure. Les matelots étoient occupés dans les chaloupes et à dégréer la frégate, les soldats étoient occupés à pomper, à virer au cabestan et différents autres ouvrages dans l'intétérieur de la frégate.

Enfin le 3 et le 4 furent employés à alléger la frégate. La poudre, les barils de salaisons et la farine furent jetés à la mer, mais les objets les plus matériels restèrent à bord, tels que canons, boulets, etc., etc., par lesquels on auroit dû commencer. De nouveaux essais furent faits, mais n'ayant pas été mieux combinés que les autres, ils n'eurent pas plus de succès.

V. — Construction d'un radeau. — Dès le 3 on avoit commencé à faire un radeau aves des mats de hune, des vergues et différentes autres pièces de bois qui se trouvoient à bord ; on plaçoit ces pièces les unes à côté des autres, on les attachoit ensemble avec des cordages, ensuite on plaçoit des planches ou des madriers en travers dessus, que l'on clouoit. L'intention de nos Messieurs étoit de placer le plus d'hommes que l'on pourroit dessus.

Le 4 la frégate se trouvant un peu allégée, on la fit éviter bout pour bout, mais il auroit fallu avoir une ancre portée au large et passer promptement le cable dans les Ecubiers, virer de suite au cabestan et la retirer de la position où elle se trouvoit. En faisant éviter la frégate, la poupe se trouvoit où étoit la proüe auparavant, et comme la poupe d'un batiment est toujours moins forte que la proüe et aussi que le batiment prend davantage d'eau par derrière que par devant,

par conséquent la frégate se trouvoit dans une mauvaise position et la marée en descendant fit talonner la frégate, elle recevoit des secousses si terribles, qu'on croyait à tout moment qu'elle alloit se défoncer. Si la frégate avoit été appuyée partout comme auparavant il n'y auroit pas eu de danger, mais elle ne touchoit que du derrière. Avant elle se trouvoit dans le lit qu'elle s'étoit formé, elle étoit appuyée par le sable qui la soutenoit des deux côtés et elle ne fatiguoit pas du tout, elle auroit pu rester comme cela dix ans sans se défoncer.

VI. — Ordre d'évacuation de la frégate. — Dans la nuit la mer étant devenue plus grosse, à chaque lame qui passoit elle recevoit des secousses si terribles que le 5, sur les 4 heures du matin, elle se défonça. Dès le 4 ces Messieurs les officiers de marine avoient tenu, pour évacuer la frégate, un conseil dans lequel aucun officier de terre n'avoit été appelé. Ils firent la répartition des hommes tant pour le radeau que pour les chaloupes, ils eurent grand soin de se réserver les chaloupes pour eux.

Le 4 au soir notre chef de bataillon vint me prévenir que les deux compagnies du Bataillon du Sénégal, qui étoient sur la frégate étoient désignées pour embarquer sur le radeau avec leurs officiers ; je lui demandai s'il y avoit des officiers de marine pour venir avec nous. Sur sa réponse qu'il y en avoit un et un aspirant et les marins nécessaires pour le manœuvrer, je ne dis plus rien ; cependant étant le soir à me promener sur le pont, avec deux de mes compagnons d'infortune (l'un officier du génie et l'autre ingénieur des mines) et à parler de nos malheurs et de ce que l'on auroit pu faire pour nous sauver de la position critique où nous nous trouvions, nous vîmes venir notre capitaine de frégate sur le pont en criant vive le roi ! Il venoit, d'après toute vraisemblance de visiter sa bouteille, où il avoit trouvé, à ce qu'il paroissoit, un peu de courage, visite qu'il fesoit assez souvent. Oh mon roi ! Quel malheur que vous ne connoissiez pas les véritables hommes qui sont dans le cas de vous servir fidèlement ! Le vrai moyen d'aimer et de servir son roi est de prendre tous les moyens possibles pour sauver le bâtiment et la vie des hommes qu'il vous confie. Etant donc à

me promener sur le pont avec ces Messieurs dont je viens de parler, ils me demandèrent si j'étois destiné pour le radeau, je leur répondis que oui, et ayant appris d'eux qu'ils étoient destinés pour aller dans les embarcations, je leur dis que je n'avois point bonne opinion du radeau, que quand nous serions en pleine mer, si on nous trouvoit trop lourds ou que la mer devint un peu grosse, on couperoit la remorque et qu'on nous abandonneroit au milieu des flots, cependant que j'irois puisque c'étoit mon poste, et que je les priois de garder le secret sur mes réflexions; que la suite nous apprendroit qui avoit raison. Je n'en parlai point aux officiers du bataillon de crainte de les détourner de leur devoir et de leur faire faire des réflexions plus tristes les unes que les autres.

VII. — Embarquement sur le radeau. — Le 5, après que la frégate fut défoncée, on pensa à faire remplir des malles et des barils de biscuit pour mettre sur le radeau, on en remplit plusieurs qui restèrent sur le pont de la frégate. L'eau entroit avec une telle rapidité que, les pompes ne faisant plus rien, on cessa de pomper et l'on donna l'ordre de s'embarquer le plus promptement possible. Dans un instant la cale et l'entrepont furent pleins, la frégate toucha partout et ne pouvoit plus bouger puisqu'elle étoit appuyée à l'avant et à l'arrière. Avant de m'embarquer j'ouvris ma malle, je pris ce que je pus et la laissai ouverte pour ne pas donner la peine à ceux qui voudroient la piller de la défoncer. Lorsque je montai sur le pont, notre chef de bataillon me dit : capitaine faites embarquer votre compagnie. On ne donna pas seulement le tems à ces pauvres malheureux de pouvoir regarder dans leur sacs pour y prendre leurs meilleurs effets. Je mis dans mon schako quelques galettes de biscuit et je dis à mes soldats d'en faire autant, ce que voyant notre chef de bataillon, me dit: Capitaine dépêchez vous d'embarquer, vous avez tout ce qu'il vous faut sur le radeau, il le croyait. Ces pauvres malheureux s'embarquèrent sans rien prendre. Il paroissoit, à l'empressement qu'on mettoit à faire embarquer la troupe, qu'on craignoit qu'elle ne se refusât d'aller sur le radeau. On apercevoit des figures toutes décomposées, on voyoit à l'empressement qu'ils y mettoient, qu'ils méditoient

aux moyens à employer pour se sauver, ils avoient bien eu soin de ne point trop prendre de monde dans les chaloupes afin de ne pas être gênés, ils avoient aussi eu grand soin d'embarquer une grande partie de leurs effets.

Je m'embarquai donc avec mes soldats, j'y trouvoi déjà plusieurs officiers; après il arriva plusieurs passagers et quelques marins. Nous étions dans l'eau jusqu'à la ceinture. Quand nous fûmes 150, comme nous nous touchions tous les uns les autres, alors je défendis qu'il en vînt davantage. Plusieurs de ces personnes que j'ai empêchées de venir sur le radeau, m'en remercient bien maintenant et me disent que je leur ai rendu un grand service, cela est bien vrai.

VIII. — Installation sur le radeau. — Il y avoit sur le radeau plusieurs barils de farine, qu'on y avoit mis la veille, lorsqu'on déchargeoit la frégate, on nous dit de les jeter à la mer pour nous alléger, ce que nous fîmes; mais un moment après, je fus bien surpris de ne point y trouver de biscuit. Je fis remonter l'adjudant du bataillon [1] sur la frégate pour prévenir de nous en envoyer. Quand il fut remonté, il n'y trouva plus d'officiers de marine, ils étoient déjà tous dans leurs chaloupes. Je fus aussi bien surpris de ne pas voir arriver d'officiers de marine avec nous, j'en demandai la cause, on me répondit qu'ils étoient tous partis. A la fin cependant je vis venir un aspirant qui étoit tout éclopé, qui avoit

[1] M. Petit, qui dut la vie à cet ordre du capitaine Dupont, lui en garda une très grande reconnaissance et eut par la suite avec lui une correspondance suivie très intéressante.

Parmi ces lettres, je retrouve celle-ci écrite sur un petit morceau de papier et sans date mais signée :

« Mon cher capitaine, vous rappelez-vous que j'étais aussi embarqué sur le fatal radeau, que je le quittai parce que vous me dites, mon cher Petit, nous n'avons pas de vivres, qu'alors habillé et botté, je m'élançai à une amarre pour gagner la frégate, je tombai trois fois à la mer et faillis être brisé entre le radeau et la frégate, ce ne fut qu'avec peine que je pus atteindre la volée d'une pièce de canon et monter par le sabord sur la frégate, de laquelle je pus jeter quelques livres de buiscuit dans un sac à pain et des chaussettes, ce furent les seuls vivres qu'eut le radeau pendant ses malheurs.

Je voulus rejoindre le radeau, mais il ne fut pas possible, vous étiez remorqués par les canots, je ne fus sauvé que par la chaloupe de M. Despiau, vous savez le reste, dans le désert, etc., etc.

Vous jugerez ce qu'il convient d'ajouter au certificat, etc.

L. PETIT. »

été malade pendant toute la traversée, c'étoit la victime qu'on vouloit sacrifier avec nous. Il arrivoit sans boussole, ni compas, ni aucun autre instrument de navigation. Il restoit encore environ 100 personnes sur la frégate [1].

IX. — Remorque du radeau. — Le lieutenant de la *Méduse*, M. Renaud, nous dit de couper l'amarre qui nous tenoit à la frégate, qu'il alloit nous envoyer une remorque pour nous traîner, ce que nous fîmes, et il nous envoya la remorque que nous attachâmes sur le radeau. Ils se mirent deux chaloupes à nous traîner. Nous voilà donc partis aux cris de : *Vive le Roi!* Vivent les Bourbons! Mon sous-lieutenant avoit attaché un mouchoir blanc à un bâton qu'il avoit placé dans le canon d'un fusil à deux coups et qu'il élevoit à chaque fois que l'on crioit : *Vive le Roi!* Nous étions tous contents, la mer étoit très belle et nous savions n'être pas à plus de quinze lieues de la terre.

Ils nous remorquèrent de cette manière environ une lieue, ensuite nous vîmes deux autres chaloupes venir aussi prendre la remorque, nous étions très contents, nous nous disions : nous irons bien plus vite. Nous attendions encore la grande chaloupe commandée par le brave *Espiau*, lieutenant de vaisseau, qui s'étant aperçu que le capitaine de frégate avoit abandonné une centaine d'hommes sur la frégate quoique, d'après les règlemens de la marine, un capitaine de bâtiment ne peut sortir que le dernier de son bord. Ce brave lieutenant retourna donc à bord de la frégate, y prit 83 hommes et en laissa encore 17 qu'il ne put prendre. Il prit aussi une barrique d'eau et un peu de biscuit. Il dit aux 17 hommes qui restèrent à bord qu'il alloit déposer du monde dans les autres chaloupes qui n'en avoient pas assez, et qu'il reviendroit les prendre; mais quand il en approcha, ces messieurs qui se trouvoient fort à leur aise et qui n'avoient point envie de se gêner davantage prétextèrent que les hommes, qui étoient dans la grande chaloupe, étoient en révolte et qu'il ne falloit pas se laisser accoster par eux.

[1] Il y avait sur le radeau 122 soldats et officiers, 29 marins et passagers, plus une femme, une cantinière.

X. — Abandon du radeau. — Ils profitèrent donc de cette occasion, coupèrent la remorque et nous abandonnèrent au milieu des flots, à notre malheureux sort, sans vivres, sans boussole et sans compas. Nous n'avions que deux petites pièces d'eau et six barriques de vin. Qui pourroit se figurer notre surprise lorsque nous vîmes les embarcations s'éloigner de nous, à toutes voiles et en forçant les avirons. Nous avions cependant encore quelque espoir qu'un remord de conscience les ramèneroit, mais non! Ils étoient trop contents d'être débarrassés de nous. Le *brave Espiau* fit amener ses voiles pour les engager à revenir, mais tout fut inutile, ils ne tardèrent pas à disparoitre. La grande chaloupe qui avoit déjà plus de monde qu'il ne lui en falloit, ne pouvoit nous donner aucun secours, aussi son commandant fut-il obligé de faire comme les autres, de faire hisser ses voiles et de faire route pour la côte.

J'ai appris depuis peu, par des personnes qui étoient dans la chaloupe de M. *Lapeyre*, que longtems avant que l'on ne coupât la remorque, on leur avoit crié de la chaloupe de M. Regnaud, de couper la remorque, mais qu'ils n'en avoient rien fait, que ce ne fut que quand tous les autres la coupèrent qu'ils furent obligés de le faire, que chacun versoit des larmes sur notre malheureux sort, qu'il regnoit parmi eux le plus profond silence; ils n'osoient se regarder les uns les autres, ni jeter un dernier regard sur nous. Il étoit dans ce moment environ dix heures du matin et ils firent route dans le silence jusqu'à 4 heures de l'après-midi qu'ils découvrirent la terre.

§ II. — DOUZE JOURS SUR LE RADEAU

I. — Premiers moments sur le radeau. — Mais comment vous peindre notre triste position? notre premier mouvement fut de nous plaindre de leur scélératesse, de nous avoir entraînés de la frégate pour nous abandonner aussi lâchement. A bord il y avoit des vivres et nous n'en avions point, nous aurions pu y vivre pendant six mois, puisqu'aujourd'hui il y a cinq mois qu'elle est échouée [1] et des bâtiments y vont

[1] Ceci fixe la date à laquelle a été écrite cette partie des mémoires, c'est-à-dire en décembre 1816, étant convalescent à l'hôpital de Gorée.



tous les jours qui en rapportent des vivres et différens autres objets. Je vis aussi dans le même moment, la plus grande partie des militaires, des passagers et des marins qui, se regardant les uns les autres, versoient des larmes de douleur et faisoient de justes reproches à leurs chefs qui nous abandonnoient aussi inhumainement. J'ai vu le malheureux cambusier, respectable vieillard d'environ 55 à 60 ans, ayant avec lui ses deux fils, se jeter dans leurs bras et, versant des larmes, leur dire : mes enfants nous sommes perdus! Ses pauvres enfants cherchaient à le consoler, le priant de calmer sa douleur, qu'il falloit s'abandonner à la volonté de Dieu qui auroit pitié de nos malheurs! Que la vérité seroit un jour connue, et que les malheureux qui se comportoient d'une façon si pusillanime, seroient obligés d'en rendre compte un jour, devant un tribunal juste et équitable. Ce malheureux vieillard avoit bien raison, car depuis ce moment je ne l'ai plus revu. Il paroit qu'il est mort dans la première ou dans la seconde nuit, lorsque je suis tombé en faiblesse. Ses deux fils sont morts le 13 ou le 14.

Nous cherchâmes aussi, moi et les autres officiers, à donner des consolations, que nous n'avions pas nous même, à nos malheureux soldats, en leur disant que notre Gouverneur ne nous abandonneroit pas, qu'on avoit trouvé que le radeau étoit trop lourd pour le traîner, qu'il auroit fallu plusieurs jours pour nous conduire à terre, qu'ils alloient déposer le monde qu'ils avoient dans leurs chaloupes sur la côte et qu'ils reviendroient ensuite nous chercher. Plusieurs pensoient qu'il falloit retourner à bord de la frégate ; je leur dis qu'il nous étoit absolument impossible de le faire, que la marée nous porteroit à terre et qu'il falloit tâcher d'orienter une voile et nous abandonner à la direction des courants. C'est ce que fit le second chirurgien [1] de la frégate, l'aspirant [2] n'étant pas capable de le faire. Si les courants nous eussent portés du côté de la frégate, nous y serions retournés, nous aurions eu à boire et à manger et nous aurions été à pied sec. Nous y aurions trouvé aussi beaucoup d'effets pour nous changer. Mais c'est un grand reproche que l'on aura droit

[1] M. Savigny.

[2] M. Coudin.

de faire aux personnes chargées de nous conduire à terre, que puisqu'ils ne pouvoient pas nous y mener, ils devoient au moins nous reconduire à la frégate et nous y laisser, nous promettre de revenir nous chercher, ou d'expédier jusqu'au Sénégal, d'y faire connoître notre position et envoyer la corvette *L'Écho* et les autres bâtiments nous chercher. Nous n'aurions perdu personne, nous aurions sauvé presque tous les effets des passagers, qui y sont restés et les 90.000 francs qui sont perdus au fond de la Ste Barbe; mais point du tout, on trouva plus expédient de nous abandonner 150 hommes sur le radeau et 17 à bord de la frégate, ce qui faisoit 167 personnes qu'on regardoit comme perdues et qui ne pourroient pas, un jour à venir, leur faire des reproches de leur scélératesse, mais l'être tout puissant, qui ne laisse pas le crime impuni, en a ordonné autrement!

Nous nous recommandâmes tous à Dieu! Il se trouvoit parmi nous un soldat qui avoit un livre de prière, il le donna au second chirurgien de la frégate qui la fit à haute voix; chacun se décoiffa et, quand il eut fini, tout le monde fit le signe de la croix. Nous ne savions pas encore combien nous étions et il étoit impossible de compter les hommes car nous étions pêle-mêle, nous nous touchions tous et il était impossible de faire placer les hommes sur plusieurs rangs, alors nous décidâmes de nous numéroter. Nous prîmes chacun un numéro, je pris le premier, ensuite les autres officiers et les passagers, mais quand ce fut aux soldats et aux matelots, ils prenoient quelquefois deux ou trois le même numéro. Nous les faisions recommencer, mais je suis sûr qu'il y a eu plusieurs numéros bis. Nous avons trouvé 147 numéros, mais je suis bien certain que nous étions au moins 150.

Nous restâmes donc abandonnés aux courants qui nous portoient à terre. A six heures de l'après-midi nous n'apercevions plus la frégate. A la nuit on fit encore la prière et nous répétâmes cette pieuse cérémonie deux fois par jour.

II. — Première nuit sur le radeau. — Gros temps. — La mer resta fort belle jusqu'à deux heures du matin, alors elle devint si grosse que je m'aperçus que personne ne vouloit plus rester sur le derrière du radeau, où la lame venoit se

briser avec une fureur étonnante et menaçoit d'enlever tout ce qui étoit dessus. Les hommes se portoient tous sur l'avant pour l'éviter, ils faisoient plonger le radeau et couroient risque de se culbuter tous à la mer, car personne ne vouloit rester sur le derrière. Je me portai moi-même sur l'arrière pour les encourager à rester où il étoient. En passant sur le bord du radeau j'aperçus trois barriques de vin que la force de la lame avoit démarées. Elles menaçoient d'être poussées par la lame, de l'arrière à l'avant du radeau, et auroient écrasé bien du monde, ce qui serait arrivé il n'y a pas de doute. Quand je vis cela, j'ordonnai qu'on les jetât à la mer ; nous les avons bien regrettées dans la suite, mais il n'y avoit pas moyen de faire différemment.

Quand j'arrivai sur le derrière du radeau, plusieurs personnes étoient déjà emportées à la mer et étoient noyées. Je saisis deux cordes pour me tenir, une dans chaque main et je dis à mes soldats d'en faire autant, de manière que quand la lame me jetoit d'un côté, je tirois sur la corde du côté opposé pour me remettre sur mes jambes et à ma place. J'étois renversé de cette manière par chaque lame qui venoit. J'ai été emporté plusieurs fois à la mer, mais par le moyen de mes cordes je me replaçois à ma place. Souvent j'avalois de l'eau de mer et je la rendois quand j'étois debout et que je pouvois respirer. Les corps morts de ces malheureux noyés, souvent rapportés par la lame sur le radeau, venoient me frapper contre les jambes et me faisoient tomber sur eux. Je ne sais pas comment je n'ai pas eu les jambes cassées vingt fois pour une, souvent en tombant je les avois prises entre deux pièces de bois, et des hommes poussés par la lame me marchoient dessus, j'en ai été quitte pour des écorchures aux jambes que les cordes m'ont faites.

Enfin l'épouvante fut si grande que les soldats demandoient qu'on amenât la voile. J'avais beau leur représenter que la voile nous faisant aller un peu de l'avant, nous faisoit fuir la lame, mais toutes ces paroles furent inutiles. Il firent tomber le mât et la voile, en se portant sur l'avant du radeau. Heureusement que dans ce temps-là les nuits étoient très courtes, le jour ne tarda pas à se faire, et alors l'horreur de notre position diminua, la mer devint aussi plus belle et nous respirâmes.

III. — Deuxième journée sur le radeau. — Quand nous fûmes un peu tranquilles, on redressa le mât et on mit une voile plus grande que la première. Nous perdîmes dans cette nuit du 5 ou 6, environ une douzaine d'hommes. J'étois harassé par la fatigue et le sommeil, car depuis le 2 je n'avois presque point dormi. Il m'arrivoit quelquefois de dormir debout pendant un quart d'heure, je ne me reveillois que lorsque je tombois.

Je présume que, lorsque nous étions dans ces brisans, il n'y avoit pas beaucoup d'eau sous nous, car en pleine mer nous aurions pu avoir une grosse lame, mais elle ne se seroit pas brisée comme elle le faisoit. Au jour nous avions l'espoir de voir revenir nos chaloupes à notre recherche ; mais non, elles avoient fui et nous ne devions plus les revoir. Dans la même journée plusieurs soldats prétendirent voir la terre. Je regardai et je ne vis rien. J'étois cependant certain de ne pas être bien loin par les nuages de sable qui s'élevoient dans l'air et qui en sont des signes certains. Pendant la journée du 6 la mer fut assez tranquille, mais les hommes n'avoient point mangé depuis le 4 et les forces diminuaient insensiblement et tout le monde se trouvoit très faible.

IV. — Deuxième nuit sur le radeau. — Le soir la mer redevint très grosse. Les hommes fuyoient la lame comme la nuit d'auparavant et vouloient tous passer sur le devant. Dans leur délire, les uns voyoient la terre à ce qu'ils disoient, d'autres prétendoient voir un navire devant nous et personne ne voyoit rien, qu'une mer affreuse et une nuit qui ne pouvoit qu'ajouter à l'horreur de notre situation. Je me portai sur le derrière du radeau afin de forcer les hommes à rester à leur poste et tâcher de les empêcher de crier comme ils le fesoient et leur montrer la manière de parer la lame. Je les forcai à rester où ils étoient. Mais j'eus la douleur de voir que les forces manquoient presque à tout le monde. Plusieurs étaient déjà tombés morts ou mourans, moi même je sentois que mes forces m'abandonnoient, je voulus me retirer d'où j'étois, je ne pus pas bouger, mes jambes ne pouvoient plus me porter, mes yeux s'obscurcissoient. Hélas qui pourra jamais dépeindre nos maux ? La mer en fureur, les flots écumants venant se

briser sur nos têtes. La tempête ! à cet affreux tableau malgré moi je m'arrête !..... Je tombai sans connaissance ! . . .

. . . .

Je restai dans cet état toute la nuit et une partie de la journée du lendemain. Alors mon lieutenant, Monsieur L'heureux, qui s'étoit porté comme moi sur l'arrière du radeau, et à côté de qui je tombai [1], me voyant dans cet état, appela mes sous-officiers et leur dit de me porter sur le devant et d'avoir soin de moi. Pour lui il resta toute la nuit dans cet endroit périlleux.

V. — Rêves du capitaine Dupont pendant sa calenture. — On me plaça derrière une barrique le dos appuyé contre et cela m'abritoit de la lame et me la paroit. Mes sous-officiers me soutenoient, à ce qu'il paroit. de crainte que je ne tombasse le nez dans l'eau, où j'aurois indubitablement péri. Quels affreux rêves je fis pendant tout ce tems. Je me les rappelle encore tous. Souvent il me sembloit que des méchants vouloient me noyer, qu'ils me jetoient à la mer et que quand j'étois prêt à rendre le dernier soupir, ils me relevoient et me laissoient respirer. D'autres fois je sentois des hommes qui vouloient m'étouffer, ils se plaçoient sur mon corps, d'autres fois il me sembloit qu'ils me rompoient les bras et les jambes et quand j'étois encore prêt à rendre le dernier soupir, ils m'abandonnoient et je respirois. Je me faisois ces questions : Suis-je mort ? suis-je en vie ? Si j'étois mort je ne verrois pas ? Si j'étois en vie je saurois où je suis ? Je me rappelois aussi que la veille j'étois sur un radeau, que le soir on parloit de la terre et qu'on voyoit aussi un navire, et je me fesois encore ces questions : suis-je à terre, sur un navire ou sur le radeau ! C'est ce que je ne pouvois résoudre. Je me disais aussi dans mes plus grandes suffrances : s'il y a un purgatoire

[1] Le récit des événements qui se passèrent sur le radeau se trouve ici forcément incomplet. Le capitaine ne voulut jamais parler de ces faits, nous ne pouvons que les rappeler en quelques mots.

Pendant l'évanouissement du capitaine, il y eut de terribles batailles parce que des soldats et des matelots ivres voulurent détruire le radeau et massacrer les chefs qui s'y opposaient, il y eut un grand nombre de morts — on connait aussi les scènes de cannibalisme auxquelles participèrent beaucoup de naufragés. Aussi à son réveil le capitaine Dupont fut-il tout surpris de voir qu'il n'y avait presque plus personne sur le radeau.

certainement j'y suis ! mais si j'y étois, je serois mort et je ne me rappellerois pas tout ce qui m'est arrivé ? Je suis donc somnambule ! Et je m'arrêtois à cette idée, et un moment après j'éprouvois les mêmes souffrances. Je ne savois sur quoi me statuer. Je me rappelle encore que je croyois être à bord de la frégate, je cherchois le panneau pour descendre dans la batterie et je ne pouvois le trouver. Je me figurois aussi que quelqu'un me prenoit l'argent que j'avois sur moi, mais en cela je ne me trompois point. Quand je fus revenu de mon état de foiblesse tous ces rèves me repassèrent par la tête, et voila ce que j'en pensai : Que lorsque je m'imaginois qu'on me noyoit, c'est que je tombois la tête dans l'eau et que j'en avallois. Que lorsqu'il me sembloit qu'on me rompoit les bras et les jambes; c'est que quelqu'un me marchoit sur le corps, sur les bras ou sur les jambes. Par exemple lorsque je rêvois qu'on me prenoit mon argent, je ne me trompois pas.

VI. — Réveil du capitaine Dupont. — Ce ne fut donc que le 7 que je repris connoissance ; et en ouvrant les yeux j'aperçus un matelot qui me coupoit le pied. Je n'avois pas la force de le retirer, cependant je lui demandai ce qu'il faisoit, qu'il me faisoit du mal. Il me répondit, qu'il croyoit couper le radeau. Je m'aperçus de suite que ce malheureux avoit perdu la tête, et en effet il paroit qu'il n'a pas vécu longtemps après, car je ne l'ai plus revu. Mon premier mouvement fut aussi en ouvrant les yeux de regarder où j'étois et je fus bien surpris de me voir encore sur le radeau. je jetai aussi un regard tout autour de moi et je fus bien surpris de ne voir presque plus de monde. Je pensai qu'il était mort beaucoup de monde dans cette nuit affreuse, mais je ne savais pas encore ce qui s'étoit passé et suis resté longtemps sans le savoir. Aujourd'hui même je ne sais pas encore la vérité sur cette terrible nuit ! . . . .

Ce fut à ce moment que je m'aperçus que mon rève au sujet de mon argent étoit véridique. Je fouillai dans mes poches, je n'y trouvai plus ma montre, mon couvert d'argent mon schako, un bouton en or que j'avois à ma chemise, ma redingote, mon mouchoir de poche, mon couteau et mon portefeuille m'avoient été volés. Mon habit étoit aussi déchiré. Mes souliers étoient perdus. Il parait qu'on croyoit que je

n'en reviendrois pas. Dans la même journée on trouva mon argent sur un soldat, Espagnol de nation, qui venoit de mourir. Je vis mon mouchoir dans les mains d'un marin, je le repris. La femme d'un de mes sergents me dit qu'elle avoit ma montre, mon couvert et le galon de mon schako. La montre, on avait cassé le verre et l'eau de mer étoit entrée dedans. Le schako, il paroit qu'on avoit défait le galon et la ganse et qu'on avoit jeté le fut à la mer. Je ne l'ai jamais revu, non plus que ma redingote. Je trouvoi mon bouton quelques jours après sur le radeau, j'ai été bien surpris que les lames ne l'aient pas entrainé avec elles. Le portefeuille, je ne l'ai plus revu, il paroit qu'il aura été jeté à la mer avec mes papiers.

Aussitôt que j'eus repris connaissance, on m'apporta un bon jarron de vin, ce qui me fit beaucoup de bien. Je trouvai dans mes poches un morceau de mauvais saucisson que j'y avois mis avant de quitter la frégate. J'en mangeai un peu, cela me remit, quoique je fusse toujours très faible. J'eus bien soin de conserver ce qui me restoit et j'en mangeois quand j'avois faim. J'avois perdu dans mon schako une galette et demie de biscuit que je regrettois beaucoup.

VII. — Le Capitaine Dupont fait remâter et remettre une voile. — Lorsque j'eus ouvert les yeux, je m'aperçus que nous n'avions plus de voile, j'en demandai la cause. On me dit que dans la nuit les soldats s'étoient portés en foule sur l'avant et l'avoient fait tomber ainsi que le mât. Je fis des reproches à l'aspirant de n'avoir pas fait remâter et orienter la voile; que, sans la voile, au lieu d'approcher de terre nous nous en éloignions. Il me répondit que cela lui étoit égal, que la voile ne faisoit rien, que nous n'avions que la dérive pour nous, si elle portoit à terre, tant mieux, et que si elle portoit au large tant pis; que pour lui il ne demandoit plus qu'à boire et à manger, et qu'on le laissât mourir tranquille, c'étoit là son fort. Je m'adressai après à quelques marins. Je leur dis: que si la voile ne pouvoit pas nous faire aller à terre, qu'au moins elle pourroit nous faire apercevoir des bâtiments qui viendroient à notre secours et à notre recherche, ou par tout autre bâtiment qui pourroit passer près de nous, ou même par des pirogues, si nous étions près de terre. Ces jeunes gens,

remplis de bonne volonté remâtèrent le radeau et orientèrent la voile. J'avois raison, c'est ce qui nous fit apercevoir quelques jours après par le bâtiment qui nous sauva.

VIII. — Troisième nuit sur le radeau. — Le soir je vis la plus grande partie de ceux qui restoient encore tomber de faiblesse : les uns demandoient qu'on les laissât descendre dans la batterie ou dans l'entrepont, d'autres demandoient après leurs pères et mères, quelques-uns se croyoient au Palais Royal, etc., etc. Ces malheureux nous passoient par-dessus le corps, par-dessus les cuisses et par-dessus les jambes et le lendemain matin on trouvoit tous ces malheureux morts.....

IX. — Capture de poissons volants. — Le 8 nous eûmes le bonheur d'avoir un lit de poissons volants qui vinrent chercher refuge sur le radeau. Nous en prîmes tant que nous en remplîmes trois barriques vides. On les vidoit de suite pour qu'ils ne se gâtassent pas et nous en mangions de suite la ventrée qui nous rafraîchissoit beaucoup et nous désalteroit. Le soir on alluma un peu de feu dans une de nos pièces à l'eau qui se trouvoit vide, on fit rôtir du poisson et nous fîmes un bon souper. Nous en eûmes pendant quatre jours à manger.

Le 9 juillet on chercha encore les moyens d'avoir du feu, mais on ne put pas y réussir, nous fûmes obligés de manger notre poisson cru. Tous les matins on étoit obligé de faire jeter à la mer les corps morts de ceux qui mouroient dans la nuit.

Dans la nuit du 7 au 8, j'étois encore si faible, qu'on me prit encore mon argent sans que je m'en aperçusse, je ne dormois cependant pas. Deux hommes se plaçoient à côté de moi dans la nuit, me serroient et il paroit que d'autres profitoient de cela, glissoient leurs mains dans les poches de ma culotte et m'enlevoient ce que j'avois sans que j'en sentisse rien. J'avois pourtant 300 francs sur moi et tout en pièces de six francs excepté un double louis ; on le retrouva encore le lendemain, on me le rendit, excepté le double louis qu'on ne trouva pas mais que j'ai retrouvé sur le radeau quelques jours après.

XI. — Rationnement du vin. — Souffrance de la soif. — Le

10 ou le 11, car je ne me rappelle plus les dates, je m'informai de ce qui nous restoit de vin. On me dit qu'il n'y en avoit plus qu'une barrique. Je dis alors qu'il falloit nous rationner et nous contenter de deux bonjarons[1] par jour afin d'aller le plus qu'il seroit possible, que nous aurions peut-être le bonheur de rencontrer quelques bâtiments Anglois qui iroient ou sortiroient de Portendick par la latitude duquel je présumois que nous étions.

Dans la nuit du 11 au 12, il nous mourut encore bien du monde que nous trouvions noyés sur le radeau le matin. Je me rappelle avoir vu un de mes sergents rendre le dernier soupir, je ne le plaignois point, au contraire j'enviois son sort et je me disois : hélas ! il est maintenant bien heureux, tandis que nous, savons-nous à quoi nous sommes destinés ? Que de tristes réflexions je faisois. Je pensois souvent à mes parents et à mon pays. Je me trouvois encore heureux, dans mon malheur, de ce qu'ils ne connoissoient pas la triste position où je me trouvois. Je me disois : lorsqu'ils apprendront ma mort, il y aura longtems que j'auroi cessé d'exister ; alors leur douleur sera bien moins grande que s'ils en avoient connoissance maintenant. Je connois leur amitié pour moi, je craindrois que plusieurs d'entre eux n'eussent pas la force de supporter leur douleur. J'avois mon pauvre malheureux lieutenant avec qui je sers depuis quinze ou seize ans qui, chaque fois que je le regardois, versoit des larmes de douleur, nous n'osions même plus nous parler de crainte d'être trop affectés l'un et l'autre. Je faisois encore attention à une chose ; c'est que le moindre mal que je vois à qui que ce soit, j'en suis affecté. La moindre des choses m'émeut en bien ou en mal, quand c'est envers d'autres personnes ; et pour moi, jamais, lorsque je suis dans le malheur, je ne verse de larmes.

Nous passâmes la journée du 12 comme les autres, en mangeant un peu de poisson cru. J'avois encore un peu de saucisson, j'en mangeois un peu tous les jours avec le poisson qui étoit très fade, et mon saucisson le saloit, il étoit bien salé et épicé, surtout depuis qu'il avoit trempé dans l'eau de la mer.

[1] Mesure contenant un peu moins d'un 1/4 de litre, servant à la distribution des liquides aux marins.

Le 13 nous n'avions plus de poissons que quelques-uns qu'on prenoit de tems à autre; le matin particulièrement on en trouvoit quelques-uns sur le radeau. Je me levois toujours le premier pour voir si je n'apercevrais rien autour de nous, il y avoit un marin qui se levoit aussi de grand matin et, lorsque nous avions jeté notre coup d'œil, il faisoit la visite sur le radeau, ramassoit les poissons qui s'y trouvoient pris, les ouvroit, me donnoit une partie de la ventrée et mangeoit l'autre. Nous prenions du poisson pour notre journée et nous donnions aux autres le reste.

Dans la nuit du 12 au 13, j'avois mis deux soldats en faction pour garder notre barrique de vin, car je m'étois aperçu que dans les nuits précédentes il y avoit des hommes qui étoient toujours autour des barriques, avec une petite bouteille, ou avec des chalumeaux qu'ils fesoient avec des plumes qu'ils plaçoient les unes dans les autres et de cette manière nous buvoient beaucoup de vin. Je vis qu'il étoit tems d'y remédier; nous convînmes que celui qui y toucheroit seroit jeté à la mer; aux grands maux les grands remèdes! Malgré cette défense un soldat y vint, perça la barrique, je m'en aperçus et le dis aux deux hommes qui étoient en faction, qui avoient l'air de dormir, ils coururent dessus le soldat qui se jeta à la mer et se noya. Un moment après je m'aperçus qu'il y avoit auprès de moi un homme ivre, je lui demandai où il avoit eu du vin pour s'enivrer, il ne savoit que répondre. Des personnes du radeau m'apprirent qu'il avoit toujours sur lui une vrille pour percer les barriques et plusieurs chalumeaux pour boire quand les barriques étoient percées. On trouva en effet tous ces objets sur lui. Il fut condamné à mort. Au jour je m'aperçus encore que les deux sentinelles étoient ivres, qu'elles ne pouvoient plus se tenir debout; même il y en avoit une qui étoit tombée morte ivre sur le radeau. J'en parlai à mes compagnons d'infortune, qui me dirent: qu'elles s'étoient probablement entendues avec les deux autres pour se souler ensemble et qu'il falloit profiter du moment qu'elles étoient ivres pour s'en débarrasser, car nous avions tout à craindre de ces deux hommes, qui s'étoient déjà couverts du sang de leurs camarades à plusieurs reprises. Ils étoient Espagnols de nation et nous auroient joué quelques mauvais tours quand nous aurions été bien affoiblis ou endormis et que nous

n'aurions pensé à rien. Ils furent donc condamnés à mort et jetés à la mer.

Le 14 toujours même perspective, le ciel et la mer. Nos souffrances devenoient plus grandes de jour en jour. La plus grande étoit la soif. Beaucoup d'hommes buvoient de l'eau de la mer, ils buvoient aussi de leur urine, moi j'ai moins souffert que les autres par l'habitude que j'ai prise de ne boire qu'à l'heure des repas, mais comme nous n'en faisions point, je ne buvois qu'à l'heure de la distribution de notre quart de vin. Je m'étois aussi aperçu, quand il faisoit bien chaud, qu'en me couchant sur le ventre, la bouche appuyée sur des objets humides, je souffrois moins de la soif; c'est ce que je faisois dans la grande chaleur du jour. Il y en avoit qui se mettoient un petit morceau de plomb ou une petite pièce d'argent dans la bouche. J'ai essayé ce remède, je n'ai pas trouvé que cela me fit la moindre des choses.

XI. — Le capitaine Dupont reprend le commandement du radeau. — Dans l'après midi on proposa de faire une chaloupe avec les planches qui étoient sur le radeau. On voulut se mettre à l'ouvrage, mais les forces manquèrent, on n'avoit pas seulement la force de lever une planche, on fut obligé d'en rester là. Le soir plusieurs personnes découragées étoient d'avis de défoncer notre barrique de vin, de se fourrer la tête dans la barrique, de boire à volonté et de se jeter après à la mer. Je n'étois point de cet avis là, aussi je m'y opposai fortement et je leur dis que ceux qui avoient envie de se jeter à la mer pouvoient le faire, que quant à moi je n'avois pas encore envie de le faire, que mon avis étoit de toujours ménager notre vin, afin que cela nous menât le plus loin que nous pourrions, que nous serions peut-être sauvés, qu'il ne pouvoit y avoir de doute qu'on ne fût à notre recherche. Ces mêmes personnes s'emportèrent contre moi et me dirent que j'étois un égoiste, parce que je me trouvois maintenant fort, je demandois qu'on ménageât le vin. Ils me dirent encore bien d'autres injures qu'il est inutile de répéter, mais je leur dis qu'ils pouvoient dire tout ce qu'ils voudroient, qu'ils ne gagneroient rien. Alors plusieurs malheureux, qui n'avoient encore osé rien dire, élevèrent la voix et dirent que j'avois raison, que ceux qui avoient envie de se noyer pouvoient le

faire, que pour eux leur intention étoit de vivre le plus qu'ils pourroient et qu'ils s'abandonnoient à la volonté de Dieu! Ces mêmes personnes qui demandoient à boire étoient redoutées de tout le monde, ils formoient ordinairement un petit club entre eux où ils décidoient de la vie ou de la mort. C'est pourquoi tout le monde les redoutoit.

Le 15 il n'y eut rien de remarquable qu'un petit mousse qui mourut. La mer étoit belle depuis quelques jours. Nous n'avions que les galères [1] à craindre (espèce de vessie qui se gonfle d'eau de mer) qui venoient sur le radeau. On en trouvoit tous les matins tout couvert le radeau, cela nous bruloit et nous faisoit venir du mal aux jambes.

XII. — Tentative infructueuse pour quitter le radeau. — Le 16 dans l'après midi, on proposa encore de faire une embarcation, espèce de pirogue, avec une jumelle de la frégate qui se trouvoit sur le radeau. Je leur dis qu'il étoit inutile de se mettre à l'ouvrage, qu'ils ne réussiroient pas plus que la première fois. Ils se mirent malgré cela au travail, clouèrent des planches à cette jumelle pour l'empêcher de chavirer, et firent des pagaies avec des douves de barrique. Ils devoient mettre un drap de lit, qui se trouvoit sur le radeau, pour servir de voîle. Devant s'embarquer cinq ou six, ils me demandèrent leur part du vin qui nous restoit. Je leur dis que, quand leur embarcation serait finie et qu'ils seroient prêts à partir, je le leur donnerois. Ils devoient le mettre dans des bottes. Comme je craignois que ce ne fût une feinte, car c'étoient toujours les mêmes personnes qui avoient déjà demandé à le boire, et que, quand ils l'auroient bu, ils ne voulussent plus partir; je leur dis que je leur donnerois leur part mais que, si après l'avoir bu, ils ne partoient pas, ils n'en auroient pas d'autre. Ils en convinrent. Quand leur embarcation fut finie, ils la mirent à la mer pour l'essayer et montèrent trois dessus. Ils n'y furent pas plus tôt que la barque chavira avec nos hommes qui revinrent bien vite sur le radeau et laissèrent en aller en dérive leur frêle machine. Heureusement pour

[1] Mollusques transparents dont les bras sont urticants. Ce sont des physalides, *Physalis pelagica.*



eux qu'elle chavira de suite, car s'ils avoient seulement été à vingt toises du radeau ils auroient tous péri.

Le 17 au point du jour, je jetai mon coup d'œil comme à l'ordinaire. Je ne vis rien. A 6 heures du matin, je fis la distribution de chacun notre quart de vin et chacun se fut coucher sous une tente qu'ils avoient faite avec une voile qui se trouvoit sur le radeau. Je ne sais pas à quoi je m'occupois, mais je sais bien qu'aussitôt que tout le monde fut couché, je me levai et criai : Navire ! — Il étoit à peu près 7 heures à ce moment. A ces mots tout le monde se leva et me demanda où ? Je leur fis voir et je leur dis : c'est un brick. Il étoit peut être à trois lieues de nous. Il monta de suite un marin au haut du mât pour lever un mouchoir au bout d'un bâton afin de nous faire apercevoir du brick. Nous crûmes dans le premier moment qu'il venoit de notre côté, nous étions dans la joie [1], mais elle fut de courte durée, au bout d'un instant le navire disparut. Tout le monde s'abandonnoit à sa douleur. Ils disoient tous : c'est fini, il faudra périr ici. Moi je ne sais pas ce qui m'inspiroit, mais je leur disois : Mes amis ne perdons pas courage ; ce bâtiment peut nous sauver, il va sans doute au Sénégal, on lui demandera s'il n'a pas aperçu un radeau à la mer, il pourra dire qu'il a vu une voile, que c'étoit sans doute lui, qu'il l'a laissé à telle distance. Je présumois aussi que ce bâtiment pourroit y arriver dans la journée et qu'on pourroit envoyer dès le même jour à notre recherche, ou au plus tard le lendemain. Ils m'observèrent : mais s'il nous avoit vus il seroit venu nous sauver. J'étois obligé de leur dire pour les consoler : il nous aura sans doute pris pour un pêcheur ou pour une barque de caboteur, il n'aura aperçu que notre voile. Il falloit bien leur dire quelque chose. Ils me dirent : capitaine vous avez toujours bon espoir d'être sauvé. Après cela ils s'en retournèrent tous se coucher. Moi je restai assis, il y avoit près de quatre jours que je n'avois presque point mangé. Je sentis l'appétit me revenir et je mangeai de bonne appétit à ce qu'il me paroissait ; et après être resté longtems assis, je fis comme les autres, je me couchai le cœur un peu plus content et dans la persuasion que nous pourrions

[1] M. Géricault, notre grand peintre, a immortalisé cette scène.

être sauvés dans trois ou quatre jours au plus tard. Il nous restoit encore pour deux ou trois jours de vin et il me sembloit que je pourrois encore exister deux jours après. Ainsi je présumois pouvoir encore vivre 4 ou 5 jours.

XIII. — Le brick L'Argus découvre le radeau. — Je m'endormis là dessus, mais je ne le fus pas plutôt, que le maître canonnier de la frégate, qui venoit de se lever nous cria : voila le navire sur nous ! à ces mots tout le monde fut bientôt debout. Nous reconnûmes de suite que c'étoit le brick *L'Argus*. Il avoit mis son pavillon blanc au mât de misaine pour nous le faire apercevoir et nous faire comprendre qu'il venoit à notre secours. Notre premier mouvement fut de nous jeter tous à genoux pour remercier l'être tout puissant qui avoit daigné jeter un regard de pitié sur nous ! Ensuite nous nous jetâmes au cou les uns des autres et, à nous embrasser de plaisir, nous versions tous des larmes bien douces, c'étoient des larmes de joie ! Le brick mit en panne et nous envoya sa chaloupe, qui nous emporta en trois voyages à son bord. De 150 nous ne restions plus que 15 [1] :

[1] Voici les noms des 15 naufragés survivants du radeau de *La Méduse*, recueillis par le brick *L'Argus*.

I. — Le capitaine d'infanterie *Dupont Daniel*, qui fut bientôt mis à la retraite et se retira à *Maintenon* (Eure-et-Loir).
II. — Le lieutenant d'infanterie *Lheureux*, fait capitaine et chevalier de St-Louis, retiré à Vitray.
III. — Le sous-lieutenant d'infanterie *Lorzach*, qui mourut à St-Louis plus tard.
IV. — Id. id. *Clairet*, décédé à l'hopital de St-Louis, 35 jours plus tard.
V. — L'ex commis de marine *Griffon Dubellay*, retiré à Bourgneuf.
VI. — L'enseigne de vaisseau *Coudin*.
VII. — Le sergent major (de Toulon) *Charlot*, qui mourut au Sénégal.
VIII. — Le maître cannonier *Courtade*, qui mourut à St-Louis.
IX. — Le chef d'atelier *Touche Lavilette*, qui rentra en France, *de Chartres*.
X. — Le matelot *Coste*, qui rentra en France.
XI. — Le pilotin *Thomas*, qui rentra en France.
XII. — L'infirmier *Nicolas François*, qui fut envoyé dans l'Inde.
XIII. — Le soldat noir *Jean Charles*, qui mourut à St-Louis.
XIV. — Le chirurgien en second *Savigny*, qui démissionna, dégoûté de voir l'hostilité qu'on lui montrait au Ministère de la Marine, se retira à Rochefort pour exercer la médecine.
XV. — L'ingénieur géographe *Alexandre Corréard*. Il écrivit la relation du naufrage de *La Méduse*, ouvrage qui eut plusieurs éditions, et ouvrit à Paris

tous éclopés par les coups de soleil et par la mer qui nous avoit mangé les jambes, les uns avoient même le corps et les cuisses mangés. Moi j'avois aussi les ongles des pieds, des mains tout décharnés. J'avois la jambe gauche si abimée que je ne pouvois presque plus me porter dessus.

En arrivant à bord du brick, nous apprîmes qu'il avoit été envoyé à notre recherche, avec deux autres goélettes et qu'après des recherches inutiles, il s'en retournoit au Sénégal craignant de manquer d'eau, que le matin, lorsque j'avois aperçu le brick, on ne nous avoit point vus, autrement on seroit venu de suite à nous. Ils nous dirent que nous devions notre salut aux vents, qui ayant changé sur les dix heures du matin, le capitaine ordonna de virer de bord pour aller à bord de la frégate, sachant qu'il y étoit resté du monde, et les sauver. Quant à nous ils présumoient que nous avions tous péri, car depuis plusieurs jours qu'ils étoient à notre recherche, ils n'avoient rien trouvé. Après qu'ils eurent donc viré de bord et qu'ils eurent fait un peu de route, ils aperçurent une voile, et avec leurs longues-vues, il virent que ce ne pouvoit être que le radeau. Le capitaine ordonna de laisser arriver sur nous, fit pousser les bouts de dehors et fit mettre les bonnettes. Plus ils nous approchoient, mieux ils nous découvroient, si bien qu'ils étoient presque sur nous avant que nous les aperçussions.

Lorsque je vis le brick sur nous et qu'il alloit nous sauver, je donnai du vin à volonté pour nous donner des forces, j'en bus trois quarts pour ma part, ce qui me donna un peu de force pour monter dans la chaloupe, mais lorsque je fus à bord du brick je m'aperçus bien que je n'étois pas aussi fort que je le croyois auparavant. J'avois de la peine à marcher sur le pont. Ma première demande en arrivant à bord fut de demander après le capitaine! on me le montra, je fus à lui et me jettoi à son cou et l'embrassai pour le remercier d'avoir été notre sauveur. Je ne sais ce qu'il aura pensé de moi dans le moment, de me voir arriver sur lui tout délabré, sans sou-

le 18 juillet une librairie avec l'enseigne suivante : ***Au Naufragé de La Méduse.*** Corréard fut toujours persécuté par un pouvoir occulte qui semblait vouloir étouffer la vérité cruelle, mise au jour par ses livres qui divulgaient les crimes de l'abandon de *La Méduse* et des naufragés ainsi que le plus cruel abandon des 150 malheureux du radeau.

liers ni chapeau et ayant une barbe comme un juif. Je sais que je n'étois plus reconnoissable.

Pendant que la chaloupe [1] étoit occupée à nous sauver, le brave docteur [2] du bord pensoit qu'il alloit avoir de la besogne. Il fit faire du bouillon qu'on nous donna quand nous fûmes tous rendus à bord de *L'Argus*. Nous en eûmes chacun une écuellée et un verre de vin après. Il nous sembloit que nous aurions bien mangé d'avantage. Nous en demandâmes, mais on ne voulut point nous écouter; on nous dit que l'après-midi, nous aurions une soupe au riz et à l'oseille, il fallut en passer par là. Si on eut voulu nous croire, nous aurions mangé à nous faire tous crever. Les uns et les autres disoient : moi je ne suis point malade, j'ai l'estomac fort et cela ne me fera point de mal. Après avoir mangé notre soupe on nous dit de descendre dans l'entrepont pour nous faire panser, on y avoit fait étendre des pavillons pour nous coucher. Le docteur se mit en besogne et n'en manqua point.

A 4 heures de l'après-midi on nous donna la soupe promise, ceux qui se portoient le mieux furent dîner sur le pont avec les officiers du bord. J'y fus aussi et je mangeai une cuisse de volaille rôtie. Je bus deux ou trois verres de vin et je restai sur mon bon appétit, à ce qu'il me paroissoit, mais peut-être une demi-heure après, je sentis que je n'étois pas bien, je voulus m'acheminer pour descendre dans l'entrepont et quand j'eus fait trois ou quatre pas, je tombai sans connoissance sur le pont, la tête sur un morceau de fer qui sert à amarrer les canons. On me fit avaler de suite un peu d'éther avec du sucre et je revins. On me donna la main pour descendre en bas me coucher. Cet accident me fit bien voir que je n'étois pas aussi fort que je le croyois.

Aussitôt que nous fûmes tous rendus à bord du brick, le capitaine changea sa route et fit porter pour le Sénégal, après avoir abandonné le radeau qui fut s'échouer au bout de quelques jours sur la côte à environ douze lieues dans le nord du Sénégal.

XIV. — Arrivée à Saint-Louis du Sénégal. — Le 18 au matin

[1] Commandée par M. Lemaigre.

[2] M. Renaud.

on aperçut le long de la mer un détachement de nos malheureux compagnons qui avoient fait côte avec les chaloupes qui les avoient sauvés de la frégate. Ils firent des signaux, on envoya la chaloupe à la côte. Il vint dedans deux marins et un officier anglais, qui étoient chargés de la conduite de mes hommes. Il demandèrent des vivres et de l'eau, on leur donna une barrique d'eau, du biscuit et de l'eau-de-vie qu'on mit dans la chaloupe qui les reporta à terre.

Le 19 nous mouillâmes vis-à-vis Saint-Louis, mais en dehors de la barre [1]. On rendit compte au gouverneur qu'on nous avoit sauvés, dans sa réponse il disoit qu'il enverroit un bateau le soir pour nous chercher, il nous envoyoit en attendant des volailles et une caisse de vin. Nous descendîmes le soir à terre dans le bateau qui vint à bord. On nous mena de suite à l'hôpital des anglais, où nous fûmes couchés sur des lits de sangle, sans matelas, avec deux draps sales et une couverture de même. Le chirurgien-major anglais vint de suite visiter nos blessures et nous panser. Il nous fit aussi donner du vin et du pain. Je suis resté à peu près une vingtaine de jours sur le grabas avant d'être guéri, maintenant il n'y paroit plus. Arrivé à Dakar le 30 septembre 1816 [2].

Tout le temps que j'ai été sur le radeau, je n'ai eu que rarement des idées tristes, au contraire lorsque j'étois seul, debout ou couché, j'avois toujours quelques chansons qui me passoient par la mémoire. Quelquefois je me disois : mais il est bien singulier que, dans la position ou je suis, j'aie toujours l'esprit occupé de chansons, tandis que je suis entre la vie ou la mort !

Nous étions tous les jours environnés de requins, on les

[1] Nous donnons en appendice la description du Sénégal et de son embouchure, que nous avons trouvée dans le petit cahier de notes du capitaine.

[2] Le capitaine Dupont nous donne dans son petit cahier de notes la liste des effets qu'il avait pu sauver du naufrage, f° 6, r.

8 chemises, 4 pantalons, 1 de casimir blanc, 9 mouchoirs, 1 porte-manteau, 2 habits, 1 serre-tête, une paire de bas, 1 couvert d'argent, une montre avec sa chaine, 1 bouton de col en or, et 100 francs en argent de mes 300 francs que j'avais sur moi.

Il nous donne aussi la liste des objets qu'il dut acheter.

Effets pris d'après l'estimation, venant de Cleret :

Un pantalon estimé 10 fr.

Un mouchoir noir de 2 fr.

Fait faire à Saint-Louis une paire de guêtres pour 3 fr.

voyoit tout noir autour du radeau, ils venoient si près nous sentir qu'on les chassoit à coups de sabre. On voyoit aussi d'autres poissons. Les dorades ou dauphins se promenoient avec les requins, on les distinguoit bien à leurs couleurs dorées. Les carangues et les bécunes ne manquoient point, etc., etc. Si nous avions eu des lignes et des hameçons nous en aurions pris considérablement et plus qu'il n'en auroit fallu pour nous nourir.

Nos autres camarades de naufrage qui ont eu le bonheur d'être sauvés dans les embarcations, quoique plus heureux que nous, n'ont pas manqué aussi à souffrir beaucoup de la faim et de la soif. Ils ont été jetés sur cette côte aride d'Afrique, sans pain et sans eau, et dans un endroit, pour la plus grande partie, à plus de cent lieues du Sénégal ; les autres à environ 60 lieues. Les plus près sont restés 4 jours sans voir aucune figure humaine, les autres sont restés par conséquent bien plus longtems. Ils étoient réduits à manger quelques mauvais crabes qu'ils trouvoient sur le sable, et à boire leur urine ou de l'eau de la mer. Aussi beaucoup parmi eux ont-ils attrapé depuis la dysenterie et en sont morts ; d'autres ont eu beaucoup de peine à se rétablir. Deux soldats et la femme d'un caporal de ma compagnie sont morts dans les déserts. Aux premiers camps des Maures qu'ils ont rencontrés (car ces gens-là n'ont point de demeure fixe et vont avec leurs troupeaux d'un endroit à l'autre, menant une vie de pasteurs), ils ont été dépouillés, volés. Plusieurs ont eu les mains liées derrière le corps et ont été attachés à des piquets ; gardés par les femmes et les enfants le poignard sur la gorge, tan-

Acheté à M. Lheureux, 3 paires de demi-bas pour une gourde et 16 sols.
Le 21 septembre, un pantalon de toile.
Le 29 octobre, acheté à M. Lerouge, deux serviettes, 1 l. 14 sols.
Le 15 décembre, acheté de l'aman de M. Dumongeoit, 2 mouchoirs. 2 fr.
Id. id. une malle . . . . 5 fr.
Id. id. un bonnet noir de soie . . . . 10 s.
Id. id. de Lauzach, un habit . . . . 2 fr.
Id. id. id. 4 paires de bas. . 4 fr.

(Le couvert d'argent est aujourd'hui en ma possesssion, il est marqué DD. Il existait un autre couvert chez Mme Vanmacher Albert, à Maintenon, qui l'a donné à mon fils Henri Lecœur, avec le sabre du capitaine. Un autre a été donné également à mon fils par un autre héritier, et Mesdemoiselles Dupont en possèdent encore deux. La montre du capitaine Dupont a été donnée par Mesdemoiselles Dupont à l'Œuvre du Sacré-Cœur de Paris).

dis que les hommes retournoient voir s'ils ne pouvoient pas en retrouver d'autres. Ils leur donnoient cependant un peu de poisson sec à manger et de l'eau à boire. Un soldat de ma compagnie, qui étoit resté derrière ses camarades, a été fait esclave et a été obligé de garder les bestiaux. Un jour qu'il étoit avec son troupeau, sur les bords du Sénégal, il vit passer un bateau qui descendoit la rivière et qui venoit à Saint-Louis, il demanda au maître du bateau qu'il le sauvât et dit qu'il étoit soldat naufragé de la frégate *La Méduse*. Le maître le prit et le sauva. Il nous dit que, tous le tems qu'il a été avec les Maures, il a été bien nourri, qu'on lui donnoit du couscous et du laitage autant qu'il en voulait. Les autres ont été conduits à Saint-Louis par les Maures. M. le gouverneur a été obligé de les racheter à raison, je crois, de 70 ou 78 francs par tête. Les Maures ont fait payer un verre d'eau 6 francs et quand on en redemandoit un second, ils demandoient encore 6 autres francs avant de le donner. Ils ont fait ce tour là à un capitaine de notre bataillon qui se trouvoit avec ceux qui ont été mis à terre à 60 lieues du Sénégal. Ceux-là n'ont pas été pillés car ils étoient beaucoup de monde ensemble et réunis.

Voilà le fruit de notre belle expédition mal commandée et mal combinée.

Ce fut le 25 janvier 1817 que les anglais nous firent la remise de la colonie. J'avais été envoyé du camp de Dakar à St-Louis exprès avec mon lieutenant L'heureux pour en prendre possession. Il étoit arrivé de France une compagnie sur deux transports de l'Etat, on les débarqua et j'en pris le commandement à l'île Balagué, et de là nous fûmes transportés dans la grande péniche à St-Louis le 25 janvier au matin. Dans la journée les anglais se sont embarqués et nous avons pris leur place.

Dans le mois de novembre 1817, j'ai été envoyé à Gorée[1]

[1] C'est à ce moment que le capitaine écrivit sa relation du naufrage de *La Méduse* ou plutôt ses mémoires.

Le capitaine Dupont reçut pendant son séjour à Gorée la lettre suivante que nous possédons.

« *A M. le capitaine Dupont Commandant par intérim à Gorée.*

» St-Louis, le 30 novembre 1817.

» J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 21 du courant par laquelle vous

pour prendre le commandement de la place, et le 22 décembre j'ai reçu ordre de partir pour France; j'y restai jusqu'au 24 décembre au soir, que je gagnai Saint-Louis, pour de là partir pour France, pour y jouir de ma retraite. Je suis arrivé à St-Louis le 31 décembre, on m'a payé ce qui m'étoit dû et le 2 janvier je me suis embarqué sur la gabare *La Charente*. Parti le même jour avec M. Schmaltz gouverneur et sa famille, notre traversée a été belle et nous sommes arrivés en rade de l'île d'Aix le 28. Nous devions rentrer dès le lendemain à Rochefort, mais le mauvois tems nous a empêché d'appareiller et le 31 nous avons mis à la voile et rentré en rivière. Il faisoit un tems superbe. A environ une lieue de Rochefort, il est venu un coup de tonnerre qui nous a forcé de mouiller. Il est tombé beaucoup de grèle. Nous avons été plusieurs jours sans pouvoir appareiller, car les vents étoient toujours contraires. Enfin un peu plus rapprochés de Rochefort, nous avons débarqué de *La Charente* et nous avons été par terre à Rochefort. *La Charente* n'est rentrée au port que quelques jours après et nous avons reçu nos malles. J'ai resté plusieurs jours à Rochefort, après quoi, je me suis mis en route pour Maintenon, où je suis arrivé le 14 février 1818.

m'annoncez qu'en exécution de mes ordres, M. le lieutenant-colonel Gavot vous avait remis le commandement de Gorée et qu'il se rendait au Sénégal avec M. le sous-lieutenant Petit et le détachement que vous étiez chargé de relever.

» J'ai vu avec plaisir qne tout était parfaitement tranquille à Gorée lors du départ *du Colibri*. D'après la connaissance que j'ai de votre prudence et du zèle de M. le lieutenant Nona, je suis persuadé que tout continuera à bien aller et que le plus grand ordre sera maintenu dans votre garnison, que l'enlèvement des mauvais sujets revenus à St-Louis doit avoir beaucoup amélioré.

» Je vous préviens que j'ai permis à MM. Mangeard, René Dupuy, André Pontois et Etienne Euclide de retourner chez eux, après en avoir obtenu les renseignemens dont j'avais besoin dans l'affaire des saisies faites par le brick du Roi *L'Ecureuil*.

» Je n'ai pas été satisfait de la conduite de M. Turpin dans cette occasion comme maire de Gorée, vous voudrez bien lui en témoigner mon mécontentement en lui disant que j'ai plutôt vu dans sa manière de se comporter, l'homme porté pour des habitants en faute, que le serviteur de sa Majesté remplissant ses devoirs et maintenant le bon ordre.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

» Le commandant pour le Roi et administrateur du Sénégal et dépendces.

» Jen SCMALTZ »

Le Sénégal

L'embouchure de ce fleuve est fermée par une barre inaccessible aux grands bâtiments ; on se sert de petites embarcations pour les alléger et, quand ils sont déchargés en partie et qu'ils ne calent plus que 10 à 11 pieds d'eau, on leur fait passer la barre à marée haute.

Les pilotes observent pour passer cette barre la lame, et ils sont obligés de sonder cette barre tous les jours afin d'observer les changements qui pourroient survenir d'un jour à l'autre et plus particulièrement après un raz de marée.

En 1811 la barre à changé, elle n'est plus qu'à trois lieues dans le sud de l'île St-Louis ; elle étoit à 5 lieues auparavant et elle était beaucoup plus dangereuse qu'elle n'est aujourd'hui. Jadis on prétendoit que sur 10 bâtiments qui passoient la barre il s'en perdoit un ; mais depuis 1811 que la barre est changée il arrive peu de malheurs.

Notes sur la péninsule du Cap Vert située sous le 14ᵉ degré 43ᵐ de latitude septentrionale et le 19ᵈ 50ᵐ 45" de longitude occidentale.

C'est aux portugais que l'on accorde la découverte de la presqu'île du Cap-Vert, qu'ils doublèrent en 1440, cependant l'on prétend que ce furent les Normands qui les premiers la reconnurent.

Par deux traités l'un de 1763 et l'autre de 1765, Daniel roi du Cayor la céda à la France, mais cette puissance ayant négligé d'y construire des forts et d'y envoyer une garnison, pour s'en assurer la propriété, elle est toujours restée à son ancien maître jusqu'en 1796 que les naturels, ennuyés de dépendre de Daniel, aidés secrètement par les habitants de l'île de Gorée, secouèrent le joug et proclamèrent leur indépendance sous la conduite du marabout *Modial-Guiob*, gouverneur de la presqu'île pour le roi du Cayor. Ce peuple libre se choisit pour maître le traitre qui avoit sacrifié les intérêts de son maître, on lui adjoignit un conseil de douze marabouts, sans lesquels il ne peut être pris aucune délibération, soit

dans les affaires civiles et criminelles, soit pour traiter de la paix ou de la guerre. Comme il n'y a point de lois écrites, toutes les affaires civiles sont jugées selon les coutumes qui ont toujours été en usage, et les criminelles suivant l'Alcoran. Les peines sont le bannissement, le fouet et, pour les grands crimes, la mort.

La religion est un mélange de mahométisme et de pratiques superstitieuses ; le chef de la peuplade est celui du culte religieux, ce qui peut faire considérer ce gouvernement comme théocratique, dont le chef est électif.

Le caractère des naturels, comme de presque tous les peuples d'Afrique, est un mélange de méfiance, de bonté envers les étrangers, qu'ils reçoivent plus ou moins bien, selon que ceux-ci apportent de quoi satisfaire leur cupidité. Leurs marabouts leur inspirent une grande aversion pour les blancs, ils croyent faire une œuvre méritoire en les trompant. Leur conduite dans leur peuplade est bien différente, il sont doux et compatissans ; ils traitent leurs esclaves avec beaucoup de bonté, ils les accompagnent dans les champs, ils travaillent et mangent avec eux, et ils ne les punissent qu'à la dernière extrémité.

La frugalité est une de leurs principales vertus, ils ne vivent que de riz, de couscous (espèce de pâte faite avec du mil) dans lequel ils mélangent quelquefois un peu de poisson frais ou sec, de bœuf ou de chèvre bouillis, et, d'autres fois, du laitage. Ils ne boivent que de l'eau, cependant il y en a quelque-uns qui, enfreignant la loi, se permettent un peu de vin, mais en secret.

Comme ce peuple est très adonné à l'astrologie judiciaire et à la *nécromancie*, il est très superstitieux, ce qui lui fait accorder une grande confiance aux amulettes qu'ils nomment gris-gris, et dont ils couvrent diverses parties de leur corps ; (ce sont des espèces de scapulaires en cuir que leurs prêtres leur vendent fort cher, sous le vain prétexte de les préserver de certains maléfices). Du reste, ils sont rigoureux observateurs de leurs pratiques religieuses et ils ont une grande vénération pour leurs marabouts.

Les naturels de cette presqu'île sont d'un beau noir, les hommes, généralement grands et bien faits, sont adroits et ne manquent pas d'une certaine finesse d'esprit qui les ren-

droit propres aux arts s'ils ne vouaient à l'infamie ceux qui les professent et s'ils n'étaient pas aussi paresseux qu'ils le sont. Leur peu de besoins leur fait borner leurs travaux à la culture du mil, encore n'en récoltent-ils que pour environ quatre mois; ce n'est pas cependant le terrain qui leur manque, mais ils sont trop fainéants; le reste de l'année, ils en achètent s'ils en ont les moyens, autrement ils vivent seulement de poisson et de ce qu'ils peuvent attraper. Ils plantent aussi un peu de giromons (espèce de citrouilles) et des melons d'eau. Ils élèvent beaucoup de volailles, qu'ils vendent aux Européens qui trafiquent à Gorée; ils élèvent aussi quelques cochons. Ils ont beaucoup de bestiaux, ils vont porter leur lait à Gorée où ils vendent la bouteille 15 sols. Ils n'ont point d'arbres à fruits, par paresse, car l'oranger réussiroit fort bien ici, le bananier aussi, ainsi que tous les arbres d'Amérique.

Ils portent pour vêtement un pagne, espèce de caleçon pour les hommes, et de petite jupe très courte pour les femmes, qui descent jusqu'à mi-cuisse. Les plus riches y ajoutent une ou plusieurs pièces d'une toile de coton, blanche ou rayée, dont ils s'enveloppent en entier; également ils portent des sandales de cuir.

Quant aux femmes, excepté la coiffure qu'elles surchargent soit de verroteries, soit d'une espèce de rufisque, espèce de graine qui vient aux arbres sur les bords de la Gambie, elles portent aussi des boucles d'oreilles en or mais mal fabriquées. J'en ai vu à St-Louis qui portent, les jours de fêtes, des louis d'or, des pièces de 20 francs ou de 40 attachées à leurs cheveux et qui leur tombent sur le front. Aucune ne s'habille comme nos femmes d'Europe. Les mulâtresses sont de même, excepté que leurs pagnes descendent plus bas et qu'ils sont d'une étoffe plus riche; elles portent des souliers, mais sont toujours sans bas.

Les nègres ne sortent jamais sans être armés. Leurs armes consistent en une lance, un fusil ou un poignard, il y en a qui n'ont qu'une baïonnette, d'autres un couteau, mais toujours à la main. Ils sont très méfiants et très grands voleurs.

Ils ont de petits canots, construits d'une seule pièce d'arbre qu'ils font venir des bords de la Gambie, et qu'ils creusent.

Ils vont à la pêche et à Gorée quand ils y ont besoin. Ils mettent une voile et quand il fait calme ils vont à la pagaie. Ils prennent considérablement de poisson, ce qui leur sert quand le couscous manque; ils le font sécher et peuvent de cette manière le conserver d'une année à l'autre.

Ils récoltent pour boisson du vin de palme, qui est bon à boire tout frais, mais s'aigrit quand il est vieux et ne vaut plus rien. Ils aiment aussi beaucoup l'eau-de-vie et le rhum.

Leurs maisons sont très basses et sont construites comme des colombiers tout en rond et sont couvertes en paille. On peut jouer du bâton à deux bouts dedans sans crainte de casser les meubles et la vaisselle, ils ont des calbasses qui leur en servent, ils couchent sur des nattes qui sont faites avec une espèce d'écorce de bambou ou de roseau.

Nos prétendus savants prétendent que cette presqu'île est couverte en grande partie de débris volcaniques, mais elle est tout uniment entourée d'énormes rochers, ce qui rend la côte dangereuse. Ces rochers sont d'une espèce ferrugineuse et s'il y avoit eu un volcan, tous ces rochers ne seroient plus que de la pierre ponce [1] voilà mon idée. Il y a aussi dans la presqu'île deux petites montagnes appelées Mamelles, elles ne sont séparées que par un très petit vallon. Ceux qui n'ont vu que cela les citent comme quelque chose de curieux, mais qu'ils aillent voir les deux Mamelles de la Guadeloupe et autres en différents endroits; elles sont dix fois plus grosses. On fera sur tout cela de beaux rapports qu'on enverra au ministre de la marine et cela n'en vaut pas la peine.

J'ai vu ces jours passés M. le naturaliste, qui est venu avec nous sur la Méduse, il revenoit de faire une partie aux Mamelles, où Dieu merci, il avoit bien bu du vin de palme, car il ne pouvoit plus mener son cheval, c'étoit le cheval qui le menoit, il nous dit avoir vu des mils plus hauts que lui et son cheval, qu'il alloit en envoyer un au ministre de la marine et lui faire connoître l'excellent terrain qu'il y auroit pour former des habitations. Je lui dis : vous écrirez bien au ministre pour lui faire connoître qu'il y a un excel-

[1] Le capitaine Dupont a raison, la presqu'île du Cap-Vert, ainsi que l'île de Gorée sont de formation basaltique, surmontée de roches ferrugineuses soulevées par l'éruption de basalte.

lent terrain au pied des Mamelles, qui produit de beaux mils, mais lui écrirez-vous la manière de le faire cultiver ? Il me dit que cela ne le regardoit pas, que le ministre en feroit ce qu'il voudroit. Il est bien certain qu'il y a environ 200 arpens de bonne terre, mais il y a 10 à 12 mille âmes qu'il faudroit chasser et avoir des esclaves pour cultiver le terrain ; mais je crois qu'il est impossible d'établir une colonie ici. Les blancs ne peuvent pas travailler par rapport à la chaleur et louer des nègres, ils sont trop paresseux, ils ne travaillent pas pour eux, ce n'est pas pour travailler pour les blancs. Si les blancs plantoient quelque chose, les nègres le voleroient. Pour y établir l'esclavage, il est impossible, les nègres se sauveroient dans l'intérieur du pays et les maîtres resteroient seuls, encore heureux s'ils ne les égorgeoient pas. Ensuite le pays est trop sec, il ne pleut que pendant l'hivernage, c'est-à-dire depuis juillet, jusqu'au mois d'octobre ; le reste de l'année il règne des vents du Nord-Est et des vents d'Est, qui brûlent tout. Il n'y a point de rivière entre le Sénégal et la Gambie qui sont à 60 lieues l'une de l'autre. Il y a des endroits où il y a des étangs, mais qui donnent la peste quand ils sont desséchés.

A la pointe de la presqu'île du Cap-Vert, est l'île de la Madeleine, il paroît qu'elle a été autrefois cultivée, car on y aperçoit encore les murs d'une maison. Cette île peut avoir une demi-lieue de circonférence et n'est éloignée de la presqu'île que d'une demi portée de canon. On voit aussi près de la Madeleine plusieurs rochers hors de l'eau qui servent de retraite aux oiseaux.

Dans le fleuve du Sénégal, on prétend qu'il y a l'île à Morfil, qui convient pour y former des établissements, cette île est enfermée par deux branches du Sénégal et on peut l'arroser. Le terrain y est excellent mais le caractère des nègres de cette île, qu'on appelle Peuls, est le plus méchant de tous les nègres de ces contrées-ci. Ensuite, le voisinage des Maures qui passent le Sénégal à la nage sur leurs petits chevaux arabes, fondent dans une nuit sur les troupeaux et sur les personnes dispersées et les emmènent avec eux. Ils font les hommes esclaves. L'île a environ 100 lieues de circonférence et la population est de peut-être 80,000 âmes.

Il y a une autre île dans le fleuve qu'on appelle l'île de

Todd. L'intention du gouverneur est de l'acheter pour y former un établissement militaire, elle appartient au roi des Thrazas qui, dit-on, ne demande pas mieux que de la vendre. Elle est à environ 30 lieues de Saint-Louis et pourroit faciliter la communication entre Saint-Louis et l'île à Morfil. Ces deux postes rendroient la navigation pour aller à Galam bien plus facile, car quand il plait à messieurs les Peuls d'exiger des coutumes, il faut les leur donner, autrement on ne pourroit pas passer.

Les Français avoient autrefois dans cette île le fort de St-Joseph, qui est tombé en ruine, et qu'il faudroit réparer et y mettre une garnison. Il faudroit aussi y avoir des magasins pour fournir aux personnes qui désireroient s'établir dans l'île de Galam dont je parlerai par la suite.

Galam, village d'Afrique, à 350 lieues de St-Louis. Les Français y ont eu autrefois une petite garnison[1]. Les habitants de cette partie de l'Afrique ont toujours montré beaucoup d'affection pour les François. Le Gouvernement françois a l'intention d'y former un établissement et de faire donner aux noirs tous les renseignements pour pouvoir exploiter toutes les mines d'or qui se trouvent dans les montagnes environnantes[2] et tacher d'attirer le cours des richesses par le Sénégal et le détourner de la rivière Gambie dont les Anglais profitent seuls.

[1] A Bakel.

[2] Monts Bambouch.

— — — —



RETRAITE DU CAPITAINE DUPONT A MAINTENON

Ici se terminent les mémoires du capitaine Dupont, il n'écrivit pas le reste de sa vie pendant sa retraite qu'il passa à Maintenon, près de sa sœur Marie-Jeanne Dupont.

POINTS HISTORIQUES

M. Savigny, chirurgien de la Marine, l'un des compagnons du capitaine Dupont et des survivants du *Radeau*, pendant son retour en France sur la corvette *L'Echo* avait écrit le récit des tristes aventures des naufragés de la *Méduse* et du *Radeau* : son intention était de le déposer au Ministère de la Marine, ce qu'il fit le 11 septembre en arrivant à Paris. Grand fut son étonnement quand il vit le lendemain un extrait de sa relation dans le *Journal des Débats* du 13 septembre 1816. Cette publicité par la voie du *Journal des Débats* attira à M. Savigny les plus vives remontrances.

Voici, d'après lui, ce qui fut la cause de cette publication involontaire, qui brisa la carrière de M. Savigny, et l'obligea à démissionner. Il s'en alla exercer la médecine de campagne à Rochefort, victime une deuxième fois de l'ambition des grands de ce monde :

M. de Venancourt, capitaine de frégate à Brest, de bonne foi certainement, lui avait offert de remettre sa relation au Ministère de la Marine où il avait des amis. Il envoya une copie à M. Forestier, chef de division à la Marine ; celui-ci, ami intime de M. Decazes et de concert avec lui, remit la relation au *Journal des Débats* dans le but de faire tomber M. Dubouchage, alors ministre de la Marine, responsable du désastre de la *Méduse*.

Les Anglais publièrent à leur tour la relation insérée dans le *Journal des Débats* du 13 septembre, puis leurs gazettes parvinrent au Sénégal. Dans cette traduction amplifiée, il y avait des passages qui furent loin de plaire au Gouverneur et à M. Renaud l'un des officiers de la frégate : on décida qu'il

n'y avait qu'un moyen de combattre l'effet de cette relation : c'était de tâcher de persuader qu'elle était fausse en plusieurs points.

On travailla donc à St-Louis à un nouveau rapport; on l'apporta pour le faire signer à M. Corréard qui, après l'avoir parcouru, refusa de le signer parce qu'il le trouvait contraire à la vérité.

Le secrétaire du gouverneur revint plusieurs fois à l'hôpital pour obtenir la signature de Corréard, mais il fut inébranlable. — Le gouverneur lui-même le pressa vivement un jour qu'il était allé solliciter son retour en France; il répondit qu'il ne consentirait jamais à signer une relation aussi opposée à la vérité et il retourna à son hôpital.

Le lendemain, son ami M. Kummer vint l'inviter à retourner chez le gouverneur et signer le rapport parce qu'il était averti que s'il persistait dans son refus il ne retournerait pas en France.

Cette pièce était donc d'un bien grand intérêt pour que la signature de M. Corréard, exténué par une longue maladie, dont le rétablissement dépendait de son retour en France, fut pour lui une question de vie ou de mort. — Un paragraphe de cette pièce voulait en effet prouver que la remorque du *Radeau* avait *cassé*.

Pouvait-il signer cela, lui témoin oculaire qui pouvait faire témoigner par vingt personnes que cette remorque avait été *larguée*.

Outre ce mensonge, dans un autre passage du rapport, on disait que lorsque le radeau fut délaissé, les mots barbares : « Nous les abandonnons! » ne furent pas prononcés et ailleurs, que M. Savigny en publiant sa relation s'était montré ingrat envers des chefs qui avaient tout fait pour le sauver personnellement; il y avait en outre dans le rapport des personnalités inconvenantes. — M. Corréard fut surtout très étonné de voir cet écrit signé par M. Griffon-Dubellay à qui M. Savigny, de sa propre main, avait sauvé la vie sur le radeau.

La même manœuvre avait eu plein succès également auprès de MM. Dupont, L'heureux, Charlot, Jean-Charles et Touche Lavillette; ils donnèrent dans le piège qui leur fut tendu et signèrent le rapport.

Ils étaient les uns attaqués de cette fièvre terrible qui moissonnait les Français avec tant de rapidité, les autres si faibles qu'ils ne purent pas même prendre connaissance de la pièce à laquelle le gouverneur leur demandait d'attacher leur nom.

Ce fut ainsi que ces malheureux furent induits à témoigner contre eux-mêmes, à certifier le contraire de ce qu'ils avaient vu, de tout ce que l'on avait fait contre eux pour les perdre.

Ce rapport fut envoyé au Ministre de la Marine ; M. Corréard à son arrivée en France, prévint M. Savigny de la manœuvre. Celui-ci s'occupa aussitôt de faire détruire les signatures données pour ainsi dire inconsciemment ce qui lui fut facile.

Voici la lettre que lui écrivit à ce sujet le capitaine Dupont :

« Maintenon, le avril 1818.

Mon cher Savigny,

. . . .

. . . . Au sujet des moyens dont M. le gouverneur Schmaltz s'est servi contre vous à fin de faire oublier l'extrait publié dans le *Journal des Débats* du 13 septembre 1816. Je vous avouerai sincèrement que lorsque j'ai signé la pièce qui me fut présentée à cet effet, je sortais de maladie ; j'étais à l'hôpital de Gorée ainsi que L'heureux et Lavillette qui était encore malade. Je n'aurais pas signé si j'eusse vu le journal en question, ce n'est qu'ici que je l'ai vu chez mon frère.

J'avais signé d'après une lettre me disant que vous nous aviez compromis, aux yeux de nos familles. Comme ni moi ni les autres n'avions vu votre relation, nous nous en sommes parfaitement rapportés à cette lettre, dont l'auteur approchait de fort près M. Schmaltz.

Dans notre traversée pour venir en France, M. le gouverneur ne m'a jamais dit qu'il eût lu la relation que vous avez publiée Ce n'est qu'en arrivant à Rochefort que j'appris qu'il l'avait lue.

. . . .

Je vous salue d'amitié, mon cher Savigny.

Votre ancien compagnon d'infortune,

DUPONT, *capitaine*. »

Quelques jours après, M. Dupont envoya à M. Savigny le certificat suivant :

« Je soussigné, certifie qu'étant à Gorée, à l'hôpital, j'ai signé

une pièce qui m'a été envoyée du Sénégal, laquelle tendait à annuler le rapport fait par M. Savigny et inséré dans le *Journal des Débats* du 13 septembre 1816. Les moyens que l'on a employés près de moi ont pu seuls m'y déterminer. Mais aujourd'hui, mieux instruit, connaissant enfin la vérité, c'est avec une vive satisfaction que je désavoue cet acte rédigé contre M. Savigny qui, dans tous ces malheureux évènements, a déployé beaucoup de courage et de sang-froid et par là contribué puissamment à nous sauver la vie.

» Maintenon, 15 mai 1818

» Signé : DUPONT, *capitaine.* »

La plupart des signataires renièrent leur signature comme leur ayant été extorquée par les mêmes moyens, et écrivirent en ce sens à M. Savigny qui, dégoûté, car le ministre Dubouchage lui avait écrit que tant qu'il serait ministre, il n'aurait pas d'avancement, donna sa démission.

Le capitaine Dupont, plus heureux que M. Savigny, fut décoré par le roi Louis-Philippe, il résulte de notes écrites sur un petit cahier retrouvé dans ses papiers, qu'il ne cessa de s'intéresser aux opérations maritimes et coloniales ayant pour objet surtout les Antilles.

Le 16 mai 1838, il partit de Maintenon pour visiter le port militaire de Cherbourg.

Il visita l'Arsenal et le Grand-Port, le vaisseau de guerre *Le Généreux*, de 80 canons, qui était en armement, le fort du Homet, le fort de la Digue auquel travaillaient constamment plus de 500 ouvriers.

Puis dans le port, il visita la frégate *La Belle-Poule* de 60 canons, ainsi que *La Calypso*, des corvettes, des bateaux à vapeur, puis les cales sèches où étaient *Le Friedland*, de 120 pièces de canon, *L'Ajax*, de 100 pièces, *Le Henri IV*, de 100 et *Le Diadème*, de 90.

En sortant il visita la chambre des modèles où se trouve une pièce de bois retirée de la mer à St-Waast-la-Hougue et provenant du vaisseau de l'amiral de Tourville, coulé pendant le combat, puis *la Corderie*, bâtiment de 100 mètres de long.

Le bâtiment stationnaire était le *Chandernagor*, corvette de charge.

Le 25 juin 1846, il fit avec son ami, M. Rabourdin, un voyage à Nantes.

Itinéraire : Chartres, Prunay-le-Gillon, Allonnes, Ymonville, Allaines, Janville, Toury, Artenay, Orléans où il logea à l'hôtel de France, place Martroy, Tours où il logea à l'hôtel de la Loire, Angers où il logea à l'hôtel de Londres, et Nantes où il logea à la Maison-Rouge.

Il fit, également avec M. Rabourdin, un autre voyage à Rouen. Puis il retourna à Paris et visita Versailles, puis Vincennes.

En 1848, après la Révolution, il fut nommé capitaine de la Garde Nationale de Maintenon. Il s'équipa en ravigotant son ancien uniforme de capitaine ; mais ce n'était plus pour lui qu'un titre honorifique, car il était perclus de rhumatismes et c'était son frère Pierre Dupont qui, en qualité de lieutenant, commandait effectivement la compagnie.

Le capitaine Dupont mourut le 6 juillet 1850, il fût inhumé dans le cimetière de Maintenon.

Extraits de sa correspondance avec M. Petit, son sous-lieutenant, comme lui naufragé de la Méduse.

Pendant sa retraite à Maintenon, il entretint une correspondance suivie avec plusieurs de ses anciens compagnons d'armes.

La plus intéressante de ces correspondances est celle de M. Petit devenu officier supérieur par la suite ; en voici quelques extraits, ayant rapport aux personnages qui ont joué un rôle dans la vie du capitaine.

M. Petit était adjudant dans la compagnie commandée par le capitaine Dupont, il débarqua le 6 de la chaloupe de M. Espiau avec 56 hommes, près des Mottes d'Angel : il avait à cette date vingt-huit ans.

C'était un homme ferme et intelligent, ses compagnons d'infortune parmi lesquels étaient, outre les marins et soldats, MM. *Laboulet,* payeur au Sénégal, *Leichenaux,* cultivateur naturaliste, *Lerouge,* commis de marine, *Deforment* aîné, directeur d'hôpital, *Deforment* jeune, guetteur, *Danglas,* lieutenant, *Mitier,* fourrier, etc., convinrent à l'unanimité et sur-le-champ de lui donner le commandement de la colonne.

Il organisa militairement sa petite troupe pour éviter la

surprise des Maures et des lions ; mais comment se défendre des rayons du soleil africain pendant le jour et de la soif pendant le jour et la nuit?

Ils ressentirent le 7, comme les naufragés du *Radeau*, les horreurs de la fièvre *(calenture)* spéciale aux pays chauds, quand la faim, la soif et la fatigue anéantissent toute énergie chez les êtres humains.

Ils étaient exténués de besoins et de fatigues, la peau aride et sèche, la langue noire et ratatinée. Ils mangèrent des crabes et burent de l'eau de mer et de l'urine ; un d'entre eux se déchira les doigts pour boire son propre sang.

Enfin le 12 ils furent faits prisonniers par le prince Hamet, prince des Maures pêcheurs comme il s'intitulait, qui convint de les conduire au Sénégal moyennant rançon. Le 19, un anglais, nommé *Karnet*, habillé en Maure, vint à leur secours ; le brick l'*Argus* les aperçut et leur envoya quelques vivres et le 25 juillet, à midi, la caravane réduite à 44 hommes entra enfin à Saint-Louis.

Ces malheureux, qui avaient enduré tant de privations et fatigues, n'obtinrent ensuite pour toute nourriture que du biscuit, tandis que tous les jours, les lâches qui les avaient abandonnés faisaient ripaille chez les négriers Potin, Duréeu et Schmaltz (Corréard).

Le 28 mars 1832, le capitaine Dupont reçoit de M. Petit, devenu capitaine, une lettre de Paris qui lui apprend que L'heureux lui a donné de ses nouvelles, lui a dit être bien heureux et fort satisfait dans son ménage à Vitry, qu'il a vu à Bourbonne, le camarade Bovis, lieutenant du 63e régiment, ainsi qu'à Bourbon le brave Richard, directeur au jardin des plantes de l'île, qui est marié à une fille Picard. *Danglas* est retraité à Marsillac, près Lunel, dans le Gard, « Je me rappelle toujours nos compagnons d'infortune ; les voir me semble bien doux. J'ai beaucoup regretté la mort de *notre Père* le bon capitaine Baignères, qui a fini bien tristement. »

Le 20 janvier 1839, en même temps qu'une lettre du père Liard, un vieux compagnon d'armes, colon à Palmiste (Martinique), capitaine retraité sans retraite, après 70 ans de services, qui lui annonce la nouvelle d'un tremblement de terre qui a détruit Port-Royal et St-Pierre et lui donne des nouvelles de camarades communs restés aux Antilles. Il reçoit

une lettre du capitaine Petit qui lui apprend qu'il est nommé chef de bataillon au régiment de marine et qu'il va encore en cette qualité boulinguer sur les mers.

Le 3 mars 1839, nouvelle lettre de M. Petit, datée de Paris, lui annonçant qu'il va rejoindre au 1er d'infanterie de marine à Brest et qu'il verra en passant à Rennes leur ancien et vieil ami Aubry médecin, leur ancien compagnon d'infortune au camp de Dakar.

Il lui parle également de M. Rouy qui sur *La Méduse* était élève de marine et qui vient d'arriver à Alger en qualité de capitaine de corvette sur *La Charune*, gabarre sur laquelle il commande.

« Nous déjeunâmes ensemble, nous parlâmes longuement de vous. Il (M. Rouy) me demanda votre adresse que je lui donnai.

» Il me dit que devant aller sous peu à Paris, il vous ferait une visite. C'est un excellent et digne homme que vous recevrez avec le plus grand plaisir.

» Je lui ai également donné l'adresse de Lavillette. Il m'a promis de le voir et de parler en sa faveur au maréchal du palais, duquel il est très connu.

» Je lui ai donné aussi l'adresse de M. Corréard, qu'il désire voir et celle de de Chaumareys qui habite « le chaineau près Bellac (Haute-Vienne). »

Le 10 Janvier 1840, nouvelle lettre de M. Petit, de Brest, lui annonçant son départ pour La Plata, sur le *Cassard* en qualité de commandant en chef de l'expédition de la Rivière de la Plata.

Le 6 Août 1843, M. Petit lui écrit de la Basse-Terre et lui annonce sa nomination de lieutenant-colonel au 1er Régiment d'infanterie de marine.

« J'ai trouvé ici le vieux père Decauchy, ancien sous-officier de votre temps, qui s'était battu en duel avec feu L'heureux; j'ai également causé avec un de vos anciens amis, M. Bonnefon, médecin. Je suis sûr qu'il y a ici encore beaucoup de vos bons et anciens camarades, le père Paris, etc. Nous avons perdu le brave prince Royal qui s'était rappelé de moi en vous parlant lors de son passage à Maintenon pour se rendre à Alger. Je viens d'avoir des nouvelles du Château; le duc de Nemours ne m'oublie pas, car les journaux ont

parlé de moi, des quelques services que j'ai pu rendre à la Colonie dans le funeste fléau qui a dévasté la Pointe-à-Pitre[1].

» J'ai retrouvé ici un de vos bons soldats de *La Méduse* échappé par le *Sahara* : Regnier. Je l'ai bien reconnu ; il m'a présenté un certificat que je lui avais délivré à Dakar. Il est employé à la direction du génie pour la conduite des eaux de la ville, je le vois tous les jours. »

Le 6 mars 1844, M. Petit lui écrit de la Basse-Terre qu'il vient de voir le père Liard très-vieux, mais toujours bien portant. « En voyant M. Liard, je pensai de suite à ce pauvre ami défunt L'heureux, que je vis à Vitry dans ses dernières années ; il a par la taille, les manières et la figure quelque ressemblance avec L'heureux. »

Le 29 Juillet 1844, nouvelle lettre pleine de détails intéressants et de souvenir sur la Guadeloupe et les amis anciens de la Basse-Terre. Il termine en faisant allusion sans doute aux morts survenues parmi les survivants du Radeau de la *Méduse* : Pauvres B.B. Baignère, L'heureux, Demongeot, et les autres, Dejanon, Clairet, Lozach, Donglas !...

Le 8 septembre 1844, M. Petit lui annonce l'incendie presque total de la Basse-Terre du 26 août dernier. Le désastre est grand, pauvre pays ! « Le père Liard m'a apporté une lettre pour vous ; le commandant militaire l'a retenu à déjeuner avec moi, il voulait faire honneur à un vieil ami de mon ami Dupont. »

Le 15 juillet 1845, Monsieur Petit, retraité comme lieutenant-colonel, l'annonce à son ami par une lettre datée de Paris :

« Ma retraite a été fixée à 2.400 f. plus ma croix de chevalier de la Légion d'honneur de l'empire : 250 f. — Total 2.650 f. Voila le résultat de 65 ans de services, de peines sans nombre, d'adversités inouies, de campagnes nombreu-

[1] Tremblement de terre du 8 février 1843. Le *Constitutionnel* du 15 mai 1843 dit que M. le colonel Petit, commandant du 1er régiment de marine de la Guadeloupe a offert aux Mess de son régiment de preudre comme enfants adoptifs un nombre assez considérable d'enfants devenus orphelins à la suite du Tremblement de terre du 8 Février dernier. Le Grand bateau à vapeur parti pour porter secours à la Guadeloupe le 29 mars y est arrivé le 12 avril. La Frégate *La Calypso* portant à la Guadeloupe 4 à 5 millions est parti de Brest le 30 avril avec *La Naïade*.

ses sur tous les points du globe, la récompense d'un zèle et d'un dévouement inviolables ! [1] »

M. Petit ne profita pas longtemps du fruit de ses travaux et de ses souffrances, car le 16 juillet il dût entrer à l'hôpital du Val-de-Grâce où le Capitaine Dupont alla le voir. Il y mourut bientôt ainsi qu'il résulte d'une lettre de Madame Petit, en date du 28 juillet 1845.

Son ami devait lui survivre encore cinq ans, puisqu'il mourut le 6 juillet 1850.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Voici les quelques notes bibliographiques que nous avons pu recueillir sur les ouvrages parlant du Naufrage de *La Méduse*.

1° *Journal des Débats* du 13 septembre 1816. Relation, par M. Savigny, du Naufrage de *La Méduse* et des événements survenus sur le radeau, rédigée sur la corvette l'*Écho*, pendant son retour en France.

2° Relation du Naufrage de *La Méduse*, de l'imprimerie P. Dupont, par Corréard et Savigny. Corréard, éditeur-libraire, à Paris, à l'enseigne du *Naufragé de La Méduse*. Plusieurs éditions.

3° *Le Mercure*, du 22 novembre 1817.

4° Note de M. Loble de Montgaillard, dans sa *Revue Chronologique de l'Histoire de France*, pages 728-729.

5° *Histoire des Naufragés*, par Eyriès. Éditeurs, Ledoux et Theuré.

6° Abrégé de la Relation de MM. Corréard et Savigny, par M. Tiger.

7° Relation du Naufrage de *La Méduse*, par Corréard. de l'imprimerie de P. Dupont, 1820.

8° Ode sur le Naufrage de *La Méduse*, par L. Brault.

[1] Le Capitaine Dupont avait 1.200 f. de retraite et 250 pour sa Croix de la Légion d'Honneur. Total 1450 f. résultat de 25 ans de misère, de bons et loyaux services. C'était maigre ! mais il fut mieux partagé encore que son ami, car il en jouit plus de trente années.

9° Liste des souscriptions pour les naufragés de *La Méduse*, retrouvés sur le Radeau et sur la Frégate, par la *Minerve Française,* par le trésorier. Signé Bérédouville.

10° Extrait des *Annales et des Sciences militaires.* t. I, p. 51.

11° Notes de M. Brédif, ingénieur des Mines, l'un des naufragés de *La Méduse.*

12° *La Chaumière Africaine* ou *Histoire d'une Famille Française* jetée sur la Côte occidentale d'Afrique, à la suite du Naufrage de la Frégate *La Méduse*, par Mme Dard, née Charlotte-Adelaïde Picard, aînée de cette famille, l'un des Naufragés de *La Méduse.* 1824. Chez l'auteur à Bligny-sous-Beaune. A Dijon, chez Noellat, imprimeur-libraire, rue du Change.

13° En 1837, Gozlan a publié une nouvelle de fantaisie, intitulée : *Dernier épisode du Naufrage de La Méduse.*

14° *Le Naufrage de La Méduse.* Légendes populaires. Paris, librairie P. Martin, 14, rue de Grenelle-Saint-Honoré. Gabriel de Gouet, éditeur. Sans date ni nom d'auteur.

15° *Histoire complète du terrible Naufrage de la Frégate Française « La Méduse »*, pages 7 à 64, d'un petit livre de colportage, contenant le récit d'autres naufrages, par Adolphe Joly. Paris, Le Bailly, libraire, rue Cardinale, 6. Sans date.

16° *Annuaire d'Eure-et-Loir.* 1851, p. 398. Nécrologie de Dupont Daniel, capitaine retraité.

17° *Astrologue de la Beauce et du Perche*, 1859, p. 116 à 129. *Un des derniers survivants du Radeau de la Méduse* (le capitaine Dupont et le sergent Touche-Lavilette).

18° *Le Magasin Pittoresque* a donné, en 1857, un récit du Naufrage, p. 398 à 404, avec six lithographies.

19° L'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* a parlé plusieurs fois du Naufrage de *La Méduse* (en 1902, n° 955) et autres.

20° Voir aussi la *France Littéraire*, de Quérard, t. VIII, p. 499.



RÉPONSE

A M. EUGÈNE LEFÈVRE-PONTALIS

SUR SON ARTICLE

LES FAÇADES SUCCESSIVES DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES AU XIe ET AU XIIe SIÈCLE

Il y a un peu plus d'un an, le 21 mars 1901, M. Lefèvre-Pontalis communiquait, en séance de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, un bref énoncé du résultat des fouilles qu'il venait de faire exécuter dans l'avant-nef de la Cathédrale de Chartres.

Dès cet instant, j'avais remarqué différentes affirmations qui m'avaient paru hasardées; mais M. Lefèvre-Pontalis n'ayant pas encore eu le temps d'en dresser les plans, il eût été malaisé de considérer ses opinions comme définitives, d'autant qu'il nous prévenait de la publication prochaine et complète de ses travaux.

Aujourd'hui l'article a paru simultanément dans le volume du 67e Congrès d'Archéologie et en tête du Tome XIII des *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*. M. Lefèvre-Pontalis m'ayant fait l'honneur de me citer et discuter nombre de fois, j'avais le droit d'y répondre; la découverte d'un certain nombre d'erreurs matérielles, qui peuvent être préjudiciables aux recherches futures, m'en fait un devoir.

Je ne discuterai pas, cette fois du moins, les opinions ingénieuses émises par M. Lefèvre-Pontalis, car, pour ce faire, il faudrait lui opposer d'autres théories, et le nouveau terrain créé par les découvertes qu'il a faites, et dont il a tout le mérite, nécessite une étude longue et minutieuse, ainsi que beaucoup de relevés complémentaires.

Je me suis attaché à signaler une à une les erreurs maté-

rielles qui se sont glissées dans son travail, afin que ceux qui, plus tard, voudront reprendre la question, sachent sur quelles bases exactes ils peuvent s'appuyer.

Le plan officiel des fouilles, relevé avec soin par M. Mouton, architecte, inspecteur des travaux, que M. Selmersheim, architecte diocésain de Chartres, a bien voulu mettre à ma disposition, me servira de base de comparaison (fig. 1, 2, 3).

M. Lefèvre-Pontalis nous raconte[1] comment il fit ses premières fouilles. Guidé par la différence de construction des travées des cryptes, par la présence d'une croix peinte en rouge au sommet de la voûte et par une dalle portant trace d'anneau scellé dans le carrelage, il fit faire un premier sondage et, « le 9 février 1901, au premier coup de pioche, les » ouvriers constatèrent la présence d'un mur très résistant » à 0.15 sous le dallage. C'était le soubassement de la façade » de la basilique construite par l'évêque Fulbert, de 1024 à » 1028, qui fut simplement démolie au ras du sol vers la fin » du XIIe siècle. »

Il conviendrait, avant d'être aussi affirmatif que M. Lefèvre-Pontalis, d'examiner attentivement si ces maçonneries sont un mur et une façade.

Or le plan des fouilles donné par M. Pontalis ne concorde pas avec le relevé officiel (fig. 1).

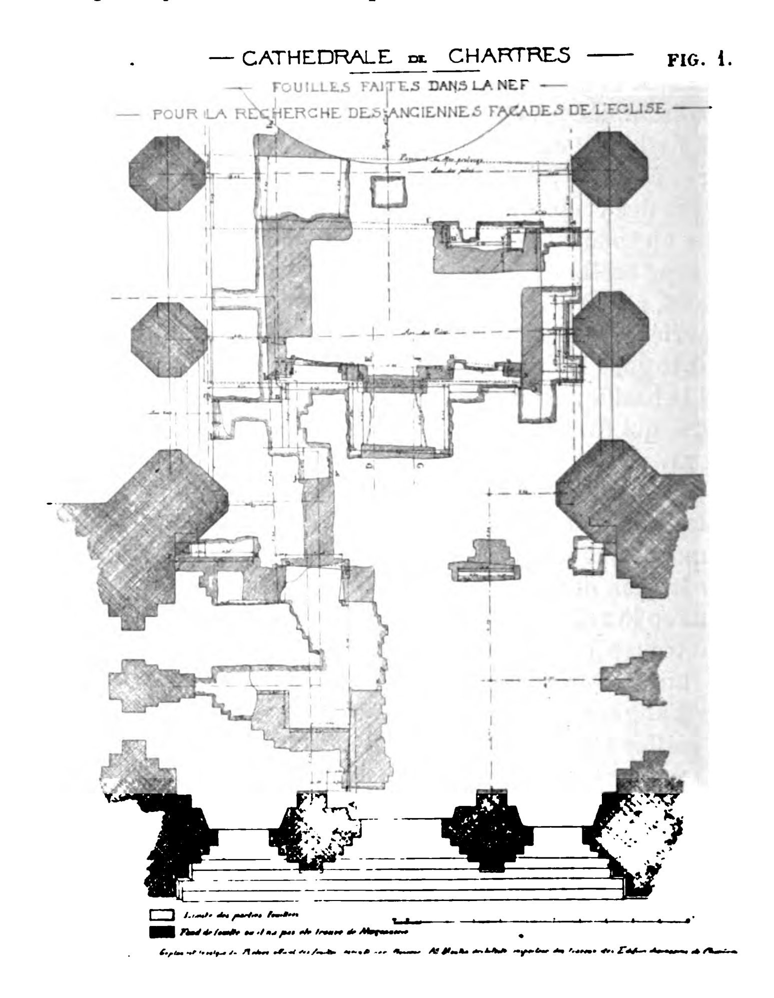
J'y trouve en effet un premier alignement donné par les maçonneries de gauche dont le parement ne concorde pas avec l'alignement de droite donné par les lettres t u v x, les fouilles n'ayant pas été faites au centre, on ne sait comment ces maçonneries se réunissent, alors que, dans son plan, M. Lefèvre-Pontalis indique un seul et même parement.

Il y aurait lieu de rectifier, car cela donne une étrange façade que ce mur nu, en mauvais appareil, sans porte ni soubassement, et dont les différentes parties ne concordent pas entre elles. M. Lefèvre-Pontalis me permettra de douter qu'il en soit ainsi. Une autre façade fut découverte en 1849, « lorsque fut tentée une petite exploration souterraine au » centre du Labyrinthe désigné sous le nom de *la Lieue ;* cet » essai d'investigations archéologiques mit au jour quelques » fragments de sculpture et de marbres et de plus les marches

[1] *Mémoires*, XIII, 3.

» d'un escalier ; puis la paroi d'un mur en appareil romain,
» moellons et briques ; le sol était garni également de larges
» briques ayant environ cinquante centimètres de côté [1]. »

FIG. 1.

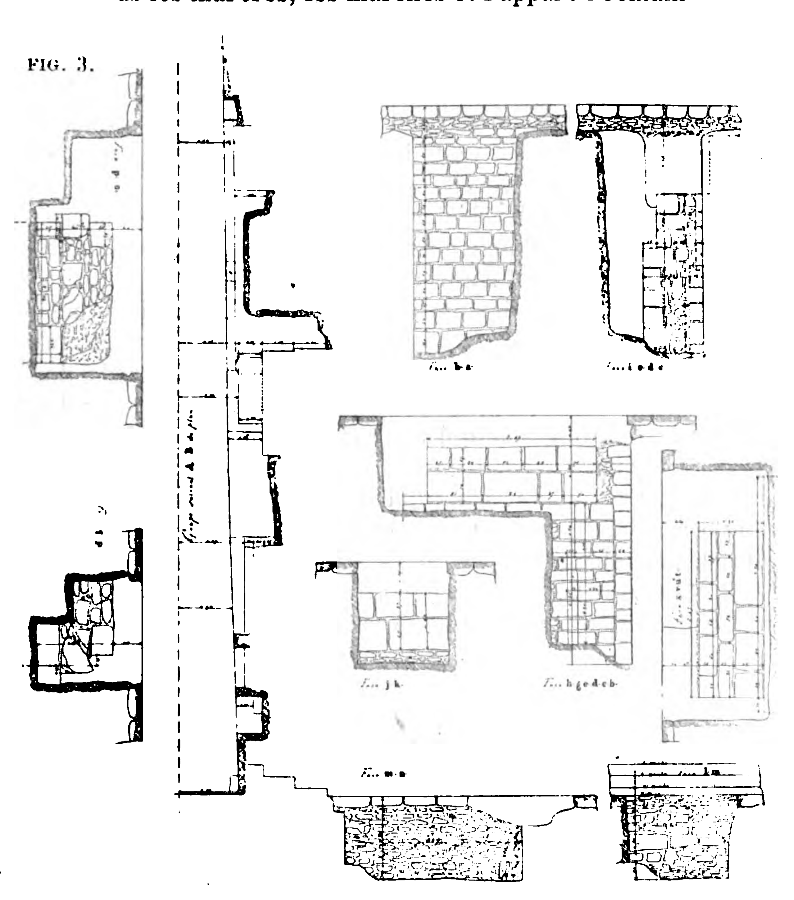


M. Lefèvre-Pontalis essaye d'identifier ce mur avec celui qu'il a trouvé « comme les ouvriers ont constaté que les » terres avaient été remuées contre la façade de la basilique

[1] Lecoq, *Mémoires*, VI, 429.

» de Fulbert[1], du coté sud, on peut se demander si le mur » en petit appareil signalé par Lecoq n'est pas le même que » celui de la façade du XIe siècle tangente au Labyrinthe. » Je crois que cette opinion est bien hasardée, car que seraient devenus les marbres, les marches et l'appareil romain?

FIG. 3.



En dégageant ce mur vers le nord, M. Lefèvre-Pontalis en a trouvé un second, perpendiculaire. « Les terrassiers » suivirent ce mur qui se trouve à 0 m 35 de profondeur, sur » une longueur de 6 mètres, dans la direction de l'ouest. A

[1] *Mémoires*, XIII, 3.

» ce point il formait vers le sud un retour d'angle de 0m25 qui » venait butter contre un massif du XIIIe siècle dont je parle- » rai plus loin [1]. » Ici, M. Lefèvre-Pontalis a fait une faute d'observation : le mur qu'il dit être du XIe siècle ne butte pas contre le massif du XIIIe siècle mais passe par dessus, comme on peut le voir dans le plan officiel, donnant l'élévation de la face h g e d c b (fig. 2). Or ceci a une très grosse importance, car si le mur du XIe passe par dessus l'autre, il ne peut lui être antérieur, donc le prétendu massif du XIIIe serait du XIe et ce seul fait renverse toute la théorie de M. Lefèvre-Pontalis, comme nous le verrons plus loin.

M. Lefèvre-Pontalis déclare que ce mur est le soubassement du porche du chanoine Raimbaud, et nous en donne une restitution [2], or il n'a pas retrouvé la façade sud de ce prétendu porche, mais, dans son dessin, elle est indiquée juste à l'endroit où les fouilles n'ont rien révélé, il supprime les deux amorces de contreforts indiquées sur la façade de Fulbert et établit la façade principale de son porche sur le retour d'angle du mur qui a 0m71 cent., alors qu'il donne 1m50 à la même façade en cet endroit. C'est évidemment une erreur de dessin, mais qui détruit toute la restitution du porche, car sur 0m71 on ne peut mettre un mur à trois arcades doublées sur les deux faces.

M. Lefèvre-Pontalis dit encore [3] « comme le mur de la » façade de Fulbert est à 0m15 sous le sol actuel, et la der- » nière assise du mur du porche à 0m85 de profondeur, il est » probable que le niveau du dallage n'a pas varié depuis le » XIe siècle. » Ceci est peu probable, car tout autour de la cathédrale les remblais sont de 3 à 4 mètres, et nous verrons plus loin qu'il est le premier lui-même à changer de niveau. Passons maintenant aux essais de restitution de M. Lefèvre-Pontalis.

» Quand Fulbert mourut [4], la façade, qui se trouvait au » droit de la seconde pile à quatre colonnes de la nef ac-

[1] *Mémoires*, XIII, 4.

[2] *Id.*, XIII, 20.

[3] *Id.*, XIII, 10.

[4] *Id.*, XIII, 19.

» tuelle, n'était pas précédée d'un porche, comme M. Mayeux » l'a supposé. Un large portail en plein cintre donnait accès » dans la nef, et une fenêtre de la même forme se trouvait » percée dans l'axe des collatéraux, au-dessus des escaliers » de la crypte. »

Je suis tout disposé à céder le porche à M. Lefèvre-Pontalis, d'autant que j'avais eu soin d'ajouter (page 6)[1] : « le » dessin figure 3 représente le schéma de la façade à cette » époque et n'a nullement la prétention d'une reconstitution » exacte. »

M. Lefèvre-Pontalis a-t-il pu voir dans le mauvais mur en moellons qu'il a retrouvé le large portail plein cintre et les fenêtres dont il nous parle. C'est là, je crains, beaucoup d'imagination pour un archéologue. Plus loin[2], parlant du clocher de Fulbert : « dans son essai de restitution, M. Mayeux a trop fait empiéter cette tour sur le mur de façade ». Je ferai remarquer que M. Lefèvre-Pontalis, n'ayant absolument rien trouvé de ce clocher, émet là une opinion toute personnelle et qu'il n'est pas plus avancé que moi à ce sujet.

Revenant au porche du XIe siècle[3] « à cette époque, dit-il, » le chanoine Raimbaud fit ajouter en avant de la façade un » porche dont j'ai retrouvé les fondations du côté nord, » mais ce porche, recouvert d'un plafond de bois n'était pas » voûté en berceau et surmonté d'une grande tribune suivant » l'hypothèse de M. Mayeux, page 7[4]. »

J'ai relu avec soin la page 7 incriminée, je n'y ai pas écrit le nom de Raimbaud, M. Lefèvre-Pontalis a pris pour le porche deux travées de nef que j'ai supposées construites par Thierri, ce qui n'est pas la même chose.

« Enfin[5], j'ai remplacé les trois portes indiquées par le » même auteur par une seule, flanquée de deux baies gémi- » nées ». Invention pour invention, je ne vois pas que l'une vaille mieux que l'autre, puisqu'il n'y a rien en cet endroit.

[1] La page 6 du tirage à part, page 435 du tome XII des *Mémoires*.

[2] *Mémoires*, XIII, 19.

[3] *Id.*, XIII, 20.

[4] *Id.*, XIII, 20.

[5] *Id.*, XII, 36.

» Suivant l'opinion de M. Mayeux, dit-il encore[1], le clo-
» cher nord aurait été commencé vers 1100 et il faudrait
» regarder le clocher de la Trinité de Vendôme comme son
» prototype en faisant remonter cette belle tour à la seconde
» moitié du XIe siècle. Les trois hypothèses sont tout à fait
» inadmissibles. »

En tête de la première page de l'étude publiée par moi en 1900 j'avais eu le soin d'avertir les lecteurs en leur disant :

« Nous avons dans cette notice borné nos recherches à la
» façade principale, cherchant avant toute chose à établir
» la continuité des transformations qu'elle a subies plus que
» les dates rigoureuses de ces travaux. Nous nous sommes
» contenté de mettre les faits en rapport avec les dates con-
» nues, nos moyens d'investigation ne nous permettant pas
» d'en contrôler l'exactitude ». Je ne puis que répéter ici les mêmes paroles et ne chercherai point à discuter des dates avec M. Lefèvre-Pontalis.

« Le clocher de Vendôme, dont la flèche est identique à
» celle de Chartres (pas tout à fait) n'est pas antérieure au
» milieu « du XIIe siècle » dit M. Lefèvre-Pontalis[2], or le charpentier Bremières, en construisant le beffroi, a laissé son nom et la date de 1163 ; on voit donc qu'à la fin du XIIe siècle le clocher de Vendôme était tout à fait terminé.

» L'étude archéologique de la tour du nord prouve que l'art
» du XIe siècle n'a exercé aucune influence sur sa construc-
» tion ». Là encore M. Lefèvre-Pontalis n'a pas bien observé. Les parements du clocher portent la trace encore visible en plusieurs endroits, et particulièrement à l'intérieur, de la taille en fougère ou arrête de poisson, Or cette taille a cessé d'exister dès les premières années du XIIe siècle.

De plus les bases dont les profils ont été donnés par M. Lanore et par moi offrent des boudins cannelés et n'ont pas de griffes, toutes choses qui sont bien caractéristiques du commencement du XIIe siècle.

Quant à la voûte que signale M. Lefèvre-Pontalis[3], il y a tout lieu de croire qu'elle a été rajoutée après coup, car elle

[1] *Mémoires*, XIII, 22.
[2] *Id.*, XIII, 22.
[3] *Id.*, XIII, 22.

repose sur des colonnes et des doubleaux indépendants, et alors que celle symétrique du clocher sud tient entièrement à la construction.

Voyons maintenant l'essai de restitution de la face sud du clocher nord [1].

M. Lefèvre-Pontalis crée de toutes pièces deux arcatures sur la face du clocher, prenant des traces de voûtes pour des claveaux coupés.

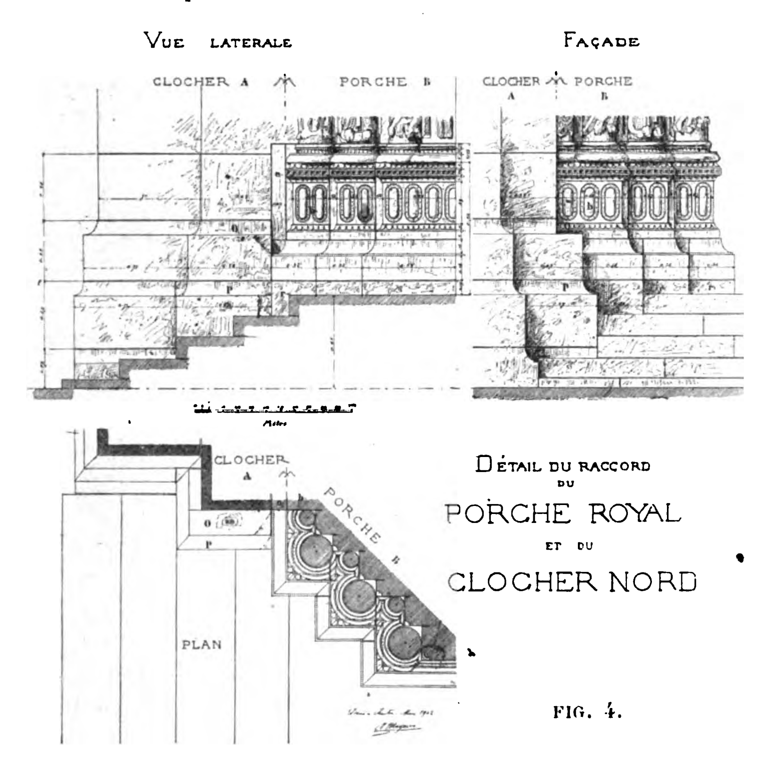


FIG. 4.

Au-dessus il ajoute un contre-mur de 0 m 60 d'épaisseur sur un parement où il est facile de constater encore aujourd'hui les marques de tâcherons et les traits de taille, ce qui prouve qu'il n'a jamais été caché. Son but, en mettant ce placage, est de dissimuler la retombée du contrefort central qu'il

[1] *Mémoires*. XIII, 22.

indique de même épaisseur que le premier redent, alors qu'il est près du double. Il ajoute à gauche une colonne à laquelle il donne un chapiteau du XIIe siècle, alors que cette colonne date du XVIe comme le prouvent sa base et son chapiteau. Enfin au socle se produit un changement plus important.

Afin de faire croire que les moulures de base du clocher se poursuivaient tout autour et de prouver ainsi que la base de la face sud a été extérieure, le dessinateur de M. Lefèvre-Pontalis a remonté d'une assise la base de ses colonnes, faisant filer la moulure O de la figure 4 ci-jointe, alors que cette moulure s'arrête en ce point, et que c'est celle P qui se prolonge et reparaît en K figure 5.

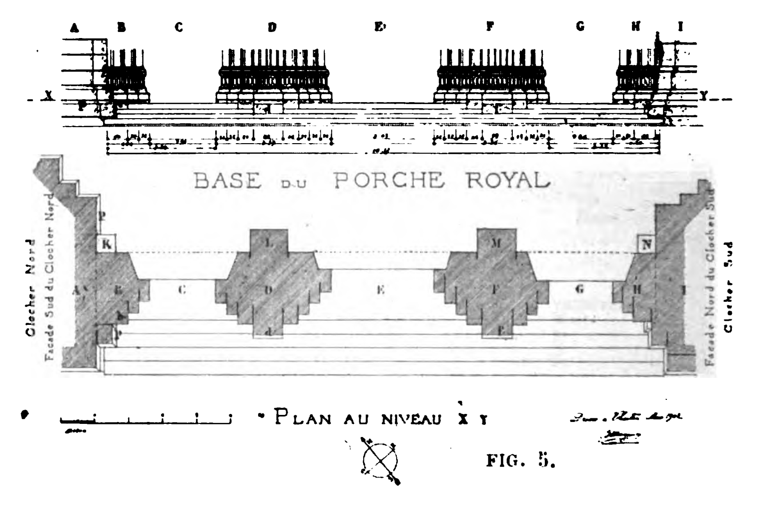


FIG. 5.

De plus le sol y est indiqué comme étant autrefois au niveau du sol actuel extérieur, soit à 0 m 65 au-dessous du dallage en cet endroit et à 1 m 15 au-dessous du labyrinthe. Il faudrait s'entendre à ce sujet.

M. Lefèvre-Pontalis nous a dit [1] que le sol n'a pas varié depuis le XIe siècle, alors sa restitution est inexacte, ou le sol a remonté de 1 m 15, alors les fondations de Fulbert et de Raimbaud ressortaient de 0 m 80 hors du sol au milieu de la nef, ce qui est impossible.

[1] *Mémoires*, XIII, 10.

Il y a évidemment là une petite erreur de dessin, il y en a une autre également dans les élévations données pages 7 et 9. M. Lefèvre-Pontalis n'ayant pas pris soin d'indiquer le niveau, il s'ensuit qu'il n'a pour repère que le dallage en pente de 0m50, depuis *la Lieue* jusqu'au porche, et qu'il est, par suite, impossible de faire concorder ses dessins.

Passons à la restitution, page 28 :

« La face méridionale de la Tour du sud fut tout d'abord » décorée de deux grandes arcatures en plein cintre posées » sur un bahut au-dessus du sol, mais quelque temps après, » vers 1150 au plus tôt, on défonça la première arcature pour » percer une porte en plein cintre, aujourd'hui bouchée, qui » faisait communiquer l'Hôtel-Dieu avec la chapelle basse où » venait aboutir un des escaliers de la crypte. »

M. Lefèvre-Pontalis a été mal renseigné, car ladite arcature a été construite en même temps que le clocher, comme il est facile de s'en assurer en constatant que le sommier et le premier claveau de droite sont taillés et appareillés ainsi que l'archivolte dans les pierres mêmes du contrefort voisin.

De plus, si M. Lefèvre-Pontalis avait une notion exacte de ce que sont la construction et la stabilité d'un clocher, il n'aurait pas osé émettre l'opinion qu'on puisse ainsi percer après coup, dans un angle, une porte d'une dimension aussi grande sans détruire tout l'édifice.

M. Lefèvre-Pontalis est trompé par la présence des chapiteaux et des bases des colonnes, car il dit, en comparant ces bases à celles des portails: « il est évident qu'elles furent sculptées par les mêmes ouvriers. » Cela est parfaitement vrai, mais c'est un réemploi de matériaux, car les bases et les chapiteaux ne sont pas de la même pierre que le clocher. Les bases et les chapiteaux sont retaillés, ils ne concordent pas avec les fûts, toutes choses qui n'existeraient pas si les chapiteaux et les bases avaient été sculptés pour cet emplacement, donc ils existaient avant le clocher, donc le porche existait avant le clocher. Or, comme il ne manque pas une base ni un chapiteau au porche, il y avait une autre face qui a été détruite au moment de la construction du clocher sud. Cela, M. Lefèvre-Pontalis ne veut pas l'admettre, et il préfère supprimer ces témoins gênants en les dénaturant.

Pour la façade nord du clocher sud M. Lefèvre-Pontalis

procède de même que pour la façade sud du clocher nord. Il ajoute (page 30) deux arcatures et un glacis, puis il dit (page 29) « dans la seconde moitié du XII[e] on a découpé après » coup dans les angles des pilastres huit petites colonnettes » flanquées de deux cavets ». Outre que cette façon de procéder est des plus étranges, si M. Lefèvre-Pontalis avait passé la main sur deux assises consécutives, il aurait constaté que les nus des tambours des colonnes ne concordent pas d'un joint à l'autre; or, si le ravalement (chose bien moderne) avait eu lieu sur place, le nu serait le même. Puis, où M. Lefèvre-Pontalis aurait-il pu prendre les chapiteaux? Donc ces colonnettes, non seulement ne furent pas taillées sur place, mais ont été sculptées par fragment avant la pose, comme l'avait fait remarquer d'ailleurs le chef de chantier de la cathédrale, un praticien qui a plus de trente ans de chantier, et connaît son métier.

« Le chapiteau central fut remonté d'une assise à la même » époque pour une raison difficile à comprendre. Sa bague » fut coupée en biseau pour le raccord avec les tailloirs des » chapiteaux inférieurs, et le tailloir du pilastre fut abattu » pour laisser le développement nécessaire à la retombée des » feuillages qui cacheraient les acanthes du pilastre sculptées » après coup si on faisait redescendre la corbeille au même » niveau que les autres [1]. »

Ici M. Lefèvre-Pontalis se trompe étrangement; d'abord ce chapiteau est parfaitement au même niveau que celui du côté du porche et que celui du côté de la nef, comme on peut en voir la trace. Ensuite il n'a pas été remonté, car si cela était, sa trace serait visible en dessous et il ne serait pas resté de pierre pour retailler les feuilles des pilastres selon sa supposition. De même son tailloir et ceux des pilastres seraient en tailles d'onglet pour le raccord, ce qui n'est pas, donc jamais le chapiteau n'a occupé dans le clocher une autre place que celle où il est actuellement.

Voici ce qui a dû se passer selon notre opinion. Tout le monde sait que la porte de droite G du Portail-Royal (fig. 5) a 1m86 au lieu de 1m96 d'ouverture à la porte de gauche C, soit 10 cent. de moins. De plus des traces évidentes de recou-

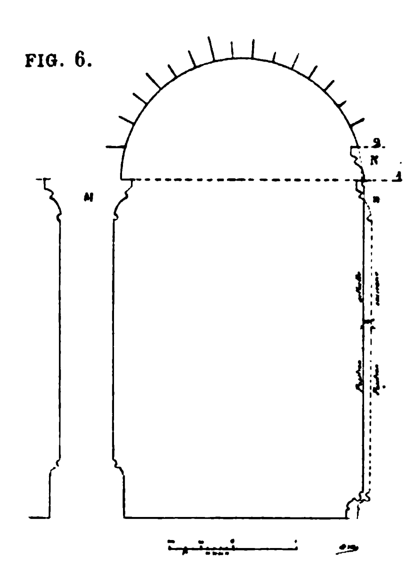
[1] *Mémoires*, XIII.

page démontrent que cette porte a été effectivement rétrécie, ceci n'est contesté par personne.

Par conséquent la pile H a été rapprochée de la pile F de la même quantité, et la colonne correspondante M de la nouvelle colonne N.

Rétablissons par la pensée (fig. 6) la position primitive des deux fûts M et N, lorsque le clocher sud n'existait pas et que le porche avait une façade latérale, l'arc-doubleau portant les voûtes de l'avant-porche allait de M en N et le chapiteau N était au même niveau 1 que le chapiteau M.

FIG. 6.



Lorsque cette façade sud fut démolie et remplacée par le clocher, les constructeurs qui l'édifiaient à l'alignement de la nef s'aperçurent trop tard que le biais, par rapport à la façade, les rétrécissait de 0 m 10. Le fût N avait sa position actuelle et l'ancien chapiteau, qu'ils avaient conservé, dut être remonté au niveau 2 pour retrouver l'arc-doubleau car, comme le montre l'épure, l'intersection ne se trouvait plus au même niveau, et cela a dû se passer d'autant plus facilement que le premier joint des arcs était à cette époque toujours horizontal.

Evidemment ceci n'est qu'une supposition, mais elle est

assez vraisemblable et elle explique le réemploi et la différence de niveau des chapiteaux de ce côté, enfin c'est une preuve de plus que le porche existait avant le clocher, car, sans cela, il eût suffi de faire l'arc M n avec un rayon de 0m 05 de moins, ce qui était impossible avec le porche déjà construit.

Si l'on admet l'existence du porche avant le clocher sud, on comprend également pourquoi les intersections de ses voûtes ont donné des courbes différentes sur les deux clochers et pourquoi ces traces sont en arc brisé au nord et presque plein cintre au sud.

En effet, si nous supposons un cylindre ayant pour section droite un arc brisé coupé obliquement, comme le fait la face du clocher sud par rapport au porche, la nouvelle section oblique, tout en ayant la même hauteur que la section droite, aura son diamètre inférieur plus grand et par suite se rapprochera davantage du plein cintre, ce qui est arrivé ici.

Voici enfin la question la plus importante, celle du démontage du portail royal.

M. Lefèvre-Pontalis dit (page 37) : « Parmi les preuves du » remontage des portes romanes, il faut signaler le décro- » chement de leurs assises avec celles des tours. La réduc- » tion de la saillie d'un contrefort du clocher nord, le placage » des statues, la différence de longueur des fûts ornés, cer- » tains raccordements maladroits, et la transposition des » petits chapiteaux qui représentent toutes les scènes de la » vie du Christ. »

Nous allons montrer l'inexactitude de ces observations au point de vue du déplacement du porche.

Le manque de concordance des assises du porche et des clochers ne prouve rien, car de ce que deux constructions n'ont pas leurs assises correspondantes il ne s'ensuit pas forcément que l'une des deux ait été déplacée. Sans cela, comme les assises de la nef ne concordent pas avec celles des clochers, on en conclurait que les clochers ont été déplacés, ce qui serait absurde. Cela signifie donc simplement que le clocher nord, le porche et le clocher sud sont de trois époques différentes.

La réduction de saillie du contrefort du clocher nord n'existe pas. (M. Merlet qui, paraît-il, est l'auteur de cette

opinion, a mal renseigné M. Lefèvre-Pontalis) ; en effet, s'il avait regardé le contrefort jusqu'en haut au lieu de discuter sur la base, il aurait vu que toutes les moulures qui le décorent y sont intactes et s'y retournent exactement. Or, si le contrefort avait été diminué de 0m12 cent., comme il le dit, les deux moulures au moins de la partie supérieure auraient été coupées.

M. Lefèvre-Pontalis objecte qu'il a été seulement entaillé dans le bas, ceci est inexact, je l'ai vérifié depuis avec un fil à plomb et il est rigoureusement intact, c'est donc une affirmation absolument gratuite.

Les statues sont mal plaquées dans les encoches, fait remarquer M. Lefèvre-Pontalis ; or, elles n'ont jamais dû être plaquées, car elles sont aussi sculptées par derrière, ce qui n'existerait par si elles avaient dû être plaquées.

L'inégalité des fûts provient de maladroites restaurations modernes, comme on peut le voir, car tous les fûts rajoutés sont neufs.

La transposition des chapiteaux et des claveaux sculptés est inadmissible, car chaque pierre comprend deux ou trois chapiteaux, et il est facile de se rendre compte par le plan que les portails n'ayant pas le même plan on ne peut transporter un groupe de chapiteau de l'un à l'autre.

Il serait intéressant de voir si les scènes que M. Lefèvre-Pontalis dit transposées ne sont pas sculptées sur la même pierre. Quant aux claveaux ornés, les arcs n'ayant pas le même rayon, on ne peut transposer une courbure dans l'autre.

« Enfin, dit M. Lefèvre-Pontalis (page 39), on entailla une » assise du clocher pour y faire pénétrer le premier chapi» teau à droite de la porte ». Il suffit de regarder la photographie du tympan donnée dans la monographie de Lassus, pour voir que, à cette époque, l'entaille n'existait pas encore.

Enfin signalons deux omissions qui ont leur importance.

Il existe à la base des deux clochers, en O, fig. 4, et en F, fig. 7, deux tablettes dont l'utilité ne nous est pas encore expliquée.

Au milieu de ces tablettes est un scellement de fer. Au clocher nord M. Lefèvre-Pontalis a pris cette tablette pour la base retaillée du contrefort, nous venons de réfuter cette opinion. Du côté du clocher sud, M. Lefèvre-Pontalis l'a pu-

rement supprimée, quoique là elle fût soigneusement moulurée, ce qui prouve qu'elle a été prévue en construisant le clocher.

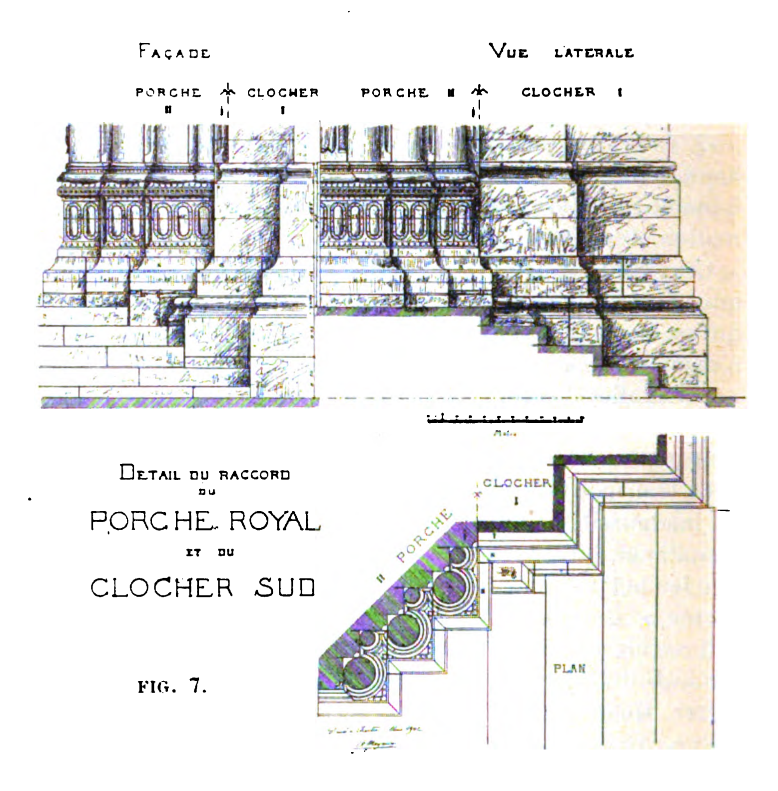


FIG. 7.

M. Lefèvre-Pontalis a encore supprimé le retour d'angle S de la moulure de base du clocher.

Cette moulure étant prise dans la base même du clocher et se raccordant rigoureusement avec la base du porche est une preuve frappante de l'existence du porche au moins en même temps que le clocher sud. Puis il a supprimé également le raccord I qui existe de ce côté et pas de l'autre.

De même pour les assises hautes du porche, qui, toutes de ce côté, concordent avec celles du clocher, alors que M. Lefèvre-Pontalis dit le contraire.

Enfin, il supprime sous le porche toute l'assise en pierre de Berchères formant socle (p. d. f. fig. 5) laquelle a la même

moulure et règne rigoureusement avec l'assise de base p du clocher nord.

Il est vrai que tout cela est contraire à sa théorie.

Par contre, en plus des différentes erreurs déjà relevées, nous trouvons dans son plan des fouilles les adjonctions suivantes : toutes les fondations du clocher sud et la plus grande partie des fondations du clocher nord qui n'ont pas été mises à découvert, toutes les fondations du porche, qu'il indique coupées d'avec celles des clochers, alors qu'aucune fouille n'a été faite en cet endroit, une bonne moitié des fondations centrales et les deux tiers de la prétendue façade de Fulbert. Je ne reproche pas à M. Lefèvre-Pontalis de n'avoir pas fouillé toute la nef, ni d'avoir, dans une restitution, supposé ce qu'il n'a pu retrouver, mais je trouve excessif qu'il donne comme plan des fouilles faites dans la nef en 1901, un plan de son invention.

Il résulte des constations précédentes et en dehors de toute discussion de théorie, que M. Lefèvre-Pontalis a 1° donné un plan inexact des fouilles ; 2° mis le porche de Raimbaud sur des fondations trop étroites ; 3° donné des niveaux inexacts ; 4° déplacé les bases des colonnes du clocher nord ; 5° ajouté aux deux clochers des arcatures et des glacis qui n'existent pas ; 6° déplacé les chapiteaux du clocher sud ; 7° coupé un contrefort d'angle qui n'a jamais été coupé ; 8° supprimé les raccords qui existent à la base du clocher sud.

Dans ces conditions, les bases de sa théorie sont trop inexactes pour qu'elle puisse être utilement discutée. Il est fort regrettable qu'un homme de sa valeur et d'une érudition aussi étendue n'ait pas eu à son service des dessins plus exacts. Je ne doute pas que, s'il n'eût été trompé par de faux relevés et d'incomplets documents, il n'aurait pas un seul instant laissé passer les erreurs matérielles énoncées ci-dessus. Tous ceux qui s'occupent de la Cathédrale de Chartres doivent lui être reconnaissants de l'intérêt qu'il porte à ce monument, du mal qu'il s'est donné et des frais qu'il n'a pas hésité à faire pour mener son étude à bonne fin. Grâce à ces recherches il nous reste un document exact et précieux, c'est le plan officiel des fouilles dressé par notre confrère M. Mouton, inspecteur des travaux des édifices diocésains. C'est sur cette base qu'il faudra désormais tabler pour étudier les anciennes

façades de la cathédrale, mais il faudra aussi y ajouter le plan des cryptes, car là peut-être est la vraie solution.

Quant à moi, si les découvertes de M. Lefèvre-Pontalis ont changé mes idées sur les déplacements successifs des façades et modifié profondément tout ce que j'avais pu supposer en 1900, alors qu'il n'y avait encore eu aucune fouille de faite, je n'en suis pas moins resté convaincu du non déplacement des porches et, cela en dehors de toute question de date. Voici comment je crois pouvoir l'expliquer tout en restant en parfaite concordance avec les faits matériels subsistant aujourd'hui.

Le clocher nord fut construit ayant à sa base, du côté sud, un porche qui ne fut peut-être que commencé et dont nous voyons aujourd'hui l'assise de base en p. d. f. (fig. 5). Cette assise en pierre de Berchères, concorde avec l'assise P du clocher nord et portait le même cavet comme moulure.

Alors que le clocher était déjà assez élevé, le porche actuel fut construit sur cette assise basse, il fut collé sur le clocher nord, comme cela est parfaitement visible. Nous donnons fig. 4 le détail de la base du clocher A et du porche B. On y voit clairement comment la base du clocher fut entaillée pour y loger le socle b. L'entaille fut faite plus grande, comme il est nécessaire dans ces sortes d'opérations, et une fois le socle posé, une pièce de raccord O fut placée pour fermer le joint.

Ce porche ainsi construit ne dépassait pas le bandeau supérieur, et s'arrêtait à la base des fenêtres actuelles, laissant extérieure toute la face haute du clocher qui se trouvait ainsi isolé sauf par l'angle sud-est et la partie inférieure sud. Ceci concorde avec la théorie de M. Lanore, qui, s'il a été très affirmatif pour la face est et la partie supérieure de la façade sud, ne l'a pas été de même depuis pour le porche [1].

Le portail central avait à droite et à gauche deux portails égaux de 1^{m}96 d'ouverture, et une façade latérale existait du côté sud, se raccordant avec les anciennes constructions.

Puis, par suite d'événements que nous n'avons pas à rechercher, et à une époque qu'il n'est pas nécessaire de déterminer immédiatement, le clocher sud fut construit. Or, pour faire ce clocher, il était nécessaire de démolir d'abord la

[1] Voir *Procès-Verbaux*, X, 354.

façade latérale du porche et de démonter la pile H de la porte de gauche ainsi que son tympan et les assises au-dessus jusqu'au milieu. C'est ce qui fut fait. Le linteau fut étayé, les sculptures démontées et les fondations du clocher commencées. Mais l'art avait progressé depuis la construction du clocher nord, les moulures ici sont étudiées, et rien n'est laissé au hasard. La tablette g (fig. 7) que nous avons vue en O de l'autre côté, est ici parfaitement accusée par la mouluration, enfin nous arrivons au niveau du socle du porche en h. Là, il y eut un léger tâtonnement pour mettre exactement de niveau les anciennes bases démontées S avec celles de la pile F qui n'avaient pas bougé, et cette hésitation se remarque dans le gros joint h. Le niveau retrouvé, les constructeurs posèrent une assise basse S de 0 m 28 cent. de haut tout autour du clocher et donnèrent à cette assise le même profil en cavet qui est à la base du porche, ils en firent le raccord en S (plan fig. 7).

(Il est intéressant de comparer que, de ce côté (fig. 5), tous les joints du soubassement sont en H perpendiculaires à la façade alors qu'en B, de l'autre côté, ce joint est seul parallèle, ce qui montre bien la différence de construction d'un côté à l'autre). Au-dessus, ils mirent une assise de 0 m 665 de hauteur, juste de la même dimension que celle du porche. (De l'autre côté, il y a deux assises de 0 m 42 et 0 m 46 qui ne concordent pas) et prirent la mouluration t dans la saillie qui leur était fournie par le raccord j.

Cette assise pourtournant le clocher, il leur fut possible de réemployer, à la porte du côté sud, deux des anciennes bases de la façade latérale du porche, et au-dessus ils remplacèrent les figures absentes ou détruites par deux colonnes en délit. Ils continuèrent à monter le clocher et le porche symétriquement, le raccord j pénétrant toutes les assises paires dans le clocher, ce qui est une preuve de la construction simultanée. Enfin, ils arrivèrent au niveau des chapiteaux à figurines : là, comme autrefois, les scènes devaient se prolonger autour de la pile d'angle du porche, ils laissèrent à l'intérieur du mur le chapiteau intact et placèrent l'assise du clocher devant. Cela resta ainsi jusqu'au jour où un curieux, peut-être Paul Durand, fit faire l'entaille qu'on y voit aujourd'hui.

Il fallait maintenant resceller les linteaux restés étayés en attente. Mais alors, les constructeurs s'aperçurent que, s'étant basés sur l'alignement de la nef, ils n'avaient pas tenu compte du biais de la façade, ce qui, par suite, donnait 0^{m}10 de moins. Ce serait une erreur de croire que les constructeurs n'avaient pas soigneusement pris leur mesure ; en effet si (fig. 5), nous additionnons la pile B et la porte C nous trouvons 3^{m}20, et, du côté sud, G et H nous donnent 3^{m}22, donc il y avait bien la place suffisante. Mais, comme la pile H, qui était autrefois d'angle, a 0^{m}12 de plus que la pile B, c'est sur la porte que cette différence se trouva prise. Si les linteaux avaient été déposés, il eût été commode de les scier de chaque côté, mais comme ils étaient étayés et supportaient tout le reste du tympan et les arcs, il fallut se résoudre à scier les personnages et reprendre ainsi les 0^{m}10 qui manquaient. Au-dessus, le tympan était trop grand ; également, on ne pouvait prendre sur l'écoinçon décoré d'un ange, car il eût fallu changer la courbe, et les claveaux n'auraient pas pu resservir, aussi prit-on le parti plus simple de refaire la figure centrale. Le premier rang de claveau fut posé en rattrapant la différence sur les trois figurines, le deuxième de même, mais c'est seulement le socle de la 4e figure d'en haut qui fut coupé : enfin, pour les rinceaux de l'archivolte, c'est une petit clef plus étroite de l'arc de gauche qui en fait l'office. Au-dessus, trois assises furent passées régnant exactement avec celles du clocher, jusqu'au sommet de l'arc ; la sixième assise régnant avec celle du clocher, rattrape par deux redents celle du porche, la septième règne avec le clocher et forme crossette à la deuxième pierre ; la huitième et la neuvième portent les corbeaux et le bandeau [1].

Telle est, d'après ce que nous avons observé sur place, la marche probable du travail ; or, cette théorie n'est nullement en contradiction avec les dates fournies par les textes, et peut fort bien cadrer avec celles données par M. Lefèvre-Pontalis lui-même. En effet, si nous prenons, comme lui, la date de 1155 applicable à la Vierge, si l'on admet que c'est celle donnée par l'archidiacre Richer, on aurait 1150 environ pour le commencement de la construction du clocher sud qui

[1] Voir les photographies de la *Monographie de Lassus*.

durait encore en 1164 (don du chantre Hugues) parallèlement à celle de Vendôme (1165, charpentier Bremières). Cela mettrait les sculptures du portail vers 1145 et le clocher nord après l'incendie de 1134. J'avais, dans ma première étude, supposé cette tour antérieure à 1130; or, à moins d'avoir une inscription, on ne peut à vingt-cinq ans près fixer la date d'un monument, et je suis tout prêt à reconnaître mon erreur si des textes me sont fournis à ce sujet.

Mais tout cela n'empêche pas que le porche n'a jamais été déplacé.

A. Mayeux.

Le 10 avril 1902.

NOUVELLE ÉTUDE

SUR LES FAÇADES ET LES CLOCHERS

DE LA

CATHÉDRALE DE CHARTRES

RÉPONSE A M. MAYEUX

Après avoir essayé d'établir, au Congrès archéologique de 1900, que les portails occidentaux de la cathédrale de Chartres avaient toujours occupé le même emplacement [1], M. Mayeux a consacré à la crypte une étude [2] dont j'ai critiqué les conclusions [3]. Dans un travail plus récent [4], il conteste l'exactitude de mon plan des fouilles de 1901 et la portée de mes recherches sur les états successifs de la façade [5]. Bien qu'il s'attaque à plusieurs points de détail au lieu de répondre à mes principaux arguments ou de proposer

[1] *La façade de la cathédrale de Chartres du Xe au XIIIe siècle.* Chartres, Garnier, 1900, in-8°, 18 p.

[2] *L'abside de la cathédrale de Chartres du IIIe au XIIIe siècle* dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. XIII, p. 49.

[3] *Le puits des Saints-Forts et les cryptes de la cathédrale de Chartres* dans le *Bulletin Monumental*, t. LXVII, 1903, p. 389.

[4] *Réponse à M. Eugène Lefèvre-Pontalis sur son article Les façades successives de la cathédrale de Chartres au XIe et au XIIe siècle* dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. XIII, p. 414.

[5] *Ibid.*, t. XIII, p. 1.

des restitutions différentes, une nouvelle discussion ne peut manquer d'intéresser les archéologues. Sans avoir la prétention de résoudre tous les problèmes qui se posent depuis mon exploration du sous-sol entre les deux tours et dans les deux premières travées de la nef, je crois avoir éclairci l'histoire des façades bâties au XIe et XIIe siècle. Les critiques de M. Mayeux tendent à renverser également les opinions de plusieurs membres de la Société française d'archéologie sur la façade de la cathédrale. J'ai donc le devoir de les réfuter à l'aide de nouvelles observations.

Je tiens à expliquer tout d'abord dans quelles conditions j'ai entrepris les fouilles. Pour ne pas gêner le service du culte, il a fallu reboucher les tranchées tous les dimanches, ce qui m'a empêché de fouiller successivement le côté nord et le côté sud de la nef. Je me suis contenté de faire creuser de nombreux trous de sondage pour m'assurer de l'emplacement et de la direction des murs de fondation. Il en résulte que le plan fort exact, dressé par M. l'architecte Mouton [1], inspecteur des travaux, qui m'a servi à établir le mien, ne suffit pas à indiquer les substructions enfouies entre la façade et le labyrinthe. Pour l'interpréter comme je l'ai fait, en constatant l'existence de tel ou tel mur sur le même alignement et à quelques mètres d'intervalle, j'ai suivi les fouilles avec le plus grand soin, en tenant un journal rempli d'observations techniques, tandis que M. Mayeux n'a pu voir qu'une seule tranchée ouverte contre la façade de la cathédrale de Fulbert du côté sud.

Le plan officiel, qui indique la limite des parties fouillées et les tranchées où l'on n'a pas rencontré de maçonneries, ne peut pas rendre service aux archéologues dans son état actuel, parce qu'il n'indique pas les dates des fondations découvertes sous le dallage. M. Mayeux en a fait tellement réduire l'échelle que les lettres sont illisibles. Je n'ai d'ailleurs fait état dans mon article que des résultats constatés par mes propres yeux et non pas de certains renseignements acceptés sans contrôle, de faux relevés ou documents incomplets, comme M. Mayeux voudrait le faire croire pour diminuer l'importance de mon travail personnel.

[1] Article Mayeux, p. 416, fig. 1.

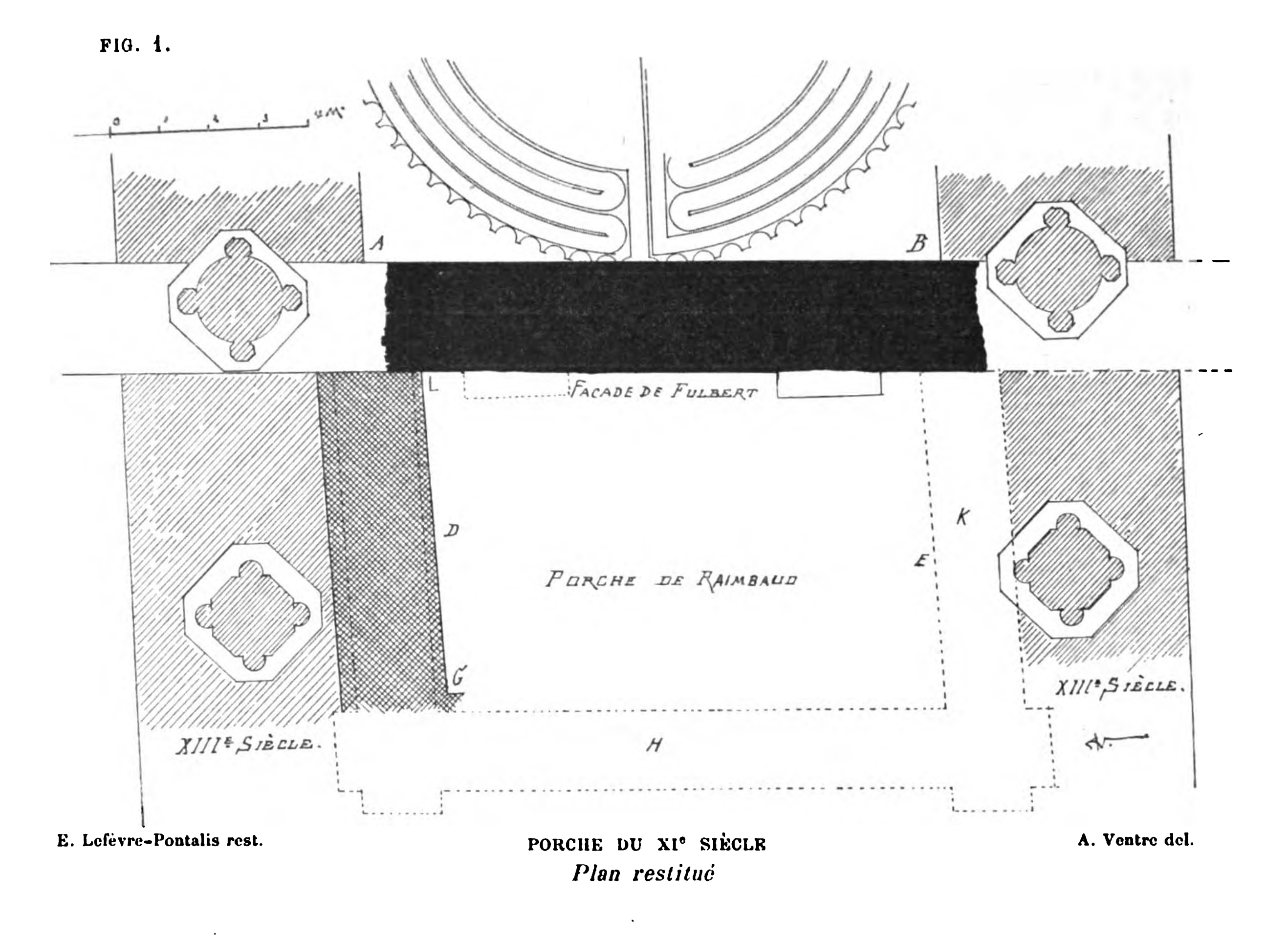
La façade de Fulbert et le porche de Raimbaud.

La première erreur que j'aurais commise, ce serait d'avoir affirmé que le gros mur A B, tangent au labyrinthe, est le soubassement de la façade de la cathédrale de Fulbert. Son alignement serait inexact : voici comment M. Mayeux essaie de le démontrer. Du côté sud, j'ai fait soigneusement dégager sur ses trois faces un ressaut du XIIe siècle plaqué obliquement après coup contre cette façade. J'ai même figuré son appareil avec les chaînages d'angle sur une planche spéciale [1], mais M. Mayeux prétend que la face occidentale de ce ressaut donne un alignement qui ne se raccorde pas avec le parement du mur. Or, j'ai vu parfaitement comment les maçonneries se rejoignent, puisque ce ressaut, large de 2m15, fait au nord une saillie de 0m62 et au sud une saillie de 0m50. D'ailleurs, M. Mayeux reconnaît plus loin que ce ressaut et celui qui fait pendant du côté nord sont des contreforts, puisqu'il me reproche de les avoir supprimés dans la restitution du porche de Raimbaud pour la bonne raison qu'ils n'existaient pas au XIe siècle.

Ce qu'il était important de constater, c'était l'existence de ce mur dans l'axe de la nef, son épaisseur de 2m25 et la nature de sa maçonnerie qui n'est pas en mauvais appareil, ni en moellons, comme le prétend M. Mayeux, mais en blocage de silex noyé dans du mortier très dur entre deux parements de petites pierres cubiques irrégulières. Si je l'ai identifié avec celui de la façade de Fulbert, c'est qu'il coïncide avec le point où s'arrêtaient les bas-côtés de la crypte vers 1024, avant leur prolongement d'une travée jusqu'au pied des deux tours au XIIe siècle. M. Mayeux s'étonne que ce mur ne renferme pas la trace d'une porte, mais à mon avis son niveau actuel n'atteint pas celui du seuil primitif. On se trouve en présence d'un mur de fondation et non pas d'un mur en élévation. Voilà pourquoi il ne présente aucune trace de baie, de même que les autres façades découvertes dans la première travée de la nef et entre les deux clochers.

[1] *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. XIII, p. 4.

FIG. 1.



E. Lefèvre-Pontalis rest.

A. Ventre del.

PORCHE DU XIe SIÈCLE

Plan restitué

Dans un article précédent [1], M. Mayeux a prétendu que la nef de la cathédrale de Fulbert était enfouie sous celle du XIIIe siècle, mais, si ses travées communiquaient avec les bas-côtés de la crypte, les murs adossés au terre-plein dans les galeries souterraines seraient des maçonneries de remplissage au lieu de faire corps avec les pilastres intermédiaires [2]. En outre, on verrait les angles des anciennes piles et le revers des grandes arcades. D'ailleurs, si le dallage de la nef du XIe siècle avait été au niveau ou même plus bas que le carrelage actuel de la crypte, on aurait trouvé la trace de baies latérales en descendant à 3m65 de profondeur contre le mur du nord du porche de Raimbaud, dont les substructions étaient caractérisées par des bavures de mortier [3].

On m'a reproché de ne pas avoir fouillé le sol plus profondément devant la façade de Fulbert, dans l'espoir de retrouver le portail central dont le seuil aurait coïncidé avec le dallage de la crypte. Cette théorie, qui se trouve énoncée dans l'ouvrage de M. l'abbé Hénault [4] et que M. Mayeux s'efforce de rajeunir, est absolument contredite par une fouille faite vers 1849. M. Lassus fit pratiquer dans la première travée de la crypte une galerie de sondage horizontale, longue de deux mètres, qui s'enfonçait sous le terre-plein de la nef, mais il n'a rencontré aucune construction [5]. Il est possible qu'un mur de façade plus ancien passe au centre du labyrinthe, mais en l'absence de tout plan des fouilles de 1849, il est difficile d'être aussi affirmatif que M. Lecocq sur ce point. Si je n'ai pas fouillé en arrière des fondations de la façade de Fulbert, c'est que la remise en état du dallage du labyrinthe aurait été très coûteuse.

M. Mayeux nie l'existence des soubassements du porche de Raimbaud du côté nord et supprime du même coup le texte

[1] *L'abside de la cathédrale de Chartres du IIIe au XIIIe siècle* dans les *Mémoires de la Soc. arch. d'Eure-et-Loir*, t. XIII, p. 49.

[2] Cf. E. Lefèvre-Pontalis. *Le puits des Saints-Forts et les cryptes de la cathédrale de Chartres* dans le *Bulletin Monumental*, t. LXVII, 1903, p. 398.

[3] E. Lefèvre-Pontalis. *Les façades successives de la cathédrale de Chartres au XIe et au XIIe siècle*, fig. 2.

[4] *Recherches historiques sur la fondation de l'église de Chartres*, p. 430.

[5] Paul Durand. *Monographie de Notre-Dame de Chartres*, p. 4.

de l'obituaire qui fait mention du porche ajouté par ce chanoine devant la façade de la cathédrale de Fulbert, vers le milieu du XIe siècle [1]. Si je n'ai pas retrouvé le mur méridional K de ce porche dont les fondations furent sans doute arrachées au XIIIe siècle, il n'en a pas moins existé. Ce que j'ai bien constaté, c'est que l'architecte du XIIIe siècle avait adossé les substructions des deux premières travées contre celles du mur nord D du porche de Raimbaud qui venait buter en L contre la façade de Fulbert. Ce mur a 1^m90 d'épaisseur et ses assises de moyen appareil sont reliées par de gros joints. J'ai reconnu également qu'à six mètres de la façade, au point marqué G sur mon plan, il se retournait d'équerre vers le sud et qu'il avait été coupé quand on avait établi les fondations de la première façade du XIIe siècle qui se trouvait en arrière des tours.

Cette observation m'a permis de soutenir que le porche de Raimbaud mesurait six mètres de largeur dans œuvre et que sa façade H se trouvait dans l'axe de la première travée de la nef actuelle. J'ai eu soin de faire remarquer également que le parement seul du mur occidental de ce porche s'était conservé au revers sur une longueur de 0^m25 et que l'angle nord-ouest avait été pioché pour établir les fondations de la cathédrale gothique.

La coupure qui existe entre le retour d'angle du porche de Raimbaud et les substructions de la première façade du XIIe siècle est parfaitement indiquée dans la coupe C H relevée par M. Mouton [2] et dans une planche de mon article [3], mais ce fait bien constaté n'empêche pas M. Mayeux de prétendre que le mur du porche de Raimbaud passe par dessus les fondations de la façade bâtie derrière les tours au XIIe siècle, ce qui est absolument faux. Pour trouver un moyen de réfuter ma théorie, il me fait dire que le retour

[1] Obiit Ragemboldus, subdiaconus et canonicus Sancte Marie, qui dedit magnam partem sue possessionis ad edificationem vestibuli frontis hujus æcclesiæ. René Merlet et l'abbé Clerval. *Un manuscrit chartrain du XIe siècle*, p. 159.

[2] Cette coupe d'ensemble de la fig. 2 reproduit la face h g e d c b dont parle M. Mayeux.

[3] *Mémoires de la Société*, t. XIII p. 8.

d'angle du porche en question vient buter contre un massif du XIIIe siècle, tandis que j'ai eu soin d'imprimer « massif du XIIe siècle », ce qui est bien différent. M. Mayeux critique ensuite ma restitution du plan du porche de Raimbaud, sous prétexte qu'au retour d'angle G le mur de sa façade n'a plus que 0^m^71 d'épaisseur aujourd'hui et que je lui donne 1^m^50 pour y mettre une porte et des baies jumelles, mais faut-il répéter encore que l'épaisseur de ce mur était plus grande au XIe siècle et qu'une amorce de son parement fut seule conservée au XIIIe siècle?

Comme le mur du nord D avait 1^m^90 en fondation, je me suis autorisé à donner 1^m^50 en élévation à la façade de ce porche, en restituant son plan primitif par des lignes pointillées. On devait y monter par un escalier de plusieurs marches quand la tour du nord fut bâtie. M. Mayeux dit qu'il n'y a plus rien en cet endroit, mais le retour d'équerre du mur du porche vers le sud, au point G, prouve la direction de son alignement. On arracha ses fondations vers le milieu du XIIe siècle pour établir celles de la façade qui fut montée derrière les tours à cette époque. En creusant la cave du calorifère dans le croisillon nord en 1893, on a découvert les soubassements d'un porche du même genre qui avait été bâti aux frais du chanoine André, mort vers 1090, suivant une mention de l'obituaire. M. Merlet, qui a rendu compte de ces fouilles, évalue le terre-plein de ce porche à 11 mètres de longueur sur 8^m^50 de largeur [1]. Cette dernière dimension est identique à la largeur hors œuvre de l'ancien porche de la façade.

La façade de la cathédrale de Fulbert devait être percée d'un portail en plein cintre dans l'axe de la nef et de deux fenêtres latérales qui éclairaient les bas côtés. C'est une disposition tout à fait normale et M. Mayeux l'avait lui-même adoptée dans une étude antérieure [2] quand il admettait aussi que la cathédrale de Fulbert avait deux étages, mais aujourd'hui, comme il a changé d'avis, il prétend que j'ai fait une œuvre d'imagination.

[1] *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. X, p. 302.

[2] *La façade de la cathédrale de Chartres du Xe au XIIIe siècle*, fig. 7 et 8.

Les deux autres façades primitives.

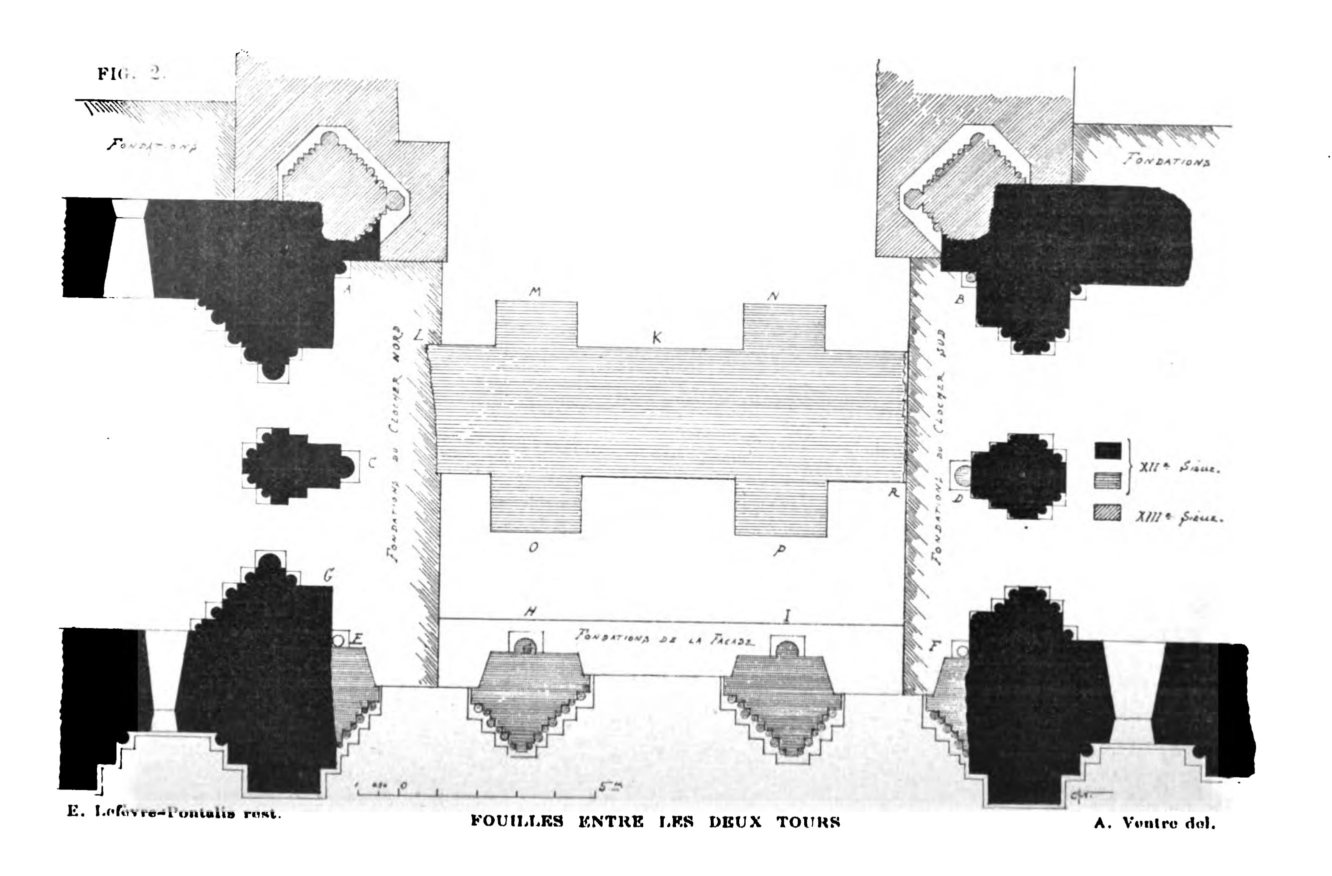
En prétendant que l'évêque Thierri, qui consacra la cathédrale de Fulbert en 1037, avait ajouté deux travées à la nef, M. Mayeux s'expose à la critique, car les fouilles n'ont pas confirmé ce remaniement. Il ne veut pas admettre l'existence successive derrière les deux clochers du porche bâti par le chanoine Raimbaud vers 1050 et d'un second porche construit vers le milieu du XIIe siècle qui était précédé des trois portails de la façade actuelle, mais il ne donne pas son opinion sur le gros mur large de 1^{m}97 que j'ai découvert dans l'axe de la première travée de la nef et qui est flanqué de ressauts à l'intérieur et à l'extérieur. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit au sujet de ce mur dans mon étude précédente [1], mais comme j'ai reporté sur ses fondations la première façade du XIIe siècle, en faisant observer qu'on avait remonté après coup des piles carrées désignées par les lettres M et N sur mon plan général des fouilles [2], on peut se demander pourquoi j'ai attribué ces substructions au XIIe siècle plutôt qu'au XIe siècle.

J'ai remarqué d'abord que cette maçonnerie ne ressemblait en rien à celle de la façade de Fulbert, revêtue de petites pierres cubiques, et à celle du mur nord du porche de Raimbaud, dont les assises de moyen appareil sont reliées par de gros joints. Ce qui caractérise les fondations de la première façade du XIIe siècle, ce sont les chaînages d'angle de ses ressauts. Or, ces chaînages se retrouvent sur le soubassement du contrefort plaqué après coup contre la façade de Fulbert du côté sud et sur le gros mur enfoui dans l'axe des deux tours qui vient recouvrir les substructions du clocher nord. D'ailleurs, j'ai constaté qu'on avait coupé le mur de façade du porche du XIe siècle pour établir les importantes fondations mises au jour dans la première travée de la nef. Il faut donc les attribuer à une date moins reculée.

[1] *Mémoires de la Société*, t. XIII, p. 8 à 14.

[2] *Ibid.*, p. 2.

FIG. 2.



E. Lefèvre-Pontalis rest. FOUILLES ENTRE LES DEUX TOURS A. Ventre del.

La dureté et la couleur grise ou rougeâtre des mortiers accentuent encore la différence entre ces maçonneries qui ne sont pas établies en gradins, comme les soubassements de la cathédrale gothique. Enfin, les bases et les chapiteaux des deux colonnes engagées au revers de la façade, qui portaient des voûtes d'ogives quand les trois portails romans étaient derrière les tours, ont achevé de me convaincre que les fondations de cette ancienne façade ne pouvaient pas être antérieures au milieu du XIIe siècle.

Avant d'étudier la restitution des faces des deux clochers comprises aujourd'hui dans l'intérieur de la cathédrale, je tiens à rendre compte d'une nouvelle fouille que j'ai faite pour éclaircir le problème de la façade K qui s'élevait à 4^m50 derrière la façade actuelle. Son axe correspond à peu près avec celui des arcades voisines de la première travée de la nef qui donnent accès dans les chapelles basses des clochers. Le 21 mai 1901, j'avais reconnu l'existence de ses fondations, larges de 3^m35, et des contreforts M et N qui se trouvent au revers. J'avais fait dégager également le contrefort occidental O, large de 2^m25, qui fait une saillie de 1^m46 sur le nu du mur. Une fouille récente, en date du 5 juin 1903, a mis au jour le contrefort P dont M. Mayeux contestait l'existence. Séparé des fondations du clocher sud par 2 mètres de distance, il mesure 2^m32 de largeur et 1^m47 de saillie. Ses grandes assises en pierre de Berchères viennent s'engager dans le blocage du mur, comme celles des autres contreforts. Cet appareil offre beaucoup de ressemblance avec les fondations de la façade primitive du XIIe siècle découvertes dans la première travée de la nef.

Il y a deux ans, j'avais étudié la jonction de ce gros mur avec les fondations du clocher nord qui débordent de 2^m50 vers le sud. J'avais constaté que les derniers lits du blocage de cette façade venaient recouvrir les soubassements de la tour du nord au point marqué L sur le plan. Il fallait donc en conclure que la façade en question était postérieure à la construction du clocher nord. La curiosité archéologique m'a poussé à étudier le raccord de ses fondations avec celles de la tour du sud au point R. Le 5 juin 1903, les terrassiers ont rencontré, à 0^m70 de profondeur, le blocage de ce gros mur, tandis que les fondations du clocher sud, en saillie de 1^m61

vers le nord, se trouvent à 0^{m} 25 en contrebas, soit à 0^{m} 95 sous le dallage. J'avais déjà remarqué cette différence de niveau au pied de la tour du nord dont les fondations sont plus larges, mais en dégageant quelques silex à la pince, j'ai reconnu, d'accord avec tous les hommes du métier, que l'architecte du clocher sud avait coupé le mur K pour établir les soubassements de cette tour du côté nord.

Cette façade aurait donc été commencée après le clocher

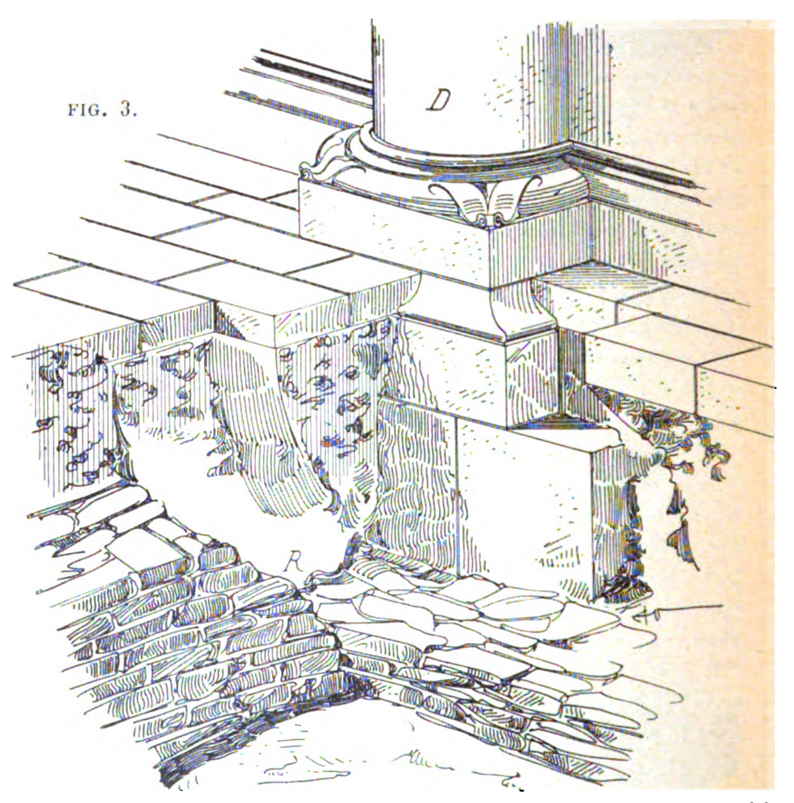


FIG. 3.

FOUILLE AU PIED DU CLOCHER SUD — A. Ventre del.

nord et elle serait antérieure au clocher sud. Sa date se placerait entre 1135 et 1145. Au lieu de la regarder comme une façade provisoire établie pendant le démontage des trois portails pour fermer la cathédrale, suivant ma première opinion, je crois qu'elle correspond à un projet abandonné

en cours d'exécution. L'architecte qui éleva derrière les deux tours la première façade du XIIe siècle, dont les trois portails romans et les trois fenêtres faisaient partie, aurait songé tout d'abord à l'avancer vers l'ouest en bouchant l'une des entrées de la chapelle basse du clocher nord, mais, quand la construction de la tour du sud fut décidée, il dut renoncer à poursuivre les travaux de cette façade, car on ne voit aucune trace de collage sur la pile centrale des deux tours où le mur serait venu buter.

J'ai dit que les fondations de ce mur mesuraient 3m 35 d'épaisseur. Or, celles de la façade actuelle, dont le mur est épais de 2m 15 au niveau du seuil, débordent de 0m 90 au revers des portails et ne doivent pas être inférieurs à 3m 95. Néanmoins, grâce aux ressauts O et P, on pourrait transporter les trois portails sur le mur K, en trouvant la place nécessaire pour le développement des deux piles de la porte centrale, qui mesurent 3m 14 à la base dans leur plus grande épaisseur en y comprenant le socle de la colonne engagée du côté de la nef, mais on se heurterait à des difficultés d'agencement insolubles avec les piles qui séparent les deux entrées des chapelles situées sous les clochers.

La tour du nord

Dans son nouvel article, M. Mayeux répète un certain nombre d'idées fausses sur la date et sur les dispositions primitives de la tour du nord. Il suppose d'abord que ce clocher fut bâti dans les premières années du XIIe siècle, tandis que sa construction ne doit pas avoir été commencée avant le grand incendie du 5 septembre 1134. Son opinion est en désaccord absolu avec la date des plus anciennes donations pour l'œuvre de la tour faites par l'archidiacre Gautier, qui mourut en 1134 et 1138, et par l'archidiacre de Blois, Ansgerius, dont le décès se place entre 1139 et 1142 [1]. Les expressions « ad opus turris, ad edificationem turris », qui se trouvent employées dans le nécrologe, prouvent bien qu'il s'agissait alors de la construction d'une seule tour.

[1] De Lépinois et L. Merlet. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 124 et 131.

La présence de l'arc en tiers-point dans les arcatures et dans les archivoltes des baies de cette tour démontre qu'il faut éloigner plutôt que rapprocher sa date du commencement du XIIe siècle. D'ailleurs on y travaillait encore en 1145 d'après le texte de Robert de Torigny « ecclesie cujus turres tunc fiebant[1] ». Ce qui permettrait de vieillir la tour du nord, si l'on en croit M. Mayeux, ce serait la taille en arête de poisson visible sur quelques assises, mais il est inexact d'affirmer que cette taille cessa d'être employée vers 1100; elle persista au contraire jusqu'au milieu du XIIe siècle où l'usage de la bretture se répandit de plus en plus. Le profil assez lourd des bases indique simplement que cette tour est antérieure à celle du sud, mais l'absence de griffes ne prouve nullement que les colonnes du clocher nord furent appareillées dans les premières années du XIIe siècle, car les colonnettes des trois portails de la façade en sont également dépourvues. Enfin M. Mayeux cherche à fixer l'époque de la construction des tours de Chartres en les comparant au clocher de la Trinité de Vendôme dont le beffroi aurait porté la date de 1163 et le nom du charpentier F. Brenière, d'après un rapport manuscrit de M. l'architecte Lenormand en 1841[2], mais rien ne prouve l'authenticité d'une pareille inscription. L'ancien beffroi de ce clocher, remplacé en 1872, n'était pas antérieur au XVIe siècle, suivant l'opinion de M. Louis Martellière, architecte[3] et il devait remonter à l'époque où l'abbé Antoine de Crevent, mort en 1539, avait donné le gros bourdon.

Est-il vrai, comme M. Mayeux le suppose, que la voûte d'ogives de la chapelle basse du clocher nord ait été ajoutée après coup ainsi que les colonnettes d'angle? Le profil de ses nervures, dont les trois tores sont engagés dans un dosseret central et dans deux angles rentrants, est plus archaïque que celui des ogives inférieures de la tour du sud, garnies de trois boudins et de gorges intermédiaires. En outre, sous le clocher nord, les nervures sont ornées de dents de scie sur

[1] *Historiens de la France*, t. XIII, p. 290.

[2] *Archives de la Commission des Monuments historiques*, Loir-et-Cher, n° 285, p. 7.

[3] *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 1884, p. 200.

leurs faces latérales, comme les deux arcades en tiers point qui décorent cette tour du côté sud : c'est une preuve de l'unité de l'ornementation. Les colonnettes qui soutiennent les ogives et les formerets de la voûte ne font pas corps avec la maçonnerie, mais on peut observer le même défaut de liaison dans les arcatures des faces ouest et nord de la même tour, au revers de la double entrée de la chapelle basse et sous la tour méridionale. Comme les assises des angles rentrants sont engagées dans le mur, l'architecte avait bien prévu l'emplacement de toutes les colonnettes.

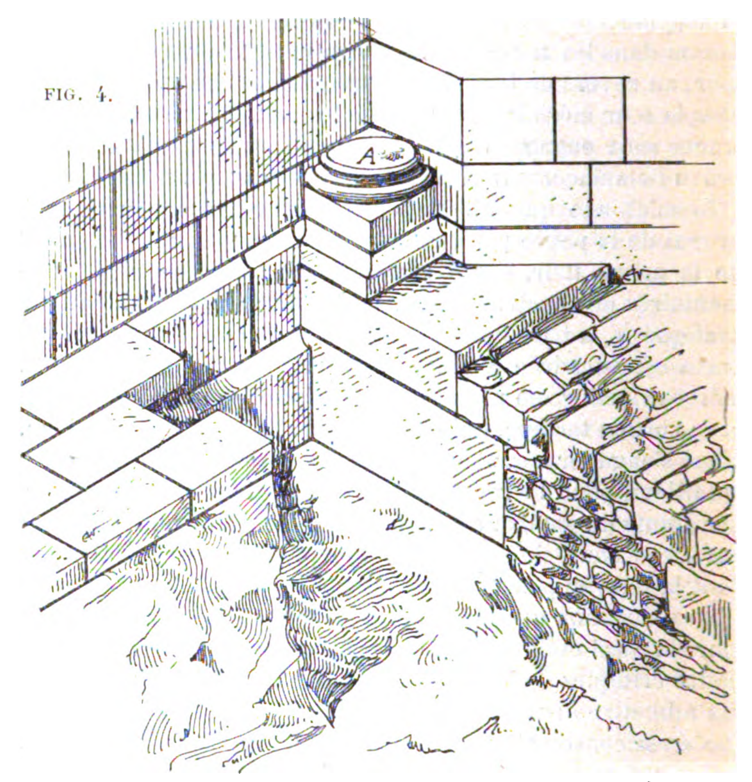
Je m'étonne que M. Mayeux m'épargne une critique à propos de la petite porte ouverte après coup sur la face nord de la même tour, car il m'accuse d'ignorer des règles élémentaires de construction au sujet d'un percement identique pratiqué à la base de la tour du sud du côté du midi. Cette porte est encadrée à l'intérieur par un arc en tiers point, mais sa voussure en plein cintre traverse le mur obliquement et le cordon torique, qui encadre les claveaux à l'extérieur, vient s'engager à gauche dans deux assises d'un contrefort entaillées pour le recevoir, à 0m50 au-dessus du sommier. Les joints du jambage gauche de cette porte ne coïncident pas avec ceux de la tour, ce qui prouve un remaniement dont la date se place vers le milieu du XIIe siècle.

La restitution que j'ai donnée de la face méridionale de la tour du nord était un simple croquis, mais elle m'a valu plusieurs critiques de la part de mon contradicteur qui ne veut pas admettre l'isolement complet de la tour du nord à l'époque de sa construction et qui prête à M. Lanore des réticences purement gratuites à ce sujet. En effet, voici comment s'exprime notre confrère dont je partage complètement l'opinion. « A la suite de l'incendie de 1134, on éleva en avant de la façade, vers le nord, un clocher unique tout à fait isolé, dans une situation analogue à celle du clocher de Vendôme[1]. » La figure qui accompagne le texte de M. Lanore exprime bien clairement sa pensée.

J'ai déjà développé les raisons qui m'ont fait rétablir deux arcatures en tiers point au rez de chaussée du clocher nord,

[1] *Reconstruction de la façade de la cathédrale de Chartres au XIIe siècle*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, t. XLIX, 1900, p. 32.

du côté sud, en suivant les traces laissées sur le mur par l'insertion de leurs claveaux dans les assises de la tour[2]. En les arrachant, on a créé une large rainure qui a été remplie avec du plâtre[3]. Cette remarque prouve que ces deux arca-



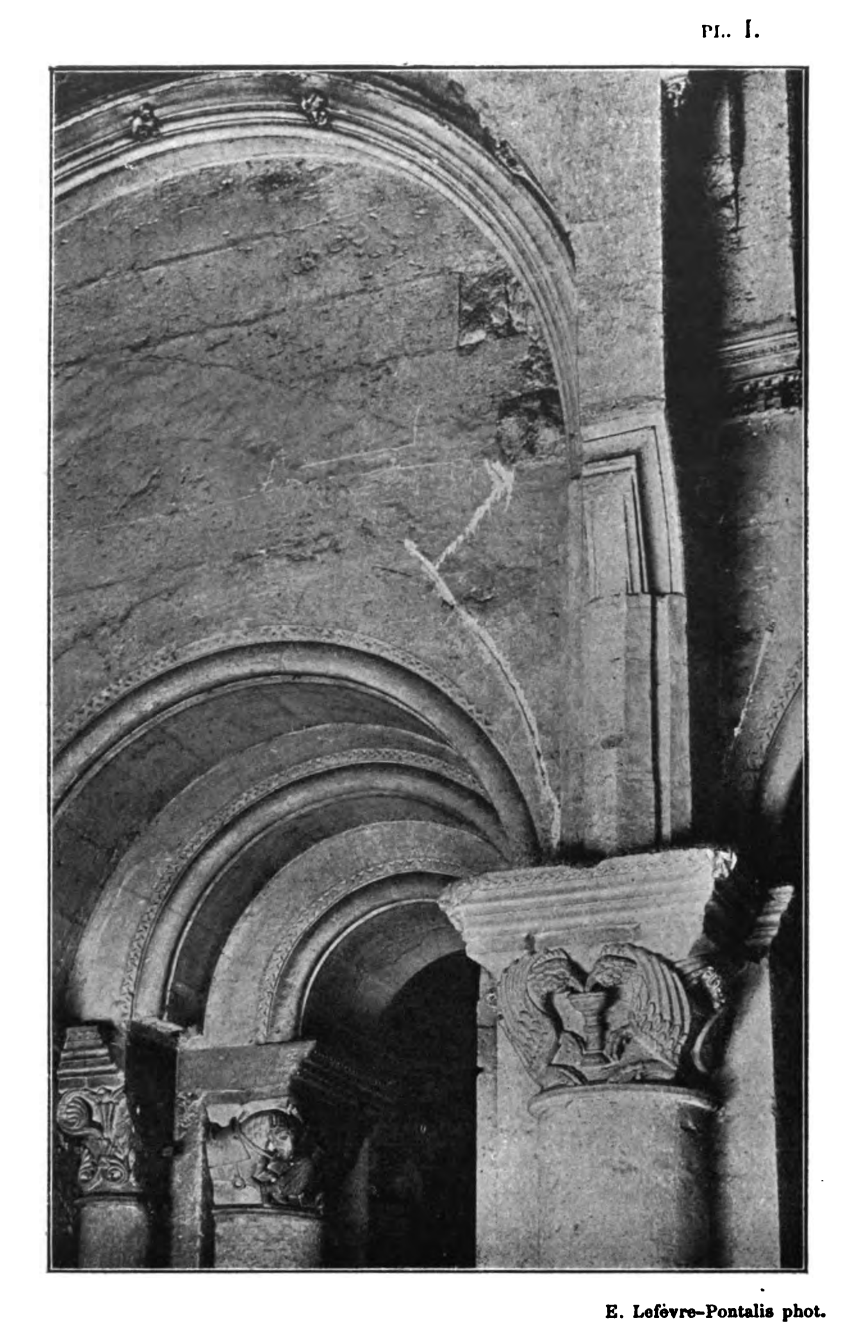
FOUILLES AU PIED DU CLOCHER NORD A. Ventre del.

tures, dont les retombées communes venaient s'appuyer sur un gros chapiteau où deux griffons boivent dans un calice, avaient été montées en même temps que la tour. D'ailleurs, une fouille faite le 1er mars 1901, au pied de la colonnette de droite A, dont la base est encore visible au niveau du dallage, a permis de constater que son socle est taillé dans une assise

[1] *Mémoires de la Société archéologique*, t. XIII, p. 25.

[2] Les bords de la rainure de gauche sont bien visibles sur la pl. I parce que je les ai piochés avec une hachette.

PL. I.



E. Lefèvre-Pontalis phot.

FACE SUD DU CLOCHER NORD

inférieure du clocher. Cette colonnette ne fut donc pas ajoutée après coup, quand on aurait construit le prétendu porche que M. Mayeux veut placer entre les deux tours. Quant à la colonnette de gauche que j'ai restituée avec l'arcature en tiers point correspondante, on en trouverait sans doute quelques traces dans l'épaisseur de la façade[1], car la retombée des claveaux pénètre dans le mur. La colonne d'angle E, qui se trouve actuellement derrière le tambour de la porte, fut posée par Jean de Beauce en 1519 quand le chapitre le chargea d'établir une tribune d'orgue. A quel archéologue M. Mayeux espère-t-il faire croire que je puisse confondre une colonne de la Renaissance avec une colonne du XIIe siècle ?

La théorie de M. Mayeux conduirait à admettre que les deux arcatures en tiers point dont on voit la trace furent utilisées plus tard comme des arcs formerets par l'architecte du porche voûté, car elles n'ont pas été appliquées après coup et il est impossible de nier le collage évident de la façade contre le clocher nord. La restitution des contreforts de cette face de la tour soulève des problèmes plus délicats. On ne peut songer à faire porter le contrefort central sur le gros chapiteau aux deux griffons. Comme il est trop large, il viendrait masquer le boudin des deux archivoltes qui encadrent l'entrée de la chapelle et la nécessité de faire pénétrer ses assises dans le mur aurait obligé l'architecte à affaiblir la retombée des claveaux, comme Jean de Beauce l'a fait en 1519 pour encastrer une chandelle en pierre tendre. En outre, la saillie totale de ses deux ressauts, qui est de 0^m^ 59, dépasserait de 0^m^ 33 le bord du tailloir.

On ne peut donc proposer que deux restitutions : ou bien le pied de ce contrefort s'engageait dans un contre-mur épais de 0^m^ 59, suivant ma première esquisse ; ou bien son ressaut antérieur, qui déborde de 0^m^ 37 sur le précédent, s'appuyait sur un solide corbeau, tandis que sa partie postérieure, en saillie de 0^m^ 22 sur le nu du mur, comme les arcatures, venait s'engager dans l'écoinçon formé par la rencontre des deux arcatures. Il ne faut pas s'étonner de voir

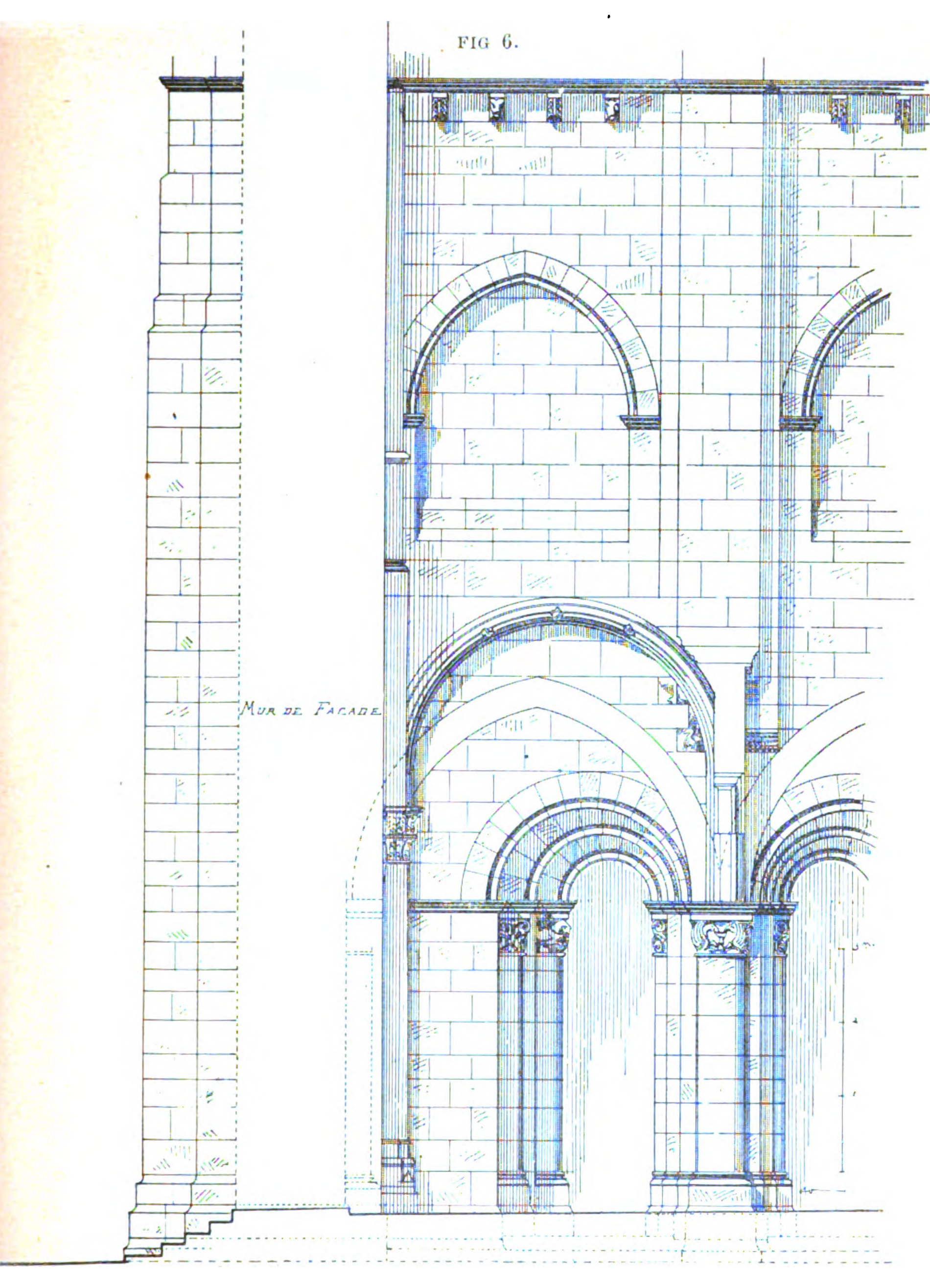
[1] Cette colonnette est indiquée en pointillé dans l'état actuel de cette face du clocher, fig. 6.

un contrefort porté sur un corbeau, car les architectes du XIIe siècle ont employé des artifices du même genre pour soutenir des colonnes d'un fort diamètre. Ainsi, à l'entrée du transept de la cathédrale de Noyon, deux consoles ornées de rinceaux supportent des colonnes. A Fontfroide (Aude), à Alcobaça (Portugal) et dans bien d'autres églises bâties par leurs soins, les Cisterciens ont posé les colonnes des doubleaux de la nef sur des corbeaux très solides [1]. A Chartres, entre le premier et le second étage du clocher sud de la cathédrale, la colonnette centrale des arcatures jumelles prend son point d'appui sur un corbeau dépourvu de moulures.

C'est Jean de Beauce qui a modifié cette disposition au XVIe siècle, quand il fut chargé de monter une tribune d'orgue dont le plancher devait être établi au-dessus de la clef du portail central. Il coupa en sifflet du côté gauche toute la base du contrefort pour loger la retombée d'une nouvelle arcature qui s'appuie sur une longue colonne d'angle et sur le gros chapiteau de la pile centrale, puis il fit piocher le sommier commun des deux arcatures primitives et les assises du clocher pour y loger une chandelle et cinq morceaux de pierre tendre. A droite, il ne fit pas abattre l'arête du premier ressaut de l'ancien contrefort et comme on voit à gauche les arrachements de trois assises superposées sous la retombée de l'arcature du XVIe siècle, il faut bien en conclure que le pied du contrefort central se trouvait au-dessous de la clef des deux arcatures du XIIe siècle. Je ne crois pas qu'on ait pu découper ses assises inférieures après coup dans l'épaisseur du contre-mur.

Le gros contrefort de droite, engagé dans l'angle sud-est de la tour du nord, est masqué par le faisceau des colonnettes du XIIIe siècle qui portent les grandes voûtes d'ogives à l'entrée de la nef. Il était flanqué d'une colonne, comme le contrefort correspondant du clocher sud. Le chapiteau et le dernier tambour de cette colonne, visibles sur la photographie que je dois à l'habileté de M. l'abbé Métais, est engagé dans

[1] L'abside de la cathédrale de Poitiers commencée vers 1162, est épaulée par des colonnes qui reposent sur des corbeaux. Dans l'église d'Evron (Mayenne) qui date du XIVe siècle, on voit également au carré du transept quatre consoles richement sculptées sous les colonnettes des doubleaux.

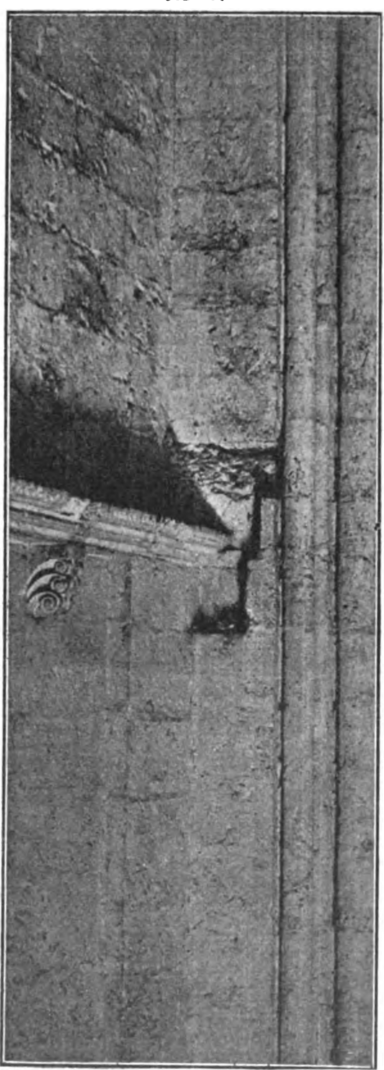


FACE SUD DE LA TOUR DU NORD. A. Ventre del.

Etat actuel.

les assises du XIII[e] siècle à la hauteur de la corniche qui passe sous les baies du clocher. La tablette moulurée qui vient buter contre l'astragale est un raccord posé au XIII[e] siècle et dépourvu de petites dents de scie. L'arrachement, qui se trouve à la base du dosseret, à droite du glacis supérieur d'une des arcatures hautes encore intactes, marque le niveau du retrait destiné à loger le socle de la colonne engagée. D'ailleurs, la saillie du gros contrefort au niveau du sol était de 1^{m}13, comme une fouille a permis de le constater.

FIG. 6.



COLONNE D'ANGLE DU CLOCHER NORD

Passons au contrefort de gauche englobé dans la façade. Au-dessus de l'appui de la fenêtre voisine de la tour du nord, on voit actuellement un retour d'angle à l'intérieur et trois décrochements du même genre à l'extérieur. Le mur de façade, dont l'épaisseur est de 2^{m}15, ne doit renfermer qu'un contrefort large de 1^{m}75 et un ressaut de 0^{m}40 du côté de la nef où venait se loger la colonnette S de l'arcature de gauche[1]. J'avais d'abord supposé que ce grand contrefort était flanqué d'une colonne engagée, comme celui de droite, par une raison de

[1] Cf. fig. 13.

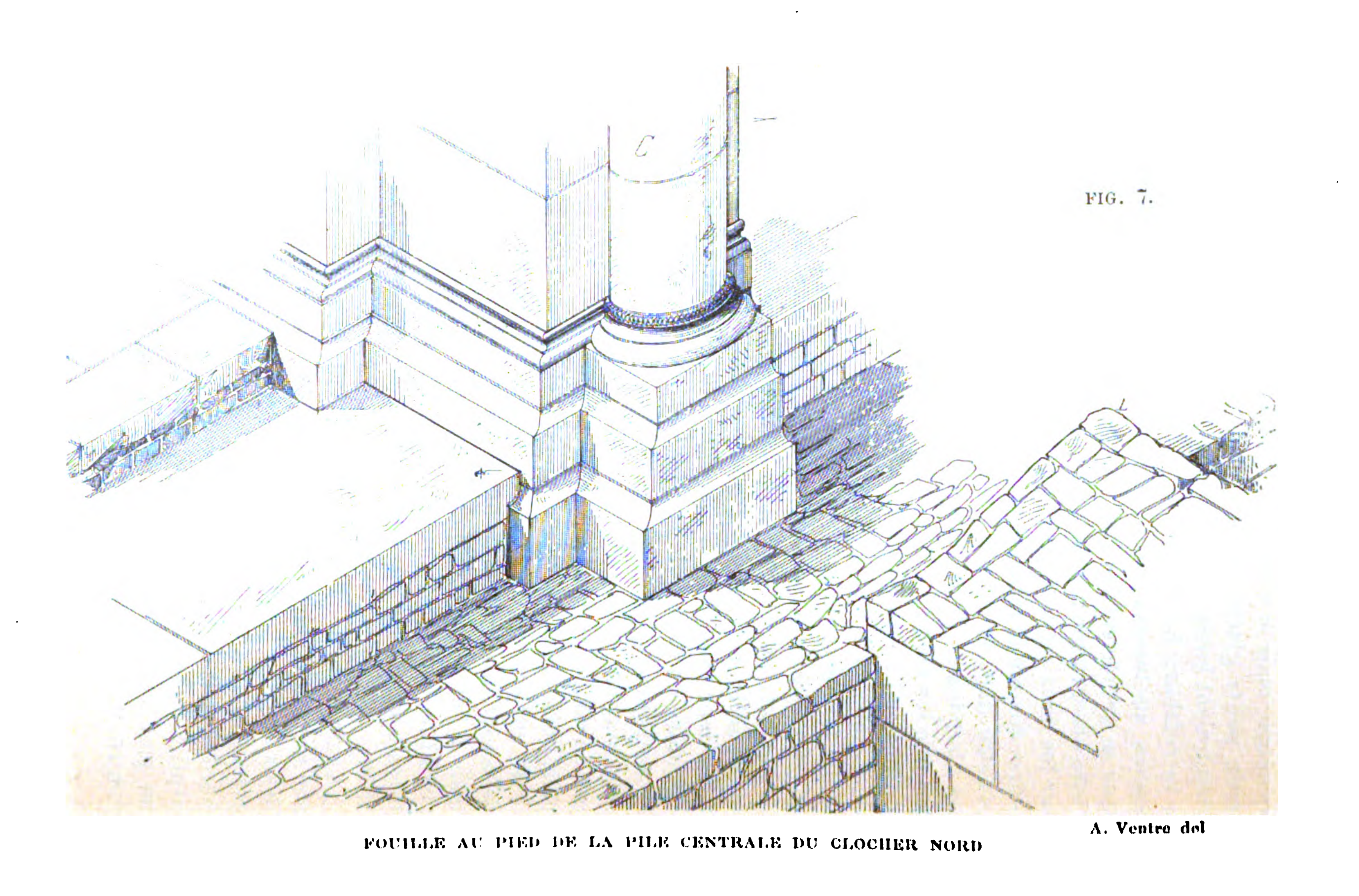
symétrie, mais je n'avais pas prêté une attention suffisante à deux petits glacis visibles au dehors contre la façade, qui viendraient buter maladroitement sur le fût si on se décidait à le rétablir. Le second de ces glacis qui se trouve à trois assises au-dessous de la corniche du premier étage de la tour se répète sur les gros contreforts de l'ouest et du nord. Cette observation m'a conduit à supprimer la colonne engagée sur les deux contreforts englobés dans le mur de façade. En outre, comme la tablette qui passe sous les baies des clochers pénètre dans la façade à l'extérieur, il aurait fallu placer les chapiteaux de ces colonnes engagées à un niveau plus bas que les autres.

Une fouille sous le tambour du portail adossé au clocher nord, faite le 5 juin 1903, n'a pas permis de déterminer la saillie primitive du gros contrefort au niveau du sol, parce que ses assises de soubassement ont été arrachées, mais à l'extérieur, au niveau du tympan de la porte, on voit qu'il fut entaillé de 0m 45 environ pour loger le moissonneur et le batteur séparés par le signe du cancer ainsi que la retombée du cordon de l'archivolte[1]. Le grand contrefort de l'ouest, dont la saillie est de 0m 72 et la largeur de 1m 87, n'a subi aucune modification. Il était séparé du contrefort sud par un simple ressaut qui a été pioché de 0m 10 sur sa face méridionale, comme je l'ai déjà dit, et qui mesurait à l'origine 0m 48 sur ses deux côtés. Aux angles nord-ouest et nord-est de la tour, les gros contreforts sont séparés par deux ressauts, mais si l'on rétablit cette disposition à l'angle sud-ouest, on réduit le contrefort du sud à 1m 25 de largeur, ce qui semblerait bien faible en comparaison des autres qui mesurent 1m 87.

Avant d'étudier la restitution de la face nord de la tour du sud qui fait pendant à celle dont je viens de parler, je voudrais élucider la question très importante du niveau du sol primitif entre les deux clochers. Au moment où la tour du nord sortait de terre vers 1135, le niveau du sol était de six centimètres plus haut que le pavage en grès qui se trouve au pied des marches de la façade. La première assise du contrefort de l'ouest, qui se trouve au ras des pavés, présente

[1] Cf. De Lasteyrie. *Études sur la sculpture française au moyen âge*, pl. II.

FIG. 7.



A. Ventre del

FOUILLE AU PIED DE LA PILE CENTRALE DU CLOCHER NORD

un cavet pioché sur la face principale, mais intact sur le côté sud contre la première marche de la façade. Ce cavet n'était pas destiné à être invisible. Je l'ai retrouvé au même niveau sous le dallage dans une fouille faite au pied de la colonnette A le 1er mars 1901. Il se continue sur le mur à gauche de cette colonnette, mais il ne se retourne pas sur son socle dont le cavet est taillé dans la seconde assise. Comme la première assise du contrefort de droite, mise au jour dans la même fouille, est en saillie de 1m52 sur le nu du mur et mesure 0m29 de hauteur, il y avait sans doute deux marches sur cet alignement pour rattraper le pied de l'escalier qui montait au porche de Raimbaud devant la façade de Fulbert.

Pour restituer le socle de la colonne C de la pile centrale, dont le chapiteau est orné de deux griffons buvant dans un calice, j'ai fait creuser à son pied, le 24 août 1903, un trou profond de 0m78 jusqu'aux fondations de la tour du nord. Au niveau du dallage, on a retrouvé le cavet supérieur taillé dans une pierre de 0m45 d'épaisseur et plus bas, dans une assise de 0m35, le cavet inférieur qui mesure 0m13 de hauteur et 0m10 de saillie. Ces cotes correspondent à celles des deux premières assises et des deux cavets inférieurs du contrefort de l'ouest. J'avais donc eu raison de rétablir deux assises sous le dallage actuel, contrairement à l'opinion de M. Mayeux. Entre les fondations du clocher nord et le bord inférieur du premier cavet du socle de la colonne aux deux griffons, il n'y a que 0m22, mais cette hauteur devait se réduire à 0m10, en calculant l'épaisseur du dallage.

On peut donc évaluer à 0m65 la hauteur du remblai qui fut établi contre la face sud de la tour du nord quand on a déplacé la façade. En poursuivant la même fouille sous l'arcade de la chapelle basse voisine de la façade, j'ai découvert, à 0m35 de profondeur, le seuil en pierre de Berchères qui donne le niveau primitif du dallage sous la tour. C'est une grande dalle qui arrive à 1m71 en avant de la grille, à l'angle G, presqu'à l'alignement du dosseret de la colonne C engagée dans la pile centrale. Au XIIe siècle, il fallait donc monter deux marches pour entrer dans la chapelle basse par l'une ou l'autre arcade, mais elles devinrent bientôt inutiles quand la construction du gros mur K dans l'axe des

tours entraîna la nécessité de rapporter des terres entre les clochers.

J'ai voulu connaître également l'ancien niveau du dallage au nord de la tour du sud. Le 5 juin 1903, j'ai fait pratiquer une fouille à la base de la colonne D qui occupe l'axe de la pile centrale[1]. On a trouvé le cavet du socle enfoui au ras du dallage actuel et taillé dans une assise de 0m44 de hauteur[2]. Comme les terres rapportées atteignent 0m65 d'épaisseur au bas de la face sud du clocher nord, il faut en conclure que l'espace compris entre les deux tours fut remblayé d'un pied quand on avança les trois portails. S'il y avait eu un porche entre les clochers, comme M. Mayeux le prétend, il aurait fallu des marches pour y descendre après avoir gravi celles des trois portes, car on ne peut supposer que les glacis du soubassement des tours étaient enfouis sous le dallage à l'origine.

La tour du sud.

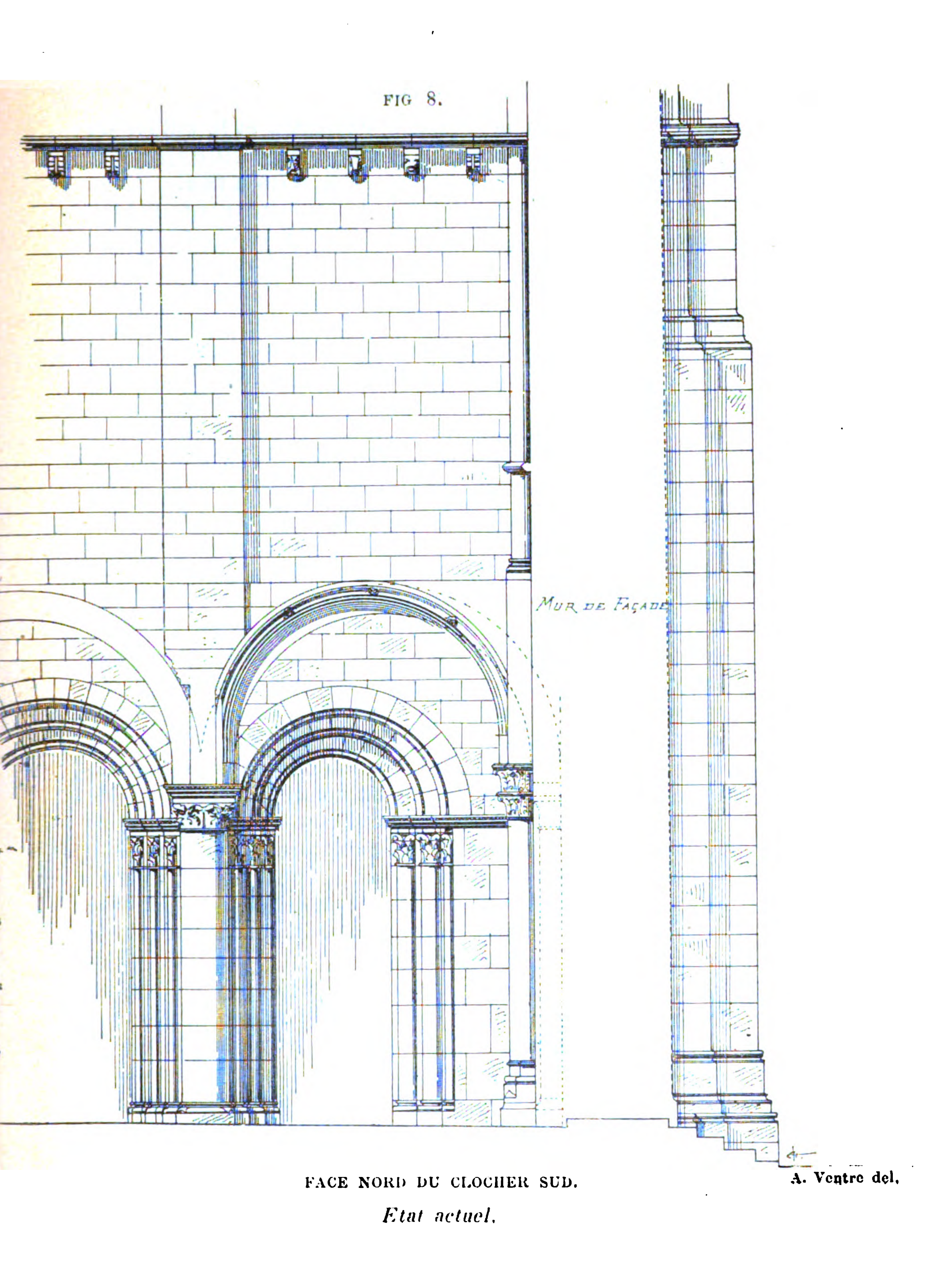
Il s'agit maintenant de discuter sur l'état primitif de la face nord du clocher sud[3]. A mon avis, les traces des deux cintres surhaussés, qui sont visibles au-dessus des grandes arcades, correspondent à deux anciennes arcatures et non pas à des formerets destinés à soutenir des voûtes d'ogives. Ces arcatures, dont la clef se trouve à un mètre plus haut que celle des arcatures en tiers-point qui leur font face sur l'autre tour, n'avaient pas été prévues dans le plan du soubassement du clocher méridional. J'avais d'abord supposé qu'on avait remonté d'une assise le gros chapiteau de la pile centrale et qu'on avait retaillé après coup les colonnettes engagées dans ses angles, car leur diamètre de 0m12 jure avec celui des autres fûts placés au revers du pilier. Un nouvel examen m'a conduit à d'autres conclusions.

L'architecte avait d'abord monté un massif central dont les quatre pilastres étaient séparés par les colonnettes

[1] Cf. fig. 3.

[2] En admettant un dallage épais de 0m12, l'ancien niveau se trouverait à 0m32 de profondeur.

[3] La restitution figurée p. 29, dans le t. XIII des *Mémoires de la Société archéologique* porte, par erreur, cette légende : « Face sud du clocher nord ». Il faut lire : « Face nord du clocher sud ».



FACE NORD DU CLOCHER SUD.

Etat actuel.

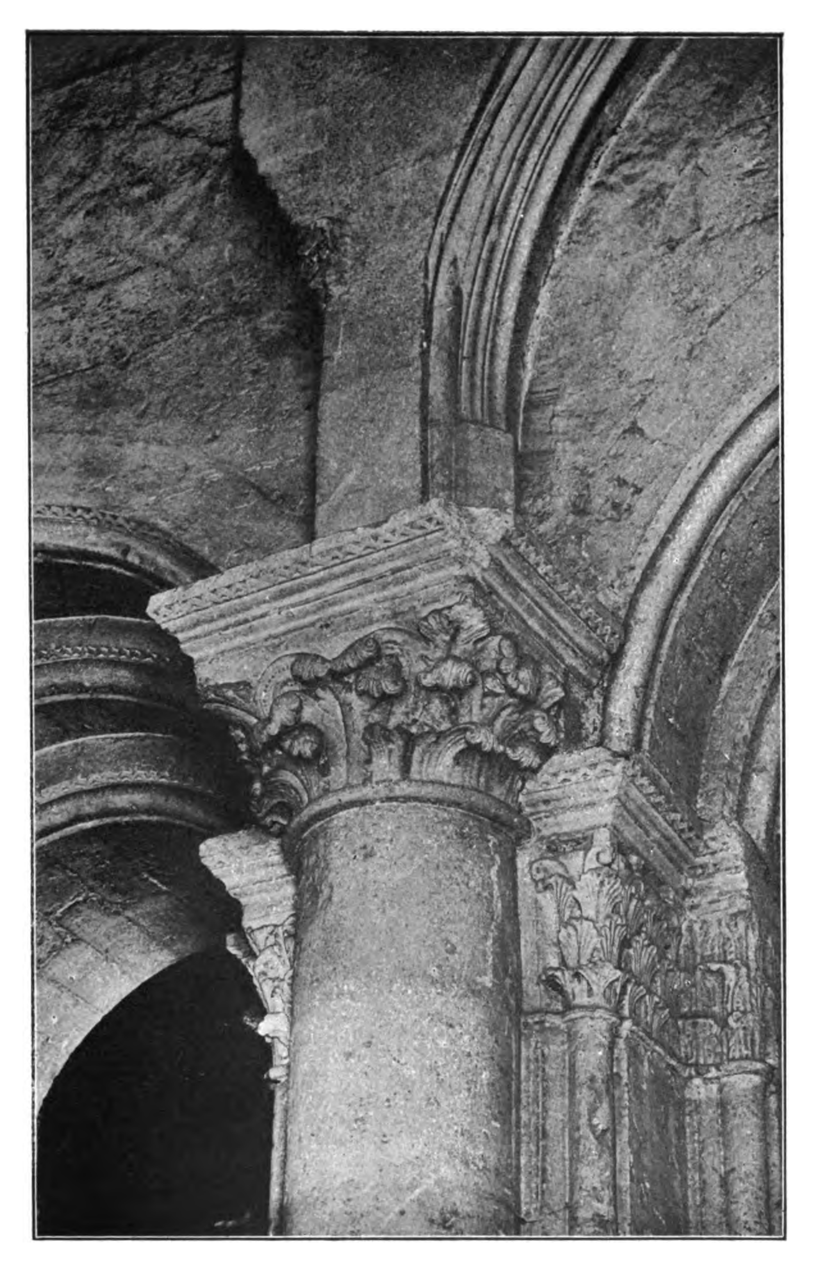
A. Ventre del.

actuelles. Il avait déja posé le chapiteau et le tailloir du pilastre orienté au nord, lorsqu'il prit le parti d'appliquer deux arcatures contre le clocher sud, suivant la disposition adoptée par le constructeur de la tour du nord. Pour y parvenir, il adossa une grosse colonne D contre le pilastre central en plaquant son socle et en relançant quelques demi-tambours dans la pile. Il prit soin de faire concorder les joints, mais comme la place du chapiteau n'avait pas été prévue, il coupa le tailloir du pilastre et monta la grosse corbeille de feuillages au-dessus des autres chapiteaux. Cet agencement est très maladroit, car le chapiteau en question ne fait pas corps avec le sommier et son tailloir vient cacher les petits chevrons et la moitié du boudin qui se détachent sur les deux arcades de la chapelle basse. Il est évident que ce chapiteau fut plaqué après coup, mais comme son ornementation et les moulures de son tailloir sont semblables à celles des chapiteaux inférieurs, ce remaniement fut exécuté par les mêmes ouvriers.

Au centre, les deux arcatures retombaient sur la même colonne encore intacte aujourd'hui. A gauche, on retrouve encore au niveau du dallage la base de la colonnette B qui supportait les claveaux d'une arcature. Elle ne fait pas corps avec les assises de la tour, comme celle qui se trouve en face contre le clocher nord. J'en conclus qu'elle fut encastrée après coup dans l'angle du contrefort. La trace de l'arcature de droite n'est visible que du côté gauche depuis le sommier jusqu'à la clef, sous l'arcature plaquée contre le mur au XVIe siècle et soutenue par la colonnette F, mais en traçant sa courbe au compas, on voit qu'elle retombait sur une colonnette T noyée dans la façade [1], comme sur la face correspondante de l'autre clocher.

La restitution du pied des contreforts qui épaulent cette face de la tour méridionale soulève moins de difficultés que pour l'autre clocher. Le contrefort central, dépourvu de ressaut, n'aurait pu descendre sur le gros chapiteau sans couper les claveaux des arcatures et de la dernière voussure des arcades de la chapelle. Il venait donc s'engager dans l'écoinçon des deux arcatures, comme l'indiquent du côté

[1] Cette colonnette est indiquée en pointillé dans la fig. 8.



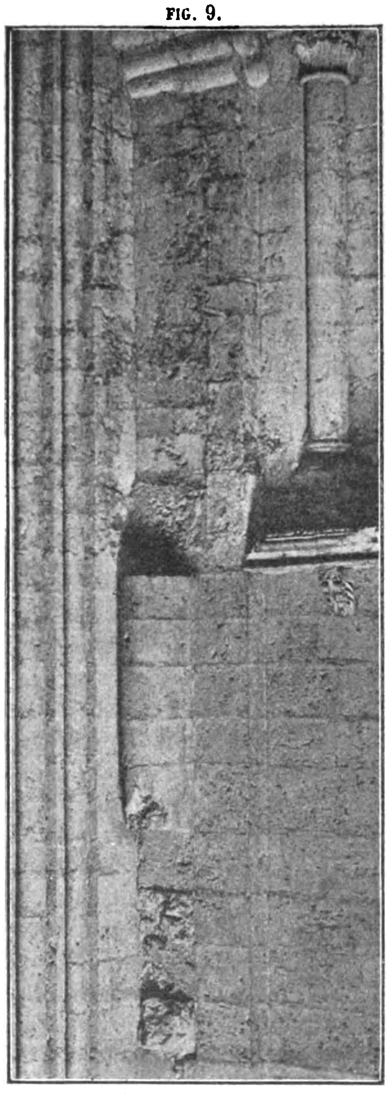
E. Lefèvre-Pontalis phot.

FACE NORD DU CLOCHER SUD

Chapiteau central.

gauche deux assises en pierre de Berchères dont l'autre moitié fut remplacée par de la pierre tendre au XVI[e] siècle. En 1519, Jean de Beauce fit également piocher l'écoinçon pour y encastrer du moellon et relia la base du contrefort au tailloir du chapiteau par une longue pierre en délit qui forme le sommier de l'arcature destinée à soutenir la tribune d'orgue.

FIG. 9.



COLONNE D'ANGLE DU CLOCHER SUD

Passons au contrefort de gauche. Au niveau du dallage il faisait une saillie de 0[m] 94, comme l'indique un joint bien visible dans le socle de la pile d'angle du XIII[e] siècle. A la moitié de sa hauteur, ce contrefort était flanqué d'une grosse colonne engagée dont cinq demi-tambours sont encore intacts au-dessous de la corniche qui passe sous les baies du clocher. Plus bas, sept assises portent les traces de la colonne primitive qui descendait à un niveau difficile à déterminer. Son chapiteau, qui devait se trouver à la hauteur de la corniche à modillons, était couronné d'un long glacis, comme les colonnes qui jouent le rôle de contreforts au dernier étage de la même tour.

Bien que le contrefort correspondant du clocher nord soit également pourvu d'une colonne, on ne doit pas supposer

que l'architecte de la tour du sud avait lancé un grand arc entre ces deux contreforts pour encadrer une tribune, car il aurait eu soin de placer sa colonne en face de l'autre, tandis que les axes des deux colonnes sont à 0m60 de distance. L'une est en dehors, l'autre en dedans des piles d'angle du XIIIe siècle qui sont reliées par un doubleau en tiers-point dont le biais est très accentué. C'est pour faire pendant à la colonne engagée dans le contrefort d'angle du clocher nord que l'architecte de la tour du sud avait adopté une disposition identique.

A droite, le contrefort principal est engagé dans la façade, mais il ne mesurait pas 2m15 d'épaisseur comme la façade, car on ne voit à l'intérieur aucune trace de ressaut. Le bandeau mouluré de la corniche pénètre directement dans le mur sans décrochement. Le ressaut qui était destiné à loger la colonnette T de l'arcature inférieure de droite se trouve donc dans l'épaisseur de la façade, à 0m 40 environ du revers du mur [1]. A l'extérieur, le gros contrefort ressort en arrachement entre la corniche du premier étage de la tour et celle des trois portails. On voit nettement comment des pierres de la façade furent relancées dans ses assises primitives et comment le retour d'équerre de la tablette qui règne sous les baies du clocher a été coupé.

La corniche qui forme l'appui des trois fenêtres de la façade vient buter dans le ressaut formé par ce gros contrefort et le petit contrefort d'angle. Au-dessous on a prolongé les lits d'assises du clocher jusqu'à la ligne d'axe du portail de la Vierge quand on a remonté la façade, mais au niveau de la troisième assise avant la corniche des portails, il faut signaler un décrochement à moitié de cette distance. Pour loger la retombée du cordon et trois figurines inférieures de la seconde voussure de la même porte, on entailla ce contrefort comme celui qui lui fait face sur la tour du nord [2]. Dans mon premier essai de restitution, j'avais figuré une colonne engagée dans la partie haute de ce contrefort

[1] La figure 6 de l'article de M. Mayeux tend à démontrer que le chapiteau de cette colonne aurait été démonté après la démolition de la face latérale du prétendu porche, mais il ne peut donner aucune preuve de cette opération.

[2] Cf. De Lasteyrie. *Études sur la sculpture française au moyen âge*, pl. IV.

par une raison de symétrie, mais comme j'ai prouvé que le contrefort correspondant du clocher en était dépourvu, je n'ai pas cru devoir la rétablir.

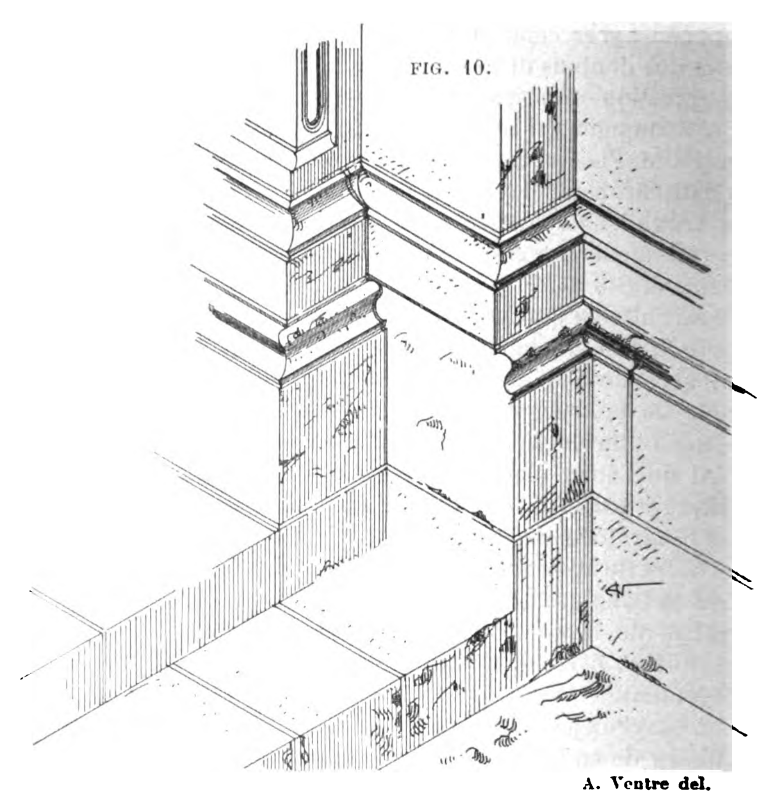
Sur la face méridionale de la tour du sud s'ouvre un portail en plein cintre percé après coup, comme je continue à le soutenir. M. Mayeux croit au contraire qu'il existait à l'origine et prétend que j'ignore les conditions essentielles de la stabilité d'un clocher. Je lui ferai d'abord observer qu'on a percé après coup au niveau du sol des entrées modernes dans des donjons du XIIe siècle bien plus épais que le clocher en question sans les faire écrouler, notamment à Étampes et à Beaugency. Il serait facile d'en citer d'autres exemples. Quand M. Flachat a repris en sous-œuvre la tour centrale de la cathédrale de Bayeux et quand M. Bœswilwald a exécuté un travail analogue sous les tours de Notre-Dame de Laon, ils ont mené à bonne fin une entreprise beaucoup plus dangereuse.

L'architecte qui fut chargé de percer vers 1160 une petite porte à la base du clocher sud de la cathédrale de Chartres eut soin de s'éloigner autant que possible de l'angle sud-ouest de la tour par mesure de prudence. On peut faire la même observation en étudiant la porte déjà signalée au nord de l'autre clocher. Voilà pourquoi ces deux baies sont désaxées par rapport à la distance qui sépare leurs piédroits des contreforts voisins. Ainsi, à la petite porte du clocher nord, cette distance est de 0^{m}93 à droite, c'est-à-dire du côté de l'angle, et de 0^{m}39 à gauche. De même, le jambage gauche de la porte du clocher sud mesure 0^{m}43 sans la colonne et celui de droite, près du contrefort central, 0^{m}12 seulement.

M. Mayeux a constaté comme moi que les chapiteaux et les tailloirs de ce portail, ainsi que les socles des deux colonnes engagées, garnis de grands oves perlés, comme celles des trois portes de la façade, sont des œuvres d'un style plus avancé que celui de la grande arcature de droite. Il conclut à un réemploi de matériaux provenant d'un porche accolé au sud du clocher nord, mais quel intérêt un architecte aurait-il eu à changer les bases et les chapiteaux de ces deux colonnes vingt ans peut-être après leur pose? Au contraire, si l'on admet que la porte en question fut percée et décorée par les

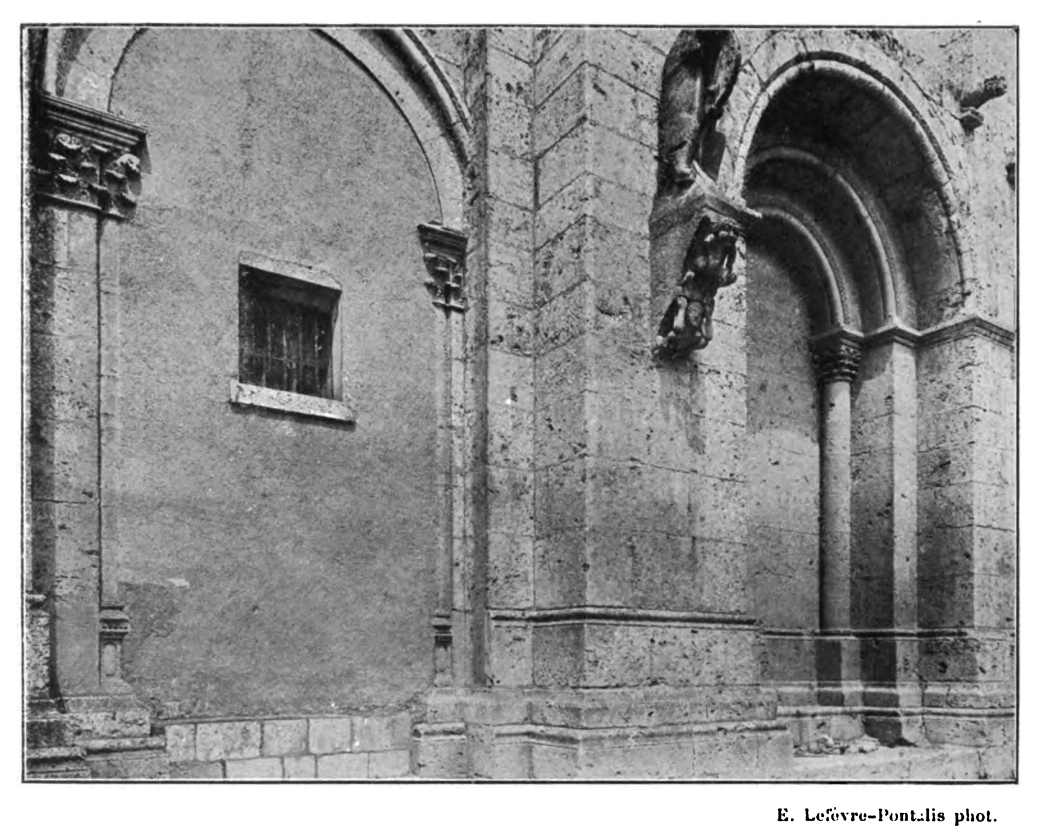
ouvriers qui mettaient la dernière main aux sculptures des trois portails romans, la ressemblance signalée dans les socles s'explique aisément, sans recourir à l'hypothèse d'un porche dont la face méridionale aurait été détruite au moment de la construction du clocher sud.

L'archivolte de ce portail doit être garnie d'un boudin caché sous un enduit moderne, mais son cordon torique vient



BASE DU PORTAIL LATÉRAL DU CLOCHER SUD

buter à droite sur le contrefort central du clocher, au lieu de s'appuyer sur le sommier comme de l'autre côté. J'en avais conclu que la retombée de cette moulure n'avait pas été prévue à l'origine. M. Mayeux constate que son premier claveau de droite est taillé dans l'assise même du contrefort



E. Lefèvre-Pontalis phot.

FACE MÉRIDIONALE DU CLOCHER SUD

central, mais il suffit de regarder attentivement ce raccord très maladroit, destiné à éviter le glissement des claveaux, pour voir que cette pierre a été relancée après coup. En perçant le petit portail de la tour du nord, l'architecte a préféré entailler deux assises du contrefort d'axe pour le même motif, comme je l'ai dit plus haut.

Pour éviter le décollement des deux colonnes de la porte percée dans la tour sud, le maître de l'œuvre les fit tailler dans des assises de même hauteur que celles de la tour qui furent relancées de façon à faire coïncider les lits, mais, à droite, il n'évita pas l'inconvénient de faire un long joint vertical contre le contrefort central. Au XIIe siècle, les architectes du Beauvaisis, qui ont vouté d'ogives après coup les nefs des églises de Bury et de Cambronne par exemple, prenaient les mêmes précautions pour dissimuler le plaçage de colonnettes contre des piles plus anciennes. La voussure en plein cintre de la porte en question, qui retombe sur un bandeau mouluré dans l'épaisseur du mur, fut soigneusement raccordée avec les assises horizontales à l'extérieur et à l'intérieur.

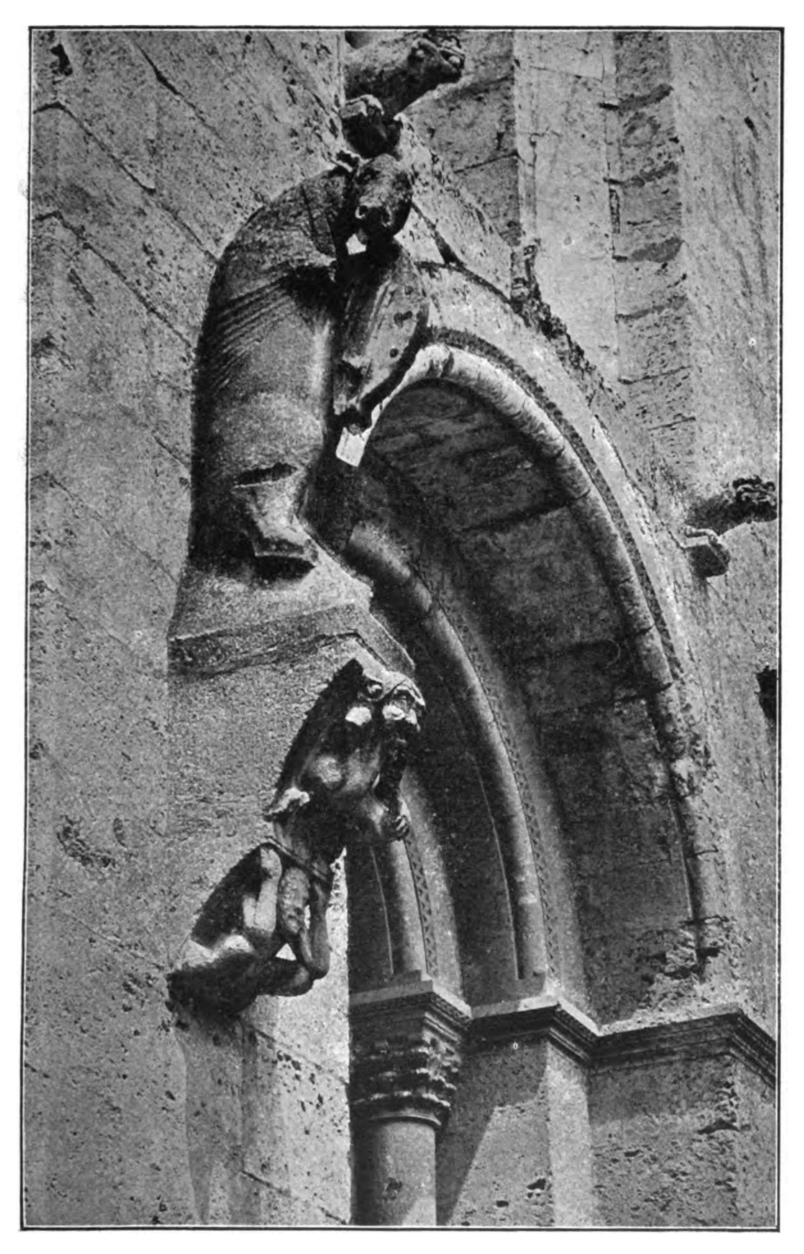
Une autre preuve du percement de cette porte après coup se déduit de la disposition de ses marches. L'arcature voisine, à droite, est précédée de deux gradins qui mesurent chacun $0^{m}40$ de hauteur : on ne saurait donc les assimiler à des marches. Or des gradins semblables existaient à l'origine du côté gauche au pied d'une arcature correspondante, comme sur la face occidentale de la tour, mais quand on a percé le portail, on les a entaillées pour les transformer en marches. La preuve de ce travail se voit sur la pierre et aux deux bouts de chaque marche qui font corps avec les assises de la tour dont la hauteur est égale à celle des anciens bahuts. Si les marches avaient été prévues à l'origine ou remplacées à l'époque moderne, elles viendraient se coller simplement contre le soubassement du clocher au lieu d'y pénétrer en faisant une encoche. Enfin, à gauche, on voit comment le troisième bandeau mouluré de la tour fut coupé pour encastrer la base de la colonne. Ce bandeau fut supprimé à droite sur l'assise du socle et sur le retour du contrefort dont le premier bandeau se trouve également pioché. Ainsi l'architecte de la tour du sud n'avait pas du tout l'intention d'ouvrir un portail au midi en élevant l'étage inférieur.

Comme M. Mayeux affecte de croire que j'ai été mal renseigné ou que je me laisse tromper par mes propres yeux, j'ai voulu soumettre mes observations personnelles sur le percement de ce portail à M. Venancie, chef du chantier de la cathédrale, qui en a reconnu l'exactitude. Il partage également mon opinion et celle de M. Merlet sur le contrefort d'angle de la tour du nord, qui fut diminué de 0m10 quand on a remonté les trois portails de la façade dont le déplacement ne fait pour lui l'objet d'aucun doute. Je tiens à le remercier de m'avoir fait profiter de ses connaissances techniques et de sa longue expérience.

Ce qui est difficile à expliquer, c'est la disposition particulière de la grande arcature de droite sur le côté sud de la tour méridionale. Elle repose au fond sur deux colonnettes primitives et sa voussure en plein cintre, garnie de trois tores, vient retomber sur deux colonnettes et sur des piédroits très saillants, ce qui lui donne une profondeur tout à fait anormale par comparaison avec les arcatures en tiers point de la face de l'ouest qui sont beaucoup plus basses. Ce faux porche, surmonté d'une arcature à double archivolte, était-il destiné à former le cadre de certaines cérémonies ou de la représentation des mystères? Est-ce pour ce motif qu'il est flanqué d'un verrat qui file et d'un âne jouant de la vielle qui est assis sur une console garnie d'une figurine et d'un diable? Ces curieux animaux sont des débris plus anciens que le clocher. Ils furent posés en même temps qu'on montait la tour et ne paraissent pas avoir été incrustés après coup dans ses assises. Quant à l'ange du XIIe siècle encastré après coup à l'angle sud-ouest du clocher, il tient un cadran solaire daté de 1578, mais à l'origine il devait être appliqué contre une colonne dans un portail.

La question du porche

Au moment de sa construction, le clocher sud était dégagé au midi, à l'ouest et au nord, tandis que le bas côté méridional prolongé au XIIe siècle venait buter contre sa face de l'est, comme le prouvent la petite porte en plein cintre qui faisait communiquer le comble de ce collatéral avec la cage de la tour et le solin en saillie sur les assises du clocher qui indique la pente de la toiture au XIIe siècle. M. Mayeux pense



E. Lefèvre-Pontalis phot.

CLOCHER SUD

L'âne qui vielle.

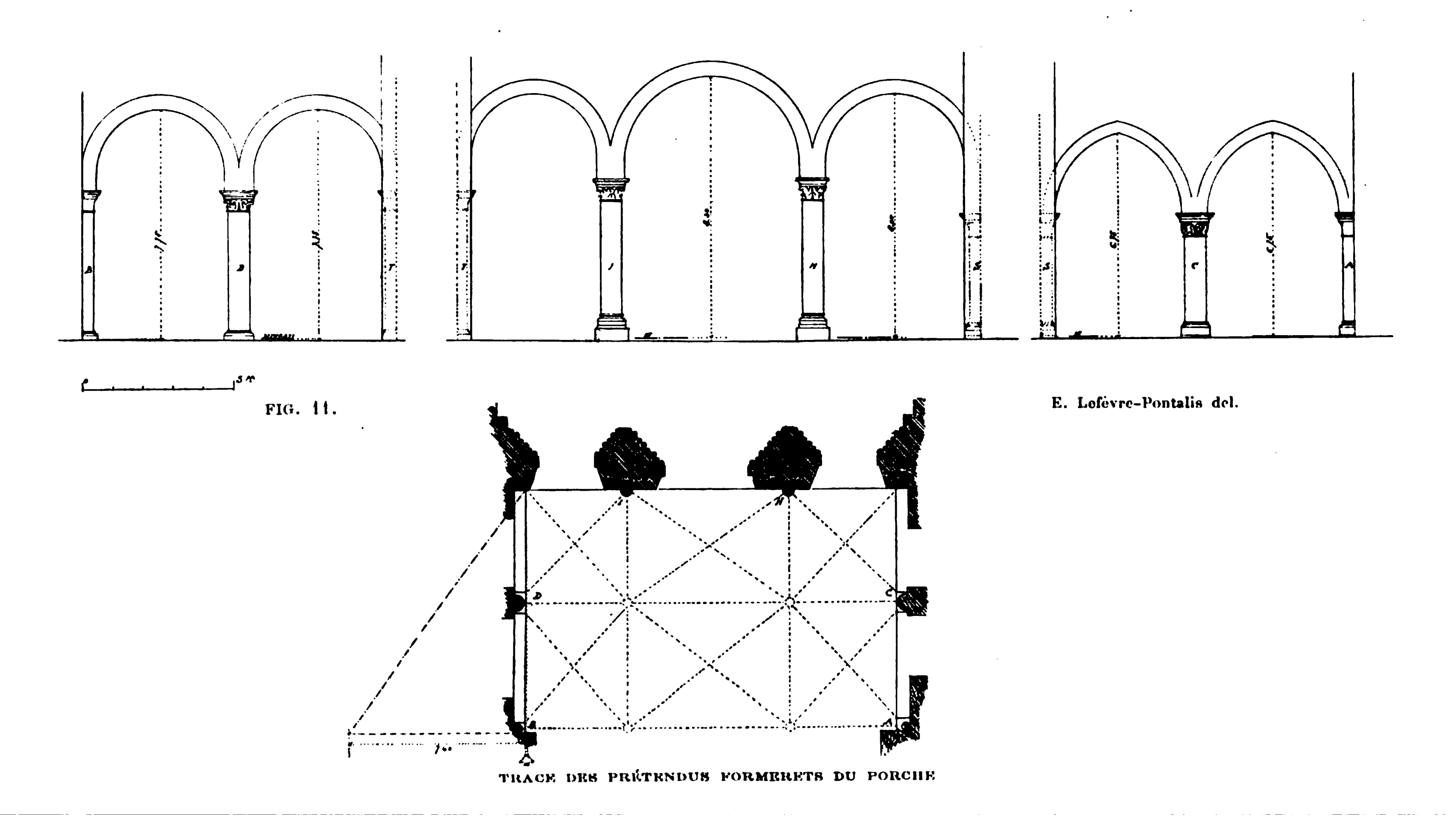
au contraire que le clocher sud fut bâti contre un porche déjà existant. Dans ma première étude sur les façades de la cathédrale, j'ai indiqué comment la découverte d'un gros mur de façade enfoui derrière les tours dans la première travée de la nef m'avait décidé à reporter sur cet emplacement les trois portails romans de la façade et à restituer un porche recouvert de trois voûtes d'ogives entre cette première façade du XIIe siècle et celle de la cathédrale de Fulbert[1]. M. Mayeux suppose qu'un porche surmonté de six voûtes d'ogives s'élevait entre les deux tours, c'est-à-dire derrière la façade actuelle qui n'aurait jamais été déplacée. Ce porche, bâti peu de temps après la tour du nord, aurait été ouvert également du côté sud avant la construction de la tour méridionale qui aurait entraîné la suppression de sa face latérale.

Voici les raisons qui m'empêchent de conclure à l'existence d'un porche voûté entre les deux tours. Sans insister pour le moment sur ce fait que la décoration des trois portails et des fenêtres de la façade porte l'empreinte d'un art beaucoup plus avancé que les chapiteaux, les tailloirs, les bases et les archivoltes des étages inférieurs de la tour du nord, ce qui exclut la possibilité de faire remonter à la même période du XIIe siècle la façade et le clocher nord, je m'appuierai d'abord sur les fondations du gros mur K, épais de 3m35, qui se trouve dans l'axe des deux tours et que j'ai mis à découvert en 1901 et en 1903. Un porche, tel que M. Mayeux le conçoit, aurait eu nécessairement sur cet alignement deux piles isolées qui auraient été fondées sur un massif carré et non pas sur un gros mur flanqué de quatre contreforts.

D'ailleurs, on n'a rencontré aucune substruction entre le mur de la facade primitive du XIIe siècle mis au jour dans la première travée de la nef et le gros mur enfoui dans l'axe des deux clochers. Rien ne prouve donc l'existence de piles intermédiaires dans l'alignement qui relierait les deux bases A et B coupées au niveau du dallage[2] au pied des deux faisceaux de colonnettes du XIIIe siècle plaqués à l'angle des deux tours. Enfin, même en supposant que ce porche eût été

[1] *Mémoires de la Société*, t. XIII, p. 13 et 33.

[2] Cf. fig. 2 et 11.



E. Lefèvre-Pontalis del.
TRACÉ DES PRÉTENDUS FORMERETS DU PORCHE

FIG. 11.

divisé en trois travées et recouvert de neuf voûtes d'ogives pour rejoindre la façade qui se trouvait à $5^{m}60$ en arrière, on obtiendrait une troisième travée dont les voûtes seraient traversées par les contreforts d'angle des deux tours qui faisaient une saillie de $1^{m}13$ sur le clocher nord et de $0^{m}94$ sur le clocher sud.

On se heurte encore à d'autres difficultés techniques pour restituer ce porche imaginaire. Le tailloir du gros chapiteau garni de deux griffons, qui se trouve sur la pile centrale du clocher nord, est à un mètre plus bas que celui du chapiteau correspondant dans l'axe du clocher sud. Comment supposer une pareille différence de niveau dans le sommier des voûtes du porche? Admettons un instant la théorie de M. Mayeux, en considérant les traces d'arcatures en cintre brisé et en plein cintre du clocher nord et du clocher sud comme des traces de formerets bandés sous les compartiments de remplissage des voûtes d'ogives du porche. Mesurons maintenant à quelle hauteur au-dessus du dallage se trouve la clef de ces arcs primitifs. Nous obtenons $6^{m}75$ pour les arcs en tiers-point du clocher nord et $7^{m}75$ pour les arcs en plein cintre surhaussés de la tour du sud.

Ainsi les voûtes adossées au clocher sud seraient montées à un mètre plus haut que celles qui auraient été appliquées contre le clocher nord. En outre, la voûte qui se trouverait dans l'angle de la façade et du clocher nord serait impossible à construire, parce qu'elle arriverait à $0^{m}75$ au dessous de la clef de l'archivolte en tiers point du portail latéral, en plaçant la clef de ses deux formerets à la même hauteur de $6^{m}75$ au dessus du sol. D'ailleurs, en adoptant le même niveau pour point de départ, j'ai constaté que les arcs en plein cintre, dont la trace est visible au revers de la façade au dessus de l'archivolte en tiers-point des trois portails et qui auraient pu jouer également le rôle de formerets, ont leur clef à 8 mètres et à $8^{m}30$ de hauteur[1]. Si l'on rétablissait une voûte d'ogives derrière le portail latéral du nord, le formeret appliqué contre la façade serait à $1^{m}25$ plus haut que celui dont les claveaux viendraient s'engager dans le mur du clocher.

[1] Cf. fig. 11 où j'ai restitué le plan supposé du prétendu porche, en montrant que la clef de ses formerets se trouverait à quatre niveaux différents.

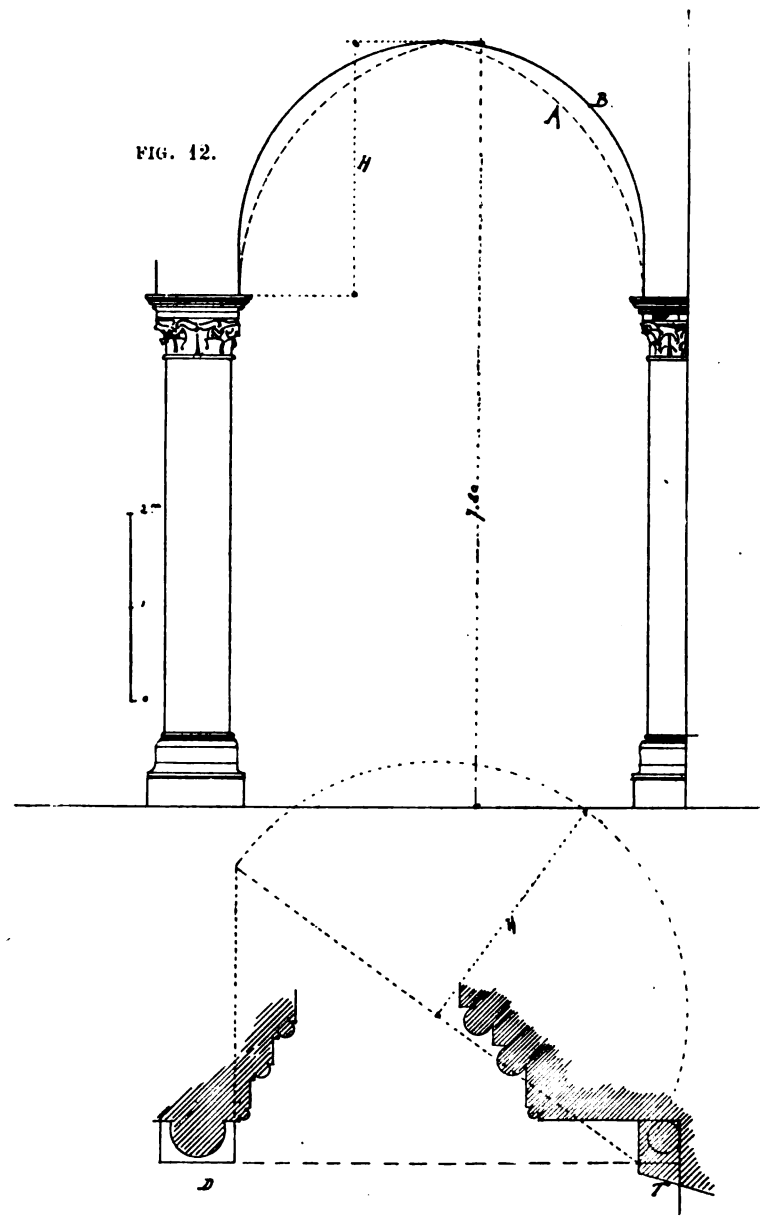
Pour expliquer les conséquences d'une soi-disante erreur de l'architecte du clocher sud qui se serait aperçu trop tard d'un biais de 0m10 dans le raccord de la nef et de la façade, M. Mayeux soutient que les trois portails occupaient leur emplacement actuel au moment où l'on jetait les fondations de la tour méridionale. Ce biais insignifiant lui suggère un moyen d'expliquer pourquoi les voûtes d'ogives du prétendu porche bâti entre les deux tours auraient laissé des traces en arc brisé sur le clocher nord et en plein cintre sur le clocher sud. J'ai expliqué ces traces par de grandes arcatures de forme différente sur chaque tour, mais, suivant M. Mayeux, la courbure en plein cintre visible dans la partie basse du clocher sud, sur la face du nord, est un effet de la section oblique d'un arc brisé. Or, en regardant la figure ci-jointe, mise soigneusement à l'échelle, voici ce qu'on peut constater. Pour que le tracé de l'arc en tiers point A devienne par une section biaise le plein cintre B avec la même flèche H, il faudrait que la face nord du clocher fît un biais de 7m40 environ par rapport à une perpendiculaire tombant sur la façade. L'argumentation de M. Mayeux est donc invraisemblable. Avec une différence de 0m10 répartie sur une longueur de 16 mètres qui correspond à celle du clocher sud, la coupure des lunettes ne produirait aucun effet appréciable.

Si la colonnette A, dont la base est seule visible à droite sur la face méridionale du clocher nord, soutenait des voûtes au lieu d'une simple arcature en tiers-point, on est forcé de faire retomber sur son chapiteau un arc formeret, une branche d'ogives et un doubleau, malgré son faible diamètre de 0m33. La même observation s'applique à la colonnette B, au nord du clocher sud. Enfin la trace de l'arc brisé qui se voit sur le mur entre la pile centrale de la tour du nord et le mur de façade, au dessus de la première arcade de la chapelle basse, vient fournir un dernier argument contraire à la théorie de M. Mayeux.

A gauche, la courbe en tiers-point ne vient pas s'appuyer sur un chapiteau qui aurait occupé la place de celui de la tribune d'orgue projetée au XVIe siècle, mais sa retombée pénètre dans le mur de façade [1]. La façade actuelle n'occupait

[1] Cf. fig. 6.

FIG. 12.



E. Lefèvre-Pontalis del.

donc pas le même emplacement quand la tour du nord fut bâtie. La colonne englobée dans l'épaisseur du mur ne pouvait servir de point d'appui qu'à une arcature et non pas à des voûtes, dont les retombées seraient venues s'engager dans un retrait à l'angle du clocher nord et de la façade. La pénétration correspondante n'est pas visible aujourd'hui sur la face nord de la tour du sud, parce qu'elle est dissimulée sous une arcature en plein cintre surhaussé appareillée par Jean de Beauce en 1519, quand il fut chargé d'établir une tribune d'orgue[1]. Enfin, si on avait bâti un porche voûté d'ogives sur le flanc sud du clocher nord, pourquoi l'architecte de la tour méridionale se serait-il donné la peine de démonter la pile de droite du portail de la Vierge et de scier un bout de linteau pour gagner 0^{m} 10, au lieu de planter son clocher un peu plus loin ?

Ainsi la restitution d'un porche entre les deux tours du XIIe siècle soulève de nombreuses objections, mais quel était le rôle des deux grosses colonnes H et I engagées au revers de la façade de chaque côté du portail central ? Elles étaient destinées à supporter les doubleaux, les ogives et les formerets du porche primitif bâti au milieu du XIIe siècle en arrière des tours et précédé des trois portails romans. Quand on déplaça la façade, elles furent remontées avec les sculptures des portes, comme les assises qui portent encore la trace du cintre des anciens formerets, mais elles restèrent sans emploi, parce que l'architecte de la cathédrale gothique s'empressa de renoncer à construire un porche entre les deux tours après l'incendie de 1194.

M. Mayeux suppose que le porche sorti de son imagination s'arrêtait au niveau des modillons du bandeau qui passe sous les baies du premier étage du clocher nord, mais il n'a pas réfléchi que la toiture de son porche serait venue couper par derrière les trois grandes fenêtres en cintre brisé de la façade actuelle. Il alléguera sans doute que ces fenêtres ne remontent pas à la même époque que les trois portails inférieurs, mais il suffit de comparer la courbure en cintre brisé de leur archivolte, leurs bases à tore aplati, les feuilles d'acanthe sculptées sur les tailloirs de la baie centrale pour reconnaître

[1] Cf. fig. 8.

l'identité du style des trois fenêtres et des trois portes. En outre, les pilastres cantonnés de deux colonnettes qui flanquent la fenêtre correspondent à deux petits contreforts inférieurs dont le socle est garni de grands oves perlés, comme le soubassement des portails.

En admettant l'existence d'un porche sur le flanc sud de la tour du nord, sa toiture serait venue masquer deux arcatures en tiers-point encore intactes qui se trouvent au-dessus de la double entrée de la chapelle basse et qui ont deux petits glacis au niveau de leur appui pour rejeter l'eau de pluie. Ce simple détail prouve que ces arcatures se trouvaient exposées aux intempéries et non pas sous un toit. Dans ce dernier cas, l'architecte du clocher nord n'aurait pas jugé nécessaire de décorer cette surface du mur. Enfin, si le constructeur de la tour du sud s'était trouvé en présence d'un porche déjà bâti, il n'aurait pas fait descendre le contrefort central de la face du nord dans l'écoinçon des formerets et il aurait remonté sa base au niveau de la tribune supérieure.

Le porche primitif, qui avait été bâti au XIIe siècle en avant de la façade de Fulbert et derrière les tours, avait un étage éclairé par les trois grandes baies de la façade actuelle démontées en même temps que les portails. Le niveau du dallage de cette tribune est donné par les bases des colonnettes des arcatures qui encadrent encore aujourd'hui les trois fenêtres au revers de la façade. A l'angle de la façade et d'un contrefort du clocher nord, dans l'intérieur de la cathédrale, on aperçoit une de ses colonnettes qui vient couper le tailloir d'une arcature supérieure de la tour et qui traverse la tablette de la corniche en saillie sous l'appui des baies du clocher. Il est évident que ce n'est pas une disposition primitive. Après le transport de la façade, les pilastres qui soutiennent ces colonnettes d'angle reposaient sur des colonnettes partant du sol qui ont été remplacées au XVIe siècle. Toute cette partie de la cathédrale serait impossible à restaurer aujourd'hui. Si l'on rétablissait les arcatures basses des tours, il faudrait creuser un retrait dans la façade pour loger la colonnette qui supporterait l'une de leurs retombées. Si l'on voulait monter un porche en tenant compte des prétendus arrachements des formerets,

il serait impossible de mettre ses voûtes d'ogives au même niveau.

Le démontage des portes de la façade

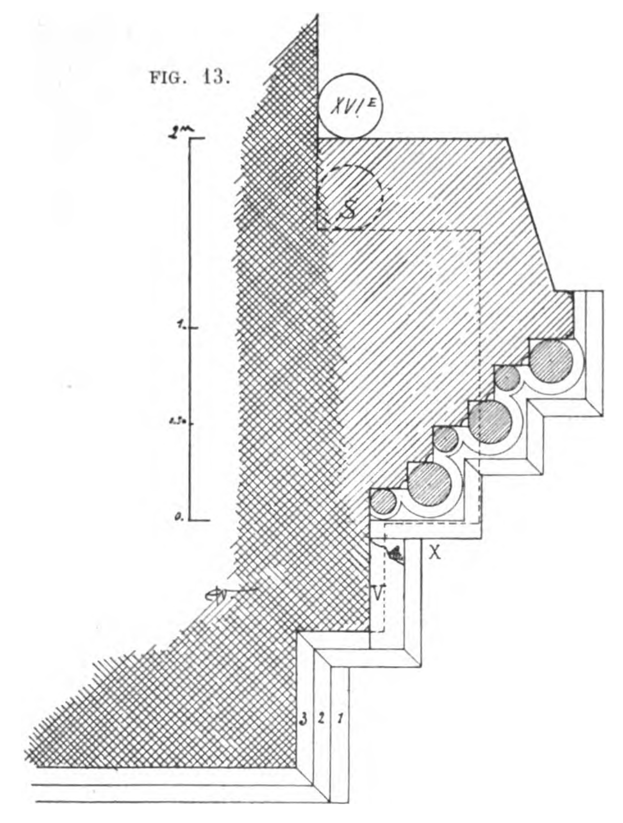
Les arguments que M. Mayeux fait valoir pour nier le démontage des trois portails de la façade sont faciles à réfuter. Cette opération lui semble invraisemblable, parce qu'il est impossible de transposer d'une porte à l'autre des claveaux dont la courbure n'a pas le même rayon, mais aucun archéologue n'a jamais soutenu qu'on avait interverti l'ordre des claveaux. Quand la porte centrale et la porte de gauche se trouvaient derrière les tours, elles mesuraient comme aujourd'hui, la première 3^{m}39 et la seconde 2^{m}32 de largeur. C'est seulement la porte de droite ou de la Vierge qui fut rétrécie de 0^{m}10, comme M. Mayeux le reconnaît lui-même, en admettant le démontage de la moitié de son archivolte voisine du clocher sud.

Si M. Mayeux connaissait mieux certains portails de nos grandes cathédrales, il saurait que l'architecte de Notre-Dame de Paris a non seulement utilisé le tympan, mais aussi les voussures romanes de la porte Sainte-Anne et que les deux portails romans du transept de la cathédrale de Bourges ont été remontés au XIIIe siècle. En outre, le portail du croisillon nord de l'église abbatiale de Saint-Denis, œuvre du XIIe siècle, fut déplacé pierre par pierre au XIIIe siècle [1]. Vers le milieu du XIIe siècle on fit subir la même opération au porche de l'église abbatiale de Moissac [2]. La porte du nord à la cathédrale de Cahors en offre un autre exemple. Au sud de l'église d'Aizy (Aisne), on peut voir un beau portail de la seconde moitié du XIIe siècle plaqué contre un bas côté du XIIIe siècle. A l'extrémité du croisillon nord de la cathédrale de Reims on a remonté au XIIIe siècle un petit portail en plein cintre d'un style très délicat. Le portail du XIIIe siècle

[1] Suger avait également démonté un autre portail à Saint-Denis vers 1140 « Per singularem atrii portam de antiquo in novum opus transpositam ». Edition Lecoy de la Marche p. 188.

[2] Brutails. *Notes sur quelques édifices visités par le Congrès* dans le *Congrès archéologique d'Agen et d'Auch*, 1901, p. 308.

qui donne accès dans le bras sud du transept de la cathédrale de Saint-Omer y fut transporté à la fin du XIVe siècle. Il serait facile de citer d'autres opérations du même genre faites dans le cours du moyen âge[1]. Les architectes des monuments historiques les ont renouvelées de nos jours avec un plein succès, comme M. Selmersheim dans la restauration du porche méridional de Notre-Dame de Chartres.



RACCORD DE LA FAÇADE ET DU CLOCHER NORD

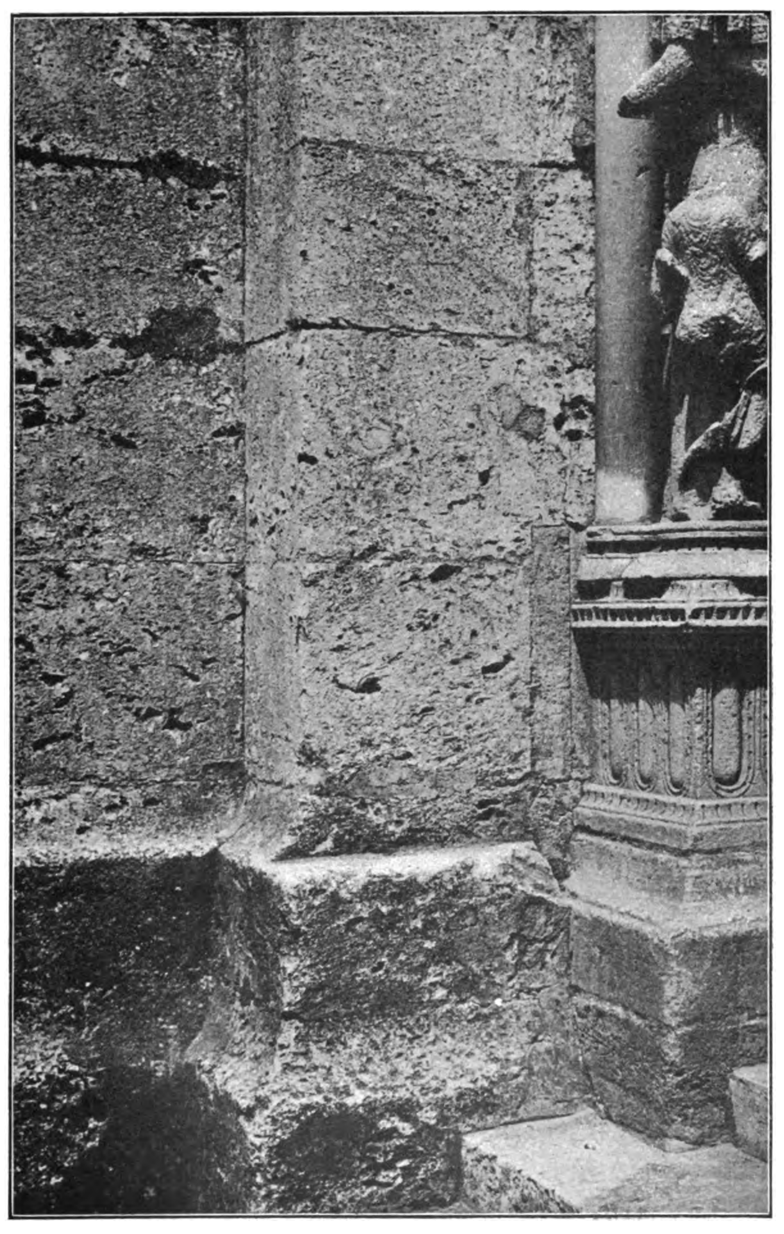
M. Mayeux prétend que le défaut de concordance des assises de la façade et des clochers ne prouve pas que les portails ont été déplacés, mais simplement que les trois

[1] Cf. Viollet-le-Duc. *Dictionnaire d'architecture*, t. VII, p. 393.

portes, la tour du nord et la tour du sud sont d'époques différentes. Cette observation conserve néanmoins toute sa valeur, car elle prouve que l'architecte du clocher nord n'avait pas prévu la construction du porche et que le maitre de l'œuvre du clocher sud ne s'est pas trouvé en présence d'un porche déjà bâti, sinon ils auraient raccordé plus adroitement les contreforts des tours à la façade au lieu de faire ressortir leurs angles au bord du mur.

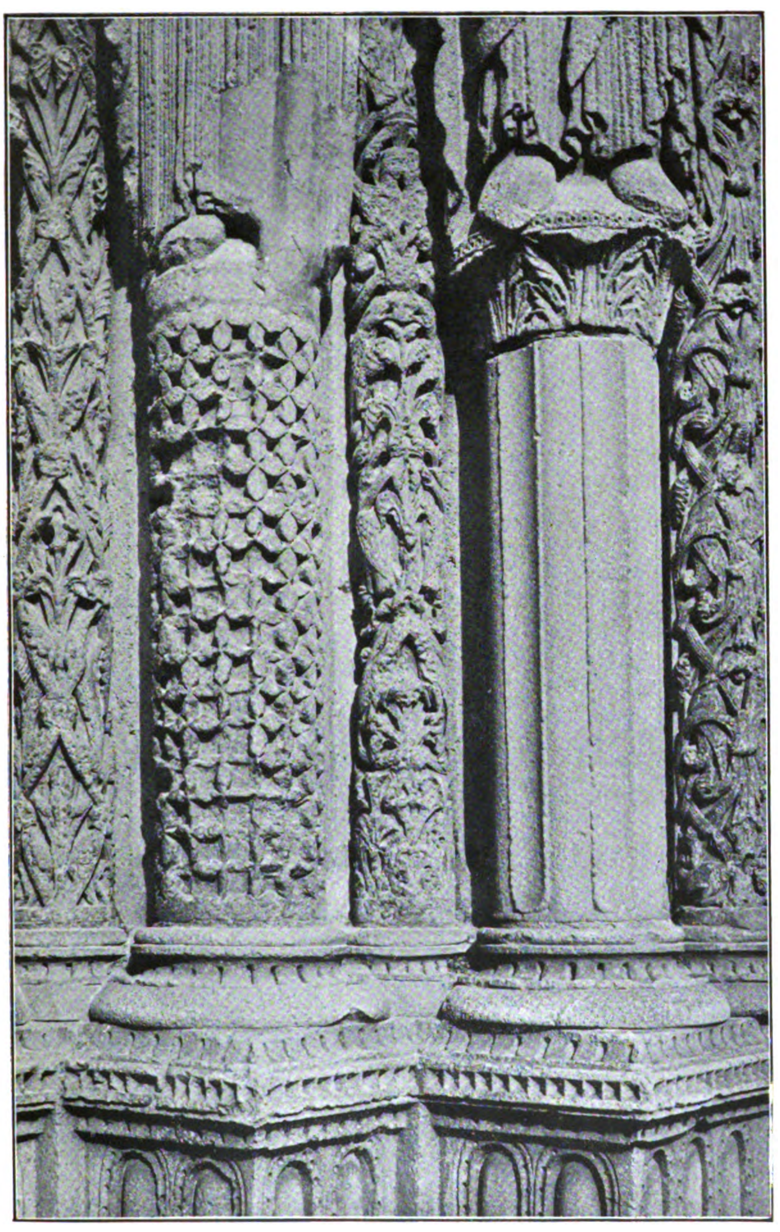
Pour supprimer un témoin gênant qui confirme le déplacement de la façade, M. Mayeux nie qu'on ait diminué de $0^{m}10$ la saillie d'un contrefort du clocher nord voisin du portail de gauche. Il a vérifié avec un fil à plomb que le contrefort est bien vertical, mais je n'ai jamais dit qu'on l'avait coupé en talus. J'ai constaté, comme M. Merlet me l'avait fait remarquer, que ce contrefort présente à la place d'un cavet de son soubassement qui porte le n° 3 sur le plan de la page précédente, au point V, une encoche de $0^{m}18$, tandis que la saillie de ce même glacis, qui se continue sur les autres contreforts, n'est que de $0^{m}08$. Il serait donc impossible de rétablir dans l'encoche un glacis de même pente et de même hauteur que celui dont on voit l'amorce.

D'ailleurs, la saillie de ce contrefort d'angle n'est plus que de $0^{m}38$ aujourd'hui, tandis que celle du contrefort voisin, exposé à l'ouest, est de $0^{m}50$. Il faut donc en conclure que la nécessité de gagner $0^{m}10$ vers le nord, pour ne pas diminuer la largeur du portail de gauche en remontant la façade, obligea l'architecte à réduire de la même dimension, en V, ce contrefort sur 11 mètres de hauteur depuis l'encoche de la base jusqu'aux deux glacis visibles au-dessus de l'appui des fenêtres. Si ces deux glacis sont intacts, il ne faut pas en conclure que le contrefort ne présentait pas un glacis inférieur qui a été ravalé. Enfin, l'absence de balèvres près de l'arête sur la face coupée apporte une dernière preuve à l'appui de mon opinion. Le seul fait que ce contrefort a été diminué d'épaisseur renverse toute la théorie de M. Mayeux sur la construction d'un porche contre le clocher nord avant le commencement des travaux de l'autre tour, car il est évident que l'architecte n'aurait eu dans ce cas aucun intérêt à gagner $0^{m}10$ vers le nord, puisqu'il avait le champ libre au sud.



E. Lefèvre-Pontalis phot.

RACCORD DU PORTAIL ET DU CLOCHER NORD



E. Lefèvre-Pontalis phot.

COLONNES DU PORTAIL CENTRAL

Parmi les autres preuves du démontage de la façade, j'avais indiqué la différence de longueur entre les petits fûts ornés qui se trouvent sous le socle des statues. M. Mayeux prétend qu'elle provient d'une restauration moderne et que les fûts rajoutés sont neufs. C'est une erreur évidente, car la plupart de ces courtes colonnettes remontent bien au XIIe siècle. J'avais dit qu'on en avait scié plusieurs pour les raccourcir. M. de Lasteyrie ne partage pas mon avis et fait observer que le listel qui contourne les extrémités de ces petits fûts prouve qu'elles ont conservé leur longueur primitive [1] mais cette observation ne peut pas s'appliquer à six colonnettes dépourvues de listel ou de baguette à chaque bout, comme on pourra le constater sur la photographie ci-jointe [2]. J'en ai compté deux sur le pilastre à gauche du portail central, deux à droite dans l'ébrasement de la même porte, l'une ornée de six cannelures et l'autre de petits quatre-feuilles, comme celles qui se trouvent à gauche dans le portail de la Vierge. On en remarquait peut-être quelques autres avant la restauration de Lassus.

A gauche de la porte principale, le pilastre qui s'élève au milieu de la pile est posé sur un socle garni de grands oves [3] qui mérite d'attirer l'attention. Au fond de chaque angle rentrant tous les autres socles sont encadrés par deux petits filets verticaux en retour d'équerre larges de quatre centimètres. Or, à droite du pilastre, l'un des filets est réduit à un centimètre et demi et le rang de trous carrés ne coïncide pas. Il est évident qu'on a voulu remonter la pile intermédiaire en diminuant sa largeur.

Sur le linteau du portail central, du côté gauche, un personnage est debout à côté du premier groupe de trois apôtres. Or un pied-droit de l'arcature qui l'encadre est masqué par deux anges du premier cordon, tandis qu'à droite l'arcature correspondante apparait tout entière. Il est probable que l'appareilleur a voulu gagner quelques centimètres en

[1] *Etudes sur la sculpture française au moyen âge*, p. 21.

[2] Cf. pl. VIII.

[3] On peut signaler des oves perlés du même genre dans le soubassement des portes de Notre-Dame d'Étampes, de Notre-Dame-en-Vaux, à Châlons, et de Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

remontant le tympan. Les deux anges qui tiennent une couronne restaurée, à la clef de la troisième voussure, ont certainement remplacé un motif plus ancien cassé pendant le transport de l'archivolte. Ces détails sont bien visibles dans l'une des héliogravures dont j'ai fait le cliché pour l'ouvrage de M. de Lasteyrie [1].

M. Mayeux me fait dire qu'on a transposé les claveaux des voussures, ce qui est inexact. Cette observation ne s'applique qu'aux petits chapiteaux historiés, car l'histoire de la vie du Christ se développe en allant de la porte centrale au clocher nord, puis elle reprend du même point à l'autre tour. Peu importe que deux chapiteaux soient parfois taillés dans la même assise, notamment sur les pilastres, comme M. Mayeux l'a remarqué, car les autres sont indépendants, ce qui explique comment on a pu replacer maladroitement la fête des Rameaux après le baiser de Judas et le lavement des pieds après la visite des saintes femmes au tombeau.

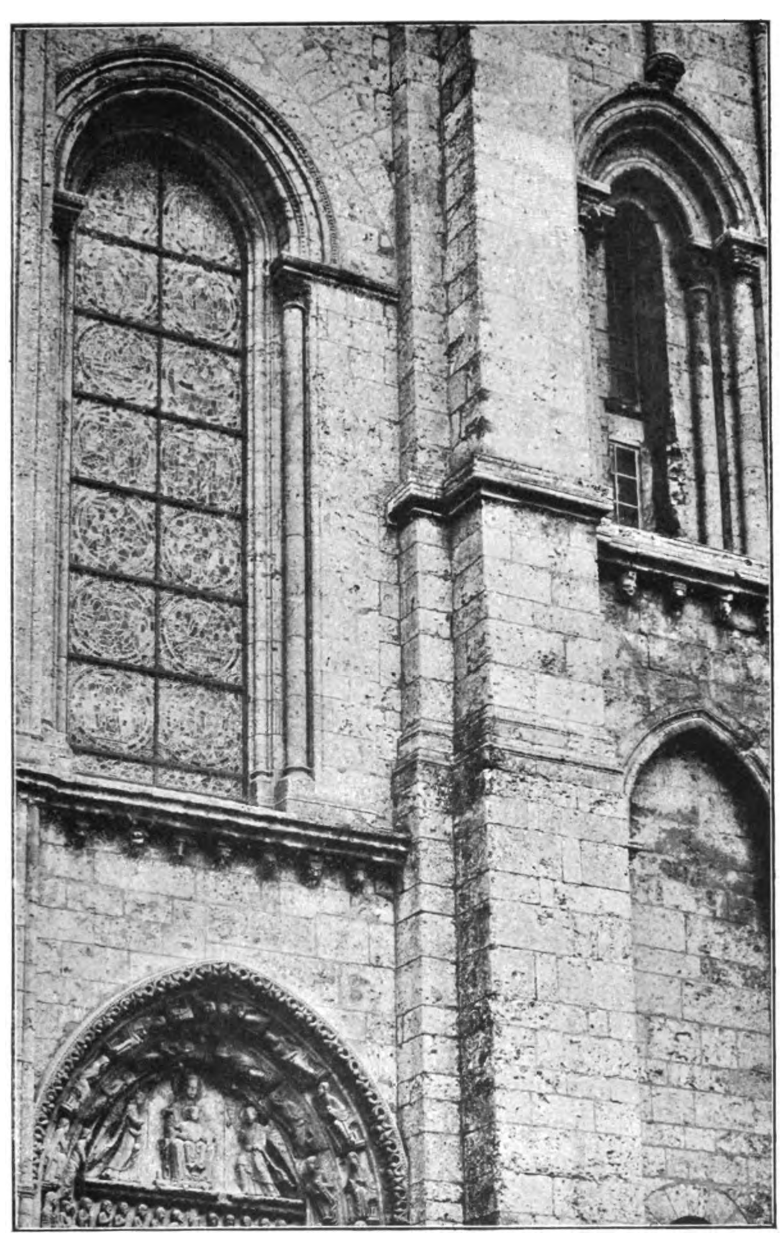
L'entaille faite après coup dans la tour du sud pour y encastrer un chapiteau de la porte de la Vierge qui représente l'apparition du Christ à ses apôtres contrarie la thèse de M. Mayeux comme les observations précédentes. Il s'appuie donc sur une photographie du tympan reproduite dans la monographie de Lassus pour prétendre que cette encoche n'existait pas en 1850 [2]. Or comme ce cliché a été pris de face et non pas en biais, l'entaille se trouve cachée par une assise du clocher comme aujourd'hui [3]. Il ne faut donc pas en conclure qu'on a dégagé le chapiteau en question à l'époque moderne. M. Mayeux soutient qu'au lieu de relancer le chapiteau dans la tour du sud, on a monté les assises du clocher devant ce chapiteau qui aurait fait partie de la pile d'angle du porche. C'est ainsi qu'une tranche de la sculpture se serait trouvée masquée.

En recourant à cette hypothèse, M. Mayeux ne s'est pas aperçu qu'il se contredisait lui-même. En effet, il admet que la pile dont ce chapiteau fait partie a été rapprochée de 0m10 pour rétrécir de la même dimension le portail de la Vierge. Or si on a démonté la pile, ce chapiteau n'est pas resté à sa

[1] *Études sur la sculpture française au moyen âge*, pl. III.

[2] *Monographie de la cathédrale de Chartres*, Atlas, pl. VII.

[3] Cf. pl. IX.



E. Lefèvre-Pontalis phot.

RACCORD DE LA FAÇADE ET DU CLOCHER SUD

place primitive. Il était donc facile de le scier comme le linteau du portail pour faire filer les assises du clocher dans l'intérieur du mur de la façade. Au contraire, en admettant le démontage, on comprend parfaitement que l'appareilleur ait fait une encoche dans la tour pour conserver le bord du chapiteau.

Si le clocher méridional avait été monté contre l'angle sud-ouest d'un porche plus ancien, ce n'est pas seulement un chapiteau qui pourrait être engagé dans ses assises, ce serait aussi l'extrémité du jambage de la pile de droite du portail de la Vierge qui vient au contraire se coller contre un contrefort de la tour. La coïncidence de lit entre sept assises du clocher sud et de la façade depuis le sommier de l'archivolte jusqu'à la tablette de la corniche des portails est un simple artifice destiné à masquer le raccord, car l'appareil est décroché au dessus de la clef du cordon de la porte et tout le long du piédroit de la fenêtre voisine de la tour[1]. En outre, ce cordon de feuillages, refait par M. Lassus suivant sa forme primitive, vient buter maladroitement contre la tour comme dans le portail de gauche, car l'architecte n'avait pas la place nécessaire pour le faire descendre au niveau du sommier. Au dessus de la corniche des trois portes dont la tablette vient s'appliquer sur un contrefort du clocher sud, on voit trois bandeaux moulurés qui pénètrent dans la façade, comme au point de raccord de l'autre tour. Donc les deux clochers existaient quand les trois portails vinrent occuper leur place actuelle.

Parmi les hypothèses les plus bizarres de M. Mayeux, il faut signaler celles qui s'appliquent à la cause du rétrécissement de la porte de la Vierge et à la façon d'exécuter ce travail. Ce portail mesure actuellement 2^{m}22 de largeur, tandis que celui de gauche est large de 2^{m}32. Si on l'a rétréci de 0^{m}10, après avoir diminué de la même dimension la saillie d'un contrefort du clocher nord, c'est qu'il fallait gagner la place d'une colonne sur la longueur de la façade pour ne pas supprimer le point d'appui d'une voussure. M. Mayeux essaie d'expliquer cette opération par la nécessité de prendre un alignement sur la nef, mais elle était

[1] Cf. pl. X.

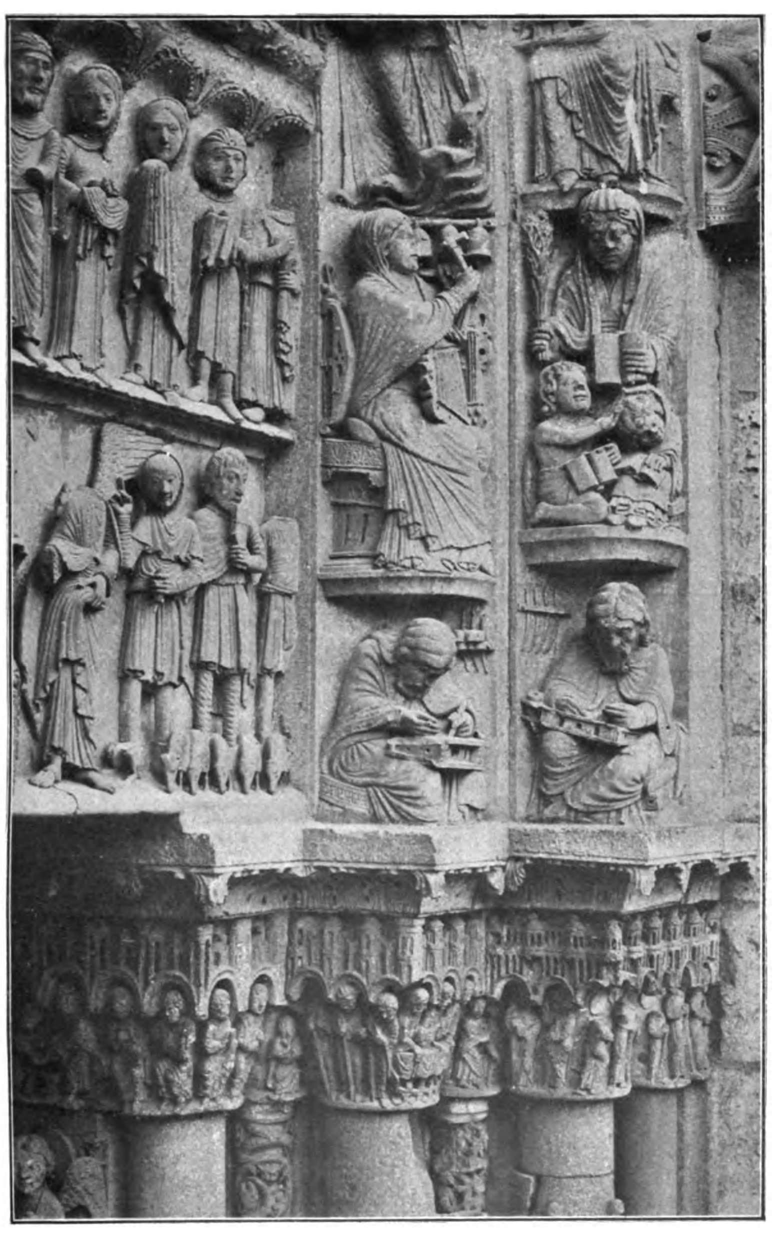
absolument inutile en admettant sa théorie sur la construction du porche avant celle du clocher sud. En effet, il eut été beaucoup plus simple de bâtir la tour un peu plus loin, puisque l'architecte aurait eu le champ libre pour planter ses fondations.

Quels furent les moyens employés pour rétrécir le portail de la Vierge ? M. Mayeux soutient qu'on démonta seulement la pile adossée au clocher sud et le côté droit des voussures. Il ajoute qu'un bout du linteau fut scié sur place du même côté et que la figure centrale du tympan fut refaite. Je crois au contraire que ce portail a été complètement démonté comme les deux autres. En étayant le linteau pour en scier un bout sur un échafaudage, on s'exposait à le briser pendant l'opération. Si on l'a coupé du côté droit après l'avoir déposé, c'est qu'il était indifférent de scier un berger et quelques moutons[1], tandis qu'en supprimant à gauche l'ange de l'Annonciation, cette scène serait devenue incompréhensible. Au dessus, le second registre du tympan se compose d'un linteau central et de deux petits morceaux garnis à gauche d'une femme et à droite d'un homme coupé en deux. Il eût été impossible de scier en l'air ce personnage séparé de ses voisins par un joint. Quant à la Vierge, elle n'a pas été refaite[2] : on s'est borné à donner de chaque côté de cette belle figure un trait de scie de cinq centimètres pour ne pas toucher aux anges sculptés sur les écoinçons. Dans les voussures de droite, je n'ai vu aucun socle de figurine coupé, comme l'affirme M. Mayeux.

L'étude du soubassement de la façade et des tours conduit M. Mayeux à toute une série de déductions erronées. La troisième assise de la tour du sud est garnie d'un cavet qui contourne le clocher et qui se continue sur le socle des colonnes de chaque portail. Ce raccord serait à son avis une preuve de l'existence antérieure du porche, mais voici comment j'explique la coïncidence de cette moulure et du gros joint qui se trouve au même niveau à la base du clocher sud et de la façade. Dans mon article précédent, j'ai

[1] Cf. pl. IX.

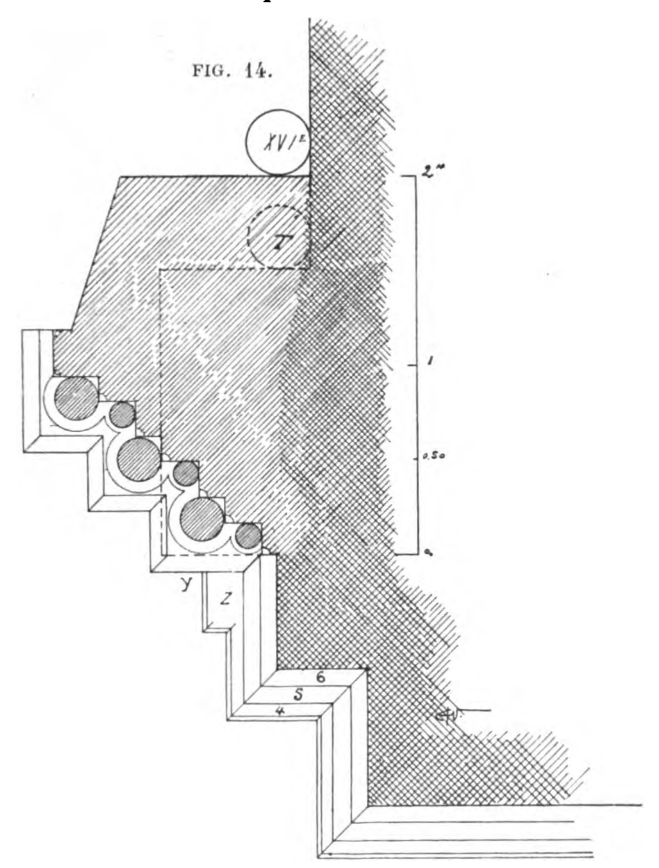
[2] En 1850, la figure de l'enfant Jésus était mutilée et les ailes des anges étaient cassées. Cf. *Monographie de la cathédrale de Chartres*. Atlas pl. VII en héliogravure.



Ch. Métais phot.

DÉTAILS DU PORTAIL DE LA VIERGE

expliqué comment la façade actuelle avait été montée derrière les tours en même temps que l'on construisait le clocher méridional[1]. A cette époque, le cavet continu qui se trouve au dessus du seuil des trois portails se raccordait avec la même



RACCORD DE LA FAÇADE ET DU CLOCHER SUD

moulure de base de la tour du sud. Quand on déplaça la façade, il fut donc facile de faire coïncider de nouveau le gros joint et le cavet.

Le retour d'équerre du cavet inférieur de la tour, désigné par le n° 5 dans l'angle Y, prouve simplement l'existence d'un

[1] *Mémoires de la Société*, t. XIII, p. 12.

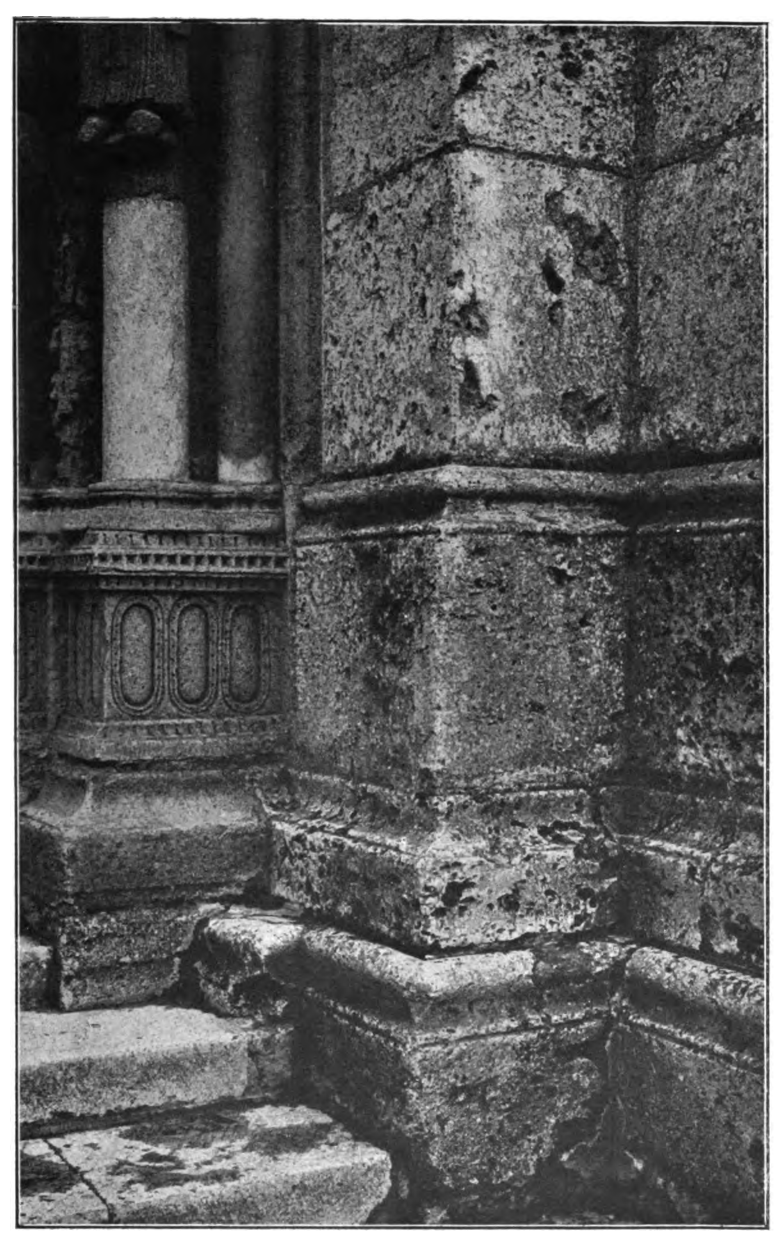
contrefort primitif du clocher qui faisait une saillie vers le nord. En effet, ce ressaut correspond à celui de la tablette de la corniche qui passe sous les baies du premier étage de la tour et qui fut entaillée par l'architecte qui remonta la façade. Ce n'est pas une pierre relancée, car au dessus du cavet le bandeau torique qui contourne la base du clocher fut coupé pour loger le premier angle rentrant du portail de la Vierge dont l'arête est remplacée par une gorge.

M. Mayeux m'accuse d'avoir supprimé une tablette Z[1] qui aurait été invisible sur le plan d'ensemble de mes fouilles. Cette tablette d'angle, qui mesure 0m 23 × 0m 12, serait l'assise de la base de l'ancien porche suivant sa théorie, mais si ce ressaut existait avant le clocher sud, il devait correspondre à un contrefort. Or pour rétablir la largeur primitive du portail de la Vierge, il y aurait lieu d'éloigner de 0m 10 vers le sud la pile de droite du portail de la Vierge. Cette opération aurait pour résultat de cacher complètement la colonnette tangente à la tour méridionale derrière le contrefort restitué sur la tablette. En réalité, ce ressaut provient d'une erreur commise par l'appareilleur ou d'un repentir de l'architecte. Il est bon de faire observer que la première assise de base du portail de la Vierge du côté droit fut retaillée pour faire encoche dans la tablette en question, dont la moulure ne continue pas sur la face du socle qui vient buter contre la tour.

Si la façade avait été collée contre le clocher nord peu de temps après sa construction, les joints de son soubassement devraient coïncider avec ceux de la tour. Or les quatre premières assises du clocher nord mesurent en partant du pavage 0m 28, 0m 45, 0m 41 et 0m 47 et celles du portail de gauche, au-dessus de la troisième marche, ont 0m 38, 0m 30 et 0m 63. Malgré la différence d'épaisseur entre les assises, on fit cependant correspondre les joints supérieurs de la première assise des portails et du second lit du clocher nord, mais néanmoins le cavet des socles des portails est à 0m 12 au dessus du second cavet continu du clocher nord.

M. Mayeux prétend que le cavet de la première assise des portails, qui se voit uniquement sur le socle des pilastres de

[1] Cf. fig. 14.



E. Lefèvre-Pontalis phot.

RACCORD DU PORTAIL ET DU CLOCHER SUD

la porte centrale, coïncide avec le premier cavet continu du clocher nord. C'est une lourde erreur, car ce cavet mesure 0m 13 de hauteur et le cavet inférieur des pilastres n'a que 0m 10. Au niveau des bases du portail de gauche, une pièce de raccord verticale vient boucher l'entaille faite dans le clocher pour loger le socle garni d'oves. C'est encore une preuve du démontage, comme la réduction de saillie du contrefort voisin, car l'architecte était évidemment gèné par l'existence des deux tours pour avoir réservé un dosseret aussi étroit entre les clochers et la première colonnette des portails latéraux.

Une dernière objection à faire à la théorie de M. Mayeux est d'ordre purement chronologique. Il prétend que les trois portails sont antérieurs au clocher sud qui était en construction en 1145, suivant le témoignage de Robert de Torigni[1]. Or M. de Lasteyrie, dans une étude magistrale, a longuement exposé les raisons iconographiques qui permettent de faire remonter ces portails au troisième quart du XIIe siècle[2]. D'ailleurs, il suffit de comparer les bases, les chapiteaux et les tailloirs de leurs colonnes avec les détails correspondants de la tour du sud pour constater que ce clocher porte l'empreinte d'un style moins avancé. Il est évident que la tour méridionale devait être presque achevée quand on mit la dernière main aux sculptures des trois portails. Si M. Mayeux persiste dans son opinion, il devra donc réfuter tous les arguments de M. de Lasteyrie pour reporter la partie basse de la façade à une date voisine de l'incendie de 1134.

Dans mon premier article, j'avais cherché à dater les portails romans de la cathédrale de Chartres, en les comparant à la porte du même style qui donne accès dans la nef de la cathédrale du Mans du côté sud. Comme les moulures et les quatre figurines de la croisée d'ogives du porche du Mans sont identiques à celles des voûtes de la nef, consacrée le 28 avril 1158 par Guillaume de Passavant[3], on pouvait le

[1] *Historiens de France*, t. XIII, p. 290.

[2] *Le portail royal de la cathédrale de Chartres*, dans les *Etudes sur la sculpture française au moyen âge*. Cf. *Monuments Piot publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. VIII, p. 1 à 28.

[3] *Gesta Guillelmi* apud Mabillon. *Vetera analecta*, p. 330.

faire remonter à la même époque. Or M. Gabriel Fleury a démontré que ce porche voûté d'ogives fut collé après coup contre le portail en plein cintre [1]. Il faut donc reculer la date du portail du Mans vers 1150 et j'admettrais volontiers qu'il est antérieur aux trois portes occidentales de Notre-Dame de Chartres.

Après avoir réfuté les critiques de M. Mayeux, en montrant qu'il s'est lancé dans la voie des hypothèses les plus hasardées, je voudrais souligner le désaccord absolu qui existe entre nous au sujet des façades successives de la cathédrale de Chartres. M. Mayeux ne croit pas qu'on puisse identifier les murs découverts sous le dallage avec les fondations de la façade de Fulbert et du porche de Raimbaud. Je soutiens que leur alignement et leur appareil coïncident avec les textes pour fixer leur date et leur destination. M. Mayeux suppose que le clocher nord était flanqué au sud d'un porche qui fut contrebuté plus tard par la tour méridionale. J'affirme qu'il n'y a jamais eu de porche voûté entre les deux clochers, mais on avait bâti au XIIe siècle un porche voûté d'ogives et précédé des trois portails romans devant la façade de Fulbert, c'est-à-dire derrière les tours. M. Mayeux croit que les trois portails romans ont toujours occupé leur emplacement actuel. Je pense au contraire avec MM. Viollet-le-Duc [2], Paul Durand [3], Vöge [4], de Lasteyrie [5], Merlet [6], l'abbé Bulteau [7], Lanore [8], et l'abbé Clerval [9], qu'ils furent démontés pierre par pierre et j'ai prouvé qu'ils ne s'élevaient pas au fond d'un porche, comme on l'a souvent répété.

[1] *Revue historique et archéologique du Maine*, t. LIII, 1903, p. 35.

[2] *Dictionnaire d'architecture*, t. VII, p. 393.

[3] *Monographie de Notre-Dame de Chartres*, p.

[4] *Die Anfänge des monumentalen stiles im Mittelalter*, p. 3, note 2.

[5] *Etudes sur la sculpture française au moyen âge*, p. 13.

[6] Notre confrère avait pressenti les résultats des fouilles de 1901 en restituant, dès le mois de novembre 1900, le plan du porche voûté d'ogives qui s'élevait derrière les tours.

[7] *Monographie de la Cathédrale de Chartres*, t. II, p. 25.

[8] *Revue de l'Art chrétien*, t. XLIX, 1900, p. 37 et 39.

[9] *Chartres, sa cathédrale, ses monuments*, p. 28.

Si j'ai modifié quelques détails des contreforts en donnant une nouvelle restitution d'une face de chaque tour, j'ai maintenu les grandes arcatures qui encadraient la double entrée des chapelles. Mes conclusions restent basées sur les fouilles de 1901 et de 1903 et sur les observations que j'ai publiées dans mon étude précédente. M. Mayeux avoue que mes découvertes ont profondément modifié ses opinions, mais il n'en a pas moins repris dans son article toutes les théories qu'il avait exposées au Congrès archéologique de 1900. Il va donc continuer à restituer entre les deux clochers un porche dont les fondations n'existent pas, dont les colonnes d'angle se trouveraient noyées dans la facade et dont les arcs formerets en tiers-point et en plein cintre atteindraient quatre niveaux différents, mais les archéologues et les architectes qui étudieront la cathédrale sauront bien se former une opinion après avoir pesé la valeur de nos arguments respectifs.

TABLE DES GRAVURES

contenues dans le tome treizième des Mémoires.

ERRATUM

Page 451, gravure, au lieu de fig. 6, lire fig. 5.

TABLE DES NOTICES

PUBLIÉES DANS LE TOME TREIZIÈME

des *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*


GENERAL LIBRARY - U.C. BERKELEY
B000316507

